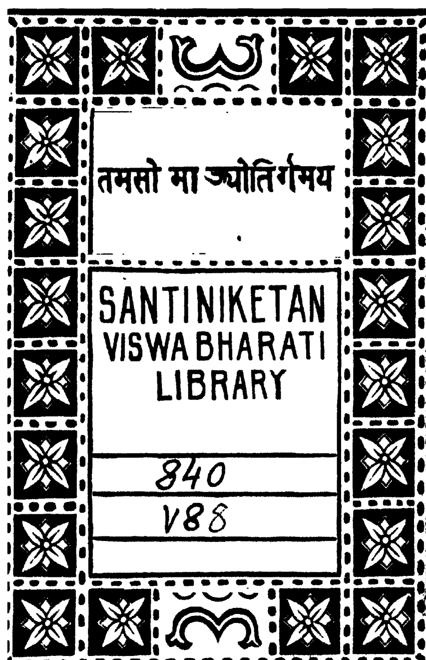


ŒUVRES
COMPLÈTES
DE VOLTAIRE.
TOME XXV.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

1819.

ŒUVRES
COMPLÈTES
DE VOLTAIRE

MÉLANGES HISTORIQUES. — TOME II.



A PARIS,
CHEZ ANTOINE-AUGUSTIN RENOUARD.
M. DCCC. XIX.

LETTRES CHINOISES,

INDIENNES ET TARTARES.

A MONSIEUR PAW,

PAR UN BÉNÉDICTIN;

AVEC PLUSIEURS AUTRES PIÈCES INTÉRESSANTES.

1776.

LETTRES CHINOISES,

INDIENNES ET TARTARES.

LETTRE PREMIÈRE.*

SUR LE POËME DE L'EMPEREUR KIEN-LONG.

Je prenais du café chez M. Gervais dans la ville de Romorantin, voisine de mon couvent : je trouvai sur son comptoir un paquet de brochures intitulé *Moukden par Kien-long*. Quoi! lui dis-je, vous vendez aussi des livres? Oui, mon révérend père; mais je n'ai pu me défaire de celui-ci; on l'a rebuté comme si c'était une comédie nouvelle. Est-il possible, M. Gervais, qu'on soit si barbare dans une capitale où il y a un libraire et trente cabaretiers? Savez-vous bien ce que c'est que ce Kien-long qu'on néglige tant chez vous? Apprenez que c'est l'empereur de la Chine et de la Tartarie, le souverain d'un pays six fois plus grand que la France, six fois plus peuplé, et six fois plus riche. Si ce grand empereur sait le peu de cas qu'on fait de ses vers dans votre ville (comme il le saura sans doute, car tout se sait), ne doutez pas que dans sa juste colère il ne nous détache quelque armée de cinq cent mille hommes dans vos faubourgs. L'impératrice de Russie Anne était moins offensée quand elle envoya contre vous une armée en

* Dans l'édition de Kehl, ces Lettres sont au quarante-septième volume, premier des *Mélanges littéraires*.

1736 : son amour-propre n'était point si cruellement outragé; on n'avait point négligé ses vers : vous savez ce que c'est que *genus irritabile vatum*.

Helas! me dit M. Gervais, il y a quatre ans que j'avais cette brochure dans ma boutique, sans me douter qu'elle fût l'ouvrage d'un si grand homme. Alors il ouvrit le paquet, il vit qu'en effet c'était un poëme du présent empereur de la Chine, traduit par le R. P. Amiot de la compagnie de Jésus; il ne douta plus de la vengeance; il se ressouvenait combien cette compagnie de Jésus avait été réputée dangereuse, et il la craignait encore, toute morte qu'elle était. Nous lûmes ensemble le commencement de ce poëme. M. Gervais a du sens et du goût; et s'il avait été élevé dans une autre ville, je crois qu'il aurait été un excellent homme de lettres : nous fûmes frappés d'un égal étonnement. J'avoue que j'étais charmé de cette morale tendre, de cette vertu bienfesante, qui respire dans tout l'ouvrage de l'empereur. Comment, disais-je, un homme chargé du fardeau d'un si vaste royaume a-t-il pu trouver du temps pour composer un tel poëme? Comment a-t-il eu un cœur assez bon pour donner de telles leçons à cent cinquante millions d'hommes, et assez de justesse d'esprit pour faire tant de vers, sans faire danser les montagnes, sans faire enfuir la mer, sans faire fondre le soleil et la lune? Mais comment une nation aussi vive et aussi sensible que la nôtre a-t-elle pu voir ce prodige avec tant d'indifference? Auguste, il est vrai, aussi grand seigneur que Kien-long, était homme de lettres aussi; il composa quelques vers; mais c'étaient des épigrammes bien libertines; il ne savait s'il coucherait avec Fulvie, femme d'Antoine, ou avec Mannius.

Quid, si me Mannius oret
Pædicem, faciam? Non puto, si sapiam.

Voici un empereur plus puissant qu'Auguste, plus révéré, plus occupé, qui n'écrit que pour l'instruction et pour le bonheur du genre humain. Sa conduite répond à ses vers : il a chassé les jesuites, et il n'a gardé de cette compagnie que deux ou trois mathématiciens : cependant, quelque cher qu'il doive nous être, personne n'a parlé sérieusement de son poëme ; personne ne le lit, et c'est en vain que M. de Guignes s'est donné la peine de le joindre à l'histoire intéressante de Gog et de Magog ou des Huns. Je vois que dans notre petit coin de l'Occident nous n'aimons que l'opéra comique et les brochures.

Mais, répondit M. Gervais, si on ne lit pas le beau *poëme de Moukden* composé par l'empereur Kien-long, n'est-ce pas qu'il est ennuyeux? Quand un empereur fait un poëme, il faut qu'il nous amuse ; je dirais volontiers aux monarques qui font des livres : « Sire, écrivez comme « Jules-César, ou comme un autre héros de ce temps-ci, « si vous voulez avoir des lecteurs. »

Je répondis à M. Gervais que l'empereur de la Chine ne pouvait avoir le bonheur d'être né français et d'avoir été baptisé à Romorantin ; que la terre, toute petite planète qu'elle est par rapport à Jupiter et Saturne, est pourtant fort grande en comparaison de la généralité d'Orléans dans laquelle notre ville est enclavée : songez, lui dis-je, que la Tartarie orientale et occidentale sont des régions immenses, d'où sont sortis les conquérans de presque tout notre hémisphère. Kien-long le Tartaro-chinois est le premier bel esprit qui ait fait des vers en langue tartare. Le savant et sage P. Parennin, qui

demeura trente ans à la Chine, nous apprend qu'avant cet empereur Kien-long, les Tartares ne pouvaient faire des vers dans leur langue, et que lorsqu'ils voulaient traduire des vers chinois, ils étaient obligés de les traduire en prose (a), comme nous fesions du temps des Dacier.

Kien-long a tenté cette grande entreprise; il y a réussi; et cependant il en parle avec autant de modestie que nos petits poètes étalent d'orgueil et d'impertinence. (b) « L'application et les efforts suppléeront-ils, « dit-il, aux talens qui me manquent? (c) » Cette humilité n'est-elle pas touchante dans un poète qui peut ordonner qu'on l'admire sous peine de la vie?

Sa majesté impériale s'exprime sur lui-même avec autant de modestie que sur ses vers; et c'est ce que je n'ai point encore vu chez nous. Voyez comme au lieu de dire, nous avons fait ces vers *de notre certaine science*, *pleine puissance et autorité impériale*, il est dit, page 34 du prologue ou de la préface de l'empereur : « L'empire ayant été transmis à ma petite per« sonne, je ne dois rien oublier pour tâcher de faire re« vivre la vertu de mes ancêtres; mais je crains, avec « raison, de ne pouvoir jamais les égaler. »

M. Gervais m'interrompit à ces mots que je prononçais avec une tendresse respectueuse. Il grommelait entre ses dents..... La modestie de ce sage empereur ne l'empêche pourtant pas d'avouer ingénument que sa petite personne descend en ligne directe d'une vierge

(a) *Voyez* le tome IV de la Collection du P. Duhalde, page 85, édition de Hollande.

(b) Modestie de l'empereur.

(c) *Poeme de Moukden* ou *Mougden*, page 11.

céleste (a), sœur cadette de Dieu, laquelle fut grosse d'enfant pour avoir mangé d'un fruit rouge. Cette généalogie, ajouta M. Gervais, peut inspirer quelque dégoût.

Cela peut révolter, lui répondis-je; mais non pas dégoûter; de pareils contes ont toujours réjoui les peuples; la mère de Gengis était une vierge qui fut grosse d'un rayon du soleil. Romulus long-temps auparavant naquit d'une religieuse sans qu'un homme s'en mêlât. Que deviendrions-nous, nous autres compilateurs, et où en serait notre art diplomatique, si nous n'avions pas des traits d'histoire de cette force à débrouiller? Réduisez l'histoire à la vérité, vous la perdez : c'est Alcine dépouillée de ses prestiges, réduite à elle-même. Songez d'ailleurs que le *poëme de Moukden* n'a pas été fait pour nous, mais pour les Chinois.

Hé bien donc, me répondit M. Gervais, qu'on le lise à la Chine.

(a) *Poeme de Moukden*, page 11

LETTRE II.

RÉFLEXIONS DE DOM RUINART SUR LA VIERGE DONT L'EMPEREUR KIEN-LONG DESCEND.

Je rendis hier compte de cette conversation au savant dom Ruinart, mon confrère, qui me parla ainsi : « Vous « avez eu tort de nier les couches de la vierge céleste et « de son fruit rouge ; vous pourrez bientôt aller à la « Chine remplacer les révérends pères jésuites ; vous « courez de grands risques si on sait que vous avez « douté de la généalogie de l'empereur Kien-long. « L'aventure de sa grand'mère est d'une vérité incon- « testable dans son pays ; elle doit donc être vraie par- « tout ailleurs. Car enfin, qui peut être mieux informé « de l'histoire de cette dame que son petit-fils ? l'empe- « reur ne peut être trompé ni trompeur. Son poëme est « entièrement dépourvu d'imagination ; il est clair qu'il « n'a rien inventé : tout ce qu'il dit sur la ville de « Moukden est purement véridique ; donc ce qu'il ra- « conte de sa famille est véridique aussi. J'ai avancé « dans mes livres des choses non moins extraordi- « naires ; l'histoire de mes sept pucelles d'Ancyre, dont « la plus jeune avait soixante et dix ans, condamnées « toutes à être violées, approche assez de votre pucelle « au fruit rouge. (a)

(b) « J'ai rapporté des prodiges encore plus merveil-

(a) Voyez l'*Histoire des sept vieilles Pucelles d'Ancyre*, du *Cabaretier Théodote*, du *Curé Fronton*, et du *Chevalier céleste*, dans les *Actes sincères de dom Ruinart*, tome 1er, pages 531 et suivantes. Voyez aussi le jésuite Bollandus ; et voyez comme tout est de cette force dans ces auteurs sincères.

(b) Profonds raisonnemens de dom Ruinart.

« leux, mais je les ai démontrés; car j'ai affirmé les « avoir copiés sur des manuscrits qui étaient cachés dans « plus d'un de nos couvens au seizième siècle : or quel- « ques pages de ces manuscrits étaient conformes les unes « aux autres; donc rien n'était plus authentique; *car « cela n'était pas fait de concert.* Il y a eu des gens de « col roide que je n'ai pu persuader : ils ont eu l'assu- « rance de dire que ce n'est pas assez, pour constater un « fait arrivé il y a vingt ou trente siècles, de le trouver « écrit sur un vieux papier du temps de Rabelais, dans « une ou deux de nos abbayes; qu'il faut encore que ce « fait ne soit pas entièrement absurde. Un tel raisonne- « ment pourrait introduire trop de pyrrhonisme dans « la Manière d'étudier l'histoire de l'abbé Lenglet. On « finirait par douter de la gargouille de Rouen, et du « royaume d'Yvetot : il y a des opinions auxquelles il « ne faut jamais toucher; et pour vous expliquer en « deux mots tout le mystère, il est absolument égal, « pour la conduite de la vie, qu'une chose soit vraie, ou « qu'elle passe pour vraie. »

Ce discours de dom Ruinart me parut profond et d'une grande utilité : cependant je sentais qu'il y a dans le cœur humain un sentiment encore plus profond qui nous inspire l'aversion d'être trompés. Qu'un voyageur me raconte des choses merveilleuses et intéressantes, il me fait grand plaisir pour un moment : vient-on me faire voir que tout ce qu'il m'a dit est faux, je suis indigné contre le hâbleur. Il y a des gens à qui je ne pardonnerai de ma vie de m'avoir trompé dans ma jeunesse.

Je sais fort bien qu'il est nécessaire que je sois trompé à tous les momens par tous mes sens; il faut qu'un

bâton me paraisse courbe dans l'eau, quoiqu'il soit très droit; que le feu me semble chaud, quoiqu'il ne soit ni chaud ni froid; que le soleil, un million de fois plus gros que notre planète, soit à nos yeux large de deux pieds; qu'il semble plus grand à notre horizon qu'au zénith, selon les règles données par l'astronome Hook. La nature nous fait une illusion continuelle; mais c'est qu'elle nous montre les choses, non comme elles sont, mais comme nous devons les sentir. Si Pâris avait vu la peau d'Hélène telle qu'elle était, il aurait aperçu un réseau gris-jaune, inégal, rude, composé de mailles sans ordre, dont chacune renfermait un poil semblable à celui d'un lièvre; jamais il n'aurait été amoureux d'Hélène. La nature est un grand opéra, dont les décorations font un effet d'optique. Il n'en est pas de même dans le faire et dans le raisonner; nous voulons qu'on ne nous trompe ni dans les marchés qu'on fait avec nous, ni en histoire, ni en philosophie, ni en chimie, etc.

Quand j'y pense, je me défie un peu de dom Ruinart mon confrère, tout savant bénédictin qu'il est. J'ai même quelque scrupule (s'il m'est permis de le dire) sur *le Pédagogue chrétien* du R. P. d'Outreman, jésuite; sur *la Légende dorée* du révérendissime père en Dieu Voragine, et même sur les épouvantables prodiges de feu M. l'abbé Pâris, et sur les vampires de dom Calmet. J'ai une violente passion de m'instruire dans ma jeunesse; on dit que cela sert beaucoup quand on est vieux. Si je pouvais voyager, je ferais le tour du monde. Je voudrais m'aller faire mandarin à la Chine comme les jésuites; mais les bénédictins disent qu'ils sont trop bien chez eux pour en sortir. Ne pouvant donc prendre cet essor, je lis tous les voyages qui me tombent sous

la main, et la lecture fait sur moi cet effet si commun de me jeter dans de continuelles incertitudes.

Je sais bien que le démon Asmodée est enchaîné dans la Haute-Égypte ; mais je doute que Paul Lucas lui ait parlé, l'ait vu mettre dans un sac, coupé en vingt tronçons, et l'en ait vu sortir avec une peau sans coutures. Il a vu aussi et mesuré la tour de Babel. Plusieurs curieux en avaient fait autant avant lui, et entre autres le fameux Juif Benjamin Jonas, natif de Tudèle dans la Navarre au douzième siècle. Non-seulement Benjamin avait reconnu les premiers étages de cette tour, mais il contempla long-temps la statue de sel en laquelle Édith, femme de Loth, fut changée ; et il remarqua, en naturaliste attentif, que toutes les fois que les bestiaux venaient la lécher, et diminuer par là l'épaisseur de sa taille, elle reprenait sur-le-champ sa grosseur ordinaire. (a)

Que dirai-je du frère mineur Plancarpin et du frère prêcheur Asselin, envoyés avec d'autres frères par le pape Innocent IV, devers les princes de Gog et de Magog, qui sont les kans des Tartares?

Ce qu'on peut le plus observer dans le récit que fait le frère mineur de l'inauguration de ces princes, c'est que les mirzas, appelés par Plancarpin les barons, font asseoir leurs majestés par terre sur un grand feutre, et leur disent : *Si tu n'écoutes pas conseil, si tu gouvernes mal, il ne te restera pas même ce feutre sur lequel tu t'assieds* (b). C'est ainsi, dit-il, que les petits-fils de Gengis furent couronnés. Il y a dans cette cérémonie je ne sais quoi d'une philosophie anglaise qui ne

(a) *Voyages de Paul Lucas.*

(b) *Ambassade de Plancarpin*, page 16, in-4°, édition de Van der Aa.

déplaît pas. Mais, lorsque ensuite le moine ambassadeur nous apprend que les montagnes caspiennes, où se trouve de l'aimant, attiraient à elles toutes les flèches de Gog et de Magog; qu'une nuée se mettait au-devant des troupes, et les empêchait d'avancer; qu'une armée d'ennemis marcha plusieurs milles sous terre pour attaquer l'empereur de Gog dans son camp; que le prêtre Jean, empereur de l'Inde, combattit Gengis avec des cavaliers de bronze, montés sur de grands chevaux, et remplis de soufre enflammé; qu'un peuple à tête de chien se joignit à cette armée de bronze, etc. etc., alors on est forcé de convenir que frère Plancarpin n'était pas philosophe.

Frère Rubruquis, envoyé chez le grand kan par Saint-Louis même, n'était guère mieux informé (*a*). Ce fut le sort du plus pieux et du plus brave des rois d'être trompé et d'être battu.

Il ne faut pas croire non plus que le fameux Marc Paul ait écrit comme Xénophon, comme Polybe, ou De Thou. C'est beaucoup que dans notre treizième siècle, dans le temps de notre plus crasse ignorance et de notre plus ridicule barbarie, il se soit trouvé une famille de Vénitiens assez hardis pour aller à l'extrémité de la mer Noire, au-delà du pays de Médée, et du terme où s'arrêtèrent les Argonautes; ce voyage ne fut que le prélude de la course immense de cette famille errante. Marc Paul surtout pénétra plus loin que Zoroastre, Pythagore, et Apollonius de Tyane; il alla jusqu'au Japon, dont l'existence alors était aussi ignorée de nous

(*a*) L'abbé Prévost, dans sa *Rédaction des Voyages*, l'appelle *capucin*; les révérends pères capucins ne sont pourtant établis que de l'année 1528, par le pape Clément VII.

que celle de l'Amérique. Quel divin génie mit dans l'âme de trois Vénitiens cette ardeur d'agrandir pour nous le globe? rien autre chose que l'envie de gagner de l'argent. Son père, son oncle, et lui, étaient de bons marchands comme Tavernier et Chardin : il ne paraît pas que Marc Paul eût fait fortune : son livre n'en fit point, et on se moqua de lui. Il est difficile en effet de croire que sitôt que le grand kan Coublaï, fils de Gengis, fut informé de l'arrivée de messer Marco Polo qui venait vendre de la thériaque à sa cour, il envoya au-devant de lui une escorte de quarante mille hommes; et qu'ensuite il dépêcha ce Vénitien comme ambassadeur auprès du pape, pour supplier sa sainteté de lui accorder des missionnaires qui viendraient le baptiser lui et les siens, toute la famille de Gengis ayant une extrême passion pour le baptême.

Fesons ici une observation qui me paraît très curieuse : on trouve dans les notes du poëme de l'empereur tartaro-chinois, actuellement régnant (a), que le premier des ancêtres de ce monarque étant né, comme on a vu, d'une vierge céleste (b), s'alla promener vers le pays de Moukden, sur un beau lac, dans un bateau qu'il avait construit lui-même : toute une nation était assemblée sur le bord du lac pour choisir un roi. Le fils de la vierge harangua le peuple avec tant d'éloquence qu'il fut élu unanimement. Qui croirait que Marc Paul rapporte à peu près la même aventure plus de cinq cents ans auparavant? Elle était donc dès lors en vogue; c'était donc un ancien dogme du pays; l'empereur Kien-long n'a donc fait que se conformer depuis

(a) Pages 221 et suivantes.

(b) De la vierge sœur cadette de Dieu, grand'mère de l'empereur.

a la créance commune, comme Jules César fesait graver l'étoile de Vénus sur ses médailles. César se plaisait à descendre de la déesse de l'amour : Kien-long veut bien se croire issu de sa vierge céleste ; et les d'Hoziers de la Chine n'en disconviennent pas.

Gonzalez de Mendoza, de l'ordre de Saint-Augustin, l'un des premiers qui nous ait donné des nouvelles sûres de la Chine, nous apprend qu'avant l'aventure de la vierge céleste, une princesse nommée Hauzibon (*a*) devint grosse d'un éclair; c'est à peu près l'histoire de Sémélé, avec qui Jupiter coucha au milieu des éclairs et des tonnerres. Les Grecs sont de tous les peuples ceux qui ont le plus multiplié ces imaginations orientales; chaque pays a ses fables, on ne ment point quand on les rapporte : la partie la plus philosophique de l'histoire est de faire connaître les sottises des hommes. Il n'en est pas ainsi de ces exagérations dont tant de voyageurs ont voulu nous éblouir.

On soupçonne Marc Paul d'un peu d'enflure, quand il nous dit (*b*) : *Moi, Marc, j'ai été dans la ville de Kinsay, je l'ai examinée diligemment ; elle a cent milles de circuit et douze mille ponts de pierre, dont les arches sont si hautes que les plus grands vaisseaux passent dessous sans baisser leurs mâts : la ville est bâtie comme Venise. — On y voit trois mille bains. — C'est la capitale de la province de Mangi, province partagée en neuf royaumes. Kinsay est la métropole de cent quarante villes, et la province de Mangi en contient douze cents*, etc. etc.

(*a*) Dans son ouvrage imprimé à Rome, en 1586, dédié à Sixte-Quint.

(*b*) Pages 16 et suivantes, édition de Van der Aa.

On avoue que depuis la Jérusalem céleste, qui avait cinq cents lieues de long et de large, dont les murs étaient de rubis et d'émeraude, et les maisons d'or, il ne fut jamais de plus grande et de plus belle ville que Kinsay : c'est dommage qu'elle n'existe pas plus aujourd'hui que la Jérusalem.

Cette étonnante province de Mangi est dans nos jours celle de Ichenguiam dont parle l'empereur dans son poëme. Il n'y a plus, dit-on, que onze villes du premier ordre, et soixante et dix-sept du second. Les villages et les ponts sont encore en grand nombre dans le pays; mais on y cherche en vain l'admirable ville de Kinsay. Marc Paul peut l'avoir flattée, et les guerres l'avoir détruite.

Tous ceux qui nous ont donné des relations de la Chine conjecturent que de cette ancienne Babylone aux douze mille ponts, il en reste une petite ville nommée Cho-hing-fou, qui n'a qu'un million d'habitans. On nous persuade qu'elle est percée des plus beaux canaux, plantée de promenades délicieuses, ornée de grands monumens de marbre, couverte de plus de ponts de pierre, que Venise, Amsterdam, Batavia et Surinam n'en ont de bois : cela doit au moins nous consoler, et mérite que nous fassions le voyage.

Le physique et le moral de ce pays-là, le vrai et le faux, m'inspirent tant de curiosité, tant d'intérêt, que je vais écrire sur-le-champ à M. Paw : j'espère qu'il levera tous mes doutes.

LETTRE III.

ADRESSÉE A M. PAW, SUR L'ATHÉISME DE LA CHINE.

MONSIEUR,

J'ai lu vos livres; je ne doute pas que vous n'ayez été long-temps à la Chine, en Égypte et au Mexique: de plus, vous avez beaucoup d'esprit; avec cet avantage on voit et on dit tout ce qu'on veut. Je vous fais le compliment que les lettrés chinois se font les uns aux autres: *Ayez la bonté de me communiquer un peu de votre doctrine.*

Je vous fais d'abord un aveu plus sincère que les Actes de dom Ruinart (*a*); c'est que le poëme de sa majesté l'empereur de la Chine et la théologie de Confucius m'ennuient au fond de l'âme autant qu'ils ennuient M. Gervais, et que cependant je les admire. Ma raison pour m'être ennuyé avec le plus grand monarque du monde, et même de son vivant, c'est qu'un poëme traduit en prose produit d'ordinaire cet effet, comme M. Gervais l'a bien senti. Pour Confucius, c'est un bon prédicateur; il est si verbeux qu'on n'y peut tenir. Ce qui fait que je les admire tous deux, c'est que l'un étant roi ne s'occupe que du bonheur de ses sujets, et que l'autre étant théologien n'a dit d'injures à personne. Quand je songe que tout cela s'est fait à six mille lieues de ma ville de Romorantin, et à deux mille trois cents ans du temps où je chante vêpres, je suis en extase.

(*a*) Les savans connaissent les *Actes sincères* de dom Ruinart, aussi sincères que *la Légende dorée* et *Robert le diable*.

Les révérends pères dominicains, les révérends pères capucins, les révérends pères jésuites, ont eu de violentes disputes à Rome sur la théologie de la Chine. Les capucins et les dominicains ont démontré, comme on sait, que la religion de Confucius, de l'empereur, et de tous les mandarins, est l'athéisme : les jésuites qui étaient tous mandarins, ou qui aspiraient à l'être, ont démontré qu'à la Chine tout le monde croit en Dieu, et qu'on n'y est pas loin du royaume des cieux. Ce procès, en cour de Rome, a fait presque autant de bruit que celui de La Cadière. On y est bien embarrassé.

Vous souviendriez-vous, monsieur, de celui qui écrivait : *Les uns croient que le cardinal Mazarin est mort, les autres qu'il est vivant ; et moi, je ne crois ni l'un ni l'autre ?* Je pourrais vous dire : Je ne crois, ni que les Chinois admettent un Dieu, ni qu'ils soient athées. Je trouve seulement qu'ils ont comme vous beaucoup d'esprit, et que leur métaphysique est tout aussi embrouillée que la nôtre.

Je lis ces mots dans la préface de l'empereur ; car les Chinois font des préfaces comme nous : *J'ai toujours ouï dire que si l'on conforme son cœur aux cœurs de ses père et mère, les frères vivront toujours ensemble de bonne intelligence ; si on conforme son cœur aux cœurs de ses ancêtres, l'union régnera dans toutes les familles : et si on conforme son cœur aux cœurs du ciel et de la terre, l'univers jouira d'une paix profonde.*

Ce seul passage me paraît digne de Marc-Aurèle sur le trône du monde. Qu'on se conforme aux justes désirs du père de famille, et la famille est unie : qu'on suive la loi naturelle, et tous les hommes sont frères ; cela

est divin. Mais par malheur cela est athée dans nos langues d'Europe : car parmi nous que veut dire se conformer au ciel et à la terre ? La terre et le ciel ne sont point Dieu, ils sont ses ouvrages bruts.

L'empereur poursuit, il en appelle à Confucius : voici la décision de Confucius qu'il cite : *Celui qui s'acquitte convenablement des cérémonies ordonnées pour honorer le ciel et la terre à l'équinoxe et au solstice, et qui a l'intelligence de ces rites, peut gouverner un royaume aussi facilement qu'on regarde dans sa main.*

On trouvera encore ici que ces lignes de Confucius sentent l'athée de six mille lieues loin. Vous avez lu qu'elles ébranlèrent le cerveau chrétien de l'abbé Boileau, frère de Nicolas Boileau le bon poète. Confucius et l'empereur Kien-long auraient mal passé leur temps à l'inquisition de Goa ; mais comme il ne faut jamais condamner légèrement son prochain, et encore moins un bon roi, considérons ce que dit ensuite notre grand monarque : *De tels hommes devaient attirer sur eux des regards favorables du souverain maître qui règne dans le plus haut des cieux.*

Certes le P. Bourdaloue et Massillon n'ont jamais rien dit de plus orthodoxe dans leurs sermons. Le P. Amiot jure qu'il a traduit ce passage à la lettre. Les ennemis des jesuites diront que ce serment même de frère Amiot est très suspect, et qu'on ne s'avisa jamais d'affirmer par serment la fidélité de la traduction d'un endroit si simple ; *nimia præcautio dolus*, trop de précaution est fourberie. Frère Amiot logé dans le palais, et sachant très bien que sa majesté est athée, aura voulu aller au-devant de cette accusation.

Si l'empereur croyait en Dieu, il dirait un mot de

l'immortalité de l'âme : il n'en parle pas plus que Confucius (a) ; donc l'empereur n'est qu'un athée vertueux et respectable. Voilà ce que diront les jansénistes, s'il en reste encore.

A cela les jésuites répondront : On peut très bien croire en Dieu sans être instruit des dogmes de l'immortalité de l'âme, de l'enfer, et du paradis : la loi mosaïque n'annonça point ces grands dogmes; elle les réserva pour des temps plus divins. Les sadducéens, rigides théologiens, n'en ont rien cru : la croyance d'un Dieu fut de tout temps une vérité inspirée par la nature à tous les hommes vivant en société : le reste a été enseigné par la révélation : de là on conclut, avec assez de vraisemblance, que l'empereur Kien-long peut manquer de foi, mais qu'il ne manque pas de raison.

Pour moi, monsieur, je ne me sens ni assez hardi, ni assez compétent pour juger un aussi grand roi; je présume seulement que le mot *Tien* ou *Changti* ne comporte pas précisément la même idée que le mot *Al* donnait en arabe, *Jehova* en phénicien, *Knef* en égyptien, *Zeus* en grec, *Deus* en latin, *Gott* en ancien allemand. Chaque mot entraîne avec lui différens accessoires en chaque langue : peut-être même, si tous les docteurs de la même ville voulaient se rendre compte des paroles qu'ils prononcent, on ne trouverait pas deux licenciés qui attachassent la même idée à la même expression. Peut-être enfin n'est-il pas possible qu'il y ait deux hommes sur la terre qui pensent absolument de même.

Vous m'objecterez que si la chose était ainsi, les hommes ne s'entendraieut jamais. Aussi en vérité ne

(a) Page 103 du *Poeme de Moukden*.

s'entendent-ils guère : du moins je n'ai jamais vu de dispute dans laquelle les argumentans sussent bien positivement de quoi il s'agissait. Personne ne posa jamais l'état de la question, si ce n'est cet Hibernois qui disait : *Verum est, contrà sic argumentor;* la chose est vraie, voici comme j'argumente contre.

Permettez-moi, monsieur, de vous faire d'autres questions dans ma première lettre. Je ne me ferai pas entendre de vous avec autant de plaisir que je vous ai entendu quand j'ai lu vos ouvrages.

LETTRE IV.

SUR L'ANCIEN CHRISTIANISME QUI N'A PAS MANQUÉ DE FLEURIR A LA CHINE.

Je vous supplie, monsieur, de m'éclairer sur une difficulté qui intéresse l'empire de la Chine, tous les états de la chrétienté, et même un peu les Juifs nos pères. Vous savez ce que fit à la Chine le R. P. Ricci (a); ce nom est respectable, mais n'est pas heureux : il avait trouvé le moyen de s'introduire à la Chine avec un jésuite portugais nommé Sémédo, et notre R. P. Trigaut, autre nom célèbre, qu'on a cru significatif. Ces trois missionnaires fesaient bâtir, en 1625, une maison et une église auprès de la ville de Sigan-fou; ils ne manquèrent pas de trouver sous terre une tablette de marbre longue de dix palmes, couverte de caractères chinois très fins, et d'autres lettres inconnues, le tout surmonté d'une croix de Malte, toute semblable à celle que d'autres missionnaires avaient découverte auparavant dans le tombeau de l'apôtre saint Thomas sur la côte de Malabar (b). Les caractères inconnus furent reconnus bientôt pour être de l'ancien hébreu ressemblant au syriaque : cette tablette disait que la foi chrétienne avait été prêchée à Sigan-fou, et dans toute la province de Kensi (c), dès l'an de notre salut 636; la date de ce

(a) Quatre dictionnaires, intitulés *Dictionnaires des grands hommes*, le font mourir à l'âge de cinquante-huit ans. L'abbé Prévost, dans sa compilation des voyages, le fait vivre jusqu'à quatre-vingt-huit. On ment beaucoup sur les grands hommes.

(b) L'apôtre saint Thomas était charpentier : il alla à pied au Malabar, portant un soliveau sur l'épaule.

(c) Sigan-fou est la capitale de Kensi.

monument n'est que de l'année 782 de notre ère : de sorte que ceux qui érigèrent autrefois ce marbre attendirent cent quarante-six ans que la chose fût bien constatée pour la certifier à la postérité.

L'authenticité de cette pièce était confirmée par plusieurs témoins qui gravèrent leurs noms sur la pierre : on sent bien que ces noms ne sont aisés à prononcer ni en italien ni en français. Pour plus grande sûreté, outre les noms gravés des premiers témoins oculaires de l'an de grâce 782, on a signé sur une grande feuille de papier soixante et dix autres noms de témoins de bonne volonté, comme Aaron, Pierre, Job, Lucas, Matthieu, Jean, etc., qui tous sont réputés avoir vu tirer le marbre de terre à Sigan-fou, en présence du frère Ricci, l'an 1625, *et qui ne peuvent avoir été ni trompeurs ni trompés.*

Maintenant il faut voir ce qu'attestent les anciens témoins gravés de notre année 782, et les nouveaux témoins en papier de notre annee 1625; ils déposent *qu'un saint homme nommé Olopuen arriva de Judée à la Chine, guidé par des nuées bleues, par des vents, et par des cartes hydrographiques, sous le règne de Taicum-veu-huamti*, qui n'est connu de personne; c'était, dit le texte syriaque, dans l'année mil quatre-vingt-douze d'*Alexandre aux deux cornes* (a), c'est l'ère des Séleucides, et elle revient à la nôtre 636. Les jésuites, et surtout le P. Kircher, commentateurs de cette pièce curieuse, disent que par la Judée il faut entendre la Mésopotamie, et qu'ainsi le Juif Olopuen était un très bon chrétien qui venait planter la foi dans le royaume

(a) *Alexandre aux deux cornes* signifie Alexandre vainqueur de l'Orient et de l'Occident.

de Cathai, ce qui est prouvé par la croix de Malte; mais ces commentateurs ne songent pas que les chrétiens de la Mésopotamie étaient des nestoriens qui ne croyaient pas à la sainte Vierge mère de Dieu. Par conséquent, en prenant Olopuen pour un Chaldéen dépêché par les nuees bleues pour convertir la Chine, on suppose que Dieu envoya exprès un hérétique pour pervertir ce beau royaume.

Voilà pourtant ce qu'on nous a conté sérieusement; voilà ce qui a si long-temps occupé les savans de Rome et de Paris; voilà ce que le P. Kircher, l'un de nos plus intrépides antiquaires, nous raconte dans sa *Sina illustrata*. Il n'avait point vu la pierre, mais on lui en avait donné la copie d'une copie. Kircher était à Rome, et n'avait jamais été à la Chine qu'*il illustrait*; et ce qu'il y a de bon et d'assez curieux à mon gré, c'est que le P. Sémédo, qui avait vu ce beau monument à Sigan-fou, le rapporte d'une façon, et le P. Kircher d'une autre.

Voici l'inscription de Sémédo, telle qu'il l'imprima en espagnol dans son histoire de la Chine, à Madrid chez Jean Sanchez, en 1642.

O que l'Éternel est vrai et profond, incompréhensible et spirituel! En parlant du temps passé, il est sans principe. En parlant du temps à venir, il est sans fin. Il prit le rien, et avec lui il fit tout. Son principe est trois en un : sans vrai principe il arrangea les quatre parties du monde en forme de croix. Il remua le chaos, et les deux principes en furent tirés. L'abîme éprouva le changement, le ciel et la terre parurent.

Après avoir ainsi fait parler l'auteur de l'inscription chinoise dans le style des personnages de *Cervantes* et de *Quevedo*; après avoir passé du péché d'Adam au

déluge, et du déluge au Messie, il vient enfin au fait. Il déclare que du temps du roi Taïcüm-veu-huamti, qui gouvernait avec prudence et sainteté, il vint de Judée un homme de vertu supérieure nommé Olopuen, qui, guidé par les nuées, apporta la véritable doctrine. *Vinó desde Judea un hombre de superior virtud, de nombre Olopuen, que guiado de las nubes traxó la verdadera doctrina.*

Ensuite cette inscription, qui n'est pas dans le style lapidaire, nous instruit que l'Évangile n'était bien connu que dans le royaume de Taçin qui est la Judée; que Taçin confine à la mer Rouge par le midi, avec la montagne des Perles par le nord, etc.; que dans ce pays d'évangile, les dignités ne se donnent qu'à la vertu; que les maisons sont grandes et belles; que le royaume est orné de bonnes mœurs.

Le prince Caocum, fils de l'empereur Taïcum, ordonna bientôt qu'on bâtît des églises dans toute la Chine à la façon de Taçin. Il honora Olopuen, et lui donna le titre d'évêque de la grande loi : *Honró a Olopuen dandole titulo de Obispo de la gran ley.*

Ce n'est pas la peine de traduire le reste de cette sage et éloquente pièce; Kircher a voulu en corriger le fond et le style.

Le principe, dit-il, *a toujours été le même, vrai, tranquille, premier des premiers, sans origine, nécessairement le même, intelligent, et spirituel; le dernier des derniers, être excellentissime. Il établit les pôles des cieux, et il opéra excellemment avec le rien... Enfin une femme vierge engendra le saint dans Taçin en Judée; et la constellation claire annonça la félicité.... Or du temps de Taïcum-veu, très illustre et très*

sage empereur de la Chine, arriva du royaume de Taçin en Judée un homme ayant une vertu suprême, nommé Olopuen, conduit par des nuées bleues, apportant les écritures de la vraie doctrine, contemplant la règle des vents pour résister aux dangers auxquels ses travaux l'exposaient. Il arriva à la cour. L'empereur commanda à un colao, son sujet, d'aller au-devant du nouveau venu avec les bâtons rouges (*qui sont la marque d'honneur*)*; et quand on eut introduit Olopuen dans le palais par l'occident, l'empereur fit apporter les livres de la doctrine de la loi. Il s'informa soigneusement de cette loi profonde dans son cabinet, et de cette droite vérité..... il ordonna qu'on la promulguât, et qu'on l'étendît partout.*

C'était, ajoute Kircher, l'an de *Christ* 639; en quoi il ne s'accorde pas avec Sémédo. Après quoi il poursuit ainsi dans sa traduction : *L'empereur ordonna qu'on bâtît une église à la manière de Taçin en Judée, et qu'on y établit vingt et un prêtres, etc.*

Tout le reste est dans ce goût; conciliera qui voudra le jésuite portugais Sémédo avec le jésuite allemand Kircher.

Les hérétiques disent que le voyage d'Olopuen à la Chine, conduit par les nuées bleues, n'approche pas encore du voyage de Notre-Dame de Lorette, qui vint depuis par les airs dans sa maison de Jérusalem en Dalmatie, et de Dalmatie à la marche d'Ancône. Le jésuite Berthier a combattu vigoureusement dans le Journal de Trévoux en faveur d'Olopuen et de son aventure. Il se trouvera encore quelque Nonotte (a) qui prouvera

(a) Ce Nonotte, dans un beau livre intitulé *Erreurs de M. de Voltaire*, a démontré l'authenticité de l'apparition du *labarum* à Constantin, la

la vérité de cette histoire, comme il s'en est trouvé d'autres qui ont démontré la translation de la maison de notre sainte Vierge.

Je dirais volontiers à ces messieurs qui nous ont démontré tant de choses, ce que dit à peu près Théone à Phaéton dans l'opéra du *Phénix de la Poésie chantante*, que j'aime toujours, malgré ma robe :

> Ah ! du moins, bonzes que vous êtes,
> Puisque vous me voulez tromper,
> Trompez-moi mieux que vous ne faites.

Ayez la bonté de me dire, monsieur, ce que vous aimez le mieux, ou ces belles imaginations, ou les nouveaux systèmes de physique. Les pères du concile de Trente ayant entendu discourir Dominico Soto et Achille Gaillard sur la grâce, dirent que cela était admirable, mais qu'ils donnaient la préférence à leurs cuisiniers. Je crois que Dominico Soto et Achille Gaillard étaient dans la bonne foi, et même que leurs disputes ne brisèrent point les liens de la charité. Je ne dois ni ne puis penser autrement; mais quand je viens à considérer tous les autres charlatanismes de ce monde, depuis les dogmes qui ont régné en Éthiopie jusqu'à l'immortalité du dalaï-lama au grand Thibet, et à la sainteté de sa chaise percée; depuis le Xaca du Japon jusqu'aux anciens druides des Gaules et de l'Angleterre, je suis épouvanté. Je conçois bien que tant de joueurs de gobelets ont voulu se faire payer en argent et en honneurs. On ne trom-

douce modération de ce bon prince, celle de Théodose, la chasteté de tous les rois de France de la première race, les sacrifices de sang humain offerts par Julien le philosophe, le martyre de la légion thébaine, etc. C'était un régent de sixième fort savant, et un jésuite très tolérant, grand prédicateur, et d'un esprit fin, quoique profond.

perait pas, dit-on, s'il n'y avait rien à gagner; mais concevez-vous ceux qui paient? Comment se peut-il que parmi tant de millions d'hommes il n'y en eût pas deux qui se fussent laissé tromper sur la valeur d'un écu, et que tous courussent au-devant des erreurs les plus grossières et les plus affreuses, dont il leur importait tant d'être désabusés?

Ne voyez-vous pas comme moi, avec consolation, qu'il y a au bout de l'Asie une société immense de lettrés, auxquels on n'a jamais reproché de superstition ridicule ou sanguinaire? et s'il se forme jamais ailleurs une compagnie pareille, ne la bénirez-vous pas?

Je m'aperçois que je ne vous ai pas écrit tout-à-fait en enfant de saint Idulphe; vous me le pardonnerez, s'il vous plaît.

LETTRE V.

SUR LES LOIS ET LES MOEURS DE LA CHINE.

Monsieur,

J'ai peine à me défendre d'un vif enthousiasme, quand je contemple cent cinquante millions d'hommes (a) gouvernés par treize mille six cents magistrats, divisés en différentes cours, toutes subordonnées à six cours supérieures, lesquelles sont elles-mêmes sous l'inspection d'une cour suprême. Cela me donne je ne sais quelle idée des neuf chœurs des anges de saint Thomas d'Aquin.

Ce qui me plaît de toutes ces cours chinoises, c'est qu'aucune ne peut faire exécuter à mort le plus vil citoyen à l'extrémité de l'empire, sans que le procès ait été examiné trois fois par le grand conseil auquel préside l'empereur lui-même. Quand je ne connaîtrais de la Chine que cette seule loi, je dirais : Voilà le peuple le plus juste et le plus humain de l'univers.

Si je creuse dans le fondement de leurs lois, tous les voyageurs, tous les missionnaires, amis et ennemis, Espagnols, Italiens, Portugais, Allemands, Français, se réunissent pour me dire que ces lois sont établies sur le pouvoir paternel, c'est-à-dire, sur la loi la plus sacrée de la nature.

(a) Plus ou moins; mais par les mémoires envoyés de la Chine au P. Duhalde, il paraît que sous l'empereur Kang-hi on comptait environ soixante millions d'hommes entre l'âge de vingt et cinquante ans, capables de porter les armes, sans parler des femmes, des filles, des jeunes gens, des vieillards, des lettrés, des familles nombreuses qui n'habitent que dans des bateaux; le compte doit aller à plus de deux cent millions, surtout depuis les immenses conquêtes faites dans la Tartarie occidentale.

Ce gouvernement subsiste depuis quatre mille ans, de l'aveu de tous les savans, et nous sommes d'hier; je suis forcé de croire et d'admirer. Si la Chine a été deux fois subjuguée par des Tartares, et si les vainqueurs se sont conformés aux lois des vaincus, j'admire encore davantage.

Je laisse là cette muraille de cinq cents lieues de long, bâtie deux cent vingt ans avant notre ère; c'est un ouvrage aussi vain qu'immense, et aussi malheureux qu'il parut d'abord utile, puisqu'il n'a pu défendre l'empire. Je ne parle pas du grand canal de six cent mille pas géométriques, qui joint le fleuve Jaune à tant d'autres rivières. Notre canal du Languedoc nous en donne quelque faible idée. Je passe sous silence des ponts de marbre de cent arches (*a*) construits sur des bras de mer, parce qu'après tout nous avons bâti le pont Saint-Esprit sur le Rhône dans le temps que nous étions encore à demi barbares, et parce que les Égyptiens élevèrent leurs pyramides lorsqu'ils ne savaient pas encore penser.

Je ne ferai nulle mention de la prodigieuse magnificence des cours chinoises, car l'installation de quelques-uns de nos papes eut aussi quelque splendeur, et la promulgation de la bulle d'or à Nuremberg ne fut pas sans faste.

J'ai plus de plaisir à lire les maximes de Confucius, prédécesseur de saint Martin de plus de mille ans, qu'à contempler l'estampe d'un mandarin fesant son entrée dans une ville à la tête d'une procession : per-

(*a*) Je suis fâché de ne pouvoir ni bien prononcer ni bien écrire Fou-tchou-fou, ville capitale de la grande province de Fokien; c'est auprès de Fou-tchou-fou qu'est ce beau pont; et ce qu'il y a de mieux, c'est que les environs sont couverts d'orangers, de citronniers, de cédrats, et de cannes de sucre.

mettez-moi de rapporter ici quelques-unes de ces sentences.

« La raison est un miroir qu'on a reçu du ciel ; il se « *ternit, il faut l'essuyer. Il faut commencer par se cor*« *riger pour corriger les hommes.*

« Je ne voudrais pas qu'on sût ma pensée ; ne la « disons donc pas. Je ne voudrais pas qu'on sût ce que « je suis tenté de faire ; ne le fesons donc pas.

« Le sage craint quand le ciel est serein : dans la « tempête il marcherait sur les flots et sur les vents.

« Voulez-vous minuter un grand projet, écrivez-le « sur la poussière, afin qu'au moindre scrupule il n'en « reste rien.

« Un riche montrait ses bijoux à un sage : Je vous « remercie des bijoux que vous me donnez, dit le sage. « Vraiment je ne vous les donne pas, repartit le riche. « Je vous demande pardon, repliqua le sage ; vous me « les donnez, car vous les voyez, et je les vois ; j'en « jouis comme vous, etc. »

Il y a plus de mille sentences pareilles de Confucius, de ses disciples et de leurs imitateurs. Ces maximes valent bien les secs et fastidieux *Essais de Nicole.*

On n'est pas surpris qu'une nation si morale ait été subjuguée par des peuples féroces ; mais on s'étonne qu'elle ait été souvent bouleversée comme nous par des guerres intestines : c'est un beau climat qui a essuyé de violens orages.

(*a*) Ce qui étonne plus, c'est qu'ayant si long-temps cultivé toutes les sciences, ils soient demeurés au terme où nous étions en Europe aux dixième, onzième et douzième siècles. Ils ont de la musique, et ils ne

(*a*) Pourquoi les Chinois peu profonds dans les mathématiques ?

savent pas noter un air, encore moins chanter en parties. Ils ont fait des ouvrages d'une mécanique prodigieuse, et ils ignoraient les mathématiques. Ils observaient, ils calculaient les éclipses; mais les élémens de l'astronomie leur étaient inconnus.

Leurs grands progrès anciens et leur ignorance présente, font un contraste dont il est difficile de rendre raison. J'ai toujours pensé que leur respect pour leurs ancêtres, qui est chez eux une espèce de religion, était une paralysie qui les empêchait de marcher dans la carrière des sciences. Ils regardaient leurs aïeux comme nous avons long-temps regardé Aristote. Notre soumission pour Aristote (qui n'était pourtant pas l'un de nos ancêtres) a été si superstitieuse, que, même dans l'avant-dernier siècle, le parlement de Paris défendit, sous peine de mort, qu'on fût, en physique, d'un avis différent de ce grec de Stagire (a). On ne menaçait pas à la Chine de faire pendre les jeunes lettrés qui inventeraient des nouveautés en mathématiques; mais un candidat n'aurait jamais été mandarin s'il avait montré trop de génie, comme parmi nous un bachelier suspect d'hérésie courrait risque de n'être pas évêque. L'habitude et l'indolence se joignaient ensemble pour maintenir l'ignorance en possession. Aujourd'hui les Chinois commencent à oser faire usage de leur esprit, grâce à nos mathématiciens d'Europe.

Peut-être, monsieur, avez-vous trop méprisé cette antique nation; peut-être l'ai-je trop exaltée : ne pourrions-nous pas nous rapprocher?

Virtus est medium vitiorum et utrimquè reductum.
HOR. L. I. Ep. 18, v. 9.

(a) L'arrêt est de 1624. (*Voyez* vol. XXIII, chap. XLIX.)

LETTRE VI.

SUR LES DISPUTES DES RÉVÉRENDS PÈRES JÉSUITES A LA CHINE.

La guerre de Troie, monsieur, n'est pas plus connue que les succès des révérends pères jésuites à la Chine, et leurs tribulations. Je vous demande d'abord si parmi *toutes* les nations du monde, excepté la juive (*a*), il y *en a jamais eu une seule qui* eût pu persécuter des *gens honnêtes, prêchant avec humilité un Dieu et la* vertu, secourant les pauvres sans offenser les riches, bénissant les peuples et les rois? Je soutiens que chez les anthropophages, de tels missionnaires seraient accueillis le plus gracieusement du monde.

Si à la modestie, au désintéressement, à cette vertu de la charité que Cicéron appelle *caritas humani generis*, ils joignent une connaissance profonde des beaux-arts et des arts utiles; s'ils vous apprennent à peser l'air, à marquer ses degrés de froid et de chaud, à mesurer la terre et les cieux, à prédire juste toutes les éclipses pour des milliers de siècles, enfin à rétablir votre santé avec une écorce qu'ils ont apportée du Nouveau-Monde aux extrémités de l'Ancien; alors ne se jette-t-on pas à genoux devant eux? Ne les prend-on pas pour des divinités bienfesantes?

(*a*) *Le Deutéronome* des Juifs, chap. XIII, dit : « Si un prophète vous « fait des prédictions, et si ces prédictions s'accomplissent, et s'il vous « dit : Servons le dieu d'un autre peuple..... et si votre frère ou votre « fils ou votre chère femme vous en dit autant...... tuez-les aussitôt. » Le Clerc soutient que dieux d'un autre peuple, dieux étrangers, *dii alieni*, ne signifie que dieu d'un autre nom; que le Dieu créateur du ciel et de la terre était partout le même, et qu'on doit entendre par *dii alieni*, dieux secondaires, dieux locaux, demi-dieux, anges, puissances aériennes, etc.

Si après s'être montrés quelque temps sous cette forme heureuse, ils sont chassés des quatre parties du monde, n'est-ce pas une grande probabilité que leur orgueil a partout révolté l'orgueil des autres, que leur ambition a réveillé l'ambition de leurs rivaux, que leur fanatisme a enseigné au fanatisme à les perdre?

Il est évident que si les clercs de la brillante Église de Nicomédie n'avaient pas pris querelle avec les valets de pied du césar Galérius, et si un enthousiaste insolent n'avait pas déchiré l'édit de Dioclétien, protecteur des chrétiens, jamais cet empereur, jusque-là si bon, et mari d'une chrétienne, n'aurait permis la persécution qui éclata les deux dernières années de son règne; persécution que nos ridicules copistes de légendes ont tant exagérée. Soyez tranquille, et ou vous laissera tranquille.

Duhalde rapporte dans sa collection des *Mémoires de la Chine*, un billet du bon empereur Kang-hi aux jésuites de Pékin, lequel peut donner beaucoup à penser, le voici. (*a*)

« L'empereur (*b*) est surpris de vous voir si entêtés
« de vos idées. Pourquoi vous occuper si fort d'un
« monde où vous n'êtes pas encore? Jouissez du temps
« présent. Votre Dieu se met bien en peine de vos soins!
« N'est-il pas assez puissant pour se faire justice sans
« que vous vous en mêliez? »

Il paraît par ce billet que les jésuites se mêlaient un peu de tout à Pekin comme ailleurs.

Plusieurs d'entre eux étaient parvenus à être mandarins; et les mandarins chinois étaient jaloux. Les frères prêcheurs et les frères mineurs étaient plus jaloux

(*a*) Tome III de la collection de Duhalde, page 129.

(*b*) Billet singulier de l'empereur Kang-hi aux jésuites.

encore. N'était-ce pas une chose plaisante de voir nos moines disputer humblement les premières dignités de ce vaste empire? Ne fut-il pas encore plus singulier que le pape envoyât des évêques dans ce pays; qu'il partageât *déjà la Chine en diocèses sans que l'empereur en sût rien, et qu'il y dépêchât* des légats pour juger qui savait le mieux le chinois, des jésuites, ou des capucins, ou de l'empereur?

Le comble de l'extravagance était sans doute (et on l'a déjà dit assez) que les missionnaires, qui venaient tous enseigner la vérité, fussent tous divisés entre eux, et s'accusassent réciproquement des plus puans mensonges. Il y avait bien un autre danger : ces missionnaires avaient été dans le Japon la malheureuse cause d'une guerre civile, dans laquelle on avait égorgé plus de trente mille hommes en l'an de grâce 1638. Bientôt les tribunaux chinois rappelèrent cette horrible aventure à l'empereur Young-tching, fils de Kang-hi et père de Kien-long, l'auteur du poëme de *Moukden*. Tous les prédicateurs d'Europe furent chassés avec bonté par le sage Young-tching, en 1724 (a). La cour ne garda que deux ou trois mathématiciens, parce que d'ordinaire ce

(a) Rien n'est plus connu aujourd'hui que le discours admirable de cet empereur aux jésuites en les chassant : *Que diriez-vous si j'envoyais une troupe de bonzes et de lamas dans votre pays pour y prêcher leurs dogmes?...... Les mauvais dogmes sont ceux qui, sous prétexte d'enseigner la vertu, soufflent la discorde et la révolte : vous voulez que tous les Chinois se fassent chrétiens, je le sais bien; alors que deviendrons-nous? les sujets de vos rois comme l'île de Manille. Mon père a perdu beaucoup de sa réputation chez les lettrés en se fiant trop à vous. Vous avez trompé mon père, n'espérez pas me tromper de même.* Après ce discours sévère et paternel, l'empereur renvoya tous les convertisseurs en leur fournissant de l'argent, des vivres, et des escortes qui les défendirent des fureurs de tout un peuple déchaîné contre eux : il n'y eut point de dragonnade. Voyez le XVII[e] volume des *Lettres curieuses et édifiantes*.

ne sont pas ces gens-là qui bouleversent le monde par des argumens théologiques.

Mais, monsieur, si les Chinois aiment tant les bons mathématiciens, pourquoi ne le sont-ils pas devenus eux-mêmes? Pourquoi ayant vu nos éphémérides ne se sont-ils pas avisés d'en faire? pourquoi sont-ils toujours obligés de s'en rapporter à nous? Le gouvernement met toujours sa gloire à faire recevoir ses almanachs par ses voisins, et il ne sait pas encore en faire. Ce ridicule honteux n'est-il pas l'effet de leur éducation? Les Chinois apprennent long-temps à lire et à écrire, et à répéter des leçons de morale; aucun d'eux n'apprend de bonne heure les mathématiques. On peut parvenir à se bien conduire soi-même, à bien gouverner les autres, à maintenir une excellente police, à faire fleurir tous les arts, sans connaître la table des sinus et les logarithmes. Il n'y a peut-être pas un secrétaire d'état en Europe qui sût prédire une éclipse. Les lettrés de la Chine n'en savent pas plus que nos ministres et que nos rois.

Vous croyez que ce défaut vient des têtes chinoises encore plus que de leur éducation. Vous semblez penser que ce peuple n'est fait pour réussir que dans les choses faciles; mais qui sait si le temps ne viendra pas où les Chinois auront des Cassini et des Newton? Il ne faut qu'un homme ou plutôt qu'une femme. Voyez ce qu'ont fait de nos jours Pierre Ier et Catherine II.

LETTRE VII.

SUR LA FANTAISIE QU'ONT EUE QUELQUES SAVANS D'EUROPE DE FAIRE DESCENDRE LES CHINOIS DES ÉGYPTIENS.

Je voudrais, monsieur, dompter ma curiosité, n'ayant pu la satisfaire. J'ai vu chez mon père, qui est négociant, plusieurs marchands, facteurs, patrons de navire, et aumôniers de vaisseaux qui revenaient de la Chine, et qui ne m'en ont pas plus appris que s'ils débarquaient du coche d'Auxerre. Un commissionnaire qui avait séjourné vingt ans à Kanton, m'a seulement confirmé que les marchands y sont très méprisés, quoique dans la ville la plus commerçante de l'empire. Il avait été témoin qu'un officier tartare, très curieux des nouvelles de l'Europe, n'avait jamais osé donner à dîner dans Kanton à un officier de notre compagnie des Indes, parce qu'il servait des marchands. Le capitaine tartare avait peur de se compromettre : il ne se familiarisa jusqu'à dîner avec ce capitaine français qu'à sa maison de campagne. Je soupçonne, par parenthèse, que ce mépris pour une profession si utile est la source de la friponnerie dont on accuse les marchands chinois, et principalement les détailleurs ; ils se font payer leur humiliation. De plus, ce dedain mandarinal pour le commerce nuit beaucoup au progrès des sciences.

N'ayant pu rien savoir par nos marchands, j'ai été encore moins éclairé par nos aumôniers qui ont pu argumenter depuis Goa jusqu'à Bornéo. Le capucin Norberg ne m'a appris autre chose, dans huit gros volumes, sinon qu'il avait été persécuté dans l'Inde par les jésuites poursuivis eux-mêmes partout.

Je me suis adressé à des savans de Paris qui n'étaient jamais sortis de chez eux : ceux-là n'ont fait aucune difficulté de m'expliquer le secret de l'origine des Chinois, des Indiens, et de tous les autres peuples. Ils le savaient par les Mémoires de Sem, Cham et Japhet. L'évêque d'Avranches, Huet, l'un de nos plus laborieux écrivains, fut le premier qui imagina que les Égyptiens avaient peuplé l'Inde et la Chine; mais comme il avait imaginé aussi que Moïse était Bacchus, Adonis et Priape, son système ne persuada personne.

Mairan, secrétaire de l'Académie des Sciences, crut entrevoir avec les lunettes d'Huet, une grande conformité entre les sciences, les usages, les mœurs et même les visages des Égyptiens et des Chinois. Il se figura que Sésostris avait pu fonder des colonies à Pékin et à Delhi. Le P. Parennin lui écrivit de la Chine une grande lettre aussi ingénieuse que savante qui dut le désabuser. (a)

D'autres savans ont travaillé ensuite à transplanter l'Égypte à la Chine. Ils ont commencé par établir qu'on pouvait trouver quelque ressemblance entre d'anciens caractères de la langue phénicienne ou syriaque, et ceux de l'ancienne Égypte, en y fesant les changemens requis; il ne leur a pas été difficile de travestir ensuite ces caractères égyptiens en chinois. Cela fait, ils ont composé des anagrammes avec les noms des premiers rois de la Chine. Par ces anagrammes ils ont reconnu que le roi chinois Yu est évidemment le roi d'Égypte Menès, en changeant seulement *y* en *me*, et *u* en *nès*. Ki est devenu Athoès; Kang a été transformé en Diabiès et encore Diabiès est-il un mot grec. On sait assez que les Athéniens donnèrent des terminaisons grecques aux mots

(a) Imprimée à la tête du XXVI[e] tome des *Lettres curieuses et édifiantes*.

égyptiens. Il n'y a pas eu plus de Diabiès en Égypte, que de Memphis et d'Héliopolis; Memphis s'appelait Moph, Héliopolis s'appelait Hon. C'est ainsi que dans la suite des siècles ces Grecs s'avisèrent de donner le nom de Crocodilopolis à la ville d'Arsinoé. Tout cela ferait renoncer à la généalogie des noms et des hommes. Enfin il ne paraît pas que les Chinois soient venus d'Égypte plutôt que de Romorantin.

Je ne pense pas pourtant qu'il fût honteux à la Chine d'avoir l'Égypte pour aïeule. La Chine est, à la vérité, dix-huit fois (a) aussi grande que sa prétendue grand'-mère : et même on peut dire que l'Égypte n'est pas d'une race fort ancienne ; car pour qu'elle figurât un peu dans le monde, il fallut des temps infinis : elle n'aurait jamais eu de blé, si elle n'avait eu l'adresse de creuser les canaux qui reçurent les eaux du Nil. Elle s'est rendue fameuse par ses pyramides, quoiqu'elles n'eussent guère, selon Platon dans sa *République* (b), plus de dix mille ans d'antiquité. Enfin on ne juge pas toujours des peuples par leur grandeur et leur puissance. Athènes a été presque égale à l'empire romain aux yeux des philosophes ; mais malgré toute la splendeur dont l'Égypte a brillé, surtout sous la plume de l'évêque Bossuet, qu'il me soit permis de préférer un peuple adorateur pendant quatre mille ans du Dieu du ciel et de la terre, à un peuple qui se prosternait devant des bœufs, des chats et des crocodiles, et qui finit par aller dire

(a) Je compte l'Égypte trois fois moins étendue que la France, et la France six fois moins étendue que la Chine. Ces mesures ne contredisent point celles de M. Danville, qui n'a considéré que le terrain cultivable de l'Égypte : voyez son *Égypte ancienne et moderne*.

(b) Voyez Platon, au livre II de sa *République*.

la bonne aventure à Rome, et par voler des poules au *nom d'Isis.*

Vous avez vaillamment combattu ceux qui ont voulu faire passer ces Égyptiens pour les pères des Chinois, *laudo vos.* Mais si vous regardez encore les Chinois avec mépris, *in hoc non laudo.*

LETTRE VIII.

SUR LES DIX ANCIENNES TRIBUS JUIVES QU'ON DIT ÊTRE A LA CHINE.

Je gourmande toujours inutilement cette curiosité insatiable et inutile. Si on m'apprend quelques vérités sur un coin des quatre parties du monde, je me dis: A quoi ces vérités me serviront-elles? Si on m'accable de mensonges, comme cela m'arrive tous les jours, je gémis, et je suis prêt à me mettre en colère.

Bénis soient les Chinois, monsieur, qui ne s'informent jamais de ce qui se passe hors de chez eux! M. Gervais a bien raison de remarquer que l'empereur n'a point fait son poëme pour nous, mais seulement pour ses chers Tartares, et pour ses chers Chinois. Un littérateur de notre pays a écrit à sa majesté chinoise sur le danger qu'elle courait à Paris d'essuyer un réquisitoire et un monitoire au sujet de son poëme. L'empereur ne lui a pas répondu; et il a bien fait.

Que chacun fasse chez lui comme il l'entend. C'est ce qu'apprit à ses dépens mon père le marchand Jean Duchemin, qui n'était pas riche. Il lui en coûta deux mille écus pour avoir été curieux lorsqu'il commerçait à Quanton, Canton ou Kanton.

Vous avez entendu parler du R. P. Gozzani (a), auquel le R. P. Joseph Suarez recommanda, en 1707, d'aller visiter leurs frères les Juifs des dix tribus transplantées dans le pays de Gog et de Magog par Salmanazar, l'an 717 avant notre ère latine, juste du temps de Romulus.

Le R. P. Gozzani, qui était fort zélé, et qui n'avait pas un écu, alla trouver mon père Jean Duchemin, qui n'était pas riche. Venez avec moi, lui dit-il, et défrayez-moi, pour l'amour de Dieu, dans le voyage que le P. Suarez m'ordonne, de la part du pape, de faire à Caï-foum-fou dans la province de Honang, qui n'est pas loin d'ici. Vous aurez l'avantage de voir les dix tribus d'Israël chassées par Salmanazar, il y a deux mille quatre cent vingt-quatre ans, de l'admirable pays de Judée. Elles règnent dans la province de Honang, elles reviendront à la fin du monde dans la terre promise, avec les deux autres tribus Juda et Benjamin, pour combattre l'antechrist, et pour juger le genre humain : elles nous recevront à bras ouverts, et vous ferez une fortune immense avant que vous soyez jugé. Mon père crut ce Gozzani ; il acheta des chevaux, une voiture, des habits magnifiques pour paraître décemment devant les princes des tribus de Gad, Nephthali, Zabulon, Issachar, Aser, et autres, qui régnaient dans Caï-foum-fou, capitale de Honang. Il défraya splendidement son jésuite. Quand ils furent arrivés dans le royaume des dix tribus, ils furent en effet introduits dans la synagogue, où le sanhédrin s'assemblait. C'était une douzaine de gueux qui vendaient des haillons. Le voyage avait coûté

(a) Voyez la lettre du frère Gozzani, au VII[e] recueil des Lettres intitulées *édifiantes et curieuses*.

à mon père deux mille écus de cinq livres qu'on appelle *taels* à la Chine, et les Gad, Nephthali, Zabulon, Issachar et Aser lui volèrent le reste de son argent.

Frère Gozzani, pour le consoler, lui prouva que les gens des tribus chassées depuis deux mille quatre cent vingt-quatre ans par Salmanazar de leur royaume d'Israël, qui avait bien quinze lieues de long sur huit de large, furent d'abord enchaînés deux à deux comme des galériens par l'ordre de Salmanazar, roi de Chaldée; qu'ils furent conduits à coups de fourche de Samarie à Sichem, de Sichem à Damas, de Damas à Alep, d'Alep à Erzerum; que dans la suite des temps cette grande partie du peuple chéri s'avança vers Erivan; que bientôt après elle marcha au sud de la mer d'Hircanie, vulgairement la mer Caspienne; qu'elle planta ses pavillons dans le Guilan, dans le Tabeistan; qu'elle vécut longtemps de cailles dans le grand désert salé, selon son ancienne coutume; et qu'enfin de déserts en déserts, et de bénédictions en bénédictions, les dix tribus fondèrent le royaume de Caï-foum-fou, d'où elles ne reviendront que pour conduire les nations dans la voie droite (*a*). Cette doctrine consola fort mon père, mais ne le dédommagea pas.

J'avais dans ce temps-là même un cousin-germain bachelier de Sorbonne. Il se chargea de faire le panégyrique des six corps des marchands : la sacrée faculté y trouva des propositions malsonnantes, héré-

(*a*) On peut consulter sur une partie de ces belles choses un professeur émérite du collége du Plessis à Paris, lequel a fait parler fort savamment messieurs les Juifs Jonathan, Mathataï, et Winker. On peut voir aussi la réponse à ces messieurs, article Juifs, dans le *Dictionnaire philosophique*.

tiques, sentant l'hérésie; ce qui lui fit une affaire très sérieuse.

Ces aventures, et d'autres pareilles, firent connaître à la famille qu'elle ne devait jamais se mêler des affaires d'autrui, qu'il fallait renoncer à la prose soutenue comme aux vers alexandrins, et qu'enfin rien n'était plus dangereux que de vouloir briller dans le monde.

En effet, quand le père Castel fit une brochure pour rassurer l'*univers*, et une autre brochure pour instruire l'*univers*, les honnêtes gens en rirent, et l'univers n'en sut rien. C'est bien pis que si l'univers avait ri. Tout cela était un avertissement de me taire.

Vous pourrez me dire, monsieur, que l'empereur Kien-long a pourtant voulu instruire une grande partie du globe en vers tartares, et que tous les lettrés de la Chine ont été à ses pieds. Vous ajouterez encore qu'il a fait imprimer une chanson sur le thé (a), et qu'il n'y a point de dame depuis Pekin jusqu'à Kanton qui n'ait chanté la chanson de son maître en déjeunant. Mais s'il est permis à un empereur d'être bon poète, un particulier risque trop. Il ne faut point se publier. Cachons-nous en vers et en prose. Il vous appartient, monsieur, de paraître au grand jour; mais ne montrez pas mes lettres.

(a) Cette chanson à boire est traduite par le P. Amiot, et imprimée à la suite du *Poëme de Moukden*. C'est une chanson fort différente des nôtres : elle ne respire que la sobriété et la morale. Les chansonniers du bas étage, les seuls qui nous restent, n'en seraient pas contens.

LETTRE IX.

SUR UN LIVRE DES BRACHMANES, LE PLUS ANCIEN QUI SOIT AU MONDE.

Ne parlons plus, monsieur, du poëme de l'empereur de la Chine, quelque beau qu'il puisse être. J'ai à vous entretenir d'un ouvrage cent fois plus poétique, et beaucoup plus ancien, fait autrefois dans l'Inde, et qui ne commence que de nos jours à être connu en Europe; c'est le *Shasta-bad*, le plus ancien livre de l'Indostan et du monde entier, écrit dans la langue sacrée du *Hanscrit* il y a près de cinq mille ans. C'est bien autre chose que les *yking* ou les *yquim* chinois, qui ne sont que des lignes droites où personne n'a jamais rien compris. Deux gentilshommes Anglais qui ont tous deux, pendant plus de vingt ans, étudié la langue sacrée dans le Bengale, langue connue seulement de quelques savans brames, se sont donné la peine de lire et de traduire les morceaux les plus précieux de ce *Shasta-bad*. L'un est M. Holwell, long-temps vice-gouverneur du principal établissement anglais sur le Gange; l'autre, M. Dow, colonel dans l'armée de la compagnie. J'avoue, monsieur, que notre compagnie française ne s'est pas donné de pareils soins, et qu'elle n'a été ni si savante ni si heureuse.

L'antiquité du *Shasta-bad* fait voir évidemment que les brachmanes précédèrent de plusieurs siècles les Chinois ; qui précèdent le reste des hommes. Ce qui surprend, ce n'est pas que ce livre soit si ancien, c'est qu'il soit écrit dans le style dont Platon écrivait en Grèce, plus de deux mille ans après l'auteur indien.

Vous connaissez ce *Shasta-bad* sans doute; mais permettez-moi de vous en représenter ici les principaux traits. Vous verrez qu'ils n'ont été connus d'aucun de nos missionnaires. Chacun d'eux nous a conté ce qu'il entendait dire, et encore très difficilement, dans la province où il séjourna peu de temps. Toutes ces provinces ont des idiomes et des catéchismes differens. Supposé que des Indiens fussent assez desœuvrés, assez inquiets, assez déterminés, pour venir en Europe s'informer de nos dogmes, et nous instruire des leurs, ils verraient à Pétersbourg l'Église grecque qui diffère de la romaine; en Suède, en Danemarck, l'Église evangélique ou luthérienne qui ne ressemble ni à la romaine ni à la grecque; en Prusse, une autre religion Il serait bien difficile à ces Indiens de se faire une idée nette de l'origine du christianisme. MM. Holwell et Dow ont puisé à la source du brachmanisme; et on verra que cette source est celle des croyances qui ont régné le plus anciennement sur notre hemisphère, et même à la Chine, où la métempsycose indienne est encore reçue chez le peuple, quoique méprisée chez les lettrés, et dans tous les tribunaux.

Voici le commencement du plus singulier de tous les livres. (*a*)

« Dieu est un, créateur de tout, sphère universelle,
« sans commencement, sans fin. Dieu gouverne toute
« la création par une providence générale, résultante
« de ses éternels desseins. — Ne recherche point l'es-
« sence et la nature de l'Éternel qui est un; ta recherche

(*a*) Nous en avons déjà quelques extraits en français dans un abrégé de l'*Histoire de l'Inde*, imprimé avec le procès mémorable du général Lally. (Volume de l'*Histoire du parlement de Paris*, tome XXIII.)

« serait vaine et coupable. C'est assez que jour par jour, « et nuit par nuit, tu adores son pouvoir, sa sagesse « et sa bonté dans ses ouvrages. »

J'avais dit tout à l'heure que le *Shasta-bad* était digne de Platon. Je me rétracte, Platon n'est pas digne du *Shasta-bad*. Continuons.

« L'Éternel voulut, dans la plénitude du temps, com- « muniquer de son essence et de sa splendeur à des « êtres capables de la sentir. Ils n'étaient pas encore (*a*); « l'Éternel voulut, et ils furent. Il créa Birma, Vitsnou et « Sib. »

On voit ensuite comment Dieu forma d'autres substances nombreuses, subordonnées à ces trois premières participantes de sa propre nature, et dominatrices avec lui. Ces puissances subordonnées, et d'un ordre inférieur, avaient à leur tête un génie céleste que l'on nomme Moisazor. Tous ces noms expriment dans la langue du *Hanscrit* des perfections différentes : ces perfections diverses, et cette subordination, produisirent dans les globes dont Dieu a rempli l'espace, une harmonie et une felicité constante pendant plusieurs siècles.

Il est clair que ces idées, toutes sublimes qu'elles peuvent être, ne sont cependant qu'une image d'un bon gouvernement parmi les hommes; c'est le terrestre épuré et transporté au ciel. C'est encore ce que Platon a tant imité.

Enfin l'envie et l'ambition se saisissent du cœur de Moisazor et de ses compagnons : ils joignent les imperfections aux perfections : ils pervertissent l'ouvrage de l'Éternel : ils se revoltent contre les trois êtres supérieurs,

(*a*) N'est-ce pas là le vrai sublime?

tirés de sa substance divine; la discorde succède à l'harmonie; le ciel se divise; les génies fidèles qui ont conservé la perfection se déclarent contre les génies infidèles qui ont choisi l'imperfection : l'Éternel précipite Moisazor et les autres substances imparfaites et révoltées dans le globe des ténèbres, nommé l'*ondéra.*

Voilà probablement l'origine de la guerre des Titans contre les dieux en Égypte; de la destruction de Typhon, de la punition de Typhée et d'Encelade enchaînés par les Grecs en Sicile (a) sous le mont Etna. Un autre aurait dit, *voilà infailliblement*, au lieu de voilà probablement. Car on sait que, dès qu'un beau conte est inventé par une nation, il est vite copié par une autre: l'aventure d'Amphitryon et de Sosie est originairement de l'Inde; on l'a déjà remarqué ailleurs.

Si on osait, on observerait encore que cette histoire, ou cette théogonie, ou cette allégorie, parvint jusqu'aux Juifs vers les temps d'Archélaüs et d'Agrippa; car c'est alors qu'il parut un livre juif sous le nom d'*Énoch*, dans lequel il était fait mention de la révolte et de la chute des anges. On nous a conservé quelques passages de ce livre attribué à Énoch, *septième homme après Adam.* On y trouve que deux cents anges principaux, ayant l'archange Semexias à leur tête, se liguèrent ensemble sur le mont Hermon pour aller voler les hommes et pour violer des filles. Le seigneur ordonna à Michaël de lier le capitaine Semexias, et à Gabriel de lier Azazel le lieutenant : ils furent jetés avec leurs soldats dans le lieu d'obscurité, comme y avaient été jetés les génies désobéissans du *Shasta-bad.* C'est même

(a) Voyez l'abrégé de l'*Histoire de l'Inde*, à la suite de la catastrophe du général Lally. (Tome XXIII, page 455.)

à cette chute des anges, rapportée dans le livre d'Énoch, que l'apôtre saint Jude fait allusion quand il dit dans son épître, chapitre premier : *Qu'Énoch, septième homme après Adam, prophétisa sur ces étoiles errantes auxquelles une tempête noire est réservée pour l'éternité* (a). Il dit dans ce même chapitre : *Que ces anges sont liés de chaînes à tout jamais* (b), *quoique l'archange Michaël n'osât maudire le diable en lui disputant le corps de Moïse.*

C'est au P. Calmet de notre congrégation d'expliquer ces mystères; c'est à lui seul de montrer comment la chute des anges n'avait été annoncée chez nous que dans un livre apocryphe : je dois me borner à vous dire que cette chute était articulée depuis des siècles dans le *Shasta-bad* des anciens brachmanes.

Vous savez, monsieur, qu'il y a dans ce temps-ci des doctes qui raisonnent, ce qui n'était pas autrefois si commun : vous savez que parmi nos doctes raisonneurs modernes, il s'en trouve quelques-uns d'assez téméraires pour oser croire que le berceau du christianisme fut dans l'Inde, il y a cinq mille ans à peu près; et voici comme ils tâchent d'argumenter. « L'origine de tout, « disent-ils, selon nous et selon les Indiens, c'est le « diable. Car nous disons que le diable s'étant révolté « dans le ciel, avant qu'il y eût des hommes sur la terre, « et ayant été mis en enfer, il en sortit pour venir ten- « ter nos premiers parens dès qu'il sut qu'ils existaient. « Il fut la cause du péché originel, et ce péché originel « fut la cause de tout ce qui est arrivé depuis. Donc le « diable est la cause de tout. » Mais puisqu'il n'est question dans aucun endroit de *la Genèse*, ni du diable, ni

(a) Vers. 13. (b) Vers. 6.

de son enfer, ni de son voyage sur la terre, il est évident que toute cette théologie est tirée de la théologie des anciens brachmanes, qui seuls avaient écrit l'histoire du diable sous le nom de Moisazor. Ce Moisazor avait commencé par être favori de Dieu; puis avait été damné, puis était venu sur la terre.

Nos commentateurs firent de ce diable chassé du ciel un serpent; ensuite ils en firent Satan, Belphégor, Belzébuth, etc.; ils ont fini par l'appeler Lucifer, d'un mot latin qui veut dire l'étoile de Vénus.

Et pourquoi ont-ils appelé le diable étoile de Vénus? C'est que dans un ancien écrit juif (a) on a déterré un passage traduit en latin. Ce passage regarde la mort d'un roi de Babylone, de qui les Juifs avaient été esclaves. Les Juifs se réjouissaient d'avoir perdu ce monarque, comme fait le peuple presque partout à la mort de son maître. L'auteur exhorte le peuple à se moquer de ce roi babylonien qu'on vient d'enterrer.

« Allons, dit-il, chantez une parabole contre le roi
« de Babylone. Dites : Que sont devenus ses employés
« des gabelles? que sont devenus les bureaux de ces
« gabelles? Le seigneur a brisé le sceptre des impies,
« les verges des dominateurs; la terre est maintenant
« tranquille et en silence : elle est dans la joie. Les cèdres
« et les sapins, ô roi! se réjouissent de ta mort. Ils ont
« dit : Depuis que tu es enterré, personne n'est plus
« venu nous couper et nous abattre : tout le souterrain
« s'est ému à ton arrivée; les géans, les princes, se sont
« levés de leur trône; ils disent : Te voilà donc percé
« comme nous; te voilà semblable à nous; ton orgueil
« est tombé dans les souterrains avec ton cadavre; com-

(a) Isaïe.

« ment es-tu tombée du ciel, étoile du matin, étoile de « Vénus, Lucifer (en syriaque *Hellel*)? Comment es-tu « tombée en terre, toi qui frappais les nations? etc. »

Cette parabole est fort longue. Il a plu aux commentateurs d'entendre littéralement cette allégorie, comme il leur a plu d'expliquer allégoriquement le sens littéral de cent autres passages; c'est ainsi que notre saint François de Paule ayant fondé les minimes, on prêcha en Italie que son ordre était prédit dans *la Genèse : Frater minimus cum patre nostro*. C'est ainsi que toute l'histoire de saint François d'Assise se trouve mot à mot dans *la Bible*. De tout cela, monsieur, nos commentateurs concluent que le serpent qui trompa notre Ève était le diable, et les Indiens concluent que le diable était leur Moisazor, qui fut ci-devant le premier des anges. Si on en croyait les anciens Perses, leur Satan serait d'une plus vieille date que notre serpent, et approcherait presque de l'antiquité de Moisazor. Chaque nation veut avoir son diable, comme chaque paroisse a son saint.

Je n'entre point dans ces profondeurs; je remarquerai seulement que le gouverneur Holwell, après nous avoir donné une idée de ce livre si antique, et en avoir admiré le style, le compare au *Paradis perdu* de Milton, *à cela près*, dit-il, *que Milton a été entraîné par son génie inventif et ingouvernable à semer dans son poëme des scènes trop grossières, trop bouffonnes, trop opposées aux sentimens qu'on doit avoir de l'Être suprême.* (a)

Poursuivons l'histoire de l'ancienne loi indienne. Dieu pardonne après plusieurs milliers de siècles, aux génies délinquans; il crée la terre comme un séjour

(a) Page 64, deuxième édition.

d'épreuve pour leur donner lieu d'expier leurs crimes : *il les fait passer par plusieurs métamorphoses. D'abord ils sont vaches, afin que lorsqu'ils seront hommes, ils* apprennent à ne point tuer leurs nourrices, et à ne pas manger leurs pères nourriciers : c'est ce qui établit cette doctrine de la métempsycose, et cette abstinence rigoureuse de tout être à qui Dieu a donné la vie; doctrine que Pythagore embrassa dans l'Inde, et qu'il ne put faire recevoir à Crotone.

Quand ces génies célestes et punis ont subi plusieurs métamorphoses sans commettre des crimes, ils retournent enfin avec leurs femmes dans le ciel, leur première patrie; et c'est pour accompagner leurs époux dans le ciel, que tant de femmes se brûlèrent, et se brûlent encore sur le corps de leurs maris : piété ancienne autant qu'affreuse, qui nous montre à quel excès de faiblesse la superstition peut réduire l'esprit humain, et à quelle grandeur elle peut élever le courage. Cicéron dit dans ses *Tusculanes*, que cette coutume subsistait de son temps dans toute sa force. Il s'en effraie, et il l'admire.

M. Holwell a vu dans son gouvernement, en 1743, la plus belle femme de l'Inde, âgée de dix-huit ans, résister aux prières et aux larmes de mylady Russell, femme de l'amiral anglais, qui la conjurait d'avoir pitié d'elle-même et de deux enfans charmans qu'elle allait laisser orphelins; elle répondit à madame Russell : Dieu les a fait naître, Dieu en prendra soin. Elle s'étendit sur le bûcher, et y mit le feu elle-même avec autant de sérénité que des dévotes prennent le voile parmi nous.

Il ajoute qu'un Anglais nommé Charnoc, étant témoin du même épouvantable sacrifice d'une jeune indienne très belle, descendit malgré les prêtres dans la

fosse du bûcher, arracha du milieu des flammes cette victime, qui criait au ravisseur et à l'impie; qu'il eut une peine extrême à l'apaiser, qu'enfin il l'épousa, mais qu'il fut regardé par tout le peuple comme un monstre.

Les brachmanes eurent un autre dogme qui a fait plus de fortune dans tout notre Occident; c'est celui de nos quatre âges du monde, si bien chantés par Ovide, et qui figurent toujours dans nos opéra et dans nos tableaux. Le premier âge de la création de la terre pour sauver les âmes de l'enfer fut de trois millions deux cent mille de nos années, ci 3,200,000

Le second fut de 1,600,000

Le troisième de 800,000

Le quatrième, où nous sommes, est de. . 400,000

Ainsi tout va toujours en diminuant et en empirant dans ce monde; mais nous sommes plus discrets que les brachmanes. Nos âges ne sont pas si longs. Les Indiens appellent ces âges *Iogues*. C'est dans le présent iogue qu'un roi des bords du Gange, nommé Brama, écrivit dans la langue sacrée le sacré *Shasta-bad*, il n'y a guère que cinq mille années : mais il ne s'écoula pas quinze siècles qu'un autre brachmane, qui pourtant n'était pas roi, donna une loi nouvelle du *Veidam*. Je lui en demande bien pardon ; ce *Veidàm* est le plus ennuyeux fatras que j'aie jamais lu. Figurez-vous *la Légende dorée, les Conformités de saint François d'Assise*, les *Exercices spirituels de saint Ignace*, et les *Sermons de Menot* joints ensemble, vous n'aurez encore qu'une idée très imparfaite des impertinences du *Veidam*.

L'Ézour-Veidam est tout autre chose. C'est l'ouvrage d'un vrai sage qui s'élève avec force contre toutes les sottises des brachmanes de son temps. Cet *Ézour-Vei-*

dam fut écrit quelque temps avant l'invasion d'Alexandre. C'est une dispute de la philosophie contre la théologie indienne; mais je parie que *l'Ézour-Veidam* (a) n'a aucun crédit dans son pays, et que *le Veidam* y passe pour un livre céleste.

LETTRE X.

SUR LE PARADIS TERRESTRE DE L'INDE.

Ce n'est pas assez, monsieur, que deux Anglais, dans les trésors qu'ils ont rapportés de l'Inde, aient compté principalement cet ancien livre de la religion des brachmanes; ils ont encore découvert le paradis terrestre. Vous savez que de grands théologiens l'avaient placé les uns dans la Taprobane, les autres en Suède, quelques-uns même dans la lune. Mais il est réellement sur un des bras du Gange. M. Holwell, et quelques-uns de ses amis, y ont voyagé d'un bout à l'autre (b): ce pays peut prendre son nom de sa capitale Bishnapor ou Vishnapor où l'on adore Vitsnou, fils de Dieu, de temps immémorial. Il est à quelques journées de Calcutta, chef-lieu de la domination anglaise, et on le trouve marqué sur toutes les bonnes cartes des possessions de la compagnie

(a) *L'Ézour-Veidam* est en effet un livre qui combat toutes les superstitions et qui détruit les fables dont on déshonore la Divinité; c'est probablement le livre que le P. Pons, missionnaire sur la côte de Malabar, en 1740, appelle l'*Ajour-Veidam*. Il avait un peu appris la langue des brames modernes, mais non pas l'ancien *Hanscrit*, qui est pour eux ce qu'est *l'Iliade* d'Homère pour les Grecs d'aujourd'hui. *Voyez* sa lettre au P. Duhalde, dans le xxv[e] tome des *Lettres curieuses et édifiantes*.

(b) Voyez *Interesting events relative to Bengal*, pages 197 et suiv.

des Indes. Il n'est guère qu'à neuf ou dix journées des frontières du petit royaume de Patna. La contrée vers la ville anglaise de Calcutta, et vers celle de Vishnapor, est arrosée des canaux du Gange qui fertilisent la terre. Tous les fruits, tous les arbres, toutes les fleurs y sont entretenus par une fraîcheur éternelle, qui tempère les chaleurs du tropique, dont ce climat n'est pas eloigné. Le peuple y est encore plus favorisé de la nature.

Ce peuple fortuné, dit la relation, *a conservé la beauté du corps si vantée dans les anciens brachmanes, et toute la beauté de l'âme, pureté, piété, équité, régularité, amour de tous les devoirs. C'est là que la liberté et la propriété sont inviolables. Là on n'entend jamais parler de vol, soit privé, soit public; dès qu'un voyageur quel qu'il soit a touché les limites du pays, il est sous la garde immédiate du gouvernement. On lui envoie des guides qui répondent de son bagage et de sa personne, sans aucun salaire. Ces guides le conduisent à la première station. Le premier officier du lieu le loge et le défraie, puis le remet à d'autres guides qui en prennent le même soin. Il n'a d'autre peine que de délivrer de ville en ville à ses conducteurs un certificat qu'ils ont rempli leur charge. Il est entretenu de tout dans chaque gîte pendant trois jours aux dépens de l'état; et s'il tombe malade, on le garde, et on lui administre tous les secours jusqu'à ce qu'il soit guéri, sans qu'on reçoive de lui la moindre récompense.*

Si ce n'est pas là le paradis terrestre, je ne sais où il peut être.

Un philosophe sera moins surpris qu'un autre homme, quand il saura que les habitans de Vishnapor descen-

dent des anciens brachmanes. C'est probablement ainsi que Pythagore fut reçu chez eux. Ils ont conservé depuis des siècles innombrables la simplicité et la générosité de leurs mœurs. Ajoutez à cela que cette province, presque aussi grande que la France ou l'Allemagne, a toujours été préservée du fléau de la guerre, tandis que ce fléau dévorait tout depuis Delhi, et depuis les rives du Gange, jusqu'aux sables de Pondichéri.

On demandera comment des peuples si doux et si vertueux n'ont pas été conquis par quelqu'un de ces voleurs de grands chemins, soit Marattes, soit Européans, soit Thamas-Kouli-kan, soit Abdalla? C'est qu'on ne peut pas entrer chez eux aussi facilement que le diable entra, selon Milton, dans le paradis terrestre, en sautant les murs.

Le prince descendant des premiers rois brachmanes, qui règne dans Vishnapor, peut en moins d'un jour inonder tout le pays; une armée serait noyée en arrivant. Vishnapor est aussi bien défendu qu'Amsterdam et Venise; ces peuples, qui n'ont jamais attaqué personne, résisteraient à l'univers entier.

Probablement quelques Français, soit à Romorantin, soit à Paris, prendront ce récit pour des contes d'Hérodote, ou pour d'autres contes; tout est cependant de la plus exacte vérité : les témoins oculaires sont à Londres.

Pourquoi n'en sait-on rien chez nous? pourquoi de soixante journaux qui paraissent tous les mois, aucun n'a-t-il discuté des merveilles si étranges? On dit que le livre de M. Holwell a été traduit; mais ces faits, jetés en passant dans des mémoires sur les intérêts de sa compagnie des Indes, n'ont été remarqués en France par personne. Un seul homme en a parlé, et on n'y a pas

pris garde. On n'était occupé, chez nous, que de l'histoire parisienne du jour. Si on a jeté les yeux un moment sur l'Inde, ce n'a été que pour accuser de nos désastres ceux qui avaient prodigué leur sang pour les finir. Aucun même des négocians, des commis, des employés de notre malheureuse compagnie, n'a jamais entendu parler de Vishnapor ou Bishnapor. Ils ont été chassés d'un climat que pendant cinquante ans ils n'avaient pu connaître. Le jésuite Lavaur, qui revint de Pondichéri avec onze cent mille francs dans sa cassette, ne savait pas si M. Holwell et M. Dow étaient au monde.

J'avoue que si la route de Vishnapor était aussi fréquentée que celle d'Orléans et de Lyon, l'hospitalité y serait moins en honneur : c'est une vertu qui coûte peu de chose à ces peuples ; mais on m'avouera qu'ils exercent cette vertu quand l'occasion s'en présente : une bonne action aisée à faire est toujours une bonne action. Ce serait le bonheur du genre humain que la vertu fût partout d'une pratique facile. La *Dévotion aisée* du P. Lemoine n'était point un si ridicule titre de livre ; faudrait-il donc que la saine morale fût rebutante?

Si les brachmanes furent les premiers théologiens de ce monde, ils furent aussi les premiers astronomes. Les nuits de leur pays, qui sont plus belles que nos beaux jours, dûrent nécessairement les engager à observer les astres. Il n'est pas à croire que cette science ait été cultivée d'abord par des bergers, comme on le dit. Nous ne voyons pas que nos pâtres s'occupent beaucoup des planètes et des étoiles fixes. Probablement ceux qui gardaient les moutons en Tartarie, aux Indes, en Chaldée, n'étaient pas plus curieux que les paysans de nos contrées, et je ne vois pas qu'il y ait jamais eu de

Newton et de Halley parmi nos bergers d'Allemagne, *de France et d'Espagne. Il faut savoir un peu de géométrie pour être même un astronome ignorant.* Les brachmanes étaient géomètres. Il est donc de la plus grande vraisemblance que la science du ciel eut son origine chez eux.

Il paraît qu'ils furent les premiers qui connurent l'obliquité de l'écliptique. Leur première époque astronomique commençait à une conjonction de toutes les planètes, et cette conjonction était arrivée vingt-trois mille cinq cent et un ans avant notre ère. Je n'examine pas s'ils se sont trompés sur cette époque; mais je dis qu'il faut une prodigieuse science et bien des siècles pour être en état de se tromper dans un tel calcul.

LETTRE XI.

SUR LE GRAND LAMA ET LA MÉTEMPSYCOSE.

Après avoir voyagé sous vos ordres, monsieur, en Égypte, à la Chine et aux Indes, je veux faire un petit tour dans un coin de la Tartarie pour vous parler du grand lama. Je veux bien croire qu'il y a des Tartares assez bons pour pendre à leur cou quelques reliques de son derrière en forme de grains de chapelet : en vérité il y a dans les environs de Romorantin, et dans d'autres villes, des gens du peuple qui se parent de reliques aussi singulières. Je ne vois pas que ce qui sort du derrière d'un homme qu'on respecte et qu'on aime, quand cela est bien sec, bien musqué, bien préparé, bien enchâssé dans de l'or ou de l'ivoire, soit plus dégoû-

tant que tel vieux haillon qui n'a jamais appartenu à un homme de mérite, ou tel vieux os pourri, où tel nombril, ou tel prépuce, qu'on expose encore dans plus d'un de nos villages à l'adoration des bonnes femmes.

Mais que dans tout le Thibet on pense qu'il existe un homme immortel, cela peut faire quelque peine à un philosophe. Peut-être ce dogme est-il la suite de cette recherche sérieuse que des rois de la Chine firent autrefois du breuvage d'immortalité. Vous remarquez très bien dans votre livre que plus d'un roi mourut subitement de ce breuvage qui fesait vivre éternellement.

Il y a, ce me semble, dans Oléarius un très bon conte sur Alexandre, qui chercha le breuvage d'immortalité, en passant par le Thibet, lorsqu'il allait conquérir l'Inde. C'est dommage que ce conte n'ait pas eu place dans les *Mille et une nuits*; mais il était trop philosophique pour ma sœur Scheherazade. Voici donc ce qu'Oléarius lut en Perse, dans une histoire d'Alexandre qui n'est pas écrite par Quinte-Curce. (*a*)

Alexandre, après la mort de Darah ou Darius, ayant vaincu les Tartares Usbecks, et se trouvant de loisir, voulut boire de l'eau d'immortalité. Il fut conduit par deux frères qui en avaient bu largement, et qui vivent encore comme Hénoch et Élie. Cette fontaine est dans une montagne du Caucase, au fond d'une grotte ténébreuse. Les deux frères firent monter Alexandre sur une jument dont ils attachèrent le poulain à l'entrée de la caverne, afin que la mère, qui portait le roi au milieu de ces profondes ténèbres, pût revenir d'elle-même à son petit après qu'on aurait bu.

(*a*) *Voyages d'Oléarius en Moscovie, en Perse*, pages 169 et 170.

Quand on fut arrivé à tâtons au milieu de la grotte, on vit tout d'un coup une grande clarté; une porte d'acier brillant s'ouvre; un ange en sort en sonnant de la trompette. Qui es-tu? lui dit le héros. — Je suis Raphaël. Et toi? — Moi, je suis Alexandre. — Que cherches-tu? — L'immortalité. — Tiens, lui dit l'ange; prends ce caillou, et quand tu en auras trouvé un autre précisément de même poids, reviens à moi, et je te ferai boire. Alors l'ange disparut, et les ténèbres furent plus épaisses qu'auparavant.

Alexandre sortit de la grotte à l'aide de sa jument qui courut après son poulain. Tous les officiers, tous les valets d'Alexandre se mirent à chercher des cailloux. On n'en trouva point qui fût exactement d'une pesanteur égale à celui de Raphaël; et cela servit à prouver cette ancienne vérité, sur laquelle Leibnitz a tant insisté depuis, qu'il est impossible que la nature produise deux êtres absolument semblables.

Enfin Alexandre prit le parti de faire ajouter une pincée de terre à son caillou pour égaler le poids, et revint tout joyeux à sa grotte sur sa jument. La porte d'acier s'ouvre, l'ange reparaît; Alexandre lui montre les deux cailloux. L'ange les ayant considérés lui dit: Mon ami, tu y as ajouté de la terre; tu m'as prouvé que tu en es formé, et que tu retourneras à ton origine.

Il faut que depuis on ait cru dans le Thibet qu'enfin le grand lama avait trouvé les deux cailloux et la véritable recette. C'est ainsi que nos ancêtres crurent qu'Ogier le Danois avait bu de la fontaine de Jouvence. C'est ainsi qu'en Grèce on avait imaginé que l'Aurore avait fait présent à Tithon d'une éternelle vieillesse.

Mais ce qui me paraît plus vraisemblable, c'est que

la croyance de la métempsycose, qui passa depuis si long-temps de l'Inde en Tartarie, est l'origine de cette opinion populaire que la personne du grand lama est immortelle.

Je vous prie de vouloir bien d'abord observer qu'il n'est point du tout absurde de croire à la métempsycose. C'est un dogme très faux, je l'avoue; il n'est point approuvé parmi nous, il peut être un jour déclaré hérétique, mais il n'a jamais été expressément condamné: on pouvait, ce me semble, supposer en sûreté de conscience que Dieu, le créateur de toutes les âmes, les fesait successivement passer dans des corps différens; car que faire des âmes de tant de fœtus qui meurent en naissant, ou qui ne parviennent pas à maturité? Voilà des âmes toutes neuves qui n'ont point servi : ne seront-elles plus bonnes à rien? ne paraît-il pas très raisonnable de leur donner d'autres corps à gouverner, ou si vous l'aimez mieux, de les faire gouverner par d'autres corps?

Pour les âmes qui ont habité des corps disgraciés, et qui ont souffert avec eux dans leur demeure, n'est-il pas encore très raisonnable qu'après être délogées de leurs vilains étuis, elles aillent en habiter de mieux faits?

Je dirais plus; il n'y a personne qui, si on lui proposait de renaître après sa mort, n'acceptât ce marché de tout son cœur : *quàm vellent æthere in alto!* (Virg.) Il paraît donc assez évident que ce système ne répugne ni au cœur humain ni à la raison humaine.

Il est encore évident que cette doctrine ne choque point les bonnes mœurs; car une âme qui se trouvera logée dans le corps d'un homme pour soixante ou

quatre-vingts ans tout au plus, devra prendre le parti d'être une âme honnête, de peur d'aller habiter après son décès le corps de quelque animal immonde et dégoûtant.

Pourquoi ce système ne fut-il reçu ni chez les Grecs, ni chez les Romains, ni même en Égypte, ni en Chaldée? est-ce parce qu'il n'était pas prouvé? non, car tous ces peuples étaient infatués de dogmes bien plus improbables. Il est à croire plutôt que la doctrine de la transmigration des âmes fut rejetée, parce qu'elle ne fut annoncée que par des philosophes. Dans tout pays on disputa toujours contre le philosophe, et on recourut au sorcier. Pythagore eut beau dire en Italie :

O genus attonitum gelidæ formidine mortis !
Quid Styga, quid tenebras, quid numina vana timetis,
Materiem vatum falsique piacula mundi ?
Corpora, sive rogus flammâ, seu tabe vetustas
Abstulerit, mala posse pati, non ulla putetis.
Morte carent animæ; semperque, priore relictâ
Sede, novis habitant domibus vivuntque receptæ.
Ipse ego (nam memini), Trojani tempore belli,
Panthoïdes Euphorbus eram.

Ovid. Metam. xv, 153.

Ce que du Bartas a traduit ainsi dans son style naïf :

Pauvres humains effrayés du trépas,
Ne craignez point le Styx et l'autre monde;
Tous vains propos dont notre fable abonde.
Le corps périt, l'âme ne s'éteint pas;
Elle ne fait que changer de demeure,
Anime un corps, puis un autre sans fin.
Gardons-nous bien de penser qu'elle meure;
Elle voyage, et tel fut mon destin,
J'étais Euphorbe à la guerre de Troie.

On laissa dire Pythagore, on se moqua d'Euphorbe,

on se jeta à corps perdu, à la tête de Cerbère, dans le Styx et dans l'Achéron, et l'on paya chèrement des prêtres de Diane et d'Apollon qui vous en retiraient pour de l'argent comptant.

Les brachmanes et les lamas du Thibet furent presque les seuls qui s'en tinrent à la métempsycose. Il arriva qu'après la mort d'un grand lama, celui qui briguait la succession prétendit que l'âme du défunt était passée dans son corps : il fut élu, et il introduisit la coutume de léguer son âme à son successeur. Ainsi, tout grand lama élève auprès de lui un jeune homme, soit son fils, soit son parent, soit un étranger adopté qui prend la place du grand prêtre dès que le siége est vacant. C'est ainsi que nous disons en France que le roi ne meurt point. C'est là, si je ne me trompe, tout le mystère. Le mort saisit le vif, et le bon peuple qui ne voit ni les derniers momens du défunt, ni l'installation du successeur, croit toujours que son grand lama est immortel, infaillible et impeccable.

Le père Gerberon, qui accompagna si souvent l'empereur Kang-hi, dans ses parties de chasse en Tartarie, nous a pleinement instruits des précautions que ces pontifes prenaient pour ne point mourir. Voici ce qu'il raconte dans une de ses lettres écrites en 1697 : (a)

Le dalaï-lama, attaqué d'une maladie mortelle dans son palais de roseaux et de joncs, au Thibet, ne pouvait laisser son sceptre et sa mitre à un petit bâtard d'un an, le seul enfant qui lui restait : cette place demandait un enfant de seize ans, c'était l'âge de la majorité. Il recommanda, sous peine de damnation, à ses

(a) *Voyez* le tome IV de la collection de Duhalde, page 466, édition de Hollande.

prêtres de cacher son décès pendant quinze années; et il écrivit une lettre à l'empereur Kang-hi, par laquelle *il le mettait dans la confidence, et le suppliait de protéger son fils.* Son clergé devait rendre la lettre au bout de ce temps par une ambassade solennelle, et cependant il était tenu de dire à tous ceux qui viendraient demander audience à sa sainteté, qu'elle ne voyait personne, et qu'elle était en retraite. On ne parlait en Tartarie et à la Chine que de cette longue retraite du dalaï-lama; l'empereur y fut trompé lui-même.

Enfin, ce monarque s'étant avancé jusqu'à la ville de Nianga, auprès de la grande muraille, lorsque les quinze ans étaient écoulés, l'ambassade sacerdotale parut, et la lettre fut rendue; mais les valets des ambassadeurs avaient divulgué le mystère, et cent mille soldats qui suivaient l'empereur dans ses chasses, raillaient déjà l'immortalité d'un homme enterré depuis quinze ans. Kang-hi dit à l'ambassade : Mandez à votre maître que je lui ferai réponse dès que je serai mort. Cependant il eut la bonté de protéger le nouvel immortel qui avait ses seize ans accomplis; et la canaille du Thibet crut plus que jamais à l'éternité de son pontife. (*a*)

Toute cette affaire, qui se passait moitié dans ce monde-ci, moitié dans l'autre, n'était donc au fond qu'une intrigue de cour. Kang-hi fesait reconnaître un immortel, et s'en moquait. Le défunt lama avait joué

(*a*) Les ministres Claude et Jurieu ont osé comparer notre saint père le pape au grand lama : ils ont dit qu'il n'est pas moins ridicule d'être infaillible que d'être immortel. Je pense que la comparaison n'est pas juste : car il peut être arrivé qu'un pape, à la tête d'un concile, ait décidé que les cinq propositions sont dans *Jansenius*, et ne se soit pas trompé; mais il ne peut être arrivé que le même pape ne soit pas mort, lui et tout son concile.

la comédie, même en mourant, et avait fait la fortune de son bâtard. Il ne faut pas croire que des hommes d'état soient des imbécilles parce qu'ils sont nés en Tartarie, mais le peuple pourrait bien l'être.

Je suis persuadé que si nous avions vécu du temps des adorateurs d'Isis, d'Apis et d'Anubis, nous aurions trouvé dans la cour de Memphis autant de bon sens et de sagacité que dans les nôtres, malgré la foule des docteurs du pays, payés pour pervertir ce bon sens.

Il est contradictoire, dira-t-on, que les premiers d'une nation soient sages, habiles, polis, lorsque toute la jeunesse est élevée dans la démence et dans la barbarie. Oui, cela semble incompatible; mais on a déjà remarqué que le monde ne subsiste que de contradictions.

Informez un Chinois homme d'esprit, ou un Tartare de Moukden, ou un Tartare du Thibet, de certaines opinions qui ont cours dans certaine partie de l'Europe, ils nous prendront tous pour ces bossus qui n'ont qu'un œil et qu'une jambe, pour des singes manqués, tels qu'ils figuraient autrefois, aux quatre coins des cartes géographiques chinoises, tous les peuples qui n'avaient pas l'honneur d'être de leur pays. Qu'ils viennent à Londres, à Rome, ou à Paris, ils nous respecteront, ils nous étudieront, ils verront que dans toutes les sociétés d'hommes il vient un temps où l'esprit, les arts et les mœurs se perfectionnent. La raison arrive tard, elle trouve la place prise par la sottise; elle ne chasse pas l'ancienne maîtresse de la maison, mais elle vit avec elle en la supportant, et peu à peu s'attire toute la considération et tout le crédit. C'est ainsi qu'on en use à Rome même; les hommes d'état savent s'y plier à tout, et laissent la canaille ergotante dans tous ses droits.

C'est ainsi que les dogmes les plus absurdes peuvent subsister chez les peuples les plus instruits.

Voyez ces Tartares mantchoux qui conquirent la Chine le siècle passé. Don Jean de Palafox, évêque et vice-roi du Mexique, ce violent ennemi des jésuites, qui pourtant n'a pas encore été canonisé, fut un des premiers qui écrivit une relation de cette conquête. Il regarde les Tartares mantchoux comme des loups qui ont ravagé une partie des bergeries de ce monde. On ne voit d'abord chez eux qu'ignorance de tout bien, jointe à la rage de faire tout le mal possible, insolence, perfidie, cruauté, débauche portée à l'excès. Qu'est-il arrivé? trois empereurs et le temps ont suffi pour les rendre dignes de commenter le *Poëme de Moukden*, et de l'imprimer en trente-deux nouveaux caractères différens.

L'empereur Kang-ki, grand-père de l'empereur poète, avait déjà civilisé ses Tartares, non pas jusqu'à être éditeurs de poëmes, mais jusqu'à égaler les Chinois en science, en politesse, en douceur de mœurs. On ne distingue presque plus aujourd'hui les deux nations.

Permettez-moi encore de vous dire que le père de l'empereur Kang-hi, tout jeune qu'il était, montrait une grande prudence en fesant couper les cheveux aux Chinois, afin que les vaincus ressemblassent plus aux vainqueurs. Palafox, il est vrai, nous dit que plusieurs Chinois aimèrent mieux perdre leur tête que leur chevelure, ainsi que plusieurs Russes, sous Pierre-le-Grand, aimèrent mieux perdre leur argent que leur barbe; mais enfin tout ce qui tend à l'uniformité est toujours très utile. Les derniers empereurs tartares n'ont fait qu'un seul peuple de deux grands peuples, et ils se sont sou-

mis, les armes à la main, aux anciennes lois chinoises. Une telle politique, soutenue depuis cent ans par un gouvernement équitable, vaut peut-être bien le travail assidu de calculer des ephémérides. Les brames d'aujourd'hui les calculent encore avec une facilité et une vitesse surprenantes : mais ils vivent sous le plus funeste des gouvernemens, ou plutôt des anarchies ; et les Tartaro-Chinois jouissent de toute la portion de bonheur qu'on peut goûter sur la terre.

Je conclus que politique et morale valent encore mieux que mathématique, etc. etc.

LETTRE XII.

SUR LE DANTE, ET SUR UN PAUVRE HOMME NOMMÉ MARTINELLI.

J'ENTRETENAIS mon ami Gervais de toutes ces choses curieuses, et je lui fesais lire les lettres que j'avais écrites à M. Paw, à condition que M. Paw me donnerait ensuite la permission de montrer les siennes à M. Gervais, lorsqu'il arriva deux savans d'Italie, à pied, qui venaient par la route de Nevers.

L'un était M. Vincenzo Martinelli, maître de langue, qui avait dédié une édition du *Dante* à mylord Orford; l'autre était un bon violon. *Per tutti i santi!* dit le signor Martinelli, on est bien barbare dans la ville de Nevers par où j'ai passé : on n'y fait que des colifichets de verre, et personne n'a voulu imprimer mon *Dante* et mes préfaces, qui sont autant de diamans.

Vous voilà bien à plaindre! lui dit M. Gervais; il y a

quatre ans que je n'ai pu débiter, dans Romorantin, un exemplaire des vers d'un empereur chinois; et vous qui n'êtes qu'un pauvre Italien, vous osez trouver mauvais qu'on n'imprime pas votre *Dante* et vos préfaces, à Nevers! Qu'est-ce donc que ce Dante? C'est, dit Martinelli, le divin *Dante*, qui manquait de chausses au treizième siècle, comme moi au dix-huitième. J'ai prouvé que Bayle, qui était un ignorant sans esprit, n'avait dit que des sottises sur le *Dante* dans les dernières éditions de son grand dictionnaire, *notizie spurie deformi*. J'ai relancé vigoureusement un autre *cioso* (a) homme de lettres, qui s'est avisé de donner à ses compatriotes français une idée des poètes italiens et anglais, en traduisant quelques morceaux librement et sottement en vers d'un style de Polichinelle (b), comme je le dis expressément. En un mot, je viens apprendre aux Français à vivre, à lire et à écrire.

Le stupide orgueil d'un mercenaire, qui se croyait un homme considérable pour avoir imprimé le *Dante*, me causa d'abord une vive indignation. Mais j'eus bientôt quelque pitié du signor Martinelli; je me mêlai de la conversation, et je lui dis: Monsieur le maître de langues, vous ne me paraissez maître de goût ni de politesse. J'ai lu autrefois votre divin *Dante*; c'est un poëme très curieux en Italie pour son antiquité. Il est le premier qui ait eu des beautés et du succès dans une langue moderne. Il y a même dans cet énorme ouvrage une trentaine de vers qui ne dépareraient pas *l'Arioste*.

(a) Quelques gens de lettres italiens, qui ne savent pas vivre, appellent un Français un *Cioso*.

(b) Préface du *Dante* par le signor Martinelli. C'est de M. de Voltaire qu'il parle.

mais M. Gervais sera fort étonné quand il saura que ce poëme est un voyage en enfer, en purgatoire, et en paradis. M. Gervais recula de deux pas, et trouva le chemin un peu long.

Sachez, dis-je à mon ami Gervais, que le Dante ayant perdu par la mort sa maîtresse Béatrice Portinari, rencontre un jour à la porte de l'enfer Virgile et cette Béatrice auprès d'une lionne et d'une louve. Il demande à Virgile qui il est ; Virgile lui répond que son père et sa mère sont de Lombardie, et qu'il le menera dans l'enfer, dans le purgatoire, et au paradis, si le Dante veut le suivre. Je te suivrai, lui dit le Dante ; mène-moi où tu dis, et que je voie la porte de saint Pierre.

Che tu mi meni là dov' or dicesti,
Si ch' i' vegga la porta di san Pietro.

DANTE, INF. I.

Béatrice est du voyage. Le Dante, qui avait été chassé de Florence par ses ennemis, ne manque pas de les voir en enfer, et de se moquer de leur damnation. C'est ce qui a rendu son ouvrage intéressant pour la Toscane. L'éloignement du temps a nui à la clarté ; et on est même obligé d'expliquer aujourd'hui son Enfer comme un livre classique. Les personnages ne sont pas si attachans pour le reste de l'Europe. Je ne sais comment il est arrivé qu'Agamemnon fils d'Atrée, Achille aux pieds légers, le pieux Hector, le beau Pâris, ont toujours plus de réputation que le comte de Montefeltro, Guido da Polenta, et Paolo Lancilotto.

Pour embellir son enfer, l'auteur joint les anciens païens aux chrétiens de son temps. Cet assemblage et cette comparaison de nos damnés avec ceux de l'anti-

quité pourrait avoir quelque chose de piquant, si cette bigarrure était amenée avec art, s'il était possible de mettre de la vraisemblance dans ce mêlange bizarre de christianisme et de paganisme, et surtout si l'auteur avait su ourdir la trame d'une fable, et y introduire des héros intéressans, comme ont fait depuis l'Arioste et le Tasse. Mais Virgile doit être si étonné de se trouver entre Cerbère et Belzébuth, et de voir passer en revue une foule de gens inconnus, qu'il peut en être fatigué, et le lecteur encore davantage.

M. Gervais sentit la vérité de ce que je lui disais, et renvoya M. Martinelli avec ses commentaires. Nous nous avouâmes l'un à l'autre que ce qui peut convenir à une nation est souvent fort insipide pour le reste des hommes. Il faut même être très réservé à reproduire les anciens ouvrages de son pays. On croit rendre service aux lettres en commentant Coquillart et le roman de *la Rose*. C'est un travail aussi ingrat que bizarre de rechercher curieusement des cailloux dans de vieilles ruines, quand on a des palais modernes.

Je me suis avisé d'être libraire, me disait M. Gervais; je quitterai bientôt le métier; il y a trop de livres, et trop peu de lecteurs. Je m'en tiendrai à tenir café. Tous ceux qui viennent en prendre chez moi, disent continuellement: J'ai bien à faire du roman de mademoiselle Lucie, des Mémoires de M. le marquis de trois étoiles, de la nouvelle histoire de César et d'Auguste dans laquelle il n'y a rien de nouveau; et d'un dictionnaire des grands hommes dans lequel ils sont tous si petits; et de tant de pièces de théâtre qu'on ne voit jamais au théâtre; et de cette foule de vers où l'on fait tant d'efforts pour être naturel, et où l'on est de si mauvaise compa-

gnie en cherchant le ton de la bonne compagnie : tout cela rebute les honnêtes gens ; ils aiment mieux lire la gazette.

Ils ont raison, lui dis-je ; il y a long-temps qu'on se plaint de la multitude des livres. Voyez *l'Ecclésiaste*, il vous dit tout net qu'on ne cesse d'écrire, *scribendi nullus est finis*. Tant de méditation n'est qu'une affliction de la chair, *frequens meditatio afflictio est carnis*. Ce n'est pas que je croie que du temps du roi Salomoh ou Soleïman, il y eût autant de livres qu'il y en eut dans Alexandrie, dont la bibliothéque royale possédait sept cent mille volumes dont César brûla la moitié.

Beaucoup de savans ont prétendu, et peut-être avec témérité, que cet *Ecclésiaste* ne pouvait être du troisième roi de la Judée, et qu'il fut composé sous les Ptolémée par un Juif d'Alexandrie, homme d'esprit et philosophe. Mais le fait est que la multitude des livres inlisibles dégoûte. Il n'y a plus moyen de rien apprendre, parce qu'il y a trop de choses à apprendre. Je suis occupé d'un problème de géométrie ; vient un roman de *Clarisse* en six volumes, que des anglomanes me vantent comme le seul roman digne d'être lu d'un homme sage : je suis assez fou pour le lire ; je perds mon temps, et le fil de mes études. Puis, lorsqu'il m'a fallu lire dix gros volumes du président De Thou, et dix autres de Daniel, et quinze de Rapin-Thoyras, et autant de Mariana, arrive encore un Martinelli qui veut que je le suive en enfer, en purgatoire et en paradis, et qui me dit des injures parce que je ne veux pas y aller! cela désespère. La vue d'une bibliothéque me fait tomber en syncope.

Mais, me dit M. Gervais, pensez-vous qu'on se mette

plus en peine dans ce pays-ci de vos Chinois et de vos Indiens, que vous ne vous souciez des préfaces du signor Martinelli ? Hé bien ! M. Gervais, n'imprimez pas mes Chinois et mes Indiens.

M. Gervais les imprima.

FIN DES LETTRES CHINOISES, INDIENNES ET TARTARES.

LES HONNÊTETÉS
LITTÉRAIRES.

1767.

LES HONNÊTETÉS

LITTÉRAIRES.*

On a déjà dit qu'il est ridicule de défendre sa prose et ses vers, quand ce ne sont que des vers et de la prose; en fait d'ouvrages de goût, il faut faire, et ensuite se taire.

Térence se plaint, dans ses prologues, d'un vieux poète qui suscitait des cabales contre lui, qui tâchait d'empêcher qu'on ne jouât ses pièces, ou de les faire siffler quand on les jouait. Térence avait tort, ou je me trompe. Il devait, comme l'a dit César **, joindre plus de chaleur et plus de comique au naturel charmant et à l'élégance de ses ouvrages. C'était la meilleure façon de répondre à son adversaire.

Corneille disait de ses critiques : S'ils me disent *pois*, je leur répondrai *fèves*. En conséquence il fit contre le modeste Scudéri ce rondeau un peu immodeste :

> Qu'il fasse mieux ce jeune jouvencel,
> A qui le ciel donne tant de martel,
> Que d'entasser injure sur injure,
> Rimer de rage une lourde imposture,

* Tome XLVIII de l'édition de Kehl, *Mélanges littéraires*, tome Ier.

** *Tu quoque, tu in summis, ó dimidiate Menander,*
Poneris, et meritò puri sermonis amator.
Lenibus atque utinam verbis adjuncta foret vis
Comica, ut æquato virtus polleret honore
Cum Græcis, neque in hâc despectus parte jaceres!
Unum hoc maceror; et doleo tibi deesse, Terenti.

Et se cacher ainsi qu'un criminel.
Chacun connaît son jaloux naturel,
Le montre au doigt comme un fou solennel,
Et ne croit pas en sa bonne écriture,
Qu'il fasse mieux.

Paris entier ayant vu son cartel,
L'envoie au diable, et sa muse au b......
Moi j'ai pitié des peines qu'il endure;
Et comme ami je le prie et conjure,
S'il veut ternir un ouvrage immortel,
Qu'il fasse mieux.

Il eut ensuite le malheur de répondre à l'abbé d'Aubignac, prédicateur du roi, qui fesait des tragédies comme il prêchait, et qui, pour se consoler des sifflets dont on avait régalé sa *Zénobie*, se mit à dire des injures à l'auteur de *Cinna*. Corneille eût mieux fait de s'envelopper dans sa gloire et dans sa modestie, que de répondre *féves* à l'abbé d'Aubignac, qui lui avait dit *pois*.

Racine, dans quelques-unes de ses préfaces, a fait sentir l'aiguillon à ses critiques; mais il était bien pardonnable d'être un peu fâche contre ceux qui envoyaient leurs laquais battre des mains à la *Phèdre* de Pradon, et qui retenaient les loges à la *Phèdre* de Racine pour les laisser vides, et pour faire accroire qu'elle était tombée. C'étaient là de grands protecteurs des lettres; c'étaient le duc Zoïle, le comte Bavius et le marquis Mévius.

Molière s'y prit d'une autre façon. Cotin, Ménage, Boursault, l'avaient attaqué; il mit Boursault, Cotin et Ménage sur le théâtre.

La Fontaine, qui a tant embelli la vérité dans plusieurs de ses fables, fit de très mauvais vers contre Furetière, qui le lui rendit bien. Il en fit de fort médiocres

contre Lulli, qui n'avait pas voulu mettre en musique son détestable opéra de *Daphné*, et qui se moqua de son opéra et de sa satire. J'aimerais mieux, dit-il, mettre en musique sa satire que son opéra.

Rousseau le poète fit quelques bons vers et beaucoup de mauvais contre tous les poètes de son temps, qui le payèrent en même monnaie.

Pour les auteurs qui, dans les discours préliminaires de leurs tragédies ou comédies tombées dans un éternel oubli, entrent amicalement dans tous les détails de leurs pièces, vous prouvent que l'endroit le plus sifflé est le meilleur; que le rôle qui a le plus fait bâiller est le plus intéressant; que leurs vers durs, hérissés de barbarismes et de solécismes, sont des vers dignes de Virgile et de Racine : ces messieurs sont utiles en un point; c'est qu'ils font voir jusqu'où l'amour-propre peut mener les hommes, et cela sert à la morale.

M. de Voltaire écrivit un jour : « *La Henriade* vous « déplaît, ne la lisez point. *Zaïre*, *Brutus*, *Alzire*, *Mé-* « *rope*, *Sémiramis*, *Mahomet*, *Tancrède*, vous en- « nuient, n'y allez pas. Le *Siècle de Louis XIV* vous « paraît écrit d'un style ridicule, à la bonne heure; « vous écrivez bien mieux, et j'en suis fort aise. Je vous « jure que je ne serai jamais assez sot pour prendre le « parti de ma manière d'écrire contre la vôtre.

« Mais si vous accusez de mauvaise foi et de men- « songes imprimés un historien impartial, amateur de « la vérité et des hommes; si vous imprimez et réim- « primez vous-mêmes des mensonges, soit par la noble « envie qui ronge votre belle âme, soit pour tirer dix « écus d'un libraire, je tiens qu'alors il faut éclaircir les « faits. Il est bon que le public soit instruit, il s'agit ici

« de son intérêt. *J'ai fort bien fait de produire le certi-*
« *ficat du roi Stanislas*, qui atteste la vérité de tous les « faits rapportés dans l'*Histoire de Charles XII*. Les « aboyeurs folliculaires sont confondus alors, et le pu- « blic est éclairé.

« Si votre zèle pour la vérité et pour les mœurs va « jusqu'à la calomnie la plus atroce, jusqu'à certaines « impostures capables de perdre un pauvre auteur au- « près du gouvernement et du monarque, il est clair « alors que c'est un procès criminel que vous lui faites, « et que le malheureux sifflé, opprimé, que vous vou- « driez encore faire pendre, doit au moins défendre sa « cause avec toute la circonspection possible. »

Je pense entièrement comme M. de Voltaire.

Il me semble d'ailleurs que dans notre Europe occidentale, tout est procès par écrit. Les puissances ont-elles une querelle à démêler; elles plaident d'abord pardevant les gazetiers, qui les jugent en premier ressort, et ensuite elles appellent de ce tribunal à celui de l'artillerie.

Deux citoyens ont-ils un différend sur une clause d'un contrat ou d'un testament; on imprime des factums, et des dupliques, et des mémoires nouveaux. Nous avons des procès de quelques bourgeois, plus volumineux que l'*Histoire* de Tacite et de Suétone. Dans ces énormes factums, et même à l'audience, le demandeur soutient que l'intimé est un homme de mauvaise foi, de mauvaises mœurs, un chicaneur, un faussaire : l'intimé répond avec la même politesse. Le procès de mademoiselle La Cadière et du R. P. Girard contient sept gros volumes, et *l'Énéide* n'en contient qu'un petit.

Il est donc permis à un malheureux auteur de bagatelles de plaider par-devant trois ou quatre douzaines de gens oisifs qui se portent pour juges des bagatelles, et qui forment la bonne compagnie, pourvu que ce soit honnêtement, et surtout qu'on ne soit point ennuyeux; car si dans ces querelles l'agresseur a tort, l'ennuyeux l'a bien davantage.

J'ai lu autrefois une *Épître sur la calomnie* * ; j'en ignore l'auteur, et je ne sais si son style n'est pas un peu familier; mais les derniers vers m'ont paru faits pour le sujet que je traite :

Voici le point sur lequel je me fonde;
On entre en guerre en entrant dans le monde.
Homme privé, vous avez vos jaloux,
Rampans dans l'ombre, inconnus comme vous,
Obscurément tourmentant votre vie.
Homme public, c'est la publique envie
Qui contre vous lève son front altier.
Le coq jaloux se bat sur son fumier,
L'aigle dans l'air, le taureau dans la plaine.
Tel est l'état de la nature humaine.
La jalousie et tous ses noirs enfans
Sont au théâtre, au conclave, aux couvens.
Montez au ciel; trois déesses rivales
Y vont porter leur haine et leurs scandales;
Et le beau ciel de nous autres chrétiens,
Tout comme l'autre, eut aussi ses vauriens.
Ne voit-on pas chez cet atrabilaire
Qui d'Olivier fut un temps secrétaire(*a*),
Ange contre ange, Uriel et Nisroc,
Contre Arioc, Asmodée et Moloc,
Couvrant de sang les célestes campagnes,
Lançant des rocs, ébranlant des montagnes,
De purs esprits qu'un fendant coupe en deux,
Et du canon tiré de près sur eux;

* *Voyez* tome x, page 82, et Variantes.

(*a*) Milton, secrétaire d'Olivier Cromwell, et qui justifia le meurtre de Charles Ier, dans le plus plat libelle qu'on ait jamais écrit.

Et le Messie allant dans une armoire
Prendre sa lance, instrument de sa gloire?
Vous voyez bien que la guerre est partout.
Point de repos; cela me pousse à bout.
Hé quoi, toujours alerte, en sentinelle!
Que devient donc la paix universelle
Qu'un grand ministre en rêvant proposa,
Et qu'Irénée (a) aux sifflets exposa,
Et que Jean-Jacque orna de sa faconde,
Quand il fesait la guerre à tout le monde? (b)
(c) O Patouillet! ô Nonotte et consorts!
O mes amis, la paix est chez les morts.
Chrétiennement mon cœur vous la souhaite.
Chez les vivans où trouver sa retraite!
Où fuir? que faire? à quel saint recourir?
Je n'en sais point, il faut savoir souffrir.

Mais, dit-on, Bernard de Fontenelle, après avoir fait quelques épigrammes assez plates contre Nicolas Boileau et contre Racine, ne répondit rien au mauvais livre du R. P. Balthus de la société de Jésus, qui l'accusait d'athéisme pour avoir rédigé en bon français et avec grâce le livre latin très savant, mais un peu pesant, de Van Dale; c'est que les RR. PP. Lallemant et Doucin, de la Société de Jésus, firent dire à M. de Fontenelle, par M. l'abbé de Tilladet, que s'il répondait on le mettrait à la Bastille; c'est que plus de vingt ans après le R. P. Letellier persécuta Fontenelle, qu'il accusait d'avoir engagé Dumarsais à répondre (d); c'est que Dumarsais était

(a) Irénée Castel de Saint-Pierre.

(b) Jean-Jacques a fait aussi un très mauvais ouvrage sur ce sujet.

(c) Ce sont deux ex-jésuites, les plus insolens calomniateurs de leur profession, et il en sera question dans le cours de cet ouvrage.

(d) *Voyez* la page 101 de l'excellent ouvrage intitulé : *La destruction des jésuites* *, livre écrit du style des *Provinciales*, mais avec plus d'im-

* Ouvrage anonyme de d'Alembert; le titre est : *Sur la destruction des jésuites en France, par un auteur désintéressé.* B.

perdu sans le président de Maisons, et Fontenelle sans M. d'Argenson, comme on l'a déjà dit ailleurs, et comme Fontenelle le fait entendre lui-même dans le bel éloge de M. d'Argenson le garde des sceaux. (a)

Mais à présent que le R. P. Letellier ne distribue plus de lettres de cachet, je pose qu'il n'est pas absolument défendu à un barbouilleur de papier, soit mauvais poète, soit plat prosateur, du nombre desquels j'ai l'honneur d'être, d'exposer les petites erreurs dans lesquelles des gens de bien sont depuis peu tombés, soit en inventant, soit en rapportant des calomnies absurdes, soit en falsifiant des ecrits, soit en contrefesant le style et jusqu'au nom de leurs confrères qu'ils ont voulu perdre; soit en les accusant d'hérésie, de déisme, d'athéisme, à propos d'une recherche d'anatomie, ou de quelques vers de cinq pieds, ou de quelque point de géographie. M. Jean-George Le Franc, évêque du Puy, dit, par exemple, dans une pastorale, à la page 6 : *Qu'on s'est armé contre le christianisme dans la grammaire.* On n'avait pas encore entendu dire que le substantif et l'adjectif, quand ils s'accordent en genre, en nombre et en cas, conduisent droit à nier l'existence de Dieu.

Je vais, pour l'édification du public, rassembler, preuves en main, quelques tours de passe-passe dans ce goût, qui ont illustré en dernier lieu la litterature. Ce petit morceau pourra être utile à ceux qui entrent dans la carrière heureuse des lettres. C'est un *compendium*

partialité. Voici comme l'auteur très instruit s'exprime : *Dans le même temps que Letellier persécutait les jansénistes, il déférait Fontenelle à Louis XIV comme un athée, pour avoir fait l'*Histoire des oracles.

(a) M. Jean-George Le Franc, évêque du Puy en Velai, a renouvelé cette accusation dans une pastorale qui ne vaut pas les pastorales de Fontenelle.

de traits d'érudition, de droiture et de charité, qui me fut envoyé il y a quelque temps par un bon ami, sous le titre de *Nouvelles honnêtetés littéraires*.

PREMIÈRE HONNÊTETÉ.

Il y a des sottises convenues qu'on réimprime tous les jours sans conséquence, et qui servent même à l'éducation de la jeunesse. La géographie d'Hubner est mise entre les mains des enfans, depuis Moscou jusqu'à Strasbourg. On y trouve, dès la première page, que Jupiter se change en taureau pour enlever Europe, treize cents ans avant Jésus-Christ, jour pour jour; mais que les habitans de l'Europe sont enfans de Japhet; qu'ils sont au nombre de trente millions, quoique la seule Allemagne possède environ ce nombre d'habitans. Il affirme ensuite qu'on ne peut trouver en Europe un terrain d'une lieue d'étendue qui ne soit habité, quoi qu'il y ait vingt lieues de pays dans les landes de Bordeaux où l'on ne trouve absolument personne; quoique dans les états du pape, depuis Orviette jusqu'à Terracine, il y ait beaucoup de terrains abandonnés, et quoiqu'il y ait des marécages immenses dans la Pologne, et des déserts dans la Russie, et par tout pays des landes.

Il est dit, dans ce livre, que le roi de France a toujours quarante mille Suisses à sa solde, quoiqu'il n'en ait environ que douze mille.

M. Hubner, en parlant de Marseille, dit que le château de Notre-Dame de la Garde est très bien fortifié. Si M. Hubner avait ou vu Marseille, ou lû le voyage de Bachaumont et de Chapelle, il aurait eu une connaissance plus exacte de Notre-Dame de la Garde.

Gouvernement commode et beau,
A qui suffit pour toute garde
Un Suisse avec sa hallebarde
Peint sur la porte du château.

M. Hubner assure qu'à Orange il parut une couronne d'or au ciel en plein midi, lorsque Guillaume, prince d'Orange, depuis roi d'Angleterre, reçut l'hommage des habitans de cette ville, *et que c'est pourquoi il eut toujours beaucoup de bienveillance pour elle.*

On cite ici le livre d'Hubner parmi cent autres, parce qu'on a été obligé par hasard d'en lire quelque chose, ainsi que du *Spectacle de la nature* *, où il est dit que Moïse est un grand physicien : que la lumière arrive des étoiles sur la terre en sept minutes, et que le chien de M. le chevalier s'appelle Moufflar.

Ces inepties nombreuses ne font nul mal, ne portent préjudice à personne, et sont aisément rectifiées par les instituteurs qui instruisent la jeunesse. Mais qu'un historien anglais, dans les Annales du siècle, assure que le dernier empereur de la maison d'Autriche, Charles VI, a été empoisonné par un de ses pages, lequel page s'est réfugié paisiblement à Milan ; qu'il dise que le roi de France, à la bataille de Fontenoi, ne passa jamais l'Escaut, lorsqu'il est avéré qu'il était au-delà du pont de Calonne à la vue des deux armées ; qu'il dise que les Français empoisonnèrent les balles de leurs fusils en les mâchant, et en y mêlant des morceaux de verre ; qu'il dise que le duc de Cumberland envoya au roi de France un coffre rempli de ces balles ; que ces absurdes mensonges soient répétés encore dans d'autres livres : voilà, ce me semble, des honnêtetés qu'il est

* Ouvrage de l'abbé Pluche. B.

juste de relever, et que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* n'a pas passées sous silence.

SECONDE HONNÊTETÉ.

Après que *l'Espion turc* * eut voyagé en France sous Louis XIV, Dufresni fit voyager un Siamois **. Quand ce Siamois fut parti, le président de Montesquieu donna la place vacante à un Persan, qui avait beaucoup plus d'esprit que l'on n'en a à Siam et en Turquie.

Cet exemple encouragea un nouvel introducteur des ambassadeurs, qui dans la guerre de 1741 fit les honneurs de la France à un *Espion turc****, lequel se trouva le plus sot de tous.

Quand la paix fut faite, M. le chevalier Goudard fit les honneurs de presque toute l'Europe à un *Espion chinois* qui résidait à Cologne, et qui parut en six petits volumes.

Il dit, page 17 du premier volume, que le roi de France est le roi des gueux (*a*), que si l'univers était submergé, Paris serait l'arche où l'on trouverait en hommes et en femmes toutes sortes de bêtes.

Il assure (*b*) qu'une nation naïve et gaie qui *chambre ensemble* ne doit pas être de mauvaise humeur contre les femmes, et que les auteurs un peu polis ne les invec-

* *L'Espion du grand seigneur*, réimprimé sous le titre d'*Espion dans les cours des princes chrétiens*. B.

** Les *Amusemens sérieux et comiques* : l'auteur met ses observations dans la bouche d'un Siamois. B.

*** *L'Espion turc à Francfort pendant la diète et le couronnement de l'empereur, en* 1741, a été attribué à M. de Francheville (depuis éditeur du *Siècle de Louis XIV*), qui l'a désavoué. B.

(*a*) Page 21.

(*b*) Pages 69 et 70.

tivent plus dans leurs ouvrages ; cependant sa politesse ne l'empêche pas de les traiter fort mal.

Il dit (a) que le peuple de Lyon est d'un degré plus stupide que celui de Paris, et de deux degrés moins bon.

Passe encore, dira-t-on, que l'auteur, pour vendre son livre, attaque les rois, les ministres, les généraux et les gros béneficiers ; ou ils n'en savent rien, ou s'ils en savent quelque chose, ils s'en moquent. Il est assez doux d'avoir ses courtisans dans son antichambre, tandis que les écrivains frondeurs sont dans la rue. Mais les pauvres gens de lettres qui n'ont point d'antichambre, sont quelquefois fâchés de se voir calomniés par un lettré de la Chine, qui probablement n'a pas plus d'antichambre qu'eux.

Il y a surtout beaucoup de dames nommées par le lettré chinois, lequel proteste toujours de son respect pour le beau sexe. C'est un sûr moyen de vendre son livre. Les dames, à la vérité, ont de quoi se consoler ; mais les malheureux auteurs vilipendés n'ont pas les mêmes ressources.

TROISIÈME HONNÊTETÉ.

Le gazetier ecclésiastique outrage pendant trente ans, une fois par semaine, les plus savans hommes de l'Europe, des prélats, des ministres, quelquefois le roi lui-même ; mais le tout en citant l'Écriture sainte. Il meurt inconnu, ses ouvrages meurent aussi ; et il a un successeur.

QUATRIÈME HONNÊTETÉ.

Un autre gazetier joue dans la littérature le même rôle que l'écrivain des nouvelles ecclésiastiques a joué

(a) Page 89.

dans l'Église de Dieu. C'est l'abbé Desfontaines, chassé pour ses mœurs de cette Societé de Jésus, chassé de France pour ses intrigues. Il met en vers des psaumes, et on ne lit point ses vers ; il meurt de faim, et il déchire pour vivre tous ceux qui se font lire, et il le déclare ; il est enfermé à Bicêtre, et il fait des feuilles à Bicêtre ; enfin il a un successeur aussi. Ce successeur est l'Élisée de cet Élie, chassé comme lui des jésuites, mis à Bicêtre comme lui, passant de Bicêtre au For-l'Évêque et au Châtelet, couvert d'opprobres publics et secrets, osant écrire et n'osant se montrer. Le nom de Fréron est devenu une injure ; et cependant il aura aussi un successeur, dont les sots liront les feuilles en province pour se former l'esprit et le cœur.

CINQUIÈME HONNÊTETÉ.

L'ABBÉ de Caveyrac, dans sa belle apologie de la révocation de l'édit de Nantes, et dans celle de la Saint-Barthélemi, traite comme des coquins environ douze cent mille personnes, qui vivent paisiblement en France sous le nom de nouveaux convertis. Il tombe ensuite sur les avocats ; il déchire les gens de lettres ; il calomnie le ministère. Il se ferait beaucoup d'amis, s'il n'avait pas trop peu de lecteurs.

SIXIÈME HONNÊTETÉ.

UN homme de province sollicite une place dans un corps respectable d'une capitale, et l'obtient ; et pour tout remercîment, il dit à ses confrères, qu'eux et tous ceux qui aspirent à l'être, sont des extravagans, des ennemis de l'état et de la religion, et même des gens sans goût, qui ne lisent point ses cantiques.

Mon correspondant ne me dit point dans quel pays s'est passé cette aventure. Je soupçonne que c'est en Amérique. Il ajoute que ce discours du récipiendaire produisit quelques mauvaises plaisanteries, qu'il faut pardonner aux intéressés. Heureux ceux qui, lorsqu'ils sont outragés, se contentent de rire! Vous savez, mon cher lecteur, que le public est alerte sur les fautes des gens de lettres, comme sur l'orgueil, l'avarice, et les petites paillardises qu'on a quelquefois reprochées aux moines. Plus un état exige de circonspection, plus les faiblesses sont remarquées; et si les moines ont fait vœu de chasteté, d'humilité et de pauvreté, les gens de lettres semblent avoir fait vœu de raison.

SEPTIÈME HONNÊTETÉ.

LORSQUE le R. P. La Valette, *aliàs* Duclos, *aliàs* Lefèvre, eut fait sa première banqueroute, *ad majorem Societatis gloriam;* lorsque des imprimeurs huguenots eurent rafraîchi les premières pages d'une vieille édition du R. P. Busembaum, que l'on fit passer pour nouvelle, et qu'ils eurent ainsi jeté, sans le savoir, la première pierre qui a servi à lapider la Société de Jésus; lorsque ces pères écrivaient en faveur de leur corps tant de petits livres qu'on ne lit plus; lorsque quelques prélats, s'imaginant que la Société de Jésus était immortelle et invulnérable, lui firent leur cour très maladroitement par quelques écrits; lorsque le bourreau brûla, selon son usage, une belle lettre du révérendissime père en Dieu Jean-George Le Franc, évêque du Puy en Vélai, il y eut alors une inondation de brochures, et autant d'injures de part et d'autre qu'il y avait de jésuites en France......

La principale honnêteté fut entre les RR. PP. dominicains et les RR. PP. jésuites. Les jésuites, dans un écrit intitulé : *Lettre d'un homme du monde à un théologien*, page 4, complimentèrent les jacobins sur leur frère Politien de Montepulciano, qui, dit-on, empoisonna avec une hostie le méchant empereur Henri VII; sur le bienheureux Jacques Clément, ainsi nommé par la Ligue ; sur Edmond Bourgoin son prieur ; sur frères Pierre Argier et Ridicouse, roués tous deux à Paris.

Les jacobins répondirent à ce compliment par une longue énumération des martyrs de la société ; et cette liste ne finissait point. Les deux partis appelèrent à leur secours saint Thomas d'Aquin. Il s'agissait de le bien entendre, et c'est là le grand effort de la théologie. Les uns et les autres convenaient des paroles. Ils avouaient que saint Thomas a dit, liv. II, quest. 42, art. 2,

Que ceux qui délivrent la multitude d'un méchant roi sont très louables.

Que le mauvais prince est le seul séditieux.

Qu'il y a des cas où celui qui le tue mérite récompense.

Que, selon le même saint Thomas d'Aquin, livre II, quest. 12, un prince qui a apostasié n'a plus de droit sur ses sujets.

Que s'il est excommunié, ses sujets sont *ipso facto* délivrés de leur serment de fidélité, *ejus subditi juramento fidelitatis liberati sunt.*

Que comme il est permis de résister aux larrons, il est permis de résister aux mauvais princes : *Ut sicut licet resistere latronibus, ita licet in tali casu resistere malis principibus.* Liv. II, quest. 69.

Tout cela se trouve avec beaucoup d'autres choses

également édifiantes, dans *l'Appel à la raison*, imprimé en 1762, sous le titre de Bruxelles.

On prétend que chez les jacobins, quand il meurt un docteur en théologie, on met une bible de saint Thomas dans sa bière. Des profanes ayant lu ces grandes questions dans saint Thomas d'Aquin, ont prétendu qu'il eût été à désirer, pour la tranquillité publique, que toutes les *Sommes* de ce bon homme eussent été enterrées avec tous les jacobins. Mais ce sentiment me paraît un peu trop dur.

Après cette dispute, qui intéressa vivement dix ou douze lecteurs, il en survint une autre entre les mêmes combattans, au sujet du livre *De Matrimonio* du R. P. Sanchez, regardé en Espagne et par tous les jésuites du monde comme un père de l'Église. Cette dispute se trouve à la page 262 du nouvel *Appel à la raison;* et il faut avouer que la raison doit être bien étonnée qu'on soumette un pareil procès à son tribunal.

On y discute trois questions tout-à-fait intéressantes. La première, *quandò vas innaturale usurpatur.* La seconde, *quandò seminatio non est simultanea.* La troisième, *quandò seminatio est extrà vas.* Ma pudeur et mon grand respect pour les dames m'empêchent de traduire en français cette dispute théologique. J'ai prétendu me borner à faire voir combien les théologiens sont quelquefois honnêtes.

HUITIÈME HONNÊTETÉ.

Un homme d'un génie vaste, d'une érudition immense, d'un travail infatigable, et dont le nom perce dans l'Europe, du sein de la retraite la plus profonde*,

* Diderot.

entreprend le plus grand et le plus difficile ouvrage dont la littérature ait jamais été honorée; le meilleur géomètre de la France se joint à lui. Ce géomètre *, qui unit à la délicatesse de Fontenelle la force que Fontenelle n'a pas, donne un plan de cette célèbre entreprise, et ce plan vaut lui seul une Encyclopédie. Un homme d'un nom illustre, qui s'est consacré aux lettres toute sa vie, physicien exact, métaphysicien profond, très versé dans l'histoire et dans les autres genres **, fait lui seul près du quart de cet ouvrage utile; des hommes savans, des hommes de génie s'y dévouent; d'anciens militaires, d'anciens magistrats, d'habiles médecins, des artistes même y travaillent avec succès, et tous dans la vue de laisser à l'Europe le dépôt des sciences et des arts, sans aucun intérêt, sans vain amour-propre. Ce n'est que malgré eux que le libraire a publié leurs noms. M. de Voltaire surtout avait prié que son nom ne parût point. Quelle a été la réconnaissance de certains hommes, soi-disant gens de lettres, pour une entreprise si avantageuse à eux-mêmes? celle de la décrier, de diffamer les auteurs, de les poursuivre, de les accuser d'irréligion et de lèse-majesté.

NEUVIÈME HONNÊTETÉ.

MAÎTRE Abraham Chaumeix (je ne sais qui c'est), ayant demandé à travailler à ce grand ouvrage, et ayant été éconduit, comme de raison, ne manqua pas de dénoncer juridiquement les auteurs. Il soupçonne que celui qui a principalement contribué à le faire refuser, a composé l'article *Ame*, et que puisqu'il est son ennemi, il est athée; il le dénonce donc juridi-

* D'Alembert. ** Jaucourt. B.

quement comme tel. Il se trouve que l'auteur de l'article est un bon docteur de Sorbonne très pieux. Il est très étonné d'apprendre qu'il est accusé de nier l'existence de Dieu et celle de l'âme ; il conclut que si Abraham Chaumeix a une âme, elle est un peu dure et fort ignorante.

Abraham, pour se dépiquer, va se faire maître d'école à Moscou. Que son *âme* y repose en paix!

DIXIÈME HONNÊTETÉ.

Un gentilhomme de Bretagne, qui a fait des comédies charmantes *, nous a donné des anecdotes très curieuses sur la ville de Paris et sur l'histoire de France, imprimées avec privilége, et surtout avec celui de l'approbation publique; aussitôt les auteurs de je ne sais quelles feuilles (a) (car je ne lis point les feuilles), écrivent dans ces feuilles, dédiées à la cour, à douze sous par mois, que l'auteur est incontestablement déiste ou athée, et qu'il est impossible que cela ne soit pas, puisqu'il a dit que Maugiron, Quélus et Saint-Mégrin, tués sous le règne de Henri III, furent enterrés dans l'église de Saint-Paul, et qu'on n'avait pas voulu inhumer une vieille femme dans la rue de l'Arbre-sec avant qu'on eût vu son testament.

Le Breton, qui n'entend point raillerie, fait assigner au Châtelet les auteurs des feuilles, par-devant le lieutenant criminel, en réparation d'honneur et de conscience, au mois de juin 1763. Les folliculaires civilisent l'affaire, et sont forcés de demander pardon de leur incivilité.

* Saint-Foix, auteur des *Essais sur Paris*.

(a) Ce sont les auteurs du *Journal chrétien*. Or, ce journal n'étant pas bon, on a dit qu'il était mauvais chrétien.

ONZIÈME HONNÊTETÉ.

Un auteur *, qui n'aimait pas ceux du grand et utile ouvrage dont on a déjà parlé, les prostitue sur le théâtre et les introduit volant dans la poche. Ce n'est pas ainsi que Molière a peint Trissotin et Vadius. On me dira que des galériens du temps du roi Charles VII, condamnés pour crime de faux, ayant obtenu leur grâce de leur bon roi, lui volèrent tout son bagage, comme il est rapporté dans l'abbé Tritême (a), pag. 329; mais on m'avouera que ceux qui font aujourd'hui honneur à la littérature française, ne sont point des coupeurs de bourses, et que d'ailleurs ce trait n'est pas assez plaisant.

* Palissot.

(a) Tout est parti. La horde griffonnante
Sous le drapeau du gazetier de Nante,
D'une main prompte et d'un zèle empressé,
Pendant la nuit avait débarrassé
Notre bon roi de son leste équipage.
Ils prétendaient que pour de vrais guerriers,
Selon Platon, le luxe est peu d'usage.
Puis s'esquivant par de petits sentiers,
Au cabaret la proie ils partagèrent.
Là par écrit doctement ils couchèrent
Un beau traité, bien moral, bien chrétien,
Sur le mépris des plaisirs et du bien.
On y prouva que les hommes sont frères,
Nés tous égaux, devant tous partager
Les dons de Dieu, les humaines misères,
Vivre en commun pour se mieux soulager.
Ce livre saint, mis depuis en lumière,
Fut enrichi d'un pieux commentaire
Pour diriger *et l'esprit et le cœur*,
Avec préface et l'avis au lecteur.

(PUCELLE, chant XVIII.)

DOUZIÈME HONNÊTETÉ.

Des folliculaires à la petite semaine ont imprimé que M. D'Alembert est un Rabzacès, un Philistin, un Amorrhéen, une bête puante; je ne sais pas précisément pourquoi; mais Rabzacès signifie grand échanson en syriaque; c'est même l'homme du monde qui verse le moins à boire. Il ne peut être à la fois Rabzacès, Syrien, Philistin ou Amorrhéen; il n'est ni bête ni puant; je sais seulement qu'il est un des plus grands géomètres, un des plus beaux esprits, et une des plus belles âmes de l'Europe; ce qu'on n'a jamais dit de Rabzacès.

TREIZIÈME HONNÊTETÉ.

Les folliculaires ont eu d'aussi étranges honnêtetés pour M. de Montesquieu et pour M. de Buffon. On a écrit contre l'un des lettres du Pérou, qui n'ont pas dû être du Pérou pour l'auteur. On a prouvé à l'autre qu'il était déiste ou athée, cela est égal, parce qu'il avait loué les stoïciens; et on l'a prouvé tout comme le R. P. Hardouin, de la Société de Jésus, avait démontré que Pascal, Nicole, Arnauld et Malebranche n'ont jamais cru en Dieu.

Qui méprise Cotin, n'estime point son roi,
Et n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi.

QUATORZIÈME HONNÊTETÉ.

En voici une d'un goût nouveau : Jean-Jacques Rousseau, qui ne passe ni pour le plus judicieux, ni pour le plus conséquent des hommes, ni pour le plus modeste, ni pour le plus reconnaissant, est mené en Angleterre par un protecteur qui épuise son crédit pour lui faire obtenir

une pension *secrète* du roi. Jean-Jacques trouve la pension *secrète* un affront. Aussitôt il écrit une lettre, dans laquelle il sacrifie l'éloquence et le goût à son ressentiment contre son bienfaiteur. Il pousse trois argumens contre son bienfaiteur, M. Hume, et à chaque argument il finit par ces mots : *Premier soufflet, second soufflet, troisième soufflet sur la joue de mon patron*. Ah! Jean-Jacques! trois soufflets pour une pension! c'est trop!

Tudieu, l'ami, sans nous rien dire,
Comme vous baillez des soufflets!

(AMPHITRYON, acte Ier.)

Un Genevois qui donne trois soufflets à un Écossais! cela fait trembler pour les suites. Si le roi d'Angleterre avait donné la pension, sa majesté aurait eu le quatrième soufflet. C'est un terrible homme que ce Jean-Jacques! il prétend, dans je ne sais quel roman intitulé *Héloïse* ou *Aloïsia*, s'être battu contre un seigneur anglais de la chambre haute, dont il reçut ensuite l'aumône. Il a fait, on le sait, des miracles à Venise; mais il ne fallait pas calomnier les gens de lettres à Paris. Il y a de ces gens de lettres qui n'attaquent jamais personne, mais qui font une guerre bien vive quand ils sont attaqués, et Dieu est toujours pour la bonne cause. Un des offensés s'amusa à le dessiner par les coups de crayon que voici :

Cet ennemi du genre humain,
Singe manqué de l'Arétin,
Qui se croit celui de Socrate;
Ce charlatan trompeur et vain,
Changeant vingt fois son mithridate;
Ce basset hargneux et mutin,
Bâtard du chien de Diogène,
Mordant également la main
Ou qui le fesse, ou qui l'enchaîne,
Ou qui lui présente du pain.

Les honnêtetés de Jean-Jacques lui ont attiré, comme on le voit, de très grandes honnêtetés. Il y a de la justice dans le monde; et pour peu que vous soyez poli, vous trouvez à coup sûr des gens fort polis, qui ne sont pas en reste avec vous. Cela compose une société charmante.

QUINZIÈME HONNÊTETÉ.

Une honnêteté nouvelle, et dont on ne s'était pas encore avisé dans la littérature, c'est d'imprimer des lettres sous le nom d'un auteur connu, ou de falsifier celles qui ont couru dans le monde par la trop grande facilité de quelques amis, et d'insérer dans ces lettres les plus énormes platitudes avec les calomnies les plus insolentes. C'est ainsi qu'en dernier lieu on a imprimé à Amsterdam, sous le titre de Genève, de prétendues lettres secrètes de l'auteur de *la Henriade;* lesquelles lettres, si elles étaient secrètes, ne devaient pas être publiques. Il y a surtout dans ces lettres secrètes un correspondant nommé le comte de Bar-sur-Aube, qui est un homme sûr; mais comme il n'y a jamais eu de comte de Bar-sur-Aube, on ne peut pas avoir grande foi à ces lettres secrètes

Ensuite le nommé Schneider, libraire d'Amsterdam, a débité sous le nom de Genève, les lettres du même homme à *ses amis du Parnasse*: c'est là le titre. Il se trouve que ces *amis du Parnasse* sont le roi de Pologne, le roi de Prusse, l'électeur palatin, le duc de Bouillon, etc. Outre la décence de ce titre, on fait dire, dans ces lettres, à l'auteur de *la Henriade* et du *Siècle de Louis XIV*, qu'à la cour de France *il y a d'agréables commères qui aiment Jean-Jacques Rousseau comme leur toutou.* On ajoute à ces gentillesses des notes infâmes

contre des personnes respectables; et il y a surtout trois lettres à un chevalier de Bruan, qui n'a jamais existé, et qu'on appelle *mon cher Philinte.* L'éditeur doute si ces trois lettres sont de M. de Montesquieu ou de M. de Voltaire, quoique aucun de leurs laquais n'eût voulu les avoir écrites (*a*). On a déjà dit ailleurs que ces bêtises se vendent à la foire de Leipsick, comme on vend du vin d'Orléans pour du vin de Pontac. Il est bon d'en avertir ceux qui ne sont pas gourmets.

SEIZIÈME HONNÊTETÉ.

Il est encore plus utile d'avertir ici que le style simple, sage et noble, orné, mais non surchargé de fleurs, qui caractérisait les bons auteurs du siècle de Louis XIV, paraît aujourd'hui trop froid et trop rampant aux petits auteurs de nos jours; ils croient être éloquens, lorsqu'ils écrivent avec une violence effrénée; ils pensent être des Montesquieu, quand ils ont à tort et à travers insulté quelques cours et quelques ministres du fond de leurs greniers, et qu'ils ont entassé sans esprit injure sur injure; ils croient être des Tacite, lorsqu'ils ont lancé quelques solécismes audacieux à des hommes dont les valets de chambre dédaigneraient de leur parler; ils s'érigent en Catons et en Brutus la plume à la main. Les bons écrivains du siècle de Louis XIV ont eu de la force; aujourd'hui on cherche des contorsions.

(*a*) Voici quelques lignes de la dernière à mon cher Philinte. *Il est impossible qu'il y ait un grand homme parmi nos rois, puisqu'ils sont abrutis et avilis dès le berceau par une foule de scélérats qui les environne, et qui les obsède jusqu'au tombeau.*

C'est ainsi qu'on parle des ducs de Montausier et de Beauvilliers, des Bossuet et des Fénélon, et de leurs successeurs; cela s'appelle écrire avec noblesse, et soutenir les droits de l'humanité. C'est là le style ferme de la nouvelle éloquence.

Qui croirait qu'un gredin ait imprimé en 1752, dans un livre intitulé *mes Pensées*, les mots que voici, et qu'il croyait dans le vrai goût de Montesquieu?

« Une république qui ne serait formée que de scélé-« rats du premier ordre produirait bientôt un peuple « de sages, de conquérans et de héros. Une république « fondée par Cartouche aurait eu de plus sages lois que « la république de Solon.

« La mort de Charles Ier a fait plus de bien à l'Angle-« terre que n'en aurait fait le règne le plus glorieux de « ce prince.

« Les forfaits de Cromwell sont si beaux, que l'en-« fant bien né n'entend point prononcer le nom de ce « grand homme sans joindre les mains d'admiration. »

Ces pensées ont été pourtant réimprimées; et l'auteur, à la seconde édition, mettait au titre *septième édition*, pour encourager à lire son livre. Il le dédiait à son frère. Il signait Gonia Palaios. Gonia signifie angle; Palaios vieux. Son nom en effet est l'Angle-vieux. Il s'est fait appeler La Beaumelle. C'est lui qui a falsifié les *Lettres de madame de Maintenon*, et qui a rempli les *Mémoires de Maintenon* de contes absurdes et des anecdotes les plus fausses.

DIX-SEPTIÈME HONNÊTETÉ.

On connaît l'histoire du *Siècle de Louis XIV*. Tout impartial qu'est ce livre, il est consacré à la gloire de la nation française, et à celle des arts, et c'est même parce qu'il est impartial qu'il affermit cette gloire. Il a été bien reçu chez tous les peuples de l'Europe, parce qu'on aime partout la vérité. Louis XV, qui a daigné le lire plus d'une fois, en a marqué publiquement sa satisfac-

tion. *Je ne parle pas du style, qui sans doute ne vaut rien; je parle des faits.*

Ce même La Beaumelle, dont il a bien fallu déjà faire mention, *ci-devant précepteur du fils d'un gentil*homme qui a vendu Ferney à l'auteur du *Siècle de Louis XIV*; chassé de la maison de ce gentilhomme, réfugié en Danemarck; chassé de Danemarck, réfugié à Berlin; chassé de Berlin, réfugié à Gotha; chassé de Gotha, réfugié à Francfort; cet homme, dis-je, s'avise de faire à Francfort l'action du monde la plus honorable à la littérature.

Il vend pour dix-sept louis d'or au libraire Esslinger, une édition du *Siècle de Louis XIV*, qu'il a soin de falsifier en plusieurs endroits importans, et qu'il enrichit de notes de sa main; dans ces notes, il outrage tous les généraux, tous les ministres, le roi même et la famille royale; mais c'est avec ce ton de supériorité et de fierté qui sied si bien à un homme de son état, consommé dans la connaissance de l'histoire.

Il dit très savamment que les filles hériteraient aujourd'hui de la partie de la Navarre réunie à la couronne; il assure que le maréchal de Vauban n'était qu'un plagiaire; il décide que la Pologne ne peut produire un grand homme; il dit que les savans danois sont tous des ignorans, tous les gentilshommes des imbéciles, et il fait du brave comte de Plélo un portrait ridicule. Il ajoute qu'il ne se fit tuer à Dantzick que parce qu'il *s'ennuyait à périr à Copenhague*. Non content de tant d'insolences, qui ne pouvaient être lues que parce qu'elles étaient des insolences, il attaque la mémoire du maréchal de Villeroi; il rapporte à son sujet des contes de la populace; il s'égaie aux dépens du maréchal de

Villars. Un La Beaumelle donner des ridicules au maréchal de Villars! Il outrage le marquis de Torci, le marquis de La Vrillière, deux ministres chers à la nation par leur probité. Il exhorte tous les auteurs à *sévir contre* M. Chamillart; ce sont ses termes.

Enfin il calomnie Louis XIV au point de dire qu'il empoisonna le marquis de Louvois; et après cette criminelle démence, qui l'exposait aux châtimens les plus sévères, il vomit les mêmes calomnies contre le frère et le neveu de Louis XIV.

Qu'arrive-t-il d'un tel ouvrage? de jeunes provinciaux, de jeunes étrangers cherchent chez des libraires le *Siècle de Louis XIV*. Le libraire demande si on veut ce livre avec des notes savantes. L'acheteur répond qu'il veut sans doute l'ouvrage complet. On lui vend celui de La Beaumelle.

Les donneurs de conseils vous disent : *Méprisez cette infamie, l'auteur ne vaut pas la peine qu'on en parle.* Voilà un plaisant avis. C'est-à-dire qu'il faut laisser triompher l'imposture. Non, il faut la faire connaître. On punit très souvent ce qu'on méprise; et même, à proprement parler, on ne punit que cela; car tout délit est honteux.

Cependant cet honnête homme ayant osé se montrer à Paris, on s'est contenté de l'enfermer pendant quelque temps à Bicêtre, après quoi on l'a confiné dans son village près de Montpellier.

Ce La Beaumelle est le même qui a depuis fait imprimer des lettres falsifiées de M. de Voltaire à Amsterdam, à Avignon, accompagnées de notes infâmes contre les premiers de l'état.

On a toujours du goût pour son premier métier.

On demande, après de pareils exemples, s'il ne vaut pas mille fois mieux être laquais dans une honnête maison que d'être le bel esprit des laquais; et on demande si l'auteur d'un petit poëme intitulé *le pauvre Diable* n'a pas eu raison de dire :

J'estime plus ces honnêtes enfans
Qui de Savoie arrivent tous les ans,
Et dont la main légèrement essuie
Ces longs canaux engorgés par la suie;
J'estime plus celle qui dans un coin
Tricote en paix les bas dont j'ai besoin;
Le cordonnier qui vient de ma chaussure
Prendre à genoux la forme et la mesure,
Que le métier de tes obscurs Frérons.
Maître Abraham et ses vils compagnons
Sont une espèce encor plus odieuse.
Quant aux catins, j'en fais assez de cas,
Leur art est doux, et leur vie est joyeuse :
Si quelquefois leurs dangereux appas
A l'hôpital mènent un pauvre diable,
Un grand benêt qui fait l'homme agréable,
Je leur pardonne : il l'a bien mérité.

Je cite ces vers pour faire voir combien ce métier de petits barbouilleurs, de petits folliculaires, de petits calomniateurs, de petits falsificateurs du coin de la rue, est abominable; car pour celui des belles demoiselles qui ruinent un sot, je n'en fais pas tout-à-fait le même cas que l'auteur du *pauvre Diable :* on doit avoir de l'honnêteté pour elles sans doute; mais avec quelques restrictions.

DIX-HUITIÈME HONNÊTETÉ.

Le fils d'un laquais de M. de Maucroix, lequel fils fut laquais aussi quelque temps, et qui servit souvent à boire à l'abbé d'Olivet, s'est élevé par son mérite; et nous sommes bien loin de lui reprocher son premier

emploi dont ce mérite l'a tiré, puisque nous avons approuvé la maxime qu'il vaut mieux être le laquais d'un bel esprit, que le bel esprit des laquais. Un jeune homme sans fortune sert fidèlement un bon maître; il s'instruit, il prend un état, il n'y a dans tout cela aucune indignité, rien dont la vertu et l'honneur doivent rougir. Le pape Adrien IV avait été mendiant : Sixte-Quint avait été gardeur de porcs. Quiconque s'élève a du moins cette espèce de mérite qui contribue à la fortune; et pourvu que vous ne soyez ni insolent ni méchant, tout le monde honore en vous cette fortune qui est votre ouvrage

Cet homme nommé d'Étrée, parce que son père était du village d'Étrée, ayant cultivé les belles-lettres au lieu de cultiver son jardin, fut d'abord folliculaire, ensuite feseur d'almanachs, et il mit au jour l'*Année merveilleuse*, pour laquelle il fut incarcéré; puis il se fit prêtre, puis il se fit généalogiste; il travailla chez M. d'Hozier, et en sortit.... je ne veux pas dire pourquoi : enfin il obtint un petit prieuré dans le fond d'une province. M. le prieur alla se faire reconnaître dans sa seigneurie en 1763; et comme il est généalogiste, il se fit passer, mais avec circonspection, pour un neveu du cardinal d'Estrées. Il reçut en cette qualité une fête assez belle d'une dame qui a une terre dans le voisinage, et fut traité en homme qui devait être cardinal un jour.

Comme il n'y a point de maison dans son prieuré, il tenait sa cour dans un cabaret du voisinage. Il écrivit une lettre pleine de dignité et de bonté au seigneur de la paroisse, qui se mêle de prose et de vers tout comme l'abbé d'Étrée. Il avertissait ce voisin qu'un jeune homme de sa maison avait osé chasser sur les terres du prieuré, qui ont, je crois, cent toises d'étendue; qu'il accorde-

rait volontiers le droit de chasse à la seule personne du voisin en qualité de littérateur, parce qu'il avait soixante et onze ans, et qu'il était à peu près aveugle; mais nul autre ne devait effaroucher le gibier de M. le prieur, qui n'a pas plus de gibier que de basse-cour. Le jeune homme qui avait imprudemment tiré à deux ou trois cents pas des terres de l'église, était un gentilhomme qui ne crut point devoir de réparation. Autre lettre de M. le prieur au voisin; pas plus de réponse à cette seconde qu'à la première.

Mon homme part en méditant une noble vengeance. Il va en Picardie chez un seigneur, à la généalogie duquel il travaillait. Un magistrat considérable du parlement de Paris était dans le voisinage. M. l'abbé d'Étrée accuse auprès de ce magistrat celui qui n'avait pas pu lui écrire une lettre,

> D'avoir fait un gros livre, un livre abominable,
> Un livre à mériter la dernière rigueur,
> Dont le fourbe a le front de le faire l'auteur.
>
> Voyez le MISANTHROPE, acte V, scène I[re]. (*a*)

Voilà M. le prieur qui triomphe, et qui écrit à un intendant de ses états : *Il est perdu, il n'en relevera pas, son affaire est faite.* Il se trompa ; mais on a lieu d'espérer qu'il réussira mieux une autre fois.

Pauvres gens de lettres, voyez ce que vous vous attirez, soit que vous écriviez, soit que vous n'écriviez pas. Il faut non-seulement faire son devoir, *taliter qualiter*, comme dit Rabelais, *et dire toujours du bien de M. le prieur*; mais il faut encore répondre aux lettres qu'il vous écrit. Cette négligence a ulcéré quelquefois plus

(*a*) Voyez comme du temps de Molière on était aussi méchant que du nôtre.

d'un grand cœur; et vous voyez avec quelle noblesse un prieur se venge.

DIX-NEUVIÈME HONNÊTETÉ.

L'AUTEUR de l'*Histoire de Charles XII* l'avait publiée il y a environ vingt ans, avant que le P. Barre donnât son *Histoire d'Allemagne ;* cependant le P. Barre jugea à propos de fondre dans son ouvrage presque tout *Charles XII*, batailles, siéges, discours, caractères, bons mots même. Quelques journalistes ayant entendu parler à quelques lecteurs de cette singulière ressemblance, ne songeant pas à la date des éditions, et n'ayant pas même lu le P. Barre qu'on ne lit guère, ne doutèrent pas que M. de Voltaire n'eût volé le P. Barre, ou du moins feignirent de n'en pas douter, appelèrent l'auteur de *Charles XII* plagiaire; mais c'est une bagatelle qui ne mérite pas d'être relevée. Ces petits mensonges sont le profit des folliculaires; il faut que tout le monde vive.

VINGTIÈME HONNÊTETÉ.

C'EST encore un secret admirable que celui de déterrer un poëme manuscrit, qu'on attribue à un auteur auquel on veut donner des marques de souvenir, et de remplir ce poëme de vers dignes du postillon du cocher de Vertamon; d'y insérer des tirades contre Charlemagne et contre Saint-Louis; d'y introduire au quinzième siècle Calvin et Luther qui sont du seizième; d'y glisser quelques vers contre des ministres d'état; et enfin de parler d'amour comme on en parle dans un corps-de-garde. Les éditeurs espèrent qu'ils vendront avantageusement ces beaux vers et libelles de taverne,

et que l'auteur à qui ils les imputent sera infailliblement perdu à *la cour.*

> Les galans y voyaient double profit à faire ;
> Leur bien premièrement, et puis le mal d'autrui.

Vous vous trompez, messieurs, on a plus de discernement à Versailles et à Paris que vous ne croyez; et ceux *quibus est equus et pater et res*, ne sont pas dupes. On n'imputera jamais à l'auteur d'*Alzire* ces vers:

> Chandos, suant et soufflant comme un bœuf,
> Cherche du doigt si Jeanne est une fille;
> Au diable soit, dit-il, la sotte aiguille!
> Bientôt le diable emporte l'étui neuf;
> Il veut encor secouer sa guenille......
> Chacun avait son trot et son allure,
> Chacun piquait à l'envi sa monture, etc.

On a pris la peine de faire environ trois cents vers dans ce goût, et de les attribuer à l'auteur de *la Henriade* : il y a des vers pour la bonne compagnie, il y en a pour la canaille, et cela est absolument égal pour quelques libraires de Hollande et d'Avignon.

Pour mieux connaître de quoi la basse littérature est capable, il faut savoir que les auteurs de ces gentillesses ayant manqué leur coup, firent à Liége une nouvelle édition du même ouvrage, dans lequel ils insérèrent les injures qu'ils crurent les plus piquantes contre madame de Pompadour; ils lui en firent tenir un exemplaire qu'elle jeta au feu; ils lui écrivirent des lettres anonymes qu'elle renvoya à l'homme qu'ils voulaient perdre. C'est une grande ressource que celle des lettres anonymes, et fort usitée chez les âmes généreuses qui disent hardiment la vérité : les gueux de la littérature y sont fort sujets; et celui qui écrit ces mémoires in-

structifs conserve quatre-vingt-quatorze lettres anonymes qu'il a reçues de ces messieurs.

VINGT-UNIÈME HONNÊTETÉ.

L'EX-RÉVÉREND père ex-jésuite Nonotte, aussi amateur de la vérité que Varillas, ou Maimbourg, ou Caveyrac, etc., n'étant pas content apparemment de la portion congrue, mais *suffisante*, qu'on donne aux ci-devant frères de la Société de Jésus, se mit en tête, il y a quatre ans, de gagner quelque argent en vendant à un libraire d'Avignon, nommé Fez, une critique des *OEuvres de Voltaire*, ou attribuées à Voltaire.

Mais Nonotte aimant mieux encore l'argent que la vérité, fit proposer à M. de Voltaire de lui vendre pour mille écus son édition, ne doutant pas que M. de Voltaire, craignant un aussi grand adversaire que Nonotte, ne se hâtât de se racheter par cette petite somme, après quoi Nonotte et consorts ne manqueraient pas de faire une nouvelle édition de leur libelle, corrigée et augmentée.

J'ai, par malheur pour le petit Nonotte, la lettre de Fez en original. Voici la copie mot pour mot :

MONSIEUR,

« Avant que de mettre en vente un ouvrage qui vous « est relatif, j'ai cru devoir décemment vous en donner « avis. Le titre porte : *Erreurs de M. de Voltaire sur les « faits historiques, dogmatiques, etc.*, en deux vo- « lumes in-12, par un auteur anonyme. En conséquence « je prends la liberté de vous proposer un parti ; le « voici. Je vous offre mon édition de quinze cents exem- « plaires à 2 livres en feuille, montant 3000 livres.

« L'ouvrage est désiré universellement. Je vous l'offre, « dis-je, cette édition, de bon cœur, et je ne la ferai « paraître que je n'aie auparavant reçu quelque ordre « de votre part.

« J'ai l'honneur d'être, avec le respect le plus profond,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« Fez, imp. lib. à Avignon. »

Avignon, 30 avril 1762.*

M. de Voltaire, accoutumé à de telles propositions de la part des polissons de la littérature (a), fut trop équitable pour acheter une édition aussi considérable à si vil prix. Il fit au libraire Fez son compte net. Il lui fit voir combien Nonotte et Fez perdraient à ce beau marché. Cette lettre fut imprimée par ceux qui impriment tout : on dit qu'elle est plaisante ; je ne me connais pas en raillerie, je ne cherche ici que la simple vérité.

* Voyez dans la *Correspondance générale* la réponse, du 17 mai 1762. B.

(a) On trouve dans les *Mélanges de littérature* de M. de Voltaire une lettre semblable d'un nommé La Jonchère **, et on y apprend aussi que les savans auteurs de l'*Histoire de la régence*, et de la *Vie du duc d'Orléans régent*, ont pris ce La Jonchère pour le trésorier général des guerres, à peu près comme de prétendus esprits fins prennent encore le jeune débauché obscur auteur du *Pétrone*, pour le consul Pétrone, l'imbécille et dégoûtant vieillard Trimalcion pour le jeune empereur Néron, la sotte et vilaine Fortunata pour la belle Poppea, et Encolpe pour Sénèque. *In omnibus rebus qui vult decipi decipiatur.*

** Ce billet de La Jonchère se trouve dans le *Mémoire sur la satire* qui fait partie des *Mélanges littéraires*. Voyez aussi la lettre à madame Denis, du 20 décembre 1753. B.

VINGT-DEUXIÈME HONNÊTETÉ, FORT ORDINAIRE.

Je reviens à toi, mon cher Nonotte, et ex-compagnon de Jésus ; il faut montrer à quel point tu es honnête et charitable, combien tu connais la vérité, combien tu l'aimes, et avec quel noble zèle tu te joins à un tas de gredins qui jettent de loin leurs ordures à ceux qui cultivent les lettres avec succès.

As-tu gagné par tes deux volumes les mille écus que tu voulais escamoter à M. de Voltaire par ton libraire Fez ? Je t'en fais mon compliment ; Garasse n'en savait pas tant que toi ; et le contrat mohatra n'approche pas du marché que tu avais proposé. Mais, cher Nonotte, ce n'est pas assez de faire de bons marchés, il faut avoir raison quelquefois.

1°. En attaquant un *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, tu ne devais pas commencer par dire que Trajan, si connu par ses vertus, était un barbare et un persécuteur. Et sur quoi le trouves-tu cruel? parce qu'il ordonne qu'*on ne fasse pas de recherches des chrétiens, et qu'il permet qu'on les dénonce.*

Mais il était très juste de dénoncer ceux qui, emportés par un zèle indiscret comme Polyeucte, auraient brisé les statues des temples, battu les prêtres et troublé l'ordre public. Ces fanatiques étaient condamnés par les saints conciles. Un roi aussi bon que Trajan pourrait aujourd'hui, sans être cruel, punir légèrement le chrétien Nonotte, s'il était dénoncé comme calomniateur, s'il était convaincu d'avoir publié ses erreurs sous le nom des erreurs d'un autre ; d'avoir mis le titre d'Amsterdam, au mépris des ordonnances royales ; et

d'avoir méchamment et proditoirement médit de son prochain.

2°. On t'a déjà dit que tu manquais de bonne foi quand tu reprochais à l'auteur de l'*Essai sur les mœurs*, *etc.*, ces paroles que tu cites de lui : *L'ignorance chrétienne se représente d'ordinaire Dioclétien comme un ennemi armé sans cesse contre les fidèles.* On a averti, et on avertit encore, que ces mots *l'ignorance chrétienne*, ne sont dans aucune des éditions de cet ouvrage, pas même dans l'édition furtive de Jean Neaulme. Que dirais-tu, si tu trouvais dans un bon livre l'*ignorance de Nonotte ?* mettrais-tu à la place l'*ignorance chrétienne de Nonotte ?* Ne t'exposerais-tu pas aux soupçons qu'on aurait que ce Nonotte ex-jésuite est un fort mauvais chrétien, puisqu'il calomnie ?

Tu réponds que ce sont des chrétiens mal instruits qui ont dit que Dioclétien avait toujours persécuté, et que par conséquent on peut appeler leur erreur une ignorance chrétienne.

Mon ami, voilà de ta part une ignorance un peu jésuitique. Tu fais là une plaisante distinction ; tu allègues une direction d'intention fort comique ; il fallait ne point corrompre le texte, avouer ton tort, et te taire.

3°. Tu continues à canoniser l'action du centurion Marcel, qui jeta son ceinturon, son épée, sa baguette, à la tête de sa troupe, et qui déclara devant l'armée qu'il ne fallait pas servir son empereur. Mon ami, prends garde, le ministre de la guerre veut que le service se fasse ; ton Marcel est de mauvais exemple. Sois bon chrétien si tu peux ; mais point de sédition, je t'en prie ; souviens-toi de frère Guignard, et sois sage.

Tu loues encore le bon chrétien qui déchire l'édit

de l'empereur. Nonotte, cela est fort. Prends garde à toi, te dis-je; le roi n'aime pas qu'on déchire ses édits, il le trouverait mauvais. Sais-tu bien que c'est un crime de lèse-majesté au second chef? Tu apportes pour raison que cet édit était injuste. Était-ce donc à ce chrétien à décider de la légitimité d'un arrêt du conseil? Où en serions-nous si chaque jésuite ou chaque janséniste prenait cette liberté?

4°. Petit Nonotte, rabâcheras-tu toujours les contes de la légion thébaine, et du petit Romanus né bègue, dont on ne put arrêter le caquet dès qu'on lui eut coupé la langue? Faut-il encore t'apprendre qu'il n'y a jamais eu de légion thébaine; que les empereurs romains n'avaient pas plus de légion égyptienne que de légion juive; que nous avons les noms de toutes les légions dans la notice de l'empire, et qu'il n'y est nullement question de Thébains; mais qu'il y avait d'ordinaire trois légions romaines en Égypte?

Faut-il te redire que les faits, les dates et les lieux, déposent contre cette histoire digne de Rabelais? faut-il te répéter qu'on ne martyrise point six mille hommes armés dans une gorge de montagnes où il n'en peut tenir trois cents? Crois-moi, Nonotte, marions les six mille soldats thébains aux onze mille vierges, ce sera à peu près deux filles pour chacun; ils seront bien pourvus. Et à l'égard de la langue du petit Romanus, je te conseille de retenir la tienne, et pour cause.

5°. Sois persuadé comme moi que David laissa en mourant vingt-cinq milliards d'argent comptant dans sa ville d'Hershalaïm, j'y consens; obtiens que ta portion congrue soit assignée sur ce trésor royal; cours après les trois cents renards que Samson attacha par la queue;

dîne du poisson qui avala Jonas; sers de monture à Balaam, et parle, j'y consens encore : mais par saint Ignace, ne fais pas le panégyrique d'Aod qui assassina le roi Églon, et de Samuel qui hacha en morceaux le roi Agag parce qu'il était trop gras; ce n'est pas là une raison. Vois-tu? j'aime les rois, je les respecte, je ne veux pas qu'on les mette en hachis, et les parlemens pensent comme moi; entends-tu, Nonotte?

6°. Tu trouves qu'on n'a pas assez tué d'Albigeois et de calvinistes; tu approuves le supplice de Jean Hus et de Jérôme de Prague, et celui d'Urbain Grandier, et tu ne dis rien de la mort édifiante du R. P. Malagrida, du R. P. Guignard, du R. P. Garnet, du R. P. Oldcorn, du R. P. Creton. Hé, mon ami, un peu de justice!

7°. Ne t'enfonce plus dans la discussion de la donation de Pepin; doute, ami Nonotte, doute; et jusqu'à ce qu'on t'ait montré l'original de la cession de Ravenne, doute, dis-je. Sais-tu bien que Ravenne en ce temps-là était une place plus considérable que Rome, un beau port de mer, et qu'on peut céder des domaines utiles en s'en réservant la propriété? sais-tu bien qu'Anastase le bibliothécaire est le premier qui ait parlé de cette propriété? Croira-t-on de bonne foi que Charlemagne eût parlé, dans son testament, de Rome et de Ravenne comme de villes à lui appartenantes, si le pape en avait été le maître absolu?

J'avoue que saint Pierre écrivit une belle lettre à Pepin du haut du ciel, et que le saint pape envoya la lettre au bon Pepin, qui en fut fort touché; j'avoue que le pape Étienne vint en France pour sacrer Pepin qui ravissait la couronne à son maître, et qui s'était déjà fait sacrer par un autre saint; j'avoue que le pape

Étienne étant tombé malade à Saint-Denis, fut guéri par saint Pierre et par saint Paul, qui lui apparurent avec saint Denis, suivi d'un diacre et d'un sous-diacre; j'avoue même avec l'abbé de Vertot, que le pape qui avait enfermé dans un couvent Carloman, frère de Pepin, dépouillé par ce bon Pepin, fut soupçonné d'avoir empoisonné ce Carloman pour prévenir toute discussion entre les deux frères.

J'avoue encore qu'un autre pape trouva depuis, sur l'autel de la cathédrale de Ravenne, une lettre de Pepin qui donnait Ravenne au saint-siége; mais cela n'empêche pas que Charlemagne n'ait gouverné Ravenne et Rome. Les domaines que les archevêques ont dans Reims, dans Rouen, dans Lyon, n'empêchent pas que nos rois ne soient les souverains de Reims, de Rouen et de Lyon.

Apprends que tous les bons publicistes d'Allemagne mettent aujourd'hui la donation de la souveraineté de l'exarchat par Pepin avec la donation de Constantin. Apprends que la méprise vient de ce que les premiers écrivains, aussi exacts que toi, ont confondu *patrimonium Petri et Pauli* avec *dominium imperiale.* Tu dois savoir, ex-jésuite Nonotte, ce que c'est qu'une équivoque.

8°. Hé bien! parleras-tu encore des bigames et trigames de la première race? un jésuite ferme-t-il la bouche à un autre jésuite? suffira-t-il de Daniel pour confondre Nonotte? lis donc ton *Daniel*, quoiqu'il soit bien sec. Lis la page 110 du premier volume in-4°; lis, Nonotte, lis, et tu trouveras que le grand Théodebert épousa la belle Deuterie, quoique la belle Deuterie eût un mari, et que le grand Théodebert eût une femme,

et que cette femme s'appelait Visigarde, et que cette Visigarde était fille d'un roi des Lombards nommé Vacon, fort peu connu dans l'histoire; tu verras que Théodebert imitait en cette bigamerie ou bigamie son oncle Clotaire; et voici les propres mots de Daniel :

« Théodebert ne fesait en cela rien de pis que son oncle Clotaire qui avait épousé la femme de Clodomir « son frère, peu de temps après la mort de ce prince, « quoiqu'il eût déjà une autre femme; et il en eut trois « pendant quelque temps, dont deux étaient sœurs. »

Cela n'est pas trop bien écrit, et tu ne pourras approuver ce style, à moins que tu n'aimes ton prochain comme toi-même; mais, mon ami, si Daniel écrit mal, il dit au moins ici la vérité, et c'est la différence qui est entre vous deux.

Je veux te conter une anecdote au sujet des bigames. Le lord Cowper, grand chancelier d'Angleterre, épousa deux femmes qui vécurent avec lui très cordialement dans sa maison. Ce fut le meilleur ménage du monde. Ce bigame écrivit un petit livre sur la légitimité de ses deux mariages, et prouva son livre par les faits. M. de Voltaire s'était trompé en racontant cette bigamie; il avait pris le lord Cowper pour le lord Trevor. La famille Trevor l'a redressé avec une extrême politesse; ce n'est pas comme toi, Nonotte, qui te trompes très impoliment.

9°. Mais, mon cher Nonotte, quand tu as fait deux volumes de tes erreurs, que tu appelles les erreurs d'un autre, as-tu pensé qu'on perdrait son temps à répondre à toutes tes bévues? le public s'amuserait-il beaucoup d'un gros livre intitulé *les Erreurs de Nonotte?* Je ne veux te présenter qu'un petit bouquet, mais j'ai peine

à choisir les fleurs. Voici en passant quelques fleurs pour Nonotte.

Il n'y a point, dis-tu, *de couvent en France où les religieux aient deux cent mille livres de rente.* Il est vrai, les pauvres moines n'ont rien; mais les abbés réguliers ou irréguliers de Cîteaux et de Clairvaux les ont, ces deux cent mille livres; et je te conseille d'être leur fermier, tu y gagneras plus qu'avec le libraire Fez. L'abbé de Cîteaux a commencé un bâtiment dont l'architecte m'a montré le devis; il monte à dix-sept cent mille livres. Nonotte! il y a là de quoi faire de bons marchés.

10°. Sache que c'est M. Damilaville, connu des principaux gens de lettres de Paris, s'il ne l'est pas de Nonotte, qui ayant été indigné de l'insolence et de l'absurdité de ton libelle intitulé *les Erreurs*, a daigné imprimer ce qu'il en pensait; c'est lui surtout qui a montré qu'il n'y a point de contradiction à dire que Cromwell fut quelque temps un fanatique, puis un politique profond, et enfin un grand homme, et qu'on peut dire la même chose de Mahomet. Sache que Cromwell rançonna, pilla, saccagea pendant la guerre, et qu'il fit observer les lois pendant la paix; qu'il ne mit point de nouveaux impôts; *qu'il couvrit par les qualités d'un grand roi les crimes d'un usurpateur*; qu'il craignait avec très grande raison d'être assassiné; et qu'après avoir pris toutes les précautions pour ne le pas être, il n'en mourut pas moins avec une fermeté connue de tout le monde. M. Damilaville a dit qu'il n'y a rien dans tout cela d'incompatible, et que Nonotte n'a pas le sens commun. A-t-il tort?

11°. Que tu es ignorant dans les choses les plus connues! tu trouves mauvais que le véridique auteur de

l'*Essai sur les mœurs*, *etc.* dise que le célèbre Guillaume de Nassau, fondateur de la république de Hollande, était comte de l'empire au même titre que Philippe II était seigneur d'Anvers. Tu es tout étonné que ce fameux prince d'Orange soit mis en parallèle avec *la maesta del re don Phelippo el discreto** . Tu as raison; Philippe II n'était pas comparable à un héros. Ils étaient tous deux d'une famille impériale; ces deux maisons étaient également descendues de braves gentilshommes. Est-ce parce que l'assassin du défenseur de la liberté se confessa et communia avant d'exécuter son crime, que tu trouves Guillaume coupable? Est-ce parce que ce héros résista à toute la puissance d'un poltron hypocrite? Est-ce parce qu'il rendit sept provinces libres, que le petit Franc-Comtois Nonotte insulte à sa mémoire?

12°. Que tu es ignorant! te dis-je. Tu ne sais pas que le bourg de Livron en Dauphiné était une ville du temps de la Ligue; qu'elle fut détruite comme tant d'autres petites villes. Et quand on t'a prouvé qu'elle fut assiégée par Henri III en personne, que le maréchal de camp De Bellegarde conduisit le siége avec vingt-deux pièces de canon en 1574, tu réponds, avec une direction d'intention, *que tu voulais parler de l'état où est Livron aujourd'hui, et non de l'état où elle était alors.* Il s'agit bien de l'état où est Livron aujourd'hui! et tu ajoutes savamment: *J'ai nommé le commandant Montbrun qui refusa de rendre la place.* Tu excuses ton ignorance par une nouvelle erreur; ce n'était pas Montbrun qui commandait dans cette ville; c'était de Roësses, comme

* Il y a évidemment ici erreur typographique; ce n'est ni italien ni espagnol. *La maestà del re don Filippo il discreto;* ou bien, *la magestad del rey don Felipe el discreto.* R.

le dit De Thou, liv. XLIX. Tu as tort quand tu critiques; tu as plus de tort quand tu dis des injures dignes de ton éducation; et tort encore peut-être quand tu espères qu'on ne te punira pas.

13°. Avec quelle audace peux-tu dire que M. de Voltaire n'a jamais lu la taxe de la chancellerie de Rome? Viens dans sa bibliothéque, mon ami, les laquais te laisseront entrer pour cette fois-là, et même te feront sortir par la porte. Tu verras deux exemplaires de ce livre qu'on ne te prêtera point.

14°. Tu fais le savant, Nonotte; tu dis, à propos de théologie, que l'amiral Drake a découvert la terre d'Yesso. Apprends que Drake n'alla jamais au Japon, encore moins à la terre d'Yesso; apprends qu'il mourut en 1596, en allant à Porto-Bello; apprends que ce fut quarante ans après la mort de Drake, que les Hollandais découvrirent les premiers cette terre d'Yesso en 1644; apprends jusqu'au nom du capitaine Martin Jériston, et de son vaisseau qui s'appelait *le Castrécom*. Crois-tu donner quelque crédit à la théologie en fesant le marin? Tu te trompes sur terre et sur mer; et tu t'applaudis de ton livre, parce que tes fautes sont en deux volumes!

15°. Voyons si tu entends la théologie mieux que la marine. L'auteur de l'*Essai sur les mœurs, etc.* a dit que selon saint Thomas d'Aquin, il était permis aux séculiers de confesser dans les cas urgens; que ce n'est pas tout-à-fait *un sacrement*, mais que c'est *comme sacrement*. Il a cité l'édition et la page de la *Somme* de saint Thomas; et là-dessus tu viens dire que tous les critiques conviennent que cette partie de la *Somme* de saint Thomas n'est pas de lui. Et moi je te dis qu'aucun

vrai critique n'a pu te fournir cette défaite. Je te défie de montrer une seule *Somme* de Thomas d'Aquin où ce monument ne se trouve pas. La *Somme* était en telle vénération, qu'on n'eût pas osé y coudre l'ouvrage d'un autre. Elle fut un des premiers livres qui sortirent des presses de Rome dès l'an 1474; elle fut imprimée à Venise en 1484. Ce n'est que dans des éditions de Lyon qu'on commença à douter que la troisième partie de la *Somme* fût de lui. Mais il est aisé de reconnaître sa méthode et son style, qui sont absolument les mêmes.

Au reste, Thomas ne fit que recueillir les opinions de son temps, et nous avons bien d'autres preuves que les laïques avaient le droit de s'entendre en confession les uns les autres; témoin le fameux passage de Joinville, dans lequel il rapporte qu'il confessa le connétable de Chypre. Un jésuite du moins devrait savoir ce que le jésuite Tolet a dit dans son livre de l'*Instruction sacerdotale*, livre I, chap. 16 : ni femme, ni laïque ne peut absoudre sans privilége. *Nec femina, nec laïcus absolvere possunt sine privilegio.* Le pape peut donc permettre aux filles de confesser les hommes; cela sera assez plaisant : tu réjouiras fort Besançon, en confessant tes fredaines à la vieille fille que tu fréquentes et que tu endoctrines. Auras-tu l'absolution?

Je veux t'instruire en t'apprenant que cette ancienne coutume, cette dévotion de se confesser mutuellement vient de la Syrie. Tu sauras donc, Nonotte, que les bons Juifs se confessaient quelquefois les uns aux autres. Le confesseur et le confessé, quand ils étaient bien pénitens, s'appliquaient tour à tour trente-neuf coups de lanières sur les épaules. Confesse-toi souvent, Nonotte; mais si tu t'adresses à un jacobin, ne va pas lui dire que

la *Somme* de saint Thomas n'est pas de lui; on ne se bornerait pas à trente-neuf coups d'étrivières. Confesse ta fille, confesse-toi à elle, et elle te fessera plus doucement qu'un jacobin, comme Girard fessait La Cadière, *et vice versâ.*

16°. Il me prend envie de t'instruire sur l'*histoire de la Pucelle d'Orléans*, car j'aime cette pucelle; et bien d'autres l'aiment aussi. Mais je te renvoie à une dissertation imprimée dans un ouvrage très connu.[1]

Apprends, Nonotte, comme il faut étudier l'histoire quand on ose en parler. Ne fais plus de Jeanne d'Arc une inspirée, mais une idiote hardie qui se croyait inspirée; une héroïne de village, à qui on fit jouer un grand rôle; une brave fille, que des inquisiteurs et des docteurs firent brûler avec la plus lâche cruauté. Corrige tes erreurs, et ne les mets plus sur le compte des autres. Souviens-toi du capucin qui, étant monté en chaire, dit à ses auditeurs : *Mes frères, mon dessein était de vous parler de l'immaculée conception; mais j'ai vu affiché à la porte de l'église :* Réflexions sur les défauts d'autrui, *par le R. P. de Villiers de la Société de Jésus* (a). *Hé, mon ami! fais des réflexions sur les tiens. Je vous parlerai donc de l'humilité.*

Tu crèves de vanité, Nonotte : on t'a fait l'honneur de répondre; mais pour t'inspirer un peu de modestie, sache que l'illustre Montesquieu daigna répondre à l'auteur des *Nouvelles ecclésiastiques*, à peu près comme le maréchal de La Feuillade battit une fois un fiacre qui lui barrait le chemin quand il allait en bonne fortune.

17°. Oh! oh! Nonotte, tu veux brouiller l'auteur du

[1] Voyez le *Dictionnaire philosophique*, art. ARC.

(a) Depuis abbé de Villiers, assez mauvais poëte.

Siècle de Louis XIV avec le clergé de France. Ceci passe la raillerie. *Il n'y a point*, dis-tu à la page 224, *d'hommes aussi méprisables que ceux qui forment ce corps nombreux.* Et après avoir proféré ces abominables paroles, tu les imputes à l'auteur du *Siècle de Louis XIV!* Sens-tu bien tout ce que tu mérites, calomniateur Nonotte?

L'auteur du *Siècle de Louis XIV* a toujours révéré le clergé en citoyen; il l'a défendu contre les imputations de ceux qui disent au hasard qu'il a le tiers des revenus du royaume; il a prouvé dans son chapitre XXXV que toute l'Église gallicane, séculière et régulière, ne possède pas au-delà de quatre-vingt-dix millions de revenus en fonds et en casuel. Il remarque que le clergé a secouru l'état d'environ quatre millions par an l'un dans l'autre. Il n'a perdu aucune occasion de rendre justice à ce corps.

On trouve au chapitre IV du *Traité de la tolérance*, ces paroles : *Le corps des évêques en France est presque tout composé de gens de qualité, qui pensent et qui agissent avec une noblesse digne de leur naissance.* Est-ce là insulter les évêques de France comme tu les outrages?

Insulte-t-il les évêques quand il parle de l'évêque de Marseille, dans une Ode sur le Fanatisme?

Belzuns, ce pasteur vénérable,
Sauvait son peuple périssant;
Langeron, guerrier secourable,
Bravait un trépas renaissant,
Tandis que vos lâches cabales,
Dans la mollesse et les scandales,
Occupaient votre oisiveté,
De la dispute ridicule

Et sur Quesnel et sur la bulle,
Qu'oublîra la postérité.

O ex-jésuite! c'était rendre justice au digne évêque de Marseille; il vous l'a rendue à vous, anciens confrères de Nonotte, à vous, Letellier, Lallemant, et Doucin, qui fesiez attendre des évêques dans la salle basse, avec le frère Vadblé, tandis que vous fabriquiez la bulle qui vous a enfin exterminés.

O Nonotte! tu oses dire que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* n'a jamais cherché qu'à tourner les papes en ridicule et à les rendre odieux.

Mais, vois les éloges qu'il donne à la sagesse d'Adrien Ier; vois comme il justifie le pape Honorius, tant accusé d'hérésie; vois ce qu'il dit de Léon IV au tome Ier de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* (pag. 458).

« Le pape Léon IV, prenant dans ce danger une au-« torité que les généraux de l'empereur Lothaire sem-« blaient abandonner, se montra digne, en défendant « Rome, d'y commander en souverain. Il avait em-« ployé les richesses de l'Église à réparer les mu-« railles, à élever des tours, à tendre des chaînes sur le « Tibre. Il arma les milices à ses dépens; engagea les « habitans de Naples et de Gaëte à venir défendre les « côtes et le port d'Ostie, sans manquer à la sage pré-« caution de prendre d'eux des ôtages, sachant bien que « ceux qui sont assez puissans pour nous secourir le « sont assez pour nous nuire. Il visita lui-même tous les « postes, et reçut les Sarrasins à leur descente, non pas « en équipage de guerrier, ainsi qu'en avait usé Goslin, « évêque de Paris, dans une occasion encore plus pres-« sante; mais comme un pontife qui exhortait un peuple « chrétien, et comme un roi qui veillait à la sûreté de

« ses sujets. Il était né romain. Le courage des premiers « âges de la république revivait en lui dans un temps de « lâcheté et de corruption, tel qu'un des beaux monu- « mens de l'ancienne Rome qu'on trouve quelquefois « dans les ruines de la nouvelle. »

Il a poussé l'amour de la vérité jusqu'à justifier la mémoire d'un Alexandre VI contre cette foule d'accusateurs qui prétendent que ce pape mourut du poison préparé par lui-même pour faire périr tous les cardinaux ses convives. Il n'a pas craint de heurter l'opinion publique et de rayer un crime du nombre des crimes dont ce pontife fut convaincu. Il n'a jamais considéré, n'a chéri, n'a dit que le vrai; il l'a cherché cinquante ans, et tu ne l'as pas trouvé.

Tu es fâché que le pape Benoît XIV lui ait écrit des lettres agréables, et lui ait envoyé des médailles d'or et des agnus par douzaines! tu es fâché que son successeur l'ait gratifié, par la protection et par les mains d'un grand ministre, de belles reliques pour orner l'église paroissiale qu'il a bâtie! Console-toi, Nonotte, et viens y servir la messe d'un de tes confrères qui est l'aumônier du château. Il est vrai que le maître ne marchera pas à la procession *derrière un jeune jésuite*, comme on a fait dans un beau village de Montauban; il n'est pas de ce goût : mais enfin vous serez deux jésuites.

Sæpè premente deo fert deus alter opem.

(OVID. Trist. L. I. El. 2.)

Enfin, Nonotte, tu emploies l'artillerie des Garasses et des Hardouins, *ultima ratio jesuitarum, et aliquandò jansenistarum.* Tu traites d'athée l'adorateur le plus résigné de la Divinité; tu intentes cette accusa-

tion horrible contre l'auteur de *la Henriade*, poëme qui est le triomphe de la religion catholique; tu l'intentes contre l'auteur de *Zaïre* et d'*Alzire*, dont cette même religion est la base; contre celui qui, ayant adopté la nièce du grand Corneille, ne la reçut dans une de ses maisons située sur le territoire de Genève, qu'à condition qu'elle aurait toutes les facilités d'exercer la religion catholique. Tu le sais, puisque tes complices, pour gagner quelque argent, ont fait imprimer la lettre où il est dit expressément que cette demoiselle aura sur le territoire des protestans tous les secours nécessaires pour l'exercice de sa religion. Tu ne songeais pas que tu donnais ainsi des armes contre toi et tes consorts.

C'est ainsi que les Nonotte, les Patouillet et autres Velches, ont traité d'athées les principaux magistrats français et les plus éloquens; les Monclar, les Chauvelin, les La Chalotais, les Duché, les Chatillon, et plusieurs autres. Mais aussi il faut considérer que ces messieurs leur ont fait plus de mal que M. de Voltaire.

Après l'exposé des bévues, des insolences et des injures atroces prodiguées par Nonotte et par ses aides, quelques lecteurs seront bien aises de savoir quels sont les auteurs de ce libelle, et de tant d'autres libelles contre la magistrature de France. Voici la lettre d'un homme en place, écrite de Besançon le 9 janvier 1767; elle peut instruire.

« Jacques Nonotte, âgé de 54 ans, est né à Besançon,
« d'un pauvre homme qui était fendeur de bois et cro-
« cheteur. Il paraît à son style et à ses injures qu'il n'a
« pas dégénéré. Sa mère était blanchisseuse. Le petit
« Jacques, ayant fait le métier de son père à la porte des
« jésuites, et ayant montré quelque disposition pour

« l'étude, fut recueilli par eux, et fut jésuite à l'âge de « vingt ans. Il était placé à Avignon en 1759. Ce fut là « qu'il commença à compiler, avec quelques-uns de ses « confrères, son libelle contre l'*Essai sur les mœurs*, *etc.*, « et contre vous.

« L'imprimeur Fez en tira douze cents exemplaires. « Le débit n'ayant pas répondu à leurs espérances, Fez « se plaignit amèrement, et les jésuites furent obligés « de prendre l'édition pour leur compte. Vous daignâtes, « monsieur, vous abaisser à répondre à ce mauvais livre; « cela le fit connaître, et a enhardi Nonotte et ses asso- « ciés à en faire une seconde édition pleine d'injures, « les plus méprisables à la fois et les plus punissables. « Le parti jésuitique a fait imprimer cette édition clan- « destine à Lyon, au mépris des ordonnances.

« Nonotte est actuellement toléré et ignoré dans « notre ville. Il demeure à un troisième étage, et il « gouverne despotiquement une vieille fille imbécille « qui vous a écrit une lettre anonyme. Il dit qu'il s'oc- « cupe à un dictionnaire anti-philosophique qui doit « paraître cette année. Je crois en effet qu'il en fera un « anti-raisonnable. Vous voyez que les membres épars « de la vipère coupée en morceaux ont encore du venin. « Ce misérable est un excrément de collége qu'on ne « décrassera jamais, etc. »

Nous conservons l'original de cette lettre.

Si Nonotte a ses censeurs, il a aussi des gens de bon goût pour partisans. M. de Voltaire a reçu une lettre datée de Hennebon en Bretagne, le 18 novembre 1766, signée *le chevalier Brûlé* : il a bien voulu nous la communiquer; la voici : elle est en beaux vers.

L'orgueil du philosophe avait bercé Voltaire,

Dans la flatteuse idée, mais par trop téméraire,
De mériter un nom par-dessus tous les noms.
Le voilà bien déchu de sa présomption.
David avec sa fronde a terrassé Goliath.

Et puis qu'on dise qu'il n'y a plus de Velches en France. Le chevalier de Brûlé est apparemment un disciple de Nonotte. Les jésuites n'élevaient-ils pas bien la jeunesse ?

PETITE DIGRESSION

QUI CONTIENT UNE RÉFLEXION UTILE SUR UNE PARTIE DES VINGT-DEUX HONNÊTETÉS PRÉCÉDENTES.

Quelle est la source de cette rage de tant de petits auteurs, ou ex-jésuites, ou convulsionnistes, ou précepteurs chassés, ou petits-collets sans bénéfices, ou prieurs, ou argumentans en théologie, ou travaillans pour la comédie, ou étalans une boutique de feuilles, ou vendans des mandemens et des sermons ? D'où vient qu'ils attaquent les premiers hommes de la littérature avec une fureur si folle ? pourquoi appellent-ils toujours les Pascal *porte d'enfer;* les Nicole *loup ravissant*, et les d'Alembert *bête puante ?* Pourquoi, lorsqu'un ouvrage réussit, crient-ils toujours à l'hérétique, au déiste, à l'athée ? La prétention au bel esprit est la grande cause de cette maladie épidémique.

Ce n'est certainement que pour rendre service à la religion catholique, apostolique et romaine, qu'ils crient partout que les premiers mathématiciens du siècle, les premiers philosophes, les plus grands poètes et orateurs, les plus exacts historiens, les magistrats les plus consommés dans les lois, tous les officiers d'armée qui s'instruisent, ne croient pas à la religion

catholique, apostolique et romaine, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. On sent bien que les portes de l'enfer prévaudraient, s'il était vrai que tout ce qu'il y a de plus éclairé dans l'Europe déteste en secret cette religion. Ces malheureux lui rendent donc un funeste service, en disant qu'elle a des ennemis dans tous ceux qui pensent.

Ils veulent eux-mêmes la décrier en cherchant des noms célèbres qui la décrient. Il est dit dans les *Erreurs de Nonotte*, renforcées par un autre homme de bien qui l'a aidé, page 118 : *Qu'à la vérité M. de Voltaire n'attaque point l'autorité des livres divins, qu'il montre même pour eux du respect; mais que cela n'empêche point qu'il ne s'en moque dans son cœur; et de là* il conclut que tout le monde en fait autant, et que lui Nonotte pourrait bien s'en moquer aussi avec une direction d'intention.

Ah! impie Nonotte! blasphémateur Nonotte! Prions Dieu, mes frères, pour sa conversion.

Ce qui damne principalement Nonotte, Patouillet et consorts, est précisément ce qui a traduit frère Berthier en purgatoire : c'est la rage du bel esprit. Croiriez-vous bien, mes frères, que Nonotte, dans son libelle théologique, trouve mauvais que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* ait mis Quinault au rang des grands hommes? Nonotte trouve Quinault plat : quoi! tu n'aimes pas l'auteur d'*Atys* et d'*Armide!* tant pis, Nonotte, cela prouve que tu as l'âme dure et point d'oreille, ou trop d'oreille.

Non sa quel che sia amor, non sa che vaglia
La caritade, e quindi avvien che i Preti
Sono si ingordi, e sì crudel canaglia.

(ARIOSTE, satire sur le mariage.)

Voilà donc l'ex-révérend Nonotte qui dans un livre dogmatique pèse le mérite de Quinault dans sa balance. Monsieur l'évêque du Puy en Vélai adresse aux habitans du Puy en Vélai une énorme pastorale, dans laquelle il leur parle de belles-lettres : *Soyez donc philosophes, mes chers frères*, dit-il aux chaudronniers du Vélai, à la page 229. Mais remarquez qu'il ne leur parle ainsi, par l'organe de Cortiat secrétaire, qu'après leur avoir parlé de Perrault, de Lamotte, de l'abbé Terrasson, de Boindin; après avoir outragé la cendre de Fontenelle; après avoir cité Bacon, Galilée, Descartes, Malebranche, Leibnitz, Newton et Locke. La bonne compagnie du Puy en Vélai a pris tous ces gens-là pour des pères de l'Église. Cortiat secrétaire examine, page 23, si Boileau n'était qu'un versificateur; et page 77, si les corps gravitent vers un centre. Dans le mandement, sous le nom de J. F.*, archevêque d'Auch, on examine si un poète doit se borner à un seul talent, ou en cultiver plusieurs.

Ah! messieurs, *non erat his locus*. Vos troupeaux d'Auch et du Vélai ne se mêlent ni de vers ni de philosophie; ils ne savent pas plus que vous ce que c'est qu'un poète et qu'un orateur. Parlez le langage de vos brebis.

Vous voulez passer pour de beaux esprits, vous cessez d'être pasteurs; vous avertissez le monde de ne plus respecter votre caractère. On vous juge comme on jugeait Lamotte et Terrasson dans un café. Voulez-vous être évêques, imitez saint Paul; il ne parle ni d'Homère ni de Lycophron : il ne discute point si Xénophon l'emporte sur Thucydide; il parle de la charité. *La charité*, dit-il, *est patiente*; êtes-vous patiens? *elle est bénigne*;

* J. F. de Montillet. B.

êtes-vous bénins? *elle n'est point ambitieuse*; n'avez-vous point eu l'envie de vous élever par votre style? *elle n'est point méchante*; n'avez-vous mis ou laissé mettre aucune malignité dans vos pastorales?

Beaux pasteurs! paissez vos ouailles en paix; et revenons à nos moutons, à nos honnêtetés littéraires.

VINGT-TROISIÈME HONNÊTETÉ, DES PLUS FORTES.

Un ex-jésuite, nommé Patouillet (déjà célébré dans cette diatribe), homme doux et pacifique, décrété de prise de corps à Paris pour un libelle très profond contre le parlement, se réfugie à Auch, chez l'archevêque, avec un de ses confrères. Tous deux fabriquent une pastorale en 1764, et séduisent l'archevêque jusqu'à lui faire signer de son nom J. F. cet écrit apostolique qui attaque tous les parlemens du royaume; et voici surtout comme la pastorale s'explique sur eux, page 48: *Ces ennemis des deux puissances mille fois abattus par leur concert, toujours relevés par de sourdes intrigues, toujours animés de la rage la plus noire*, etc. Il n'y a presque point de page où ces deux jésuites n'exhalent contre les parlemens une rage qui paraît d'un noir plus foncé. Ce libelle diffamatoire a été condamné, à la vérité, à être brûlé par la main du bourreau; on a recherché les auteurs, mais ils ont échappé à la justice humaine.

Il faut savoir que ces deux feseurs de pastorales s'étaient imaginé qu'un officier de la maison du roi, très vieux et très malade, retiré depuis treize ans dans ses terres, avait contribué du coin de son feu à la destruction des jésuites. La chose n'était pas fort vraisemblable, mais ils la crurent, et ils ne manquèrent pas de dire

dans le mandement, selon l'usage ordinaire, que ce malin vieillard était déiste et athée, que c'était un *vagabond*, qui à la vérité ne sortait guère de son lit, mais que dans le fond il aimait à courir; que *c'était un vil mercenaire*, qui mariait plusieurs filles de son bien, mais qui avait gagné depuis douze ans quatre cent mille francs avec les éditeurs, auxquels il a donné ses ouvrages, et avec les comédiens de Paris, auxquels il a abandonné le profit entier *mammonæ iniquitatis*.

Enfin M. J. F. d'Auch traita ce seigneur de plusieurs paroisses qui sont assez loin de son diocèse, et très bien gouvernées, comme le plus vil des hommes, comme s'il était à ses yeux membre d'un parlement. Un parent de l'archevêque, auquel cet officier du roi daignait prêter de l'argent dans ce temps-là même, écrivit à M. d'Auch qu'il s'était laissé surprendre, qu'il se déshonorait, qu'il devait faire une réparation authentique; que lui, son parent, n'oserait plus paraître devant l'offensé: *Je ne suis pas en état*, disait-il dans sa lettre, *de lui rendre ce qu'il m'a si généreusement prêté. Payez-moi donc ce que vous me devez depuis si long-temps, afin que je sois en état de satisfaire à mon devoir.*

M. d'Auch fut si honteux de son procédé qu'il se tut. La famille nombreuse de l'offensé répondit à son silence par cette lettre, qui fut envoyée de Paris à M. d'Auch.

A M. l'archevêque d'Auch.

« Il parut sous votre nom, monsieur, en 1764, une *Instruction pastorale*, qui n'est malheureusement qu'un libelle diffamatoire. On s'élève dans cet ouvrage contre le recueil des assertions consacrées par le par-

lement de Paris ; on y regarde les jésuites comme des martyrs, et les parlemens comme des persécuteurs (a) ; on y accuse d'injustice l'édit du roi qui bannit irrévocablement les jésuites du royaume. Cette *Instruction pastorale* a été brûlée par la main du bourreau. Le roi sait réprimer les attentats à son autorité ; les parlemens savent les punir ; mais les citoyens qui sont attaqués avec tant d'insolence dans ce libelle, n'ont d'autre ressource que celle de confondre les calomnies. Vous avez osé insulter des hommes vertueux que vous n'êtes pas à portée de connaître ; vous avez surtout indignement outragé un citoyen qui demeure à cent cinquante lieues de vous ; vous dites à vos diocésains d'Auch que ce citoyen, officier du roi et membre d'un corps à qui vous devez du respect, est un vagabond et un fugitif du royaume (b), tandis qu'il réside depuis quinze années dans ses terres, où il répand plus de bienfaits que vous ne faites dans votre diocèse, quoique vous soyez plus riche que lui ; vous le traitez de mercenaire, dans le temps même qu'il donnait des secours généreux à votre neveu, dont les terres sont voisines des siennes ; ainsi vous couronnez vos calomnies par la lâcheté et par l'ingratitude. Si c'est un jésuite qui est l'auteur de votre brochure, comme on le croit, vous êtes bien à plaindre de l'avoir signée. Si c'est vous qui l'avez faite, ce qu'on ne croit pas, vous êtes plus à plaindre encore. Vous savez tout ce que vos parens et tout ce que des hommes d'honneur vous ont écrit sur le scandale que vous avez donné, qui déshonorerait à jamais l'épiscopat, et qui le ren-

(a) *Nos pères vous avaient appris à respecter les jésuites*, etc., pag. 35 et suivantes du *Mandement* de M. d'Auch.

(b) Pages 12, 13 et 14 du libelle.

drait méprisable s'il pouvait l'être. On a épuisé toutes les voies de l'honnêteté pour vous faire rentrer en vous-même. Il ne reste plus à une famille considérable, si insolemment outragée, qu'à dénoncer au public l'auteur du libelle, comme un scélérat dont on dédaigne de se venger, mais qu'on doit faire connaître. On ne veut pas soupçonner que vous ayez pu composer ce tissu d'infamies, dans lequel il y a quelque ombre de fausse érudition. Mais quel que soit son abominable auteur, on ne lui répond qu'en servant la religion qu'il déshonore, en continuant à faire du bien, et en priant Dieu qu'il convertisse une âme si perverse et si lâche, s'il est possible pourtant qu'un calomniateur se convertisse. »

Réflexion morale.

C'EST une chose digne de l'examen d'un sage, que la fureur avec laquelle les jésuites ont combattu les jansénistes, et la même fureur que ces deux partis, ruinés l'un par l'autre, exhalent contre les gens de lettres. Ce sont des soldats réformés qui deviennent voleurs de grand chemin. Le jésuite chassé de son collége, le convulsionnaire échappé de l'hôpital, errans chacun de leur côté, et ne pouvant plus se mordre, se jettent sur les passans.

Cette manie ne leur est pas particulière; c'est une maladie des écoles; c'est la vérole de la théologie. Les malheureux argumentans n'ont point de profession honnête. Un bon menuisier, un sculpteur, un tailleur, un horloger, sont utiles; ils nourrissent leur famille de leur art. Le père de Nonotte était un brave et renommé crocheteur de Besançon. Ne vaudrait-il pas mieux pour

son fils scier du bois honnêtement, que d'aller de libraire en libraire, chercher quelque dupe qui imprime ses libelles? On avait besoin de Nonotte père, et point du tout de Nonotte fils. Dès qu'on s'est mêlé de controverse, on n'est plus bon à rien, on est forcé de croupir dans son ordure le reste de sa vie; et pour peu qu'on trouve quelque vieille idiote qu'on ait séduite, on se croit un Chrysostôme, un Ambroise; pendant que les petits garçons se moquent de vous dans la rue. O frère Nonotte, frère Pichon, frère Duplessis! votre temps est passé; vous ressemblez à de vieux acteurs chassés des chœurs de l'Opéra, qui vont fredonnant de vieux airs sur le Pont-Neuf pour obtenir quelque aumône. Croyez-moi, pauvres gens, un meilleur moyen pour obtenir du pain serait de ne plus chanter.

VINGT-QUATRIÈME HONNÊTETÉ, DES PLUS MÉDIOCRES.

Un abbé Guyon, qui a écrit une *Histoire du Bas-Empire*, dans un style convenable au titre, dégoûté d'écrire l'histoire, se mit il y a peu d'années à faire un roman. Il alla, dit-il, dans un château qui n'existe point; il y fut très bien reçu; accueil auquel il n'est pas apparemment accoutumé. Le maître de la maison, qu'il n'a jamais vu, lui confia immédiatement après le dîner tous ses secrets. Il lui avoua que M. B. est un hérétique, M. C. un déiste, M. D. un socinien, M. F. un athée, et M. G. quelque chose de pis; et que pour lui, seigneur du château, il avait l'honneur d'être l'antechrist, et qu'il lui offrait un drapeau dans ses troupes sous les ordres de messieurs Da, De, Di, Do, Du, ses capitaines. Il dit qu'il fit très bonne chère chez l'antechrist; c'est en effet un des caractères de ce seigneur

que nous attendons, et c'est par là en partie qu'il séduira les élus.

L'abbé Guyon parle ensuite de Louis XIV : Il dit que ce monarque *n'allait à la guerre qu'accompagné de plusieurs cours brillantes ; mais que son médaillon a deux faces* : il ajoute que dans les dernières années de ce prince il n'y a rien d'intéressant, *sinon les quatre-vingt mille livres de pension qu'obtint madame de Maintenon à la mort de ce monarque*. Voilà la manière dont ledit Guyon veut qu'on écrive l'histoire. Laissons-le faire la fonction d'aumônier auprès de l'antechrist, et n'en parlons plus.

VINGT-CINQUIÈME HONNÊTETÉ, FORT MINCE.

CETTE vingt-cinquième honnêteté est celle d'un nommé Larnet, prédicant d'un village près de Carcassonne en Languedoc*. Ce prédicant a fait un libelle de lettres en deux volumes, contre sept ou huit personnes qu'il ne connaît pas, dédié à un grand seigneur qu'il connaît encore moins. Ces écrivains de lettres ont toujours des correspondans, comme les poètes ont des *Phyllis* et des *Amarantes* en l'air. Larnet commence par dire, page 50, que c'est le pape qui est l'antechrist. Oh! accordez-vous donc, messieurs ; car l'abbé Guyon assure qu'il a vu l'antechrist dans son château** auprès de Lausanne. Or, l'antechrist ne peut pas siéger à Lausanne et à Rome : il faut opter ; il n'appartient pas à l'antechrist d'être en plusieurs lieux à la fois.

Le prédicant appelle à son secours le pauvre Michel Servet, qui assurait que l'antechrist siége à Rome. Si

* Vernet, ministre à Genève.

** Voyez page précédente. B.

c'était le sentiment du sage Servet, il ne fallait donc pas que de sages prédicans le fissent brûler; mais,

> Ami, Servet est mort, laissons en paix sa cendre.
> Que m'importe qu'on grille ou Servet ou Larnet?

Tout cela m'est fort égal. Il est un peu ennuyeux, à ce qu'on dit, ce Larnet, prédicant de Carcassonne en Languedoc. Cependant il a quelques amis. M. Robert Covelle, qui joue, comme on sait, un grand rôle dans la littérature, lui est fort attaché. Dans le dernier voyage que M. Robert fit à Carcassonne, il dédia à son ami Larnet une petite pièce de poésie, intitulée : *Maître Guignard, ou de l'hypocrisie** : Cette épître n'est pas limée. M. Covelle est un homme de bonne compagnie qui hait le travail, et qui peut dire avec Chapelle :

> Tout bon fainéant du Marais
> Fait des vers qui ne coûtent guère :
> Pour moi c'est ainsi que j'en fais;
> Et si je les voulais mieux faire,
> Je les ferais bien plus mauvais.

VINGT-SIXIÈME HONNÊTETÉ.

« Vous êtes un impudent, un menteur, un faussaire, « un traître, qui imputez à des Anglais de mauvais vers « que vous dites avoir traduits en français. Vous êtes le « seul auteur de ces vers abominables; et de plus, vous « n'avez jamais entendu Locke, ni Newton; car frère « Berthier a dit que vous cherchiez la trisection de « l'angle par la géométrie ordinaire. »

Ce sont à peu près les paroles des Nonotte, Patouillet, Guyon, etc. à ce pauvre vieillard qui est hors d'état de leur repondre. Je prends toujours son parti comme

* Voyez le volume XII, page 167.

je le dois La plupart des gens de lettres abandonnent leurs amis pillés et vexés; ils ressemblent à ces animaux qu'on dit amis de l'homme, et qui, quand ils voient un de leurs camarades mort de ses blessures dans un grand chemin, lèchent son sang et passent sans se soucier du défunt. Je ne suis pas de ce caractère, je défends mon ami *unguibus et rostro.*

M. Middleton, à qui nous devons la Vie de Cicéron, et des morceaux de littérature très curieux, voyageant en France dans sa jeunesse, fit des vers charmans sur ce qu'il avait vu dans notre patrie; les voici d'après le recueil où ils sont imprimés. Ceux qui entendent l'anglais les liront sans doute avec plaisir.

A nation here I pity and admire,
Whom noblest sentiments of glory fire;
Yet taught by custom's force, and bigot fear,
To serve with pride, and boast the yoke they bear:
Whose nobles born to cringe and to command,
In courts a mean, in camps a gen'rous band;
From priests and stock-jobbers content receive
Those laws their dreaded arms to Europe give:
Whose people vain in want, in bondage blest;
Tho' plunder'd, gay; industrious, tho' opprest;
With happy follies rise above their fate;
The jest and envy of a wiser state.

Yet here the Muses deign'd a while to sport
In the short sun-shine of a fav'ring court;
Here Boileau, strong in sense, and sharp in wit,
Who *from* the ancients, like the ancients writ,
Permission gain'd inferior vice to blame,
By lying incense to his master's fame.

With more delight those pleasing shades I view
Where Condé from an envious court withdrew,
Where sick of glory, faction, power and pride,
Sure judge how empty all, who all had try'd,
Beneath his palms, the wary chief repos'd,
And life's great scene in quiet virtue clos'd.

Voici comme M. de Voltaire, mon ami, traduit assez fidèlement tout cet excellent morceau, autant qu'une traduction en vers peut être fidèle.

Tel est l'esprit français; je l'admire et le plains.
Dans son abaissement quel excès de courage!
La tête sous le joug, les lauriers dans les mains,
Il chérit à la fois la gloire et l'esclavage.
Ses exploits et sa honte ont rempli l'univers. (a)
Vainqueur dans les combats, enchaîné par ses maîtres,
Pillé par des traitans, aveuglé par des prêtres;
Dans la disette il chante, il danse avec ses fers.
Fier dans la servitude, heureux dans sa folie,
De l'Anglais libre et sage il est encor l'envie.

Les Muses cependant ont habité ces bords,
Lorsqu'à leurs favoris prodiguant ses trésors,
Louis encourageait l'imitateur d'Horace;
Ce Boileau plein de sel encor plus que de grâce,
Courtisan satirique, ayant le double emploi
De censeur des Cotin, et de flatteur du roi.

Mais je t'aime encor mieux, ô respectable asile!
Chantilli, des héros séjour noble et tranquille,
Lieux où l'on vit Condé, fuyant de vains honneurs,
Lassé de factions, de gloire et de grandeurs,
Caché sous ses lauriers, dérobant sa vieillesse
Aux dangers d'une cour infidèle et traîtresse,
Ayant éprouvé tout, dire avec vérité :
Rien ne remplit le cœur, et tout est vanité.

J'avoue que ces vers francais peuvent n'avoir pas toute l'énergie anglaise. Hélas! c'est le sort des traducteurs en toute langue d'être au-dessous de leurs originaux.

J'avoue encore qu'il y a quelques vers de Middleton injurieux à la nation française. M. de Voltaire a souvent repoussé toutes ces injures modestement selon sa coutume.

En voilà assez pour ce qui regarde les vers. Quant à

(a) C'était dans la guerre de 1689.

la trisection de l'angle, cela pourrait ennuyer les dames, dont il faut toujours ménager la délicatesse.

VINGT-SEPTIÈME HONNÊTETÉ.

Un nouveau poison fut inventé depuis quelques années dans la basse littérature. Ce fut l'art d'outrager les vivans et les morts par ordre alphabétique : on n'avait point encore entendu parler de ces dictionnaires d'injures. Si nous ne nous trompons pas, ils commencèrent lorsque M. Ladvocat, bibliothécaire de la Sorbonne, l'un des plus sages et des plus modérés littérateurs, comme l'un des plus savans, eut donné son *Dictionnaire historique* vers l'an 1740. Un janséniste (car pour le malheur de la France, il y avait encore des jansénistes et des molinistes) fit imprimer contre M. l'abbé Ladvocat un libelle diffamatoire en six volumes, sous le titre et dans la forme de dictionnaire.

Il commence par remercier Dieu de ce qu'il est venu à bout de finir ce rare ouvrage sous les yeux et avec le secours de l'auteur clandestin de la gazette ecclésiastique, *dont la plume*, dit-il, *est une flèche semblable à la flèche de Jonathas fils de Saül, laquelle n'est jamais retournée en arrière, et est toujours teinte du sang des morts et de la graisse des plus vigoureux* (II Rois, 1, 22). L'abbé Ladvocat lui répondit qu'il voyait peu de rapport entre la flèche de Jonathas teinte de graisse, et la plume d'un prêtre normand qui vendait des gazettes. D'ailleurs il persista à se rendre utile, dût-il être percé de quelque flèche de ces convulsionnaires. Le libelle du janséniste attaqua tous les gens de lettres qui n'étaient pas du parti : sa flèche fut lancée contre les Fontenelle, les Lamotte, les Saurin, qui n'en sentirent rien.

Nous avions mis au-devant du *Siècle de Louis XIV* une liste assez détaillée de tous les artistes qui firent honneur à la France dans ces temps illustres. Deux ou trois personnes se sont associées depuis peu pour faire un pareil catalogue des artistes de trois siècles; mais ces auteurs s'y sont pris différemment : ils ont insulté, par ordre alphabétique, à tous ceux dont ils ont cru qu'il était de leur intérêt d'attaquer la réputation. Nous ignorons si leur flèche est retournée ou non en arrière, et si elle a été teinte de la graisse des vigoureux. Celui de la troupe qui tirait le plus fort et le plus mal était un abbé Sabatier, natif d'un village auprès de Castres, homme d'ailleurs différent en tout des gens de mérite qui portent le même nom.

Il fut payé pour tirer ses traits sur tous ceux qui font aujourd'hui honneur à la littérature par leur érudition et par leurs talens. Dans la foule de ceux qu'il attaque, on trouve feu M. Helvétius. Il le qualifie lui et ses amis de maniaques. *Nous pouvons assurer*, dit-il, *par de justes observations, que ses illusions philosophiques étaient une espèce de manie involontaire..... Il se contentait de gémir, dans le sein de l'amitié, de l'extravagance et des excès de maniaques, qui se glorifiaient de l'avoir pour confrère.*

L'abbé Sabatier a raison de dire qu'il était à portée de faire de justes observations sur M. Helvétius, puisqu'il avait été tiré par lui de la plus extrême misère, et que réchauffé dans sa maison (comme Tartufe chez Orgon), il n'avait vécu que de ses libéralités. La première chose qu'il fait après la mort d'Helvétius, est de déchirer le cadavre de son bienfaiteur.

Nous n'étions pas de l'avis de M. Helvétius sur plu-

sieurs questions de métaphysique et de morale; et nous nous en sommes assez expliqués sans blesser l'estime et l'amitié que nous avions pour lui. Mais qu'un homme nourri chez lui par charité prenne le masque de la dévotion pour l'outrager avec fureur, lui et tous ses amis, et tous ceux même qui l'ont assisté, nous pensons qu'il ne s'est rien fait de plus lâche dans les trois siècles dont cet homme parle, et qu'il connaît si peu.

Lui!...... un abbé Sabatier!...... oser feindre de défendre la religion! oser traiter d'impies les hommes du monde les plus vertueux! S'il savait que nous avons en notre possession son abrégé du spinosisme, intitulé *Analyse de Spinosa*, à Amsterdam; ouvrage rempli de sarcasmes et d'ironies, écrit tout entier de sa main, finissant par ces mots : *Point de religion, et j'en serai plus honnête homme. La loi ne fait que des esclaves, elle n'arrête que la main;* enfin signé, *adieu baptisabit.*

S'il savait que nous possédons aussi écrits de sa main les vers infâmes qu'il fit dans sa prison à Strasbourg, et d'autres vers aussi libertins que mauvais, que dirait-il? rentrerait-il en lui-même? non, il irait demander un bénéfice, et il l'obtiendrait peut-être.

Le cœur le plus bas et le plus capable de tous les crimes des lâches est celui d'un athée hypocrite.

Nous fûmes toujours persuadés que l'athéisme ne peut faire aucun bien, et qu'il peut faire de très grands maux. Nous fîmes sentir la distance infinie entre les sages qui ont écrit contre la superstition, et les fous qui ont écrit contre Dieu. Il n'y a dans tous les systèmes d'athéisme ni philosophie ni morale.

Nous n'y voyons point de philosophie : car, en effet,

est-ce raisonner que de reconnaître du génie dans une sphère d'Archimède, de Posidonius; dans un de ces *orreries* qu'on vend en Angleterre, et de n'en point reconnaître dans la fabrication de l'univers; d'admirer la copie et de s'obstiner à ne point voir d'intelligence dans l'original? Cela n'est-il pas encore plus fou que si on disait : les estampes de Raphaël sont faites par un ouvrier intelligent, mais le tableau s'est fait tout seul.

L'athéisme n'est pas moins contraire à la morale, à l'intérêt de tous les hommes; car si vous ne reconnaissez point de Dieu, quel frein aurez-vous pour les crimes secrets?

> . . . . *Duræ saltem virtutis amator,*
> *Quære quid est virtus, et posce exemplar honesti.*
> (LUCAN. Phars. IX, 562.)

Nous ne disons pas qu'en adorant un Être suprême, juste et bon, nous devions admettre la barque à Caron, Cerbère, les Euménides, ou l'ange de la mort Samaël, qui vient demander à Dieu l'âme de Moïse, et qui se bat avec Michaël à qui l'aura. Nous ne prétendons point qu'Hercule ait pu ramener Alceste des enfers, ou que le Portugais Xavier ait ressuscité neuf morts.

De même qu'il faut distinguer soigneusement la fable de l'histoire, il faut aussi distinguer entre la raison et la chimère.

Il est très certain que la croyance d'un Dieu juste ne peut être qu'utile. Quel est l'homme qui, ayant seulement une peuplade de six cents personnes à gouverner, voudrait qu'elle fût composée d'athées?

Quel est l'homme qui n'aimerait pas mieux avoir à faire à un Marc-Aurèle, où à un Épictète, qu'à un abbé Sabatier? Nous savons, et nous l'avons souvent avoué,

qu'il est des athées par principes, dont l'esprit n'a point corrompu le cœur.

On a vu souvent des athées
Vertueux malgré leurs erreurs :
Leurs opinions infectées
N'avaient point infecté leurs mœurs.
Spinosa fut doux, simple, aimable ;
Le Dieu que son esprit coupable
Avait follement combattu,
Prenant pitié de sa faiblesse,
Lui laissa l'humaine sagesse,
Et les ombres de la vertu.

Nous dirons à tous ces athées argumentans, qui n'admettent aucun frein, et qui cependant se sont fait celui de l'honneur, qui raisonnent mal, et qui se gouvernent bien : Messieurs, gardez-vous de l'abbé Sabatier, qui se conduit comme il raisonne. Aussi ne le voient-ils point ; il est également en horreur aux dévots et aux philosophes.

Quand le *Système de la nature* fit tant de bruit, nous ne dissimulâmes point notre opinion sur ce livre ; il nous parut une déclamation quelquefois éloquente, mais fatigante, contraire à la saine raison, et pernicieuse à la société. Spinosa du moins avait embrassé l'opinion des Stoïciens, qui reconnaissent une intelligence suprême ; mais dans le *Système de la nature* on prétend que la matière produit elle-même l'intelligence. S'il n'y avait là que de l'absurdité, on pourrait se taire. Mais cette idée est pernicieuse ; parce qu'il peut se trouver des gens qui, ne croyant pas plus à l'honneur et à l'humanité qu'à Dieu, seront leurs dieux à eux-mêmes, et s'immoleront tout ce qu'ils croiront pouvoir s'immoler impunément. Les athées *Tartufes* seront encore plus à craindre. Un brave déiste, un sectateur du grand lama

un peu courageux, peut avoir la consolation de tuer un athée sanguinaire qui lui demande la bourse le pistolet à la main; mais comment se défendre d'un athée hypocrite et calomniateur, qui passe la journée dans l'antichambre d'un évêque? etc.

S'il se passe quelques nouvelles honnêtetés dans la turbulente république des lettres, on n'a qu'à nous en avertir; nous en ferons bonne et briève justice.

LETTRE A L'AUTEUR

DES HONNÊTETÉS LITTÉRAIRES,

SUR LES MÉMOIRES DE MADAME DE MAINTENON, PUBLIÉS PAR LA BEAUMELLE.

On ne peut lire sans quelque indignation les *Mémoires pour servir à l'histoire de madame de Maintenon et à celle du siècle passé*. Ce sont cinq volumes d'antithèses et de mensonges. Et l'auteur est encore plus coupable que ridicule, puisque ayant fait imprimer les *Lettres de madame de Maintenon*, dont il avait escroqué une copie, il ne tenait qu'à lui de faire une histoire vraie, fondée sur ces mêmes lettres, et sur les mémoires accrédités que nous avons. Mais la littérature étant devenue le vil objet d'un vil commerce, l'auteur n'a songé qu'à enfler son ouvrage et à gagner de l'argent aux dépens de la vérité. Il faut regarder son livre comme les *Mémoires de Gatien de Courtilz*, et comme tant d'autres libelles qui se sont débités dans leur temps et qui sont tombés dans le dernier mépris. L'auteur commence par un portrait de la société de madame

Scarron, comme s'il avait vécu avec elle. Il met de cette société M. de Charleval, qu'il appelle le plus élégant de nos poètes négligés, et dont nous n'avons que trois ou quatre petites pièces qui sont au rang des plus médiocres; il y associe le comte de Coligni, qu'il dit *avoir été à Paris le prosélyte de Ninon, et à la cour l'émule de Condé.* En quoi le comte de Coligni pouvait-il être l'émule du prince de Condé? quelle rivalité de rang, de gloire et de crédit pouvait être entre le premier prince du sang, célèbre dans l'Europe par trois victoires, et un gentilhomme qui s'était à peine distingué alors? Il ajoute à cette prétendue société *le marquis de La Sablière, qui avait*, dit-il, *dans ses propos toute la légèreté d'une femme.* La Sablière était un citoyen de Paris qui n'a jamais été marquis. Qui a dit à l'auteur que ce La Sablière était si léger dans ses propos?

Sied-il bien à cet écrivain de dire *que les assemblées qui se tenaient chez Scarron ne ressemblaient point à ces coteries littéraires dans qui la marquise de Lambert avait formé le projet de détruire le bon goût.* Cet homme a-t-il connu madame de Lambert qui était une femme très respectable? a t-il jamais approché d'elle? est-ce à lui de parler de goût.

Pourquoi dit-il que dans la maison de Scarron on cassait souvent les arrêts de l'Académie? Il n'y a pas dans tous les ouvrages de Scarron un seul trait dont l'Académie ait pu se plaindre. Ne découvre-t-on pas dans ses réflexions satiriques, si étrangères à son sujet, un jeune étourdi de province qui croit se faire valoir en affectant des mépris pour un corps composé des premiers hommes de l'état et des premiers de la littérature?

Comment a-t-il assez peu de pudeur pour répéter une chanson infâme de Scarron contre sa femme, dans un ouvrage qu'il prétend avoir entrepris à la gloire de cette même femme, et pour mériter l'approbation de la maison de Saint-Cyr? Il attribue aussi à madame de Maintenon plusieurs vers qu'on sait être de l'abbé Têtu, et d'autres qui sont de M. de Fieubet. On voit à chaque page un homme qui parle au hasard d'un pays qu'il n'a jamais connu, et qui ne songe qu'à faire un roman.

Mademoiselle de La Vallière dans un déshabillé léger, s'était jetée dans un fauteuil; là elle pensait à loisir à son amant; souvent le jour la retrouvait assise sur une chaise, accoudée sur une table, l'œil fixe dans l'extase de l'amour. Hé, mon ami! l'as-tu vue dans ce déshabillé léger? l'as-tu vue accoudée sur cette table? est-il permis d'écrire ainsi l'histoire?

Ce romancier, sous prétexte d'écrire les Mémoires de madame de Maintenon, parle de tous les événemens auxquels madame de Maintenon n'a jamais eu la moindre part : il grossit ses prétendus Mémoires des aventures de Mademoiselle avec le comte de Lauzun. Pourrait-on croire qu'il a l'audace de citer les *Mémoires de Mademoiselle*, et de supposer des faits qui ne se trouvent pas dans ces Mémoires? Il atteste les propres paroles de Mademoiselle : *elle lui déclara sa passion*, dit-il, *par un billet qu'elle lui remit entre les mains au milieu du Louvre, à la face de ses dieux domestiques, en* 1671; il y lut ces mots : *C'est M. le comte de Lauzun que j'aime et que je veux épouser.* Il cite les *Mémoires de Montpensier*, tome VI, page 53. Il n'y a pas un mot de cela dans les *Mémoires de Montpensier.* Mademoiselle écrivit seulement sur un papier : *C'est*

vous, et rien de plus. Il faut en croire cette princesse plutôt que La Beaumelle. *La présence des dieux domestiques* est fort convenable et du vrai style de l'histoire !

Ce qui révolte presque à chaque page, ce sont les conversations que l'auteur suppose entre le roi, madame de Montespan et la veuve de Scarron, comme s'il y avait été présent. *Louis*, dit-il, *n'eût point aimé la vérité dans une bouche ridicule* en pie-grièche, *que madame de Maintenon savait envelopper dans des paroles de soie.*

Madame de Maintenon savait, dit-il, *que les amours et les craintes de madame de Montespan avaient sauvé la Hollande.* Où a-t-il lu que madame de Montespan sauva la Hollande, qui allait être entièrement envahie si les Hollandais n'avaient pas eu le temps de rompre leurs digues et d'inonder le pays ?

Comment ose-t-il dire que lorsque madame de Maintenon mena le duc du Maine à Barèges, elle dit au maréchal d'Albert, en voyant le Château-Trompette : *Voilà où j'ai été élevée : mais je connais une plus rude prison, et mon lit n'est pas meilleur que mon berceau.* Tout le monde sait qu'elle était née à Niort, et non pas à Bordeaux, et qu'elle n'avait jamais été élevée au Château-Trompette. Comment peut-on accumuler tant de sottises et de mensonges ?

Il fait dire par madame de Maintenon à madame de Montespan : *J'ai rêvé que nous étions l'une et l'autre sur le grand escalier de Versailles ; je montais, vous descendiez ; je m'élevais jusqu'aux nues, et vous allâtes à Fontevraud.* Il est difficile de s'élever jusqu'aux nues par un escalier. Ce conte est imité d'une ancienne anecdote du duc d'Épernon, qui montant l'escalier de

Saint-Germain, rencontra le cardinal de Richelieu dont le pouvoir commençait à s'affermir. Le cardinal lui demanda s'il ne savait point quelques nouvelles. *Oui*, lui dit-il; *vous montez, et je descends.* Notre romancier cite les *Lettres de madame de Sévigné*, et il n'y a pas un mot dans ces lettres de la prétendue réponse de madame de Maintenon.

Il faut être bien hardi, et croire ses lecteurs bien imbécilles, pour oser dire qu'en 1681, le duc de Lorraine envoya à Mademoiselle un agent secret déguisé en pauvre, qui, en lui demandant l'aumône dans l'église, lui donna une lettre de ce prince, par laquelle il la demandait en mariage. On sait assez que ce conte est tiré de l'*Histoire de Clotilde*, histoire presque aussi fausse en tout que les *Mémoires de Maintenon.* On sait assez que Mademoiselle n'aurait point omis un événement si singulier dans ses Mémoires, et qu'elle n'en dit pas un seul mot. On sait que si le duc de Lorraine avait eu de telles propositions à faire, il le pouvait très aisément sans le secours d'un homme déguisé en mendiant. Enfin, en 1681, Charles duc de Lorraine était marié avec Marie-Éléonore, fille de l'empereur Ferdinand III, veuve de Michel roi de Pologne. On ne peut guère imprimer des impostures plus sottes et plus grossières.

Il fait dire à madame d'Aiguillon : *Mes neveux vont de mal en pis ; l'aîné épouse la veuve d'un homme que personne ne connaît ; le second, la fille d'une servante de la reine ; j'espère que le troisième épousera la fille du bourreau.* Est-il possible qu'un homme de la lie du peuple écrive du fond de sa province des choses si extravagantes et si outrageantes contre une maison si respectable, et cela sans la moindre vraisemblance et avec

une insolence dont aucun libelle n'a encore approché? Cet homme aussi ignorant que dépourvu de bon sens, dit, pour justifier le goût de Louis XIV pour madame de Maintenon, que *Cléopâtre déjà vieille enchaîna Auguste, et que Henri II brûla pour la maîtresse de son père.* Il n'y a rien de si connu dans l'histoire romaine que la conduite d'Auguste et de Cléopâtre, qu'il voulait mener à Rome en triomphe à la suite de son char. Aucun historien ne le soupçonna d'avoir la moindre faiblesse pour Cléopâtre; et à l'égard de Henri II qui brûla pour la duchesse de Valentinois, aucun historien n'assure qu'elle ait été la maîtresse de François Ier. On soupçonna à la vérité, et Mézerai le dit assez légèrement, *que Saint-Vallier eut sa grâce sur l'échafaud pour la beauté de Diane sa fille unique;* mais elle n'avait alors que quatorze ans; et si elle avait été en effet maîtresse du roi, Brantôme n'aurait pas omis cette anecdote.

Ce falsificateur de toute l'histoire cite Gourville, qui reproche au prince d'Orange d'avoir livré la bataille de Saint-Denis ayant la paix dans sa poche; mais il oublie que ce même Gourville dit, page 222 de ses Mémoires, *que le prince d'Orange ne reçut le traité que le lendemain de la bataille.*

Il nous dit hardiment, que *les jurisconsultes d'Angleterre avaient proposé cette question du temps de la fuite de Jacques II : Un peuple a-t-il droit de se révolter contre l'autorité qui veut le forcer à croire?* Jamais on ne proposa cette question; on ne la trouve nulle part. La question était de savoir si le roi d'Angleterre avait le droit de dispenser des lois portées contre les non-conformistes. C'est précisément tout le contraire de ce que dit l'auteur.

Il s'avise de rapporter une prétendue lettre de Louis XIV, écrite vers l'an 1698 au prince d'Orange, depuis roi d'Angleterre, conçue en ces termes : *J'ai reçu la lettre par laquelle vous me demandez mon amitié, je vous l'accorderai quand vous en serez digne ; sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.*

Quel ministre, quel historien, quel homme instruit a jamais rapporté une pareille lettre de Louis XIV? est-ce là le ton de sa politesse et de sa prudence? est-ce ainsi qu'on s'exprime après avoir conclu un traité? Est-ce ainsi qu'on parle à un prince d'une maison impériale qui a gagné des batailles? Lui parle-t-on de *sainte garde?* Cette lettre n'est assurément ni dans les archives de la maison d'Orange, ni dans celles de France; elle n'est que chez l'imposteur.

C'est avec la même audace qu'il prétend que Louis XIV, pendant le siége de Lille, dit à madame de Maintenon : *Vos prières sont exaucées, Madame; Vendôme tient mes ennemis, vous serez reine de France.* Si un prince du sang avait entendu ces paroles, à peine pourrait-on le croire. Et c'est un polisson nommé La Beaumelle, qui les rapporte sans citer le moindre garant! Le roi pouvait-il supposer que le duc de Vendôme tînt ses ennemis pendant qu'ils étaient victorieux, et qu'ils assiégeaient Lille? Quel rapport y avait-il entre la levée du siége de Lille et le couronnement de madame de Maintenon déclarée reine?

Qui lui a dit que madame la duchesse de Bourgogne eut le crédit d'empêcher le roi de déclarer reine madame de Maintenon? Dans quelle bibliothéque à papier bleu a-t-il trouvé que les Impériaux et les Anglais jetaient de leur camp des billets dans Lille, et que ces billets

portaient : *Rassurez-vous, Français, la Maintenon ne sera pas votre reine, nous ne leverons pas le siége.* Comment des assiégeans jettent-ils des billets dans une ville assiégée? Comment ces assiégeans savaient-ils que Louis XIV devait faire madame de Maintenon reine quand le siége serait levé? Peut-on entasser tant de sottises avec un ton de confiance que l'homme le plus important du royaume n'oserait pas prendre, s'il fesait des mémoires pleins de vérité et de raison?

L'histoire du prétendu mariage de monseigneur le dauphin avec mademoiselle Chouin est digne de toutes ces pauvretés, et n'a de fondement que des bruits adoptés par la canaille.

On lève les épaules quand on voit un tel homme prêter continuellement ses idées et ses discours à Louis XIV, à madame de Maintenon, au roi d'Espagne, à la princesse des Ursins, au duc d'Orléans, etc. Madame de Maintenon assure, selon lui, que le prince de Conti ne commandera jamais les armées, *parce que le roi a toujours été résolu de ne les point confier à un prince du sang.* Et cependant le grand Condé et le duc d'Orléans les ont commandées.

C'est avec le même jugement et la même vérité, que pendant le siége de Toulon, il fait dire à Charles XII, occupé du soin de poursuivre le czar à cinq cents lieues de là : *Si Toulon est pris, je l'irai reprendre.*

De tous les princes qu'il attaque avec une étourderie qui serait très punissable si elle n'était pas méprisée, M. le duc d'Orléans, régent du royaume, est celui qu'il ose calomnier avec la violence la plus cynique et la plus absurde. Il commence par dire qu'en 1713 le duc d'Orléans traversait le mariage du duc de Bourbon

et de la princesse de Conti, et que le roi lui dit tête à tête dans son cabinet : *Je suis surpris qu'après vous avoir pardonné une chose où il allait de votre vie, vous ayez l'insolence de cabaler chez moi contre moi.* La Beaumelle était sans doute caché dans le cabinet du roi quand il entendit ces paroles. Ce mot d'*insolence* est surtout dans les mœurs de Louis XIV, et bien appliqué à l'héritier présomptif du royaume! Tout ce qu'il dit de ce prince est aussi bien fondé.

Il faut avouer qu'il est très bien instruit, quand il dit que le duc d'Orléans fut reconnu régent au parlement, *malgré le président de Lubert, et le président de Maisons, et plusieurs membres de l'assemblée*, etc. Le président de Lubert était un président des enquêtes qui ne se mêlait de rien. M. de Maisons n'a jamais été premier président; il était très attaché au régent, et il allait être garde des sceaux lorsqu'il mourut presque subitement; et il n'y eut pas un membre du parlement, pas un pair, qui ne donnât sa voix d'un concours unanime. Autant de mots, autant d'erreurs grossières dans ce narré de La Beaumelle, sur lequel il lui était aisé de s'instruire, pour peu qu'il eût parlé seulement à un colporteur de ce temps-là, ou au portier d'une maison.

Je ne parlerai point des calomnies odieuses et méprisées que ce La Beaumelle a vomies contre la maison d'Orléans dans plus d'un ouvrage. Il en a été puni, et il ne faut pas renouveler ces horreurs ensevelies dans un oubli éternel.

Mais comment peut-il être assez ignorant des usages du monde, et en même temps assez téméraire pour dire que *la duchesse de Berri avoua qu'elle était mariée à*

M. le comte de Riom, et que sur-le-champ M. de Mouchi demanda la charge de grand maître de la garde-robe de ce gentilhomme? M. de Riom avoir un grand maître de la garde-robe! quelle pitié! le premier prince du sang n'en a point: cette charge n'est connue que chez le roi. Enfin tout cet ouvrage n'est qu'un tissu d'impostures ridicules, dont aucune n'a la plus légère vraisemblance. C'est le livre d'un petit huguenot élevé pour être prédicant; qui n'a jamais rien vu; qui a parlé comme s'il avait tout vu; qui a écrit dans un style aussi audacieux qu'impertinent pour avoir du pain; qui n'en méritait pas, et qui n'aurait été digne que de la corde, s'il ne l'avait pas été des Petites-Maisons.

Il se peut que quelques provinciaux, qui n'avaient aucune connaissance des affaires publiques, aient été trompés quelque temps par les faussetés que ce misérable calomniateur débite avec tant d'assurance. Mais son livre a été regardé à Paris avec autant d'horreur que de dédain. Il est au rang de ces productions mercenaires qu'on tâche de rendre satiriques pour les débiter, ne pouvant les rendre raisonnables, et qui sont enfin oubliées pour jamais.

FIN DES HONNÊTETÉS LITTÉRAIRES.

FRAGMENS
SUR L'HISTOIRE.

FRAGMENS SUR L'HISTOIRE.

ARTICLE PREMIER.

Qu'il faut se défier de presque tous les monumens anciens.

Il y a plus de quarante ans que l'amour de la vérité, et le dégoût qu'inspirent tant d'historiens modernes, inspirèrent à une dame d'un grand nom *, et d'un esprit supérieur à ce nom, l'envie d'étudier avec nous ce qui méritait le plus d'être observé dans le tableau général du monde; tableau si souvent défiguré.

[illegible]tte dame, célèbre par ses connaissances singulières en[illegible]matiques, ne pouvait souffrir les fables que le tem[illegible]nsacrées, qu'il est aisé de répéter, qui gâtent l'espr[illegible]qui l'énervent.

Elle é[illegible] étonnée de ce nombre prodigieux de systèmes sur l'ancienne chronologie, différens entre eux d'environ mille années. Elle l'était encore davantage que l'histoire consistât en récits de batailles sans aucune connaissance de la tactique, excepté dans Xénophon et dans Polybe; qu'on parlât si souvent de prodiges, et qu'on eût si peu de lumières sur l'histoire naturelle; que chaque auteur regardât sa secte comme la seule

* Madame la marquise du Châtelet. C'est pour elle que l'auteur composa l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, formant les tomes XIII, XIV, XV et XVI de cette édition. B.

vraie, et calomniât toutes les autres. Elle voulait connaître le génie, les mœurs, les lois, les préjugés, les cultes, les arts; et elle trouvait qu'en l'année de la création du monde trois mille deux cents, ou trois mille neuf cents, il n'importe, un roi inconnu avait défait un roi plus inconnu encore, près d'une ville dont la situation était entièrement ignorée.

Plusieurs savans recherchaient en quel temps Europe fut enlevée en Phénicie par Jupiter; et ils trouvaient que c'était juste treize cents ans avant notre ère vulgaire. D'autres réfutaient cinquante-neuf opinions sur le jour de la naissance de Romulus, fils du dieu Mars et de la vestale Rhéa Sylvia. Ils établissaient un soixantième système de chronologie. Nous en fîmes un soixante et unième; c'était de rire de tous les contes sur lesquels on disputait sérieusement depuis tant de siècles.

En vain nous trouvions par toutes les médailles des vestiges d'anciennes fêtes célébrées en l'honneur des fables; des temples érigés en leur mémoire; et ils n'en étaient pas moins fables. La fête des lupercales attesta le 15 février, pendant neuf cents ans, non-seulement le prodige de la naissance de Romulus et de Rémus, mais encore l'aventure de Faunus, qui prit Hercule pour Omphale dont il était amoureux. Mille événemens étaient ainsi consacrés en Europe et en Asie. Les amateurs du merveilleux disaient: Il faut bien que ces faits soient vrais, puisque tant de monumens en sont la preuve. Et nous disions: il faut bien qu'ils soient faux, puisque le vulgaire les a crus. Une fable a quelque cours dans une génération; elle s'établit dans la seconde; elle devient respectable dans la troisième; la quatrième lui élève des temples. Il n'y avait pas dans toute l'antiquité

profane un seul temple, une seule fête, un seul collége de prêtres, un seul usage qui ne fût fondé sur une sottise. Tel fut le genre humain; et c'est sous ce point de vue que nous l'envisageâmes.

Quelle pouvait être l'origine du conte d'Hérodote, que le soleil, en onze mille années, s'était couché deux fois à l'Orient? où Lycophron avait-il pris qu'Hercule, embarqué sur le détroit de Calpé, dans son gobelet, fut avalé par une baleine; qu'il resta trois jours et trois nuits dans le ventre de ce poisson, et qu'il fit une belle ode dès qu'il fut sur le rivage?

Nous ne trouvons d'autre raison de tous ces contes que dans la faiblesse de l'esprit humain, dans le goût du merveilleux, dans le penchant à l'imitation, dans l'envie de surpasser ses voisins. Un roi égyptien se fait ensevelir dans une petite pyramide de douze à quinze pieds, un autre veut être placé dans une pyramide de cent, un troisième va jusqu'à cinq ou six cents. Un de tes rois est allé dans les pays orientaux par mer, un des miens est allé dans le soleil, et a éclairé le monde pendant un jour. Tu bâtis un temple à un bœuf, je vais en bâtir un pour un crocodile. Il y a eu dans ton pays des géans qui étaient les enfans des génies et des fées, nous en aurons qui escaladeront le ciel et qui se battront à coups de montagnes.

Il était bien plus aisé, et même plus profitable d'imaginer et de copier tous ces contes que d'étudier les mathématiques. Car, avec des fables, on gouvernait les hommes; et les sages furent presque toujours méprisés et écrasés par les puissans. On payait un astrologue, et on négligeait un géomètre. Cependant il y eut partout quelques sages qui firent des choses utiles; et c'était là

ce que la personne illustre dont nous parlons voulait connaître.

L'Histoire universelle anglaise, plus volumineuse que le discours de l'éloquent Bossuet n'est court et resserré, n'avait point encore paru. Les savans, qui travaillèrent depuis avec un Juif et deux presbytériens à ce grand ouvrage, eurent un but tout différent du nôtre. Ils voulaient prouver que la partie du mont Ararat, sur laquelle l'arche de Noé s'arrêta, était à l'orient de la plaine de Sénaar, ou Shinaar, ou Séniar; que la tour de Babel n'avait point été bâtie à mauvaise intention; qu'elle n'avait qu'une lieue et un quart de hauteur, et non pas cent trente lieues, comme des exagérateurs l'avaient dit; que *la confusion des langues à Babel produisit dans le monde les effets les plus heureux et les plus admirables :* ce sont leurs propres paroles. Ils examinaient avec attention lequel avait le mieux calculé, ou du savant Pétau, qui comptait six cent vingt-trois milliards six cent douze millions d'hommes sur la terre, environ trois siècles après le déluge de Noé, ou du savant Cumberland, qui n'en comptait que trois milliards trois cent trente-trois mille. Ils recherchaient si Usaphed, roi d'Égypte, était fils ou neveu du roi Véneph. Ils ne savaient pourquoi Cayomarat ou Cayoumaras ayant été le premier roi de Perse, cependant son petit-fils Siameck passa pour être l'Adam des Hébreux, inconnu à tous les autres peuples.

Pour nous, notre seule intention était d'étudier les arts et les mœurs.

Comme l'histoire du respectable Bossuet finissait à Charlemagne, madame du Châtelet nous pria de nous instruire en général, avec elle, de ce qu'était alors le

reste du monde, et de ce qu'il a été jusqu'à nos jours. Ce n'était pas une chronologie qu'elle voulait; un simple almanach antique des naissances, des mariages et des morts de rois, dont les noms sont à peine parvenus jusqu'à nous, et encore tout falsifiés. C'était l'esprit des hommes qu'elle voulait contempler.

Nous commençâmes nos recherches par l'Orient, dont tous les arts nous sont venus avec le temps. Il n'est aucune histoire qui commence autrement. Ni le prétendu Hermès, ni Manéthon, ni Bérose, ni Sanchoniathon, ni les Shasta, ni les Veidam indiens, ni Zoroastre, ni les premiers auteurs chinois, ne portèrent ailleurs leurs premiers regards; et l'auteur inspiré du *Pentateuque* ne parla point de nos peuples occidentaux.

ARTICLE II.

De la Chine.

Il ne nous fallut ni de profondes recherches ni un grand effort pour avouer que les Chinois, ainsi que les Indiens, ont précédé dès long-temps l'Europe dans la connaissance de tous les arts nécessaires. Nous ne sommes point enthousiastes des lieux éloignés et des temps antiques; nous savons bien que l'Orient entier, loin d'être aujourd'hui notre rival en mathématiques et dans les beaux-arts, n'est pas digne d'être notre écolier; mais s'ils n'ont pas décoré, comme nous, le grand édifice des arts, ils l'ont construit. Nous crûmes, sur la foi des voyageurs et des missionnaires de toute espèce, tous d'accord ensemble, que les Chinois inventèrent l'imprimerie environ deux mille ans avant qu'on l'imitât

dans la Basse-Allemagne ; car on y grava d'abord les planches en bois, comme à la Chine, et ce ne fut qu'après ce tâtonnement de l'art qu'on parvint à l'admirable invention des caractères mobiles. Nous dîmes que les Chinois n'ont jamais pu imiter à leur tour l'imprimerie d'Europe. M. Warburton, qui ne hait pas à tomber sur les Français, crut que nous proposions aux Chinois de fondre des caractères de leurs quatre-vingt-dix mille mots symboliques. Non ; mais nous désirâmes que les Chinois adoptassent enfin l'alphabet des autres nations, sans quoi il ne sera guère possible qu'ils fassent de grands progrès dans des sciences qu'ils ont inventées.

Toutefois leur méthode de graver sur planche nous paraît avoir de grands avantages sur la nôtre. Premièrement, le graveur qui imprime n'a pas besoin d'un fondeur ; secondement, le livre n'est pas sujet à périr, la planche reste ; troisièmement, les fautes se corrigent aisément après l'impression ; quatrièmement, le graveur n'imprime qu'autant d'exemplaires qu'on lui en demande ; et par là on épargne cette énorme quantité d'imprimés qui chez nous se vendent au poids pour servir d'enveloppes aux ballots.

Il paraît incontestable qu'ils ont connu le verre avant nous. L'auteur des *Recherches philosophiques sur les Égyptiens et sur les Chinois*, vrai savant, puisqu'il pense, et qui ne paraît pas trop prévenu en faveur des modernes, dit que les Chinois n'ont encore que des fenêtres de papier. Nous en avons aussi beaucoup, et surtout dans nos provinces méridionales ; mais des officiers très dignes de foi nous ont assuré qu'ils avaient été invités à dîner auprès de Kanton dans des maisons dont les fenêtres étaient figurées en arbres chargés de

feuilles et de fruits, qui portaient entre leurs branches de beaux dessins d'un verre très transparent.

Il n'y a pas soixante ans que notre Europe a imité la porcelaine de la Chine : nous la surpassons à force de soins ; mais ces soins mêmes la rendent très chère, et d'un usage peu commun. Le grand secret des arts est que toutes les conditions puissent en jouir aisément.

M. de Paw, auteur des *Recherches philosophiques*, ne fait pas des réflexions indulgentes. Il reproche aux Chinois leurs tours vernissées à neuf étages, sculptées et ornées de clochettes. Quel est l'homme pourtant qui ne voudrait pas en avoir une au bout de son jardin, pourvu qu'elle ne lui cachât pas la vue? le grand-prêtre juif avait des cloches au bas de sa robe; nous en mettons au cou de nos vaches et de nos mulets. Peut-être qu'un carillon aux étages d'une tour serait assez plaisant.

Il condamne les ponts qui sont si élevés que les mâts de tous les bateaux passent facilement sous les arcades, et il oublie que sur les canaux d'Amsterdam et de Rotterdam on voit cent ponts-levis qu'il faut lever et baisser plusieurs fois jour et nuit.

Il méprise les Chinois parce qu'ils aiment mieux construire leurs maisons en étendue qu'en hauteur. Mais du moins il faudrait avouer qu'ils avaient des maisons vernies plusieurs siècles avant que nous eussions des cabanes où nous logions avec notre bétail, comme on fait encore en Vestphalie : au reste, chacun suit son goût. Si on aime mieux loger à un septième étage

. Molles ubi reddunt ova columbæ,

(JUVÉNAL, sat. III, v. 202.)

qu'au rez-de-chaussée ; si l'on préfère le danger du feu

et l'impossibilité de l'éteindre, quand il prend au faîte d'un logis, à la facilité de s'en sauver quand la maison n'a qu'un étage; si les embarras, les incommodités, la puanteur, *qui résultent de sept étages établis les uns* sur les autres, sont plus agréables que tous les avantages attachés aux maisons basses, nous ne nous y opposons pas. Nous ne jugeons point du mérite d'un peuple par la façon dont il est logé; nous ne décidons point entre Versailles et la grande maison de l'empereur chinois, dont frère Attiret nous a fait depuis peu la description.

Nous voulons bien croire qu'il y eut autrefois en Égypte un roi appelé d'un nom qui a quelque rapport à celui de Sésostris, lequel n'est pas plus un mot égyptien que ceux de Charles et de Frédéric. Nous ne disputerons point sur une prétendue muraille de trente lieues, que ce prétendu Sésostris fit élever pour empêcher les voleurs arabes de venir piller son pays. S'il construisit ce mur pour n'être point volé, c'est une grande présomption qu'il n'alla pas lui-même voler les autres nations, et conquérir la moitié du monde pour son plaisir, sans se soucier de la gouverner, comme nous l'assure M. Larcher, répétiteur au collége Mazarin.

Nous ne croyons pas un mot de ce qu'on nous dit d'une muraille bâtie par les Juifs, commençant au port de Joppé, qui ne leur appartenait point, jusqu'à une ville inconnue nommée Carpasabé, tout le long de la mer, pour empêcher un roi Antiochus de s'avancer contre eux par terre. Nous laissons là tous ces retranchemens, toutes ces lignes qui ont été d'usage chez tous les peuples: mais il faut convenir que la grande muraille de la Chine est un des monumens qui font le plus d'hon-

neur à l'esprit humain. Il fut entrepris trois cents ans avant notre ère : la vanité ne le construisit pas, comme elle bâtit les pyramides. Les Chinois n'imitèrent point les Huns, qui élevèrent des palissades de pieux et de terre pour s'y retirer après avoir pillé leurs voisins. L'esprit de paix seul imagina la grande muraille. Il est certain que la Chine, gouvernée par les lois, ne voulut qu'arrêter les Tartares, qui ne connaissaient que le brigandage. C'est encore une preuve que la Chine n'avait point été peuplée par des Tartares, comme on l'a prétendu. Les mœurs, la langue, les usages, la religion, le gouvernement, étaient trop opposés. La grande muraille fut admirable et inutile : le courage et la discipline militaire eussent été des remparts plus assurés.

M. de Paw a beau regarder avec des yeux de mépris tous les ouvrages de la Chine, il n'empêchera pas que le grand canal, fait de main d'homme, dans la longueur de cent soixante de nos grandes lieues, et les autres canaux qui traversent ce vaste empire, ne soient un exemple qu'aucune nation n'a pu encore imiter : les Romains mêmes ne tentèrent jamais une telle entreprise.

ARTICLE III.

De la population de la Chine, et des mœurs.

Voila donc deux travaux immenses qui n'ont pour but que l'utilité publique ; la grande muraille qui devait defendre l'empire chinois, et les canaux qui favorisent son commerce. Joignons-y un avantage encore plus grand, celui de la population, qui ne peut être que le fruit de l'aisance et de la sûreté de chaque citoyen dans sa petite possession en temps de paix ; les mendians ne

se marient en aucun lieu du monde. La polygamie ne peut être regardée comme contraire à la population, puisque par le fait les Indes, la Chine, le Japon, où la polygamie fut toujours reçue, sont les pays les plus peuplés de l'univers. S'il est permis de citer ici nos livres sacrés, nous dirons que Dieu même, en permettant aux Juifs la pluralité des femmes, leur promit *que leur race serait multipliée comme les sables de la mer.*

On allègue que la nature fait naître à peu près autant de femelles que de mâles, et que par conséquent si un homme prend quatre femmes, il y a trois hommes qui en manquent. Mais il est avéré aujourd'hui que dans l'Europe, s'il naît un dix-septième de plus d'hommes que de femmes, il en meurt aussi beaucoup plus avant l'âge de trente ans par la guerre, par la multitude des professions pénibles, plus meurtrières encore que la guerre, et par les débauches non moins funestes. Il en est probablement de même en Asie. Tout état, au bout de trente ans, aura donc moins de mâles que de femelles. Comptez encore les eunuques et les bonzes, il restera peu d'hommes. Enfin observez qu'il n'y a que les premiers d'un état, presque toujours très opulens, qui puissent entretenir plusieurs femmes, et vous verrez que la polygamie peut être non-seulement utile à un empire, mais nécessaire aux grands de cet empire.

Considérez surtout que l'adultère est très rare dans l'Orient, et que dans les harem gardés par des eunuques, il est impossible. Voyez au contraire comme l'adultère marche la tête levée dans notre Europe; quel honneur chacun se fait de corrompre la femme d'autrui; quelle gloire se font les femmes d'être corrompues; que d'enfans n'appartiennent pas à leurs pères; combien les

races les plus nobles sont mêlées et dégénérées. Jugez après cela lequel vaut le mieux, ou d'une polygamie permise par les lois, ou d'une corruption générale autorisée par les mœurs.

Si dans la Chine plusieurs femmes de la lie du peuple exposent leurs enfans, dans la crainte de ne pouvoir les nourrir, c'est peut-être encore une preuve en faveur de la polygamie; car si ces femmes avaient été belles, si elles avaient pu entrer dans quelque sérail, leurs enfans auraient été élevés avec des soins paternels.

Nous sommes loin d'insinuer qu'on doive établir la polygamie dans notre Europe chrétienne. Le pape Grégoire II, dans sa décrétale adressée à saint Boniface, permit qu'un mari prît une seconde femme quand la sienne était infirme. Luther et Mélanchthon permirent au landgrave de Hesse deux femmes, parce qu'il avait au nombre de trois ce qui chez les autres se borne à deux. Le chancelier d'Angleterre Cowper, qui était dans le cas ordinaire, épousa cependant deux femmes sans demander permission à personne; et ces deux femmes vécurent ensemble dans l'union la plus édifiante: mais ces exemples sont rares.

Quant aux autres lois de la Chine, nous avons toujours pensé qu'elles étaient imparfaites puisqu'elles sont l'ouvrage des hommes qui les exécutent. Mais qu'on nous montre un autre pays où les bonnes actions soient récompensées par la loi, où le laboureur le plus vertueux et le plus diligent soit élevé à la dignité de mandarin sans abandonner sa charrue: partout on punit le crime; il est plus beau sans doute d'encourager à la vertu.

A l'égard du caractère général des nations, la nature

l'a formé. Le sang des Chinois et des Indiens est peut-être moins âcre que le nôtre, leurs mœurs plus tranquilles. Le bœuf est plus lent que le cheval; et la laitue diffère de l'absinthe.

Le fait est qu'à notre orient et à notre occident la nature a de tout temps placé des multitudes d'êtres de notre espèce, que nous ne connaissons que d'hier. Nous sommes sur ce globe comme des insectes dans un jardin: ceux qui vivent sur un chêne rencontrent rarement ceux qui passent leur courte vie sur un orme.

Rendons justice à ceux que notre industrie et notre avarice ont été chercher par-delà le Gange: ils ne sont jamais venus dans notre Europe pour gagner quelque argent; ils n'ont jamais eu la moindre pensée de subjuguer notre entendement, et nous avons passé des mers inconnues pour nous rendre maîtres de leurs trésors, sous prétexte de leur rendre le service de gouverner leurs âmes.

Quand les Albuquerque vinrent ravager les côtes de Malabar, ils menaient avec eux des marchands, des missionnaires et des soldats. Les missionnaires baptisaient les enfans que les soldats égorgeaient; les marchands partageaient le gain avec les capitaines; le ministère portugais les rançonnait tous; et des auteurs moines, traduits ensuite par d'autres moines, transmettaient à la postérité tous les miracles que fit la sainte Vierge dans l'Inde pour enrichir des marchands portugais.

Les Européans entraient alors dans deux mondes nouveaux; celui de l'Occident a été presque tout entier noyé dans son sang. Si des fanatiques d'Europe ne sont pas venus à bout d'exterminer l'Orient, c'est qu'ils n'en ont pas eu la force; car le désir ne leur a pas manqué,

et ce qu'ils ont fait au Japon ne l'a prouvé que trop à leur honte éternelle.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer aux yeux épouvantés des lecteurs judicieux ces portraits que nous avons déjà exposés de la subversion de tant d'états sacrifiés aux fureurs de l'avarice et de la superstition, plus cruelle encore que la soif des richesses. Contenons-nous dans les bornes des recherches historiques.

ARTICLE IV.

Si les Égyptiens ont peuplé la Chine, et si les Chinois ont mangé des hommes.

Nous avons toujours soupçonné que les grands peuples des deux continens ont été *autochthones*, indigènes, c'est-à-dire originaires des contrées qu'ils habitent comme leurs quadrupèdes, leurs singes, leurs oiseaux, leurs reptiles, leurs poissons, leurs arbres, et toutes leurs plantes.

Les rangifères de la Laponie et les girafes d'Afrique ne descendent point des cerfs d'Allemagne et des chevaux de Perse. Les palmiers d'Asie ne viennent point des poiriers d'Europe. Nous avons cru que les Nègres n'avaient point des Irlandais pour ancêtres. Cette vérité est si démontrée aux yeux qu'elle nous a paru démontrée à l'esprit; non que nous osions, avec saint Thomas (a), dire que l'Être suprême, agissant de toute éternité, ait produit de toute éternité ces races d'animaux qui n'ont jamais changé parmi les bouleversemens d'une terre qui change toujours. Il ne nous appartient

(a) *Summa catholicæ fidei*, L. II, c. XXXII.

pas de nous perdre dans ces profondeurs; mais nous avons pensé que ce qui est a du moins été long-temps. Il nous a paru, par exemple, que les Chinois ne descendent pas plus d'une colonie d'Égypte que d'une colonie de Basse-Bretagne. Ceux qui ont prétendu que les Égyptiens avaient peuplé la Chine ont exercé leur esprit et celui des autres. Nous avons applaudi à leur érudition et à leurs efforts; mais ni la figure des Chinois, ni leurs mœurs, ni leur langage, ni leur écriture, ni leurs usages, n'ont rien de l'antique Égypte. Ils ne connurent jamais la circoncision : aucune des divinités égyptiennes ne parvint jusqu'à eux : ils ignorèrent toujours les mystères d'Isis.

M. de Paw, auteur des *Recherches philosophiques*, a traité d'absurde ce système qui fait des Chinois une colonie égyptienne, et il se fonde sur les raisons les plus fortes. Nous ne sommes pas assez savans pour nous servir du mot *absurde;* nous persistons seulement dans notre opinion que la Chine ne doit rien à l'Égypte. Le P. Parennin l'a démontré à M. de Mairan. Quelle étrange idée dans deux ou trois têtes de Français qui n'étaient jamais sortis de leur pays, de prétendre que l'Égypte s'était transportée à la Chine, quand aucun Chinois, aucun Égyptien n'a jamais avancé une telle fable!

D'autres ont prétendu que ces Chinois si doux, si tranquilles, si aisés à subjuguer et à gouverner, ont dans les anciens temps sacrifié des hommes à je ne sais quel dieu, et qu'ils en ont mangé quelquefois. Il est digne de notre esprit de contradiction de dire que les Chinois immolaient des hommes à Dieu, et qu'ils ne reconnaissaient pas de Dieu. Pour le reproche de s'être

nourris de chair humaine, voici ce que le P. Parennin avoue à M. de Mairan. (a)

« Enfin si l'on ne distingue pas les temps de calamités « des temps ordinaires, on pourra dire de presque toutes « les nations, et de celles qui sont les mieux policées, ce « que des Arabes ont dit des Chinois ; car on ne nie pas « ici que des hommes réduits à la dernière extrémité « n'aient quelquefois mangé de la chair humaine; mais « on ne parle aujourd'hui qu'avec horreur de ces mal- « heureux temps, auxquels, disent les Chinois, le ciel « irrité contre la malice des hommes, les punissait par le « fléau de la famine, qui les portait aux plus grands excès.

« Je n'ai pas trouvé néanmoins que ces horreurs « soient arrivées sous la dynastie des Tang, qui est le « temps auquel ces Arabes assurent qu'ils sont venus à « la Chine, mais à la fin de la dynastie des Han, au « second siècle après Jésus-Christ. »

Ces Arabes dont parlent MM. de Mairan et Parennin, sont les mêmes que nous avons déjà cités ailleurs. Ils voyagèrent, comme nous l'avons dit, à la Chine au milieu du neuvième siècle, quatre cents ans avant ce fameux Vénitien Marco Paolo, qu'on ne voulut pas croire lorsqu'il disait qu'il avait vu un grand peuple plus policé que les nôtres, des villes plus vastes, des lois meilleures en plusieurs points. Les deux Arabes y étaient abordés dans un temps malheureux, après des guerres civiles et des invasions de barbares, au milieu d'une famine affreuse. On leur dit, par interprètes, que la calamité publique avait été au point que plusieurs personnes s'étaient nourries de cadavres humains. Ils

(a) Dans sa lettre datée de Pékin du 11 août 1730, p. 163, tome xxx des *Lettres édifiantes*, édition de Paris, 1734.

firent comme presque tous les voyageurs, ils mêlèrent un peu de vérité à beaucoup de mensonges.

Le nombre des peuples que ces deux Arabes nomment anthropophages est étonnant : ce sont d'abord les habitans d'une petite île auprès de Ceilan, peuplée de noirs. Plus loin sont d'autres îles qu'ils appellent Rammi et Angaman, où les peuples dévoraient les voyageurs qui tombaient entre leurs mains. Ce qu'il y a de triste, c'est que Marco Paolo dit la même chose, et que l'archevêque Navarrete *l'a confirmée au dix-septième siècle, á los Europeos que cogen es constante que vivos se los van comiendo.*

Texera dit que les Javans avaient encore cette abominable coutume au commencement du seizième siècle, et que le mahométisme a eu de la peine à l'abolir. Quelques hordes de Cafres et d'Africains ont été accusées de cette horreur.

Si on ne nous a point trompés sur la Chine, si dans un de ces temps désastreux où la faim ne respecte rien, quelques Chinois se livrèrent à une action de désespoir qui soulève la nature, souvenons-nous toujours qu'en Hollande la canaille de La Haye mangea de nos jours le cœur du respectable de Wit, et que la canaille de Paris mangea le cœur du maréchal d'Ancre. Mais souvenons-nous aussi que ceux qui percèrent ces cœurs furent cent fois plus coupables que ceux qui les mangèrent. Songeons à nos matines de Paris, à nos vêpres de Sicile, en pleine paix; aux massacres d'Irlande, pendant lesquels les Irlandais catholiques fesaient de la chandelle avec la graisse des Anglais protestans. Songeons aux massacres des vallées du Piémont, à ceux du Languedoc et des Cévènes, à ceux de tant de millions d'Améri-

cains par des Espagnols qui récitaient leur rosaire, et qui établissaient des boucheries publiques de chair humaine. Détournons les yeux, et passons vite.

ARTICLE V

Des anciens établissemens et des anciennes erreurs avant le siècle de Charlemagne.

Avant de venir au mémorable siècle de Charlemagne, il fallut voir quelles révolutions avaient amené ce siècle dans notre occident, et comment les deux religions chrétienne et musulmane s'etaient partagé le monde depuis le golfe de Perse jusqu'à la mer Atlantique. C'était un grand spectacle, mais une pénible recherche : il fallut presser cent quintaux de mensonges pour en extraire une once de vérités. La foule des auteurs qui n'ont écrit que pour nous tromper est effrayante. Qu'on en juge seulement par cinquante évangiles apocryphes, écrits dès le premier siècle, et suivis sans interruption de fables absurdes, jusqu'aux *Fausses décrétales* forgées au siècle de Charlemagne, et jusqu'à la donation de Constantin, et cette donation de Constantin suivie de *la Légende dorée*, et cette *Légende dorée* renforcée par *la Fleur des Saints*, et cette *Fleur des Saints* perfectionnée par *le Pédagogue chrétien*; le tout couronné par des miracles de l'abbé Pâris dans le faubourg Saint-Médard, au dix-huitième siècle.

Nous osâmes d'abord douter de ces donations immenses faites aux évêques de Rome par Charlemagne et par son fils, et surtout des donations de pays que Charles et Louis-le-Faible ne possédaient pas : mais nous ne prétendîmes point mettre en doute le droit que les

papes ont acquis par le temps sur le pays qu'ils possèdent. Ils en sont souverains, comme les évêques d'Allemagne sont souverains dans leurs diocèses. Leurs droits ne sont pas à la vérité écrits dans l'Évangile. Une religion formée par des pauvres, et qui anathématise la richesse et l'esprit de domination, n'a pas ordonné à ses prêtres de monter sur des trônes et d'armer leurs mains du glaive; mais rien n'existe aujourd'hui de ce qu'était l'Église dans son origine; le temps a tout changé, et changera tout encore; il a établi dans notre occident les souverainetés des barbares vomis de la Scythie, et changé les chaires d'instruction en trônes.

Nous avons respecté ces dominations nouvelles dans notre histoire, et nous avons même remarqué combien notre antique barbarie les avait rendues nécessaires. Quelques jésuites, et surtout je ne sais quel Nonotte, écrivirent alors contre nous avec plus d'amertume que de science. Ils nous accusèrent d'avoir été peu respectueux envers saint Pierre et saint Charlemagne. Ils ne se doutaient pas alors que les successeurs de Charlemagne et de Pierre aboliraient l'ordre des jésuites, et que les généraux casseraient leurs soldats mal payés. Quoique nous eussions parlé de l'établissement du christianisme avec le plus profond respect, on nous accusa cependant d'en avoir un peu manqué.

On voulut nous écraser sous soixante volumes de pères de l'Église, pour nous prouver que saint Pierre avait été à Rome, sans que saint Luc et saint Paul en eussent jamais parlé; qu'il avait été *sur le trône épiscopal de Rome*, quoique assurément il n'y eût point de trône épiscopal en ce temps-là, ni même d'évêque d'aucun diocèse. La principale démonstration du voyage de

saint Pierre à Rome se tirait d'une lettre qu'il avait écrite et datée de Babylone : or Babylone signifiait évidemment Rome, comme Falaise signifie Perpignan. Les autres preuves étaient fondées sur certains contes d'un Abdias, d'un Marcel, et d'un Égésippe, qui n'étaient dignes assurément d'être ni pères ni fils de l'Église.

Ces feseurs de Mille et une nuits nous contaient donc que Simon Pierre, étant venu à Rome (quoique sa mission fût pour les circoncis), y rencontra le magicien Simon, qui se changeait tantôt en brebis et tantôt en chèvre. Ce Simon d'abord lui envoya faire un compliment par un de ses chiens, auquel Simon Pierre répondit fort poliment. Ils se brouillèrent ensuite par un cousin de l'empereur Néron qui était mort. Simon qu'on appelait *vertu de Dieu*, défia saint Pierre à qui ressusciterait le mort. Simon le fit remuer; mais Pierre le fit marcher, et gagna la gageure. Ensuite ils se défièrent au vol en présence de l'empereur. Simon vola dans les airs mieux que Dédale; mais Pierre pria le Seigneur si ardemment de faire tomber Simon *vertu-dieu*, comme Icare, qu'il tomba, et se cassa les jambes. Néron, indigné de voir son sorcier estropié, fit crucifier Pierre les pieds en haut, et couper la tête à Paul, etc.... etc.... Cela arriva la dernière année de Néron. Pierre avait gouverné l'Église vingt-cinq ans sous cet empereur, qui n'en régna que treize.

Ce livre d'*Abdias*, écrit en syriaque, fut traduit en grec par son disciple nommé Eutrope; et nous l'avons en latin de la traduction de Jules Africain, homme savant du troisième siècle, et presque un père de l'Église par ses autres écrits.

Quoi qu'il en soit, que saint Pierre eût fait ou non

le voyage de Rome, cela était absolument indifférent pour le gouvernement de l'Église. Ce gouvernement fut modelé du temps de Constantin sur l'administration politique de l'empire. Les principaux siéges, Rome, Constantinople, Alexandrie, devaient avoir l'autorité principale. Et de même que les rois d'Espagne régnèrent en ce pays, soit que Tubal ou Hercule l'eût peuplé; de même que la race des Francs posséda les Gaules, soit qu'elle descendît de Francus fils d'Hector, soit qu'elle eût une autre origine; ainsi les papes dominèrent bientôt dans la ville impériale, du consentement même des Romains, sans se mettre en peine si la première Église de cette capitale avait été dédiée à saint Jean de Latran, ou à saint Pierre hors des murs. Ainsi les patriarches des grandes villes de Constantinople et d'Alexandrie eurent plus d'honneurs, de richesses et d'autorité que des évêques de village. Les hommes d'état n'établissent guère leurs droits sur des discussions théologiques : ils vont au solide, et ils laissent leurs écrivains s'épuiser en citations et en argumens.

ARTICLE VI.

Fausses donations. Faux martyrs. Faux miracles.

La vérité de l'histoire, bien plus utile qu'on ne pense, nous força d'examiner les fausses légendes aussi attentivement que le voyage de saint Pierre. Nous crûmes que le mensonge ne pouvait que déshonorer la religion. Les miracles de Jésus-Christ et des apôtres sont si vrais, qu'on ne doit pas risquer d'affaiblir le profond respect qu'on a pour eux, en leur associant de faux prodiges. Admirons, célébrons, révérons le Lazare ressuscité; le

bienfait des noces de Cana; les démons chassés du corps des possédés; ces esprits immondes précipités dans les corps d'animaux immondes comme eux, et noyés avec eux dans le lac de Génézareth; le fils de Dieu enlevé sur le faîte du temple et sur une montagne par l'ennemi de Dieu et des hommes; Jésus confondant d'un seul mot cet éternel ennemi qui osait proposer à Dieu même d'adorer le diable; Jésus transfiguré sur le Thabor pour manifester sa gloire à Moïse et à Élie, qui viennent du sein des morts recevoir ses leçons éternelles; Jésus la source de la vie, Jésus créateur du genre humain, mourant pour le genre humain; les morts ressuscitant quand il expire, et remplissant les rues de Jérusalem; le soleil s'éclipsant en plein midi et en pleine lune par toute la terre, à la confusion de tout l'empire romain, assez aveugle pour négliger ce grand événement; le Saint-Esprit descendant en langues de feu sur les apôtres, etc... Ces vrais miracles sont assez nombreux, assez avérés. Des hommes inspirés les ont écrits; tout lecteur judicieux les apprécie; tout bon chrétien les adore.

Mais c'était, nous osons le dire, une impiété et une folie de vouloir soutenir ces prodiges que Dieu daigna lui-même opérer en Judée, par des fables absurdes que des hommes inconnus ont inventées tant de siècles après.

La personne illustre qui étudia l'histoire avec nous, fut très scandalisée qu'un jésuite, nommé Papebroke, prétendît avoir traduit un manuscrit grec qui contenait le martyre de saint Théodote, cabaretier, et de sept vierges âgées de soixante-douze ans chacune, que le gouverneur de la ville d'Ancyre condamna à livrer leur pucelage aux jeunes gens de la ville. Cette sentence portée contre ces sept vieilles, ou plutôt contre ces jeunes gens, était

encore la plus simple et la moins merveilleuse anecdote de toute cette aventure. La légende de ce saint cabaretier, et de son ami le curé Frontin, est assez connue.

On arrache la langue à saint Romain, qui était bègue, et aussitôt il parle avec la plus grande volubilité; l'auteur, grand physicien, remarque *qu'il est impossible de vivre sans langue* : ce qui rend le miracle plus beau.

Que dire de saint Paulin qui, voyant un possédé se promener la tête en bas, comme une mouche, à la voûte d'une église, envoya vite chercher des reliques de saint Felix de Nole? Dès qu'elles furent arrivées, le possédé tomba par terre.

Est-il possible qu'on ait écrit sérieusement que saint Denis l'aréopagite, étant venu d'Athènes à Paris, fut pendu à Montmartre; qu'il prêcha du haut de la potence dès qu'il fut étranglé, et qu'ensuite il porta sa tête entre ses bras, dès qu'il eut le cou coupé?

Nous pourrions citer trois morts ressuscités en un jour par saint Dominique; vingt-huit aveugles, quatre possédés, six lépreux, trois sourds, trois muets guéris, et quatre morts ressuscités, le tout par saint Victor.

Saint Maclou, pressé de ressusciter un mort, répond : Qu'il attende que j'aie dit ma messe. La messe finie, il le ressuscite : le mort demande à boire; soudain saint Maclou change de l'eau en vin, un caillou en gobelet, un balai en serviette. Le mort boit et reconnaît que ces trois miracles sont en l'honneur de la Trinité. C'est là pourtant ce qu'écrivent les jésuites Ribadénéira et Antoine Girard dans la *Vie des Saints*.

On a écrit, et depuis la renaissance des lettres on a imprimé plus de dix mille contes de cette force. Le bénédictin Ruinart nous en a donné de pareils dans ses

prétendus *Actes sincères*, qui sont évidemment du treizième siècle, et tous écrits du même style. C'est là qu'il renouvelle l'histoire du cabaretier Théodote et de la langue de Romain.

On rendit à la raison et à la religion le service de détruire ces fables : elles étaient encore si accréditées, qu'un jésuite nommé Nonotte prit leur défense, et fut même secondé par quelques écrivains.

Plusieurs regardaient comme un article de foi l'apparition du *labarum* dans les nuées. Ils ne savaient si c'était vers Besançon, ou vers Troie, ou vers Rome, et si l'inscription était en latin ou en grec; mais ils étaient sûrs de l'apparition.

Par quel excès de démence a-t-on écrit et répété si souvent que dans l'année 287, au temps même que Dioclétien favorisait le plus notre sainte religion, lorsque les principaux officiers de son palais étaient chrétiens, lorsque sa femme était chrétienne, cet empereur fit couper la tête à toute une légion, appelée *Thébaine*, composée de six mille sept cents hommes, et cela parce qu'elle était chrétienne? Nous avions anéanti cette fable impertinente attribuée à l'abbé Eucher, depuis évêque de Lyon, mort en 454, cent soixante-sept ans après cette aventure. Nous avions fait voir combien il était ridicule d'attribuer à cet évêque une rapsodie dans laquelle il est parlé, avant l'année quatre cent cinquante-quatre, du roi de Bourgogne Sigismond, qui mourut en 523. Cette ineptie était assez sensible. Nous avions prouvé qu'aucun auteur ne parla jamais d'une légion thébaine. Il y avait trois légions en Égypte; mais aucune n'était composée d'habitans de Thèbes. Cette prétendue légion n'avait pu arriver d'Orient en Occident

par le Valais, comme on le dit : elle n'avait pu être entourée de troupes supérieures en nombre qui l'auraient égorgée dans le petit défilé d'Agaune, où l'on ne peut ranger deux cents hommes en bataille, et où la moitié d'une cohorte aurait aisément arrêté toutes les légions de l'empire romain. Ce monstrueux amas de bêtises méritait d'être développé, et il s'est trouvé un Nonotte qui les a défendues comme son bien propre. Il a intitulé son livre *nos Erreurs*, et il a trouvé des dévotes qui l'ont cru sur sa parole.

ARTICLE VII.

De David, de Constantin, de Théodose, de Charlemagne, etc.

APRÈS les exemples continuels d'injustice, de cruauté, de meurtre, de brigandage, dont l'histoire de presque toutes les nations est surchargée, il nous parut utile et consolant de ne pas canoniser ces crimes chez les princes, de quelque religion qu'ils fussent. David était sans doute un bon Juif; mais ce n'était pas une chose honnête (humainement parlant) de se révolter contre son souverain, de se mettre à la tête de quatre cents voleurs, de rançonner, de piller ses compatriotes, de trahir à la fois sa patrie et le roitelet Achis son bienfaiteur ; de massacrer tout dans les villages de ce bienfaiteur, jusqu'aux enfans à la mamelle, afin qu'il ne restât personne pour le dire; de faire cuire dans des fours, de déchirer sous des herses de fer les habitans de Rabath; de scier le crâne et la poitrine aux autres Amorrhéens; d'écraser sous des chariots leurs membres palpitans; de donner sept enfans du roi Saül, son maître, aux Gabaonites, pour les pendre, etc.... etc.... etc....

Plus nous étions touchés respectueusement de son repentir, plus il nous sembla qu'en effet jamais repentir ne fut mieux fondé. Nous fûmes même très étonnés qu'on chantât encore, dans quelques églises, des hymnes attribuées à David, dans lesquelles il est dit : *Heureux qui prendra tes petits enfans, et qui les écrasera contre la pierre !* (psaume 137). *Que vos pieds soient teints de leur sang, et que la langue de vos chiens en soit abreuvée!* (psaume 67). On y peut chercher un sens mystique; mais le sens naturel est dur. Il nous semble qu'on aurait pu s'attacher aux psaumes qui enseignent la clémence plus qu'à ceux qui célèbrent la cruauté. Nous respectâmes le texte; mais nous ne pouvions fouler aux pieds la nature.

Le même esprit d'équité nous anima, quand nous nous crûmes obligés de ne point dissimuler les crimes de Constantin, de Théodose, de Clovis, etc. Ils favorisèrent le christianisme, nous en bénissons Dieu; et si Constantin mourut arien après avoir tour à tour favorisé et persécuté Athanase, on doit en être affligé, et adorer les décrets de la Providence. Mais les meurtres de tous ses proches, de son fils même et de sa femme, n'étaient pas sans doute des actions chrétiennes.

Constantin, tout voluptueux qu'il était, s'était fait une telle habitude de la férocité, qu'il la porta jusque dans ses lois. Dioclétien avait été assez humain pour abolir la loi qui permettait aux pères de vendre leurs enfans; Constantin rétablit cette loi barbare. Il permit aux citoyens romains de faire leurs fils esclaves en naissant (a). On dit, pour l'excuser, qu'il ne permit ce trafic qu'aux pauvres; mais il n'y a que les pauvres qui

(a) Cod. lib. *De patribus qui filios.*

puissent être tentés de vendre leurs enfans. Il fallait les mettre à l'abri du besoin qui les forçait à ce commerce dénaturé; mais l'assassin de son fils devait approuver qu'un père vendît les siens. Par la même jurisprudence, il abolit les peines établies par les lois contre les calomniateurs; c'est ce que nous soumettons au jugement de toutes les âmes honnêtes.

Nous ne pensâmes pas que Théodose eût suffisamment réparé le massacre, si long-temps prémédité, des habitans de Thessalonique, en n'allant point à la messe pendant quelques mois.

Pour Clovis, le jésuite Daniel lui-même convient qu'il fut plus méchant après son baptême qu'auparavant. On est obligé d'avouer qu'il engagea un Cloderic, fils d'un roi de Cologne, à tuer son propre père, et que pour récompense il le fit assassiner lui-même, et s'empara de son petit état; qu'il trahit et assassina Ragnacaire, roi de Cambrai; qu'il en fit autant à un roi du Mans nommé Renomer, et à quelques autres princes; après quoi il tint un concile d'évêques à Orléans. On ne lui reprocha, dans ce concile, aucun de ces assassinats; ils n'avaient été commis que sur des princes idolâtres.

Nous avons détesté le crime partout où nous l'avons trouvé; et si les infidèles et les hérétiques ont fait quelques bonnes actions, s'ils ont eu des vertus que saint Augustin appelle des *péchés splendides*, nous n'avons pas cru devoir les taire. L'empereur Julien fut sobre et chaste comme un anachorète, aussi brave que César, aussi clément que Marc-Aurèle, puisqu'il pardonna à douze chrétiens qui avaient comploté de l'assassiner. Il fallait ou en convenir ou être un sot; nous prîmes le

premier parti. Un ex-jésuite de province, nommé Paulian, vient encore de répéter que Julien, blessé à mort au milieu de sa victoire, jeta son sang contre le ciel, et s'écria : *Tu as vaincu, Galiléen.* Rien n'éclairera donc jamais les ignorans! rien ne corrigera les gens de mauvaise foi! Ce n'était pas contre les Galiléens que ce grand homme combattait, c'était contre les Perses. Ce conte du calomniateur Théodoret est mis actuellement par tous les savans avec l'autre conte des femmes que Julien immola aux dieux pour obtenir leur protection dans cette guerre. Le bon sens rejette ces absurdités, et l'équité réprouve ces calomnies.

La raison est l'ennemie des faux prodiges. Les globes de feu qui sortirent des fondemens du temple juif, lorsque Julien permit qu'on le rebâtît, sont avérés, disait-on, par Ammien Marcellin, auteur païen, et on nous allègue cette puérilité comme un témoignage que nos ennemis furent forcés de rendre à la vérité.

Nous exposâmes tout le ridicule de ce prodige. Nous montrâmes combien Ammien aimait le merveilleux, et à quel point il était crédule. On ne pouvait donner de nouveaux fondemens au temple bâti par Hérode, puisque ces fondemens de larges pierres de vingt-cinq pieds de long subsistent encore. Des globes de feu ne peuvent sortir de ces pierres, puisque jamais les flammes ne s'arrondissent en globes, et qu'elles s'élèvent toujours en spirales, et en cônes. D'ailleurs on sait que dans ce temps-là plusieurs villes de Syrie furent endommagées par des volcans souterrains, sans qu'il fût question de rebâtir un temple. On ajouta encore à ce prodige des globes de feu, ces petites croix enflammées qui s'attachaient aux vêtemens des ouvriers. Voilà bien du merveilleux.

Il est évident que si Julien discontinua la reconstruction du temple de Jérusalem, ce fut par d'autres raisons. Si les prétendus globes de feu l'en avaient empêché, il en aurait parlé dans sa lettre sur cette aventure. Voici cette lettre importante :

« Que diront les Juifs de leur temple, qui a été ren-
« versé trois fois, et qui n'est point encore rebâti ? Ce
« n'est point un reproche que je leur fais, puisque j'ai
« voulu moi-même relever ses ruines ; je n'en parle que
« pour montrer l'extravagance de leurs prophètes, qui
« trompaient de vieilles femmes imbécilles. *Quid de tem-*
« *plo suo dicent, quod cùm tertiò sit eversum, nondùm*
« *ad hodiernum usque diem instauratur? Hæc ego,*
« *non ut illis exprobrarem, in medium adduxi, ut*
« *pote qui templum illud tanto intervallo à ruinis exci-*
« *tare voluerim ; sed ideò commemoravi, ut osten-*
« *derem delirasse prophetas istos, quibus cum stolidis*
« *aniculis negotium erat.* »

N'est-il pas clair par cette lettre, que Julien ayant d'abord eu la condescendance de permettre que les Juifs achetassent le droit de bâtir leur temple, comme ils achetaient tout, il changea d'avis ensuite, et ne voulut pas qu'une nation si fanatique et si atroce eût un signal sacré de ralliement, et une forteresse au milieu de ses états ? Une telle explication est simple, naturelle, vraisemblable. Il ne faut point embrouiller par un miracle ce qu'on peut démêler par la raison. Nous déplorons, encore une fois, nous détestons l'erreur de Julien ; mais il faut être équitable.

Si nous défendîmes la cause de Julien avec quelque chaleur, c'est qu'en effet ce prince philosophe, qui était si dur pour lui-même, fut très indulgent pour les

autres; c'est qu'étant à la tête d'un des deux partis qui divisaient l'empire, il ne fit jamais couler le sang du parti opposé au sien.

L'empereur Constance, son proche parent et son persécuteur, assassin de toute sa famille, avait toujours été sanguinaire. Julien fut le plus tolérant des hommes, et l'unique chef qui fût tolérant.

La Bléterie, qui dans le dix-huitième siècle a osé écrire une vie de Julien avec quelque modération, et le défendre contre plusieurs calomnies grossières dont on chargeait sa mémoire, n'a pas osé pourtant le justifier sur son attachement à l'ancienne religion de l'empire. Il le représente comme un superstitieux qui croyait combattre une autre superstition. Nous eûmes une autre idée de Julien; il était certainement un stoïcien rigide. Sa religion était celle du grand Marc-Aurèle, et du plus grand Épictète. Il nous semblait impossible qu'un tel philosophe adorât sincèrement Hécate, Pluton, Cybèle; qu'il crût lire l'avenir dans le foie d'un bœuf; qu'il fût persuadé de la vérité des oracles et des augures, dont Cicéron s'était tant moqué.

En un mot, l'auteur de la satire des Césars ne nous parut pas un fanatique, c'est-à-dire, un furieux imbécille. Une forte preuve, c'est qu'il donna souvent bataille malgré des auspices que tous ses prêtres croyaient funestes. Il courut même en dépit d'eux à son dernier combat, où il fut tué au milieu de ses victoires.

L'auteur du livre de *la Félicité publique* *, homme en effet digne de la faire cette félicité, si elle était au pouvoir d'un sage, semble n'être pas de notre avis en ce point; et par conséquent il nous a réduit à nous

* Le marquis de Chastellux. B.

défier long-temps de notre opinion. *Julien*, dit-il, *au lieu de montrer sur le trône un philosophe impartial, ne fit voir en lui qu'un païen dévot.*

Les apparences en effet sont quelquefois pour l'estimable auteur de *la Félicité publique*. Julien paraît trop zélé pour l'ancien culte de sa patrie ; il fait trop de sacrifices ; il est trop prêtre. Jules-César, tout grand pontife qu'il était, sacrifiait beaucoup moins.

Mais qu'on se représente l'état de l'empire sous Julien : deux factions acharnées le partagent ; l'une, à la vérité, divine dans son principe, mais s'écartant déjà de son origine, par l'esprit de parti et par toutes les fureurs qui l'accompagnent ; l'autre fondée sur l'erreur, et défendant cette erreur avec tout l'emportement qui se met à la place de la raison : même opiniâtreté des deux côtés, mêmes fraudes, mêmes calomnies, mêmes complots, mêmes barbaries, même rage. La plupart des chrétiens, il faut l'avouer, éclairés d'abord par Dieu même, étaient aussi aveugles que ceux qu'on appela depuis païens.

Que pouvait faire un empereur politique entre ces deux factions, lorsqu'il s'était déclaré hautement pour la seconde ? S'il n'avait pas montré un grand zèle pour son parti, ce parti lui eût reproché de n'en avoir pas assez ; ce parti l'eût abandonné, et l'autre l'eût peut-être détrôné. Il fallait mener les païens avec les brides qu'ils s'étaient faites eux-mêmes. Qui a montré plus de zèle pour sa religion, qui a été plus assidu à des prêches et au chant des psaumes que le prince d'Orange Guillaume-le-Taciturne, fondateur de la république de Hollande, et Gustave-Adolphe, vainqueur de l'Allemagne ? Cependant il s'en fallait beaucoup que ces deux grands hommes fussent des enthousiastes.

L'Europe, et surtout le Nord, a le bonheur de posséder aujourd'hui des souverains éclairés et tolérans, dont aucun fanatisme n'obscurcit les lumières, dont aucune dispute théologique n'a égaré la raison, et qui tous savent très bien distinguer ce que la politique exige, et ce que la religion conseille. Il en est même qui n'ont ni cour, ni conseil, ni chapelle, et qui consument les journées entières dans le travail de la royauté. Mais qu'il s'élève dans leurs états une querelle de religion, une guerre intestine de fanatisme, telle qu'on en vit au temps de Julien; ou nous nous trompons fort, ou tous agiront comme lui.

Quant au nom d'apostat que des écrivains des Charniers donnent encore à l'empereur Julien, il nous semble que ce sobriquet infâme ne lui convenait pas plus que le titre d'empereur chrétien à Constantin, qui ne fut baptisé qu'à sa mort. Julien, baptisé dans son enfance, eut le malheur de n'être chrétien que pour sauver sa vie. Il n'était pas plus chrétien que notre grand Henri IV et son cousin le prince de Condé ne furent catholiques, lorsqu'on les força d'aller à la messe après la Saint-Barthélemi. La Ligue osa appeler ces princes relaps; ils ne l'étaient point, on les avait forcés. On força de même Julien à recevoir ce qu'on appelle l'un des quatre mineurs, à être lecteur dans l'église de Nicomédie; mais il est certain, par ses écrits, que dès lors il se livrait tout entier aux instructions de Libanius, le philosophe le plus entêté du paganisme.

Ce qu'on peut donc reprocher bien plus raisonnablement à cet empereur, c'est d'avoir été l'ennemi du christianisme dès qu'il put le connaître; et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'il était le plus beau génie

de son temps, et le plus vertueux de tous les empereurs après les Antonin.

La Bléterie répète sérieusement le conte ridicule que Julien, dans ses opérations théurgiques qui étaient visiblement une initiation aux mystères d'Éleusine, fit deux fois le signe de la croix, et que deux fois tout disparut. Cependant, malgré cette ineptie, La Bléterie a été lu, parce qu'il a été souvent plus raisonnable.

Au reste, nous osons dire qu'il n'est point de Français, et surtout de Parisiens, à qui la mémoire de Julien ne doive être chère. Il rendit la justice parmi nous comme Lamoignon; il combattit pour nous en Allemagne comme Turenne; il administra les finances comme un Rosni; il vécut parmi nous en citoyen, en héros, en philosophe, en père : tout cela est exactement vrai. On verse des larmes de tendresse quand on songe à tout le bien qu'il nous fit. Et voilà ce qu'un polisson appelle *Julien-l'Apostat.*

En admirant la valeur de Charlemagne, fils d'un héros usurpateur, et son art de gouverner tant de peuples conquis, c'était assez d'être homme pour gémir des cruautés qu'il exerça envers les Saxons; et nous avouons que nous n'exprimâmes pas assez fortement notre horreur. Le tribunal veimique, qu'il institua pour persécuter ces malheureux, est peut-être ce qu'on inventa jamais de plus tyrannique. Des juges inconnus recevaient les accusations rédigées par un délateur, n'entendaient ni les témoins ni les accusés, jugeaient en secret, condamnaient à la mort, envoyaient des bourreaux déguisés, qui exécutaient leurs sentences. Cette cour d'assassins privilégiés se tenait à Ormound en Vestphalie; elle étendit sa juridiction sur toute l'Alle-

magne, et ne fut entièrement abolie que sous Maximilien Ier. C'est une vérité horrible, dont peu d'auteurs parlent, mais qui n'en est pas moins avérée.

Que devait-on dire de l'iniquité dénaturée avec laquelle il dépouilla de leurs états les fils de son frère? La veuve fut obligée de fuir, et d'emporter dans ses bras ses malheureux enfans chez Didier son frère, roi des Lombards. Que devinrent-ils, lorsque Charlemagne les poursuivit dans leur asile, et s'empara de leurs personnes? Les secrétaires, les moines, qui fabriquaient des annales, n'osent le dire : nous nous taisons comme eux, et nous souhaitons que ce Karl n'ait pas traité son frère, sa sœur et ses neveux, comme tant de princes en ces temps-là traitaient leurs parens. La foule des historiens a encensé la gloire de Charlemagne, et jusqu'à ses débauches. Nous nous sommes arrêtés la balance à la main; nous avons laissé marcher la foule, on nous a remarqués; on a voulu nous arracher notre balance, et nous avons continué de peser le juste et l'injuste.

Nous n'avons pu encore découvrir quel droit avait Charlemagne sur les états de son frère, ni quel droit son frère et lui, et Pepin leur père, avaient sur les états de la race d'Ildovic; ni quel droit avait Ildovic sur les Gaules et sur l'Allemagne, province de l'empire romain; ni même quel droit l'empire romain avait sur ces provinces.

C'est immédiatement après Charlemagne que commença cette longue querelle entre l'empire et le sacerdoce, qui a duré, à tant de reprises, pendant plus de neuf siècles : guerre dans laquelle tous les rois furent enveloppés; guerre tantôt sourde, tantôt éclatante, tour à tour ridicule et funeste, qui n'a semblé terminée

que par l'abolition des jésuites, et qui pourrait recommencer encore, si la raison ne dissipait pas aujourd'hui, presque partout, les ténèbres dans lesquelles nous avons été plongés si long-temps.

ARTICLE VIII.

D'une foule de mensonges absurdes qu'on a opposés aux vérités énoncées par nous.

Nous nous servons rarement du grand mot *certain* : il ne doit guère être employé qu'en mathématiques, ou dans ces espèces de connaissances, *je pense*, *je souffre*, *j'existe ; deux et deux font quatre.* Cependant, si l'on peut quelquefois employer ce mot en fait d'histoire, nous crûmes certain, ou du moins extrêmement probable :

Que les premiers étrangers qui prirent et qui saccagèrent Constantinople furent les croisés, qui avaient fait serment de combattre pour elle ;

Que les premiers rois francs avaient plusieurs femmes en même temps ; témoin Gontran, Caribert, Childebert, Sigebert, Chilpéric, Clotaire, comme le jésuite Daniel l'avoue lui-même ;

Que le comble du ridicule est ce qu'on a inséré dans l'histoire de Joinville, que les émirs mahométans et vainqueurs offrirent la couronne d'Égypte à Saint-Louis leur ennemi, vaincu, captif, chrétien, ignorant leur langue et leurs lois ;

Que toutes les histoires écrites dans ce goût doivent être regardées comme celle des quatre fils Aymon ;

Que la croyance de l'Église romaine, après le temps de Charlemagne, était différente de celle de l'Église grecque en plusieurs points importans, et l'est encore ;

Que long-temps après Charlemagne, l'évêque de Rome, toujours élu par le peuple, selon l'usage de toutes les Églises, toutes républicaines, demandait la confirmation de son élection à l'exarque; que le clergé romain était tenu d'écrire à l'exarque suivant cette formule : « Nous vous supplions d'ordonner la consécration de notre père et pasteur; »

Que le nouvel évêque était par le même formulaire obligé d'écrire à l'évêque de Ravenne, et qu'enfin, par une conséquence indubitable, l'évêque de Rome n'avait encore aucune prétention sur la souveraineté de cette ville;

Que la messe était très différente au temps de Charlemagne de ce qu'elle avait été dans la primitive Église; car tout changea suivant les temps, suivant les lieux, et suivant la prudence des pasteurs. Du temps des apôtres on s'assemblait le soir pour manger la cène, le souper du Seigneur (*Paul aux Corinth*). On demeurait dans la fraction du pain (*Act. ch.* 2). Les disciples étaient assemblés pour rompre le pain (*Act. ch.* 20). L'Église romaine, dans la basse latinité, appelle *missa* ce que les Grecs appelaient *synaxe*. On prétend que ce mot *missa*, messe, venait de ce qu'on renvoyait les catéchumènes qui, n'étant pas encore baptisés, n'étaient pas encore dignes d'assister à la messe. Les liturgies étaient différentes; et cela ne pouvait alors être autrement : une assemblée de chrétiens en Chaldée ne pouvait avoir les mêmes cérémonies qu'une assemblée en Thrace. Chacun fesait la commémoration du dernier souper de notre Seigneur en sa langue. Ce fut vers la fin du second siècle que l'usage de célébrer la messe le matin s'établit dans presque toutes les églises.

Le lendemain du sabbat, on célébrait nos saints mystères pour ne pas se rencontrer avec les Juifs. On lisait d'abord un chapitre des Évangiles; une exhortation du célébrant suivait; tous les fidèles, après l'exhortation, se baisaient sur la bouche en signe d'une fraternité qui venait du cœur; puis on posait sur une table du pain, du vin et de l'eau ; chacun en prenait; et on portait du pain et du vin aux absens. Dans quelques églises de l'Orient, le prêtre prononçait les mêmes paroles par lesquelles on finissait les anciens mystères : paroles que notre divine religion avait retenues et consacrées : *Veillez et soyez purs.* Tous ces rites changèrent : le rite grégorien ne fut point le rite ambroisien. Le baptême, qui était le plongement dans l'eau, ne fut bientôt dans l'Occident qu'une legère aspersion : les barbares du Nord devenus chrétiens, n'ayant ni peintres ni sculpteurs, ignorèrent le culte des images. L'Église grecque différa surtout de l'Église romaine en dogmes et en usages.

Jusqu'au temps de Charlemagne, il n'y eut point ce qu'on appelle de messe basse. Les formules qui subsistent encore nous le prouvent assez. On n'aurait pas souffert alors qu'un seul homme officiât, aidé d'un petit garçon qui lui répond et qui le sert : les évêques eurent cette condescendance pour les grands seigneurs et pour les malades. Enfin les religieux mendians dirent des messes basses pour de l'argent, et l'abus vint au point que le jésuite Emmanuel Sa dit dans ses aphorismes : « Si un prêtre a reçu de l'argent pour dire des « messes, il peut les affermer à d'autres à un moindre « prix, et retenir pour lui le surplus : » *Cui datur certa pecunia pro missis à se dicendis, potest alios minore pretio conducere, et reliquum sibi retinere.*

Nous dîmes que la confession de ses fautes était de la plus haute antiquité ; que le repentir fut la première ressource des criminels ; que ce repentir et cette confession furent exigés dans tous les mystères d'Égypte, de Thrace et de Grèce : que l'expiation suivait la confession, etc....

La fable même imita l'histoire en ce point si nécessaire aux hommes. Apollonius de Rhodes rapporte que Médée et Jason, coupables de la mort d'Absyrte, allèrent se faire expier dans l'Æa, par Circé, reine et prêtresse de l'île, et tante de Médée. Jason, en arrivant au foyer sacré de la maison de Circé, enfonça son épée en terre ; ce qui signifiait que sa femme et lui avaient commis un crime avec l'épée, et qu'ils avaient répandu le sang innocent sur la terre. Après quoi Circé les expia tous deux avec les lustrations usitées chez elle. Peut-être même cette ancienne fable n'est pas si fable qu'on le croit.

On sait que Marc-Aurèle, le plus vertueux des hommes, se confessa en s'initiant aux mystères de Cérès. Cette pratique salutaire eut ses abus : ils furent poussés au point qu'un Spartiate voulant s'initier, et le prêtre voulant le confesser : *Est-ce à Dieu ou à toi que je parlerai ?* dit le Spartiate. *A Dieu*, répondit l'autre. *Retire-toi donc, ô homme !*

Les Juifs étaient obligés par la loi d'avouer leur délit lorsqu'ils avaient volé leurs frères, et de restituer le prix du larcin avec un cinquième par-dessus. Ils confessaient en général leurs péchés contre la loi, en mettant la main sur la tête d'une victime. Buxtorf nous apprend que souvent ils prononçaient une formule de confession générale, composée de vingt-deux mots ; et

qu'à chaque mot on leur plongeait la tête dans une cuvette d'eau froide ; que souvent aussi ils se confessaient les uns aux autres ; que chaque pénitent choisissait son *parrain, qui lui donnait trente-neuf coups de fouet*, et qui en recevait autant de lui à son tour. Enfin l'Église chrétienne sanctifia la confession. On sait assez comment les confessions et les pénitences furent d'abord publiques ; quel scandale il arriva sous le patriarche Nectaire, qui abolit cet usage ; comment la confession s'introduisit ensuite peu à peu dans l'Occident. Les abbés confessèrent d'abord leurs moines (*a*) ; les abbesses même eurent ce droit sur leurs religieuses.

Saint Thomas dit expressément dans sa *Somme* (*b*) : *Confessio, ex defectu sacerdotis, laïco facta, sacramentalis est quodammodò*. Confession à un laïque, au défaut d'un prêtre, est comme sacrement.

Saint Basile fut le premier qui permit aux abbesses d'administrer la confession à leurs religieuses, et de prêcher dans leurs églises. Innocent III, dans ses lettres, n'attaqua point cet usage. Le P. Martène, savant bénédictin, parle fort au long de cet usage, dans ses *Rites de l'Église*. Quelques jésuites, et surtout un Nonotte, qui n'avaient lu ni *Basile*, ni *Martène*, ni les *Lettres d'Innocent III*, que nous avions lues dans l'abbaye de Sénones, où nous séjournâmes quelque temps dans nos voyages entrepris pour nous instruire, s'élevèrent contre ces vérités. Nous nous moquâmes un peu d'eux. Il faut l'avouer : notre amour extrême de la vérité n'exclut pas les faiblesses humaines.

C'est une chose rare que cette persévérance d'igno-

(*a*) Voyez le *Dictionnaire philosophique*, au mot CONFESSION.

(*b*) Tome III, page 255, *Supplem. tertiæ partis*, *Quæstio VIII*, *art*. 2.

rance et de hauteur avec laquelle ces bons Garasses nous attaquèrent sans relâche, et sans savoir jamais un mot de l'état de la question.

Nous fûmes obligés d'approfondir l'étonnante aventure de la pucelle d'Orléans, sur laquelle nous avions recueilli beaucoup de mémoires. Il fallut revenir sur une Marie d'Aragon, prétendue femme de l'empereur Othon III, qu'on fit passer, dit *la Légende*, pieds nus, sur des fers ardens. Il fallut leur prouver que la ville de Livron, en Dauphiné, fut assiégée par le maréchal De Bellegarde, qui leva le siége sous Henri III. Ils n'en savaient rien, et ils criaient que Livron n'avait jamais été une ville, parce que ce n'est aujourd'hui qu'un bourg. La chose n'est pas bien importante, mais la vérité est toujours précieuse.

Il fallut soutenir l'honneur de notre corps calomnié, et faire voir que Lognac, le chef des assassins qui massacrèrent le duc de Guise, n'avait jamais été du nombre des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi; qu'il était un de ces *gentilshommes d'expédition*, fournis par le duc d'Épernon, et payés par lui. Nous en avions cherché et trouvé des preuves dans les registres de la chambre des comptes.

Quelle perte de temps, quand nous fûmes forcés de leur prouver que la terre d'Yesso n'avait point été découverte par l'amiral Drake! Et le petit nombre des lecteurs qui pouvaient lire ces discussions, disait : Qu'importe?

Enfin, dans deux volumes de *nos Erreurs*, ils trouvèrent le secret de ne pas mettre un seul mot de vérité.

Que firent-ils alors? Ils nous appelèrent hérétique et athée. Ils envoyèrent leur libelle au pape : ils s'adres-

saient mal. Le pape n'a pas accueilli, depuis peu, bien gracieusement leurs libelles.

Le jésuite Patouillet minuta contre nous un mandement d'évêque, dans lequel il nous traitait de vagabond, quoique nous demeurassions depuis vingt ans dans notre château ; et d'écrivain mercenaire, quoique nous eussions fait présent de tous nos ouvrages à nos libraires. Le mandement fut condamné, pour d'autres considérations plus sérieuses, à être brûlé par le bourreau. Nous continuâmes à chercher la vérité.

ARTICLE IX.

Éclaircissemens sur quelques anecdotes.

Nous pensâmes toujours qu'il ne faut jamais répondre à ses critiques, quand il s'agit du goût. Vous trouvez *la Henriade* mauvaise ; faites-en une meilleure. *Zaïre*, *Mérope*, *Mahomet*, *Tancrède*, vous paraissent ridicules ; à la bonne heure. Quant à l'histoire, c'est autre chose. L'auteur à qui on conteste un fait, une date, doit ou se corriger s'il a tort, ou prouver qu'il a raison. Il est permis d'ennuyer le public ; il n'est pas permis de le tromper.

Notre esquisse de l'*Essai sur l'histoire des mœurs et l'esprit des nations* * fut terminée par celle du grand siècle de Louis XIV. Nous ne cherchâmes que le vrai ; et nous pouvons assurer que jamais l'histoire contemporaine ne fut plus fidèle. On nous nia d'abord l'anecdote de l'homme au masque de fer ; et il est très utile que de tels faits ne passent pas sans contradiction. Celui-ci fut reconnu aussi véritable qu'il était extraordi-

* Voyez tome XVI, chap. CXCVII.

naire ; vingt auteurs s'égarèrent en conjectures ; et nous ne hasardâmes jamais notre opinion sur ce fait avéré, dont il n'est aucun exemple dans l'histoire du monde.

Les préjugés de l'Europe et de tous les écrivains s'élevaient contre nous, lorsque nous assurâmes que Louis XIV n'avait eu aucune part au testament de Charles II, roi d'Espagne, en faveur de la maison de France : cette vérité fut confirmée par les Mémoires de M. de Torci et par le temps.

C'est le temps qui nous a aidés à ouvrir les yeux du public sur ce débordement de calomnies absurdes, qui se répandit partout vers les derniers jours de Louis XIV, contre le duc d'Orléans, régent de France.

Les Nonotte nous soutinrent que l'archevêque de Cambrai, Fénélon, n'avait jamais fait ces vers agréables et philosophiques sur un air de Lulli :

Jeune, j'étais trop sage,
Et voulais trop savoir :
Je n'ai plus en partage,
  Que badinage ;
Et touche au dernier âge
  Sans rien prévoir.

On les avait insérés dans une édition de madame Guyon ; et lorsque M. de Fénélon, ambassadeur en Hollande, fit imprimer le *Télémaque* de son oncle, ces vers furent restitués à leur auteur : on les imprima dans plus de cinquante exemplaires, dont un fut en notre possession *. Quelques lecteurs craignirent que ces vers

* A la suite des exemplaires en grand papier du *Télémaque* in-4°, imprimé à Amsterdam, en 1734, par les soins du marquis de Fénélon, alors ambassadeur en Hollande, on avait placé un supplément de diverses pièces dont quelques-unes étaient d'un véritable intérêt ; notamment *Examen de conscience d'un Roi*, et *Récit abrégé de la vie de*

innocens ne donnassent un prétexte aux jansénistes d'accuser l'auteur qui avait écrit contre eux, de s'être paré d'une philosophie trop sceptique, et furent cause qu'on retrancha ce madrigal du reste de l'édition du *Télémaque*. C'est de quoi nous fûmes témoins. Mais les cinquante exemplaires existent ; qu'importe d'ailleurs que l'auteur d'un beau roman ait fait ou non une chanson jolie ?

Fesons ici l'aveu que toutes ces vérités historiques, qui ne peuvent intéresser que quelques curieux dans un petit canton de la terre, ne méritent pas d'être comparées aux vérités mathématiques et physiques qui sont nécessaires au genre humain. Cependant les querelles sur ces bagatelles ont été souvent vives et fatales. Les disputes sur la physique sont moins dangereuses ; ce sont des procès dont il y a peu de juges : mais en fait d'histoire, le plus borné des hommes peut vous chicaner sur une date, déterrer un auteur inconnu qui a pensé différemment de vous, abuser d'un mot pour vous rendre suspect. Un moine, si vous n'avez pas [illegible]té son

Fénélon. C'est dans cette dernière pièce que l'on trouve [illegible] page 33, les vers cités ici par Voltaire. Ces pièces furent retranchées, non pas afin d'en faire disparaître *ces vers innocens*, mais parce que le gouvernement de France ordonna au marquis de Fenélon la suppression de tout le supplément, dans la crainte sans doute que ces écrits, où il était question de madame Guyon et du quiétisme, ne [illegible]illassent les querelles religieuses, alors assoupies ; et d[illegible]e n'avait été que trop tourmentée. L'ordre fut ponctuellement exécuté, car il n'a échappé qu'un très petit nombre d'exemplaires de ces opuscules : on en connaît à peine à Paris deux ou trois, dont un est en ma possession. M. de Bausset, *Histoire de Fénélon*, tome IV, pages 467 et suivantes, donne d'interessans détails sur cette suppression, non pas obtenue par la famille de Fénélon, comme le dit De Bure le jeune dans la *Bibliographie*, mais exigée d'elle, et faite à son grand regret. Voyez aussi le *Siecle de Louis XIV*, tome II, page 483. R.

ordre, peut calomnier impunément votre religion. Un parlement même était ulcéré, si vous aviez decrit les folies et les fureurs de la Fronde.

ARTICLE X.

De la philosophie de l'histoire.

LORSQUE après avoir conduit notre *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours, nous fûmes invités à remonter aux temps fabuleux de tous les peuples, et à lier, s'il était possible, le peu de vérités que nous trouvâmes dans les temps modernes aux chimères de l'antiquité, nous nous gardâmes bien de nous charger d'une tâche à la fois si pesante et si frivole. Nous tâchâmes, dans un discours préliminaire, qu'on intitula *Philosophie de l'histoire*, de démêler comment naquirent les principales opinions qui unirent des sociétés, qui ensuite les divisèrent, qui en armèrent plusieurs les unes contre les autres. Nous cherchâmes toutes ces origines dans la nature; elles ne pouvaient être ailleurs. Nous vîmes que si on fit descendre Tamerlan d'une race celeste, on avait donné pour aïeux à Gengis-kan une vierge et un rayon de soleil. Manco-Capac s'était dit de la même famille en Amérique. Odin, dans les glaces du Nord, avait passé pour le fils d'un dieu. Alexandre, long-temps auparavant, essaya d'être fils de Jupiter, dût-il brouiller, comme on le dit, sa mère avec Junon; Romulus passa chez les Romains pour le fils de Mars. La Grèce, avant Romulus, fut couverte d'enfans des dieux. La fable de l'Arabe Bak ou Bacchus, à qui on donna cent noms différens, est le plus ancien exemple qui nous soit resté de ces généalogies. D'où

put venir cette conformité d'orgueil et de folie entre tant d'hommes séparés par la distance des temps et des lieux, si ce n'est de la nature humaine partout orgueilleuse, partout menteuse, et qui veut toujours en imposer? Ce fut donc en consultant la nature, que nous tâchâmes de porter quelque faible lumière dans le ténébreux chaos de l'antiquité.

Il ne faut pas s'enquérir quel est le plus savant, dit Montaigne, mais quel est le mieux savant. Il a plu à M. Larcher, très savant homme, à la manière ordinaire, de combattre notre philosophie par son autorité (a). Ainsi il était impossible que nous nous rencontrassions.

Nous avions, parmi les contes d'Hérodote, trouvé fort ridicule, avec tous les honnêtes gens, le conte qu'il nous fait des dames de Babylone, obligées par la loi sacrée du pays, d'aller une fois dans leur vie se prostituer aux étrangers, pour de l'argent, au temple de Milita. Et M. Larcher nous soutenait que la chose était vraie, puisque Hérodote l'avait dite. Il joint pourtant une raison à cette autorité; c'est qu'on avait dans d'autres pays sacrifié des enfans aux dieux, et qu'ainsi on pouvait bien ordonner que toutes les femmes de la ville la plus opulente et la plus policée de l'Orient, et surtout des dames de qualité, gardées par des eunuques, se prostituassent dans un temple.

Mais il ne réfléchissait pas que si la superstition immola des victimes humaines dans de grands dangers et dans de grands malheurs, ce n'est pas une raison pour que les législateurs ordonnent à leurs femmes et

(a) Voyez la *Défense de mon oncle*, dans le tome premier des *Mélanges historiques*.

à leurs filles de coucher avec le premier venu, dans un temple ou dans la sacristie, pour quelques deniers. La superstition est souvent très barbare; mais la loi n'attaque jamais l'honnêteté publique, surtout quand cette loi se trouve d'accord avec la jalousie des maris, et avec les intérêts et l'honneur des pères de famille.

M. Larcher voulut donc nous démontrer que les maris prostituaient leurs femmes dans Babylone, et que les mères en fesaient autant de leurs filles. Sa raison etait que Sextus Empiricus et quelques poètes latins ont dit qu'il fallait absolument qu'un mage en Perse fût né de l'inceste d'un fils avec sa mère. On eut beau lui remontrer que cette calomnie des Grecs et des Romains contre les Perses leurs ennemis, ressemble à tous les contes que notre peuple fait encore tous les jours des Turcs, et de Mahomet II, et de Mahomet le prophète; M. Larcher n'en démordit point, et préféra toujours les vieux auteurs à la vérité ancienne et moderne.

Il nous traita d'homme ignorant et dangereux, parce que nous osions douter des cent portes de la ville de Thèbes, des dix mille soldats qui sortaient par chaque porte avec deux cents chars armés en guerre. Il est persuadé que le prétendu Concosis, père du prétendu Sésostris, pour accomplir un de ses songes, et pour obéir à un de ses oracles, destina son fils, dès le jour de sa naissance, à conquérir le monde entier; que pour parvenir à ce bel exploit, il fit élever auprès de Sésostris tous les petits garçons nés le même jour où naquit son fils; que pour les accoutumer à conquérir le monde, il les fesait courir à jeun huit de nos grandes lieues, ou quatre, comme on voudra, sans quoi ils n'avaient point à déjeuner.

Quand ils furent dans l'âge d'aider Sésostris à sa conquête, ils étaient dix-sept cents qui avaient environ vingt ans. Il en était mort le tiers, selon les supputations de la vie humaine les plus modérées. Ainsi il était né en Égypte deux mille deux cent soixante et six garçons le même jour que Sésostris. Un pareil nombre de filles devait aussi être né ce jour-là ; ce qui fait quatre mille cinq cent trente-deux enfans.

Or, comme il n'est pas probable que le jour de la naissance de Sésostris fût plus fécond que les autres, il suit évidemment qu'au bout de l'année, il était né un million six cent cinquante-quatre mille cent quatre-vingts Égyptiens.

Si vous multipliez ce nombre par trente-quatre, selon la méthode de M. Kersebaum, reconnue très exacte en Hollande, vous trouverez que l'Égypte était peuplée de cinquante-six millions deux cent quarante-deux mille cent vingt personnes. Il est vrai qu'elle n'en a jamais eu, depuis qu'elle est connue, qu'environ trois millions, et que son terrain cultivable n'est pas le tiers du terrain cultivable de la France.

Enfin Sésostris partit avec une armée de cent mille hommes, et vingt-sept mille chars de guerre. Le pays, à la vérité, a toujours eu peu de chevaux et très peu de bois de construction ; mais ces difficultés n'embarrassent jamais les héros qui montent à cheval pour subjuguer la terre, et pour obéir à un oracle. Elles n'embarrassent pas plus M. Larcher notre adversaire.

Nous ne répéterons point ici les grosses injures de savant qu'il prodigue à propos des velus et du bouc de Mendès, et de *Sanctus Socrates pæderasta*, dont il nous flatte qu'il parlera encore, et des autres injures

qu'il répète d'après M. Warburton, aussi grand compilateur que lui de fatras et d'injures. Mais il nous est permis de répéter aussi que le savant M. Warburton a prétendu donner, pour la plus grande preuve de la mission divinede Moïse, que Moïse n'avait jamais enseigné l'immortalité de l'âme. Nous ne sommes point de l'avis de M. l'évêque Warburton; nous croyons l'âme immortelle; nous pensons, comme de raison, que Moïse devait avoir la même croyance; et si l'âme de M. Larcher est mortelle, c'est à eux à le prouver. Ces disputes ne doivent point altérer la charité chrétienne; mais aussi cette charité peut admettre quelques plaisanteries, pourvu qu'elles ne soient point trop fortes.*

ARTICLE XI.

Remarques sur la manière d'étudier et d'écrire l'histoire.

Ne cessera-t-on jamais de nous tromper sur l'avenir, le présent, et le passé? Il faut que l'homme soit bien né pour l'erreur, puisque dans ce siècle éclairé on prend tant de plaisir à nous débiter les fables d'Hérodote, et des fables encore qu'Hérodote n'aurait jamais osé conter même à des Grecs.

Que gagne-t-on à nous redire que Ménès était petit-fils de Noé? et par quel excès d'injustice peut-on se moquer des généalogies de Moreri, quand on en fabrique de pareilles? Certes Noé envoya sa famille voyager loin; son petit-fils Ménès en Égypte, son autre petit-fils à la Chine, je ne sais quel autre petit-fils en Suède, et un cadet en Espagne. Les voyages alors formaient les

* Dans l'édition de Kehl est ici un article que j'ai cru devoir placer à la fin du volume de *Charles XII*. R.

jeunes gens bien mieux qu'aujourd'hui : il a fallu chez nos nations modernes des dix ou douze siècles pour s'instruire un peu de la géométrie; mais ces voyageurs, dont on parle, étaient à peine arrivés dans des pays incultes, qu'on y prédisait les éclipses. On ne peut douter au moins que l'histoire authentique de la Chine ne rapporte des éclipses calculées il y a environ quatre mille ans. Confucius en cite trente-six, dont les missionnaires mathématiciens ont vérifié trente-deux. Mais ces faits n'embarrassent point ceux qui ont fait Noé grand-père de Fo-hi; car rien ne les embarrasse.

D'autres adorateurs de l'antiquité nous font regarder les Égyptiens comme le peuple le plus sage de la terre; parce que, dit-on, les prêtres avaient chez eux beaucoup d'autorité : et il se trouve que ces prêtres si sages, ces législateurs d'un peuple sage, adoraient des singes, des chats et des ognons. On a beau se récrier sur la beauté des anciens ouvrages égyptiens, ceux qui nous sont restés sont des masses informes; la plus belle statue de l'ancienne Égypte n'approche pas de celle du plus médiocre de nos ouvriers. Il a fallu que les Grecs enseignassent aux Égyptiens la sculpture; il n'y a jamais eu en Égypte aucun bon ouvrage que de la main des Grecs. Quelle prodigieuse connaissance, nous dit-on, les Égyptiens avaient de l'astronomie! les quatre côtés d'une grande pyramide sont exposés aux quatre régions du monde; ne voilà-t-il pas un grand effort d'astronomie? Ces Égyptiens étaient-ils autant de Cassini, de Halley, de Kepler, de Ticho-Brahé? Ces bonnes gens racontaient froidement à Hérodote que le soleil en onze mille ans s'était couché deux fois où il se lève : c'était là leur astronomie.

Il en coûtait, répète M. Rollin, cinquante mille écus pour ouvrir et fermer les écluses du lac Mœris. M. Rollin est cher en écluses, et se mécompte en arithmétique. Il n'y a point d'écluse qui ne doive s'ouvrir et se fermer pour un écu, à moins qu'elle ne soit très mal faite. Il en coûtait, dit-il, cinquante talens pour ouvrir et fermer ces écluses. Il faut savoir qu'on évalua le talent, du temps de Colbert, à trois mille livres de France. Rollin ne songe pas que depuis ce temps la valeur numéraire de nos espèces est augmentée presque du double, et qu'ainsi la peine d'ouvrir les écluses du lac Mœris aurait dû coûter, selon lui, environ trois cent mille francs, ce qui est à peu près deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept livres plus qu'il ne faut. Tous les calculs de ses treize tomes se ressentent de cette inattention. Il répète encore après Hérodote qu'on entretenait d'ordinaire en Égypte, c'est-à-dire dans un pays beaucoup moins grand que la France, quatre cent mille soldats; qu'on donnait à chacun cinq livres de pain par jour, et deux livres de viande. C'est donc huit cent mille livres de viande par jour pour les seuls soldats, dans un pays où l'on n'en mangeait presque point. D'ailleurs à qui appartenaient ces quatre cent mille soldats, quand l'Égypte était divisée en plusieurs petites principautés? On ajoute que chaque soldat avait six arpens francs de contributions; voilà donc deux millions quatre cent mille arpens, qui ne paient rien à l'état. C'est cependant ce petit état qui entretenait plus de soldats que n'en a aujourd'hui le grand seigneur, maître de l'Égypte, et de dix fois plus de pays que l'Égypte n'en contient. Louis XIV a eu quatre cent mille hommes sous les armes pendant quelques années;

mais c'était un effort, et cet effort a ruiné la France.

Si on voulait faire usage de sa raison au lieu de sa mémoire, et examiner plus que transcrire, on ne multiplierait pas à l'infini les livres et les erreurs; il faudrait n'écrire que des choses neuves et vraies. Ce qui manque d'ordinaire à ceux qui compilent l'histoire, c'est l'esprit philosophique : la plupart, au lieu de discuter des faits avec des hommes, font des contes à des enfans. Faut-il qu'au siècle où nous vivons, on imprime encore le conte des *Oreilles de Smerdis*, et de Darius, qui fut déclaré roi par son cheval, lequel hennit le premier; et de Sanacharib, ou Sennakérib, ou Sennacabon, dont l'armée fut détruite miraculeusement par des rats! Quand on veut répéter ces contes, il faut du moins les donner pour ce qu'ils sont.

Est-il permis à un homme de bon sens, né dans le dix-huitième siècle, de nous parler sérieusement des oracles de Delphes? tantôt de nous répéter que cet oracle devina que Crésus fesait cuire une tortue et du mouton dans une tourtière; tantôt de nous dire que des batailles furent gagnées suivant la prédiction d'Apollon, et d'en donner pour raison le pouvoir du diable? M. Rollin, dans sa compilation de l'histoire ancienne, prend le parti des oracles contre MM. Van Dale, Fontenelle et Basnage : *Pour M. de Fontenelle*, dit-il, *il ne faut regarder que comme un ouvrage de jeunesse son livre contre les oracles, tiré de Van Dale.* J'ai bien peur que cet arrêt de la vieillesse de Rollin contre la jeunesse de Fontenelle ne soit cassé au tribunal de la raison; les rhéteurs n'y gagnent guère leurs causes contre les philosophes. Il n'y a qu'à voir ce que dit Rollin dans son dixième tome, où il veut parler de physique : il prétend

qu'Archimède, voulant faire voir à son bon ami le roi de Syracuse la puissance des mécaniques, fit mettre à terre une galère, la fit charger doublement, et la remit doucement à flot en remuant un doigt, sans sortir de dessus sa chaise. On sent bien que c'est là le rhéteur qui parle : s'il avait été un peu philosophe, il aurait vu l'absurdité de ce qu'il avance.

Il me semble que si l'on voulait mettre à profit le temps présent, on ne passerait point sa vie à s'infatuer des fables anciennes. Je conseillerais à un jeune homme d'avoir une légère teinture de ces temps reculés ; mais je voudrais qu'on commençât une étude sérieuse de l'histoire au temps où elle devient véritablement intéressante pour nous : il me semble que c'est vers la fin du quinzième siècle. L'imprimerie, qu'on invente en ce temps-là, commence à la rendre moins incertaine. L'Europe change de face; les Turcs, qui s'y répandent, chassent les belles-lettres de Constantinople; elles fleurissent en Italie; elles s'établissent en France; elles vont polir l'Angleterre, l'Allemagne et le Septentrion. Une nouvelle religion sépare la moitié de l'Europe de l'obédience du pape. Un nouveau système de politique s'établit; on fait, avec le secours de la boussole, le tour de l'Afrique; et on commerce avec la Chine plus aisément que de Paris à Madrid. L'Amérique est découverte; on subjugue un nouveau monde, et le nôtre est presque tout changé; l'Europe chrétienne devient une espèce de république immense, où la balance du pouvoir est établie mieux qu'elle ne le fut en Grèce. Une correspondance perpétuelle en lie toutes les parties, malgré les guerres que l'ambition des rois suscite, et même malgré les guerres de religion encore plus destructives. Les

arts, qui font la gloire des états, sont portés à un point que la Grèce et Rome ne connurent jamais. Voilà l'histoire qu'il faut que tout homme sache; c'est là qu'on ne trouve ni prédictions chimériques, ni oracles menteurs, ni faux miracles, ni fables insensées : tout y est vrai, aux petits détails près, dont il n'y a que les petits esprits qui se soucient beaucoup. Tout nous regarde, tout est fait pour nous; l'argent sur lequel nous prenons nos repas, nos meubles, nos besoins, nos plaisirs nouveaux; tout nous fait souvenir chaque jour que l'Amérique et les Grandes-Indes, et par conséquent toutes les parties du monde entier, sont réunies depuis environ deux siècles et demi par l'industrie de nos pères. Nous ne pouvons faire un pas qui ne nous avertisse du changement qui s'est opéré depuis dans le monde. Ici ce sont cent villes qui obéissaient au pape, et qui sont devenues libres. Là on a fixé pour un temps les priviléges de toute l'Allemagne. Ici se forme la plus belle des républiques dans un terrain que la mer menace chaque jour d'engloutir. L'Angleterre a réuni la vraie liberté avec la royauté; la Suède l'imite, et le Danemarck n'imite point la Suède. Que je voyage en Allemagne, en France, en Espagne, partout je trouve les traces de cette longue querelle qui a subsisté entre les maisons d'Autriche et de Bourbon, unies par tant de traités, qui ont tous produit des guerres funestes. Il n'y a point de particulier en Europe sur la fortune duquel tous ces changemens n'aient influé. Il sied bien, après cela, de s'occuper de Salmanasar et de Mardokempad, et de rechercher les anecdotes du Persan Cayamarrat et de Sabaco Métophis! Un homme mûr, qui a des affaires sérieuses, ne répète point les contes de sa nourrice.

ARTICLE XII.

Suite du même sujet.

Peut - être arrivera - t - il bientôt dans la manière d'écrire l'histoire ce qui est arrivé dans la physique. Les nouvelles découvertes ont fait proscrire les anciens systèmes. On voudra connaître le genre humain dans ce détail intéressant qui fait aujourd'hui la base de la philosophie naturelle.

On commence à respecter très peu l'aventure de Curtius, qui referma un gouffre en se précipitant au fond lui et son cheval. On se moque des boucliers descendus du ciel, et de tous les beaux talismans dont les dieux fesaient présent si libéralement aux hommes, et des vestales qui mettaient un vaisseau à flot avec leur ceinture, et de toute cette foule de sottises célèbres dont les anciens historiens regorgent. On n'est guère plus content, que, dans son histoire ancienne, M. Rollin nous parle sérieusement du roi Nabis qui fesait embrasser sa femme par ceux qui lui apportaient de l'argent, et qui mettait ceux qui lui en refusaient dans les bras d'une belle poupée toute semblable à la reine, et armée de pointes de fer sous son corps de jupe. On rit quand on voit tant d'auteurs répéter, les uns après les autres, que le fameux Othon, archevêque de Mayence, fut assiégé et mangé par une armée de rats, en 698; que des pluies de sang inondèrent la Gascogne en 1017; que deux armées de serpens se battirent près de Tournai en 1059. Les prodiges, les prédictions, les épreuves par le feu, etc., sont à présent dans le même rang que les contes d'Hérodote.

Je veux parler ici de l'histoire moderne, dans laquelle on ne trouve ni poupées qui embrassent les courtisans, ni évêques mangés par les rats.

On a grand soin de dire quel jour s'est donnée une bataille, et on a raison. On imprime les traités, on décrit la pompe d'un couronnement, la cérémonie de la réception d'une barrette, et même l'entrée d'un ambassadeur, dans laquelle on n'oublie ni son suisse ni ses laquais. Il est bon qu'il y ait des archives de tout, afin qu'on puisse les consulter dans le besoin; et je regarde à présent tous les gros livres comme des dictionnaires. Mais, après avoir lu trois ou quatre mille descriptions de batailles, et la teneur de quelques centaines de traités, j'ai trouvé que je n'étais guère plus instruit au fond. Je n'apprenais là que des événemens. Je ne connais pas plus les Français et les Sarrasins par la bataille de Charles Martel, que je ne connais les Tartares et les Turcs par la victoire que Tamerlan remporta sur Bajazet. J'avoue que quand j'ai lu les Mémoires du cardinal de Retz et de madame de Motteville, je sais ce que la reine-mère a dit mot pour mot à M. de Jersai; j'apprends comment le coadjuteur a contribué aux barricades; je peux me faire un précis des longs discours qu'il tenait à madame de Bouillon : c'est beaucoup pour ma curiosité; c'est pour mon instruction très peu de chose. Il y a des livres qui m'apprennent les anecdotes vraies ou fausses d'une cour. Quiconque a vu les cours, ou a eu envie de les voir, est aussi avide de ces illustres bagatelles qu'une femme de province aime à savoir les nouvelles de sa petite ville : c'est au fond la même chose et le même mérite. On s'entretenait sous Henri IV des anecdotes de Charles IX. On parlait

encore de M. le duc De Bellegarde dans les premières années de Louis XIV. Toutes ces petites miniatures se conservent une génération ou deux, et périssent ensuite pour jamais.

On néglige cependant pour elles des connaissances d'une utilité plus sensible et plus durable. Je voudrais apprendre quelles étaient les forces d'un pays avant une guerre, et si cette guerre les a augmentées ou diminuées. L'Espagne a-t-elle été plus riche avant la conquête du Nouveau-Monde qu'aujourd'hui? De combien était-elle plus peuplée du temps de Charles-Quint, que sous Philippe IV? Pourquoi Amsterdam contenait-elle à peine vingt mille âmes il y a deux cents ans? pourquoi a-t-elle aujourd'hui deux cent quarante mille habitans? et comment le sait-on positivement? De combien l'Angleterre est-elle plus peuplée qu'elle ne l'était sous Henri VIII? Serait-il vrai, ce qu'on dit dans les *Lettres persanes*, que les hommes manquent à la terre, et qu'elle est dépeuplée en comparaison de ce qu'elle était il y a deux mille ans? Rome, il est vrai, avait alors plus de citoyens qu'aujourd'hui. J'avoue qu'Alexandrie et Carthage étaient de grandes villes; mais Paris, Londres, Constantinople, le grand Caire, Amsterdam, Hambourg, n'existaient pas. Il y avait trois cents nations dans les Gaules; mais ces trois cents nations ne valaient la nôtre ni en nombre d'hommes ni en industrie. L'Allemagne était une forêt: elle est couverte de cent villes opulentes. Il semble que l'esprit de critique, lassé de ne persécuter que des particuliers, ait pris pour objet l'univers. On crie toujours que ce monde dégénère, et on veut encore qu'il se dépeuple. Quoi donc! nous faudra-t-il regretter les temps où il n'y avait pas de grand chemin de Bordeaux

à Orléans, et où Paris était une petite ville dans laquelle on s'égorgeait? On a beau dire, l'Europe a plus d'hommes qu'alors, et les hommes valent mieux. On pourra savoir dans quelques années combien l'Europe est en effet peuplée; car, dans presque toutes les grandes villes, on rend public le nombre des naissances au bout de l'année, et sur la règle exacte et sûre que vient de donner un Hollandais aussi habile qu'infatigable, on sait le nombre des habitans par celui des naissances. Voilà déjà un des objets de la curiosité de quiconque veut lire l'histoire en citoyen et en philosophe. Il sera bien loin de s'en tenir à cette connaissance; il recherchera quel a été le vice radical et la vertu dominante d'une nation; pourquoi elle a été puissante ou faible sur la mer; comment et jusqu'à quel point elle s'est enrichie depuis un siècle; les registres des exportations peuvent l'apprendre. Il voudra savoir comment les arts, les manufactures se sont établies; il suivra leur passage et leur retour d'un pays dans un autre. Les changemens dans les mœurs et dans les lois seront enfin son grand objet. On saurait ainsi l'histoire des hommes, au lieu de savoir une faible partie de l'histoire des rois et des cours.

En vain je lis les Annales de France; nos historiens se taisent tous sur ces détails. Aucun n'a eu pour devise: *Homo sum, humani nil à me alienum puto.* Il faudrait donc, me semble, incorporer avec art ces connaissances utiles dans le tissu des événemens. Je crois que c'est la seule manière d'écrire l'histoire moderne en vrai politique et en vrai philosophe. Traiter l'histoire ancienne, c'est compiler quelques vérités avec mille mensonges. Cette histoire n'est peut-être utile que de

la même manière dont l'est la fable, par de grands événemens qui font le sujet perpétuel de nos tableaux, de nos poëmes, de nos conversations, et dont on tire des traits de morale. Il faut savoir les exploits d'Alexandre, comme on sait les travaux d'Hercule. Enfin cette histoire ancienne me paraît, à l'égard de la moderne, ce que sont les vieilles médailles en comparaison des monnaies courantes; les premières restent dans les cabinets; les secondes circulent dans l'univers pour le commerce des hommes.

Mais, pour entreprendre un tel voyage, il faut des hommes qui connaissent autre chose que les livres; il faut qu'ils soient encouragés par le gouvernement, autant au moins, pour ce qu'ils feront, que le furent les Boileau, les Racine, les Valincour, pour ce qu'ils ne firent point; et qu'on ne dise pas d'eux ce que disait de ces messieurs un commis du trésor royal, homme d'esprit: *Nous n'avons vu encore d'eux que leurs signatures.*

ARTICLE XIII.

De l'utilité de l'histoire.

Cet avantage consiste surtout dans la comparaison qu'un homme d'état, un citoyen, peut faire des lois et des mœurs étrangères avec celles de son pays; c'est ce qui excite l'émulation des nations modernes dans les arts, dans l'agriculture, dans le commerce.

Les grandes fautes passées servent beaucoup en tout genre. On ne saurait trop remettre devant les yeux les crimes et les malheurs. On peut, quoi qu'on en dise, prévenir les uns et les autres. L'histoire du tyran Christiern peut empêcher une nation de confier le pouvoir

absolu à un tyran ; et le désastre de Charles XII devant Pultava avertit un général de ne pas s'enfoncer dans l'Ukraine sans avoir des vivres.

C'est pour avoir lu les détails des batailles de Créci, de Poitiers, d'Azincourt, de Saint-Quentin, de Gravelines, etc., que le célèbre maréchal de Saxe se déterminait à chercher, autant qu'il pouvait, ce qu'il appelait des affaires de postes.

Les exemples font un grand effet sur l'esprit d'un prince qui lit avec attention. Il verra que Henri IV n'entreprenait sa grande guerre, qui devait changer le système de l'Europe, qu'après s'être assuré du nerf de la guerre, pour la pouvoir soutenir plusieurs années sans aucun nouveau secours de finances.

Il verra que la reine Élisabeth, par les seules ressources du commerce et d'une sage économie, résista au puissant Philippe II, et que de cent vaisseaux qu'elle mit en mer contre la flotte invincible, les trois quarts étaient fournis par les villes commerçantes d'Angleterre.

La France, non entamée sous Louis XIV après neuf ans de la guerre la plus malheureuse, montrera évidemment l'utilité des places frontières qu'il construisit. En vain l'auteur* des Causes de la chute de l'empire romain blâme-t-il Justinien d'avoir eu la même politique ; il ne devait blâmer que les empereurs qui négligèrent ces places frontières, et qui ouvrirent les portes de l'empire aux barbares.

Un avantage que l'histoire moderne a sur l'ancienne, c'est d'apprendre à tous les potentats que depuis le quinzième siècle on s'est toujours réuni contre une puissance trop prépondérante. Ce système d'équilibre a tou-

* Montesquieu : *Causes de la grandeur, etc.*, chap. XX. B.

jours été inconnu des anciens : et c'est la raison des succès du peuple romain qui, ayant formé une milice supérieure à celle des autres peuples, les subjugua l'un après l'autre, du Tibre jusqu'à l'Euphrate.

Il est nécessaire de remettre souvent sous les yeux les usurpations des papes, les scandaleuses discordes de leurs schismes, la démence des disputes de controverse, les persécutions, les guerres enfantées par cette démence, et les horreurs qu'elles ont produites.

Si on ne rendait pas cette connaissance familière aux jeunes gens; s'il n'y avait qu'un petit nombre de savans instruits de ces faits, le public serait aussi imbécille qu'il l'était du temps de Grégoire VII. Les calamités de ces temps d'ignorance renaîtraient infailliblement, parce qu'on ne prendrait aucune précaution pour les prévenir. Tout le monde sait, à Marseille, par quelle inadvertance la peste fut apportée du Levant, et on s'en préserve.

Anéantissez l'étude de l'histoire, vous verrez peut-être des Saint-Barthélemi en France, et des Cromwell en Angleterre.

ARTICLE XIV.

Fragment sur la Saint-Barthélemi.

On prétend en vain que le chancelier de L'Hospital et Christophe De Thou, premier président, disaient souvent : *Excidat illa dies* (que ce jour périsse). Il ne périra point; ces vers même en conservent la mémoire (a). Nous fîmes aussi nos efforts autrefois pour la

(a) *Excidat illa dies ævo, nec postera credant*
Secula..... etc.
Ce sont des vers de Silius Italicus.

perpétuer. Virgile avait mieux réussi que nous à transmettre aux siècles futurs la journée de la ruine de Troie. La grande poésie s'occupa toujours d'éterniser les malheurs des hommes.

Nous fûmes étonnés de trouver, en 1758, près de deux cents ans après la Saint-Barthélemi, un livre * contre les protestans, dans lequel est une dissertation sur ces massacres; l'auteur veut prouver ces quatre points qu'il énonce ainsi :

1°. Que la religion n'y a eu aucune part.

2°. Que ce fut une affaire de proscription.

3°. Qu'elle n'a dû regarder que Paris.

4°. Qu'il y a péri beaucoup moins de monde qu'on n'a écrit.

Au 1°. nous répondrons. Non sans doute, ce ne fut pas la religion qui médita et qui exécuta les massacres de la Saint-Barthelemi; ce fut le fanatisme le plus exécrable. La religion est humaine, parce qu'elle est divine; elle prie pour les pécheurs, et ne les extermine pas; elle n'égorge point ceux qu'elle veut instruire. Mais si on entend ici par religion ces querelles sanguinaires de religion, ces guerres intestines qui couvrirent de cadavres la France entière pendant plus de quarante années, il faut avouer que cet effroyable abus de la religion arma les mains qui commirent les meurtres de la Saint-Barthelemi. Nous convenons que Catherine de Medicis, le duc de Guise, le cardinal de Birague, et le maréchal de Retz, qui conseillèrent ces massacres, n'avaient pas plus de religion que monsieur l'abbé qui

* Ce livre est intitulé : *Apologie de Louis XIV et de son conseil sur la révocation de l'Édit de Nantes* (par l'abbé de Caveyrac), 1758, in-8. B.

en veut diminuer l'horreur. Il nous reproche d'avoir appelé Birague cardinal, sous prétexte qu'il ne fut décoré de la pourpre romaine qu'après avoir répandu le sang des Français. Mais ne dit-on pas tous les jours que le cardinal de Retz fit la première guerre de la Fronde, quoiqu'il ne fût alors que coadjuteur de Paris? Que fait aux massacres de la Saint-Barthélemi le quantième du mois où un Birague reçut sa barrette? Es-ce par de tels subterfuges qu'on peut défendre une si détestable cause? Oui, le fanatisme religieux arma la moitié de la France contre l'autre : oui, il changea en assassins ces Français aujourd'hui si doux et si polis, qui s'occupent gaîment d'opéra-comiques, de querelles de danseuses, et de brochures. Il faut le redire cent fois; il faut le crier tous les ans, le 24 auguste, ou le 24 août, afin que nos neveux ne soient jamais tentés de renouveler religieusement les crimes de nos détestables pères.

2°. *Que ce fut une affaire de proscription.*

Quelle affaire! proscrire ses propres sujets, ses meilleurs capitaines, ses parens, le prince de Condé, notre Henri IV, depuis restaurateur de la France, notre héros, notre père, qui n'échappa qu'à peine à cette boucherie! On dit une affaire de finance, une affaire d'honneur ou d'intérêt, affaire de barreau, affaire au conseil, affaires du roi, homme d'affaires. Mais qui avait jamais entendu parler d'affaires de proscription? Il semble que ce soit une chose simple et en usage. Il n'est que trop vrai que ce fut une proscription; et c'est ce qui excitera toujours nos cris et nos larmes.

Mais on laissa au peuple fanatique et barbare le soin de choisir ses victimes. Le frère pouvait assassiner son

frère ; le fils plonger le couteau dans les mamelles qui l'avaient allaité. Il n'est que trop vrai qu'on égorgea des femmes et des enfans. *Les charrettes chargées de corps morts de damoiselles, femmes, filles et enfans, étaient menées et déchargées dans la rivière.* Quelle affaire !

3°. *Que cette affaire n'a jamais dû regarder que Paris.*

Et pour nous prouver cette étrange assertion, monsieur l'abbé nous assure qu'à Troyes un catholique voulut sauver la vie à Étienne Marguien ; mais il ne nous dit point qu'Étienne Marguien échappa au carnage. Si cette affaire n'avait regardé que Paris, pourquoi la cour envoya-t-elle des ordres à tous les gouverneurs des provinces et des villes de répandre partout le sang des sujets ? Il y en eut qui s'en excusèrent. Les seigneurs de Saint-Herem, de Chabot, d'Ortez, d'Ognon, de la Guiche, Gordes, et d'autres, écrivirent au roi en différens termes, qu'ils avaient des soldats pour son service, et non des bourreaux.

Au reste, il doit nous être permis d'en croire les véridiques Auguste De Thou et Maximilien, duc de Sulli, qui virent de bien plus près la Saint-Barthelemi que monsieur l'abbé qui n'y était pas, et qui ne passe peut-être pas pour aussi véridique.

4°. *Qu'il y a péri beaucoup moins de monde qu'on n'a écrit.*

Il n'est pas possible de savoir le nombre des morts ; on ne sait pas dans les villes le nombre des vivans. Tel auteur exagère, tel autre diminue, personne ne compte. Nous n'avons jamais cru aux trois cent mille Sarrasins

tués par Charles-Martel; il n'est pas question ici de savoir au juste combien de Français furent massacres par leurs compatriotes. Qui pourra jamais avoir une liste exacte des habitans de Thessalonique égorgés par l'ordre de Théodose, dans le cirque, où il les invita par des jeux solennels? Il est avéré que tout ce qui entra fut tué. Thessalonique était une ville marchande, opulente, et peuplée. Il n'est pas vraisemblable qu'elle ne contînt que sept mille âmes. Mais que Theodose, dans sa Saint-Barthélemi, ait fait massacrer quinze mille de ses sujets, ou trente mille, le crime est égal.

L'archevêque Péréfixe pousse jusqu'à cent mille le nombre des victimes frappées dans la proscription de Charles IX. Le sage De Thou réduit ce nombre à soixante et dix mille. Prenons une moyenne proportionnelle arithmétique, nous aurons quatre-vingt-cinq mille. Quelle affaire! encore une fois.

De nos jours, un avocat irlandais a plaidé pour les massacres d'Irlande, exécutés sous le règne de l'infortuné Charles Ier. Il a soutenu que les Irlandais catholiques n'avaient assassiné que quarante mille protestans. Nous ne voulons pas compter après lui; mais en vérité ce n'est pas peu de chose que quarante mille citoyens expirans dans des tourmens recherches, des filles attachées vivantes encore au cou de leurs mères suspendues à des potences; les parties génitales des pères de famille mises toutes sanglantes dans la bouche de leurs femmes égorgées, et leurs enfans coupés par morceaux sous les yeux des pères et des mères; le tout à la plus grande gloire de Dieu.

Nous aurions mauvaise grâce de nous plaindre des reproches que nous fait monsieur l'abbé sur ce que

nous fîmes, il y a cinquante ans, je ne sais quel poëme épique dans lequel il est parlé de la Saint-Barthélemi. Un de nos parens fut tué dans cette journée : mais nous nous tenons très heureux d'en être quittes aujourd'hui pour des injures.

ARTICLE XV.

Le président De Thou justifié contre les accusations de M. de Buri, auteur d'une Vie de Henri IV.*

Tout homme de lettres, tout bon Français, doit être étonné et affligé de voir notre illustre président De Thou indignement traité dans la préface que M. de Buri a mise au-devant de son *Histoire de la vie de Henri IV*. Voici comme il s'exprime sur un des plus grands hommes que nous ayons jamais eu dans la magistrature et dans les lettres.

« L'histoire, dit-il, ne doit point être un recueil de « bons mots et d'épigrammes, encore moins de satires « et de médisances, auxquels se livrent les historiens « qui veulent donner de l'esprit, et le font souvent aux « dépens de la vérité. Nous avons beaucoup d'écrivains « qui ont acquis leur principale réputation par le mal « qu'ils ont affecté de dire des princes et des particu- « liers ; tels sont entre autres De Thou et Mézerai, écri- « vains recherchés par les médisances qu'ils ont répan- « dues dans leurs ouvrages, parce que beaucoup de per- « sonnes s'imaginent que ce sont des actes de vérité. »

Il faudrait au moins savoir parler sa langue, lorsqu'on ose censurer si durement un historien qui a écrit aussi purement que le président De Thou, dans une langue

* Cet article est de 1766. B.

étrangère. On ne dit point *donner de l'esprit* tout court; on dit donner de l'esprit à ceux que l'on fait parler, et pour cela il faut en avoir. Cette expression *donner de l'esprit* n'est pas française. On ne dit point *des actes de vérité*, comme on dit des actes de foi, de charité, de justice.

« La plupart des auteurs, continue-t-il, ont voulu « imiter Tacite, dont le style a gâté beaucoup d'histo- « riens par la malignité de ses reflexions, qui n'ont rien « de naturel ni d'innocent. »

Il aurait dû voir que le style n'a rien de commun avec la malignité des réflexions. On peut avoir un bon ou un mauvais style, soit qu'on fasse une satire, soit qu'on fasse un panégyrique. Et *une malignité qui n'a rien d'innocent* est assurément une phrase qui n'a rien de spirituel.

Est-il permis à un homme qui écrit ainsi de reprocher à M. De Thou du *pédantisme?* Il le condamne surtout parce qu'il a écrit en latin. Ne sait-il pas que du temps de M. De Thou le latin était encore la langue universelle des savans? Le français n'était pas formé; il fallait écrire en latin pour être lu de toutes les nations.

Une telle préface révolte tout honnête homme; et lorsqu'on voit ensuite l'auteur parler de lui-même, en commençant la *Vie de Henri IV*, et dire qu'il a déjà donné au public la *Vie de Philippe de Macédoine*, on voit que ce *pédant* De Thou, qui peut-être était en droit, par son rang et son mérite, d'oser parler de lui dans son admirable histoire, n'a pourtant point eu un *pédantisme* si déplacé.

Le sieur de Buri ne devait ni se citer ainsi lui-même, ni insulter un grand homme, mais il devait mieux écrire.

« Son courage, dit-il (en parlant de Henri IV), était « presque au-dessus de l'humanité. Il est toujours sorti « des occasions périlleuses victorieux et avec avantage. »

Le terme d'*humanité* fait ici une équivoque qui n'est pas permise, et quand on sort victorieux d'une action périlleuse, apparemment qu'on en sort aussi avec *avantage*. Ce n'est pas là le style du *pédant* De Thou.

Je ne remarque ces fautes dans le début de cette histoire, que pour faire voir combien il est indécent à un homme qui écrit si mal de se déchaîner contre le plus éloquent de nos historiens. Je ne parlerai point des fautes de langage qui sont en trop grand nombre dans cet ouvrage; je passe à des objets plus importans.

L'auteur remonte jusqu'à la mort de François Ier, et dit que ce monarque laissa dans son trésor quatre millions d'espèces. Je ne veux point trop blâmer [illegible]ge où sont tant d'auteurs de répéter ce que d'autres ont dit; mais il faut au moins s'expliquer d'une manière intelligible. Quatre millions d'espèces ne signifient rien. Le *pédant* De Thou nous apprend que François Ier laissa quatre cent mille écus d'or, outre le quart des revenus dont le recouvrement n'était pas encore fait, ce qui ne compose point quatre millions d'espèces, mais seize cent mille livres numériques, à quatre livres l'écu d'or.

Venant ensuite à la paix de Cateau-Cambresis faite avec Philippe II, l'auteur dit * *qu'on rendit les conquêtes de part et d'autre, excepté Metz, Toul et Verdun*. On croirait par cet énoncé, que Henri II avait pris Metz, Toul et Verdun sur Philippe; mais il les avait prises sur l'Allemagne, et il n'en fut point du tout question dans le traité de Cateau-Cambresis.

* Tome I, page 13.

Il est bien étrange que dans la *Vie de Henri IV* on parle des batailles de Jarnac, de Moncontour, et de la Saint-Barthélemi avant de parler de la naissance de ce prince, de son éducation, et de la part qu'il eut à tous ces événemens; et il est encore plus étrange que l'auteur, en revenant sur ses pas, et en parlant de la Saint-Barthélemi, ne nomme aucun de ceux qui étaient alors auprès de Henri de Navarre, et qui se cachèrent jusque sous le lit de la princesse Marguerite sa femme. Il ne parle point de ceux qui furent égorgés entre ses bras. La réticence sur des faits si intéressans n'est point pardonnable.

Il est encore plus répréhensible de ne pas dire que Henri IV, étant gardé à vue après la Saint-Barthélemi, changea de religion. C'est un fait si important, et le nom de *relaps* qu'on lui donna depuis suscita contre lui tant d'ennemis, et fut pour eux un prétexte si spécieux, qu'il est impossible de se faire une idée nette des traverses qu'il essuya, quand on omet ce qui en a été le principe; c'est pécher contre la principale loi de l'histoire. Il est vrai que quarante pages après, il dit un mot qui suppose cette abjuration de Henri IV : mais un mot qui n'est pas à sa place ne suffit pas;

Ut jam nunc dicat jam nunc debentia dici.

(HOR. Art. poet.)

Je passe bien des fautes de cette espèce pour arriver à la mort du prince Henri de Condé en 1588. On ne trouve que cinq ou six lignes sur ce fatal événement. Henri IV, alors roi de Navarre, n'était qu'à quelques lieues de Saint-Jean-d'Angeli, où le prince Henri de Condé était mort. Les lettres qu'il écrivit sur cette mort

sont un des plus précieux monumens de l'histoire; elles sont connues, elles sont authentiques : je les transcrirais ici si elles n'étaient pas imprimées dans l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*. (Tome XVI, pages 38 et suiv. de cette édition.)

Ce sont là des monumens précieux, absolument nécessaires à un historien qui doit s'instruire avant que d'instruire le public. Ce n'est pas la peine de répéter des faits rebattus, et de transcrire sans choix les mémoires composés par les secrétaires du duc d[illegible], et trop corrigés par l'abbé de l'Écluse. Qui n'a rien de nouveau à dire doit se taire, ou du moins se faire pardonner son inutilité par son éloquence.

Il faut surtout, quand on répète, ne se pas tromper. L'exactitude doit venir au secours de la stérilité.

L'auteur s'exprime ainsi sur le prince palatin Casimir, qui vint plusieurs fois faire la guerre en France * : « On « donna au prince Casimir, pour le renvoyer dans ses « états, une satisfaction tant en argent qu'en présens. »

Ce prince Casimir ne put être renvoyé dans ses états, car il n'en avait point; il était le quatrième fils de Frédéric III, électeur palatin; mais c'était un prince entreprenant et courageux, qui offrait ses services à tous les partis qui désolaient alors la France. Le roi Henri III lui avait donné une compagnie de cent hommes d'armes, le duché d'Étampes, et des pensions. Voilà le prince que M. de Buri nous donne pour un souverain, dans une histoire où il veut réformer tous ceux qui ont écrit avant lui.

On sait que le pape Sixte-Quint eut l'insolence d'envoyer en 1589 un monitoire par lequel il ordonnait au

* Tome I, page 86.

roi de se rendre à Rome dans trente jours pour se justifier de la mort du cardinal de Guise; l'auteur dit * « que « le roi fut cité à comparoir dans trente jours à Rome. »

Il semble par cette expression que Sixte-Quint ait écrit ce monitoire en français, et qu'il se soit servi du langage de notre barreau. Il était écrit en latin selon l'usage de Rome. L'auteur devait se servir du mot de *comparaître* pour lever cette équivoque.

L'auteur, après l'assassinat de Henri III par le jacobin Jacques Clément, ne devait pas omettre l'arrêt que porta en personne Henri IV contre le cadavre du moine, et l'interrogation faite par le grand prévôt de l'hôtel au procureur général La Guesle, qui avait introduit cet assassin. Lorsqu'on fait une *Histoire de Henri IV* en quatre volumes, un fait aussi singulier ne doit pas être passé sous silence. Nous avons encore le procès criminel fait au cadavre. Il commence par le passe-port donné à Jacques Clément par le comte de Brienne de la maison de Luxembourg, et signé *Charles de Luxembourg*, du 29 juillet 1589, et plus bas, par mondit seigneur, *de Geoffre*.

Les interrogatoires et confrontations sont signés, *François du Plessis*, seigneur de Richelieu, grand prévôt de l'hôtel; *de La Guesle*, *du Mont*, *Monciries* gentilhomme ordinaire de la chambre; *d'Aupou*, idem; *Roger de Bellegarde*, premier gentilhomme de la chambre et grand écuyer; *Savari de Bonrepos*, gentilhomme ordinaire; *Antoine Portail*, valet de chambre et chirurgien du roi. L'arrêt, signé *Henri*, et plus bas, *Ruzé*, le 2 août 1589, est conçu en ces termes :

« Le roi étant en son conseil, après avoir ouï le

* Tome I, page 287.

« rapport fait par le sieur de Richelieu, chevalier de « ses ordres, conseiller en son conseil d'état, prévôt « de son hôtel, et grand prévôt de France, du procès « fait au corps mort de feu Jacques Clément, jacobin, « pour raison de l'assassinat commis en la personne de « feu bonne mémoire Henri de Valois, naguère roi de « France et de Pologne : Sa majesté, de l'avis de sondit « conseil, a ordonné et ordonne que le corps dudit Clé- « ment soit tiré à quatre chevaux ; ce fait, ledit corps « brûlé et mis en cendres, jeté en la rivière à ce qu'il « n'en soit à l'avenir aucune mémoire. Fait à Saint-Clou[illegible] « sadite majesté y étant. »

Un homme qui fait une histoire de Henri IV a[illegible] De Thou, Mézerai, Daniel, et tant d'autres[illegible]au moins puiser quelque chose de nouveau dans les sources. Et ce n'est pas la peine d'écrire quand on ne fait que répéter, et tronquer sans ordre et sans liaison, des faits connus de tout le monde.

Ce qui fait peine encore dans cette histoire, c'est que les événemens n'y sont presque jamais à leur place. On y parle souvent de faits dont on n'a précédemment donné aucune idée ; le lecteur ne sait point où il en est ; il se trouve continuellement égaré ; en voici un exemple.

En parlant de la mort du duc d'Anjou, dernier fils du roi Henri II, l'auteur s'exprime ainsi * : « Le bruit « courut qu'il avait été empoisonné ; mais la véritable « cause de sa mort fut le chagrin qu'il avait conçu du « mauvais succès de ses entreprises, et en dernier lieu, « de celle d'Anvers. »

Mais par qui et pourquoi aurait-il été empoisonné ? Quelles étaient ses entreprises ? quelle était celle d'An-

* Tome I, page 142.

vers? c'est ce que l'auteur ne dit pas; et c'est sur quoi De Thou et Mézerai, que l'auteur méprise si fort, donnent de grandes lumières.

« Le légat * voyant une armée victorieuse près de « Paris. » Quel était ce légat? il était important de le savoir; l'auteur n'en dit qu'un seul mot dans le premier tome. Il devait dire que Sixte-Quint envoya en France le cardinal Cajetan avec le jésuite Bellarmin et Panigarole, et que tous trois étaient vendus à Philippe II; qu'il arriva à Lyon le 9 novembre 1589, que Henri IV, en le déclarant son ennemi, et en protestant de nullité contre toutes ses entreprises, eut la générosité et la prudence de le faire recevoir avec honneur dans toutes les villes qui lui obéissaient. Il fallait surtout dire que ce légat, dont le duc de Mayenne se défiait autant que Henri IV, cabalait alors, c'est-à-dire en 1590, pour faire donner le royaume de France à l'infante Claire-Eugénie.

Les états de la Ligue, tenus en 1593, furent l'époque la plus célèbre et la plus critique qu'on eût vue en France depuis les temps de Philippe de Valois et de Charles VI. Il s'agissait non-seulement d'abolir la loi salique, comme sous le règne de Philippe, mais de placer une fille sur le trône, et même une fille étrangère. Philippe II promettait cinquante mille hommes pour soutenir l'élection de l'infante Claire-Eugénie, qui devait épouser le fils du duc de Guise-le-Balafré, tué à Blois.

Le duc de Mayenne, qui avait alors dans Paris la puissance d'un roi de France, sans en avoir le titre, allait perdre tout le fruit de la guerre civile, et devenir le premier sujet de son neveu dont il était jaloux.

Henri IV, sans argent et presque sans armée, ayant

* Tome II, page 32.

contre lui les catholiques, et environné de factions, n'aurait pu résister, probablement, aux trésors et aux armes de Philippe II, le plus puissant monarque de l'Europe. Le duc de Mayenne sauva la France en ne consultant que ses propres intérêts et sa jalousie contre le jeune duc de Guise. Il était trop roi dans Paris pour ne pas empêcher qu'on lui donnât un roi. Maître du parlement de la Ligue siégeant à Paris, il est très vraisemblable qu'il engagea sous main ce parlement à rompre les mesures des Espagnols, à protester contre l'élection d'une infante, à soutenir la loi salique. Ce fut principalement ce qui déconcerta les états.

Le président De Thou ne descend pas sans doute jusqu'à rapporter ces harangues basses et ridicules de la *Satire Ménippée*, au lieu de rapporter la substance de ce qui fut en effet proposé. Il est trop gra[illegible] sage, trop instruit, pour dire que la *Satire Menippée ouvrit les yeux à beaucoup de personnes*, et contribua *à faire rentrer* dans leur devoir une partie de ceux qui s'en étaient écartés.

C'est bien mal connaître les hommes que de prétendre qu'une satire empêche des hommes d'état de poursuivre leurs entreprises.

Il est très certain que la *Satire Ménippée* ne parut point pendant la tenue des états; elle ne fut connue qu'en 1594, plusieurs mois après l'abjuration du roi. La première édition fut commencée sur la fin de l'année 1593, et ne fut achevée que quand le roi fut entré dans Paris. Cela est incontestable, puisque tout l'ouvrage ne fut achevé et ne put l'être qu'en 1594; car il y est parlé de plusieurs faits qui ne se passèrent que long-temps après la dissolution des états, comme l'aventure du

conseiller d'Amour, celle de M. Vitri, du bannissement de d'Aubrai, et du meurtre de Saint-Pol.

M. de Buri croit s'appuyer de l'*Abrégé chronologique* du président Hénault, qui dit que la *Satire Ménippée* ne fut guère moins utile à Henri IV que la bataille d'Ivri; mais il ajoute *peut-être*, et il fait très bien.

Ce qui réellement porta le dernier coup aux états, et ce qui mit Henri IV sur son trône, ce fut le parti qu'il prit d'abjurer; et c'était en effet le seul parti qui restât à sa politique. Le mot si célèbre de ce monarque, *Ventre-saint-gris, Paris vaut bien une messe*, est une plaisanterie si connue, et en même temps si innocente, surtout dans un temps où la liberté des expressions était extrême, que l'auteur n'a aucune raison de nier cette saillie de Henri IV. Il faudrait, pour être en droit de la nier, rapporter quelque autorité contraire; il n'en produit ni n'en peut produire aucune.

La fameuse lettre de Henri à Gabrielle d'Estrées, conservée à la Bibliothéque du roi, est un monument qui confond assez la critique de M. de Buri. Ces mots, *C'est demain que je fais le saut périlleux; ces gens-ci vont me faire haïr Saint-Denis autant que vous haïssez Monceaux, etc.*, sont plus forts que ceux-ci, *Paris vaut bien une messe;* et son apologie auprès de la reine Élisabeth achève de mettre dans tout son jour le véritable motif de ce grand événement.

Il se fait apparemment un mérite de copier ici le jésuite Daniel, qui dit qu'au temps des conferences de Surène, *Henri IV était déjà catholique dans le cœur*. Mais comment pouvait-il être catholique dans le cœur en ce temps-là, puisque pendant le siége de Paris, qui précéda de très peu ces conferences, le comte de Soisson

l'étant venu assurer qu'il serait reçu dans la ville s'il se fesait catholique, il lui répondit deux fois *qu'il ne changerait jamais de religion.* Ce fait est attesté dans plusieurs Mémoires, et surtout dans le discours *des choses plus notables arrivées au siége de Paris, et la défense de cette ville par monseigneur le duc de Nemours contre le roi de Navarre.* N'est-il pas bien évident que Henri IV ne voulut pas changer tant qu'il espéra de se rendre maître de la ville, et qu'il changea enfin lorsque le duc de Parme eut fait lever le siége? Il faut avouer que le duc de Parme fut son véritable convertisseur. La vérité doit l'emporter sur les subterfuges du jésuite Daniel.

M. de Buri ne se trompa pas moins en disant que *le cardinal Tolet fut celui auquel Henri eut le plus d'obligation de l'absolution du pape.* C'est sans doute à son épée et à la dextérité du cardinal d'Ossat que ce héros en eut toute l'obligation, et non pas à un jésuite espagnol qui servit fort peu dans cette affaire, et qui n'employa son faible crédit que dans la vue d'obtenir le rappel des jésuites, chassés alors de France par arrêt du parlement. Car l'absolution inutile et arrachée au pape Clément VIII est du 17 septembre 1595, et le bannissement des jésuites est du 29 décembre 1594.

Remarquez que je dis ici absolution inutile, parce que Henri IV avait été absous par les évêques de son royaume; parce qu'il était absous par Dieu même; parce que la prétention du pape que Henri ne pouvait être légitime possesseur de son royaume que sous le bon plaisir ultramontain, était la prétention la plus absurde, et la plus attentatoire à tous les droits d'un souverain, et à tous ceux des nations.

N'est-on pas un peu révolté quand on voit que M. de

Buri ne parle pas seulement de la clause qui fut insérée un mois entier dans l'absolution donnée par le pape Clément VIII : *Nous réhabilitons Henri dans sa royauté ?*

Certes ce ne fut pas le cardinal Tolet qui fit rayer cette formule criminelle, digne tout au plus de Grégoire VII ou de Boniface VIII, et dont la seule lecture nous saisit d'indignation. *Nous réhabilitons Henri dans sa royauté!* Quoi! un évêque de Rome se croit en droit de donner et d'ôter les royaumes! et l'Europe entière n'a pas puni ces attentats! et un écrivain qui donne la *Vie de Henri IV* les supprime!

M. de Buri dit* que les écrivains huguenots rapportaient par dérision que Henri s'était soumis à recevoir des coups de fouet par procureur. Ce ne sont point les huguenots qui ont parlé ainsi les premiers, c'est Mézerai lui-même, dont voici les paroles : *Les politiques reprochèrent au cardinal Duperron, que pour mériter la faveur du pape, il avait soumis son roi à recevoir des coups de bâton par procureur.*

Duperron pouvait épargner au roi cette cérémonie, mais il voulait être cardinal. Les évêques de France qui avaient reçu l'abjuration du roi, n'avaient eu garde de proposer cette espèce de pénitence, qui aurait été regardée, dans un temps plus heureux, comme un crime de lèse-majesté; à plus forte raison un évêque de Rome n'avait pas le droit de faire cette insulte à un roi de France.

Une chose plus importante est le parricide commis par Jean Châtel, pour lequel les jésuites avaient été chassés.

** « La maison du père de Châtel fut rasée, et le prix

* Tome II, page 431. ** *Ibid.* page 414.

« des démolitions fut employé à la construction, sur le « terrain où elle était située, d'une pyramide à quatre « faces avec plusieurs inscriptions à la louange du roi, « et sur le danger qu'il avait couru. Cette affaire des « jésuites pensa causer au roi de grands embarras à « Rome. »

Premièrement il n'est pas vrai que la pyramide érigée par arrêt du parlement ne contînt que des louanges pour le roi et des inscriptions sur son danger, comme l'auteur l'insinue; on grava sur le côté qui regardait l'Orient, ces propres mots :

Pulso totâ Galliâ hominum genere novæ ac maleficæ superstitionis, qui rempublicam turbabant, quorum instinctu piacularis adolescens dirum facinus instituerat.

On a chassé de toute la France ce genre d'hommes d'une superstition nouvelle et pernicieuse, perturbateurs du royaume, pour avoir induit un jeune homme à commettre un parricide par pénitence.

Ce mot *pénitence* répond précisément à *piacularis*, et devient par là un des plus singuliers monumens qui puissent servir à l'histoire de l'esprit humain.

On ne sort point d'étonnement de voir que l'auteur appelle le parricide commis contre Henri IV, *cette affaire des jésuites*. C'est assurément une singulière affaire.

Je passe enfin au grand et terrible événement qui priva la France du meilleur de ses rois, et qui changea la face de l'Europe. Je ne vois pas sur quoi M. de Buri rapporte que dès que Concini, depuis maréchal d'Ancre, sut la mort de Henri IV, il se presenta à la porte du cabinet de la reine, l'entr'ouvrit, avança la tête, et dit *è ammazzato*, la ferma, et se retira.

On sent la valeur de ces paroles et les affreuses conséquences d'un pareil discours. Entr'ouvrir la porte, dire simplement *il est tué*, et le dire à la reine, à la femme du mort; prononcer, dis-je, *il est tué*, sans prononcer le nom du roi, comme si le pronom *il* avait été un terme convenu entre eux; refermer la porte sur-le-champ, comme pour aller pourvoir aux suites de l'assassinat; quelles conséquences, quels crimes n'en résultent-ils pas?

Quand on allègue une accusation si terrible, il faut dire d'où on la tient, examiner si l'auteur est croyable, peser exactement toutes les circonstances; sans quoi l'on se rend coupable d'une prodigieuse témérité. Cette anecdote ne se trouve ni dans De Thou, ni dans Mézerai, ni dans aucun des mémoires du temps un peu connus. Si elle était vraie, elle prouverait trop sans doute.

On se souviendra long-temps dans une province de France du supplice d'un homme en place, qui fut convaincu d'un assassinat sur une parole à peu près semblable qu'il avait dite devant témoins. Il venait de tuer le mari d'une femme dont il était amoureux. Cette femme était alors au spectacle; il va dans sa loge immédiatement après avoir fait le coup, et lui dit en l'abordant, *Il dort*. Ce seul mot conduisit les juges à la conviction du crime.

Quoi! l'auteur ose accuser M. De Thou de témérité, de malignité! et lui-même, sans aucune raison, sans aucune autorité, intente une accusation qui fait frémir!

Je dois dire un mot de la prétendue paix universelle à laquelle Henri IV, dit-on, voulait parvenir par la guerre, dont l'événement est toujours incertain.

S'il y avait eu la moindre apparence au prétendu

projet de Henri IV, de partager l'Europe en quinze dominations, et d'établir un tribunal perpétuel, on en trouverait quelques traces dans les Mémoires de Villeroi, dans ceux de tant d'autres hommes d'état, dans les archives d'Angleterre, de Venise, dans celles des princes protestans si attachés à Henri IV, et si intéressés à cette balance générale. Il ne se trouve aucun monument de ce dessein. Ce silence universel doit produire un doute raisonnable.

Il n'est pas naturel que M. de Villeroi, qui eut la confiance de Henri IV, ignorât un projet si extraordinaire qui regardait uniquement son département. Les secrétaires qui compilèrent les *Économies politiques* attribuées au duc de Sulli, lorsqu'il était âgé de quatre-vingts ans, sont les seuls qui parlent de cette étrange idée.

Je vais examiner une chose non moins étrange ; c'est la comparaison de Henri IV avec Philippe, roi de Macédoine.

Si le judicieux De Thou avait voulu comparer Henri avec quelque autre monarque, il aurait choisi un roi de France. On aurait pu trouver un peu de ressemblance entre lui et Charles VII. Tous deux eurent une guerre civile à soûtenir, tous deux virent l'étranger dans la capitale. Les Anglais y bravèrent quelque temps Charles VII, et les Espagnols Henri IV : ils regagnèrent l'un et l'autre leur royaume pied à pied, par les armes et par les négociations. Tous deux au milieu de la guerre eurent des maîtresses.

Le parallèle est assez frappant, et il est tout à l'honneur de Henri IV, qui, par son courage, son application et sa sagesse dans le gouvernement, l'emporte sur Charles au jugement de tout le monde.

Pourquoi donc choisir le père d'Alexandre pour le comparer au père de Louis XIII? Ce qui fonde cette comparaison chez M. de Buri, c'est que Philippe s'empara de la couronne de Macédoine au préjudice d'Amyntas son neveu, dont il était tuteur, et que Henri était héritier légitime;

Qu'Épaminondas présida à l'éducation de Philippe, et que Florent Chrétien fut précepteur de Henri IV;

Que Philippe construisit des flottes, et que Henri n'en eut jamais;

Que Philippe trouva des mines d'or dans la Thrace, et que Henri IV n'en trouva pas chez lui;

Que Philippe fut tellement couvert de blessures qu'il en devint borgne et boiteux, et que Henri IV conserva heureusement ses yeux et ses jambes;

Que Démosthène excita les Athéniens contre le roi de Macédoine, et que les curés prêchèrent dans Paris contre le roi de France.

Il est vrai que ce parallèle est relevé par les louanges de Salomon, du roi d'Angleterre d'aujourd'hui, du roi de Danemarck, et de l'impératrice-reine de Hongrie; ce qui fera sans doute débiter son livre dans toute l'Europe. Une telle sagesse manque au président De Thou.

Finissons par les prétendus bons mots dont la tradition populaire défigure le caractère de Henri IV.

Qu'un paysan qui avait les cheveux blancs et la barbe noire ait répondu au roi que *ses cheveux étaient de vingt ans plus vieux que sa barbe*, c'est un bon mot de paysan, et non pas du roi. Ce conte est imprimé dans des facéties italiennes plus de dix ans avant la naissance de Henri IV, et la plupart de ces facéties ont fait le tour de l'Europe.

Qu'un autre paysan ait apporté au roi du fromage de lait de bœuf, c'est une insipidité bien indigne de l'histoire, et ce n'est pas Henri IV qui l'a dite.

Mais qu'il eût fait battre de verges sept ou huit praticiens assemblés dans un cabaret pour leurs affaires, et que Henri ait exercé sur eux cette indigne vengeance, parce que ces bourgeois n'avaient pas voulu partager leur dîner avec un homme qu'ils ne connaissaient pas; c'eût été une action tyrannique, infâme, non-seulement indigne d'un grand roi, mais d'un homme bien élevé. C'est l'Estoile qui rapporte cette sottise sur un ouï-dire. L'Estoile ramassait mille contes frivoles débités par la populace de Paris. Mais si une pareille action avait la moindre lueur de vraisemblance, elle déshonorerait la mémoire de Henri IV à jamais, et cette mémoire si chère deviendrait odieuse. Le bon sens et le bon goût consistent à choisir dans les anecdotes de la vie des grands hommes, ce qui est vraisemblable, et ce qui est digne de la postérité.

Le grave et judicieux De Thou ne s'est jamais écarté de ce devoir d'un historien.

Si M. de Buri a cru rendre son ouvrage recommandable en décriant un homme tel que De Thou, il s'est bien trompé. Il n'a pas su qu'il y avait encore dans Paris des hommes alliés à cette illustre famille, qui prendraient la défense du meilleur de nos historiens; et qui ne souffriraient pas qu'on attaquât en mauvais français une histoire chère à la nation, et écrite dans le latin le plus pur.

ARTICLE XVI.

Sur la révocation de l'édit de Nantes.

La fameuse révocation de l'édit de Nantes est regardée comme une grande plaie de l'état. Lorsque nous fûmes obligés d'en parler dans le *Siècle de Louis XIV*, nous fûmes bien loin de vouloir dégrader un monument que nous elevions à la gloire de ce siècle mémorable ; mais (a) madame de Caylus, nièce de madame de Maintenon, dit que le roi *avait été trompé*. La reine Christine (b) écrit que Louis XIV s'était coupé le bras gauche avec le bras droit. Nous dûmes plaindre la France d'avoir porté chez les étrangers, et même chez ses ennemis, ses citoyens, ses trésors, ses arts, son industrie, ses guerriers. Nous avouâmes que l'indulgence, la tolerance, dont les hommes ont tant de besoin les uns envers les autres, étaient le seul appareil qu'on pût mettre sur une blessure si profonde.

Ce divin esprit de tolérance, qui au fond n'est que la charité, *charitas humani generis*, comme dit Cicéron, a depuis quelques années tellement animé les âmes nobles et sensibles, que M. de Fitz-James, évêque de Soissons, a dit dans son dernier mandement : *Nous devons regarder les Turcs comme nos frères*.

Aujourd'hui nous voyons en France des protestans, autrefois plus odieux que les Turcs, occuper publiquement des places qui, si elles ne sont pas les plus considérables de l'état, sont du moins les plus avantageuses.

(a) *Souvenirs de madame de Caylus.*

(b) *Lettres de la reine Christine.*

Personne n'en a murmuré. On n'a pas été plus surpris de voir des fermiers généraux calvinistes que s'ils avaient été jansénistes.

Le ministère ayant écrit en 1751 une lettre de recommandation en faveur d'un négociant protestant, nommé Frontin, homme utile à l'état, un évêque d'Agen, plus zélé que charitable, écrivit et fit imprimer une lettre assez violente contre le ministère. Il remontrait dans cette lettre qu'on ne doit jamais recommander un négociant huguenot, attendu qu'ils sont tous ennemis de Dieu et des hommes. On écrivit contre cette lettre; et soit qu'elle fût de l'évêque d'Agen, soit de l'abbé de Caveyrac, cet abbé la soutint dans son *Apologie de la révocation de l'édit de Nantes*. Il voulut persuader qu'il n'y avait eu aucune persécution dans la dragonnade; que les réformés méritaient d'être beaucoup plus maltraités; qu'il n'en sortit pas du royaume cinquante mille; qu'ils emportèrent très peu d'argent; qu'ils n'établirent point ailleurs des manufactures dont aucun pays n'avait besoin, etc. etc.

Autrefois un tel livre eût occupé toute l'Europe : les temps sont si changés qu'on n'en parla point. Nous fûmes les seuls qui prîmes la peine d'observer que M. de Caveyrac n'avait pas eu des mémoires exacts sur plusieurs faits.*

Par exemple, il disait qu'il n'y a pas cinquante familles françaises à Genève. Nous qui demeurons à deux pas de cette ville, nous pouvons affirmer qu'il y en a plus de mille, sans compter celles que la mort a éteintes, ou qui sont passées dans d'autres familles par les femmes. Et nous ajoutons ici que ce sont ces familles qui ont

* Voyez, ci-dessus, l'article xv.

porté dans Genève une industrie et une opulence inconnues jusqu'alors. Genève, qui n'était autrefois qu'une ville de théologie, est aujourd'hui célèbre par ses richesses et par ses connaissances solides : elle les doit aux réfugiés français; ils l'ont mise en état de prêter au roi de France des fonds dont elle retire cinq millions de rente, au temps où nous écrivons.

Monsieur l'abbé donna un démenti au roi de Prusse, qui, dans l'histoire de sa patrie, a prononcé que son grand-père reçut dans ses états plus de vingt mille réfugiés : et pour décréditer le témoignage du roi de Prusse, il prétend que son *Histoire du Brandebourg* n'est point de lui, et que c'est nous qui l'avons faite sous son nom. Ce fut donc pour nous un devoir indispensable de rendre gloire à la vérité; de ne nous point parer de ce qui ne nous appartient pas; d'avouer que nous ne servîmes au roi de Prusse que de grammairien, et même de grammairien fort inutile. Il n'avait pas besoin de nous pour être l'historien et le législateur de son royaume, comme il en a été le héros. (*a*)

(*a*) Il arriva depuis un événement favorable, qui avança considérablement les projets du grand électeur. Louis XIV révoqua l'édit de Nantes, et quatre cent mille Français pour le moins sortirent de ce royaume, les plus riches passèrent en Angleterre et en Hollande, les plus pauvres, mais les plus industrieux se réfugièrent dans le Brandebourg, au nombre de vingt mille ou environ; ils aidèrent à repeupler nos villes désertes, et nous donnèrent toutes les manufactures qui nous manquaient.

A l'avénement de Frédéric-Guillaume à la régence, on ne fesait dans ce pays ni chapeaux, ni bas, ni serges, ni aucune étoffe de laine; l'industrie des Français nous enrichit de toutes ces manufactures; ils établirent des fabriques de draps, de serges, d'étamines, de petites étoffes, de droguets, de grisettes, de crépon, de bonnets et de bas tissus sur des métiers; des chapeaux de castor, de lapin, et de poil de lièvre; des teintures de toutes les espèces. Quelques-uns de ces réfu-

Monsieur l'abbé récusait de même le témoignage de tous les intendans des provinces de France et de nos ambassadeurs, qui, témoins de la décadence de nos manufactures et de leur transplantation dans le pays étranger, en avaient formé de justes plaintes. Nous aimâmes mieux les en croire que M. de Caveyrac, qui était moins à portée qu'eux d'être bien instruit.

Il prétend que ceux qui s'expatrièrent n'étaient que des *gueux* à charge à l'état. Mais les La Rochefoucauld, les Bourbon-Malause, les La Force, les Ruvigni, les Schomberg, tant d'autres officiers principaux qui servirent sous le roi Guillaume et sous la reine Anne, étaient-ils des *gueux?* Il èst vrai qu'il sortit plusieurs familles pauvres, et qu'elles furent secourues par les rois d'Angleterre et de Prusse, par plusieurs princes de l'Empire, par les Hollandais, par les Suisses. Cela même est un très grand malheur. Les pauvres sont nécessaires à un état; ils en font la base; il faut des mains nécessitées au travail. Ceux qui auraient cultivé des campagnes en France allèrent défricher la Caroline, la Pensylvanie, et jusqu'à la terre des Hottentots. L'Orient et l'Occident, les extrémités de l'Ancien et du Nouveau Monde, virent leurs travaux et leurs larmes.

Si donc l'Angleterre et la Hollande donnèrent à ces proscrits des asiles en Europe et au bout de l'univers, il

giés se firent marchands, et débitèrent en détail l'industrie des autres. Berlin eut des orfévres, des bijoutiers, des horlogers, des sculpteurs; et les Français qui s'établirent dans le plat pays y cultivèrent le tabac, et firent venir des fruits et des légumes excellens dans les contrées sablonneuses, qui, par leurs soins, devinrent des potagers admirables. Le grand électeur, pour encourager une colonie aussi utile, lui assigna une pension annuelle de quarante mille écus dont elle jouit encore.

Histoire de Brandebourg par le roi de Prusse, édition de Jean Néaulme, 1751, tome II, pages 311, 312 et 314.

est étrange que monsieur l'abbé se soit exprimé sur les Anglais en ces termes : *Une fausse religion devait produire nécessairement de pareils fruits : il en restait un seul à mûrir : ces insulaires le recueillent : c'est le mépris des nations.* On n'a jamais rien dit de si étrange.

Quelles sont donc les nations pour qui les Anglais ne sont qu'un objet de mépris? Sont-ce les peuples qu'ils ont vaincus? sont-ce les peuples qu'ils ont secourus? est-ce l'Inde où ils ont conquis des états trois fois plus grands et plus peuplés que l'Angleterre? Est-ce la moitié de l'Amérique, dont ils sont souverains?

A l'égard des Hollandais, monsieur l'abbé dit qu'ils n'accueillirent les réfugiés français que parce qu'ils sont sans religion. *Les Hollandais*, dit-il, *ne sont pas tolérans, ils sont indifférens. La philosophie ne les a pas éclairés ; elle a obscurci leurs lumières.* Il en fait ensuite un portrait affreux. C'est ainsi qu'il juge le monde entier.

Nous ne pouvons passer sous silence un reproche singulier que monsieur l'abbé fait aux protestans de France *. *Reprochez-vous, huguenots, les meurtres de Henri III et de Henri IV, puisqu'en conspirant contre François II et contre Charles IX, vous avez enhardi les cruelles mains des parricides.* On ne savait pas encore que le jacobin Jacques Clément et le feuillant Ravaillac fussent huguenots. C'est une fleur de rhétorique, et quelle fleur!

Il est temps de passer de M. l'abbé de Caveyrac à M. l'abbé Sabatier, tous deux également pieux, et également illustres.

* Page 32.

ARTICLE XVII.

Défense de Louis XIV contre les Annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre.

Dans un dictionnaire d'impostures et d'ignorance, intitulé *les Trois siècles*, voici ce qu'on trouve, tome III, page 262, à l'article de l'abbé Castel de Saint-Pierre.

« Le plus connu de ses autres ouvrages est celui qui a « pour titre *Annales politiques de Louis XIV*, où l'au- « teur offre un tableau frappant des progrès de l'esprit « chez notre nation pendant le règne de ce monarque, « et où M. de Voltaire a puisé l'idée si mal remplie de « son *Siècle de Louis XIV*...... le détail des faits ne se « présente chez l'un et l'autre écrivain que de profil. »

Il est aussi facile que nécessaire de faire voir qu'il n'y a pas un mot de vérité dans tout ce passage.

Premièrement, il est bien faux que le *Siècle de Louis XIV*, composé en 1745, et imprimé d'abord en 1750, ait pu être pris des *Annales politiques* de l'abbé de Saint-Pierre, qui n'ont vu le jour qu'en 1757. Nous ne cesserons de redire qu'il sied bien à un écrivain de ne point répondre quand on attaque son style; il serait inutile d'examiner si des faits se présentent *de profil*; mais il est juste et nécessaire de mettre un frein au mensonge et à la calomnie. (a)

Secondement, nous dirons que nous fûmes justement surpris, quand nous lûmes les *Annales* de l'abbé de

(a) Voyez *les Trois Siècles*, à l'article Saint-Didier, où l'abbé Sabatier, auteur de ces *Trois Siècles*, affirme que *la Henriade* est pillée d'un poëme de Saint-Didier, intitulé *Clovis*. Vous remarquerez qu'il y avait déjà trois éditions de *la Henriade* sous le titre de *la Ligue*, quand le *Clovis* de Saint-Didier parut et disparut.

Saint-Pierre : il traite Louis XIV et son conseil de *grands enfans* en trente endroits. Louis XIV fit des fautes comme tant d'autres souverains; et il eut par-dessus eux le courage de l'avouer : mais ces fautes ne sont pas assurément celles d'un grand enfant.

L'abbé de Saint-Pierre répète souvent que tous les vices du gouvernement de ce monarque venaient de ce qu'il n'avait pas adopté la méthode du scrutin perfectionné, et de ce qu'il n'avait pas pensé à établir la diète européenne ou europaine, avec les quinze dominations égales et la paix perpétuelle.

Ces chimères avaient été souvent rebattues par l'abbé de Saint-Pierre, dans plusieurs de ses petits livres, et n'avaient été remarquées que pour leur singularité. Il croyait avoir perfectionné la république de Platon et le gouvernement imaginaire de Salente. Nous avons eu en France, en Angleterre, beaucoup de ces projets, quelques-uns peut-être désirables, et nul de praticable; nous sommes même encore aujourd'hui accablés de systèmes. Celui de Maximilien de Rosni, duc de Sulli, a paru le plus étonnant de tous. Bouleverser toute l'Europe pour y introduire une paix perpétuelle; changer toutes les dominations pour les rendre égales; substituer un intérêt général à tous les intérêts de chaque pays; avoir une ville commune, une armée commune, des finances communes! Un tel roman n'était bon que dans la comédie du *Potier d'étain*, ou de *Sir Politick*. *

Il se peut que Henri IV et le duc de Sulli se fussent quelquefois égayés, dans la conversation, à parler de

* *Le Potier d'étain, homme d'état*, est une comédie danoise, du baron de Holberg. *Sir Politick Would be* est une comédie de Saint-Évremond. B.

ce roman ; mais qu'on en ait sérieusement fait le plan ; que Henri IV, la reine Élisabeth, la république de Venise, et plusieurs princes d'Allemagne, se soient ligués ensemble pour l'exécuter ; c'est ce qui est démontré faux. La démonstration consiste en ce qu'on n'a jamais retrouvé aucun vestige d'une pareille négociation, ni dans les archives de Londres, ni chez aucun prince d'Allemagne, ni à Venise, ni dans les Mémoires du secrétaire d'état Villeroi, ministre du dehors sous Henri. Le silence en pareil cas parle assez hautement.

L'abbé de Saint-Pierre osa supposer que les projets de gouverner la France par scrutin, et de partager l'Europe en quinze dominations, pour lui assurer une paix perpétuelle, avaient été adoptés et rédigés par le dauphin duc de Bourgogne, père de sa majesté Louis XV ; et qu'à la mort de ce prince ils avaient été trouvés parmi ses papiers. On lui remontra qu'il était faux que dans les papiers du duc de Bourgogne on en eût trouvé un seul qui eût le moindre rapport à ces romans politiques ; qu'il n'était pas permis d'abuser ainsi d'un nom si respectable, et de mentir si grossièrement pour autoriser des chimères. Voici ce qu'il répondit en propres mots : (a)

« Je n'en ai de preuves que des ouï-dire vraisembla-
« bles. C'était un prince très appliqué à la science du
« gouvernement.... De là sont nées apparemment les
« opinions qu'il eût exécuté ces beaux projets, si une
« mort précipitée ne l'eût empêché de régner. Je n'ai
« donc sur cela que des ouï-dire, etc. »

On pourrait répliquer à l'abbé de Saint-Pierre que

(a) Ouvrages de politique, par M. l'abbé de Saint-Pierre, à Rotterdam, chez Béman, et à Paris, chez Briasson, tome III, pages 191 et 192.

ces prétendus ouï-dire n'avaient pas le moindre fondement, et qu'il les inventait pour s'autoriser d'un grand nom. Il ne tenait qu'à M. Caritidès d'attribuer ses projets à Louis XIV.

Cependant, après une telle réponse, il se crut le réformateur du genre humain. Il appela son scrutin perfectionné *anthropomètre* et *basilomètre*, et continua à gouverner.

Malheureusement pour lui, parmi quarante de ses volumes, on distingua sa *Polysynodie*, et on y fit quelque attention. Cet ouvrage essuya le même sort que l'*Éloge du système de Law*, par l'abbé Terrasson. A peine cet Éloge avait-il paru que le système s'écroula de fond en comble; et lorsque l'abbé de Saint-Pierre démontrait que la polysynodie, c'est-à-dire la multitude des conseils, était la seule forme de gouvernement qu'on pût admettre, le duc d'Orléans, régent, qui d'abord avait adopté cette forme, prenait déjà des mesures pour l'abolir.

Comme l'auteur avait donné au gouvernement de Louis XIV le nom de vizirat et de demi-vizirat, le cardinal de Polignac, et le cardinal de Fleury, alors précepteur du roi, furent choqués de ces expressions : ils crurent que puisqu'on traitait de vizirs les ministres de Louis XIV, on traitait ce monarque chrétien de grand turc : tous deux étaient de l'Académie, ainsi que l'abbé; ils y portèrent leurs plaintes contre leur confrère dans deux discours qui sont imprimés.

On ne voit pas que le terme de grand vizir soit plus injurieux que celui de préfet du prétoire sous les empereurs romains; mais enfin les plaintes des deux académiciens prévalurent contre leur confrère, et il fut

exclus de l'Académie. Ce qu'il y eut de plus singulier dans cette affaire, et que nous avons remarqué dans le *Siècle de Louis XIV*, c'est que le cardinal de Polignac, en poursuivant l'auteur de la polysynodie adoptée alors par le duc d'Orléans, régent du royaume, conspirait contre lui dans ce temps-là même. Cependant, le régent, qui se doutait déjà des intrigues de Polignac, et qui ne voulut pas manifester ses soupçons, lui abandonna Saint-Pierre, premier aumônier de sa mère; et ce pauvre aumônier fut la victime du service qu'il avait cru rendre au régent; accident fort commun aux gens de lettres.

L'abbé continua tranquillement à éclairer le monde et à le gouverner. Il publia une ordonnance pour rendre les ducs et pairs utiles à l'état; il diminua toutes les pensions par un de ses édits, vida tous les procès, permit aux prêtres et aux moines de se marier; et ayant ainsi rendu la terre heureuse, il s'occupa de ses *Annales politiques*, qui sont poussées jusqu'à l'année 1739, et qui ne furent imprimées que long-temps après sa mort. Elles finissent par une comparaison entre Louis XIV et Henri IV. Il donne la préférence entière à Henri IV, sans concurrence; et une de ses plus fortes raisons, est que ce prince voulait établir, selon lui, *la diète européaine et le scrutin perfectionné*.

Si nous osions mettre dans la balance Henri IV et Louis XIV, nous laisserions là ce scrutin et cette paix perpétuelle. Nous dirions que Henri IV et Louis XIV naquirent heureusement tous deux, avec des caractères et des talens convenables aux temps où ils vécurent.

Henri, né loin du trône, élevé dans les guerres civiles, toujours éprouvé par elles, persécuté par Philippe II

jusqu'à la paix de Vervins, avait besoin du courage d'un soldat. Louis, né sur le trône, maître absolu vers le temps de son mariage, eut cette valeur tranquille que forment l'honneur, la gloire et la raison : il vit souvent le danger sans s'émouvoir. C'était ce même courage d'esprit qu'il déploya les derniers jours de sa vie : ce n'était pas dans lui l'emportement d'un sang bouillant, comme dans Charles XII, ou dans Henri IV.

Il y avait entre Henri et Louis cette différence qui se trouve si souvent entre un gentilhomme qui a sa fortune à faire, et un autre qui est né avec une fortune toute faite. L'un fut toujours obligé de chercher des ressources; l'autre trouva tout préparé autour de lui pour seconder en tout genre sa passion pour la gloire, pour la magnificence, et pour les plaisirs. Henri IV, par sa position, fut long-temps un chef de parti, forcé de se mesurer souvent avec des aventuriers, qui, dans d'autres temps, auraient attendu respectueusement les ordres de ses domestiques. L'autre, dès qu'il agit par lui-même, attira les regards de l'Europe entière; tous deux ennemis de la maison d'Autriche, mais Henri accablé trente ans par elle, et Louis XIV l'accablant trente ans de suite du poids de sa grandeur et de sa gloire.

Henri, forcé d'être toujours très économe; et Louis, invité par sa puissance et par l'amour de cette gloire à répandre des libéralités, surtout dans ses voyages, à protéger tous les beaux-arts, non-seulement chez lui, mais chez les étrangers, à élever des hôpitaux, des palais, des églises, et des forteresses.

Tous deux, quoique d'un caractère opposé, avaient le goût de l'ancienne chevalerie, mêlant la galanterie

à la guerre, s'échappant des bras de leurs maîtresses pour aller surprendre une ville. Pellisson, dans ses Lettres, nous apprend que Louis XIV lui demanda si la religion lui permettait de proposer un duel à l'empereur Léopold, qui était à peu près de son âge. Il se peut qu'un tel discours ne fut pas inspiré par une envie déterminée de se battre contre ce prince; mais pour Henri, on sait assez qu'il n'y eut point de rencontre où il ne fît *le coup de main;* et l'histoire n'a point de héros qu'il n'eût défié au combat. Lorsqu'à l'âge de cinquante-sept ans il était prêt de partir pour aller sur le Rhin, se mettre à la tête de la Ligue qu'on appelait *protestante*, contre celle à qui l'on donna le nom de *papiste*, il se préparait à porter les armes comme à l'âge de vingt ans. Louis XIV, après huit ans de désastres dans la guerre de la succession d'Espagne, prit la résolution ferme d'aller combattre lui-même à la tête de ce qui lui restait de troupes, quoiqu'à l'âge de soixante et dix années.

Tous deux portèrent cet esprit de chevalerie dans leurs amours: l'un voulut épouser sa maîtresse, l'autre en effet épousa la sienne.

Il y eut dans Henri plus d'activité, plus d'héroïsme; dans Louis, plus de majesté et plus d'éclat, plus d'art d'en imposer: l'un semblait né pour être guerrier, l'autre pour être roi.

Si Henri fut plus grand que Louis par l'excès du courage, par une lutte continuelle contre la mauvaise fortune, et contre une foule d'ennemis et de persécutions, le siècle de Louis XIV fut beaucoup plus grand que celui de Henri IV; car il fut le siècle des grands talens dans tous les genres; et celui de Henri fut le siècle

des horreurs de la guerre civile, des sombres fureurs du fanatisme, et de l'abrutissement féroce des esprits ignorans.

Voilà à peu près l'idée que nous eûmes de ces deux règnes, sans nous mettre plus en peine du *scrutin perfectionné*, que Henri IV et Louis XIV ne s'en embarrassaient.

ARTICLE XVIII.

Extrait d'un Mémoire sur les calomnies contre Louis XIV et contre Louis XV, et contre toute la famille royale, et contre les principaux personnages de la France.

Il est des faits plus graves, des calomnies plus atroces, qui attaquent les rois et les nations, et qui exigent des réfutations plus complètes et plus réitérées. C'était un devoir essentiel à l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, historiographe de France, de repousser les injures affreuses vomies contre la mémoire de Louis XIV et contre Louis XV, par un Français alors réfugié, et apprenti pasteur à Genève, et indigne également de ses deux patries.

Nous dîmes, nous persistons à dire, et nous redirons dans toutes les occasions, que ces odieux libelles, tout méprisables qu'ils sont, ne laissent pas de pénétrer dans l'Europe, du moins pour quelque temps, par cela même qu'ils sont calomnieux; leur scélératesse leur tient lieu quelquefois de mérite auprès des esprits ignorans et pervers. Si on multiplie les impostures, il faut bien multiplier aussi des réponses.

Nous remettons donc ici sous les yeux du lecteur une partie de ce que nous écrivîmes alors, moins en faveur de Louis XIV qu'en faveur de la vérité.

Les gens de lettres savent assez qu'un nommé Langleviel-La-Beaumelle vendit à Francfort en 1753, au libraire Esslinger, une édition du *Siècle de Louis XIV*, falsifiée et chargée de ses notes ; qu'il travestit en libelle diffamatoire un ouvrage entrepris pour l'honneur et l'encouragement de la nation française.

C'est dans ces notes que l'on trouve (a) qu'*un roi qui veut le bien est un être de raison, et que Louis XIV ne réalisa jamais cette chimère* ; (b) *que les libéralités de Louis XIV sont tout ce qu'il y a de plus beau dans sa vie* ; (c) *que la politesse de la cour de Louis XIV est un être de raison. — Que Louis XIV avait peu de religion* ; (d) *que le roi n'employait le maréchal de Villars que par faiblesse* ; (e) *qu'il faut que les écrivains sévissent contre Chamillart et les autres ministres.*

On n'ose répéter ici ce qu'il dit contre la famille royale et contre le duc d'Orléans, pages 346 et suiv. Ce sont des calomnies si abominables et si absurdes qu'on souillerait le papier en les copiant. On croira sans peine qu'un homme assez dépourvu de sens et de pudeur pour vomir tant de calomnies, n'a pas assez de science pour ne pas tomber à chaque page dans les erreurs les plus grossières ; mais c'est une chose curieuse que le ton de maître dont il les débite.

Il ne s'en est pas tenu là ; il a répété les mêmes outrages et les mêmes absurdités dans les prétendus Mémoires qu'il a donnés de madame de Maintenon.

Ce sont surtout les mêmes outrages à Louis XIV, à tous les princes et à toutes les dames de sa cour.

(a) Tome I, page 184.
(b) Page 193.
(c) Page 211.
(d) Page 274.
(e) Tome II, page 159.

(a) *Qui a loué Louis XIV? dit-il, les sages, les politiques, les bons chrétiens, les bons Français? non; un tas de moines sans esprit et sans âme, des évêques, des ministres qui ne connaissaient en France d'autre loi que le bon plaisir du maître.*

Il feint d'avoir écrit ces Mémoires pour honorer madame de Maintenon, et ce n'est qu'un libelle contre elle et contre la maison de Noailles; il ramasse tous les vers infâmes qu'on a faits sur elle.

Il imprime de vieux noëls remplis des plus grossières ordures contre le roi, la dauphine, et toutes les princesses.

Il attribue à madame de Maintenon une parodie impie du *Décalogue*, dans laquelle on trouve ces vers :

Ton mari cocu tu feras, (b)
Et ton bon ami mêmement.
A table en soudard tu boiras
De tout vin généralement.

On n'imputerait pas de pareils vers à la veuve du cocher de Vertamont, et c'est ce qu'on ose mettre sur le compte de la femme la plus polie et la plus décente.

On passe sous silence tous les contes faits pour des femmes de chambre, dont ses rapsodies sont pleines. A la bonne heure qu'un homme sans éducation écrive des sottises; mais de quel front ose-t-il prétendre que le roi écrivit à M. d'Avaux, au sujet de l'évasion des protestans (c): *Mon royaume se purge*; et que M. d'Avaux lui répondit : *Il deviendra étique, etc.?* Nous avons les lettres de M. d'Avaux au roi, et ses réponses; il n'y a

(a) *Mémoires de Maintenon*, tome IV, page 99.
(b) *Ibid.* tome VI, page 123.
(c) *Ibid.* tome III, page 30.

certainement pas un mot de ce que cet homme avance.

Comment peut-il être assez ignorant de tous les usages et de toutes les choses dont il parle, pour dire qu'au temps de la révocation de l'édit de Nantes (a), *le roi étant à la promenade en carrosse avec madame de Maintenon, mademoiselle d'Armagnac, et M. Fagon son premier médecin, la conversation tomba sur les vexations faites aux huguenots, etc.?* Assurément ni Louis XIV ni Louis XV n'ont été en carrosse à la promenade, ni avec leur médecin ni avec leur apothicaire. Fagon d'ailleurs ne fut premier médecin du roi qu'en 1693. A l'égard de la princesse d'Armagnac dont il parle, elle était née en 1678; et n'ayant alors que sept ans elle ne pouvait aller familièrement en carrosse à une promenade avec le roi et Fagon en 1685.

C'est avec la même érudition de cour qu'il dit que le P. Ferrier *se fit donner la feuille des bénéfices qu'avait auparavant le premier valet de chambre;* que l'archevêque de Paris dressa l'acte de célébration du mariage du roi avec madame de Maintenon, et qu'à sa mort on trouva sous la clef *quantité de vieilles culottes, dans l'une desquelles était cet acte.* (b)

Il connaît l'histoire ancienne comme la moderne. Pour justifier le mariage du roi avec madame de Maintenon, il dit (c) que *Cléopâtre, déjà vieille, enchaîna Auguste.*

Chaque page est une absurdité ou une imposture. Il réclame le témoignage de Burnet, évêque de Salisbury, et lui fait dire joliment que *Guillaume III, roi d'An-*

(a) *Mémoires de Maintenon*, tome III, page 36.
(b) *Ibid.* page 48.
(c) *Ibid.* page 75.

gleterre, n'aimait que les portes de derrière. Jamais Burnet n'a dit cette infamie ; il n'y a pas un seul mot dans aucun de ses ouvrages qui puisse y avoir le moindre rapport.

S'il se bornait à dire au hasard des inepties sur des choses indifferentes, on aurait pu l'abandonner au mépris dont les auteurs de pareilles indignités sont couverts : mais qu'il ose dire que monseigneur le duc de Bourgogne, père du roi, trahit le royaume dont il était héritier (a), *et qu'il empêcha que Lille ne fût secourue*, lorsque cette place était assiégée par le prince Eugène; c'est un crime que les bons Français doivent au moins réprimer, et une calomnie ridicule qu'un historiographe de France serait coupable de ne pas réfuter.

Et sur quoi fonde-t-il cette noire imposture ? voici ses paroles : « Le roi entra chez madame de Maintenon, et « dans le premier mouvement de sa joie, lui dit : Vos « prières sont exaucées, madame; Vendôme tient mes « ennemis. Lille sera délivrée, et vous serez reine de « France. Ces paroles furent entendues et répétées; « monseigneur les sut : il trembla pour la gloire de la « famille royale; et, pour parer le coup qui la menaçait, « il écrivit à monseigneur le duc de Bourgogne, qui « aimait son père autant qu'il craignait son aïeul, *qu'à « son retour il trouverait deux maîtres.* Madame la du- « chesse de Bourgogne conjura son époux de ne pas « contribuer à lui donner pour souveraine une femme « née tout au plus pour la servir. Le prince, ébranlé par « ces instances, empêcha que Lille ne fût secourue. »

On demande où ce calomniateur du père du roi a trouvé ces paroles de Louis XIV : *Vous serez reine de*

(a) *Mémoires de Maintenon*, tome IV, page 109.

France : était-il dans la chambre? quelqu'un les a-t-il rapportées? ce mensonge n'est-il pas aussi méprisable que celui qu'il ajoute ensuite (*a*). *De là ces billets que les ennemis jetaient parmi nous : Rassurez-vous, Français, elle ne sera pas votre reine, nous ne leverons pas le siége.*

Comment une armée jette-t-elle des billets dans une ville assiégée? Peut-on joindre plus de sottises à plus d'horreurs?

Après avoir tenté de jeter cet opprobre sur le père du roi, il vient à son grand-père; il veut lui donner des ridicules; il lui fait épouser (*b*) mademoiselle Chouin; il lui donne un fils de la Raisin au lieu d'une fille; et, aussi instruit des affaires des citoyens que de celles de la famille royale, il avance que ce fils serait mort dans la misère si le trésorier de l'extraordinaire des guerres, La Jonchère, ne lui avait pas donné sa sœur en mariage. Enfin, pour couronner cette impertinence, il confond ce trésorier avec un autre La Jonchère, sans emploi, sans talens et sans fortune; qui a donné, comme tant d'autres, un projet ridicule de finance en quatre petits volumes.

Il fallait bien qu'ayant ainsi calomnié tous les princes, il portât sa fureur sur Louis XIV. Rien n'égale l'atrocité avec laquelle il parle du marquis de Louvois (*c*); il ose dire que ce ministre craignait que le roi ne *l'empoisonnât* (*d*). Ensuite, voici comme il s'exprime : *Au sortir du conseil il rentre dans son appartement, et boit un*

(*a*) *Mémoires de Maintenon*, tome IV, page 110.
(*b*) *Ibid.* page 200.
(*c*) *Ibid.* tome III, page 269.
(*d*) *Ibid.* page 271.

verre d'eau avec précipitation ; le chagrin l'avait déjà consumé ; il se jette dans un fauteuil, dit quelque mots mal articulés, et expire. Le roi s'en réjouit, et dit que cette année l'avait délivré de trois hommes qu'il ne pouvait plus souffrir, Seignelai, La Feuillade et Louvois.

Il est inutile de remarquer que MM. de Seignelai et de Louvois ne moururent point la même année. Une telle remarque serait convenable s'il s'agissait d'une ignorance; mais il est question du plus grand des crimes dont un enragé ose soupçonner un roi honnête homme; et ce n'est pas la seule fois qu'il a osé parler de poison dans ses abominables libelles. Il dit dans un endroit (a) que le grand-père de l'impératrice-reine avait des empoisonneurs à gages ; et dans un autre endroit, il s'exprime sur l'oncle de son propre roi d'une façon si criminelle, et en même temps si folle, que l'excès de sa démence prévalant sur celui de son crime, il n'en a été puni que par six mois de cachot.

Mais à peine sorti de prison, comment répare-t-il des crimes qui, sous un ministère moins indulgent, l'auraient conduit au supplice? Il fait publier un libelle intitulé *Lettres de M. de La Beaumelle*, à Londres, chez Jean Nourse, 1763. C'est là surtout qu'il aggrave ses calomnies contre le prédécesseur de son roi.

Ce n'est pas assez pour ce monstre de soupçonner Louis XIV d'avoir empoisonné son ministre. L'auteur du *Siècle de Louis XIV* avait dit dans un écrit à part : « Je « défie qu'on me montre une monarchie dans laquelle « les lois, la justice distributive, les droits de l'huma-

(a) Tome II, pages 345, 346 et 347, du *Siècle de Louis XIV*, falsifié par La Beaumelle.

« nité, aient été moins foulés aux pieds, et où l'on ait « fait de plus grandes choses pour le bien public, que « pendant les cinquante-cinq années où Louis XIV régna « par lui-même. »

Cette assertion était vraie; elle était d'un citoyen, et non d'un flatteur. La Beaumelle, l'ennemi de l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, qui n'a jamais eu que de tels ennemis; La Beaumelle, dis-je, dans sa XXIII[e] lettre, page 88, dit : *Je ne puis lire ce passage sans indignation, quand je me rappelle toutes les injustices générales et particulières que commit le feu roi. Quoi! Louis XIV était juste quand il oubliait (et il oubliait sans cesse) que l'autorité n'était confiée à un seul que pour la félicité de tous?* Et après ces mots, c'est un détail affreux.

Ainsi donc Louis XIV oubliait sans cesse le bien public, lorsqu'en prenant les rênes de l'état, il commença par remettre au peuple trois millions d'impôts! quand il établit le grand hôpital de Paris et ceux de tant d'autres villes! il oubliait le bien public en réparant tous les grands chemins, en contenant dans le devoir ses nombreuses troupes, aussi redoutables auparavant aux citoyens qu'aux ennemis; en ouvrant au commerce cent routes nouvelles; en formant la compagnie des Indes à laquelle il fournit de l'argent du trésor royal; en défendant toutes les côtes par une marine formidable, qui alla venger en Afrique les insultes faites à nos négocians! Il oublia sans cesse le bien public lorsqu'il réforma toute la jurisprudence autant qu'il le put, et qu'il étendit ses soins jusque sur cette partie du genre humain qu'on achète chez les derniers Africains pour servir dans un nouveau monde! Oublia-t-il sans cesse le bien

public en fondant dix-neuf chaires au Collége royal, cinq académies; en logeant dans son palais du Louvre tant d'artistes distingués; en répandant des bienfaits sur les gens de lettres jusqu'aux extrémités de l'Europe; et en donnant plus lui seul aux savans que tous les rois de l'Europe ensemble, comme le dit l'illustre auteur de l'*Abrégé chronologique?*

Enfin était-ce oublier le bien public que d'eriger l'Hôtel des Invalides pour plus de quatre mille guerriers, et Saint-Cyr pour l'éducation de deux cent cinquante filles nobles? Il vaudrait autant dire que Louis XV a négligé le bien public en fondant l'École royale militaire, et en mettant aujourd'hui dans toutes ses troupes, par le génie actif d'un seul homme, cet ordre admirable que les peuples bénissent, que les officiers embrassent à présent avec ardeur, et que les étrangers viennent admirer.

Il y a toujours des esprits mal faits et des cœurs pervers que toute espèce de gloire irrite, dont toute lumicre blesse les yeux, et qui par un orgueil secret, proportionné à leurs travers, haïssent la nature entière. Mais qu'il se soit trouvé un homme assez aveuglé par ce misérable orgueil, assez lâche, assez bas, assez intéressé pour calomnier à prix d'argent tous les noms les plus sacrés, et toutes les actions les plus nobles qu'il aurait louées pour un écu de plus; c'est ce qu'on n'avait point vu encore.

L'intérêt de la société demande qu'on effraie ces criminels insensés; car il peut s'en trouver quelqu'un parmi eux qui joigne un peu d'esprit à ses fureurs. Ses écrits peuvent durer. Bayle lui-même, dans son dictionnaire, a fait revivre cent libelles de cette espèce. Les

rois, les princes, les ministres pourraient dire alors : *A quoi nous servira de faire du bien, si le prix en est la calomnie ?*

La Beaumelle pousse sa furieuse démence jusqu'à représenter par bravade ses confrères les protestans de France (qui le désavouent) comme une multitude redoutable au trône (*a*). « Il s'est formé, dit-il, un sémi-
« naire de prédicans, sous le nom de ministres du desert,
« qui ont leurs cures, leurs fonctions, leurs appointe-
« mens, leurs consistoires, leurs synodes, leur juridic-
« tion ecclésiastique. Il y a cinquante mille baptêmes et
« autant de mariages bénis illicitement en Guienne, des
« assemblées de vingt mille âmes en Poitou, autant en
« Dauphiné, en Vivarais, en Béarn, soixante temples
« en Saintonge, un synode [illegible] à Nîmes, composé
« des députés de toutes les [illegible]

Ainsi, par ces exagérati [illegible] tes, il se rend le délateur de ses confrè [illegible] nt contre le trône, il les exposerait [illegible] s ennemis du trône, il ferait regarder [illegible] les étrangers comme nourrissant d [illegible] semences d'une guerre civile prochai [illegible] vait que toutes ces accusations contre les [illegible] s sont d'un fou également en horreur aux pr [illegible] s et aux catholiques.

Acharné contre tous [illegible] princes de la maison de France, et contre le gouvernement, il prétend que monseigneur le duc, père de monseigneur le prince de Condé, fit assassiner M. Vergier (*b*), commissaire des guerres, en 1720, et que sa mort a été récompensée de

(*a*) Page 110 des *Lettres de La Beaumelle à M. de Voltaire*; à Londres, chez Jean Nourse.

(*b*) Tome III, page 323, du *Siècle de Louis XIV*.

la croix de Saint-Louis. L'auteur du *Siècle de Louis XIV* avait démontré la fausseté de ce conte. Tout le monde sait aujourd'hui que Vergier avait été assassiné par la troupe de Cartouche; les assassins l'avouèrent dans leur interrogatoire; le fait est public; n'importe, il faut que La Beaumelle, non moins coupable que ces malheureux, et non moins punissable, calomnie la maison de Condé comme il a fait la maison d'Orléans et la famille royale.

De pareilles horreurs semblent incroyables; personne n'avait joint encore tant de ridicule à tant d'exécrables atrocités.

C'est ce même misérable qui, dans un petit livre intitulé *mes Pensées*, a insulté monseigneur le duc de Saxe-Gotha, MM. d'Erlach, Sinner, Diesbach, en les nommant par leur nom sans les connaître, sans leur avoir jamais parlé. C'est là que sa furieuse folie s'emporte jusqu'à ne connaître de héros que Cromwell et Cartouche, et à souhaiter que tout l'univers leur ressemble; voici ses propres paroles :

« Les forfaits de Cromwell sont si beaux, que l'enfant « bien né ne peut les entendre sans joindre les mains « d'admiration. Une république fondée par Cartouche « aurait eu de plus sages lois que la république de « Solon. »

Dans un autre libelle intitulé, *Examen de l'histoire de Henri IV*, voici comme il s'exprime :

« Je lis avec un charme infini, dans l'histoire du Mo-« gol, que le petit-fils de Sha-Abas fut bercé pendant « sept ans par des femmes; qu'ensuite il fut bercé pen-« dant huit ans par des hommes; qu'on l'accoutuma de « bonne heure à s'adorer lui-même, et à se croire formé

« d'un autre limon que ses sujets ; que tout ce qui l'en-
« vironnait avait ordre de lui épargner le pénible soin
« d'agir, de penser, de vouloir, et de le rendre inhabile
« à toutes les fonctions du corps et de l'âme ; qu'en
« conséquence un prêtre le dispensait de la fatigue de
« prier de sa bouche le grand Être ; que certains offi-
« ciers étaient préposés pour lui mâcher noblement,
« comme dit Rabelais, le peu de paroles qu'il avait à pro-
« noncer ; que d'autres lui tâtaient le pouls trois ou
« quatre fois le jour comme à un agonisant ; qu'à son
« lever, qu'à son coucher, trente seigneurs accouraient,
« l'un pour lui dénouer l'aiguillette, l'autre pour le dé-
« constiper ; celui-ci pour l'accoutrer d'une chemise,
« celui-là pour l'armer d'un cimeterre, chacun pour
« s'emparer du membre dont il avait la surintendance.
« Ces particularités me plaisent, parce qu'elles me don-
« nent une idée nette du caractère des Indiens, et que
« d'ailleurs elles me font assez entrevoir celui du petit-
« fils de Sha-Abas, de cet empereur automate. »

Cet homme est bien mal instruit de l'éducation des princes mogols. Ils sont à trois ans entre les mains des eunuques, et non entre les mains des femmes. Il n'y a point de seigneur à leur lever et à leur coucher ; on ne leur dénoue point l'aiguillette. On voit assez qui l'auteur veut désigner. Mais connaîtra-t-on à ce portrait le fondateur des Invalides, de l'Observatoire, de Saint-Cyr ; le protecteur généreux d'une famille royale infortunée ; le conquérant de la Franche-Comté, de la Flandre française, le fondateur de la marine, le rémunérateur éclairé de tous les arts utiles ou agréables ; le législateur de la France, qui reçut son royaume dans le plus horrible désordre, et qui le mit au plus haut point de

la gloire et de la grandeur; enfin, le roi que don Ustariz, cet homme d'état si estimé, appelle *un homme prodigieux*, malgré des défauts inséparables de la nature humaine?

Y connaîtra-t-on le vainqueur de Fontenoi et de Laufelt, qui donna la paix à ses ennemis, étant victorieux; le fondateur de l'École militaire, qui, à l'exemple de son aïeul, n'a jamais manqué de tenir son conseil? où est ce petit-fils automate de Sha-Abas?

Il croit que Sha-Abas était un Mogol, et c'était un Persan de la race des sophis. Il appelle au hasard son petit-fils automate; et ce petit-fils était Abas, second fils de Sam-Mirza, qui remporta quatre victoires contre les Turcs, et qui fit ensuite la guerre aux Mogols.

On ne peut étaler ni plus de méchanceté, ni plus d'ignorance. Qui le croirait? cet homme a trouvé enfin de la protection.

Pour mieux confondre non-seulement ces impostures, mais aussi cet esprit de critique, et ce style âcre et violent, employés depuis quelque temps à décrier le grand siècle, à rabaisser Louis XIV, à dénigrer tous ceux qui illustraient la France, nous réimprimons ici la *Défense de Louis XIV*.

ARTICLE XIX.

Défense de Louis XIV, contre l'auteur des Éphémérides.*

J'AI lu les *Éphémérides du citoyen*, ouvrage digne de son titre. Ce journal et les bons articles de l'*Encyclopédie* sur l'agriculture pourraient suffire, à mon avis, pour l'instruction et le bonheur d'une nation entière.

* Cet article est de la fin de 1769. B.

Occupé des travaux de la campagne depuis vingt ans, j'ai puisé souvent dans les *Éphémérides* des leçons dont j'ai profité. J'ai vu même avec étonnement quels avantages on pourrait procurer aux cantons que la nature semble avoir le plus disgraciés. J'avais choisi exprès un des plus mauvais terrains pour y bâtir et pour y labourer une terre ingrate qu'il fallait toujours rompre avec six bœufs, et qui ne rapportant que trois grains pour un, était à charge à tous les propriétaires. Je voulus essayer, s'il était possible, de changer en quelque sorte la nature; il fallait du travail et de la constance; mes soins n'ont point été entièrement inutiles dans ce désert; un hameau délabré qui nourrissait mal environ cinquante infortunés, et où l'on ne connaissait que les écrouelles et la misère, s'est changé en un séjour assez propre, et par conséquent devenu plus sain, qui contient déjà plus de sept cents habitans, tous utilement occupés.

Un petit terrain, pire que le plus mauvais de la Champagne, qu'on nomme si indignement *pouilleuse*, a rapporté des récoltes, et on a eu dix pour un, toutes les années, d'un champ qui ne rapportait que trois, et encore de deux ans en deux ans.

Je n'ai rien écrit sur l'agriculture, parce que je n'aurais jamais rien pu faire qui eût mieux valu que les *Éphémérides*. Je me suis borné à exécuter ce que les estimables auteurs de cet ouvrage ont recommandé, et ce que M. de Saint-Lambert a chanté avec tant d'énergie et de grâce. Mais j'ai été un peu affligé de voir quelquefois le beau siècle de Louis XIV, le siècle des talens en tout genre, dénigré dans plusieurs livres nouveaux, et même dans ces *Éphémérides* à qui je dois tant d'instructions. Voici comme on en parle dans un endroit.

« C'était un empire entièrement énervé par des efforts « excessifs, mal entendus, malheureux, et surtout par « les suites du régime fiscal le plus dur, le plus impé- « rieux, le plus méthodiquement inconsidéré, le plus « réglémentaire qui ait jamais existé. Ces deux inven- « tions terribles, dis-je, ne sont pas l'héritage le moins « funeste que nous ait laissé ce siècle tant vanté et si « désastreux. »

Voici comme on s'explique au commencement d'un autre chapitre : « La gloire de ce grand siècle, si cher « à nos beaux esprits, était passée comme les étoupes « qu'on brûle devant le pape à son exaltation. »

Je vais d'abord répondre à cette ironie. Je parlerai ensuite du règne *funeste et désastreux.*

Oui, sans doute, ce siècle doit être cher à tous les amateurs des beaux-arts, à tous ceux que vous appelez beaux esprits; oui, je me regarderai comme un barbare, comme un esprit faux et bas, sans culture, sans goût, quand je pourrai oublier la force majestueuse des belles scènes de Corneille, l'inimitable Racine, les belles épîtres de Boileau et son *Art poétique;* le nombre des fables charmantes de La Fontaine, quelques opéra de Quinault, qu'on n'a jamais pu égaler, et surtout ce génie à la fois comique et philosophe, cet homme qui en son genre est si au-dessus de toute l'antiquité, ce Molière dont *le trône est vacant.* (a)

En relisant les prosateurs, je mets hardiment la *Défense de l'infortuné Fouquet* par le généreux Pellisson

(a) Expression pittoresque et vraie de M. Chamfort, dans le discours justement couronné par l'Académie. Quand on emploie une expression neuve et de génie, ce que Boileau appelait un mot trouvé, il faut citer l'inventeur. Ce siècle-ci a de beaux côtés, mais il est un peu le siècle des plagiaires.

à côté des plus beaux discours de l'orateur romain. J'admire d'autant plus quelques oraisons funèbres du sublime Bossuet, qu'elles n'ont point eu de modèle dans l'antiquité. Qui ne chérira l'auteur humain et tendre de *Télémaque?* qui ne sentira le mérite unique des *Provinciales?* quel homme du monde n'aimera les sermons de Massillon? et quel art a-t-il fallu pour les faire aimer? Ils durent ces chefs-d'œuvre, ils dureront autant que la France. Nous avons aujourd'hui du galimatias à deux colonnes contre un chapitre de Bélisaire, et des mandemens composés par le R. P. Patouillet.

Si l'on veut des recherches historiques, trouvera-t-on quelque chose de plus savant et de plus profond que les ouvrages de Ducange?

S'il est question de mathématiques, avons-nous en France beaucoup de mathématiciens qui aient été inventeurs comme Descartes en géométrie? et malgré les chimères absurdes de toute sa physique, ne mérite-t-il pas le bel éloge qu'en a fait M. Thomas, couronné par l'Académie Française et par le public?

Nous avons aujourd'hui de bons ouvrages philosophiques; mais en est-il beaucoup qui l'emportent sur le *Traité des erreurs des sens et de l'imagination* par Malebranche, excellent commencement d'un système qui finit trop mal?

On nous a donné depuis peu de beaux morceaux d'histoire : mais on mettra toujours à côté de Salluste la *Conspiration de Venise* par l'abbé de Saint-Réal. *L'Histoire des oracles de Fontenelle* (persécuté d'une manière si infâme par les jésuites) ne rendit-elle pas de grands services à l'esprit humain? et si vous faites grâce aux tourbillons de Descartes, qui sont malheureuse-

ment la base de *la Pluralité des mondes*, si vous ôtez quelques plaisanteries déplacées, a-t-on jamais traité la philosophie avec plus de netteté et d'agrémens que dans ce même livre de *la Pluralité des mondes*, production du siècle de Louis XIV, dans un goût absolument nouveau?

Si vous passez aux autres arts qui dépendent moins de la profondeur de la pensée, à l'architecture, à la peinture, à la sculpture, à la musique, il faudra toujours mettre au premier rang ce Perrault, auteur de la façade du Louvre et de la *Traduction de Vitruve*, les Poussin, les Lebrun, les Le Sueur, les Girardon; il ne faudra pas tourner en ridicule Lulli, qui, né italien, trouva le secret d'inventer le seul récitatif qui convînt à la langue française, et qui le premier enseigna la musique à un peuple qui ne la savait pas.

Comment s'est-il pu faire que tant d'hommes, supérieurs dans tant de genres différens, aient fleuri tous ensemble dans le même âge? Ce prodige était arrivé trois fois dans l'histoire du monde, et peut-être ne reparaîtra plus.

Sortons de la carrière des beaux-arts pour considérer les grands capitaines et les habiles ministres; nous avouerons que la gloire des Condé, des Turenne, des Luxembourg, des Villars, ne sera jamais éclipsée; nous redirons que le nom des Colbert doit être immortel.

Henri IV que nous révérons aujourd'hui, et que nous aimons, si on ose le dire, comme un dieu tutélaire, était un très grand homme: mais le temps de Louis XIV fut un très grand siècle. A peine notre Henri IV eut-il le temps de réparer les brèches de la France, et le sang qu'elle avait perdu pendant près de quarante années de guerres civiles et de fanatisme.

Repassons les temps qui suivirent le crime épouvantable de sa mort (uniquement commis par la superstition), jusqu'au moment où Louis XIV régna par lui-même; tout fut odieux et funeste, et ce temps contient encore quarante années.

Voilà donc quatre-vingts ans pendant lesquels, si j'en excepte les dix belles années du héros de la France, je ne vois que confusion, discorde, séditions, guerres civiles, fanatisme affreux, tyrannie de toute espèce, pauvreté, et ignorance. Je ne crois pas que depuis François II jusqu'à l'extinction de la Fronde en France, il y ait eu un seul jour sans meurtre. Le plus abominable de tous, celui qui fait encore verser des larmes, est celui de cet adorable Henri IV, dont toutes les faiblesses sont si pardonnables, et dont toutes les vertus sont si héroïques.

Ce sont donc ces quatre-vingts années dont je parle qui sont *funestes et désastreuses*, et non pas le siècle de Louis XIV, pendant lequel notre nation, aujourd'hui célèbre dans l'Europe par l'opéra-comique, fut le modèle des nations en tout genre.

J'ai moins fait l'histoire de Louis XIV que celle des Français; mon principal but a été de rendre justice aux hommes célèbres de ce temps illustre dont j'ai vu la fin, mais je n'ai pas dû être injuste envers celui qui les a tous encouragés. Puisse la raison, qui s'affaiblit quelquefois dans la vieillesse, me préserver de ce défaut trop ordinaire d'élever le passé aux dépens du présent! Je sais que la philosophie, les connaissances utiles, le véritable esprit n'ont jamais fait tant de progrès parmi les gens de lettres que dans les jours où j'achève de vivre: mais qu'il me soit permis de defendre la cause

d'un siècle à qui nous devons tout, et d'un roi qui n'a pas été assurément indigne de son siècle.

Je porte les yeux sur toutes les nations du monde, et je n'en trouve aucune qui ait jamais eu des jours plus brillans que la française depuis 1655 jusqu'à 1704. Je prie tous les hommes sages et désintéressés de juger si un petit nombre d'années très malheureuses dans la guerre de la succession doivent flétrir la mémoire de Louis XIV. Je leur demande s'il faut juger par les événemens? Je leur demande si le feu roi devait priver son petit-fils du trône que le roi d'Espagne lui avait laissé par son testament, et où ce jeune prince était appelé par les vœux de toute la nation? Philippe V avait pour lui les lois de la nature, celles du droit des gens, celles même par qui toutes les familles de l'Europe sont gouvernées, les dernières volontés d'un testateur, les acclamations de l'Espagne entière; disons la vérité, il n'y a jamais eu de guerre plus légitime.

Louis XIV la soutint seul avec constance pendant plusieurs années; il la finit heureusement après les plus grandes infortunes. C'est à lui que le roi d'Espagne d'aujourd'hui, le roi de Naples, le duc de Parme, doivent leurs états.

Je n'ai pas justifié de même (et Dieu m'en garde!) la guerre contre la Hollande, qui lui attira celle de 1689. L'Europe a prononcé que c'est une grande faute; il en fit l'aveu en mourant. Il ne faut pas charger de reproches ceux qui ont eu la gloire de se repentir.

Le public en général est plus éclairé qu'il ne l'était. Servons-nous donc de nos lumières pour voir les choses sans passion et sans préjugés.

Louis XIV veut réformer les lois: elles en avaient

certes besoin. Il choisit pour cette sage entreprise les magistrats les plus éclairés du royaume. Ce n'est pas sa faute s'ils ont conservé des usages barbares, et si les avis aussi humains que judicieux du président de Lamoignon n'ont pas été suivis ; on s'en rapporta toujours à la pluralité des voix, et l'on ne pouvait guère en agir autrement. Que reste-il à faire aujourd'hui pour achever ce grand ouvrage de Louis XIV ? de trouver des Lamoignons qui nettoient nos lois de la rouille ancienne de la barbarie.

Quelques personnes ne cessent depuis plusieurs années de critiquer l'administration du célèbre Colbert. Il est condamné dans plus de vingt volumes pour n'avoir pas rendu le commerce des grains entièrement libre ; mais les censeurs se souviennent-ils que le duc de Sulli fit la même défense depuis 1598 ? Il craignait le transport des blés hors du royaume ; il avait fait l'expérience de l'impétuosité française, dans qui l'avidité du gain présent l'emportait souvent sur la prévoya[illegible] voyait une nation exposée à souffrir la faim pour avoir outré la vente du blé dans l'espérance d'une nouvelle récolte heureuse.

Depuis ce temps la défense subsista toujours jusqu'à l'année 1764, où le conseil du roi régnant a jugé, pour le bonheur de la nation devenue plus éclairée, qu'il faut encourager la sortie des blés avec les tempéramens convenables.

Il me semble qu'on ne doit pas attaquer légèrement la mémoire d'un homme tel que Colbert. Il ne faut pas dire qu'il a sacrifié la culture des terres à l'esprit *mercantile*. Ses vues étaient certainement grandes et nobles sur la marine et sur le commerce qu'il créa en France.

L'épithète de mercantile ne convient pas plus au génie de ce ministre, que celle d'aigrefin à un général d'armée.

Qu'il me soit permis de rapporter ici ce qu'on a pu déjà lire dans le *Siècle de Louis XIV*. « Colbert arriva « au maniement des finances avec de la science et du « génie ; commença, comme Sulli, par arrêter les « abus et les pillages qui étaient énormes. La recette « fut simplifiée autant qu'il était possible ; et, par une « économie qui tient du prodige, il augmenta le trésor « du roi en diminuant les tailles. On voit par l'édit mé- « morable de 1664, qu'il y avait tous les ans un million « de ce temps-là destiné à l'encouragement des manu- « factures et du commerce maritime. Il négligea si peu les « campagnes, abandonnées jusqu'à lui à la rapacité des « traitans, que des négocians anglais s'étant adressés à « M. Colbert de Croissi son frère, ambassadeur à Londres, « pour fournir en France des bestiaux d'Irlande et des « salaisons pour les colonies en 1667, le contrôleur gé- « néral répondit que depuis quatre ans on en avait à « revendre aux étrangers. »

M. de Forbonnais, qui a fourni de si grandes lumières sur les finances de la France, cite le même fait, et il est lui-même trop estimable pour ne pas estimer un Colbert.

Dans le dictionnaire de l'*Encyclopédie*, à l'article VINGTIÈME, page 87, tome XVII, il est dit que « ce « ministre préféra la gloire d'être pour tous les peuples « un modèle de futilités, et de les surpasser dans tous « les arts d'ostentation, à l'avantage plus solide, et tou- « jours sûr, de pourvoir à leurs besoins naturels. »

Il est dit, « qu'il n'avait pas les matières premières,

« qu'il en provoqua l'importation de toutes ses forces « et prohiba l'exportation de celles du pays. »

J'aimais l'auteur de cet article *, mais j'aime encore plus la vérité. Je suis obligé de dire qu'il s'est trompé en tout. Le ministre qu'il condamne était si loin de négliger l'agriculture, que dans un mémoire présenté au roi le 22 octobre 1664, il s'exprime en ces mots : *Les principaux objets sont l'agriculture, la marchandise, la guerre de terre et celle de mer.* Ce mémoire est public aujourd'hui.

Il est encore très faux qu'il n'eût point de matières premières, car il se les donna. Il établit dans les ports, pour le service de la marine, les manufactures et les magasins de tout ce qu'on achetait avant lui chez les Hollandais. Il eut aussi la matière première de la soie en pressant les plantations de mûriers. Je sais par expérience de quelle prodigieuse utilité est cette entreprise. L'auteur de l'article VINGTIÈME ne le savait pas ; et je suis en droit de rendre témoignage en ce point à la sagesse du ministre.

C'est la mode aujourd'hui de dégrader les grands hommes ; mais si les critiques veulent se souvenir qu'ils doivent aux soins infatigables de ce ministre toutes les manufactures qui contribuent à l'aisance de leur vie, depuis les tapisseries des Gobelins jusqu'aux bas au métier, ils connaîtront qu'il y aurait non-seulement de l'injustice à se plaindre de lui, mais encore de l'ingratitude.

Il me semble que Boileau avait raison, dans ces temps alors heureux, de dire à Louis XIV qu'il peindrait.....

> Le soldat dans la paix doux et laborieux,

* M. Damilaville. B.

Nos artisans grossiers rendus industrieux,
Et nos voisins frustrés de ces tributs serviles
Que payait à leur art le luxe de nos villes.

Je ne m'attendais pas qu'on dût faire à Louis XIV et à son ministre un reproche de l'établissement de la compagnie des Indes; elle n'était pas nécessaire peut-être du temps de Henri IV. On consommait alors dix fois moins d'épiceries que de nos jours. On ne connaissait ni café, ni thé, ni tabac, ni curiosités de la Chine, ni étoffes fabriquées chez les brames. Nous étions moins riches, moins éclairés qu'aujourd'hui, mais plus sages. N'accusons que nous de nos nouveaux besoins, et ne calomnions point les vues étendues des vrais hommes d'état qui n'ont été occupés qu'à nous satisfaire.

Jamais édit du roi n'ordonna aux Parisiennes de faire contribuer les quatre parties du monde au déjeuner de leurs femmes de chambre, de tirer des rivages de la mer Rouge une petite féve âcre, de l'herbe de la Chine, leurs tasses du Japon, et leur sucre de l'Amérique.

Louis XIV ne dit jamais aux Français : Je vous ordonne de mettre pour quatre millions cinq cent mille livres par an d'une poudre puante dans votre nez; et vous l'irez chercher dans la Virginie et chez les quakers. J'ordonne que toutes les bourgeoises aient des engageantes de mousseline brodées par les filles des brachmanes, et des robes filées au bord du Gange.

Joignez à toutes nos fantaisies le besoin moins imaginaire peut-être des épiceries, et cet ancien proverbe: *Cela est cher comme poivre*, proverbe trop bien fondé sur ce qu'en effet une livre de poivre valait au moins deux marcs d'argent avant les voyages des Portugais. Enfin il fallait ou nous ruiner pour acheter ce superflu

de nos voisins, ou nous ruiner un peu moins en allant le chercher nous-mêmes. Les Anglais avaient des compagnies dans l'Inde, et les Hollandais des royaumes. Il s'agissait d'être leur tributaire ou leur rival.

Qu'on se transporte dans ces temps de gloire et d'espérance; qu'on juge si on aurait été bien venu à dire alors aux Français : Payez à vos ennemis ce que vous pouvez-vous procurer vous-mêmes. Une preuve que ce grand projet de commerce était très bien imaginé par le ministère, c'est qu'il fut redouté des puissances maritimes. Tout établissement est bon quand vos ennemis en sont jaloux.

Les Hollandais nous prirent Pondichéri en 1693. C'était la moindre récompense que le roi de France dût attendre de son invasion en Hollande; invasion qu'assurément on n'attribuera pas au sage Colbert, mais au superbe et laborieux ennemi de Colbert, des Hollandais et de Turenne. *

Le ministre des finances fut jeté hors de toutes ses mesures par cette guerre, pour laquelle il fallut faire quatre cent millions de mauvaises affaires qu'il avait en horreur. Il dépendit des traitans dont il avait voulu abolir pour jamais le fatal service.

Ce n'est pas lui non plus qui persécuta les protestans. Il savait trop combien ils étaient utiles dans les finances, le commerce, les manufactures, la marine, et même l'agriculture. Il sentit la plaie de l'état. J'ai vu des notes de lui chez M. de Montmartel, dans lesquelles il dit qu'il a eu les mains liées. Ces notes sont de 1683, l'année la plus brillante de la finance, et malheureusement l'année de sa mort.

* Louvois. B.

Madame de Caylus, nièce de madame de Maintenon, née protestante comme sa tante, dit expressément dans ses *Souvenirs*, *que le roi fut trompé dans cette longue et malheureuse affaire par ceux en qui ce monarque avait mis sa confiance.* Il avait le jugement sain et droit, mais qui, n'étant pas éclairé par l'histoire de son propre royaume, pouvait être aisément séduit par un confesseur, par un ministre, et fasciné par les prospérités. On lui fit toujours croire qu'il était assez grand pour dominer d'un mot sur toutes les consciences. Il fut trompé comme il le fut depuis par le jésuite Letellier; on ne l'aurait pas trompé, si on lui avait dit qu'il était assez grand pour se faire obéir également des deux religions rivales. Trente ans de victoires et de succès en tout genre, avec trois cent mille hommes de troupes, devaient l'assurer de la soumission de tout l'état.

On condamne encore ses bâtimens. Cependant la famille royale et toute la cour et les ministres ne sont logés que par lui, soit à Versailles, soit à Fontainebleau, soit à Paris même, qui désire depuis Henri IV de voir ses rois; mais ces bâtimens ont-ils été à charge à l'état? ils ont servi à faire circuler l'argent dans tout le royaume, et à perfectionner tous les arts qui marchent à la suite de l'architecture.

L'établissement de Saint-Cyr, qui subsiste principalement du revenu de l'abbaye de Saint-Denis, en soulageant deux cent cinquante familles nobles, n'a rien coûté à la France. Ce monument et celui des Invalides ont été les plus beaux de l'Europe, sans contredit, jusqu'à celui de l'École militaire. (a)

Les faiblesses et les fautes de Louis XIV n'ont pas em-

(a) C'est M. Duverney qui inventa l'École militaire; c'est madame

pêché don Ustariz de le proposer pour modèle au gouvernement de l'Espagne, et de l'appeler *un homme prodigieux*. Ses anciens ennemis lui ont payé à sa mort le tribut d'estime qu'ils lui devaient.

Il est très aisé de gouverner un royaume de son cabinet avec une brochure; mais quand il faut résister à la moitié de l'Europe après cinq grandes batailles perdues et l'affreux hiver de 1709, cela n'est pas si facile.

Il n'est pas si facile non plus de gouverner une compagnie à six mille lieues. Il est clair que Louis XIV en bâtissant Pondichéri, et le duc d'Orléans en le relevant, ne purent avoir d'autre objet que la gloire et le bien de la nation; je défie qu'on en imagine un troisième. La compagnie, à sa résurrection vers 1720, sous la régence, a commencé son commerce avec beaucoup plus d'argent que la fameuse compagnie hollandaise n'avait commencé le sien avant sa conquête des Moluques. Quel fléau l'a détruite une seconde fois? la guerre.

Dès qu'on tire un coup de canon en Flandre, il retentit en Amérique et à la côte de Coromandel. A cette guerre contre les Anglais se sont joints une foule de maux aussi dangereux; la discorde intestine, la rapacité, la jalousie entre les déprédateurs heureux et les malheureux : une autre jalousie plus furieuse encore, celle du commandement, qui est si souvent accompagnée de l'insolence, de la perfidie, des plus noires intrigues, et des plus fatales impostures.

Les vaisseaux de l'Inde partaient moins chargés de marchandises que de délateurs, de calomniateurs, de faux témoins, de procès-verbaux signés par le mensonge

de Pompadour qui la proposa. Il faut rendre justice; la gloire est le seul prix du bien qu'on a fait.

dans l'Inde, et soutenus par la corruption en France. Il en coûta quatre ans de liberté au vainqueur de Madras, à un homme d'un rare mérite, à ce La Bourdonnaie, qui seul avait vengé l'honneur du pavillon français dans les mers de l'Inde. Il en a coûté la vie au lieutenant général Lally, qui, du jour qu'il aborda dans Pondichéri pour y mettre l'ordre et rétablir le service, eut dix fois plus d'ennemis dans la ville, qu'il n'avait d'Anglais à combattre : brave homme sans doute, jacobite jusqu'au martyre, implacable contre les Anglais, attaché à la France par passion : sa fatale catastrophe est aujourd'hui confondue avec tant d'autres qui font inutilement frémir la nature humaine, et que Paris oublie le lendemain pour des plaisirs souvent ridicules, et bientôt oubliés aussi.

Quel fut depuis le sort de la compagnie? des procès contre des citoyens qui avaient combattu pour elle, des dettes immenses avec l'impuissance de payer, la ressource inutile des loteries, le désir et l'incapacité de se soutenir. Elle avait été la seule compagnie dans l'univers qui eût commercé pendant près de cinquante années sans jamais partager entre les actionnaires le moindre profit, le moindre soulagement produit par son commerce.

Tout ce que je sais, c'est que la compagnie anglaise partage actuellement cinq et demi pour cent pour les six mois courans.

A l'égard de celle de Hollande, c'est une grande puissance souveraine. Les actionnaires avaient déjà partagé 150 pour cent de leur première mise en 1608, après les dépenses immenses de l'établissement payées sur les profits.

Maintenant, qu'on reproche tant qu'on voudra au

duc d'Orléans régent d'avoir rendu la vie à notre compagnie des Indes, et à Louis XIV de l'avoir fait naître; je dirai, ils ont tous deux fait une belle entreprise. Le roi de Danemarck les a imités, et a réussi. Les Français se sont mal conduits, et ils ont échoué; la vérité ordonne d'en convenir.

Il faut avouer aussi que la cour de Danemarck n'a point envoyé à Tranquebar de missionnaire intrigant, brouillon et voleur, qui semât la discorde dans les comptoirs, qui en emportât l'argent, et qui en revînt avec onze cent mille francs dans sa cassette, après avoir gagné des âmes à Dieu, comme a fait notre R. P. Lavaur de la Compagnie de Jésus.

On sait assez que l'histoire ne doit être ni un panégyrique, ni une satire, ni un ouvrage de parti, ni un sermon, ni un roman. J'ai eu cette règle devant les yeux quand j'ai osé jeter un œil philosophique sur la terre entière. J'envisage encore le siècle de Louis XIV comme celui du génie, et le siècle présent comme celui qui raisonne sur le génie. J'ai travaillé soixante ans à rendre exactement justice aux grands hommes de ma patrie. J'ai obtenu quelquefois pour récompense la persécution et la calomnie. Je ne me suis point découragé. La vérité m'a été plus précieuse que les clameurs injustes ne sont méprisables. Je ne me défends point; je défends ceux qui sont morts en servant la patrie ou en l'instruisant. Je défends le maréchal de Villars, non parce que j'ai eu l'honneur de vivre dans sa familiarité dix années consécutives dans ma jeunesse, mais parce qu'il a sauvé l'état. Un misérable refugié affamé, ose dans sa démence imprimer (a) qu'à la bataille de Malplaquet ce général

(a) *Mémoires de Maintenon*, tome v, page 99.

passa pour s'être blessé légèrement lui-même, afin d'avoir un prétexte de quitter le champ de bataille, et de faire croire qu'il eût été vainqueur sans sa blessure. Je dois confondre l'infamie absurde de ce calomniateur.

A-t-il la scélératesse non moins extravagante d'imputer (a) au régent de France des actions que les plus vils des hommes ne regardent aujourd'hui (grâce à mes soins peut-être) que comme des rêveries dignes du mépris le plus profond; j'ai dû faire rentrer dans le néant cette exécrable imposture.

A-t-il dit (b) que le président de Maisons (dont le fils mon ami intime est mort entre mes bras) était premier président quand le duc d'Orléans fut déclaré régent, et qu'il fesait une cabale contre ce prince; j'ai dû faire apercevoir que jamais ce magistrat ne fut premier président, et apprendre au public que loin de vouloir priver le prince de son droit, ce fut lui qui arrangea tout le plan de la régence.

J'ai dû confondre toutes les calomnies vomies par ce malheureux contre la famille royale, contre les meilleurs ministres, et contre les hommes du royaume les plus respectables. Pourquoi? parce que ces impostures se vendent long-temps dans les pays étrangers, et beaucoup mieux que de bons livres; parce qu'elles vont à Leipsick, à Berlin où un héros ne parle que français, à Hambourg, à Dantzick, à Moscou, à Jassi; parce que tous ceux qui lisent en Europe entendent le français, jusqu'à des Turcs; nos grands hommes ayant porté notre langue aussi loin que l'impératrice de Russie porte

(a) *Mémoires de Maintenon*, tom. IV, pag. 346 et suivantes de l'édition de l'*Histoire de Louis XIV*, falsifiée par lui, et chargée de notes infâmes, chez Esslinger, a Francfort.

(b) *Ibid.* tome V, page 228.

ses armes et ses lois. Voilà ce qu'on ne sait pas dans les soupers de Paris; on dit : il a tort de relever des sottises si méprisables; non, il n'a point tort : prenez une carte géographique, voyez que l'univers n'est pas borné à votre quartier; concluez qu'on peut parler à d'autres hommes qu'à vous, et qu'on doit venger votre patrie, et les grands hommes qui ont bien mérité d'elle.

Plus de cent histoires modernes ont été compilées sur des journaux remplis de nouvelles impertinentes, semblables à ces mensonges imprimés dont je parle. Peut-être un jour ces histoires passeront pour authentiques. Celui qui consacrerait son travail à prévenir le public contre cette foule d'impostures éleverait un monument utile. Ce serait le serpent d'airain qui guérirait les morsures des vrais serpens. Si j'ai pris la liberté de réfuter le livre estimable des *Éphémérides du citoyen*, j'ai dû à plus forte raison confondre les calomnies de l'extravagant ennemi de tous les citoyens. (*a*)

A l'égard des impostures contre de simples particuliers, d'ordinaire on les néglige, sans quoi la terre, qui a besoin d'être cultivée, deviendrait une grande bibliothéque.

(*a*) C'est un nommé La Beaumelle, qui écrit de ce style incorrect, audacieux et violent, qu'on tâche de mettre à la mode aujourd'hui.

Figurez-vous un gueux échappé des Petites-Maisons, qui couvrirait de son ordure les statues de Louis XIV et de Louis XV; tel était ce misérable. Son vrai nom est Angleviel, dit La Beaumelle, né dans un village des Cévènes, né huguenot, élevé dans cette religion à Genève; mais bien éloigné de ressembler aux sages protestans qui, respectant les puissances et les lois, sont toujours attachés à leur patrie : il avait été inscrit à Genève parmi les proposans qui étudient en théologie, le 12 octobre 1745, sous le rectorat de M. Ami de La Rive, et s'était essayé à prêcher à l'hôpital pendant une année; il faut convenir qu'il méritait d'être exhorté publiquement.

ARTICLE XX.

Sur les dissensions des Églises de Pologne.*

Avant de donner au public une idée juste des différends qui divisent aujourd'hui la Pologne; avant de déférer au tribunal du genre humain la cause des dissidens grecs, romains et protestans, il est nécessaire de faire voir premièrement ce que c'est que l'Église grecque.

Il faut avouer d'abord que les Églises grecque et syriaque furent instituées les premières, et que l'Orient enseigna l'Occident. Nous n'avons aucune preuve que Pierre ait été à Rome; et nous sommes sûrs qu'il resta long-temps en Syrie, et qu'il alla jusqu'à Babylone. Paul était de Tarse en Cilicie. Ses ouvrages sont écrits en grec. Nous n'avons aucun Évangile qui ne soit grec. Tous les pères des quatre premiers siècles jusqu'à Jérôme ont été Grecs, Syriens, ou Africains. Presque tous les rites de la communion romaine attestent encore par leurs noms mêmes leur origine grecque; église, baptême, paraclet, liturgie, litanie, symbole, eucharistie, agape, épiphanie, évêque, prêtre, diacre, pape même, tout annonce que l'Église d'Occident est la fille de l'Église d'Orient, fille qui dans sa puissance a méconnu sa mère.

Aucun évêque de Rome ne fut compté ni parmi les pères, ni même parmi les auteurs approuvés, pendant plus de six siècles entiers. Tandis qu'Athénagore, Éphrem, Justin, Tertullien, Clément d'Alexandrie, Origène, Cyprien, Irénée, Athanase, Eusèbe, Jérôme,

* Ce petit ouvrage avait d'abord été imprimé (en 1767) sous le nom de *Bourdillon*, professeur en droit public. (*Note de Kehl.*)

— *Voyez*, dans la *Correspondance générale*, la lettre, du 4 janvier 1767, au comte d'Argental, et celle du 4 décembre 1767, à Damilaville. B.

Augustin, remplissaient le monde de leurs écrits, les évêques de Rome, en silence, se bornaient au soin d'établir leur troupeau, qui croissait de jour en jour.

Nous n'avons sous le nom d'un évêque de Rome que les *Récognitions* de Clément. Il est prouvé qu'elles ne sont pas de lui : et si elles en étaient, elles ne feraient pas honneur à sa mémoire. Ce sont des conférences de Clément avec Pierre, Zachée, Barnabé, et Simon-le-Magicien. Ils rencontrent vers Tripoli un vieillard; et Pierre devine que ce vieillard est [illegible]race de César; qu'il épousa Mathilde dont il eut [illegible]nfans; que Clément est le cadet de ces enfans : ainsi Clément est reconnu pour être de la maison impériale. C'est apparemment cette connaissance qui a donné le titre au livre; encore cette rapsodie est-elle écrite en grec.

Mais aucun prêtre chrétien, soit grec, soit syriaque, ou africain ou italien, n'eut certainement d'autre puissance que celle de parler toutes les langues du monde, de faire des miracles, de chasser les diables; puissance admirable que nous sommes bien loin de leur contester.

Qu'il nous soit permis de le dire, sans offenser personne : si l'ambition pouvait s'en tenir aux paroles expresses de l'Évangile, elle verrait évidemment que les apôtres n'ont reçu aucune domination temporelle de Jésus-Christ, qui lui-même n'en avait pas. Elle verrait que ses disciples étaient tous égaux, et que Jésus-Christ même a menacé de châtiment ceux qui voudraient s'élever au-dessus des autres.

Pour peu qu'on soit instruit, on sait que dans le premier siècle il n'y eut aucun siége épiscopal particulier. Les apôtres et leurs successeurs se cachaient tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre; et certainement lors-

qu'ils prêchaient de village en village, de cave en cave, de galetas en galetas, ils n'avaient ni trône épiscopal, ni juridiction, ni gardes; et quatre principaux barons ne portaient point à leur entrée les cordons d'un dais superbe, sous lequel on eût vu André et Luc portés pompeusement comme des souverains.

Dès le second siècle la place d'évêque fut lucrative par les aumônes des chrétiens, et conséquemment les évêques des grandes villes furent plus riches que les autres : étant plus riches, ils eurent plus de crédit et de pouvoir.

Si quelque évêque avait pu prétendre à la supériorité, c'était assurément l'évêque de Jérusalem, non pas comme le plus riche, mais comme celui qui, selon l'opinion vulgaire, avait succédé à saint Jacques le propre frère de Jésus-Christ. Jérusalem était le berceau de la religion chrétienne. Son fondateur y était mort par un supplice cruel; il était reçu que Jacques son frère y avait été lapidé. Marie mère de Dieu y était morte. Joseph son mari était enterré dans le pays. Tous les mystères du christianisme s'y étaient opérés. Jérusalem était la ville sainte qui devait reparaître dans toute sa gloire pendant mille années. Que de titres pour assurer à l'évêque de Jérusalem une prééminence incontestable!

Mais, lorsque le concile de Nicée régla la hiérarchie, qui avait eu tant de peine à s'établir, le gouvernement ecclésiastique se modela sur le politique. Les évêques appelèrent leurs districts spirituels du nom temporel de *diocèse.* Les évêques des grandes villes prirent le titre de *métropolitains*. Le nom de *patriarche* s'établit peu à peu; on donna ce titre aux évêques de Constantinople et de Rome, qui étaient deux villes impériales; à ceux

d'Alexandrie et d'Antioche, qui étaient encore deux considérables métropoles ; et enfin à celui de Jérusalem qu'on n'osa pas dépouiller de cette dignité, quoique cette ville, nommée alors Élia, fût presque dépeuplée et située dans un terrain ingrat, dans lequel elle ne pouvait s'affranchir de la pauvreté, n'ayant jamais fleuri que par le grand concours des Juifs qui venaient autrefois y célébrer leurs grandes fêtes ; mais ne tirant alors quelque argent que des pèlerinages peu fréquens des chrétiens, le district de ce patriarche fut très peu de chose. Les quatre autres, au contraire, furent très étendus.

Il ne tomba dans la tête ni d'aucun évêque, ni d'aucun patriarche, de s'arroger une juridiction temporelle. On n'en trouve aucun exemple que dans la subversion de l'empire romain en Occident.

Tout y changea lorsque Pepin d'Austrasie, premier domestique d'un prince franc, nommé Childeric, se lia avec le pape Zacharie, et ensuite avec le pape Étienne, pour rendre son usurpation respectable aux peuples. Il se fit sacrer à Saint-Denis en France par ce même pape Étienne : en récompense, cet usurpateur lui donna dans la Romagne quelques domaines aux dépens des usurpateurs lombards.

Voilà le premier évêque devenu prince. On conviendra sans peine que cette grandeur n'est pas des temps apostoliques. Aussi fut-elle signalée par le meurtre et par le carnage, peu de temps après, sous le pape Étienne III. Le clergé romain, partagé en deux partis, inonda de sang la chaire de bois dans laquelle on prétend que saint Pierre avait prêché au peuple romain. Il est vrai qu'il n'est pas plus vraisemblable que du temps

de l'empereur Tibère un Galiléen ait prêché en chaire dans le *forum romanum*, qu'il n'est vraisemblable qu'un Grec vînt prêcher aujourd'hui dans le grand bazar de Stamboul. Mais enfin, il y avait à Rome, du temps d'Étienne III, une chaire de bois, et elle fut entourée de cadavres sanglans.

Lorsque Charlemagne partit de la Germanie pour usurper la Lombardie; lorsqu'il eut privé ses neveux de l'héritage de leur père Pepin; lorsqu'il eut enfermé en prison ses enfans innocens dont on n'entendit plus parler depuis; lorsque ses succès eurent couronné ce crime; lorsqu'il se fut fait reconnaître empereur dans Rome; il donna encore de nouvelles seigneuries au pape Léon III, qui lui mit dans l'église de Saint-Pierre une couronne d'or sur la tête, et un manteau de pourpre sur les épaules.

Cependant remarquons que ce pape Léon III, encore sujet des empereurs résidans à Constantinople, n'osa pas sacrer un Allemand; tant ce vieux respect pour l'empire romain prévalait encore. Ce n'était qu'une cérémonie de plus; mais elle était réputée sainte, et on n'osait la faire. La faiblesse se joignait à l'audace de l'esprit, qui souvent n'ose franchir la seconde barrière après avoir abattu la première.

Charlemagne fut toujours le maître dans Rome; mais dans la décadence de sa maison, le peuple romain reprit un peu sa liberté, et la disputa toujours contre l'évêque, contre la maison de Toscanelle, contre les Gui de Spolette, contre les Béranger et d'autres tyrans; jusqu'à ce qu'enfin l'imprudent Octavien Sporco, qui le premier changea son nom à son avénement au pontificat, appela Othon de Saxe en Italie. Ce Sporco est

connu sous le nom de Jean XII. Il était fils de cette fameuse Marozie qui avait fait pape son bâtard Jean XI, né de son inceste avec le pape Sergius III.

Jean XII était patrice de Rome, ainsi qu'Albéric son père, dernier mari de Marozie. Ils tenaient cette dignité de l'empereur Constantin Porphyrogénète; preuve évidente que les Romains, au milieu de leur anarchie, reconnaissaient toujours les empereurs grecs pour les vrais successeurs des Césars : mais dans leurs troubles ils avaient recours tantôt aux Allemands, tantôt aux Hongrois, et se donnaient tour à tour plusieurs maîtres pour n'en avoir aucun.

On sait comment le roi d'Allemagne Othon, appelé à Rome par Jean XII, et ensuite trahi par lui, le fit déposer pour ses crimes. Le procès-verbal existe; il fait frémir.

Tous les papes ses successeurs eurent à combattre les prétentions des empereurs allemands sur Rome, les anciens droits des empereurs grecs, et jusqu'aux Sarrasins mêmes. Ils ne furent puissans que par l'intrigue et par l'opinion du vulgaire, opinion qu'ils surent établir, et dont ils surent toujours profiter.

Grégoire VII, qui à la faveur de cette opinion, et surtout des *Fausses décrétales*, marcha sur les têtes des empereurs et des rois, ne put jamais être le maître dans Rome. Les papes ne purent enfin avoir la souveraineté de cette ville que lorsqu'ils se furent emparés du môle d'Adrien, appelé depuis Saint-Ange, qui avait toujours appartenu au peuple ou à ceux qui le représentaient.

La vraie puissance des papes et celle des évêques d'Occident ne s'établit en Allemagne que dans l'inter-

règne et l'anarchie, vers le temps de l'élection de Rodolphe de Habsbourg à l'empire : ce fut alors que les évêques allemands furent véritablement souverains.

Jamais rien de semblable ne s'est vu dans l'Église grecque. Elle fut toujours soumise aux empereurs, jusqu'au dernier Constantin ; et dans le vaste empire de Russie, elle est entièrement dépendante du pouvoir suprême. On n'y connaît pas plus qu'en Angleterre la distinction des deux puissances ; l'autel est subordonné au trône, et ces mots même *les deux puissances* y sont un crime de lèse-majesté. Cette heureuse subordination est la seule digue qu'on ait pu opposer aux querelles théologiques, et aux torrens de sang que ces querelles ont fait répandre dans les églises d'Occident, depuis l'assassinat de Priscillien jusqu'à nos jours.

Personne n'ignore comme, au seizième siècle, la moitié de l'Europe, lassée des crimes d'Alexandre VI, de l'ambition de Jules II, des extorsions de Léon X, de la vente des indulgences, de la taxe des péchés, des superstitions et des friponneries de tant de moines, secoua enfin le joug appesanti depuis long-temps. Les Grecs avaient enseigné l'Église d'Occident, les protestans la réformèrent.

Je ne prétends point parler ici des dogmes qui divisent les Grecs, les Romains, les évangéliques, les réformés, et d'autres communions. Je laisse ce soin à ceux qui sont éclairés d'une lumière divine. Il faut l'être sans doute pour bien savoir si le Saint-Esprit procède par spiration du Père et du Fils, ou du Fils seulement, lequel Fils étant engendré et n'étant point fait, ne peut pourtant engendrer. Il n'y a qu'une révélation qui puisse apprendre clairement aux saints comment on mange le

Fils en corps et en âme dans un pain qui est anéanti, sans manger ni le Père ni le Saint-Esprit; ou comment le corps et l'âme de Jésus sont incorporés au pain, ou comment on mange Jésus par la foi. Ces questions sont si divines, qu'elles ne devraient point mettre la discorde entre ceux qui ne sont qu'hommes; et qui doivent se borner à vivre en frères, et à cultiver la raison et la justice, sans se persécuter pour des mystères qu'ils ne peuvent entendre.

Tout ce que j'oserais dire en respectant les évêques de toutes les communions, c'est que ceux qui iraient à pied, de leur maison à l'église, prêcher la charité et la concorde, ressembleraient peut-être plus aux apôtres, au moins à l'extérieur, que ceux qui diraient quelques mots dans une messe en musique en quatre parties, entourés de hallebardiers et de mousquetaires, et qui ne sortiraient de l'église qu'au son des tambours [illegible] trompettes.

Je me garderai bien d'examiner si celui q[illegible]ait dans une étable entre un bœuf et un âne, qu[illegible]t et qui mourut dans l'indigence, se plaît plus à [illegible]npe et aux richesses de ses ministres qu'à leur [illegible]té et à leur simplicité. Nous ne sommes [illegible]ps des apôtres; mais nous sommes toujo[illegible] temps des citoyens : il s'agit de leurs droits, e[illegible] liberté naturelle, de l'exécution des lois solennelles, de la foi des sermens, de l'intérêt du genre humain. Tout cela existait avant qu'il y eût des prélats, et existera encore si jamais (ce qu'à Dieu ne plaise) on a le malheur de se passer de prélatures. Les dignités peuvent s'abolir, les sectes peuvent s'éteindre; le droit des gens est éternel.

FAIT.

La religion chrétienne ne pénétra que très tard chez les Sarmates. La nation était guerrière et pauvre. Le zèle des missionnaires la respecta. La Pologne, proprement dite, ne fut chrétienne qu'à la fin du dixième siècle. Boleslas, en l'an 1001 de notre ère vulgaire, fut le premier roi chrétien, et il signala son christianisme en fesant crever les yeux au roi de Bohême.

Le grand duché de Lithuanie, vaste pays qui fait presque la moitié de la Pologne entière, ne fut chrétien que dans le quinzième siècle, après que Jagellon, grand duc de Lithuanie, eut épousé la princesse Edvige au quatorzième, en 1387, à condition qu'il serait de la religion de la princesse, et que la Lithuanie serait jointe à la Pologne.

On demandera de quelle religion étaient tous ces peuples avant qu'ils fussent chrétiens. Ils adoraient Dieu sous d'autres noms, d'autres emblèmes, d'autres rites; on les appelait *païens*. La grâce de Jésus-Christ, qui est venu pour tout le monde, leur avait été refusée, ainsi qu'à plus des trois quarts de la terre. Leur temps n'était pas venu; toutes leurs générations étaient livrées aux flammes éternelles; du moins c'est ainsi qu'on pense à Rome, ou ce qu'on feint d'y penser. Cette idée est grande : tu seras puni à jamais si tu ne penses pas sur le bord du Volga ou du Gange comme je pense sur le bord de l'Anio. On ne peut porter ses vues plus haut et plus loin.

Il arriva un grand malheur à ces nouveaux chrétiens au seizième siècle. L'hérésie pénétra chez eux; et comme

l'hérésie damne les hommes encore plus que le paganisme, le salut des Polonais était en grand danger. Ces hérétiques se disaient enfans de la primitive Église, et on les appelait *novateurs ;* ainsi on ne pouvait convenir des qualités.

Outre ces réformés d'Occident, il y avait beaucoup de Grecs d'Orient. Ces Grecs étaient répandus dans cinq provinces de la Lithuanie converties autrefois à la foi grecque, et annexées depuis à la Pologne. Ils n'étaient pas, à la vérité, aussi damnés que les évangéliques et les réformés, mais enfin ils l'étaient, puisqu'ils ne reconnaissaient pas l'évêque de Rome comme le maître du monde entier.

Il est à remarquer que ces provinces grecques, et la Pologne proprement dite, et la Lithuanie, et la Russie sa voisine, avaient été converties par des dames, ainsi que la Hongrie et l'Angleterre. Cette origine devait faire espérer de la tolérance, de l'indulgence, de la bonté, des mœurs douces et faciles. Il en arriva tout autrement.

Les évêques de Pologne sont puissans; ils n'aimaient pas à voir leur troupeau diminuer. Outre ces évêques, il y avait toujours à Varsovie un nonce du pape. Ce nonce tenait lieu de grand inquisiteur, et son tribunal était très redoutable. Les Grecs, les évangéliques, les réformés, et les unitaires qui survinrent, tout fut persécuté. *Contrains-les d'entrer* fut employé dans toute sa rigueur. C'est une chose admirable que ce *contrains-les d'entrer*, qui n'est dans l'Évangile qu'une invitation pressante à souper, ait toujours servi de prétexte à l'Église romaine pour faire mourir les gens de faim.

Les évêques ne manquaient pas d'excommunier tout

gentilhomme du rite grec ou de la communion protestante; et par un abus étrange, mais ancien, cette excommunication les privait, dans les diètes, de voix active et passive. L'excommunication peut bien priver un homme de la dignité de marguillier, et même du paradis; mais elle ne doit pas s'étendre sur les effets civils. Un prince de l'empire, un électeur qu'un évêque ou un chapitre excommunierait, n'en serait pas moins prince de l'empire. On peut juger, par cette seule oppression, combien les dissidens étaient vexés par les tribunaux ecclésiastiques; il suffit de dire qu'ils étaient jugés par leurs ennemis.

Sigismond-Auguste, le dernier des Jagellon, fit cesser ce dévot scandale. Sa probité lui persuada qu'il ne faut persécuter personne pour la religion. Il se souvint que Jésus-Christ avait enseigné et non opprimé. Il comprit que l'oppression ne pouvait faire naître que des guerres civiles entre les gentilshommes égaux : il fit plus, dans la diète solennelle de Vilna, le 16 juin 1563, *il anéantit toute différence qui pourrait jamais naître entre les citoyens pour cause de religion*. Voici les paroles essentielles de cette loi devenue fondamentale.

« A compter depuis ce jour, non-seulement les nobles « et seigneurs avec leurs descendans qui appartiennent « à la communion romaine, et dont les ancêtres ont « obtenu aussi des lettres de noblesse dans le royaume « de Pologne, mais encore en général tous ceux qui « sont de l'ordre équestre et des nobles, soit lithuaniens, « soit russes d'origine, *pourvu qu'ils fassent profession « du christianisme*, quand même leurs ancêtres n'au- « raient pas acquis les droits de noblesse dans le royaume « de Pologne, doivent jouir dans toute l'étendue du

« royaume de tous les priviléges, libertés, et droits de « noblesse, à eux accordés, et en jouir à perpétuité en « commun.

« On admettra aux dignités du sénat et de la couronne, « à toutes les charges nobles, non-seulement ceux qui « appartiennent à l'Église romaine, mais aussi tous ceux « qui sont de l'ordre équestre, pourvu qu'ils soient chré- « tiens...... nul ne sera exclu, pourvu qu'il soit chré- « tien. »

La diète de Grodno, en 1568, confirma solennellement ces statuts; elle ajouta, pour rendre la loi, s'il était possible, encore plus claire, ces mots essentiels, *de quelque communion ou confession que l'on soit.*

Enfin, dans la diète d'union, encore plus célèbre, tenue à Lublin, en 1569, diète qui acheva d'incorporer pour jamais le grand duché de Lithuanie à la couronne, on renouvela, on confirma de nouveau cette loi humaine qui regardait tous les chrétiens comme des frères, et qui devait servir d'exemple aux autres nations.

Après la mort de Sigismond-Auguste, ce héros de la tolérance, la république entière, confédérée en 1573 pour l'élection d'un nouveau roi, jura de ne reconnaître que celui qui ferait serment de maintenir cette paix des chrétiens. Henri de Valois, trop [illegible] d'avoir eu part aux massacres de la Saint-Barthélemi, ne balança pas à jurer *devant le Dieu tout-puissant de maintenir les droits des dissidens ;* et ce serment de Henri de Valois servit de modèle à ses successeurs. Étienne ne lui succéda qu'à cette condition. Ce fut une loi fondamentale et sacrée. Tous les nobles furent égaux par la religion comme par la nature.

C'est ainsi qu'après l'union de l'Angleterre et de

l'Écosse, les pairs d'Écosse presbytériens ont eu séance au parlement de Londres avec les pairs de la communion anglicane. Ainsi l'évêché d'Osnabruck en Allemagne appartient tantôt à un évangélique, tantôt à un catholique romain. Ainsi dans plusieurs bourgs d'Allemagne les évangéliques viennent chanter leurs psaumes dès que le curé catholique a dit sa messe; ainsi les chambres de Vetzlar et de Vienne ont des assesseurs luthériens; ainsi les réformés de France étaient ducs et pairs, et généraux des armées sous le grand Henri IV; et l'on peut croire que le Dieu de miséricorde et de paix n'écoutait pas avec colère les différens concerts que ses enfans lui adressaient d'un même cœur.

Tout change avec le temps. Un roi de Pologne, nommé aussi Sigismond, de la race de Gustave Vasa, voulut enfin détruire ce que le grand Sigismond, le dernier des Jagellon, avait établi. Il était à la fois roi de Pologne et de Suède; mais il fut déposé en Suède par les états assemblés en 1592; et malheureusement la religion catholique romaine lui attira cette disgrâce. Les états du royaume élurent son frère Charles, qui avait pour lui le cœur des soldats et la confession d'Augsbourg. Sigismond se vengea en Pologne du catholicisme qui lui avait ôté la couronne de Suède.

Les jésuites qui le gouvernèrent, lui ayant fait perdre un royaume, le firent haïr dans l'autre. Il ne put à la vérité révoquer une loi devenue fondamentale, confirmée par tant de rois et de diètes; mais il l'eluda, il la rendit inutile. Plus de charges, plus de dignités données à ceux qui n'étaient pas de la communion de Rome. On ne leur ravit pas leurs biens, parce qu'on ne le pouvait pas; on les vexa par une persécution sourde et

lente ; et si on les tolérait, on leur fit sentir bientôt qu'on ne les tolérerait plus dès qu'on pourrait les opprimer impunément.

Cependant la loi fut toujours plus forte que la haine. Tous les rois à leur couronnement firent le même serment que leurs prédécesseurs. Ladislas VI, fils de Sigismond le Suédois, n'osa s'en dispenser. Son frère Jean Casimir, quoiqu'il eût d'abord été jésuite, et ensuite cardinal, fut obligé de s'y soumettre : tant le respect extérieur pour les lois reçues, a de force sur les hommes.

Michel Viesnovieski, l'illustre Jean Sobieski vainqueur des Turcs, n'imaginèrent pas d'éluder cette loi à leur couronnement. L'électeur de Saxe, Auguste, ayant renoncé à la religion évangélique de ses pères pour acquérir le royaume de Pologne, jura avec plaisir cette grande loi de la tolérance, dont un roi qui abandonne sa religion pour un sceptre semble avoir toujours besoin, et qui assurait la liberté et les droits de ses anciens frères.

L'Europe sait combien son règne fut malheureux ; il fut détrôné par les armes d'un roi luthérien, et rétabli par les victoires d'un czar de la communion grecque.

Les prêtres catholiques romains et leurs adhérens crurent se venger du roi de Suède Charles XII, en persécutant les Polonais évangéliques, dont il avait été le protecteur : ils en trouvèrent l'occasion l'année 1717, dans une diète toute composée de nonces de leur parti : ils eurent le crédit, non pas d'abolir la loi, elle était trop sacrée, mais de la limiter. On ne permit aux non-conformistes le libre exercice de leur religion que dans leurs églises précédemment bâties ; et on alla même jusqu'à prononcer des peines pécuniaires, la prison, le

bannissement, contre ceux qui prieraient Dieu ailleurs. Cette clause d'oppression ne passa qu'avec une extrême difficulté. Plusieurs évêques même, plus patriotes que prêtres, et plus touchés des droits de l'humanité que des avantages de leur parti, eurent la gloire de s'y opposer quelque temps.

Cette diète de 1717 ne songeait pas qu'en se vengeant du luthérien Charles XII son ennemi, elle insultait le grec Pierre-le-Grand son protecteur. Enfin la loi passa en partie; mais le roi Auguste la détruisit en la signant. Il donna un diplôme le 3 février 1717, dans lequel il s'exprime ainsi :

« Quant à la religion des dissidens, afin qu'ils ne pen-« sent point que la communion de la noblesse, leur éga-« lité, et leur paix, aient été lésées par les articles insé-« rés dans le nouveau traité, nous déclarons que ces « articles insérés dans le traité ne doivent déroger en « aucune manière aux confédérations des années 1573, « 1632, 1648, 1669, 1674, 1697, et à nos *pacta con-« venta*, en tant qu'elles sont utiles aux dissidens dans « la religion. Nous conservons lesdits dissidens en fait de « religion dans leurs libertés énoncées dans toutes ces « confédérations, selon leur teneur (laquelle doit être « tenue pour insérée et imprimée ici), et nous voulons « qu'ils soient conservés par tous les états, officiers et « tribunaux. En foi de quoi nous avons ordonné de mu-« nir ces présentes signées de notre main, et scellées du « sceau du royaume. Donné à Varsovie le 3 février 1717, « et le 20 de notre règne. »

Après cette contradiction formelle d'une loi décernée et abolie en même temps, contradiction trop ordinaire aux hommes, le parti le plus fort l'emporta sur le plus

faible ; la violence se donna carrière. Il est vrai qu'on ne ralluma pas les bûchers qui mirent autrefois en cendres toute une province du temps des Albigeois ; on ne détruisit point vingt-quatre villages inondés du sang de leurs habitans, comme à Mérindol et à Cabrières. Les roues et les gibets ne furent point d'abord dressés dans les places publiques contre les Grecs et les protestans, comme ils le furent en France sous Henri II. On n'a point encore parlé en Pologne d'imiter les massacres de la Saint-Barthélemi, ni ceux d'Irlande, ni ceux des vallées du Piémont. Les torrens de sang n'ont point encore coulé d'un bout du royaume à l'autre pour la cause d'un Dieu de paix. Mais enfin on a commencé à ravir à des innocens la liberté et la vie. Quand les premiers coups sont une fois portés, on ne sait plus où l'on s'arrêtera. Les exemples des anciennes horreurs que le fanatisme a produites sont perdus pour la postérité ; les esprits de sang-froid les détestent, et les esprits échauffés les renouvellent.

Bientôt on démolit des églises, des écoles, des hôpitaux de dissidens. On leur fit payer une taxe arbitraire pour leurs baptêmes et pour leurs communions, tandis que deux cent cinquante synagogues juives chantaient leurs psaumes hébraïques sans bourse délier.

Dès l'année 1718 un nonce, du nom de Pietroski, fut chassé de la chambre uniquement parce qu'il était dissident. Le capitaine Keler, accusé par l'avocat Vindeleuski d'avoir soutenu contre lui la religion protestante, eut la tête tranchée à Petekou comme blasphémateur. Le bourgeois Hébers fut condamné à la corde sur la même accusation. Le gentilhomme Rosbiki fut obligé de sortir des terres de la république. Le gentilhomme

Unrug avait écrit quelques remarques et quelques extraits d'auteurs évangéliques contre la religion romaine; on lui vola son portefeuille; et sur cet effet volé, sur des écrits qui n'étaient pas publics, sur l'énoncé de ses opinions permises par les lois, sur le secret de la conscience tracé de sa main, il fut condamné à perdre la tête. Il fallut qu'il dépensât tout son bien pour faire casser cette exécrable sentence.

Enfin, en 1724, l'exécution sanglante de Thorn renouvela les anciennes calamités qui avaient souillé le christianisme dans tant d'autres états. Quelques malheureux écoliers des jésuites, et quelques bourgeois protestans ayant pris querelle, le peuple s'attroupa, on força le collége des jésuites, mais sans effusion de sang; on emporta quelques images de leurs saints, et malheureusement une image de la Vierge, qui fut jetée dans la boue.

Il est certain que les écoliers des jésuites, ayant été les agresseurs, étaient les plus coupables. C'était une grande faute d'avoir pris les images des jésuites, et surtout celle de la sainte Vierge. Les protestans devaient être condamnés à la rendre ou à en fournir une autre, à demander pardon, à réparer le dommage à leurs frais, et aux peines modérées qu'un gouvernement équitable peut infliger. L'image de la vierge Marie est très respectable; mais le sang des hommes l'est aussi. La profanation d'un portrait de la Vierge dans un catholique est une très grande faute; elle est moindre dans un protestant, qui n'admet point le culte des images.

Les jésuites demandèrent vengeance au nom de Dieu et de sa mère; ils l'obtinrent malgré l'intervention de toutes les puissances voisines. La cour assessoriale, à

laquelle le chancelier préside, jugea cette cause. Un jésuite y plaida contre la ville de Thorn ; l'arrêt fut porté tel que les jésuites le desiraient. Le président Rosner, accusé de ne s'être pas assez opposé au tumulte, fut décapité malgré les priviléges de sa charge. Quelques assesseurs, et d'autres principaux bourgeois, périrent par le même supplice. Deux artisans furent brûlés, d'autres furent pendus. On n'aurait pas traité autrement des assassins. Les hommes n'ont pas encore appris à proportionner les peines aux fautes. Cette science cependant n'est pas moins nécessaire que celle de Copernic, qui découvrit dans Thorn le vrai système de l'univers, et qui prouva que notre terre, souvent si mal gouvernée et assiégée de tant de malheurs, roule autour du soleil dans son orbite immense.

La Pologne semblait donc destinée à subir le sort de tant d'autres états que les querelles de religion ont dévastés.

Un ministre évangélique, nommé Mokzulki, fut tué impunément en 1753, dans un grand chemin, par le curé de Birze ; voilà déjà une hostilité de l'Église militante. Un dominicain de Popiel, en 1762, assomma à coups de bâton le prédicant Jaugel, à la porte d'un malade qu'il allait consoler.

Le curé de la paroisse de Cone, rencontrant un mort luthérien qu'on portait au cimetière, battit le ministre, renversa le cercueil, et fit jeter le corps à la voirie.

En 1765 plusieurs jésuites, avec d'autres moines, voulurent changer les Grecs en Romains à Mscezislau en Lithuanie. Ils forçaient à coups de bâton les pères et les mères de mener les enfans dans les églises. Soixante et dix gentilshommes s'y opposèrent ; les missionnaires

se battirent contre eux. Les gentilshommes furent traités comme des sacriléges ; ils furent condamnés à la mort, et ne sauvèrent leur vie qu'en allant à l'église des jésuites.

On priva alors en Lithuanie du droit de bourgeoisie ; on raya du corps des métiers les bourgeois et les artisans qui n'allaient pas à la messe latine. Enfin on a exclu des diétines tous les gentilshommes dissidens, que les droits de la naissance et les lois du royaume y appellent.

Tant de rigueur, tant de persécutions, tant d'infractions des lois, ont enfin réveillé des gentilshommes que leurs ennemis croyaient avoir abattus. Ils s'assemblèrent, ils invoquèrent les lois de leur patrie, et les puissances garantes de ces lois.

Il faut savoir que leurs droits avaient été solennellement confirmés par la Suède, l'empire d'Allemagne, la Pologne entière, et particulièrement par l'électeur de Brandebourg dans le traité d'Oliva en 1660. Ils l'avaient été plus expressément encore par la Russie en 1686, quand la Pologne céda l'ancienne Kiovie, la capitale de l'Ukraine, à l'empire russe. La religion grecque est nommée la *religion orthodoxe* dans les *instrumens* signés par le grand Sobieski.

Ces nobles ont donc eu recours à ce qu'il y a de plus sacré sur la terre, les sermens de leurs pères, ceux des princes garans, les lois de leur patrie, et les lois de toutes les nations.

Ils s'adressèrent à la fois à l'impératrice de Russie Catherine II, à la Suède, au Danemarck, à la Prusse. Ils implorèrent leur intercession. C'était un bel exemple dans des gentilshommes accoutumés autrefois à traiter

dans leurs diètes des affaires de l'état le sabre à la main, d'implorer le droit public contre la persécution. Cette démarche même irritait leurs ennemis.

Le roi Stanislas Poniatowski, fils de ce célèbre comte Poniatowski si connu dans les guerres de Suède, élu du consentement unanime de ses compatriotes, ne démentit pas dans cette affaire délicate l'idée que l'Europe avait de sa prudence. Ennemi du trouble, zélé pour le bonheur et la gloire de son pays, tolérant par humanité et par principe, religieux sans superstition, citoyen sur le trône, homme éclairé, et homme d'esprit, il proposa des tempéramens qui pouvaient mettre en sûreté tous les droits de la religion catholique romaine, et ceux des autres communions. La plupart des évêques et de leurs partisans opposèrent le zèle de la maison de Dieu au zèle patriotique du monarque, qui attendit que le temps pût concilier ces deux zèles.

Cependant les gentilshommes dissidens se confédérèrent en plusieurs endroits du royaume. On vit le 20 mars 1767 près de quatre cents gentilshommes demander justice par un mémoire signé d'eux, dans cette même ville de Thorn qui fumait encore du sang que les jésuites avaient fait répandre. D'autres confédérations se formaient déjà en plus grand nombre, et surtout dans la Lithuanie, où il se fit vingt-quatre confédérations. Toutes ensemble formèrent un corps respectable. La substance de leurs manifestes contenait « qu'ils étaient « hommes, citoyens, nobles, membres de la législa- « tion, et persécutés; que la religion n'a rien de com- « mun avec l'état; qu'elle est de Dieu à l'homme, et « non pas du citoyen au citoyen; que la funeste cou- « tume de mêler Dieu aux affaires purement humaines

« a ensanglanté l'Europe depuis Constantin ; qu'il doit « en être dans les diètes et dans le sénat comme dans « les batailles, où l'on ne demande point à un capitaine « qui marche aux ennemis de quelle religion il est ; qu'il « suffit que le noble soit brave au combat, et juste au « conseil ; qu'ils sont tous nés libres, et que la liberté « de conscience est la première des libertés, sans la- « quelle celui qu'on appelle *libre* serait esclave ; qu'on « doit juger d'un homme non par ses dogmes, mais par « sa conduite ; non par ce qu'il pense, mais par ce qu'il « fait ; et qu'enfin l'Évangile, qui ordonne d'obéir aux « puissances païennes, n'ordonne certainement pas de « dépouiller les législateurs chrétiens de leurs droits, « sous prétexte qu'ils sont autrement chrétiens qu'on « ne l'est à Rome. » Ils fortifiaient toutes ces raisons par la sanction des lois, et par les garanties protectrices de ces lois sacrées.

On ne leur opposa qu'une seule raison, c'est qu'ils réclamaient l'égalité, et que bientôt ils affecteraient la supériorité ; qu'ils étaient mécontens, et qu'ils troubleraient une république déjà trop orageuse. Ils répondaient : « Nous ne l'avons pas troublée pendant cent « années : mécontens, nous sommes vos ennemis ; con- « tens, nous sommes vos défenseurs. »

Les puissances garantes de la paix d'Oliva prenaient hautement leur parti, et écrivaient des lettres pressantes en leur faveur. Le roi de Prusse se déclarait pour eux. Sa recommandation était puissante, et devait avoir plus d'effet que celle de la Suède sur les esprits, puisqu'il donnait dans ses états des exemples de tolérance que la Suède ne donnait pas encore *. Il fesait

* Elle les a donnés depuis.

bâtir une église aux catholiques romains de Berlin sans les craindre, sachant bien qu'un prince victorieux, philosophe, et armé, n'a rien à redouter d'aucune religion. Le jeune roi de Danemarck, né bienfaisant, et son sage ministère, parlaient hautement.

Mais de tous les potentats nul ne se signala avec autant de grandeur et d'efficace que l'impératrice de Russie. Elle prévit une guerre civile en Pologne, et elle envoya la paix avec une armée. Cette armée n'a paru que pour protéger les dissidens en cas qu'on voulût les accabler par la force. On fut étonné de voir une armée russe vivre au milieu de la Pologne avec beaucoup plus de discipline que n'en eurent jamais les troupes polonaises. Il n'y a pas eu le plus léger désordre. Elle enrichissait le pays au lieu de le dévaster; elle n'était là que pour protéger la tolérance : il fallait que ces troupes étrangères donnassent l'exemple de la sagesse; et elles le donnèrent. On eût pris cette armée pour une diète assemblée en faveur de la liberté.

Les politiques ordinaires s'imaginèrent que l'impératrice ne voulait que profiter des troubles de la Pologne pour s'agrandir. On ne considérait pas que le vaste empire de Russie, qui contient onze cent cinquante mille lieues carrées, et qui est plus grand que ne fut jamais l'empire romain, n'a pas besoin de terrains nouveaux; mais d'hommes, de lois, d'arts et d'industrie.

Catherine II lui donnait déjà des hommes en établissant chez elle trente mille familles qui venaient cultiver les arts nécessaires. Elle lui donnait des lois en formant un code universel pour ses provinces qui touchent à la Suède et à la Chine. La première de ces lois était la tolérance.

On voyait avec admiration cet empire immense se peupler, s'enrichir, en ouvrant son sein à des citoyens nouveaux, tandis que de petits états se privaient de leurs sujets par l'aveuglement d'un faux zèle; tandis que, sans citer d'autres provinces, les seuls émigrans de Saltzbourg avaient laissé leur patrie déserte.

Le système de la tolérance a fait des progrès rapides dans le Nord, depuis le Rhin jusqu'à la mer Glaciale, parce que la raison y a été écoutée, parce qu'il est permis de penser et de lire. On a connu dans cette vaste partie du monde que toutes les manières de servir Dieu peuvent s'accorder avec le service de l'état. C'était la maxime de l'empire romain dès le temps des Scipion jusqu'à celui des Trajan. Aucun potentat n'a plus suivi cette maxime que Catherine II. Non-seulement elle établit la tolérance chez elle, mais elle a recherché la gloire de la faire renaître chez ses voisins. Cette gloire est unique. Les fastes du monde entier n'ont point d'exemple d'une armée envoyée chez des peuples considérables pour leur dire : Vivez justes et paisibles.

Si l'impératrice avait voulu fortifier son empire des dépouilles de la Pologne, il ne tenait qu'à elle. Il suffisait de fomenter les troubles au lieu de les apaiser. Elle n'avait qu'à laisser opprimer les Grecs, les évangéliques et les réformés; ils seraient venus en foule dans ses états. C'est tout ce que la Pologne avait à craindre. Le climat ne diffère pas beaucoup; et les beaux-arts, l'esprit, les plaisirs, les spectacles, les fêtes, qui rendaient la cour de Catherine II la plus brillante de l'Europe, invitaient tous les étrangers. Elle formait un empire et un siècle nouveau; et l'on eût été chez elle de plus loin pour l'admirer.

Tandis que l'impératrice de Russie fesait naître chez elle les lois et les plaisirs, la discorde, sous le masque de la religion, bouleversa la Pologne; les plus ardens catholiques, ayant le nonce du pape à leur tête, implorèrent l'Église des Turcs contre la grecque et la protestante. L'Église turque marcha sur la frontière avec l'étendard de Mahomet, mais Mahomet fut battu pendant quatre années de suite par saint Nicolas, patron des Russes, sur terre et sur mer. L'Europe vit avec étonnement des flottes pénétrer du fond de la mer Baltique auprès des Dardanelles, et brûler les flottes turques vers Smyrne. Il y eut sans doute plus de héros russes dans cette guerre qu'on n'en supposa dans celle de Troie. L'histoire l'emporta sur la fable. Ce fut un beau spectacle que ce peuple naissant, qui seul écrasait partout la grandeur ottomane si long-temps victorieuse de l'Europe réunie, et qui fesait revivre les vertus des Miltiade, lorsque tant d'autres nations dégénéraient.

La faction polonaise opposée à son roi n'eut d'autre ressource que l'intrigue; et comme la religion était mêlée dans ces troubles, on eut bientôt recours aux assassinats.

A quelques lieues de Varsovie est une Notre-Dame aussi en vogue dans le Nord que celle de Lorette en Italie. Ce fut dans la chapelle de cette statue que les conjurés s'engagèrent par serment de prendre le roi, mort ou vif, au nom de Jésus et de sa mère. Après ce serment, ils allèrent se cacher dans Varsovie chez des moines, et n'en sortirent que pour accomplir leur promesse à la Vierge. Le carrosse du roi fut entouré, plusieurs domestiques tués aux portières, le roi blessé de coups de sabre, et effleuré de coups de fusil. Il ne dut la

vie qu'aux remords d'un des assassins. Ce crime, qu'on avait voulu rendre sacré, ne fut que lâche et inutile.

La suite de tant d'horreurs fut le démembrement de la Pologne, que Stanislas Leczinski avait prédit. L'impératrice-reine de Hongrie Marie-Thérèse, l'impératrice Catherine II, Frédéric-le-Grand, roi de Prusse, firent valoir les droits qu'ils réclamaient sur trois provinces polonaises. Ils s'en emparèrent; on n'osa s'y opposer. Tel fut le débrouillement du chaos polonais.

ARTICLE XXI.

De la mort de Louis XV, et de la fatalité.*

Louis XV a été le seul roi de France qui soit mort de cette funeste maladie nommée *variole*, ou *petite-vérole*. Il a été le seul sur dix mille personnes qui en ait été attaqué deux fois; car on assure qu'il l'avait eue à quatorze ans.

C'est encore un événement non moins unique, que ce venin l'ait comme choisi au milieu de toute sa cour, pour le faire périr à l'âge de soixante et quatre ans, dans le temps que personne n'en éprouvait la moindre atteinte ni dans le château, ni dans la ville de Versailles.

Voilà trois fatalités étranges. Une quatrième est la manière dont on prétend qu'il prit la variole dont il est mort.

**Il avait rencontré à la chasse un convoi funéraire; il s'en approcha, et demanda qui on allait enterrer. On lui répondit que c'était une jeune fille morte de la petite-vérole.

* Cet article est de 1774.

** Voyez le *Siècle de Louis XV*, page 370.

Cette rencontre parut ne lui faire aucune impression; mais depuis ce moment, son teint sembla un peu obscurci, et deux jours après, son chirurgien dentiste nommé Bourdet, homme très expérimenté, en examinant ses gencives, leur trouva un caractère qui annonçait une maladie dangereuse. Il en avertit un ministre d'état. Sa remarque fut négligée; bientôt cette maladie se déclara, et le roi mourut.

Il est à croire qu'il n'avait eu, cinquante ans auparavant, qu'une petite-vérole volante, qui n'est pas la petite-vérole proprement dite: car le nombre des maladies qui affligent le genre humain est si énorme, que nous manquons de termes pour les exprimer. Il en est des maux du corps comme de ceux de l'âme: point de langue qui peigne par la parole toutes ces tristes nuances. Mais il résulte de cet exemple que la petite-vérole tue, et que l'inoculation sauve.

M. le duc d'Orléans donna une grande et salutaire leçon à la famille royale, en fesant inoculer ses enfans. Le duc de Parme fit bientôt après sur son fils une épreuve aussi heureuse.

Le roi de Danemarck, et ensuite le roi de Suède, ses frères, en subissant l'inoculation, ont excité tout le Nord à les imiter; et, en assurant leur précieuse vie, ont conservé celle de la sixième partie de leurs sujets.

L'impératrice-reine de Hongrie a fait le même bien à l'Allemagne.

L'impératrice de la vaste Russie, en essayant sur elle-même l'inoculation qu'elle préparait à son fils unique, en lui donnant la petite-vérole de son propre ferment, en fesant parcourir tous ses états par des chirurgiens

inoculateurs, a sauvé la vie au quart de ses peuples, qui mourait auparavant de cette peste continuelle répandue sur toute la terre, et plus funeste en Russie qu'ailleurs.

Enfin, pour remonter à la source de ces grands exemples, l'épouse du roi d'Angleterre George II, en donnant la première cette variole artificielle aux princes ses enfans, pour leur épargner la naturelle, fut la première qui sauva l'Europe chrétienne.

Les Turcs, que leur système de la prédestination absolue, et plus encore leur négligence, empêchent de se préserver de la peste, emploient pourtant l'inoculation depuis long-temps pour se préserver de cette autre peste de la petite-vérole. Les Tartares leur ont enseigné cette méthode qu'ils tenaient de l'Inde; et l'Inde la tenait de la Chine.

Même lorsque le médecin Mead (a) fit, en Angleterre, les premières expériences de l'inoculation, en 1721, il la tenta à la manière chinoise sur un des sujets qu'on lui donna, et elle réussit.

Non-seulement tout notre hémisphère conspire à détruire ce poison que les conquérans arabes apportèrent au septième siècle de notre ère; mais les Anglais apprennent aujourd'hui à l'Amérique à combattre par l'inoculation cette maladie contagieuse dont les Espagnols l'infectèrent à la fin de notre quinzième siècle, en échange d'une autre peste non moins horrible, que les compagnons de Colombo rapportèrent de ce nouveau monde, lorsqu'ils rendirent, par leurs découvertes, deux univers également malheureux. Il s'agit maintenant de guérir l'un et l'autre.

(a) On prononce *Mide*.

Que conclure de ce tableau si vrai et si funeste? Rois et princes nécessaires aux peuples, subissez l'inoculation si vous aimez la vie; encouragez-la chez vos sujets si vous voulez qu'ils vivent.

On dit qu'aux extrémités occidentales de notre hémisphère, on trouve un peuple qui habite entre l'Océan et la Méditérranée, dans l'espace d'environ huit degrés en latitude et neuf en longitude. Un petit nombre de prud'hommes composait, dit-on, la partie la plus sérieuse de la nation. Dès que les prud'hommes eurent appris qu'on osait attenter sur les droits de la variole, les plus vieilles têtes s'assemblèrent et raisonnèrent ainsi: « Souffrirons-nous que nos petits-enfans, qui sont tous des « étourdis, prétendent échapper à une maladie dont nos « grands pères ont été en possession de mourir depuis « dix siècles? L'antiquité est trop respectable; et cette « nouveauté serait trop scandaleuse. Il faut que nos « druides fulminent un décret sur ce cas de conscience, « et que nous rendions arrêt sur ce délit. Nous nous « sommes déjà vigoureusement opposés à la découverte « que firent des hérétiques de la circulation du sang; « nous avons proscrit l'émétique qui avait guéri notre « pénultième roi. Nous établîmes jadis peine de mort « contre ceux qui seraient d'un autre avis qu'Aristote; « nous traitâmes l'imprimerie de sortilége. Soutenons « notre gloire. Nous condamnâmes, en 1497, à être « pendu quiconque, ayant contracté le mal de l'Améri- « que, ne sortirait pas de la ville en vingt-quatre heures; « fesons pendre le premier insolent qui se portera bien « après avoir été inoculé du mal de l'Arabie. »

Un médecin habile leur présenta requête pour faire adoucir l'arrêt. Il leur dit que, de compte fait, il n'était

mort que deux personnes en Angleterre sur deux cent mille inoculés : encore ces deux morts avaient-ils été dangereusement malades avant l'opération. Ainsi il n'y avait pas même l'unité contre cent mille à parier contre la méthode anglaise. Messieurs les anciens répondirent qu'ils ne se mêlaient pas de l'algèbre.

Quelques personnes qui se piquaient de métaphysique firent une objection qui n'était pas meilleure que l'arrêt des prud'hommes ; la voici :

Tout est arrangé, tout est prévu, tout arrive par les ordres immuables de l'éternel souverain de la nature ; et il est impossible que ses ordres ne soient pas immuables, puisque alors l'Être éternel serait supposé inconstant et faible. Chaque animal, chaque végétal renfermé dans son germe, est destiné à se développer, à croître et à périr dans les instans marqués, comme le soleil destiné à faire, dans son cours, des éclipses avec les planètes dans le seul moment où ces éclipses doivent arriver ; et si ces phénomènes étaient produits une seconde plus tôt ou plus tard, ce serait un autre ordre de choses, un autre univers que celui où nous sommes. L'homme est libre ; c'est-à-dire, l'homme peut faire ce qu'il veut quand il en a la faculté ; mais il ne peut avoir la faculté de s'opposer aux décrets éternels du grand Être. Ce serait en effet s'y opposer, ce serait les anéantir, si on pouvait prolonger la vie, je ne dis pas d'un homme, mais d'une mouche, au-delà de l'instant irrévocablement arrêté pour sa mort.

Donc en voulant, par l'insertion de la petite-vérole, prolonger la vie d'un homme, non-seulement on tente une chose impossible, mais on se rend coupable envers la Providence éternelle.

Il est très aisé de détruire cet argument; même en convenant qu'il est très juste dans son principe.

Oui, tout est lié, tout est arrangé, de tout temps et pour jamais; oui, nul être ne peut déplacer un chaînon de la grande chaîne; oui, nous ne sommes point libres de faire un pas contre les décrets immuables. Le grand Être avait prévu, avait ordonné de toute éternité, qu'au septième siècle la variole viendrait se joindre aux autres fléaux qui font de la terre un séjour de mort. Mais aussi il avait prévu et ordonné que madame de Montague, étant ambassadrice d'Angleterre au dix-huitième siècle à Constantinople, verrait des femmes inoculer de petits enfans sur le pas des portes, et dans les rues, pour quelques aspres; ces enfans se jouer avec le venin salutaire que ces femmes leur inséraient, et n'en être pas plus malades qu'on ne l'est à cet âge d'une dartre passagère.

La Providence avait prévu et ordonné que cette dame donnerait la petite-vérole à son propre fils dans la capitale des Turcs, et qu'à son retour à Londres, elle persuaderait la princesse de Galles de faire inoculer ses enfans, dont l'un a été roi d'Angleterre.

La Providence avait prévu et ordonné que tous les princes dont nous avons parlé essaieraient cette épreuve sur leurs enfans et sur eux-mêmes, et que par là ils sauveraient la vie à presque autant d'hommes qu'ils en ont fait tuer dans les batailles.

Un temps viendra où l'inoculation entrera dans l'éducation des enfans, et qu'on leur donnera la petite-vérole comme on leur ôte leurs dents de lait pour laisser aux autres la liberté de mieux croître.

Madame de Montague se trompait lorsqu'elle disait

dans sa trente et unième lettre d'Andrinople : « J'écri« rais à nos médecins de Londres, si je les croyais assez « généreux pour sacrifier leur intérêt particulier à ce« lui de l'humanité ; mais je craindrais au contraire de « m'exposer à leur ressentiment qui est dangereux, si « j'entreprenais de leur enlever le revenu qu'ils tirent « de la petite-vérole. Mais à mon retour en Angleterre, « j'aurai peut-être assez de zèle pour leur déclarer la « guerre. »

Au contraire, loin que les grands médecins de Londres s'opposassent à l'inoculation, ce fut le célèbre Mead qui le premier donna la petite-vérole aux Anglais, et Maitland la donna à l'héritier de la couronne. Les médecins qui suivirent cet exemple en Europe, et qui inoculèrent tant de princes, furent mieux récompensés que s'ils avaient ressuscité des morts. Il n'y a pourtant point d'opération plus facile; elle est moins dangereuse qu'une simple saignée dans laquelle on risque de se faire piquer un tendon. Une garde-malade, une servante, peut inoculer un enfant avec autant de sûreté qu'un docteur en médecine, pourvu que le sujet soit sain; et pour un écu on peut sauver la vie à tous les petits enfans d'un village.

L'impératrice de Russie se promena tous les jours en carrosse après avoir été inoculée. Le grand maître de son artillerie, qui subit la même épreuve, quoiqu'il eût eu la petite-vérole volante dans son enfance, alla le troisième jour à la chasse. Enfin cette souveraine daigna écrire à l'auteur de ce petit Mémoire ces propres mots : *C'était bien la peine de faire tant de bruit pour une pareille bagatelle, et d'empêcher les gens de se sauver la vie si aisément et si gaîment!*

La Providence avait donc prévu et ordonné que dans un pays aussi grand que le reste de l'Europe, cette princesse serait la première qui vaincrait et qui mépriserait plus d'un préjugé ridicule; de même qu'en France M. le duc d'Orléans serait le premier de la race royale qui apprendrait aux hommes à fouler aux pieds l'erreur populaire.

Il était écrit dans le grand livre de la destinée, que les Turcs seraient assez imbécilles pour ne se pas garantir de la peste par l'établissement d'une quarantaine, et assez sages pour se préserver de tous les dangers de la petite-vérole.

C'est ainsi que cette destinée éternelle portait que MM. Banks et Solander découvriraient de nos jours un pays immense, où les hommes se mangent les uns les autres aussi communément que nous persécutons, que nous calomnions notre prochain à Paris; à cette différence près, que les habitans de cette vaste contrée d'anthropophages ne croient point faire de mal, et font des ragoûts de leurs ennemis en sûreté de conscience; au lieu que les petits calomniateurs qui sont venus à Paris barbouiller du papier pour gagner un peu d'argent, savent très bien qu'ils font mal.

Il était écrit aussi dans ce grand livre de la destinée que je barbouillerais ce Mémoire, qu'il serait lu par cinq ou six oisifs qui diraient, il a raison; et qu'il serait inconnu du reste du monde.

Dans l'édition de Kehl cet article est suivi de quatre autres, cotés XXIV, XXV, XXVI et XXVII, et après le suivant, *Anecdotes sur Louis XIV* en vient encore un autre coté XXIX. Je les ai crus plus convenablement placés à la fin de l'*Essai sur les mœurs*. R.

ARTICLE XXII.

Anecdotes sur Louis XIV.

Louis XIV était, comme on sait, le plus bel homme et le mieux fait de son royaume. C'était lui que Racine désignait dans *Bérénice* par ces vers :

> Qu'en quelque obscurité que le sort l'eût fait naître,
> Le monde en le voyant eût reconnu son maître.

Le roi sentit bien que cette tragédie, et surtout ces deux vers, étaient faits pour lui. Rien n'embellit d'ailleurs comme une couronne. Le son de sa voix était noble et touchant. Tous les hommes l'admiraient, et toutes les femmes soupiraient pour lui. Il avait une démarche qui ne pouvait convenir qu'à lui seul, et qui eût été ridicule en tout autre. Il se complaisait à en imposer par son air. L'embarras de ceux qui lui parlaient était un hommage qui flattait sa supériorité. Ce vieil officier qui, en lui demandant une grâce, balbutiait, recommençait son discours, et qui enfin lui dit : *Sire, au moins je ne tremble pas ainsi devant vos ennemis*, n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait.

La nature lui avait donné un tempérament robuste. Il fit parfaitement tous ses exercices; jouait très bien à tous les jeux qui demandent de l'adresse et de l'action; il dansait les danses graves avec beaucoup de grâce. Sa constitution était si bonne, qu'il fit toujours deux grands repas par jour sans altérer sa santé; ce fut la bonté de son tempérament qui fit l'égalité de son humeur. Louis XIII infirme était chagrin, faible et difficile. Louis XIV parlait peu, mais toujours bien. Il

n'était pas savant; mais il avait le goût juste. Il entendait un peu l'italien et l'espagnol; et ne put jamais apprendre le latin, que l'on montre toujours assez mal dans une éducation particulière, et qui est de toutes les sciences la moins utile à un roi. On a imprimé sous son nom une traduction des *Commentaires de César*. Ce sont ses thèmes; mais on les fesait avec lui; il y avait peu de part; et on lui disait qu'il les avait faits. J'ai ouï dire au cardinal de Fleury que Louis XIV lui avait un jour demandé ce que c'était que le prince *quemadmodùm*, mot sur lequel un musicien, dans un motet, avait prodigué, selon leur coutume, beaucoup de travail; le roi lui avoua, à cette occasion, qu'il n'avait presque jamais rien su de cette langue. On eût mieux fait de lui enseigner l'histoire, la géographie, et surtout la vraie philosophie, que les princes connaissent si rarement. Son bon sens et son goût naturel suppléèrent à tout. En fait de beaux-arts, il n'ai[illegible] l'excellent. Rien ne le prouve mieux que l[illegible] fit de Racine, de Boileau, de Molière, de Bossuet, de Fénelon, de Lebrun, de Girardon, de Le Nôtre, etc. Il donna même quelquefois à Quinault des sujets d'opéra, et ce fut lui qui choisit *Armide*. M. Colbert ne protégea tous les arts, ne les fit fleurir que pour se conformer au goût de son maître; car M. Colbert, étant sans lettres, élevé dans le négoce, et chargé par le cardinal Mazarin des détails d'affaires, ne pouvait avoir pour les beaux-arts ce goût que donne naturellement une cour galante, à laquelle il faut des plaisirs au-dessus du vulgaire. M. Colbert était un peu sec et sombre; ses grandes vues pour la finance et pour le commerce, où le roi était et devait être moins intelligent que lui,

ne s'étendirent pas d'abord jusqu'aux arts aimables; il se forma le goût par l'envie de plaire à son maître, et par l'émulation que lui donnait la gloire acquise par M. Fouquet, dans la protection des lettres, gloire qu'il conserva dans sa disgrâce. Il ne fit d'abord que de mauvais choix; et, lorsque Louis XIV, en 1662, voulut favoriser les lettres, en donnant des pensions aux hommes de génie, et même aux savans, Colbert ne s'en rapporta qu'à ce Chapelain dont le nom est devenu depuis si ridicule, grâce à ses ouvrages et à Boileau; mais il avait alors une grande réputation qu'il s'était faite par un peu d'érudition, assez de critique et beaucoup d'adresse: c'est ce choix qui indigna Boileau, jeune encore, et qui lui inspira tant de traits satiriques. M. Colbert se corrigea depuis, et favorisa ceux qui avaient des talens véritables, et qui plaisaient au maître.

Ce fut Louis XIV qui, de son propre mouvement, donna des pensions à Boileau, à Racine, à Pellisson, à beaucoup d'autres; il s'entretenait quelquefois avec eux; et même lorsque Boileau se fut retiré à Auteuil, étant affaibli par l'âge, et qu'il vint faire sa cour au roi pour la dernière fois, le roi lui dit : Si votre santé vous permet de venir encore quelquefois à Versailles, j'aurai toujours une demi-heure à vous donner. Au mois de septembre 1690, il nomma Racine du voyage de Marli; il se fesait lire par lui les meilleurs ouvrages du temps.

L'année d'auparavant il avait gratifié Racine et Boileau, chacun de mille pistoles, qui font vingt mille livres d'aujourd'hui, pour écrire son histoire, et il avait ajouté à ce présent quatre mille livres de pension.

On voit évidemment par toutes ces libéralités répandues de son propre mouvement, et surtout par sa faveur

accordée à Pellisson, persécuté par Colbert, que ses ministres ne dirigeaient point son goût. Il se porta de lui-même à donner des pensions à plusieurs savans étrangers; et M. Colbert consulta M. Perrault sur le choix de ceux qui reçurent cette gratification si honorable pour eux et pour le souverain. Un de ses talens était de tenir une cour; il rendit la sienne la plus magnifique et la plus galante de l'Europe. Je ne sais pas comment on peut lire encore des descriptions de fêtes dans des romans, après avoir lu celles que donna Louis XIV. Les fêtes de Saint-Germain, de Versailles, ses carrousels sont au-dessus de ce que l'imagination la plus romanesque a inventé. Il dansait d'ordinaire à ces fêtes avec les plus belles personnes de sa cour; il semblait que la nature eût fait des efforts pour seconder le goût de Louis XIV. Sa cour était remplie des hommes les mieux faits de l'Europe, et il y avait à la fois plus de trente femmes d'une beauté accomplie. On avait soin de composer des danses figurées, convenables à leurs caractères et à leurs galanteries. Souvent même les pièces qu'on représentait étaient remplies d'allusions fines, qui avaient rapport aux intérêts secrets de leurs cœurs. Non-seulement il y eut de ces fêtes publiques dont Molière et Lulli firent les principaux ornemens, mais il y en eut de particulières, tantôt pour Madame, belle-sœur du roi, tantôt pour madame de La Vallière : il n'y avait que peu de courtisans qui y fussent admis; c'était souvent Benserade qui en fesait les vers, quelquefois un nommé Bellot, valet de chambre du roi. J'ai vu des canevas de ce dernier, corrigés de la main de Louis XIV. On connaît ces vers galans que fesait Benserade pour ces ballets figurés, où le roi dansait avec

sa cour ; il y confondait presque toujours par une allusion délicate, la personne et le rôle. Par exemple, lorsque le roi, dans un de ces ballets, représentait Apollon, voici ce que fit pour lui Benserade :

Je doute qu'on le prenne avec vous sur le ton
De Daphné, ni de Phaéton,
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine.
Il n'est point là de piége où vous puissiez donner ;
Le moyen de s'imaginer
Qu'une femme vous fuie, ou qu'un homme vous mène !

Lorsqu'il eut marié son petit-fils le duc de Bourgogne à la princesse Adelaïde de Savoie, il fit jouer des comédies pour elle dans un des appartemens de Versailles. Duché, l'un de ses domestiques, auteur du bel opéra d'*Iphigénie*, composa la tragédie d'*Absalon* pour ces fêtes secrètes ; madame la duchesse de Bourgogne représentait la fille d'Absalon ; le duc d'Orléans, le duc de La Vallière, y jouaient ; le fameux acteur Baron dirigeait la troupe, et y jouait aussi.

Il y avait alors appartement trois fois la semaine à Versailles ; la galerie et toutes les pièces étaient remplies ; on jouait dans un salon, dans l'autre il y avait musique, dans un troisième une collation. Le roi animait tous ces plaisirs par sa présence. Quelquefois il fesait dresser dans la galerie des boutiques garnies de bijoux les plus précieux ; il en fesait des loteries, ou bien on les jouait à la rafle, et madame la duchesse de Bourgogne distribuait souvent les lots gagnés.

C'était au milieu de tous ces amusemens magnifiques, et des plaisirs les plus délicats, qu'il forma ces vastes projets qui firent trembler l'Europe ; il mena la reine et toutes les dames de sa cour sur la frontière. A la guerre

de 1667, il distribua pour plus de cent mille écus de présens, soit aux seigneurs flamands qui venaient lui rendre leurs respects, soit aux députés des villes, soit aux envoyés des princes qui venaient le complimenter; et il suivait en cela son goût pour la magnificence, autant que la politique. C'est sur quoi on ne peut assez s'étonner qu'on l'ait osé accuser d'avarice dans presque toutes les pitoyables histoires qu'on a compilées de son règne : jamais prince n'a plus donné, plus à propos, et de meilleure grâce.

Les plaisirs nobles dont il occupa sans cesse la plus brillante cour du monde, ne l'empêchèrent point d'assister régulièrement à tous ses conseils; il les tenait même pendant qu'il était malade, et il ne s'en dispensa qu'une fois pour aller à la chasse : il y avait peu d'affaires ce jour-là; il entra pour dire qu'il n'y aurait point de conseil, et le dit en parodiant ainsi sur-le-champ un air d'un opéra de Quinault et de Lulli

Le conseil à ses yeux a beau se présenter,
Sitôt qu'il voit sa chienne, il quitte tout pour elle :
Rien ne peut l'arrêter
Quand la chasse l'appelle.

Il avait fait quelques petites chansons dans ce goût aisé et naturel; et dans les voyages en Franche-Comté, il fesait faire des impromptu à ses courtisans, surtout à Pellisson, et au marquis Dangeau. Il ne jouait pas mal de la guitare, qui était alors à la mode, et se connaissait très bien en musique comme en peinture. Dans ce dernier art, il n'aimait que les sujets nobles. Les Teniers et les autres petits peintres flamands ne trouvaient point grâce devant ses yeux : ôtez-moi ces magots-là, dit-il,

un jour qu'on avait mis un Teniers dans un de ses appartemens.

Malgré son goût pour la grande et noble architecture, il laissa subsister l'ancien corps du château de Versailles, avec les sept croisées de face, et sa petite cour de marbre du côté de Paris. Il n'avait d'abord destiné ce château qu'à un rendez-vous de chasse, tel qu'il avait été du temps de Louis XIII, qui l'avait acheté du secrétaire d'état Loménie. Petit à petit il en fit ce palais immense, dont la façade du côté des jardins est ce qu'il y a de plus beau dans le monde, et dont l'autre façade est dans le plus petit et le plus mauvais goût; il dépensa à ce palais et aux jardins plus de cinq cent millions, qui en font plus de neuf cents de notre espèce actuelle. M. le duc de Créqui lui disait: « Sire, vous avez beau faire, « vous n'en ferez jamais qu'un favori sans mérite. »

Les chefs-d'œuvre de sculpture furent prodigués dans ses jardins. Il en jouissait et les allait voir souvent. J'ai ouï dire à feu M. le duc d'Antin que lorsqu'il fut surintendant des bâtimens, il fesait quelquefois mettre ce qu'on appelle des calcs, entre les statues et les socles, afin que quand le roi viendrait se promener, il s'aperçût que les statues n'étaient pas droites, et qu'il eût le mérite du coup d'œil. En effet le roi ne manquait pas de trouver le défaut. M. d'Antin contestait un peu, et ensuite se rendait, et fesait redresser la statue, en avouant avec une surprise affectée combien le roi se connaissait à tout. Qu'on juge par cela seul combien un roi doit aisément s'en faire accroire.

On sait le trait de courtisan que fit ce même duc d'Antin, lorsque le roi vint coucher à Petitbourg, et qu'ayant trouvé qu'une grande allée de vieux arbres

fesait un mauvais effet, M. d'Antin la fit abattre et enlever la même nuit; et le roi, à son réveil, n'ayant plus trouvé son allée, il lui dit : « Sire, comment vouliez-« vous qu'elle osât paraître encore devant vous? elle « vous avait déplu. »

Ce fut le même duc d'Antin qui, à Fontainebleau, donna au roi et à madame la duchesse de Bourgogne un spectacle plus singulier, et un exemple plus frappant du raffinement de la flatterie la plus délicate. Louis XIV avait témoigné qu'il souhaiterait qu'on abattît quelque jour un bois entier qui lui ôtait un peu de vue. M. d'Antin fit scier tous les arbres du bois près de la racine, de façon qu'ils ne tenaient presque plus : des cordes étaient attachées à chaque corps d'arbre, et plus de douze cents hommes étaient dans ce bois prêts au moindre signal. M. d'Antin savait le jour que le roi devait se promener de ce côté avec toute sa cour. Sa majesté ne manqua pas de dire combien ce morceau de forêt lui déplaisait. « Sire, lui répondit-il, ce b[illegible] « abattu dès que votre majesté l'aura ordonné. — Vrai-« ment, dit le roi, s'il ne tient qu'à cela, je l'ordonne, « et je voudrais déjà en être défait : — Hé bien, Sire, « vous allez l'être. » Il donna un coup de sifflet, et on vit tomber la forêt. « Ah! Mesdames, s'écria madame la « duchesse de Bourgogne, si le roi avait demandé nos « têtes, M. d'Antin les ferait tomber de même. » Bon mot un peu vif, mais qui ne tirait point à conséquence.

C'est ainsi que tous les courtisans cherchaient à lui plaire, chacun selon son pouvoir et son esprit. Il le méritait bien, car il était occupé lui-même de se rendre agréable à tout ce qui l'entourait; c'était un commerce continuel de tout ce que la majesté peut avoir de grâces

sans jamais se dégrader, et de tout ce que l'empressement de servir et de plaire peut avoir de finesse sans l'air de la bassesse. Il était surtout avec les femmes d'une attention et d'une politesse qui augmentait encore celle de ses courtisans, et il ne perdit jamais l'occasion de dire aux hommes de ces choses qui flattent l'amour-propre en excitant l'émulation, et qui laissent un long souvenir.

Un jour madame la dauphine, voyant à son souper un officier qui était très laid, plaisanta beaucoup et très haut sur sa laideur : Je le trouve, Madame, dit le roi encore plus haut, un des plus beaux hommes de mon royaume, car c'est un des plus braves.

Le comte de Marivault, lieutenant général, homme un peu brutal, et qui n'avait pas adouci son caractère dans la cour même de Louis XIV, avait perdu un bras dans une action, et se plaignait un jour au roi, qui l'avait pourtant récompensé autant qu'on peut le faire pour un bras cassé : Je voudrais avoir perdu aussi l'autre, et ne plus servir votre majesté. J'en serais bien fâché pour vous et pour moi, lui répondit Louis XIV; et ce discours fut suivi d'une grâce qu'il lui accorda. Il était si éloigné de dire des choses désagréables, qui sont des traits mortels dans la bouche d'un prince, qu'il ne se permettait pas même les plus innocentes et les plus douces railleries, tandis que les particuliers en font tous les jours de si cruelles et de si funestes.

Il fesait un jour un conte à quelques-uns de ses courtisans, et même il avait promis que le conte serait plaisant; cependant il le fut si peu que l'on ne rit point, quoique le conte fût du roi. M. le prince d'Armagnac, qu'on appelait M. Le Grand, sortit alors de la chambre,

et le roi dit à ceux qui restaient : Messieurs, vous avez trouvé mon conte fort insipide, et vous avez eu raison; mais je me suis aperçu qu'il y avait un trait qui regarde de loin M. Le Grand, et qui aurait pu l'embarrasser; j'ai mieux aimé le supprimer que de hasarder de lui déplaire : à présent qu'il est sorti, voici mon conte; il l'acheva et on rit. On voit par ces petits traits combien il est faux qu'il ait jamais laissé échapper ce discours dur et révoltant dont on l'accuse : *Qu'importe lequel de mes valets me serve* : c'était, dit-on, pour mortifier M. de La Rochefoucauld. Louis XIV était incapable d'une telle indécence. Je m'en suis informé à tous ceux qui approchaient de sa personne; ils m'ont tous dit que c'était un conte impertinent; cependant il est répété et cru d'un bout de la France à l'autre. Les petites calomnies font fortune comme les grandes. Comment des paroles si odieuses pourraient-elles se concilier avec ce qu'il dit au même duc de La Rochefoucauld, qui était embarrassé de dettes? *Que ne parlez-vous à vos amis*; mot qui lui-même valait beaucoup, et qui fut accompagné d'un don de cinquante mille écus. Quand il reçut un légat qui vint lui faire des excuses au nom du pape, et le doge de Gênes qui vint lui demander pardon, il ne songea qu'à leur plaire. Ses ministres agissaient un peu plus durement. Aussi le doge Lescaro, qui était un homme d'esprit, disait : « Le roi nous ôte la liberté en captivant « nos cœurs, mais ses ministres nous la rendent. »

Lorsqu'en 1686 il donna à son fils le grand dauphin le commandement de son armée, il lui dit ces propres mots : « En vous envoyant commander mon armée, je « vous donne les occasions de faire connaître votre mé- « rite; c'est ainsi qu'on apprend à régner : il ne faut pas,

« quand je viendrai à mourir, qu'on s'aperçoive que le « roi est mort. » Il s'exprimait presque toujours avec cette noblesse. Rien ne fait plus d'impression sur les hommes, et on ne doit pas s'étonner que ceux qui l'approchaient eussent pour lui une espèce d'idolâtrie.

Il est certain qu'il était passionné pour la gloire, et même encore plus que pour la réalité de ses conquêtes. Dans l'acquisition de l'Alsace et de la moitie de la Flandre, de toute la Franche-Comté, ce qu'il aimait le mieux était le nom qu'il se fesait.

En effet, pendant plus de cinquante ans, il n'y eut en Europe aucune tête couronnée que ses ennemis même osassent seulement mettre avec lui en comparaison. L'empereur Léopold, qu'il secourut quelquefois et humilia toujours, n'était pas un prince qui pût disputer rien au roi de France. Il n'y eut de son temps aucun empereur turc qui ne fût un homme médiocre et cruel. Philippe IV et Charles II étaient aussi faibles que la monarchie espagnole l'était devenue. Charles II d'Angleterre ne songea à imiter Louis XIV que dans ses plaisirs. Jacques II ne l'imita que dans sa dévotion, et il profita mal des efforts que fit pour lui son protecteur. Guillaume III souleva l'Europe contre Louis XIV; mais il ne put l'égaler ni en grandeur d'âme, ni en magnificence, ni en monumens, ni en rien de ce qui a illustré ce beau règne. Christine en Suède ne fut fameuse que par son abdication et par son esprit. Les rois de Suède ses successeurs, jusqu'à Charles XII, ne firent presque rien de digne du grand Gustave; et Charles XII, qui fut un héros, n'eut pas la prudence qui en eût fait un grand homme. Jean Sobieski en Pologne eut la réputation d'un brave général, mais ne put acquérir celle d'un grand

roi. Enfin Louis XIV, jusqu'à la bataille d'Hochstedt, fut le seul puissant, le seul magnifique, le seul grand presque en tout genre. L'Hôtel-de-ville de Paris lui décerna ce nom de *Grand* en 1680, et l'Europe, quoique jalouse, le confirma.

On l'a accusé d'un faste et d'un orgueil insupportables, parce que ses statues, à la place Vendôme et à celle des Victoires, ont des bases ornées d'esclaves enchaînés. On ne veut pas voir que celle du grand, du clément, de l'adorable Henri IV sur le Pont-Neuf, est aussi accompagnée de quatre esclaves ; que celle de Louis XIII, faite anciennement pour Henri II, en a autant, et que celle même du grand duc Ferdinand de Médicis à Livourne a les mêmes attributs. C'est un usage des sculpteurs plutôt qu'un monument de vanité. On érige ces monumens pour les rois, comme on les habille, sans qu'ils y prennent garde.

Il était si peu amoureux de cette fausse gloire qu'on lui reproche, qu'il fit ôter de la galerie de Versailles les inscriptions pleines d'enflure et de faste que Charpentier de l'Académie Française avait mises à tous les cartouches : *l'incroyable passage du Rhin, la sage conduite du roi, la merveilleuse entreprise de Valenciennes, etc.*

Louis XIV supprima toutes les épithètes, et ne laissa que les faits. L'inscription qui est à Paris à la porte Saint-Denis, et qu'on lui a reprochée, est à la vérité insultante pour les Hollandais ; mais elle ne contient pour Louis XIV aucune louange révoltante. Il n'entendait point le latin, comme on l'a dit ; il n'alla presque jamais à Paris, et peut-être n'a-t-il pas plus entendu parler de cette inscription que de celles de Santeul qui sont aux fontaines de la ville. Il serait à souhaiter, après

tout, que nous ne laissassions subsister aucun monument humiliant pour nos voisins, et que nous imitassions en cela les Grecs, qui, après la guerre du Péloponnèse, détruisirent tout ce qui pouvait réveiller l'animosité et la haine. Les misérables histoires de Louis XIV disent presque toutes que l'empereur Léopold fit élever une pyramide dans le champ de bataille d'Hochstedt: cette pyramide n'a existé que dans des gazettes; et je me souviens que M. le maréchal de Villars me dit qu'après la prise de Fribourg, il envoya cinquante maîtres sur le champ où s'était donnée cette funeste bataille, avec ordre de détruire la pyramide en cas qu'elle existât, et qu'on n'en trouva pas le moindre vestige. Il faut mettre ce conte de la pyramide avec celui de la médaille du STA SOL, *arrête-toi, soleil*, qu'on prétend que les états généraux avaient fait frapper après la paix d'Aix-la-Chapelle : sottise à laquelle ils ne pensèrent jamais.

Les choses principales dont Louis XIV tirait sa gloire, étaient d'avoir, au commencement de son règne, forcé la branche d'Autriche espagnole, qui disputait depuis cent ans la préséance à nos rois, à la céder pour jamais en 1661; d'avoir entrepris dès 1664 la jonction des deux mers; d'avoir réformé les lois en 1667; d'avoir conquis la même année la Flandre française en six semaines; d'avoir pris l'année suivante la Franche-Comté en moins d'un mois au cœur de l'hiver; d'avoir su ajouter à la France Dunkerque et Strasbourg. Que l'on ajoute à ces objets, qui devaient le flatter, une marine de près de deux cents vaisseaux, en comptant les alléges; soixante mille matelots enclassés en 1681, outre ceux qu'il avait déjà formés; le port de Toulon, celui de Brest et de Rochefort bâtis; cent cinquante citadelles

construites ; l'établissement des Invalides, de Saint-Cyr, l'ordre de Saint-Louis, l'Observatoire, l'Académie des sciences, l'abolition du duel, l'établissement de la police, *la réforme des lois, on verra que sa gloire était fondée. Il ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, mais il fit beaucoup plus qu'un autre. Quand je dirai que tous les grands monumens n'ont rien coûté à l'état qu'ils ont embelli, je ne dirai rien que de très vrai. Le peuple croit qu'un prince qui dépense beaucoup en bâtimens* et en établissemens, ruine son royaume ; mais en effet il l'enrichit ; il répand de l'argent parmi une infinité d'artistes ; toutes les professions y gagnent ; l'industrie et la circulation augmentent : le roi qui fait le plus travailler ses sujets est celui qui rend son royaume plus florissant. Il aimait les louanges, sans doute, mais il ne les aimait pas grossières ; et les caractères qui sont insensibles aux justes louanges n'en méritent d'ordinaire aucune. S'il permit les prologues d'opéra dans lesquels Quinault le célébrait, ces éloges plaisaient à la nation, et redoublaient la vénération qu'elle avait pour lui. Les éloges que Virgile, Horace et Ovide même prodiguèrent à Auguste, étaient beaucoup plus forts ; et si on songe aux proscriptions, ils étaient assurément bien moins mérités.

Louis XIV n'adoptait pas toujours les louanges dont on l'accablait. L'Académie Française lui rendait régulièrement compte des sujets qu'elle proposait pour le prix. Il y eut une année où elle avait donné pour sujet du prix, *laquelle de toutes les vertus du roi méritait la préférence* : il ne voulut pas recevoir ce coup d'encensoir assommant, et défendit que ce sujet fût traité.

Il résulte de tout ce que l'on vient de rapporter, que

Jamais homme n'ambitionna plus la vraie gloire. La modestie véritable est, je l'avoue, au-dessus d'un amour-propre si noble. S'il arrivait qu'un prince, ayant fait d'aussi grandes choses que Louis XIV, fût encore modeste, ce prince serait le premier homme de la terre, et Louis XIV le second.

Toutes les histoires imprimées en Hollande reprochent à Louis XIV la révocation de l'édit de Nantes. Je le crois bien ; tous ces livres sont écrits par des protestans. Ils furent des ennemis d'autant plus implacables de ce monarque, qu'avant d'avoir quitté le royaume, ils étaient des sujets fidèles. Louis XIV ne les chassa pas comme Philippe III avait chassé les Maures d'Espagne, ce qui avait fait à la monarchie espagnole une plaie inguérissable. Il voulait retenir les huguenots et les convertir. J'ai demandé à M. le cardinal de Fleury ce qui avait principalement engagé le roi à ce coup d'autorité. Il me répondit que tout venait de M. Baville, intendant de Languedoc, qui s'était flatté d'avoir aboli le calvinisme dans cette province, où cependant il restait plus de quatre-vingt mille huguenots. Louis XIV crut aisément que puisqu'un intendant avait détruit la secte de son département, il l'anéantirait dans son royaume. M. de Louvois consulta sur cette grande affaire M. de Gourville, que le roi Charles II d'Angleterre appelait le plus sage des Français. L'avis de M. de Gourville fut d'enlever à la fois tous les ministres des églises protestantes. Au bout de six mois, dit-il, la moitié de ces ministres abjurera, et on les lâchera dans le troupeau ; l'autre moitié sera opiniâtre, et restera enfermée sans pouvoir nuire ; il arrivera qu'en peu d'années les huguenots, n'ayant plus que des ministres convertis, et

engagés à soutenir leur changement, se réuniront tous à la religion romaine. D'autres étaient d'avis qu'au lieu d'exposer l'état à perdre un grand nombre de citoyens qui avaient en main les manufactures et le commerce, on fît venir au contraire des familles luthériennes, comme il y en a dans l'Alsace. L'autorité royale était affermie sur des fondemens inébranlables, et toutes les sectes du monde n'auraient pas fait dans une ville une sédition de quinze jours. M. Colbert s'opposa toujours à un coup d'éclat contre les huguenots; il ménageait des sujets utiles. Les manufactures de Vanrobais et de beaucoup d'autres qu'il avait établies, n'étaient maintenues que par des gens de cette secte.

Après sa mort, arrivée en 1683, M. Letellier et M. de Louvois poussèrent les calvinistes : ils s'ameutèrent, on révoqua l'édit de Nantes, on abattit leurs temples; mais on fit la grande faute de bannir les ministres. Quand les bergers marchent, les troupeaux suivent. Il sortit du royaume, malgré toutes les précautions qu'on prit, plus de huit cent mille hommes, qui portèrent avec eux dans les pays étrangers environ un milliard d'argent, tous les arts, et leur haine contre leur patrie. La Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne, furent peuplées de ces fugitifs. Guillaume III eut des régimens entiers de protestans français à son service. Il y a dix mille réfugiés français à Berlin qui ont fait de cet endroit sauvage une ville opulente et superbe. Ils ont fondé une ville jusqu'au fond du cap de Bonne-Espérance.

Louis XIV fut très malheureux depuis 1704 jusqu'en 1712; il soutint ses disgrâces comme un homme qui n'aurait jamais connu de prospérité. Il perdit son fils

unique en 1711; et il vit périr en 1712, dans l'espace d'un mois, le duc de Bourgogne son petit-fils, la duchesse de Bourgogne, et l'aîné de ses arrière-petits-fils. Le roi, son successeur, qu'on appelait alors le duc d'Anjou, fut aussi à l'extrémité. Leur maladie était une rougeole maligne, dont furent attaqués en même temps M. de Seignelai, mademoiselle d'Armagnac, M. de Listenai, madame de Gondrin, qui a été depuis comtesse de Toulouse, madame de La Vrillière, M. le duc de La Trimouille, et beaucoup d'autres personnes à Versailles. M. le marquis de Gondrin en mourut en deux jours. Plus de trois cents personnes en périrent à Paris. La maladie s'étendit dans presque toute la France. Elle enleva en Lorraine deux enfans du duc. Si on avait voulu seulement ouvrir les yeux et faire la moindre réflexion, on ne se serait pas abandonné aux calomnies abominables qui furent si aveuglément répandues; elles furent la suite du discours imprudent d'un médecin nommé Boudin, homme de plaisir, hardi et ignorant, qui dit que la maladie dont ces princes étaient morts n'était pas naturelle. C'est une chose qui m'étonne toujours, que les Français, qui sont aujourd'hui si peu capables de commettre de grands crimes, soient si prompts à les croire. Le fameux chimiste Homberg, vertueux philosophe, et d'une simplicité extrême, fut tout étonné d'entendre dire qu'on le soupçonnait; il courut vite à la Bastille pour s'y constituer prisonnier: on se moqua de lui, et on n'eut garde de le recevoir; mais le public, toujours téméraire, fut long-temps imbu de ces bruits horribles, dont la fausseté reconnue devrait apprendre aux hommes à juger moins légèrement, si quelque chose peut corriger les hommes.

Un des malheurs de la fin du règne de Louis XIV fut le dérangement des finances; il commença dès l'an 1689. On fit porter tous les meubles d'argent orfévris à la Monnaie, en dépouillant sa galerie et son grand appartement de tous ces meubles admirables d'argent massif, sculptés par Ballin, sur les dessins du fameux Lebrun; et de tout cela on ne retira que trois millions de profit. On établit la capitation en 1695 : on fit des tontines. M. de Pontchartrain, en 1696, vendit des lettres de noblesse à qui en voulait, pour deux mille écus, et ensuite on taxa à vingt francs la permission d'avoir un cachet.

Dans la guerre de 1701 l'épuisement parut extrême. M. Desmarets fut un jour réduit à prendre cent mille francs qui étaient en dépôt chez les chartreux, et à mettre à la place des billets de monnaie, dans un besoin pressant de l'état. Si on avait commencé par établir l'impòt du dixième, impôt égal pour tout le monde par sa proportion (ce qu'on ne fit qu'en 1710), le roi eût eu plus de ressources; mais au lieu de prendre cette voie, on ne se servit que de traitans qui s'enrichirent en ruinant le peuple. L'état ne manquait point d'argent; mais le discrédit le tenait caché. Il a bien paru en dernier lieu, dans la guerre de 1741, combien la France a de ressources. Non-seulement il n'y a pas eu un moment de discrédit, mais on ne l'a jamais craint. Rien ne prouve mieux que la France, bien administrée, est le plus puissant empire de l'Europe.

FIN DES FRAGMENS SUR L'HISTOIRE.

DES

MENSONGES IMPRIMÉS,

ET DU

TESTAMENT POLITIQUE

DU CARDINAL DE RICHELIEU.

1749.

DES

MENSONGES IMPRIMÉS

ET DU

TESTAMENT POLITIQUE

DU CARDINAL DE RICHELIEU.

On peut aujourd'hui diviser les habitans de l'Europe en lecteurs et en auteurs, comme ils ont été divisés pendant sept ou huit siècles en petits tyrans barbares qui portaient un oiseau sur le poing, et en esclaves qui manquaient de tout.

I.

Il y a environ deux cent cinquante ans que les hommes se sont ressouvenus petit à petit qu'ils avaient une âme; chacun veut lire, ou pour fortifier cette âme, ou pour l'orner, ou pour se vanter d'avoir lu. Lorsque les Hollandais s'aperçurent de ce nouveau besoin de l'espèce humaine, ils devinrent les facteurs de nos pensées, comme ils l'étaient de nos vins et de nos sels; et tel libraire d'Amsterdam, qui ne savait pas lire, gagna un million, parce qu'il y avait quelques Français qui se mêlaient d'écrire. Ces marchands s'informaient par leurs correspondans, des denrées qui avaient le plus de cours; et, selon le besoin, ils commandaient à leurs ouvriers des histoires ou des romans, mais principalement des

histoires; parce qu'après tout on ne laisse pas de croire qu'il y a toujours un peu plus de vérité dans ce qu'on appelle *Histoire nouvelle*, *Mémoires historiques*, *Anecdotes*, que dans ce qui est intitulé *Roman*. C'est ainsi que sur des ordres de marchands de papier et d'encre, leurs metteurs en œuvre composèrent les *Mémoires d'Artagnan*, de *Pontis*, de *Vordac*, de *Rochefort**, et tant d'autres dans lesquels on trouve au long tout ce qu'ont pensé les rois ou les ministres quand ils étaient seuls, et cent mille actions publiques dont on n'avait jamais entendu parler. Les jeunes barons allemands, les palatins polonais, les dames de Stockholm et de Copenhague, lisent ces livres, et croient y apprendre ce qui s'est passé de plus secret à la cour de France.

II.

Varillas était fort au-dessus des nobles auteurs dont je parle; mais il se donnait d'assez grandes libertés. Il dit un jour à un homme qui le voyait embarrassé : « J'ai trois rois à faire parler ensemble; ils ne se sont « jamais vus, et je ne sais comment m'y prendre. Quoi « donc! lui dit l'autre, est-ce que vous faites une tra- « gédie? »

III.

Tout le monde n'a pas le don de l'invention. On fait imprimer, in-12, les fables de l'*Histoire ancienne*, qui

* Les *Mémoires de M. d'Artagnan*, 3 vol. in-12, et les *Mémoires de M. L. C. D. R.* (le comte de Rochefort), 1687, in-12, ont pour auteur Sandras de Courtilz; ce ne sont que des romans. Les *Mémoires du sieur de Pontis*, 1678, 2 vol. in-12, ont été rédigés par P. Thomas Dufossé. Quant aux *Mémoires du comte de Vordac*, 1730, 2 vol. in-12, on sait que le premier volume est de l'abbé Couard, ex-jésuite, et le second, de l'abbé Olivier, ex-cordelier, auteur de *Roselli, ou l'infortuné Napolitain*. B.

étaient ci-devant in-folio. Je crois que l'on peut retrouver dans plus de deux cents auteurs les mêmes prodiges opérés, et les mêmes prédictions faites du temps que l'astrologie était une science. On nous redira peut-être encore que deux Juifs, qui sans doute ne savaient que vendre de vieux habits et rogner de vieilles espèces, promirent l'empire à Léon-l'Isaurien, et exigèrent de lui qu'il abattît les images des chrétiens quand il serait sur le trône; comme si un Juif se souciait beaucoup que nous eussions ou non des images.

IV.

Je ne désespère pas qu'on ne réimprime que Mahomet II, surnommé *le Grand*, le prince le plus éclairé de son temps, et le rémunérateur le plus magnifique des arts, mit tout à feu et à sang dans Constantinople (qu'il préserva pourtant du pillage), abattit toutes les églises (dont en effet il conserva la moitié), fit empaler le patriarche, lui qui rendit à ce même patriarche plus d'honneurs qu'il n'en avait reçu des empereurs grecs; qu'il fit éventrer quatorze pages, pour savoir qui d'eux avait mangé un melon, et qu'il coupa la tête à sa maîtresse pour réjouir ses janissaires. Ces histoires, dignes de *Robert-le-Diable* et de *Barbe-bleue*, sont vendues tous les jours avec approbation et privilége.

V.

Des esprits plus profonds ont imaginé une autre manière de mentir. Ils se sont établis héritiers de tous les grands ministres, et se sont emparés de tous les *testamens*. Nous avons vu les *Testamens* des *Colbert* et des *Louvois*, donnés comme des pièces authentiques par

des politiques raffinés, qui n'étaient jamais entrés seulement dans l'antichambre d'un bureau de la guerre ni des finances. *Le Testament du cardinal de Richelieu*, fait par une main un peu moins inhabile, a eu plus de fortune, et l'imposture a duré plus long-temps. C'est un plaisir surtout de voir dans des recueils de harangues, quels éloges on a prodigués à l'*admirable* testament de cet *incomparable* cardinal : on y trouvait toute la profondeur de son génie ; et un imbécille qui l'avait bien lu, et qui en avait même fait quelques extraits, se croyait capable de gouverner le monde. On n'a pas été moins trompé au *Testament de Charles V*, duc de Lorraine : on a cru y reconnaître l'esprit de ce prince ; mais ceux qui étaient au fait y reconnurent l'esprit de M. de Chévremont qui le composa.

VI.

Après ces feseurs de *Testamens* viennent les auteurs d'*Anecdotes*. Nous avons une petite histoire imprimée en 1700, de la façon d'une demoiselle Durand, personne fort instruite, qui porte pour titre : *Histoire des Amours de Grégoire VII, du cardinal de Richelieu, de la princesse de Condé, et de la marquise d'Urfé.* J'ai lu, il y a quelques années, *les Amours du R. P. La Chaise*, confesseur de Louis XIV.

VII.

Une très honorable dame (a), réfugiée à La Haye, composa au commencement de ce siècle six gros volumes de lettres d'une dame de qualité de province, et d'une dame de qualité de Paris, qui se mandaient fami-

(a) La Dunoyer.

lièrement les nouvelles du temps. Or, dans ces nouvelles du temps, je puis assurer qu'il n'y en a pas une de véritable. Toutes les prétendues *Aventures du chevalier de Bouillon*, connu depuis sous le nom de *prince d'Auvergne*, y sont rapportées avec toutes leurs circonstances. J'eus la curiosité de demander un jour à M. le chevalier de Bouillon s'il y avait quelque fondement dans ce que madame Dunoyer avait écrit sur son compte. Il me jura que tout était un tissu de faussetés. Cette dame avait ramassé les sottises du peuple, et dans les pays étrangers elles passaient pour l'histoire de la cour.

VIII.

Quelquefois les auteurs de pareils ouvrages font plus de mal qu'ils ne pensent. Il y a quelques années qu'un homme de ma connaissance, ne sachant que faire, imprima un petit livre, dans lequel il disait qu'une personne célèbre avait péri par le plus horrible des assassinats; j'avais été témoin du contraire. Je représentai à l'auteur combien les lois divines et humaines l'obligeaient à se rétracter; il me le promit: mais l'effet de son livre dure encore, et j'ai vu cette calomnie répétée dans de prétendues histoires du siècle.

IX.

Il vient de paraître un ouvrage politique à Londres, la ville de l'univers où l'on débite les plus mauvaises nouvelles, et les plus mauvais raisonnemens sur les nouvelles les plus fausses. *Tout le monde sait*, dit l'auteur, page 17, *que l'empereur Charles VI est mort empoisonné dans l'*aqua tuffana; *on sait que c'est un Espagnol qui était son page favori, et auquel il a fait*

un legs par son testament, qui lui donna le poison. Les magistrats de Milan qui ont reçu les dépositions de ce page quelque temps avant sa mort, et qui les ont envoyées à Vienne, peuvent nous apprendre quels ont été ses instigateurs et ses complices, et je souhaite que la cour de Vienne nous instruise bientôt des circonstances de cet horrible crime. Je crois que la cour de Vienne fera attendre long-temps les instructions qu'on lui demande sur cette chimère. Ces calomnies toujours renouvelées me font souvenir de ces vers: *

Vos oisifs courtisans, que les chagrins dévorent,
S'efforcent d'obscurcir les astres qu'ils adorent.
Là, si vous en croyez leur coup d'œil pénétrant,
Tout ministre est un traître, et tout prince un tyran;
L'hymen n'est entouré que de feux adultères;
Le frère à ses rivaux est vendu par ses frères;
Et sitôt qu'un grand roi penche vers son déclin,
Ou son fils ou sa femme ont hâté son destin......
Qui croit toujours le crime en paraît trop capable.

Voilà comment sont écrites les histoires prétendues du siècle.

X.

La guerre de 1702 et celle de 1741 ont produit autant de mensonges dans les livres qu'elles ont fait périr de soldats dans les campagnes; on a redit cent fois, et on redit encore, que le ministère de Versailles avait fabriqué le testament de Charles II, roi d'Espagne.

XI.

Des anecdotes nous apprennent que le dernier maréchal de La Feuillade manqua exprès Turin, et perdit sa

* Vers d'*Éryphile*, tragédie de l'auteur, et qui ne fut imprimée qu'après sa mort. B.

réputation, sa fortune, et son armée, par un grand trait de courtisan ; d'autres nous certifient qu'un ministre fit perdre une bataille par politique.

XII.

On vient de réimprimer dans les *Transactions de l'Europe* qu'à la bataille de Fontenoi nous chargions nos canons avec de gros morceaux de verre et des métaux venimeux ; que le général Campbell ayant été tué d'une de ces volées empoisonnées, le duc de Cumberland envoya au roi de France, dans un coffre, le verre et les métaux qu'on avait trouvés dans sa plaie ; qu'il mit dans ce coffre une lettre, dans laquelle il disait au roi *que les nations les plus barbares ne s'étaient jamais servies de pareilles armes ;* et que le roi frémit à la lecture de cette lettre. Il n'y a nulle ombre de vérité ni de vraisemblance à tout cela. On ajoute à ces absurdes mensonges que nous avons massacré de sang-froid les Anglais blessés qui restèrent sur le champ de bataille, tandis qu'il est prouvé par les registres de nos hôpitaux, que nous eûmes soin d'eux comme de nos propres soldats. Ces indignes impostures prennent crédit dans plusieurs provinces de l'Europe, et servent d'aliment à la haine des nations.

XIII.

Combien de mémoires secrets, d'histoires de campagnes, de journaux de toutes les façons, dont les préfaces annoncent l'impartialité la plus équitable, et les connaissances les plus parfaites ! On dirait que ces ouvrages sont faits par des plénipotentiaires à qui les ministres de tous les états et les généraux de toutes les

armées ont remis leurs mémoires. Entrez chez un de ces grands plénipotentiaires, vous trouverez un pauvre scribe en robe de chambre et en bonnet de nuit, sans meubles et sans feu, qui compile et qui altère des gazettes. Quelquefois ces messieurs prennent une puissance sous leur protection ; on sait le conte qu'on a fait d'un de ces écrivains, qui, à la fin d'une guerre, demanda une récompense à l'empereur Léopold pour lui avoir entretenu, sur le Rhin, une armée complète de cinquante mille hommes pendant cinq ans. Ils déclarent aussi la guerre, et font des actes d'hostilité ; mais ils risquent d'être traités en ennemis. Un d'eux, nommé Dubourg, qui tenait son bureau dans Francfort, y fut malheureusement arrêté par un officier de notre armée en 1748, et conduit au mont Saint-Michel dans une cage. Mais cet exemple n'a point refroidi le magnanime courage de ses confrères.

XIV.

Une des plus nobles supercheries et des plus extraordinaires, est celle des écrivains qui se transforment en ministres d'état et en seigneurs de la cour du pays dont ils parlent. On nous a donné une grande histoire de Louis XIV, écrite sur les mémoires d'un ministre d'état. Ce ministre était un jésuite chassé de son ordre, qui s'était réfugié en Hollande, sous le nom de La Hode, qui s'est fait ensuite secrétaire d'état de France en Hollande pour avoir du pain.

XV.

Comme il faut toujours imiter les bons modèles, et que le chancelier Clarendon et le cardinal de Retz ont

fait des portraits des principaux personnages avec lesquels ils avaient traité, on ne doit pas s'étonner que les écrivains d'aujourd'hui, quand ils se mettent aux gages d'un libraire, commencent par donner tout au long des portraits fidèles des princes de l'Europe, des ministres et des généraux dont ils n'ont jamais vu passer la livrée. Un auteur anglais, dans les *Annales de l'Europe*, imprimées et réimprimées, nous assure que Louis XV *n'a pas cet air de grandeur qui annonce un roi.* Cet homme assurément est difficile en physionomie; mais en récompense il dit que le cardinal de Fleury avait l'air d'une noble confiance.

XVI.

Il est aussi exact sur les caractères et sur les faits que sur les figures; il instruit l'Europe que le cardinal de Fleury donna son titre de premier ministre (qu'il n'a jamais eu) à M. le comte de Toulouse. Il nous apprend que l'on n'envoya l'armée du maréchal de Maillebois en Bohême que parce qu'une demoiselle de la cour avait laissé une lettre sur sa table, et que cette lettre fit connaître la situation des affaires; il dit que le comte d'Argenson succéda dans le ministère de la guerre à M. Amelot. Je crois que si on voulait rassembler tous les livres écrits dans ce goût, pour se mettre un peu au fait des anecdotes de l'Europe, on ferait une bibliothéque immense dans laquelle il n'y aurait pas dix pages de vérité.

XVII.

Une autre partie considérable du commerce du papier imprimé est celle des livres qu'on a appelés *polémiques*, par excellence, c'est-à-dire de ceux dans

lesquels on dit des injures à son prochain pour gagner de l'argent. Je ne parle pas des factums des avocats, qui ont le noble droit de décrier tant qu'ils peuvent la partie adverse, et de diffamer loyalement des familles; je parle de ceux qui en Angleterre, par exemple, excités par un amour ardent de la patrie, écrivent contre le ministère des philippiques de Démosthène dans leurs greniers. Ces pièces se vendent deux sous la feuille; on en tire quelquefois quatre mille exemplaires, et cela fait toujours vivre un citoyen éloquent un mois ou deux. J'ai ouï conter à M. le chevalier Walpole, qu'un jour un de ces Démosthène à deux sous par feuille, n'ayant point encore pris de parti dans les différends du parlement, vint lui offrir sa plume pour écraser tous ses ennemis; le ministre le remercia poliment de son zèle, et n'accepta point ses services. *Vous trouverez donc bon*, lui dit l'écrivain, *que j'aille offrir mon secours à votre antagoniste M. Pulteney.* Il y alla aussitôt, et fut éconduit de même. Alors il se déclara contre l'un et l'autre; il écrivait le lundi contre M. Walpole, et le mercredi contre M. Pulteney. Mais après avoir subsisté honorablement les premières semaines, il finit par demander l'aumône à leurs portes.

XVIII.

Le célèbre Pope fut traité de son temps comme un ministre; sa réputation fit juger à beaucoup de gens de lettres qu'il y aurait quelque chose à gagner avec lui. On imprima à son sujet, pour l'honneur de la littérature, et pour avancer les progrès de l'esprit humain, plus de cent libelles, dans lesquels on lui prouvait qu'il était athée, et (ce qui est plus fort en Angleterre) on

lui reprocha d'être catholique. On assura, quand il donna sa traduction d'Homère, qu'il n'entendait point le grec, parce qu'il était puant et bossu. Il est vrai qu'il était bossu ; mais cela n'empêchait pas qu'il ne sût très bien le grec *; et que sa traduction d'Homère ne fût fort bonne. On calomnia ses mœurs, son éducation, sa naissance ; on s'attaqua à son père et à sa mère. Ces libelles n'avaient point de fin. Pope eut quelquefois la faiblesse de répondre ; cela grossit la nuée des libelles. Enfin il prit le parti de faire imprimer lui-même un petit abrégé de toutes ces belles pièces. Ce fut un coup mortel pour les écrivains, qui jusque-là avaient vécu assez honnêtement des injures qu'ils lui disaient ; on cessa de les lire, et on s'en tint à l'abrégé ; ils ne s'en relevèrent pas.

XIX.

J'ai été tenté d'avoir beaucoup de vanité, quand j'ai vu que nos grands écrivains en usaient avec moi comme on en avait agi avec Pope. Je puis dire que j'ai valu des honoraires assez passables à plus d'un auteur. J'avais, je ne sais comment, rendu à l'illustre abbé Desfontaines un léger service ; mais comme ce service ne lui donnait pas de quoi vivre, il se mit d'abord un peu à son aise au sortir de la maison dont je l'avais tiré, par une douzaine de libelles contre moi, qu'il ne fit, à la vérité, que pour l'honneur des lettres et par un excès de zèle pour le bon goût. Il fit imprimer *la Henriade*, dans laquelle il inséra des vers de sa façon, et ensuite il critiqua ces mêmes vers qu'il avait faits. J'ai soigneusement conservé une lettre que m'écrivit un jour un

* Ce ne fut pas l'opinion de Richard Bentley. R.

auteur de cette trempe. *Monsieur, j'ai fait imprimer un libelle contre vous; il y en a quatre cents exemplaires; si vous voulez m'envoyer quatre cents livres, je vous remettrai tous les exemplaires fidèlement.* Je lui mandai que je me donnerais bien de garde d'abuser de sa bonté; que ce serait un marché trop désavantageux pour lui, et que le débit de son livre lui vaudrait beaucoup davantage; je n'eus pas lieu de me repentir de ma générosité.

XX.

Il est bon d'encourager les gens de lettres incònnus qui ne savent où donner de la tête. Une des plus charitables actions qu'on puisse faire en leur faveur est de donner une tragédie au public. Tout aussitôt vous voyez éclore des *Lettres à des dames de qualité; Critique impartiale de la pièce nouvelle; Lettre d'un ami à un ami; Examen réfléchi; Examen par scènes*; et tout cela ne laisse pas de se vendre.

XXI.

Mais le plus sûr secrét pour un honnête libraire, c'est d'avoir soin de mettre à la fin des ouvrages qu'il imprime, toutes les horreurs et toutes les bêtises qu'on a imprimées contre l'auteur. Rien n'est plus propre à piquer la curiosité du lecteur et à favoriser le debit. Je me souviens que parmi les détestables éditions qu'on a faites, en Hollande, de mes prétendus ouvrages, un éditeur habile d'Amsterdam, voulant faire tomber une édition de La Haye, s'avisa d'ajouter à la sienne un recueil de tout ce qu'il avait pu ramasser contre moi. Les premiers mots de ce recueil disaient *que j'étais un chien rogneux.* Je trouvai ce livre à Magdebourg entre

les mains du maître de la poste, qui ne cessait de me dire combien il trouvait ce petit morceau éloquent. En dernier lieu, deux libraires d'Amsterdam, pleins de probité, après avoir défiguré tant qu'ils avaient pu *la Henriade* et mes autres pièces, me firent l'honneur de m'écrire que, si je permettais qu'on fît à Dresde une meilleure édition de mes ouvrages, qu'on avait entreprise alors, ils seraient obligés en conscience d'imprimer contre moi un volume d'injures atroces, avec le plus beau papier, la plus grande marge et le meilleur caractère qu'ils pourraient. Ils m'ont tenu fidèlement parole. C'est bien dommage que de si beaux recueils soient anéantis dans l'oubli : autrefois, quand il y avait huit ou neuf cent mille volumes de moins dans l'Europe, des injures portaient coup. On lisait avidement dans Scaliger : *Le cardinal Bellarmin est athée, le R. P. Clavius est un ivrogne, le R. P. Coton s'est donné au diable.* Les savans illustres se traitaient réciproquement de *chien*, de *veau*, de *menteur* et de *sodomite.* Tout cela s'imprimait avec la permission des supérieurs. C'était le bon temps. Mais tout dégénère.

XXII.

On n'a dit que peu de choses sur les mensonges imprimés dont la terre est inondée : il serait facile de faire sur ce sujet un gros volume ; mais on sait qu'il ne faut pas faire tout ce qui est facile. On donnera ici seulement quelques règles générales, pour précautionner les hommes contre cette multitude de livres qui ont transmis les erreurs de siècle en siècle.

On s'effraie à la vue d'une bibliothéque nombreuse ; on se dit : *Il est triste d'être condamné à ignorer*

presque tout ce qu'elle contient. Consolez-vous, il y a peu à regretter. Voyez ces quatre ou cinq mille volumes de la physique ancienne; tout en est faux jusqu'au temps de Galilée : voyez les histoires de tant de peuples; leurs premiers siècles sont des fables absurdes. Après les temps fabuleux viennent ce qu'on appelle *les temps héroïques* : les premiers ressemblent aux *Mille et une nuits*, où rien n'est vrai; les seconds aux romans de chevalerie, où il n'y a de vrai que quelques noms et quelques époques.

XXIII.

Voila déjà bien des milliers d'années et de livres à ignorer, et de quoi mettre l'esprit à l'aise. Viennent enfin les temps historiques où le fond des choses est vrai, et où la plupart des circonstances sont des mensonges. Mais parmi ces mensonges n'y a-t-il pas quelques vérités? Oui, comme il se trouve un peu de poudre d'or dans les sables que les fleuves roulent. On demandera ici le moyen de recueillir cet or; le voici : tout ce qui n'est conforme ni à la physique, ni à la raison, ni à la trempe du cœur humain, n'est que du sable; le reste, qui sera attesté par des contemporains sages, c'est la poudre d'or que vous cherchez.

XXIV.

Hérodote raconte à la Grèce assemblée l'histoire des peuples voisins : les gens sensés rient quand il parle des prédictions d'Apollon et des fables de l'Égypte et de l'Assyrie; il ne les croyait pas lui-même : tout ce qu'il tient des prêtres de l'Égypte est faux; tout ce qu'il a vu a été confirmé. Il faut sans doute s'en rapporter à lui quand il dit aux Grecs qui l'écoutent : *Il y a dans*

les trésors des Corinthiens un lion d'or, du poids de trois cent soixante livres, qui est un présent de Crésus : on voit encore la cuve d'or et celle d'argent qu'il donna au temple de Delphes ; celle d'or pèse environ cinq cents livres ; celle d'argent contient environ deux mille quatre cents pintes. Quelle que soit une telle magnificence, quelque supérieure qu'elle soit à celle que nous connaissons, on ne peut la révoquer en doute. Hérodote parlait d'un fait dont il y avait plus de cent mille témoins : ce fait d'ailleurs est très important, parce qu'il prouve que, dans l'Asie Mineure, du temps de Crésus, il y avait plus de magnificence qu'on n'en voit aujourd'hui ; et cette magnificence, qui ne peut être que le fruit d'un grand nombre de siècles, prouve une haute antiquité dont il ne reste nulle connaissance. Les prodigieux monumens qu'Hérodote avait vus en Égypte et à Babylone sont encore des choses incontestables.

XXV.

Il n'en est pas ainsi des solennités établies pour célébrer un événement ; la plupart des mauvais raisonneurs disent : voilà une cérémonie qui est observée de temps immémorial, donc l'aventure qu'elle célèbre est vraie ; mais les philosophes disent souvent, *donc l'aventure est fausse.*

XXVI.

Les Grecs célébraient les jeux pythiens, en mémoire du serpent Python, que jamais Apollon n'avait tué ; les Égyptiens célébraient l'admission d'Hercule au rang des douze grands dieux ; mais il n'y a guère d'apparence que cet Hercule d'Égypte ait existé dix-sept mille ans avant le règne d'Amasis, ainsi qu'il était dit dans les

hymnes qu'on lui chantait. La Grèce assigna neuf étoiles dans le ciel au marsouin qui porta Arion sur son dos : les Romains célébraient, en février, cette belle aventure. Les prêtres saliens portaient en cérémonie, le 1er de mars, les boucliers sacrés qui étaient tombés du ciel, quand Numa, ayant enchaîné Faunus et Picus, eut appris d'eux le secret de détourner la foudre. En un mot, il n'y a jamais eu de peuple qui n'ait solennisé, par des cérémonies, les plus absurdes imaginations.

XXVII.

Quant aux mœurs des peuples barbares, tout ce qu'un témoin oculaire et sage me rapportera de plus bizarre, de plus infâme, de plus superstitieux, de plus abominable, je serai très porté à le croire de la nature humaine. Hérodote affirme devant toute la Grèce, que dans ces pays immenses qui sont au-delà du Danube, les hommes fesaient consister leur gloire à boire dans des crânes humains le sang de leurs ennemis, et à se vêtir de leur peau. Les Grecs, qui trafiquaient avec ces barbares, auraient démenti Hérodote s'il avait exagéré. Il est constant que plus des trois quarts des habitans de la terre ont vécu très long-temps comme des bêtes féroces : ils sont nés tels. Ce sont des singes que l'éducation fait danser, et des ours qu'elle enchaîne. Ce que le czar Pierre-le-Grand a trouvé encore à faire de nos jours dans une partie de ses états, est une preuve de ce que j'avance, et rend croyable ce qu'Hérodote a rapporté.

XXVIII.

Après Hérodote, le fond des histoires est beaucoup plus vrai; les faits sont plus détaillés; mais autant de

détails, souvent autant de mensonges. Ajouterai-je foi à l'historien Josèphe, quand il me dit que le moindre bourg de la Galilée renfermait quinze mille habitans? Non, je dirai qu'il a exagéré; il a cru faire honneur à sa patrie, il l'a avilie. Quelle honte pour ce nombre prodigieux de Juifs, d'avoir été si aisément subjugués par une petite armée romaine!

XXIX.

La plupart des historiens font comme Homère : ils chantent des combats; mais dans ce nombre horrible de batailles, il n'y a guère que la retraite des dix mille de Xénophon, la bataille de Scipion contre Annibal, à Zama, décrite par Polybe, celle de Pharsale racontée par le vainqueur, où le lecteur puisse s'éclairer et s'instruire : partout ailleurs, je vois que des hommes se sont mutuellement égorgés, et rien de plus.

XXX.

On peut croire toutes les horreurs où l'ambition a porté les princes, et toutes les sottises où la superstition a plongé les peuples : mais comment les historiens ont-ils été assez peuple pour admettre comme des prodiges surnaturels les fourberies que des conquérans ont imaginées, et que les nations ont adoptées?

Les Algériens croient fermement qu'Alger fut sauvée par un miracle, lorsque Charles-Quint vint l'assiéger. Ils disent qu'un de leurs saints frappa la mer, et excita la tempête qui fit périr la moitié de la flotte de l'empereur.

XXXI.

Que d'historiens parmi nous ont écrit en Algériens!

Que de miracles ils ont prodigués et contre les Turcs et contre les hérétiques ! Ils ont souvent traité l'histoire comme Homère traite le siége de Troie. Il intéresse toutes les puissances du ciel à la conservation ou à la perte d'une ville. Mais des hommes qui font profession de dire la vérité, peuvent-ils imaginer que Dieu prenne parti pour un petit peuple qui combat contre un autre petit peuple dans un coin de notre hémisphère?

XXXII.

Personne ne respecte plus que moi saint François-Xavier ; c'était un Espagnol animé d'un zèle intrépide; c'était le Fernand Cortès de la religion ; mais on aurait dû peut-être ne pas assurer dans l'histoire de sa vie, que ce grand homme existait à la fois en deux endroits différens.

Si quelqu'un peut prétendre au don de faire des miracles, ce sont ceux qui vont au bout du monde porter leur charité et leur doctrine; mais je voudrais que leurs miracles fussent un peu moins fréquens ; qu'ils eussent ressuscité moins de morts; qu'ils eussent moins souvent converti et baptisé des milliers d'Orientaux en un jour. Il est beau de prêcher la vérité dans un pays étranger, dès qu'on y est arrivé; il est beau de parler avec éloquence, et de toucher le cœur dans une langue qu'on ne peut apprendre qu'en beaucoup d'années, et qu'on ne peut jamais prononcer que d'une manière ridicule: mais ces prodiges doivent être ménagés; et le merveilleux, quand il est prodigué, trouve trop d'incrédules.

XXXIII.

C'est surtout dans les voyageurs qu'on trouve le

plus de mensonges imprimés. Je ne parle pas de Paul Lucas, qui a vu le démon Asmodée dans la Haute-Égypte; je ne parle que de ceux qui nous trompent en disant vrai, qui ont vu une chose extraordinaire dans une nation, et qui la prennent pour une coutume; qui ont vu un abus, et qui le donnent pour une loi. Ils ressemblent à cet Allemand * qui ayant eu une petite difficulté à Blois avec son hôtesse, laquelle avait les cheveux un peu trop blonds, mit sur son album : *nota benè*, toutes les dames de Blois sont rousses et acariâtres.

XXXIV.

Ce qu'il y a de pis, c'est que la plupart de ceux qui écrivent sur le gouvernement tirent souvent de ces voyageurs trompés des exemples pour tromper encore les hommes. L'empereur turc se sera emparé des trésors de quelques bachas nés esclaves dans son sérail, et il aura fait à la famille du mort la part qu'il aura voulu; donc la loi de Turquie porte que le grand Turc hérite des biens de tous ses sujets : il est monarque; donc il est despotique dans le sens le plus horrible et le plus humiliant pour l'humanité. Ce gouvernement turc, dans lequel il n'est pas permis à l'empereur de s'éloigner longtemps de la capitale, de changer les lois, de toucher à la monnaie, etc., sera représenté comme un établissement dans lequel le chef de l'état peut du matin au soir tuer et voler loyalement tout ce qu'il veut. *L'Alcoran* dit qu'il est permis d'épouser quatre femmes à la fois; donc tous les merciers et tous les drapiers de Constantinople ont chacun quatre femmes, comme s'il était si aisé

* Ce n'est pas un Allemand, mais Smollett, Anglais, historien, et auteur du roman de *Roderick Random*. R.

de les avoir et de les garder. Quelques personnages considérables ont des sérails ; de là on conclut que tous les musulmans sont autant de Sardanapales : c'est ainsi qu'on juge de tout. Un Turc qui aurait passé dans une certaine capitale, et qui aurait vu un *auto-da-fé*, ne laisserait pas de se tromper s'il disait : Il y a un pays policé où l'on brûle quelquefois en cérémonie une vingtaine d'hommes, de femmes et de petits garçons, pour le divertissement de leurs gracieuses majestés. La plupart des relations sont faites dans ce goût-là ; c'est bien pis quand elles sont pleines de prodiges : il faut être en garde contre les livres, plus que les juges ne le sont contre les avocats.

XXXV.

Il y a encore une grande source d'erreurs publiques parmi nous, et qui est particulière à notre nation ; c'est le goût des vaudevilles ; on en fait sur les hommes les plus respectables ; et on entend tous les jours calomnier les vivans et les morts sur ces beaux fondemens : *Ce fait*, dit-on, *est vrai*, *c'est une chanson qui l'atteste.*

XXXVI.

N'oublions pas au nombre des mensonges la fureur des allégories. Quand on eut trouvé les fragmens de Pétrone, auxquels Nodot a depuis joint hardiment les siens, tous les savans prirent le consul Pétrone pour l'auteur de ce livre. Ils voyaient clairement Néron et toute sa cour dans une troupe de jeunes écoliers fripons qui sont les héros de cet ouvrage. On fut trompé, et on l'est encore par le nom. Il faut absolument que le débauché obscur et bas qui écrivit cette satire, plus infâme qu'ingénieuse, ait été le consul Titus Petronius ;

il faut que Trimalcion, ce vieillard absurde, ce financier au-dessous de Turcaret, soit le jeune empereur Néron; il faut que sa dégoûtante et méprisable épouse soit la belle Acté; que le pédant, le grossier Agamemnon, soit le philosophe Sénèque : c'est chercher à trouver toute la cour de Louis XIV dans Gusman d'Alfarache ou dans Gil Blas. Mais, me dira-t-on, que gagnerez-vous à détromper les hommes sur ces bagatelles? Je ne gagnerai rien, sans doute; mais il faut s'accoutumer à chercher le vrai dans les plus petites choses; sans cela on est bien trompé dans les grandes.

RAISONS

DE CROIRE QUE LE LIVRE INTITULÉ *TESTAMENT POLITIQUE DU CARDINAL DE RICHELIEU*, EST

Mon zèle pour la vérité, mon emploi d'historiographe de France qui m'oblige à des recherches historiques, mes sentimens de citoyen, mon respect pour la mémoire du fondateur d'un corps dont je suis membre, mon attachement aux héritiers de son nom et de son mérite; voilà mes motifs pour chercher à détromper ceux qui attribuent au cardinal de Richelieu un livre qui m'a paru n'être ni pouvoir être de ce ministre.

I.

Le titre même est très suspect; un homme qui parle à son maître n'intitule guère ses conseils respectueux du nom fastueux de *Testament politique*. A peine le cardinal de Richelieu fut-il mort qu'il courut cent manuscrits pour et contre sa mémoire : j'en ai deux sous le titre de *Testamentum christianum*, et deux sous celui de *Testamentum politicum* : voilà probablement l'origine de tous les testamens politiques qu'on a fabriqués depuis.

II.

Si un ouvrage dans lequel un des plus grands hommes d'état qu'ait jamais eus l'Europe, est supposé rendre

* Dans l'impression de 1750, à la suite d'*Oreste*, cet écrit formait le chapitre III. B.

compte de son administration à son maître, et lui donner des conseils pour le présent et pour l'avenir, eût été en effet composé par ce ministre, il eût pris probablement toutes les mesures possibles pour qu'un tel monument ne fût pas négligé; il l'eût revêtu de la forme la plus authentique; il en eût parlé dans son vrai testament, qui contient ses dernières volontés; il l'eût légué au roi, comme un présent beaucoup plus précieux que le Palais-Cardinal; il eût chargé l'exécuteur de son testament de remettre à Louis XIII cet ouvrage important; le roi en eût parlé; tous les Mémoires de ce temps-là auraient fait mention d'une anecdote si intéressante: rien de tout cela n'est arrivé. Le silence universel dans une affaire aussi grave doit donner à tout homme de bon sens les plus violens soupçons. Pourquoi ni le manuscrit original ni aucune copie n'auraient-ils jamais paru pendant un si grand nombre d'années? On savait à la mort de César qu'il avait fait des commentaires; on savait que Cicéron avait écrit sur l'éloquence; un manuscrit de Raphaël sur la peinture n'eût pas été ignoré.

III.

Cet ouvrage n'est point un projet informe, il est entièrement terminé; la conclusion finit par une péroraison pleine de morale : *Je supplie votre majesté de penser dès à cette heure ce que Philippe II ne pensa peut-être qu'à l'heure de sa mort; et pour l'y convier par exemple autant que par raison, je lui promets qu'il ne sera jour de ma vie que je ne tâche de me mettre en l'esprit ce que j'y devrais avoir à l'heure de ma mort sur le sujet des affaires publiques.* Rien ne manque à l'ouvrage pour le rendre complet; on y trouve

jusqu'à l'épître dédicatoire, qu'on a eu l'impudence de signer en Hollande *Armand Du Plessis*, quoique le cardinal n'ait jamais signé ainsi; on y trouve jusqu'à la table des matières, que l'éditeur ose encore dire rédigée par le cardinal même; et dans cette épître dédicatoire on le fait parler ainsi au roi, *Cette pièce verra le jour sous le titre de mon Testament politique; parce qu'elle est faite pour servir après ma mort, etc.* Donc en effet cette pièce devait voir le jour après la mort du cardinal; donc elle devait être présentée au roi d'une manière solennelle; donc l'original eût dû être signé, être connu; donc le jour où la famille eût présenté au roi ce legs si important, eût été un jour mémorable.

IV.

Si après la mort de Louis XIII ce manuscrit eût passé entre les mains de quelque ministre, et de là dans celles qui l'ont rendu public, on en aurait dû savoir quelques circonstances; l'éditeur aurait dit par quelle voie il aurait été mis en possession de ce manuscrit; il l'aurait dit d'autant plus hardiment qu'il imprimait le livre dans un pays libre, environ quarante ans après la mort du cardinal, et lorsque le souvenir des inimitiés entre ce ministre et plusieurs grandes maisons était éteint. L'éditeur, comme je l'ai déjà remarqué ailleurs, était tenu surtout de constater l'authenticité de ce manuscrit, sans quoi il se déclarait indigne de toute croyance. Aucune de ces conditions absolument nécessaires à l'authenticité d'un tel livre n'a été remplie; et même pendant vingt-quatre années entières, depuis la prétendue date du manuscrit, ni la cour, ni la ville, ni aucun livre, ni aucun journal, ne fit la moindre

mention que le cardinal eût laissé au roi un testament politique.

V.

Comment en effet le cardinal de Richelieu, qui, comme on sait, avait plus de peine à gouverner le roi son maître qu'à tenir le timon de la France, aurait-il eu le dessein et le loisir de faire un tel ouvrage pour l'usage de Louis xiii? L'auteur du nouvel *Abrégé chronologique de l'Histoire de France* qui peint si bien les siècles et les hommes, avoue dans ce livre si utile que le cardinal de Richelieu avait *autant à craindre du roi, pour qui il risquait tout, que du ressentiment de ceux qu'il forçait d'obéir:* les aigreurs, les défiances, les mécontentemens réciproques allaient tous les jours si loin entre le roi et le ministre, que le grand écuyer Cinq-Mars proposa au roi d'assassiner le cardinal de Richelieu comme le maréchal d'Ancre, et s'offrit pour l'exécution; c'est ce que Louis xiii dit lui-même dans une lettre au chancelier Séguier, après la conspiration de Cinq-Mars. Le roi avait donc mis son favori à portée de lui faire cette proposition étrange. Est-ce dans une telle situation qu'on se donne la peine de faire pour un roi d'un âge mûr, qu'on redoute et dont on est redouté, un recueil de préceptes qu'un père oisif pourrait tout au plus laisser à son fils encore dans l'enfance? Il me semble que le cœur humain n'est point fait ainsi. Cette raison ne sera pas d'un grand poids auprès d'un savant; mais elle fait impression sur ceux qui connaissent les hommes.

VI.

Supposons pourtant qu'un homme tel que le cardinal de Richelieu eût voulu donner en effet au roi son maître

des conseils pour gouverner après sa mort, comme il lui en avait donné pendant sa vie : quel est l'homme qui en ouvrant ce livre ne s'attendra pas à voir tous les secrets du cardinal de Richelieu développés, et la grandeur et la hardiesse de son génie respirant dans son testament? Qui ne se flattera pas de lire des conseils fins et hardis, convenables à l'état présent de l'Europe, à celui de la France, de la cour, et surtout du monarque? Par le premier chapitre, il est évident que l'auteur feint d'écrire en 1640; car il fait dire au cardinal de Richelieu dans un jargon barbare, parlant de la guerre avec l'Espagne : *Ce n'est pas que dans cette guerre, qui a duré cinq ans, il ne vous est arrivé aucun mauvais accident, etc.* Or cette guerre avait commencé en 1635, et le dauphin était né en 1638. Comment dans un écrit politique, qui entre dans les détails des cas privilégiés, des appels comme d'abus, du droit d'indult, et des vents qui règnent sur la Méditerranée, oublie-t-on l'éducation de l'héritier de la monarchie? Certes le faussaire est bien maladroit. La véritable cause de cette faute d'omission, c'est que dans plusieurs autres endroits du livre, l'auteur, oubliant qu'il a feint d'écrire en 1639 et en 1640, s'avise ensuite d'écrire en 1635. Il donne à Louis XIII vingt-cinq ans de règne, au lieu de lui en donner trente; contradiction palpable, et démonstration évidente d'une supposition que rien ne peut pallier.

VII.

QUOI! Louis XIII est engagé dans une guerre ruineuse contre la maison d'Autriche; les ennemis sont aux frontières de la Champagne et de la Picardie; et son premier ministre, qui lui a promis des conseils, ne lui

dit rien, ni de la manière dont il faut soutenir cette guerre dangereuse, ni de celle dont on peut faire la paix, ni des généraux, ni des négociateurs qu'on peut employer? Quoi! pas un mot de la conduite qu'on doit tenir avec le chancelier Oxenstiern, avec l'armée du duc de Veimar, avec la Savoie, avec le Portugal et la Catalogne? On ne trouve rien sur les révolutions que le cardinal lui-même fomentait en Angleterre; rien sur le parti huguenot qui respirait encore la faction et la vengeance. Il me semble voir un médecin qui vient pour prescrire un régime à son malade, et qui lui parle de tout autre chose que de sa santé.

VIII.

Celui qui a débité ses idées sous le nom du cardinal de Richelieu, commence par se servir des succès mêmes que ce grand homme avait eus dans son ministère, pour lui faire avancer qu'il avait promis ces succès au roi son maître. Le cardinal avait abaissé les grands du royaume qui étaient dangereux, les huguenots qui l'étaient davantage, et la maison d'Autriche qui avait été encore plus à craindre; de là il infère que le cardinal avait promis ces révolutions au roi, dès qu'il était entré dans le conseil. Voici les paroles qu'il prête au cardinal : *Lorsque votre majesté se résolut de me donner en même temps et l'entrée de ses conseils, et grande part en sa confiance..... je lui promis d'employer toute l'autorité qu'il lui plaisait me donner pour ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, réduire tous ses sujets dans leur devoir, et relever son nom dans les nations étrangères au point où il devait être, etc.* (pag. 6 et 9). Or il est de notoriété publique, que quand

Louis XIII consentit à mettre le cardinal de Richelieu dans le conseil, il était bien éloigné de connaître le bien qu'il procurait à la France et à lui-même. Il est public que le roi, qui alors avait de l'éloignement pour ce grand homme, ne fit que céder aux instances de la reine sa mère, qui triompha enfin de la répugnance de son fils, après s'être donné les plus grands mouvemens pour introduire dans le conseil celui qu'elle avait fait cardinal, qu'elle regardait comme sa créature et par qui elle espérait gouverner. On eut même besoin de gagner le marquis de La Vieuville, surintendant des finances, qui consentit avec beaucoup de peine à voir entrer le cardinal au conseil en 1624. Il n'y eut ni la première place ni le premier crédit. Toute cette année se passa en jalousies, en cabales, en factions secrètes ; le cardinal ne prit que peu à peu l'ascendant.

Quelques lecteurs apprendront peut-être ici avec plaisir que le cardinal de Richelieu n'eut les provisions de premier ministre qu'en 1629, le 21 novembre ; Louis XIII les signa seul de sa main. Ces lettres patentes sont adressées par le roi au cardinal même ; et ce qu'il y a de très remarquable, c'est que les appointemens attachés à cette nouvelle dignité y sont en blanc, le roi laissant à la magnificence et à la discrétion de son ministre le soin de prendre au trésor public de quoi soutenir la grandeur de cette place.

Je reviens, et je dis qu'il n'est pas vraisemblable que le cardinal ait tenu en 1624 les discours qu'on lui prête. Il est beau de faire tant de grandes choses, mais il est téméraire de les promettre ; et c'eût été le comble du ridicule et de l'indécence de dire au roi son maître en entrant dans ses conseils : *je releverai votre nom.* On

lui fait raconter sans bienséance et avec infidélité ce qu'il a fait : il ne dit rien du tout de ce qu'il faut dire. Pourquoi? c'est que l'un était fort aisé, et l'autre très difficile.

IX.

PAR le peu qu'on vient de dire, il paraît déjà que l'ouvrage prétendu ne peut convenir ni au caractère du ministre à qui on le donne, ni au roi auquel on l'adresse, ni au temps où on le suppose écrit; j'ajouterai encore, ni au style du cardinal. Il n'y a qu'à voir cinq ou six de ses lettres, pour juger que ce n'est point du tout la même main; et cette preuve suffirait pour quiconque a le moindre goût et le moindre discernement. D'ailleurs le cardinal de Richelieu, obligé de faire quelquefois des actions violentes, ne laissait point échapper dans ses écrits de paroles dures et indécentes. S'il agissait avec hardiesse, il écrivait de la manière la plus circonspecte. Il n'eût certainement pas appelé, dans un ouvrage politique, la marquise du Fargis, dame d'atour de la reine régnante, *la Fargis* (page 49). C'est manquer aux premières lois du respect et de la bienséance, en parlant au roi et à la postérité. Cette indigne expression est tirée d'un mauvais livre imprimé en 1649, intitulé : *Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*. L'auteur du testament a copié cet ouvrage de ténèbres, plus flétri sans doute par le mépris public que par l'arrêt qui le condamne.

Qui pourra se persuader qu'un premier ministre, qui suppose la paix faite avec l'Espagne, parle des Espagnols en ces termes : *Cette nation avide et insatiable, ennemie du repos de la chrétienté?* C'est ainsi qu'on aurait pu parler de Mahomet II. Serait-il possible qu'un

prêtre, un cardinal, un premier ministre, un homme sage, écrivant à un roi sage, et écrivant un testament qui devait être exempt de passion, se fût emporté (dans le temps de cette paix supposée) à des expressions qu'il n'avait pas employées dans la déclaration de la guerre.

X.

Est-il vraisemblable qu'un homme d'état qui se propose un ouvrage aussi solide, dise *que le roi d'Espagne, en secourant les huguenots, avait rendu les Indes tributaires de l'enfer; que les gens de palais mesurent la couronne du roi par sa forme, qui étant ronde, n'a point de fin; que les élémens n'ont de pesanteur que lorsqu'ils sont en leur lieu; que le feu, l'air, ni l'eau, ne peuvent soutenir un corps terrestre, parce qu'il est pesant hors de son lieu*; et cent autres absurdités pareilles, dignes d'un professeur de rhetorique de province dans le seizième siècle, ou d'un répétiteur irlandais qui dispute sur les bancs?

XI.

Y a-t-il encore une grande vraisemblance que le cardinal de Richelieu, si connu par ses galanteries, et même par la témérite de ses désirs, ait recommandé la chastete à Louis XIII, prince chaste par tempérament, par scrupule, et par ses maladies?

XII.

Après de si fortes présomptions, quel homme de bon sens peut résister à cette preuve évidente de faux qui se trouve dans le premier chapitre, je veux dire à cette supposition que la paix est faite? *Vous êtes parvenu*, dit-on, *à la conclusion de la paix..... Votre*

majesté n'est entrée dans la guerre.... etc., et n'en est sortie.... etc. Un imposteur, dans la chaleur de la composition, oubliant le temps dont il parle, peut tomber dans cette absurdité énorme; mais un premier ministre, quand il fait la guerre, ne peut pas assurément dire que la paix est conclue. Jamais la guerre ne fut plus vive contre la maison d'Autriche, quoique toutes les puissances négociassent, ou plutôt parce qu'elles négociaient. Il est vrai qu'en 1641 on jeta quelques fondemens des traités de Munster qui ne furent consommés qu'en 1648, et l'auteur du testament fait parler le cardinal de Richelieu tantôt en 1640, tantôt en 1635. Le cardinal ne pouvait ni supposer la paix faite au milieu de la guerre, ni dire des injures atroces aux Espagnols avec lesquels il voulait traiter.

XIII.

Faudra-t-il à cette preuve palpable de l'imposture, ajouter une bévue moins forte à la vérité, mais qui ne décèle pas moins un menteur ignorant? Il fait dire à un premier ministre tel que le cardinal, dans ce même premier chapitre, que *le roi a refusé le secours des armes ottomanes contre la maison d'Autriche.* S'il s'agit d'un secours que le Turc voulait envoyer aux armées françaises, le fait est faux, et l'idée en est ridicule: s'il s'agit d'une diversion des Turcs en Hongrie ou ailleurs, quiconque connaît le monde, quiconque a la moindre idée du cardinal de Richelieu, sait assez que de telles offres ne se refusent pas.

XIV.

Comme il paraît par le premier chapitre que l'imposteur écrivait après la paix des Pyrénées, dont il avait

l'imagination remplie, il paraît par le second qu'il écrivait après la réforme que fit Louis XIV dans toutes les parties de l'administration. *Je me souviens que j'ai vu dans ma jeunesse*, dit-il, *les gentilshommes et autres personnes laïques posséder par confidence non-seulement la plus grande partie des prieurés et abbayes, mais aussi des cures et évêchés. Maintenant les confidences.... sont plus rares que les légitimes possessions l'étaient en ce temps-là.* Or, il est certain que dans les derniers temps de l'administration du cardinal, rien n'était plus commun que de voir des laïques posséder des bénéfices. Lui-même avait fait donner cinq abbayes au comte de Soissons, qui fut tué à la Marfée; M. de Guise en possédait onze : le duc de Verneuil avait l'évêché de Metz; le prince de Conti eut l'abbaye de Saint-Denis en 1641; le duc de Nemours eut l'abbaye de Saint-Remi de Reims; le marquis de Tréville celle de Moutier-Ender, sous le nom de son fils; enfin le garde des sceaux Châteauneuf conserva plusieurs abbayes jusqu'à sa mort arrivée en 1643; et on peut juger si cet exemple était suivi. Le nombre des laïques qui jouissaient de ces revenus de l'état est innombrable. Il n'y a qu'à voir les Mémoires du comte de Grammont, pour se faire une idée de la manière dont on obtenait alors des bénéfices. Je n'examine pas si c'était un mal ou un bien de donner les revenus de l'Église à des séculiers; mais je dis qu'un imposteur habile n'eût jamais fait parler le cardinal de Richelieu d'une réforme qui n'existait pas.

XV.

Dans ce même second chapitre, le feseur de projets, qui est indubitablement un homme d'église, trop pré-

venu en faveur des prétentions du clergé, et trop peu jaloux des droits de la couronne, déclame contre le droit de régale. Il oubliait qu'en 1637 et en 1638 le cardinal de Richelieu avait fait rendre des arrêts du conseil, par lesquels tout évêque qui se croirait exempt de ce droit, était tenu d'envoyer au greffe les titres de sa prétention. Cet écrivain ne savait pas qu'un évêque ministre d'état s'intéresse plus aux droits du trône qu'aux prétentions ecclésiastiques. Il fallait connaître le caractère d'un premier ministre pour le faire parler. C'est l'âne qui se couvre de la peau du lion, et qu'on reconnaît bientôt à ses oreilles.

XVI.

Le faussaire ignorant, dans ce même chapitre second, où il entretient le roi des universités et des colléges, au lieu de lui parler de ses vrais intérêts, dit dans son style grossier (Chap. II. Sect. X) : « L'histoire de « Benoît XI, contre lequel les cordeliers piqués, sur le « sujet de la perfection de la pauvreté, savoir, du « revenu de saint François, s'animèrent jusqu'à tel point, « que non-seulement ils lui firent ouvertement la guerre « par leurs livres ; mais de plus par les armes de l'em- « pereur, à l'ombre desquelles un antipape s'éleva, au « grand préjudice de l'Église, est un exemple trop puis- « sant pour qu'il soit besoin d'en dire davantage. » Certainement le cardinal de Richelieu, qui était très savant, n'ignorait pas que cette aventure dont parle le faussaire était arrivée au pape Jean XXII, et non pas au pape Benoît XI. Il n'y a guère de fait dans l'*Histoire ecclésiastique* plus connu que celui-là ; son ridicule l'a rendu célèbre ; il n'était pas possible que le cardinal s'y fût

mépris. D'ailleurs, pour apprendre à un roi combien les querelles de religion sont dangereuses, on avait à citer cent exemples plus frappans.

XVII.

DANS cette même section x du chapitre II, où il est question des jésuites : *Cette compagnie*, dit-il, *qui est soumise par un vœu d'obéissance aveugle à un chef perpétuel, ne peut, suivant les lois d'une bonne politique, être beaucoup autorisée dans un état auquel une communauté puissante doit être redoutable.* Je sais bien que ce trait est adouci quelques lignes après; mais, de bonne foi, le cardinal de Richelieu pouvait-il croire les jésuites redoutables, lui qui savait ne les rendre qu'utiles, et les punir souvent? lui qui ne craignait ni la reine, ni les princes, ni la maison d'Autriche, aurait-il craint quelques religieux? Il avait exilé plusieurs jésuites, aussi-bien que quelques pères de l'Oratoire, et d'autres religieux qui étaient entrés dans des cabales; mais ni lui ni l'état n'avaient rien à craindre de ces compagnies. Il serait assurément bien étrange que le vainqueur de La Rochelle se fût plus défié, dans son Testament politique, des jésuites que des huguenots. Cette réflexion n'est pas une preuve convaincante; mais, jointe aux autres, elle sert à faire voir que l'auteur, en prenant le nom d'un premier ministre, n'en a pu prendre l'esprit.

XVIII.

S'IL fallait relever tous les mécomptes dont cet ouvrage fourmille, je ferais un livre aussi gros que le *Testament politique*, que la fourberie a composé, que l'ignorance, la prévention, le respect d'un grand nom

ont fait admirer, que la patience du lecteur peut à peine achever de lire, et qui serait ignoré s'il avait paru sous le vrai nom de l'auteur. J'ai déjà, dans un petit ouvrage qui ne comportait pas d'étendue, indiqué quelques-unes de ces preuves qui décèlent l'imposture aux yeux de quiconque a du jugement et du goût. En voici une qui est sans réplique. L'auteur qui étale, et encore mal à propos, une vaine et fausse érudition sur l'histoire de l'Église, sur le commerce, sûr la marine, s'avise, au chap. IX, sect. VI, de dire, à propos d'établissemens dans les Indes : *Quant à l'Occident, il y a peu de commerce à faire ; Drake, Thomas Cavendish, Herberg, L'Hermite, Lemaire, et feu M. le comte Maurice, qui envoya douze navires à dessein d'y faire commerce, ou d'amitié ou de force, n'ayant pu trouver lieu d'y faire aucun établissement.* Remarquez dans quel temps l'imposteur fait parler le cardinal de Richelieu, c'est en 1640; c'est dans le temps même que le feu comte Maurice, qui était plein de vie, gouvernait le Brésil au nom des Provinces-Unies; c'est après que la compagnie hollandaise des Indes occidentales avait fait des progrès considérables depuis 1622 sans interruption : remarquez encore qu'au commencement de cette même section VI, l'auteur avoue que *les Hollandais ne donnent pas peu d'affaires aux Espagnols dans les Indes occidentales, où ils occupent la plus grande partie du Brésil.* En vérité, peut-on mettre sur le compte d'un homme d'état, un tel fatras d'erreurs et de contradictions? L'Angleterre, dont il parle, avait déjà des pays immenses dans l'Amérique. Quant à Drake et à Thomas Cavendish, leurs exemples sont cités très mal à propos : ils ne furent pas envoyés pour faire des

établissemens, mais pour ruiner ceux des Espagnols, pour troubler leur commerce, pour faire des prises; et c'est à quoi ils réussirent.

XIX.

Si on voulait se donner la peine de lire le *Testament politique* avec attention, on serait bien surpris de voir qu'en effet ce livre est plutôt une critique de l'administration du cardinal qu'une exposition de sa conduite, et une suite de ses principes : tout y roule sur deux points, dont le premier est indigne de lui, et dont le second est un outrage à sa mémoire.

Le premier objet est un lieu commun puéril, vague, un catéchisme pour un prince de dix ans, et bien étrangement déplacé à l'égard d'un roi âgé de quarante années; tels sont ces chapitres : *Que le fondement du bonheur d'un état est le règne de Dieu; que la raison doit être la règle de la conduite; que les intérêts publics doivent être préférés aux particuliers; que la prévoyance est nécessaire; qu'il faut destiner un chacun à l'emploi qui lui est propre; qu'il est important d'éloigner les flatteurs, médisans, feseurs d'intrigues;* et vingt autres découvertes de cette finesse et de cette profondeur, accompagnées d'avis qui auraient été une insulte à Louis XIII, prince éclairé, et qui eût été en droit de répondre à son ministre, à son serviteur: Parlez ainsi à mon fils, et respectez plus votre maître.

Le second point qui est surtout renfermé dans le neuvième chapitre, roule sur les projets d'administration imaginés par l'auteur; et de tous ces projets il n'y en a pas un seul qui ne soit précisément le contre-pied de l'administration du cardinal. L'auteur se met en

tête d'abolir les comptans, ou de les réduire par grâce à un million d'or. Les comptans sont des ordonnances secrètes, pour des affaires secrètes, dont on ne rend point compte. C'est le privilége le plus cher de la place d'un premier ministre. Son ennemi seul en pourrait demander l'abolition.

XX.

Ce chapitre neuvième du *Testament politique* porte à chaque page les preuves les plus évidentes de la supposition la plus maladroite : c'est là que tout est faux, réflexions, faits et calculs ; c'est là que l'auteur avance que quand on établit un impôt, on est obligé de donner une plus grande solde au soldat ; ce qui n'est pourtant arrivé ni sous Louis XIII ni sous Louis XIV ; c'est là qu'en soulageant le peuple de dix-sept millions de taille, il porte tout d'un coup à cinquante-sept millions les revenus du roi, qu'il suppose n'aller d'ordinaire qu'à trente-cinq : et il le suppose encore avec ignorance ; car les tailles allaient seules d'ordinaire à trente-cinq millions, les fermes à onze, etc. C'est là qu'il se propose de rembourser les rentes établies par le cardinal, dont plusieurs étaient au denier vingt, qu'il appelle *le denier cinq* ; d'ôter aux trésoriers de France les deux tiers de leurs gages ; de faire payer la taille aux parlemens, aux chambres des comptes, au grand conseil, à toutes les cours qu'il appelle *souveraines*, dans le temps même qu'il les met au rang des paysans. N'était-il pas bienséant au cardinal de Richelieu de proposer cette extravagance pour avilir un corps dont il avait l'honneur d'être membre par sa qualité de pair de France ; dignité dont il fesait autant de cas que de celle de cardinal ?

XXI.

A l'égard de la guerre, on a déjà remarqué qu'il ne parle point de celle dans laquelle on était engagé. Mais dans ses réflexions vagues, générales et chimériques, il recommande de taxer tous les fiefs des gentilshommes, pour enrôler et soudoyer la noblesse : il veut que tout gentilhomme soit forcé de servir à l'âge de vingt ans; qu'on ne prenne les roturiers, dans la cavalerie, qu'à l'âge de vingt-cinq; que les vivres ne soient confiés qu'à des gens de qualité; qu'on lève cent hommes quand on en veut avoir cinquante, et cela apparemment pour qu'il en coûte le double en engagemens et en habits. Quel projet pour un ministre! En vérité, l'idée d'enrôler la noblesse de force, et de faire payer la taille au parlement, peut-elle partir d'une autre tête que de celle d'un de ces feseurs de projets, qui dans leur oisiveté se mettent à gouverner l'Europe? Dans le même chapitre neuvième, il traite de la marine; il parle doctement des grands périls de la navigation d'Espagne en Italie, et d'Italie en Espagne, lesquels n'existent pas plus que ceux de Carybde et de Scylla : il prétend que *la seule Provence a beaucoup plus de ports grands et assurés que l'Espagne et l'Italie tout ensemble*; hyperbole qui ferait soupçonner que le livre serait d'un Provençal qui ne connaîtrait que Toulon et Marseille, plutôt que d'un homme d'état qui connaissait l'Europe.

Voilà une partie des chimères qu'un politique clandestin a mises sous le nom d'un grand ministre, avec cent fois moins de discrétion que l'abbé de Saint-Pierre n'en a montré, quand il a voulu attribuer une partie de ses *idées politiques* au duc de Bourgogne.

Le projet de finances, qui remplit presque tout le dernier chapitre, est tiré d'un manuscrit qui existe encore : je l'ai vu; il est de 1640. Il porte les revenus du roi jusqu'à cinquante-neuf millions de ce temps-là, par l'arrangement qu'il propose. L'auteur du Testament en retranche deux, tout le reste est conforme. Rien n'est si commun que des projets de cette espèce; les ministres en reçoivent, et les lisent rarement. Le faussaire, en copiant ces idées, fait bien voir qu'il ne s'était pas donne la peine de connaître par lui-même les finances de Louis XIII. Il avance hardiment que chacune des cinq années de la guerre n'avait coûté que soixante millions; cela n'est pas vrai; j'ai en main l'état de l'année 1639; il se monte à soixante dix-huit millions neuf cent mille livres. Il est encore faux qu'on ait payé ces charges sans moyens extraordinaires; il y eut beaucoup de taxations, beaucoup d'augmentations de gages, dont la finance fut fournie; on augmenta les droits dans les provinces; on mit une taxe d'un écu sur chaque tonneau de vin; on porta la taille de trente-six millions deux cent mille livres jusqu'à trente-huit millions neuf cent mille livres. En un mot la plupart des choses rapportées dans ce livre sont aussi altérées que les propositions qu'on y fait sont étranges.

XXII.

On demandera sans doute comment on a pu faire à la mémoire du cardinal de Richelieu l'affront d'imaginer qu'un tel livre était digne de lui? Je répondrai que les hommes réfléchissent peu; qu'ils lisent avec négligence; qu'ils jugent avec précipitation, et qu'ils reçoivent les opinions comme on reçoit la monnaie, parce qu'elle est courante.

XXIII.

Si on m'objecte que le P. Lelong, et d'autres, ont cru le livre en effet l'ouvrage du cardinal, j'avouerai que le P. Lelong a très bien compilé environ trente mille titres de livres, et j'ajouterai que par cette raison-là même il n'a pas eu le temps de les examiner; mais surtout je répondrai que quand on aurait autant d'autorités que le P. Lelong a copié de titres, elles ne pourraient balancer une raison convaincante. Si pourtant la faiblesse des hommes a besoin d'autorités, j'opposerai au P. Lelong, et aux autres, Auberi, qui écrivit la vie du cardinal Mazarin; Ancillon, Richard, l'écrivain qui a pris le nom de Vigneul de Marville, et enfin Lamonnoie, l'un des critiques les plus éclairés du dernier siècle; tous ont cru le *Testament politique* supposé.

XXIV.

Mais, dit-on, en 1664, l'abbé Desroches, ancien domestique du cardinal de Richelieu, donna sa bibliothéque à la Sorbonne, à l'exemple de son maître; et dans cette bibliothéque on trouve un manuscrit du Testament conforme à l'imprimé, avec la même épître dédicatoire, et la même table des matières. C'est ce manuscrit même, remis à la Sorbonne, qui achève de prouver l'imposture. Il est remis vingt-deux ans après la mort du cardinal, sans aucun renseignement, sans la moindre indication de la part de l'abbé Desroches. Ce domestique du cardinal et la Sorbonne elle-même négligèrent cet ouvrage, et ce n'est que depuis deux ans qu'on lui a donné place sur des tablettes. Si le manuscrit avait été copié sur l'original, on l'aurait plus

respecté ; on trouverait quelques marques de son authenticité, on verrait à la fin de la lettre au roi, la souscription du cardinal de Richelieu. Elle n'y est point. On n'a pas osé pousser l'effronterie jusqu'à signer son nom. Pour peu que le cardinal eût laissé seulement quelques mémoires qui eussent eu quelque rapport (même éloigné) avec le Testament, on les eût rapportés ; on eût donné quelque crédit à la hardiesse de celui qui imputait tout l'ouvrage à ce ministre. Mais non : il n'y a pas un mot à la fin ni à la tête du manuscrit dont on puisse tirer la plus légère induction. Donc l'abbé Desroches regardait lui-même ce manuscrit avec la même indifférence qu'on l'a regardé très long-temps dans la Sorbonne.

Imaginons un moment que le Testament soit l'ouvrage du cardinal ; ce seul mot *testament* impose un devoir indispensable à son domestique de légaliser la copie, de la déclarer juridiquement collationnée avec l'original. S'il manque à ce devoir il est coupable ; il donne à tout le monde le droit de s'inscrire en faux contre lui : mais l'abbé Desroches possédait ce manuscrit au même titre que d'autres curieux. Il fallait bien que cet ouvrage fût écrit à la main avant d'être imprimé ; il fallait même, pour le dessein de l'imposteur, qu'il en courût plusieurs copies manuscrites, et qu'on se les prêtât avec mystère, comme un monument singulier. Le silence du domestique, encore une fois, prouve que le maître n'est point l'auteur du Testament ; et toutes les autres raisons prouvent qu'il n'a pu l'être.

XXV.

Mais on dit qu'on disait, il y a soixante et dix ans, que

madame la duchesse d'Aiguillon avait dit, il y a quatre-vingts ans, qu'elle avait eu une copie manuscrite de cet ouvrage. *On a trouvé une note marginale de M. Huet; et cette note dit qu'on avait vu le manuscrit chez madame d'Aiguillon, nièce du cardinal.* Ne voilà-t-il pas de belles preuves? Oui, je crois sans peine que tous ceux qui s'intéressaient à la mémoire du cardinal voulaient avoir un manuscrit qui portait son nom, et que l'auteur voulait accréditer par ce nom même; et de là je conclus que ce manuscrit était manifestement supposé, puisque de tous les parens, de tous les domestiques, de tous les amis de ce ministre, aucun n'a jamais pris la moindre précaution pour établir l'authenticité du livre.

XXVI.

Que la curiosité humaine se fatigue maintenant à chercher le nom du faussaire, je ne perdrai pas mon temps dans ce travail. Qu'importe le nom du fourbe, pourvu que la fourberie soit découverte? qu'importe que Courtilz ou un autre ait forgé le Testament de Mazarin, de Colbert, et de Louvois? qu'importe que Statman ou Chévremont ait pris insolemment le nom de Charles v, duc de Lorraine? Mérite-t-on d'être connu pour avoir fait un mauvais livre? Que gagnerait-on à connaître les auteurs de toutes les plates calomnies, de toutes les critiques impertinentes dont le public est inondé? Il faut laisser dans l'oubli les auteurs qui se cachent sous un grand nom, comme ceux qui attaquent tous les jours ce que nous avons de meilleur, qui louent ce que nous avons de plus mauvais, et qui font de la noble profession des lettres un métier aussi lâche et aussi méprisable qu'eux-mêmes.

DOUTES NOUVEAUX

SUR LE TESTAMENT

ATTRIBUÉ AU CARDINAL DE RICHELIEU.

1764.

Lorsque M. de Foncemagne, en 1750, écrivit pour soutenir l'authenticité du *Testament politique*, voici ce qu'on lui répondit, et ce qui ne fut pas imprimé, parce que l'auteur de cette réponse voyagea hors de sa patrie.

« Un académicien connu de ses amis par la douceur de ses mœurs, et du public par ses lumières, a écrit contre mon sentiment.

« Son ouvrage est plein de cette sagesse et de cette politesse que son titre annonce. Tout homme doit se défier de son opinion, lorsqu'il est repris par un tel critique.

« Mon illustre adversaire emploie toute la sagacité de son esprit à prouver que ce *Testament politique*, attribué au cardinal de Richelieu, est en effet de ce grand ministre. On voit (ce qui est assez commun) qu'il tâche de croire, et qu'il doute. Il a trop d'esprit et trop de raison pour ne pas apercevoir les contradictions, les erreurs, les anachronismes dont ce livre est rempli : il sait sans doute mieux que moi que les grands hommes ne disent jamais d'inepties. Voilà pourquoi il avoue, après s'être tourné de tous les côtés, que le cardinal de Richelieu n'a dicté ni écrit tout l'ouvrage, et qu'il en a

confié la rédaction à des ouvriers subalternes. Je n'en veux pas davantage. Avouer qu'un testament politique, destiné par un premier ministre à un roi, un ouvrage qui devait être si secret, est cependant de plusieurs mains, c'est avouer qu'il n'est pas du premier ministre.

« Si j'avais l'honneur d'entretenir ce sage adversaire qui sait douter, je lui dirais : Avouez qu'au fond vous ne croyez pas qu'il y ait un mot du cardinal dans ce Testament; pensez-vous de bonne foi que le chevalier Walpole se fût avisé d'écrire un catéchisme de politique pour le roi George Ier? l'idée seule vous en paraît ridicule. Examinez la situation où était le cardinal de Richelieu avec Louis XIII, et vous conviendrez peut-être que la seule pensée de faire un pareil livre pour l'usage de ce monarque, était cent fois plus déplacée.

« Songez que Louis XIII, toujours malade, était menacé d'une mort prochaine; songez que le cardinal de Richelieu pensait à faire exclure de la régence le frère unique du roi; songez au caractère d'un ambitieux; et voyez s'il est dans son cœur de s'occuper de principes d'éducation, de parler des vitres de la Sainte-Chapelle de Paris, des trois sentences requises pour punir les clercs; d'intituler un chapitre, *Du règne de Dieu*, de recommander la chasteté, et à qui ? à un monarque infirme, âgé de quarante ans, auquel on espère survivre : car, en 1639, et au commencement de 1640, le cardinal de Richelieu se portait bien encore, et voussavez jusqu'où il poussa ses espérances.

« Je ne veux que cette seule raison. Le *Testament* fût-il aussi bien fait qu'il l'est mal; fût-il en effet (ce qu'il n'est point du tout) un vrai testament politique; fût-il

un développement sage et profond de la conduite que Louis XIII devait tenir avec toutes les puissances de l'Europe, avec ses allies et ses ennemis, dans la crise la plus violente, avec sa femme, avec son frère, avec les princes de son sang, et ses généraux et ses ministres; en un mot, l'ouvrage fût-il digne du cardinal de Richelieu, j'oserais croire encore qu'il n'en est point l'auteur. Je vous dirais qu'il n'est pas dans la vraisemblance qu'Agrippa fasse un tel Testament politique pour Auguste, ni Séjan pour Tibère, ni La Trimouille pour Charles VII, ni George d'Amboise pour Louis XII, ni Wolsey pour Henri VIII, ni Buckingham pour Jacques Ier, ni Olivarès pour Philippe IV, ni enfin Richelieu pour Louis XIII. Un ministre dit à son maître de vive voix tout ce qu'il croit important, et surtout il ne fait point de testament pour lui dire des choses vagues, inutiles et fausses.

Scilicet is magnis *labor est, ea cura* potentes
Sollicitat. . . . .

(VIRG. ÆN. IV, 379.)

« Ces sortes de livres sont d'ordinaire le partage des politiques oisifs. Quand le duc de Sulli, dans sa retraite, fit composer ses Mémoires par ses secrétaires, il ne donna point de leçons d'enfant à Louis XIII.

« Vous avez beau employer toutes les ressources de votre esprit, vous avez beau recueillir quelques maximes éparses dans le *Testament politique* pour tâcher de les faire regarder comme des émanations de l'âme du cardinal de Richelieu.

« Eh, monsieur, vous savez mieux que moi que Balzac, Sirmond, Chapelain, Silhon, Sérisi en ont

débité dix fois davantage. Depuis quand les lieux communs sont-ils un si grand mérite? ne trouve-t-on pas des maximes partout? J'ouvre le prétendu *Testament de Louvois*, dont Courtilz est l'auteur; j'y vois : *L'exemple tient très souvent lieu de raison. Il est de la prudence de faire place au torrent, il perd sa rapidité dans sa course. Qui veut s'élever trop haut attire l'envie de ses égaux et la haine de ses supérieurs.* Il y en a cent de cette espèce. On en trouve dans le *Testament* ridicule *du cardinal Albéroni*, et dans celui du maréchal de Belle-Isle. Je suppose que quelques-unes des maximes et des anecdotes qui sont dans le livre attribué au cardinal aient été en effet recueillies de sa bouche, s'ensuivra-t-il qu'on doive lui attribuer l'ouvrage? Faut-il d'ailleurs de si grands efforts de génie pour rappeler quelques petites anecdotes, quelques circonstances de la vie privée d'un prince, d'un ministre, et pour savoir les appliquer? n'est-ce pas un artifice commun, pratiqué non-seulement par tous ceux qui se sont avisés de forger des *Testamens politiques*, mais par les auteurs de tous les faux Mémoires dont nous sommes inondés?

« Vous avez déterré, comme moi, un misérable manuscrit plein d'antithèses et d'hyperboles, digne du pédant Granger, intitulé *Testamentum politicum*. Il paraît que cette rapsodie pouvait annoncer à toute force un ouvrage plus étendu; et de là vous inférez que le cardinal de Richelieu pourrait bien avoir part à cet ouvrage plus étendu, et que c'est son testament politique! A quoi est-on réduit en tout genre, quand on veut prouver ce qui est improbable!

« Nous pouvons, monsieur, mettre au rang des men-

songes imprimés le petit traité du capucin Joseph, *De l'unité du ministre* *, présenté à Louis XIII.

« De bonne foi pensez-vous qu'un capucin ait donné un mémoire au roi, par lequel il lui enseignait qu'il fallait qu'un roi *crût en tout son premier ministre, qu'il ne crût rien contre son premier ministre, qu'il révélât à son premier ministre tout ce qu'on lui dirait contre lui, qu'il comblât d'honneurs et de biens son premier ministre, qu'il donnât une autorité sans bornes à son premier ministre?* Est-il bien vraisemblable qu'un grand homme se soit servi, auprès d'un maître très défiant, d'un artifice si grossier? Si un capucin, ami de votre maître-d'hôtel, venait vous présenter un pareil mémoire, vous renverriez le capucin dans son couvent, et vous pourriez bien vous défaire de votre maître-d'hôtel.

« Souffrez qu'après avoir fait avec vous ces petites réflexions, et avoir jusqu'ici écrit en critique sur cette matière, j'ose vous parler à présent en citoyen.

« Parmi les maximes très triviales dont le *Testament politique* est plein, il y en a de fort dures. Parmi les conseils qu'on ose y donner, il y en a de bien violens. L'auteur du *Testament* a cru qu'en fesant parler le cardinal de Richelieu, il fallait le faire parler en homme d'une sévérité outrée, comme Corneille, en mettant les anciens Romains sur le théâtre, leur a donné quelquefois plus d'orgueil et de férocité qu'ils n'en avaient, ou plutôt comme un domestique parle souvent avec fierté au nom de son maître.

« Mais, monsieur, quel service rendrait-on aux

* L'ouvrage attribué au P. Joseph est intitulé : *l'Homme du pape et du roi*. 1634, in-4. B.

hommes, en voulant mettre sous le nom d'un prêtre, d'un évêque, d'un grand ministre, des maximes impitoyables? Nous vivons sous un roi doux, bienfesant, indulgent; mais il se peut faire que dans la suite des siècles la nation ait des souverains moins remplis d'humanité. Ne seront-ils pas encouragés à la dureté, à l'abus de la suprême puissance, quand ils croiront que le plus grand ministre de l'Europe a conseillé à son maître de ne point pardonner, de dépouiller tous les magistrats qui consument leur vie à étudier et à maintenir les lois, qui exercent une des plus nobles fonctions de la royauté, et qui n'ont d'autre récompense de leurs travaux que leurs travaux mêmes; de les dépouiller, dis-je, de leurs droits et de leurs priviléges; enfin, de faire payer la taille aux parlemens, aux chambres des comptes, au grand conseil, etc.; et d'enrôler la noblesse comme des paysans? Ces deux propositions, aussi tyranniques qu'extravagantes, n'auraient-elles pas dû suffire pour dessiller les yeux?

« Non-seulement je vous soumets, monsieur, toutes les raisons que j'ai alléguées, mais j'en appelle à toutes celles que votre bon esprit vous fournit; je réclame l'interêt du genre humain. Remercions à jamais le juste, le modéré, l'élégant précepteur du duc de Bourgogne, d'avoir écrit le *Télémaque;* et souhaitons que le cardinal de Richelieu n'ait point écrit ce testament.

« Vous avez un cœur digne de votre génie : que l'un et l'autre s'unissent pour daigner m'éclairer si je me trompe. »

M. de Foncemagne a travaillé depuis à m'éclairer; il a cherché partout des copies du *Testament politique;* il a fait réimprimer ce célèbre ouvrage, et l'a rendu

encore plus célèbre par ses remarques. Je prends la liberté de lui demander de nouvelles instructions; et j'entre en matière.

NOUVEAUX DOUTES

SUR L'AUTHENTICITÉ DU TESTAMENT POLITIQUE ATTRIBUÉ AU CARDINAL DE RICHELIEU, ET SUR LES REMARQUES DE M. DE FONCEMAGNE.

OBJECTION.

Il est dit dans la préface du *Testament politique* du cardinal de Richelieu, nouvellement imprimé à Paris, chez Lebreton, 1764:

« M. de Voltaire attaqua le *Testament politique* en « 1749, dans une courte dissertation intitulée : *Des* « *mensonges imprimés*, *etc.* Le paradoxe qu'il voulait « établir trouva des contradicteurs. Entre les écrits qui « furent publiés, on distingua celui qui portait le titre « de *Lettre sur le Testament politique*; lettre polie et « solide, dans laquelle M. de Voltaire ne put avoir à se « plaindre que de la force des preuves qu'on lui oppo- « sait. »

RÉPONSE.

L'opinion de M. de Voltaire, bien loin d'être un paradoxe, est l'opinion d'Auberi, historiographe du cardinal de Richelieu, et pensionné de la duchesse d'Aiguillon sa nièce. C'est l'opinion de Gui-Patin, de Richard, de Levassor; c'est le sentiment d'Ancillon, de l'auteur

très instruit déguisé sous le nom de Vigneul, du P. d'Avrigni, auteur des excellens Mémoires pour servir à l'histoire du dix-septième siècle, du judicieux et profond Leclerc, et enfin du sage et savant Lamonnoie.

Quelle autorité plus forte que celle d'Auberi, qui écrivait sous les yeux de la nièce du cardinal, de sa nièce chérie, dépositaire de tous ses sentimens et de tous ses papiers? Serait-il possible que l'écrivain de la vie du cardinal eût supprimé un fait aussi essentiel que celui du *Testament politique*, qui devait avoir été présenté à Louis XIII par la famille du cardinal, et dont une copie authentique devait être entre les mains de cette duchesse? Ne lui aurait-elle pas fait voir ce fameux Testament? Ne lui aurait-elle pas dit : Comment oubliez-vous un ouvrage si intéressant, si public, et qu'on croit si glorieux pour mon oncle? M. de Foncemagne sait assez du moins que c'est ainsi qu'en aurait usé une troisième duchesse d'Aiguillon, non moins célèbre que les deux autres, par tout ce qui peut mériter l'estime et les hommages du public.

Non-seulement Auberi ne parle point de ce Testament dans cette histoire, mais voici comme il s'exprime dans celle du cardinal Mazarin : (*a*)

« On a imprimé ces derniers jours (c'est-à-dire en « 1688) un *Testament politique* du cardinal de Riche- « lieu, contre lequel il n'y a point de lecteurs, pour « peu de lumière ou de connaissance qu'ils aient de « l'histoire du temps, qui ne réclament et ne se récrient. « Il ne faut, pour le détruire, que les mêmes raisons « dont l'imprimeur se sert pour essayer de l'établir.

(*a*) Auberi, *Histoire du cardinal Mazarin*, tome IV, pages 337 et 338, édition de 1718, à Amsterdam, chez Le Cène.

« Ce n'est en effet qu'un ouvrage de doctrine, qui « traite particulièrement des appels comme d'abus, des « cas privilégiés, de la régale prétendue par la Sainte-Chapelle sur tous les évêchés de France, des exemptions du « patronage ecclésiastique et laïque, du droit d'indult « et d'autres matières semblables; de sorte que c'est tacitement reprocher à un si fameux ministre l'ambition « et la honte d'avoir voulu s'ériger en auteur, et faire « à peu près des recherches comme celles de Pasquier.

« D'ailleurs, étant un ouvrage assez gros, et rempli « d'observations fort communes, on ne saurait s'imaginer auquel de ses secrétaires il l'aurait dicté et encore moins comme il l'aurait écrit lui-même. Il est « constant que le cardinal de Richelieu a toujours dicté, « et n'a jamais guère écrit.

« Mais il y a plus : on y remarque force impertinences, « bévues et suppositions. Ce prétendu Testament commence par une lettre du testateur au feu roi, avec la « souscription Armand Duplessis : cependant il n'a jamais souscrit ses lettres à Louis XIII que de deux « manières, ou comme évêque, ou comme cardinal. La « première des deux était l'évêque de Luçon, et l'autre « le cardinal de Richelieu. Il n'y en doit point avoir de « troisième; et s'il s'en trouve, ce ne peut être qu'une « pièce supposée.

« On opine à peu près de même du reproche qu'on « lui fait faire aux ennemis de marquer l'année 1638 « pour lui avoir été favorable, sur ce que la prise de « Brisach devait avoir effacé toutes nos disgrâces. Ce « lui aurait été une espèce de crime que d'omettre notre « plus signalé bonheur de cette année-là, qui fut la « naissance de monseigneur le dauphin.

« Cette omission donc n'était guère moins remar-
« quable que la contradiction qui se voyait au même
« Testament, où il est dit, tantôt que la paix était faite,
« et tantôt qu'elle ne l'était pas. D'où il se peut infailli-
« blement conclure que cette pièce est d'autant plus
« fausse qu'elle était tout-à-fait inutile. »

Quand il n'y aurait que cette preuve, elle suffirait à mon avis pour constater que le *Testament politique* ne peut être du cardinal de Richelieu.

Le dernier critique qui a fait voir évidemment la supposition, est le savant Lamonnoie; on veut récuser aujourd'hui son témoignage, parce qu'il est trop décisif; et on se contente de dire *que ce savant homme n'avait pas tourné ses études du côté de ces recherches.*

C'est précisément à ces recherches qu'il s'appliqua ses vingt dernières années; voyez sa *Vie de Ménage*, ses additions au *Menagiana*, sa Dissertation sur le livre des *Trois Imposteurs;* c'était dans cette partie qu'il excellait.

Dans une discussion de cette nature, le lecteur doit, ce me semble, agir comme un juge équitable, qui n'adjugera jamais à personne un bien contesté que sur des preuves évidentes.

Vous assurez, malgré la déposition formelle de l'historiographe du cardinal de Richelieu, payé pour faire son panégyrique, que le *Testament politique* est de ce ministre. On vous y montre des méprises grossières, indignes de tout homme en place et de tout écrivain. Montrez-nous donc quelques preuves convaincantes que le cardinal de Richelieu est en effet l'auteur de ces bévues.

Vous êtes tenu de faire voir au moins l'ouvrage signé

de sa main; vous n'avez que cette unique ressource, et encore nous examinerons si cette preuve serait décisive.

OBJECTION.

Il ne paraît pas facile, dit-on, dans la préface de l'éditeur du nouveau Testament politique, *de concilier l'opinion où l'on était à l'hôtel de Richelieu que le* Testament politique *était du cardinal de Richelieu, avec ce qu'avance M. de Voltaire, qu'ayant fait demander chez tous les héritiers du cardinal, si on avait quelque notion que le manuscrit du Testament ait jamais été dans leur maison, on répondit unanimement que personne n'en avait eu la moindre connaissance avant l'impression.*

RÉPONSE.

Rien n'est plus aisé à concilier. M. de Voltaire chercha ce manuscrit dans l'hôtel de Richelieu; il ne l'y trouva pas, et les dépositaires des archives lui dirent qu'ils ne l'avaient jamais vu. En effet le seul exemplaire manuscrit qui avait été chez madame la duchesse d'Aiguillon, seconde du nom, comme il était dans trente autres bibliothèques de Paris, fut transféré, en 1705, avec d'autres papiers du cardinal, au dépôt des affaires étrangères. Nous verrons en son lieu de quelle autorité est ce manuscrit.

RÉFLEXION.

D'ou venait l'édition du prétendu *Testament politique* imprimé en 1688? pourquoi l'éditeur ne cite-t-il pas ses garans, ses autorités? d'où a-t-il reçu ce manuscrit? C'est une pièce si importante par le nom du respectable auteur à qui on l'attribue, par le monarque

auquel elle est adressée, par le sujet qu'elle annonce, que l'éditeur est indispensablement obligé de dire et de prouver comment un écrit de cette nature était tombé entre ses mains; il ne l'a pas fait; on ne lui doit donc nulle créance, comme on l'a déjà dit.

Il n'en est pas de même, ce me semble, des Mémoires du cardinal de Retz, de Talon, de Montchal, de Laporte. Personne n'a douté des auteurs de ces Mémoires; au lieu qu'une foule de savans critiques a toujours nié que le *Testament politique* fût de l'illustre cardinal de Richelieu. Ce Testament est bien autrement important que tous les Mémoires dont nous parlons.

Ces Mémoires portent tous un caractère de vérité qui ne permet aucun doute sur leurs auteurs. Au contraire, les anachronismes, les erreurs de toute espèce qui fourmillent dans le Testament du cardinal, font naître des doutes dans l'esprit de tous ceux qui réfléchissent.

OBJECTION.

M. de Foncemagne dit *que dans le Catalogue des livres de feu M. l'abbé de Rothelin, on trouva un Testament politique du cardinal de Richelieu, relié en maroquin rouge.*

RÉPONSE.

Il sait bien que ce maroquin rouge n'est pas une preuve que ce Testament fut présenté à Louis XIII. Un Romain qui aurait eu, dans sa bibliothèque, un Pétrone en maroquin rouge, aurait-il dû conclure que cet ouvrage licencieux d'un jeune débauché, sortant des écoles, était l'ouvrage du consul Petronius? On aurait beau relier les *Fausses décrétales* en maroquin rouge, elles n'en seraient pas moins fausses.

Aussi le judicieux M. de Foncemagne ne fait pas grand fond sur cette preuve qu'il allègue.

OBJECTION TRÈS FORTE DE M. DE FONCEMAGNE.

Ce sage et savant critique me fait une objection bien plus importante, et qui peut faire une très grande impression sur les esprits; c'est qu'il se trouve au dépôt des affaires étrangères une copie du Testament du cardinal de Richelieu. Je ne suis pas à portée de la voir dans le fond de mes déserts, et quand je serais au Louvre, je ne pourrais m'en rapporter à mes yeux, à qui la lumière est presque entièrement refusée. Je me fais lire la lettre de M. de Foncemagne, je dicte mes doutes, et je lui demande des éclaircissemens.

Le nouveau Testament qu'il a fait imprimer porte, dit-il, des corrections en marge, de la main du cardinal de Richelieu; ces corrections, d'une demi-ligne, sont dans le discours préliminaire intitulé : *Maximes d'état* ou *Testament politique,* succincte narration des grandes actions du roi.

A la fin de cette succincte narration, on prétend que le cardinal de Richelieu a écrit de sa main :

Monaco
si vous reperdez
Aire;
galères d'Espagne
perdues par la tempête;
distribution de
bénéfices.

RÉPONSE.

Je supplie d'abord M. de Foncemagne de vouloir bien

instruire le public si on a confronté l'écriture reconnue du cardinal de Richelieu avec ces notes marginales ; cet éclaircissement est d'une nécessité indispensable : je ne cherche comme lui que la vérité. Le cardinal fesait souvent mettre de pareilles notes par Bois-Robert et par son médecin Citois, comme le rapporte Pellisson dans son *Histoire de l'Académie*, au sujet de la critique du *Cid*. Je m'en rapporte entièrement à M. de Foncemagne, comme je le dois.

En second lieu, oserai-je dire que cette *Narration succincte*, qui est au-devant du *Testament politique*, me paraît une preuve évidente de la supposition du Testament?

Je prie le lecteur attentif de faire avec moi ses réflexions, qui vaudront mieux que les miennes.

Madame la duchesse d'Aiguillon, seconde du nom, avait, dit-on, entre les mains ce dépôt précieux : l'authencité du Testament politique était combattue hautement par plusieurs écrivains.

Comment ne se trouva-t-il personne dans sa maison qui opposât cette pièce victorieuse à l'incrédulité des savans? Comment surtout la seconde duchesse d'Aiguillon ne s'éleva-t-elle pas contre l'avocat Auberi, pensionnaire de sa maison, auteur de *l'Histoire de son grand oncle?* Il osait s'inscrire en faux contre le Testament, dont elle avait, dit-on, l'original marginé de la main du cardinal ; n'y a-t-il pas la plus grande vraisemblance qu'elle ne pouvait confondre Auberi, puisqu'elle ne le confondit pas, et que cet avocat était comme ceux d'aujourd'hui qui préfèrent la vérité à tout? Enfin si tout le Testament était du cardinal, pourquoi n'était-il pas signé de sa main?

Accordons que la petite note, *si vous reperdez Aire*, est du cardinal, qu'en pouvez-vous conclure? qu'il est physiquement impossible que le cardinal ait ni fait ni dicté depuis le prétendu *Testament politique*. Aire avait été prise par le maréchal de La Meilleraie le 27 juillet 1641 ; elle fut reprise par les Espagnols la même année, le 26 auguste (que nous appelons le mois d'août par corruption); donc ce ne fut que depuis la fin de juillet 1641 que le cardinal put écrire ou faire écrire le prétendu Testament à la suite de la narration succincte. Et cependant on le fait parler dans son prétendu Testament tantôt en 1640, tantôt en 1638.

Il avait ce dessein, je le veux ; il dit à M. de Montchal, archevêque de Toulouse, son ennemi, en le trompant et en répandant des larmes (*a*), qu'il voulait ressembler à l'empereur Auguste : à la bonne heure. Auguste avait fait rédiger un état des forces de l'empire, des finances, des légions, des frontières, des voisins de l'empire, comme les Germains septentrionaux, les Daces, les Parthes, etc. Il n'est point de prince d'Allemagne qui n'ait un pareil mémoire raisonné dans son cabinet : c'est ce que le cardinal voulait et devait faire, et c'est assurément ce qu'on ne trouve pas dans le *Testament politique*. Il ne put en avoir le temps depuis le mois d'août 1641 ; ce fut alors que la conspiration du grand écuyer Cinq-Mars commença à se tramer contre lui ; il n'eut dès lors aucun moment de repos ; sa santé s'altéra, et ce ministre au bord de son tombeau, fesant couler le sang sur les échafauds, n'eut pas sans doute le loisir d'imiter Auguste.

Mais que devint donc cette note qu'on croit écrite

(*a*) *Mémoires de Montchal*, pages 202 et 216.

de sa main à la fin de la Narration succincte, qui est suivie des projets de l'abbé de Bourzeys, pour ôter le droit de régale au roi de France, pour faire payer la taille aux parlemens, et pour enrôler la noblesse par force? Cette note s'explique d'elle-même, et en voici le sens naturel.

« J'ai eu à peine le temps, monsieur l'abbé, de parcourir la Narration succincte que vous avez faite en mon nom pour me flatter; vous ne deviez pas dire que *dès que j'entrai au conseil*, en 1624, par la faveur de la reine-mère, *je promis au roi d'employer toute mon industrie et toute mon autorité pour ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, et relever son nom*, premièrement, parce qu'un tel discours est rempli d'un orgueil insupportable; secondement, parce qu'il est entièrement faux. Toute la France sait que dans l'année 1624 j'entrai au conseil malgré la répugnance extrême du roi. Après avoir long-temps sollicité le marquis de La Vieuville, à qui je jurai sur l'Eucharistie une amitié inviolable, et que je fis ensuite exiler, je n'eus d'abord aucun crédit, aucun département : le roi ne connaissait pas alors tout mon zèle, et je n'avais rendu aucun service signalé.

« Vous parlez avec trop d'emphase *de la victoire que les armes de S. M. remportèrent à Castelnaudari*. Tout le monde sait assez que cette grande victoire fut à peine une escarmouche. Le duc de Montmorenci étant allé reconnaître un poste à la tête de soixante maîtres, un corps avancé, qui se trouva vis-à-vis sur le bord d'un fossé, tira quelques coups; Montmorenci, emporté d'une ardeur téméraire, franchit le fossé, et n'étant suivi que de six personnes seulement, il fut percé de

coups et fait prisonnier : il est vrai que je l'ai fait mourir sur un échafaud ; mais vous pourriez m'épargner cet éloge.

« Vous me louez beaucoup ; de justes éloges encouragent ; mais certains mensonges imprimés ou manuscrits diminueraient ma gloire, au lieu de l'accroître. Gardez-vous surtout, dans votre Narration, de me faire parler d'une manière indécente, de me prêter des injures atroces contre la brave et fidèle nation espagnole, avec laquelle je suis déjà en négociation ; ne me faites pas dire *qu'elle a rendu les Indes tributaires de l'enfer* ; ces invectives sont d'un mauvais rhéteur, et non d'un ministre.

« Quand vous me faites parler d'un héros tel que le duc Henri de Rohan, ne me faites pas dire *que sa terreur panique nous a fait perdre la Valteline*. Nul guerrier n'a été moins sujet aux terreurs paniques que lui ; et vous ressembleriez à ce poète italien qui, dans un opéra, introduit César criant aux siens dès la première scène, *alla fuga, allo scampo, signori*. Corrigez toutes les indécences pareilles dont vous parsemez votre Narration succincte, et mettez des vérités à la place des injures.

« Ajoutez à votre narration la conquête d'Aire, que je crains bien qui nous soit enlevée. Parlez de la dernière distribution des bénéfices, si vous voulez ; corrigez toutes les fautes de votre ouvrage ; et je le reverrai quand j'en aurai le temps.

« Si jamais vous avez la fantaisie de coudre vos idées chimériques à votre Narration, n'allez pas me faire dire que je veux abolir le droit de régale ; vous me feriez passer pour un homme qui abandonne les intérêts du

roi et de la patrie; vous me rendriez odieux à tous les parlemens. J'ai signé deux arrêts du conseil pour forcer les évêques, qui se prétendent exempts de la régale, à montrer leurs titres; ce n'est pas là vouloir abolir la plus ancienne prérogative de la couronne; c'est M. de Montchal, archevêque de Toulouse, qui fait courir ces bruits injurieux; il m'appelle dans ses manuscrits, qu'on m'a montrés, *cruel et timide* (a): il me compare au tyran Phocas; il dit à tout le monde que j'abrége les jours du roi, que je le ferai bientôt mourir. (b)

« Il dit que je me déclare contre la régale, parce que je n'ai pas payé la mienne à la Sainte-Chapelle. (c)

« Il dit qu'on me déplaît en me refusant le titre de *chef de l'Église gallicane.* (d)

« Il dit que je mourrai dans l'année pour avoir persécuté l'Église de Dieu. (e)

« Gardez-vous bien, encore une fois, de parler de régale. Voulez-vous qu'ayant été assez mal avec Rome, pendant mon ministère, je lui fasse ma cour après ma mort? »

Si le cardinal de Richelieu n'a pas tenu ce langage, il a dû le tenir; et cette Narration succincte est si mal faite, si odieuse en quelques endroits, si remplie de faussetés évidentes, si insultante pour les familles les plus considérables, qu'il n'est pas étonnant que la duchesse d'Aiguillon ne la fît pas voir au public, qu'elle aurait révolté.

Ainsi cette note qu'on assure être de la main du cardinal de Richelieu, au bas de la Narration succincte, me

(a) *Mémoires de Montchal*, page 9.
(b) *Ibid.* page 7.
(c) *Ibid.* page 216.
(d) *Ibid.* page 180.
(e) *Ibid.* page 188.

paraît une preuve évidente qu'il n'a jamais vu le *Testament politique*; s'il l'avait vu, il y aurait mis quelques notes selon sa coutume Ce Testament, rempli d'erreurs en tout genre, méritait bien quelques remarques; et si malheureusement il l'avait approuvé, il y aurait mis son nom : il n'a fait ni l'un ni l'autre, donc il est bien probable que le Testament n'est point de lui.

OBJECTION NON MOINS IMPORTANTE.

MONSIEUR le marquis de Torci, en 1705, *fit retirer*, dit-on, *des effets de la succession de madame la duchesse d'Aiguillon, les papiers du ministère du cardinal de Richelieu; le* Testament politique *fut remis, avec tous ces papiers, dans le dépôt des affaires étrangères, lorsqu'en* 1710 *il forma ce dépôt, avec la permission de Louis XIV, dans le donjon au-dessus de la chapelle du Louvre.* C'est M. Ledran, chargé du dépôt, qui a donné cette note.

RÉPONSE.

J'AVOUE que je n'ai pas consulté M. Ledran; il n'était pas alors chargé de ce dépôt, lequel n'était pas, ce me semble, encore en règle; et aujourd'hui je ne puis consulter personne : je m'en rapporte toujours à ceux qui vivent à Paris, et qui ont des yeux; et voici sur quoi je les prie de vouloir bien m'instruire.

La *succincte Narration* ne me paraît avoir aucun rapport avec la suite du Testament. M. de Foncemagne dit lui-même : « Ce sont deux parties distinctes du même « tout. *Voilà, sire,* dit le cardinal en finissant la pre-« mière, *ce que vous avez fait pour votre gloire*; et « il me semble lui entendre dire en commençant la

« seconde, qui est le Testament proprement dit : *Voilà,*
« *sire, ce que vous devez faire pour vos sujets.* »

De là je conclus ce que M. de Foncemagne devait, ce me semble, nécessairement conclure, que le *Testament politique* proprement dit ne peut être du cardinal de Richelieu.

Si le cardinal, dans la Narration succincte, a parlé de la conduite qu'ont tenue les généraux d'armée contre l'Allemagne et l'Espagne, il va parler sans doute de la conduite qu'ils doivent tenir. S'il a fait mention des négociations avec toutes les puissances voisines, il va expliquer comment il faut négocier dans la situation présente, qui est très épineuse, avec l'Italie, la Hollande, la Suède, le Danemarck, l'Angleterre. S'il s'est étendu sur l'invasion du Piémont, il va enseigner la manière de le conserver. S'il a dit quelque chose des révolutions de la Catalogne et du Portugal, il va montrer par quels ressorts on peut profiter de ces grands événemens. Lisez ; il parle de cas privilégiés et du droit de présenter aux cures.

Je suis jusqu'à présent du premier avis de M. de Foncemagne, que le cardinal de Richelieu pouvait avoir projeté de faire ce qu'on appelle *un Testament vraiment politique* : qu'il avait donné à l'abbé de Bourzeys la commission de rédiger la Narration succincte ; qu'il avait fait quelques notes de sa main, comme il en fit *au jugement de l'Académie sur le Cid.* Mais de ce qu'il écrivit deux ou trois notes sur cet ouvrage de l'Académie, s'ensuit-il qu'il en fut l'auteur ? non sans doute ; un ministre qui avait à combattre la maison d'Autriche, les protestans, la moitie de la France, la cour et le caractère de son maître, n'avait pas plus le temps de faire

la critique raisonnée du *Cid*, que de travailler lui-même à toutes les pièces des cinq auteurs dont il donnait quelquefois l'idée rapidement à Rotrou, à Scudéri, à Colletet, etc., et dont il se contentait de faire quelques vers.

Quand je fis l'histoire de la guerre de 1741, à Versailles chez M. le comte d'Argenson, ce ministre en margina quelques pages. S'est-on jamais avisé d'attribuer à M. d'Argenson cet ouvrage, dont on m'a volé plusieurs cahiers informes ridiculement imprimés?

Je présume que depuis 1638, et surtout depuis le 28 juillet 1641, le cardinal, qui écrivait très peu, ne put jamais ni avoir assez de loisir, ni en abuser assez pour s'étendre dans un long ouvrage sur toute autre chose que sur les affaires de son maître, pendant que la guerre contre la maison d'Autriche mettait la France en alarmes, que Piccolomini battait les Français, que la province de Normandie était révoltée, que les révolutions du Portugal et de la Catalogne exigeaient toute l'attention du ministre; pendant que le comte de Soissons, le duc de Guise et le duc de Bouillon, ligués avec l'Espagne, fesaient la guerre civile; pendant qu'ils gagnaient contre les troupes du roi, ou plutôt contre le cardinal, la bataille de la Marfée; pendant que la conspiration de Cinq-Mars se tramait; enfin, pendant que tous ces orages conduisaient le cardinal au tombeau.

Était-ce alors le temps de parler des vitres de la Sainte-Chapelle, et de recommander la chasteté à Louis XIII moribond?

Et qui fait-on prêcher la chasteté si mal à propos? Il faut le répéter encore, c'est l'amant public de Marion Delorme; c'est celui de la Béjart, qui disait qu'elle ne

regrettait que deux hommes dans le monde, le cardinal de Richelieu et Gros-Réné. C'est celui qui jouit le premier de la fameuse Ninon, si j'en crois l'abbé de Châteauneuf, intime ami de cette personne si célèbre, à qui je l'ai ouï dire plusieurs fois dans mon enfance, et à qui je dois d'avoir été placé dans le testament de Ninon; testament beaucoup plus sûr que celui dont il est question. C'est enfin celui dont les amours sont décrits avec tant de naïveté par le cardinal de Retz, son rival auprès de madame de La Meilleraie, et son rival heureux.

Ce n'est pas assurément que je prétende reprocher à un ministre ses galanteries; je sais combien il est permis à un grand homme, qui a pris une ville réputée imprenable, et qui a rendu des services à la patrie, de joindre les plaisirs aux travaux; mais combien il eût été ridicule au cardinal, combien même dangereux, de parler de chasteté à Louis XIII, qui devait être très instruit du tour que lui avait joué madame du Fargis, dame d'atour de la reine! Consultez sur cette aventure, et sur tant d'autres, les Mémoires du cardinal de Retz, dans les premières pages du premier livre de ces Mémoires. Ne dites point que les amours du cardinal avec Marion Delorme *ne sont connues que par les Mémoires intitulés*, *Galanteries depuis le commencement de la monarchie*, *et par le Dictionnaire de Bayle.* Voyez ce que le cardinal de Retz en dit à l'endroit déjà cité, et ce qu'il ajoute sur madame de Fruge.

Le cardinal de Retz, archevêque de Paris, parle de ses amours avec autant de vérité que de celles du cardinal de Richelieu; mais il ne donne de leçon de chasteté à personne.

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?

(JUVEN. sat. II, v. 24.)

N'est-il donc pas de la plus extrême vraisemblance que l'abbé de Bourzeys, ayant fait la Narration succincte que le cardinal corrigea très succinctement, s'avisa depuis de travailler de lui-même, et de joindre ses rêveries à la Narration dont il était l'auteur? Il était le Colletet de la politique.

C'est le premier sentiment de M. de Foncemagne, c'est le mien; et je m'en rapporte au lecteur dont le jugement est sans prévention.

RÉFLEXION.

J'AURAIS souhaité que M. de Foncemagne, en me réfutant, ou plutôt en m'instruisant, s'en fût rapporté seulement à ce qui est publié dans le tome IV de mes faibles ouvrages, imprimés à Genève en 1757, et non à des éditions antérieures, imprimées sans mon aveu: j'aurais désiré qu'il eût consulté, à la page 298 de ce IV[e] tome, le chapitre 48 intitulé: *Raisons de croire que le livre intitulé* Testament politique, etc. *est un ouvrage supposé.*

Il aurait vu que dans cette édition il n'est point question des millions d'or dont il parle. Ne mêlons point ces bagatelles à l'essentiel de la cause: des discussions inutiles détournent des grands objets; allons toujours au fait principal dans toute affaire.

OBJECTION.

J'AVAIS dit qu'il n'est pas naturel qu'un premier ministre demande l'abolition des comptans; j'avais dit que l'affaire des comptans ne fit du bruit qu'au temps de la

disgrâce de Fouquet. M. de Foncemagne me répond *que l'affaire des comptans avait fait du bruit long-temps avant la disgrâce du surintendant; le cardinal ne l'ignorait pas. Le grand Henri*, dit-il, *connaissait le mal établi du temps de son prédécesseur, et ne l'a pu ôter. L'exemple de M. de Sulli, etc.*

RÉPONSE.

Je m'en tiens à ces propres paroles, pour être fondé à croire que le *Testament politique* ne peut être du cardinal de Richelieu. Les *Mémoires de Sulli* ne parurent que long-temps après la mort du cardinal; ce ne peut donc être lui qui les cite, ce ne peut être que l'abbé de Bourzeys. L'affaire des comptans n'avait donc point fait de bruit avant la disgrâce de Fouquet.

Mais il y a bien plus. Voici comme l'auteur fait parler le cardinal : « Entre les voies par lesquelles on peut « tirer illicitement les deniers des coffres du roi, il n'y « en a point de si dangereuses que celle des comptans, « dont l'abus est venu jusqu'à tel point, que n'y remé- « dier pas et perdre l'état, c'est la même chose, etc. »

Qui disposait alors des comptans, je vous prie? qui les signait? C'était le cardinal lui-même. On lui fait donc dire qu'il tire *illicitement* les deniers des coffres du roi; on met dans sa bouche une accusation de péculat contre sa personne; on lui fait dire nettement qu'il est criminel de lèse-majesté. Une pareille absurdité est-elle possible? est-elle concevable? et, après cette preuve de supposition, en faut-il d'autres encore?

L'abbé de Bourzeys aura donc mis ses idées vers l'an 1660 à la suite de la Narration succincte : ce manuscrit sera tombé entre les mains de madame la duchesse

d'Aiguillon, seconde du nom; on l'aura enlevé chez elle après sa mort, avec toutes les négociations du cardinal; voilà tout le mystère; rien n'est plus naturel, plus simple, plus aisé à concilier.

RÉFLEXION.

Je ne répéterai pas ici ce que j'ai déjà dit de la fausseté des faits, des réflexions et des calculs. L'auteur du prétendu Testament prétend *que quand on établit un nouvel impôt on est obligé de donner une plus grande paye aux soldats.* Cela est faux dans tous les états de l'Europe; donc le cardinal de Richelieu ne peut l'avoir dit. M. de Foncemagne laisse cette objection accablante sans réplique.

Il est parlé dans le prétendu Testament des grands périls de la navigation d'Espagne en Italie, et d'Italie en Espagne. Il est impossible que le cardinal de Richelieu, surintendant des mers, ait parlé avec tant d'ignorance: aussi M. de Foncemagne se garde bien de justifier l'abbé de Bourzeys sur cet article.

Ce même abbé de Bourzeys, dans ce même prétendu Testament, ose dire que la seule Provence a plus de beaux ports que la monarchie d'Espagne. Encore une fois, comment le surintendant des mers aurait-il pu avancer une fausseté si publique?

PREUVES DE LA SUPPOSITION DU TESTAMENT. AFFAIRES DE FINANCE.

A toutes ces vraisemblances, qui me paraissent des certitudes, j'ajouterai toujours que si le cardinal a voulu donner des leçons à son maître, il a donné des leçons bien étranges: s'il entre dans quelques détails, il se trompe toujours: s'il parle de finances, chapitre IX,

il fait des fautes qu'un écolier qui apprendrait l'arithmétique ne commettrait pas.

De trente millions à supprimer, il y en a près de sept dont le remboursement ne devant être fait qu'au denier cinq, la suppression se fera en sept années et demie par la seule jouissance.

Premièrement, l'auteur met le denier cinq pour le denier vingt.

Secondement, comment imaginer que dans sept années et demie un fonds est absorbé par la jouissance à cinq pour cent? ces cinq pour cent en sept années et demie font trente-sept et demi : or, je demande à Barême si trente-sept et demi font cent?

Je prie tous les calculateurs, et tous les hommes versés dans la finance, de lire ce chapitre, et de dire s'ils ont jamais vu de pareils comptes, et de pareils projets de ministre.

AUTRES PREUVES.

Vous voyez que sur terre et sur mer le rédacteur du *Testament politique* s'éloigne assez des idées ordinaires. Il soutient qu'il n'y a point d'établissemens à faire dans l'Occident; les Anglais et les Hollandais nous ont bien prouvé le contraire; et il est très certain que le feu comte Maurice, qui était plein de vie en 1642, gouvernait le Brésil, que les Hollandais avaient conquis sur les Portugais.

M. de Foncemagne me dit que j'ai confondu ce comte Maurice avec le Maurice prince d'Orange. Non, c'est l'abbé de Bourzeys qui les confond, et c'est une de ses moindres méprises.

Il n'y a sans doute que cet abbé de Bourzeys qui ait pu avancer (chap. IX) que Gênes était la plus riche

ville d'Italie, tandis que le pape jouissait de quinze millions de nos livres de rente, tandis que Livourne fesait un plus grand commerce que Gênes, tandis que Venise trouva des fonds assez considérables pour résister aux forces de l'empire ottoman.

RÉFLEXION.

Je crains que tant de fautes accumulées ne fatiguent le lecteur ainsi que moi. Je finis par cette grande difficulté à laquelle on n'a jamais pu répondre, et que j'ai indiquée dans mes premières réflexions. Y a-t-il quelqu'un qui puisse croire qu'un premier ministre parle à son roi de tant de petits détails qui n'appartiennent qu'à des commis subalternes, et surtout de tant de calculs erronés et de projets chimériques de finance, qui n'appartiennent qu'à ces écrivains qu'on appelle en Angleterre *projeteurs*? qu'il propose aux Français de ne s'habiller que d'un bon drap du seau*, aux parlemens de payer la taille, aux gentilshommes d'être enrôlés, aux chefs des armées de lever toujours par ménage cent mille soldats, quand il en faut cinquante mille; qu'il ne donne d'ailleurs que des conseils vagues sur la grande administration; qu'il s'appesantisse dans la moitié de son livre sur des lieux

* On lit dans le *Dictionnaire de Furetière* : « *drap d'Usseau* ; c'est un « drap manufacturé en un village de Languedoc, près de Carcassonne, « d'où ce nom lui est venu...... Ménage écrit que c'est à cause du sceau « du roi qu'on y mettait autrefois ; mais on l'écrit ainsi abusivement. »

Regnard a dit :

Tel change de meuble et d'habit chaque lune,
Qui, Jasmin autrefois, d'un *drap du sceau* couvert,
Bornait sa garde-robe à son justaucorps vert.

(Le Joueur, acte I, scène I.)

L'abus dont se plaint Furetière, au lieu d'avoir été réformé, est donc devenu usage. B.

communs de morale, et en fasse un sermon insipide, sans dire un seul mot de la manière dont il fallait soutenir alors l'état chancelant?

J'avoue que j'ai toujours été tellement frappé d'une inconvenance si marquée, que si l'abbé de Bourzeys me montrait aujourd'hui son livre signé de la main du cardinal de Richelieu, je lui dirais : Non, il n'est pas de lui; c'est vous qui lui avez fait signer votre propre ouvrage; il vous avait demandé peut-être quelques observations politiques dont il pût faire usage; il a pu les signer, comme tant de grands seigneurs signent les comptes de leurs intendans sans les avoir presque lus.

OBJECTION.

M. de Foncemagne me dit qu'il n'est pas étonnant que le cardinal de Richelieu ait présenté à Louis XIII *ces lieux communs, puérils, vagues, ce catéchisme pour un prince de dix ans, si déplacé à l'égard d'un roi âgé de quarante années, puisque le grand Bossuet composa autrefois, pour l'instruction du dauphin*, la Politique tirée de l'Écriture sainte.

RÉPONSE.

Je réponds à M. de Foncemagne : il est pardonnable au grand Bossuet d'avoir fait pour un enfant ce livre peu digne de lui, intitulé *Politique tirée de l'Écriture sainte;* mais ce sublime écrivain aurait bien négligé toute décence, s'il avait fait un tel ouvrage pour l'usage de Louis XIV. Vous savez mieux qu'un autre, monsieur, comment il faut parler aux jeunes princes et aux princes d'un âge mûr; et dans le fond de votre cœur, vous sentez encore mieux que moi les prodigieuses disparates que j'ai observées, et l'extrême inconvenance de dire à

un prince qui règne depuis trente-six ans, ce qu'on dirait à peine à un enfant qu'on élève, et surtout ce qu'il ne faudrait pas lui dire dans un style prolixe et rebutant.

QUESTION IMPORTANTE.

IMAGINONS que Louis XIV, après les batailles d'Hochstedt, de Ramillies, d'Oudenarde, de Turin, manquant d'argent, ayant peine à recruter ses armées, demanda au maréchal de Villars un plan qui pût remédier aux maux présens de la France. Croyez-vous de bonne foi qu'alors le maréchal de Villars, prêt à partir pour entrer en campagne, eût dit au roi : « Sire, il faut com-« mencer par restreindre les appels comme d'abus; « toute contravention à la pragmatique a été estimée « cas privilégié; vous avez tort de prétendre le droit de « régale dans certains diocèses : il faut annexer à la « Sainte-Chapelle une abbaye; il ne faut pas croire les « gens de palais, qui jugent de la puissance du roi par « la forme de sa couronne, qui étant ronde, n'a point « de fin; les universités prétendent qu'on leur fait un « tort extrême de ne leur pas laisser privativement à « tous autres la faculté d'enseigner la jeunesse.

« L'histoire de Benoît XI contre les cordeliers qui, « piqués sur le sujet de la perfection de la pauvreté, « savoir, des revenus de saint François, s'animèrent à « tel point qu'ils lui firent ouvertement la guerre par « leurs livres, etc.

« Je vous apprends que les meilleurs princes ont be-« soin d'un bon conseil : je vous apprends qu'un prince « capable est un grand trésor dans un état, et que beau-« coup de qualités sont requises pour faire un conseiller « d'état parfait. Je vous apprends qu'un conseiller d'état

« doit être un honnête homme; et voici sept grands « paragraphes où je parle des grands conseillers d'état, « sans dire un seul mot du fait dont il s'agit. (a)

« Il est question, sire, d'empêcher les ennemis de « venir à Paris; mais n'en parlons point. Apprenez, à « votre âge, que le règne de Dieu est le principe du « gouvernement des états, et que la pureté d'un prince « chaste bannira plus d'impureté du royaume que toutes « les ordonnances qu'il saurait faire à cette fin.

« Écoutez, sire, cette vérité si peu connue; la raison « doit être la règle et la conduite d'un état; la lumière « naturelle fait connaître à un chacun que l'homme, « ayant été fait raisonnable, ne doit rien faire que par « raison. »

(Cette maxime est nouvelle, je l'avoue; mais elle n'en est pas moins curieuse, et elle prouve qu'il ne faut pas croire le P. Canaye, qui loue tant le maréchal d'Hocquincourt de n'avoir point de raison.)*

« Je vous apprends que la prévoyance est nécessaire « au gouvernement d'un état.

« Je me donnerai bien de garde de vous dire quels « négociateurs secrets il faudrait employer pour détacher « l'Angleterre de l'Allemagne et de la Hollande, et pour « opposer le comte d'Oxford au duc de Marlborough; « mais lisez, si vous pouvez, mon chapitre VII, où je « parle des négociations; je vous y apprends que la « faveur peut innocemment avoir lieu dans quelques « choses, lorsque le trône de cette fausse déesse est élevé « au-dessus de la raison : lisez le chapitre VII, où un

(a) L'abbé de Bourzeys avait le titre de conseiller d'état.

* Voyez dans les *Œuvres de Saint-Évremond* le *Dialogue du maréchal d'Hocquincourt avec le P. Canaye.*

« abbé que j'ai consulté dit que les Français, étant « destitués de flegme, sont des viandes servies sans « sauce. »

Si le maréchal de Villars avait parlé ainsi, n'est-il pas vrai que le roi Louis XIV l'aurait cru un peu affaibli du cerveau, et ne l'eût certainement pas envoyé commander sur la frontière?

Voilà pourtant très précisément ce qu'on impute au cardinal de Richelieu.

Maintenant je suppose que le cardinal eût donné à lire son Testament à Louis XIII, qui ne lisait jamais; je suppose même que le roi eût fait l'effort difficile de parcourir cet ouvrage; dans quel excès de surprise ne serait-il pas tombé? n'aurait-il pas été en droit de dire à son ministre : « J'attendais de vous des conseils un « peu plus précis : vous savez de quelle importance il « est d'attacher à mon service les troupes veimariennes, « et que c'est l'unique moyen d'incorporer l'Alsace à la « France.

« La Savoie va nous échapper : le chancelier Oxens-« tiern peut faire une paix avantageuse avec l'Allema-« gne, et nous abandonner. De grands troubles se pré-« parent en Angleterre, dont il me semble que nous « pouvons profiter.

« Quel avantage tirerons-nous de la révolte de la Ca-« talogne contre le roi d'Espagne, et de la prise de Turin « par le comte de Harcourt de Lorraine?

« Quels négociateurs emploîrons-nous pour attacher « le landgrave de Hesse aux intérêts de la France? « Avons-nous assez d'argent pour lui payer des sub-« sides?

« Quel secours pouvons-nous donner au Portugal?

« Par quel moyen pourrons-nous dissiper les conspi-
« rations qui se trament en secret en France?

« Quelles propositions faudra-t-il faire au duc de
« Bouillon, pour l'engager à céder sa principauté de
« Sédan, et à n'avoir désormais d'autre intérêt que
« celui de me servir?

« Que dois-je faire surtout pour écarter de mon frère
« les conseillers pernicieux qui sont près de l'engager à
« prendre les armes?

« Parlez-moi de tant d'intérêts importans de qui dé-
« pend le destin de l'Europe et de la France : ces seuls
« objets sont dignes de vous et de moi; laissez là vos
« viandes servies sans sauce, et vos sept paragraphes des
« devoirs d'un conseiller d'état. Je veux bien que l'abbé
« de Bourzeys, et Sirmond, et Salomon, etc...... aient
« le brevet de conseiller d'état pour faire votre pané-
« gyrique, mais je ne veux pas qu'ils m'ennuient.

« Votre abbé de Bourzeys m'a déjà fait perdre mon
« temps à lire une Narration succincte et erronée de
« qui s'est passé publiquement depuis quelques années,
« et de ce que je savais mieux que lui. Tâchez donc de
« me procurer un mémoire succinct de ce que je dois
« faire; que l'un soit la suite de l'autre; et si Bourzeys
« n'est pas capable d'un tel ouvrage, donnez-le à faire
« à Colletet ou à Chapelain. »

Je demande à M. de Foncemagne, à tous les lecteurs, si un tel discours dans la bouche de Louis XIII n'aurait pas été d'autant plus raisonnable, que le testateur politique emploie une section entière à prouver qu'il faut être gouverné par la raison?

SUITE DE CETTE QUESTION.

Trouvez bon, monsieur, que je me serve encore d'une de vos allégations pour me prouver invinciblement à moi-même que ce célèbre ministre n'a point fait le Testament qu'on lui reproche.

Vous le reconnaissez, dites-vous, au conseil qu'il donne à Louis XIII en ces termes : « Conjurant votre « majesté d'appliquer son esprit aux grandes choses im-« portantes à son état, et de mépriser les petites. »

Voilà précisément le défaut dans lequel on fait tomber le cardinal; rien n'était plus important que l'éducation du dauphin : quel gouverneur lui donnera-t-on? qui mettra-t-on auprès de sa personne? Il n'en est pas dit un mot dans le Testament; et cependant la Narration succincte ne peut être que du mois d'août 1641, trois ans après la naissance du dauphin. Ainsi dans cette longue déclamation adressée à Louis XIII, dans ces conseils donnés à son souverain d'un ton de maître, il n'est question ni de l'héritier de la couronne, ni des grands intérêts du roi, ni de ceux du royaume.

QUESTION INTÉRESSANTE.

Souffrez que je vous propose un de mes doutes, qui me paraît mériter l'attention du public.

Je ne sais s'il est bien vraisemblable qu'un grand ministre ait conseillé de perpétuer l'abus de la vénalité des charges; la France est le seul pays souillé de cet opprobre.

Je ne sais s'il est bien vrai que ce qu'on appelle *basse naissance produit rarement les qualités nécessaires à un magistrat, et que de deux personnes dont le mérite est égal, celle qui est plus aisée en ses affaires est*

préférable à l'autre. Le Testament ajoute : *Il est certain qu'il faut qu'un pauvre magistrat ait l'âme d'une trempe bien forte, si elle ne se laisse amollir quelquefois par la considération de ses intérêts.*

Le cardinal pouvait-il penser ainsi, lui qui avait vu les magistrats les plus pauvres du parlement, Barillon, Sallo, Lainé, Bitaut, et le père de Scarron, résister à sa violence avec le plus de courage ?

Peut-être les hommes d'une fortune médiocre sont en tout pays les meilleurs citoyens, puisqu'ils sont au-dessus d'une extrême pauvreté qui peut conduire à des bassesses, et au-dessous de la grande opulence qui nourrit presque toujours l'ambition.

A l'égard de ce qu'il appelle *basse naissance*, les avocats, dont on tire les magistrats dans tout le reste de l'Europe, sont tous des citoyens de familles honnêtes, et précisément dans cet état également éloigné de la misère et de la fortune, état convenable à l'intégrité de la magistrature ; tous ont reçu une bonne éducation, tous ont étudié les lois : la dissipation et les plaisirs, suite ordinaire de la richesse, ne les ont point corrompus ; ils enseignent les magistrats, et sont par conséquent dignes de l'être.

Avouons que la vénalité des charges est un très grand mal, qui n'a eu sa source que dans les malheurs de François Ier, et dans la très mauvaise administration de ses finances.

Ce serait une chose monstrueuse en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, et même dans presque toute l'Italie, que d'acheter le droit de juger les hommes, comme on achète un pré et un champ. Cet abus n'est connu ni en Turquie, ni en Perse, ni à la Chine.

Enfin, je ne puis imaginer qu'un ministre ait pu conseiller le maintien de ce trafic honteux contre lequel l'univers entier réclame. Tous ceux qui exercent aujourd'hui la magistrature en France avec tant de dignité et de justice, aimeraient mieux avoir été élus à la pluralité des voix, comme ils l'auraient été sans doute, que d'avoir tous acheté leur office à prix d'argent. Ainsi cette magistrature elle-même s'élève, avec le reste de la terre, contre l'abus qu'on suppose approuvé par le cardinal de Richelieu.

CONCLUSION.

Je persiste toujours, monsieur, dans mon sentiment, qui a été le vôtre, et qui semble encore l'être, c'est-à-dire que le cardinal de Richelieu put jeter un coup d'œil sur la *Narration succincte* de l'abbé de Bourzeys; et j'ajoute que si le cardinal avait vu le reste, il n'aurait pas eu grande opinion de la capacité de ce projeteur.

Le monde est plein de ces donneurs d'avis qui font parler les ministres; mais j'ose croire que toutes les fois qu'on attribue à un ministre des projets visiblement impraticables, des calculs erronés, des assertions évidemment fausses, des erreurs grossières sur les choses les plus communes, des déclamations de rhétorique sans objet précis, et de vagues réflexions sans convenance, qui n'ont rien de commun ni avec l'état présent des choses, ni avec la situation du ministre, ni avec le caractère du prince à qui s'adressent ces discours, on peut être assuré que l'ouvrage n'est point du ministre.

Pouvez-vous penser autrement, monsieur, vous qui soupçonnez toujours dans vos remarques que Bourzeys

et Dageant ont fabriqué le *Testament politique?* vous qui, effrayé des bévues dont les chapitres sur le commerce et la finance fourmillent, dites, page 118 : *Ce pourrait bien être le fruit du travail de Dageant*; vous n'avez donc écrit en effet que pour confirmer mon opinion, et pour prouver que le Testament n'est pas du cardinal.

Je ne peux imaginer, monsieur, que vous souteniez le pour et le contre, et que vous vouliez vous contredire parce que le Testament se contredit en cent endroits. Je crois devoir inférer de tout votre ouvrage, que, quand vous dites le cardinal de Richelieu, vous entendez toujours Dageant et Bourzeys.

Cependant, comment se peut-il faire qu'étant vous-même persuadé que le Testament prétendu n'est pas du cardinal de Richelieu, et que la moitié de cet ouvrage est un tissu de lieux communs, et l'autre moitié un amas de projets impraticables, vous pensiez m'éblouir en disant qu'il a été loué par La Bruyère? N'est-il jamais arrivé qu'un homme de lettres se soit laissé séduire par un grand nom, par l'envie de faire sa cour à des personnes puissantes, enfin par l'erreur populaire, qui domine souvent les esprits les mieux faits? Si l'abbé de Bourzeys avait donné ses *Idées politiques* sous son nom, on en aurait ri comme des projets de M. Ormin et de Caritidès.

Il sentit combien Sosie a raison de dire :

> Tous ces discours sont des sottises,
> Partant d'un homme sans éclat;
> Ce seraient paroles exquises,
> Si c'était un grand qui parlât.

Dès qu'une fois la prévention est établie, vous savez

que la raison perd tous ses droits. Les noms en tout genre font plus d'impression que les choses.

Vous avez peut-être entendu parler de ce qui se passa dans un souper au Temple, chez M. le prince de Vendôme, au sujet des Fables de Lamotte. Elles venaient de paraître, et par conséquent tout le monde affectait d'en dire du mal. Le célèbre abbé de Chaulieu, l'évêque de Luçon, fils du fameux Bussi Rabutin, et beaucoup plus aimable que son père, un ancien ami de Chapelle, plein d'esprit et de goût, l'abbé Courtin, et d'autres bons juges des ouvrages, s'égayaient aux dépens de Lamotte ; le prince de Vendôme et le chevalier de Bouillon enchérissaient sur eux tous ; on accablait le pauvre auteur ; je leur dis : Messieurs, vous avez tous raison ; vous jugez en connaissance de cause : quelle différence du style de Lamotte à celui de La Fontaine ! Avez-vous vu la dernière édition des *Fables de La Fontaine?* Non, dirent-ils. Quoi ! vous ne connaissez pas cette belle fable qu'on a retrouvée parmi les papiers de madame la duchesse de Bouillon? Je leur récitai la fable, ils la trouvaient charmante, ils s'extasiaient. Voilà du La Fontaine, disaient-ils ; c'est la nature pure ; quelle naïveté ! quelle grâce ! Messieurs, leur dis-je, la fable est de Lamotte ; alors ils me la firent répéter, et la trouvèrent détestable.

J'ai été souvent à portée de conter cette histoire à propos ; et je crois que c'est ici sa véritable place.

Vous pensez, monsieur, justifier les bévues du ministre par les miennes ; vous feignez de croire que le cardinal de Richelieu a pu prendre le pape Benoît XI pour le pape Jean XXII, parce que mon imprimeur allemand a mis dans l'*Essai sur les mœurs, etc.*, la *Sar-*

daigne pour la *Cerdagne*. Vous concluez de ce que j'ai dit des sottises ; que le cardinal de Richelieu a pu aussi en dire. Le cas est bien différent. Il n'est pas permis à un ministre de se tromper quand il donne des leçons à son maître. Je ne donne des leçons à personne ; je suis fait pour en recevoir ; c'est à moi qu'il est permis de se tromper ; et c'est à vous de me redresser.

Aussi vous me reprochez, pour justifier le cardinal de Richelieu, ou plutôt Bourzeys et Dageant, vous me reprochez, dis-je, que j'ai dit dans l'*Essai sur les mœurs, etc.* que Constance de Naples était fille de Guillaume II. Non, monsieur, je ne l'ai point dit : l'édition que j'ai sous mes yeux, imprimée à Genève en 1761, porte au tome II, page 12 : *Il ne restait de la race légitime des conquérans normands que Constance, fille du roi Roger premier du nom*. Si on a mis Victor II pour Victor IV, ce n'est pas ma faute, et cela ne prouve rien pour le Testament du cardinal. Je ne sais pas de quelle édition vous vous êtes servi. Si je pouvais encore avoir quelque amour-propre dans ma vieillesse, en connaissant, comme je fais, le néant de la plupart des livres, et surtout des miens, je pourrais me plaindre de la manière dont on defigure à Paris tous mes ouvrages, jusque-là que plusieurs de mes tragédies sont remplies de vers qui ne sont pas de moi, et que je n'ai reconnu ni *Tancrède* ni *Olympie* dans les éditions des libraires de cette ville.

Je me justifie auprès de vous, monsieur, moins par vanité, que par mon amour pour la vérité, qui assurément est égal au vôtre ; amour qui ne doit jamais s'affaiblir, qui ne doit ceder à aucune complaisance, contre lequel l'envie et la calomnie s'élèvent trop souvent, mais qu'elles sont forcees de respecter en secret.

J'avoue que vous avez très grande raison quand vous relevez la faute que j'avais faite de prendre un Léopold d'Autriche pour un autre Léopold d'Autriche, dans l'*Essai sur les mœurs, etc.* Que Dieu vous conserve les yeux, dont la privation presque entière me fait faire bien des fautes! Il m'a jusqu'ici conservé un peu de mémoire; elle m'a servi depuis long-temps à corriger cette bévue; et si vous aviez pris la peine de lire mes *Remarques sur l'histoire générale*, imprimées en 1763, vous auriez vu ces paroles à la page 85 :

Je me suis trompé sur un duc d'Autriche qui enchaîna et vendit Richard II, roi d'Angleterre : ce n'est pas ce duc qui fit la guerre aux Suisses. Il y a quelques erreurs pareilles dont les lecteurs savans s'aperçoivent, et dont les autres doivent être informés.

Ainsi, monsieur, étant d'accord avec moi sur une de mes erreurs que vous relevez près de deux ans après moi, soyons aussi d'accord ensemble sur les fautes innombrables de MM. Dageant et Bourzeys. Il y a une petite différence entre eux et moi; c'est qu'on loue le cardinal de Richelieu d'un ouvrage qu'ont fait ces messieurs, et qu'on m'impute à moi tous les jours des ouvrages dont on ne loue personne. Jamais on ne parla à Louis XIII du *Testament politique* attribué au cardinal de Richelieu; et on parle quelquefois à Louis XV et à sa cour d'écrits qu'on m'attribue, et auxquels je n'ai pas la moindre part. Ce malheur est le partage des gens de lettres; on les calomnie pendant leur vie, on leur rend quelquefois justice après leur mort. Je vous prie, monsieur, de me la rendre de mon vivant; cette justice est surtout d'être bien persuadé de mes sentimens respectueux pour vous, et de ma très sincère estime;

Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti; si non, his utere mecum.

(HOR. Ep. 6, L. 1, v. 67.)

Vous semblez penser que la *narration succincte* fut écrite par ordre du cardinal de Richelieu, et que le *Testament politique* a été composé en partie par Dageant, et en partie par Bourzeys ou quelque autre; si vous trouvez des raisons convaincantes pour vous rétracter, je vous promets de me rétracter aussi, et de me soumettre à votre jugement.

Aux Délices, près de Genève, 23e octobre 1764.

LETTRE

ÉCRITE DEPUIS L'IMPRESSION DES DOUTES.

En vous envoyant, monsieur, la réponse que j'ai faite à M. de Foncemagne, je n'en sens pas moins l'extrême futilité de la plupart de ces disputes. Il n'importe guère de qui soit un livre, pourvu qu'il soit bon. Notre véritable intérêt est d'y puiser des instructions; le nom de l'auteur n'est qu'un objet de curiosité. Que gagnerons-nous à savoir qui sont les faussaires qui ont fabriqué les testamens de Louvois, de Colbert, du duc de Lorraine, du cardinal Albéroni, du maréchal de Belle-Isle? Les testamens politiques sont devenus si fort à la mode, qu'on a fait enfin celui de Mandrin.

Lorsque le Testament du cardinal Albéroni parut, je crus d'abord qu'il avait été publié par l'abbé de Montgon, parce qu'en effet il y a un chapitre sur l'Espagne, beaucoup plus vrai et plus instructif que tout ce que j'ai lu dans toutes les rapsodies auxquelles on a donné le nom de *testament*. Je souhaitai à l'auteur qu'il eût été couché sur celui du cardinal Albéroni pour quelque bonne pension : il se trouva que cet auteur était un capucin échappé de son couvent, à qui personne n'avait fait de legs, et qui, n'ayant pas de quoi subsister, fesait des testamens pour gagner sa vie.

M. de Bois-Guillebert s'avisa d'abord d'imprimer la *Dîme royale* sous le nom de *Testament politique du maréchal de Vauban* : ce Bois-Guillebert, auteur du

Détail de la France en deux volumes, n'était pas sans mérite ; il avait une grande connaissance des finances du royaume ; mais la passion de critiquer toutes les opérations du grand Colbert l'emporta trop loin ; on jugea que c'était un homme fort instruit qui s'égarait toujours, un feseur de projets qui exagérait les maux du royaume, et qui proposait de mauvais remèdes. Le peu de succès de ce livre auprès du ministère lui fit prendre le parti de mettre sa *Dîme royale* à l'abri d'un nom respecté ; il prit celui du maréchal de Vauban, et ne pouvait mieux choisir. Presque toute la France croit encore que le projet de la *Dîme royale* est de ce maréchal si zélé pour le bien public ; mais la tromperie est aisée à connaître.

Les louanges que Bois-Guillebert se donne à lui-même dans la préface le trahissent ; il y loue trop son livre du *Détail de la France ;* il n'était pas vraisemblable que le maréchal eût donné tant d'éloges à un livre rempli de tant d'erreurs ; on voit dans cette préface un père qui loue son fils, pour faire bien recevoir un de ses bâtards.

L'abbé de Saint-Pierre, d'ailleurs excellent citoyen, s'y prenait d'une autre façon pour faire goûter ses idées ; il les donnait à la vérité sous son nom avec franchise ; mais il les appuyait du suffrage du duc de Bourgogne, et prétendait que ce prince avait toujours été occupé du scrutin perfectionné, de la paix perpétuelle, et du soin d'établir une ville pour tenir la diète européane, ou européenne, ou europaine. Il ressemblait aux anciens législateurs qui disaient avoir reçu leurs lois de la bouche des demi-dieux.

Plût à Dieu, monsieur, qu'il n'y eût de charlatanerie que dans ces projets chimériques ! mais il y a des char-

latans de toute espèce, et le nombre de ceux qui ont voulu tromper les hommes peut à peine se compter.

Ce qu'il y a de pis, c'est qu'on voit quelquefois des hommes du plus rare mérite soutenir avec autant d'esprit que de bonne foi les plus grandes erreurs, uniquement parce qu'elles sont accréditées. S'ils trouvent une faible lueur qui puisse favoriser la cause qu'ils embrassent, ils ne manquent pas de la faire valoir. Si quelque lumière plus vive éclaire le mauvais côté de leur cause, ils ferment les yeux de peur de la voir. Il est peut-être plus commun encore de se tromper soi-même, que de chercher à tromper les autres.

La séduction et la charlatanerie entrent même dans les choses purement de goût, dans le jugement qu'on porte d'une tragédie, d'une comédie, d'un opéra, d'une pièce de vers, d'un discours oratoire. Tel qui sera enchanté de l'Arioste n'osera l'avouer, et dira en bâillant que l'Odyssée est divine.

Il y a une foule prodigieuse de gens d'esprit; mais les personnes d'un goût épuré, qui pensent juste, et qui disent ce qu'elles pensent, sont bien rares.

Que d'erreurs monstrueuses accréditées par la science même qui aurait dû les détruire! On commence par une fausse charte, par un diplôme supposé; on le montre en secret à quelques personnes intéressées à le faire valoir : sa réputation s'établit avant même qu'il soit connu. Commence-t-il à percer; les honnêtes gens, les esprits sensés se récrient contre l'imposture; on les fait taire; on rectifie une erreur; on déguise habilement un mensonge; on corrompt le sens du texte par des commentaires. Écoutez Montaigne, il dira bien mieux que moi. (Livre III, chapitre XI.)

« Les premiers qui sont abreuvés de ce commence-
« ment d'étrangeté, venant à semer leur histoire, sen-
« tent, par les oppositions qu'on leur fait, où loge la
« difficulté de la persuasion, et vont calfeutrant cet en-
« droit de quelque pièce fausse. Outre ce que, *insitâ ho-*
« *minibus libidine alendi de industriâ rumores* (Tit.
« Liv.), nous fesons naturellement conscience de rendre
« ce qu'on nous a prêté, sans quelque usure et acces-
« sion de notre crû. L'erreur particulière fait première-
« ment l'erreur publique, et à son tour après l'erreur
« publique fait l'erreur particulière. Ainsi va tout ce
« bâtiment, s'étoffant et formant de main en main, de
« manière que le plus éloigné témoin en est mieux in-
« struit que le plus voisin, et le dernier informé, mieux
« persuadé que le premier. C'est un progrès naturel. Car
« quiconque croit quelque chose, estime que c'est ou-
« vrage de charité de la persuader à un autre; et pour
« ce faire, ne craint point d'ajouter de son invention,
« autant qu'il voit être nécessaire en son conte, pour sup-
« pleer à la résistance et au défaut qu'il pense être en la
« conception d'autrui. »

Qui veut apprendre à douter, doit lire ce chapitre entier de Montaigne, le moins méthodique des philosophes, mais le plus sage et le plus aimable.

ARBITRAGE

ENTRE

M. DE VOLTAIRE ET M. DE FONCEMAGNE.

1765.

M. de Voltaire et M. de Foncemagne ont donné au monde littéraire un de ces exemples de politesse dans la dispute, qui ne sont pas toujours imités par les écrivains. Ces égards et cette décence conviennent également aux deux antagonistes.

Le sujet qui les divise paraît très important; il s'agit de savoir, non-seulement si le plus grand ministre qu'ait eu la France est l'auteur du *Testament politique*, mais encore s'il est digne de lui; et s'il faut ou l'accuser de l'avoir fait, ou le justifier de ne l'avoir point écrit.

Nous vivons heureusement dans un siècle où la recherche de la vérité est permise dans tous les genres. Nulle considération particulière ne doit empêcher d'examiner cette vérité toujours précieuse aux hommes jusque dans les choses indifférentes. Un homme public, un grand homme, appartient à la nation entière; il est comme un de ces monumens publics exposés aux yeux et aux jugemens de tous les hommes.

Je vais donc user du droit naturel que nous avons tous, et proposer mes idées sur ce fameux *Testament politique*.

Je suis persuadé que M. de Foncemagne a raison d'attribuer au cardinal de Richelieu la *Narration suc*-

succincte des grandes actions du roi Louis XIII, et de rendre en effet ce ministre responsable de tout ce qu'on lit dans ce discours, supposé qu'en effet il y ait quelques lignes corrigées de la propre main du cardinal, comme je n'en doute pas. Les mots écrits de sa main sont une démonstration qu'il avait vu l'ouvrage, et laissent penser en même temps que l'ouvrage n'était point de lui, mais qu'il l'approuvait.

Il semble surtout par ces mots, *Monaco, si vous reperdez Aire, galères d'Espagne perdues par la tempête, etc.*, que ce sont des avis qu'il donne à l'écrivain qu'il fait travailler.

M. de Voltaire nous a donné la véritable époque du temps auquel ce discours fut écrit; *ce ne peut être*, dit-il, *que sur la fin de juillet ou au mois d'auguste* 1641, puisque la ville d'Aire fut prise le 27 juillet 1641, et reprise un mois après par les Espagnols.

Le cardinal avertit donc l'écrivain par cette note de ne pas parler de cette conquête d'Aire, que l'on est près de perdre; et il l'avertit qu'il pourra parler de (*a*) Monaco, dont en effet on s'empara le 18 novembre de cette même année : il devient donc responsable de cette pièce, quoiqu'il n'en soit point l'auteur. Ainsi les princes, dans leurs manifestes et dans leurs traités, sont censés parler eux-mêmes. Le discours dont il s'agit est visiblement un manifeste écrit par l'ordre du cardinal de Richelieu, pour justifier toute sa conduite depuis qu'il était entré dans le ministère.

M. de Voltaire demande pourquoi ce manifeste n'est

(*a*) *N. B.* Il paraît pourtant bien difficile à croire que le cardinal de Richelieu ait fait en juillet une note de Monaco, qui ne fut au pouvoir du roi qu'au mois de novembre.

point signé par le cardinal? En voici, je crois, la raison :

Le cardinal voulait et devait examiner bien soigneusement ce mémoire avant de le présenter au roi. L'auteur, dans le dessein de relever toutes les actions du premier ministre, le fesait parler en plusieurs endroits d'une manière un peu contraire à la vérité et à la modestie. Il lui fesait dire des choses dont Louis XIII n'aurait que trop connu la fausseté. Il était impossible que le cardinal de Richelieu, en entrant dans le conseil, eût promis au roi la ruine des protestans et l'abaissement des grands. C'était le marquis duc de La Vieuville qui était alors premier ministre. C'est le titre que le comte de Brienne, secrétaire d'état, lui donne. Le comte de Brienne nous apprend dans ses Mémoires que ce fut le duc de La Vieuville qui fit entrer le cardinal au conseil, pour y assister seulement ainsi que le cardinal de La Rochefoucauld (a). Le roi ne lui donna point alors le secret des affaires.

Les *Mémoires de Rohan*, le *Journal de Bassompierre*, les *Mémoires de Vittorio Siri*, les *Manifestes de la reine-mère*, les *Mémoires de Dageant*, nous apprennent que le cardinal ne traita même avec aucun ambassadeur dans les six premiers mois qu'il jouit de sa place; il n'était chargé d'aucun département; il était très éloigné d'avoir le premier crédit; et ce ne fut qu'à l'occasion du mariage de la sœur de Louis XIII avec le roi d'Angleterre, qu'il commença à manifester ses grands talens, et à l'emporter sur tous ses concurrens.

Ainsi, quelque dessein qu'il eût de faire valoir ses services auprès du roi, il ne pouvait, sans se nuire à lui-même, dire qu'il avait eu d'abord toute autorité,

(a) *Mémoires de Brienne*, tome I, page 160.

et qu'il promit de s'en servir *pour rabaisser l'orgueil des grands.*

Ce fut depuis le mois d'août 1641, que le cardinal eut tout à craindre de ces grands et du roi même. Le roi était si fatigué et si mécontent de lui, que le grand écuyer Cinq-Mars osa lui proposer d'assassiner ce même ministre qu'il ne pouvait garder, et dont il ne pouvait se défaire.

C'est un fait dont on ne peut douter, puisque Louis XIII lui-même l'avoua dans une lettre au chancelier de Châteauneuf.

Les conspirations éclatèrent bientôt après de toutes parts; on ne voit guère de momens depuis le mois d'août 1641, jusqu'à la mort du cardinal, où il ait eu le temps de s'occuper de la *Narration succincte;* et une grande présomption qu'il ne l'a pas revue, c'est qu'il ne l'a point signée.

Il y a une grande apparence que, s'il eût eu le loisir de l'examiner avec attention, il y aurait corrigé bien des choses que le zèle inconsidéré de son écrivain avait laissé échapper, et que la circonspection d'un premier ministre ne pouvait avouer. Il aurait exigé qu'on parlât du cardinal de Bérulle avec plus de modération; il aurait adouci les injures odieuses prodiguées à toute la nation espagnole, avec laquelle il voulait faire la paix. Il n'aurait pas permis qu'on se servît de son nom pour dire de la duchesse de Savoie, sœur du roi son maître, *que les extravagances ajoutaient une nouvelle honte à sa conduite.*

Il y a tant de traits de cette espèce dans la *Narration succincte;* toutes les grandes maisons du royaume y sont si maltraitées, on y parle de plusieurs principaux

personnages avec tant de mépris, que je ne suis point étonné que le cardinal de Richelieu n'ait jamais signé cette pièce.

Nous accorderons à M. de Foncemagne que cet ouvrage est authentique; qu'il a été composé en 1641; que le cardinal de Richelieu l'a vu; qu'il y a fait des notes; qu'en un mot c'est un monument précieux de ces temps-là.

Nous pensons en même temps qu'il ne faut point faire de reproches au cardinal sur cet ouvrage, puisqu'il ne lui a pas donné une sanction légitime en le signant. Nous le regarderons comme un projet qui n'a point eu d'exécution, comme une pièce digne d'être conservée, et qui reçoit sa principale importance du nom sous lequel elle a été composée.

Il nous paraît extrêmement vraisemblable que cette *Narration succincte*, ce projet de manifeste, fait évidemment en 1641, finissait à ces mots : *d'un prince dont la présence n'était pas peu utile à maintenir en son obéissance les peuples qu'il avait en gouvernement;* car c'est au bas de cette page, qui est probablement la dernière, qu'on trouve dans un grand espace ces mots de la main du cardinal ainsi rangés :

Monaco
si vous reperdez
Aire;
galères d'Espagne
perdues par la tempête;
distribution de
bénéfices.

Ensuite, à une autre page, l'auteur ajoute ces paroles :

« Voilà, sire, jusqu'à présent, quelles ont été les ac-
« tions de votre majesté, que j'estimerai heureusement
« terminées, si elles sont suivies d'un repos qui vous
« donne moyen de combler votre état de toutes sortes
« d'avantages. Pour ce faire, il faut considérer les di-
« vers ordres de votre royaume, l'état qui en est com-
« posé, votre personne qui est chargée de sa conduite,
« et les moyens qu'elle doit tenir pour s'en acquitter
« dignement; ce qui ne requiert autre chose en général
« que d'avoir un bon et fidèle conseil, faire état de ses
« avis, et suivre la raison dans les principes qu'elle
« prescrit pour le gouvernement de ses états; c'est
« à quoi se réduira le reste de cet ouvrage, traitant
« distinctement ces matières en divers chapitres subdi-
« visés en diverses sections, pour les éclaircir plus mé-
« thodiquement. »

Premièrement, cette addition ne nous paraît pas tout-à-fait du même style que la *Narration succincte*.

Secondement, elle n'est point annoncée dans le commencement de la *Narration*, elle ne l'est que dans une lettre au roi qui précède cette *Narration;* et jamais on n'a vu l'original de cette lettre, laquelle n'étant nullement sujette à révision, comme la *Narration succincte*, devrait avoir été signée sans aucune difficulté.

S'il nous paraît indubitable que ce manifeste du cardinal de Richelieu auprès du roi son maître, sous le nom de *Narration succincte*, a été vu et corrigé de la main du premier ministre, nous croyons qu'il n'en est pas de même du *Testament politique*. Nous pensons que l'auteur, soit l'abbé de Bourzeys, soit quelque autre, a voulu lier ces deux ouvrages ensemble, et faire passer ses propres idées, non-seulement sous un nom illustre,

mais à la faveur d'une pièce avouée en quelque façon par le cardinal lui-même. Nous sommes portés à penser que l'abbé de Bourzeys n'avait aucune part à la *Narration*. Le style du *Testament politique* semble être entièrement conforme à celui du dernier paragraphe ajouté après coup à cette *Narration succincte*.

Nous sommes entièrement de l'avis de M. de Voltaire, quand il dit que si le *Testament politique* avait été vu du cardinal de Richelieu, il y aurait certainement fait des notes, comme il en fit à la *Narration*.

Ce *Testament*, en effet, mérite beaucoup plus de notes qu'aucun autre ouvrage de ce genre, et il ne nous paraît nullement vraisemblable qu'un homme aussi instruit et aussi éclairé que le cardinal n'eût pas indiqué en marge une seule des erreurs dont le *Testament politique* est rempli.

Nous avouons que cette réflexion de M. de Voltaire est d'un très grand poids.

Il convient de faire ici un relevé des erreurs, des faussetés, des incompatibilités, des superfluités, dont M. de Voltaire s'est contenté de faire remarquer une partie, et qui n'auraient certainement pas échappé aux yeux d'un ministre tel que le cardinal.

1°. Page 104, le *Testament politique* dit *que le désordre des personnes qui autorisait les laïques à posséder des bénéfices, est absolument banni.*

Il est certain que cet abus n'a été absolument banni que sous Louis XIV. M. de Voltaire a justement remarqué que le cardinal lui-même avait donné cinq abbayes au comte de Soissons tué à la bataille de la Marfée, onze au duc de Guise, l'évêché de Metz au duc de Verneuil, l'abbaye de Saint-Denis au prince de Conti, celle de

Saint-Remi de Reims au duc de Nemours, celle de Moutier-Ender au marquis de Tréville, etc. Cet usage était si commun, et dura si long-temps, que nous lisons dans la Vie du célèbre Boileau Despréaux, qu'il jouit long-temps d'un bénéfice étant laïque.

2°. Dans le chapitre des appels comme d'abus, chapitre entièrement contraire à toutes les lois du royaume, il est dit, page 112 : « Il y a très grand lieu de croire « que le premier fondement de cet usage vient de la « confiance que les ecclésiastiques prirent en l'autorité « royale, lorsque étant maltraités par les antipapes « Clément VII, Benoît XIII et Jean XXIII, réfugiés en « Avignon, ils eurent recours au roi. »

Clément VII, qui disputait la papauté avec tant de scandale à Urbain VI, plus scandaleux encore, vint en effet dans Avignon, tandis que son compétiteur Urbain prêchait une croisade contre la France. Après la mort d'Urbain, celui qui s'appelait Boniface IX disputa la tiare à celui qui se fesait appeler Clément VII; et tous deux à l'envi taxèrent, autant qu'ils le purent, les églises dont ils étaient reconnus. L'Université de Paris résista à Clément VII, l'accusa de simonie par la bouche de Clamengis, et proposa *de le chasser du troupeau de l'Église comme un loup dangereux*; mais il ne fut point question d'appels comme d'abus dans cette affaire.

Jean XXIII ne fut jamais *réfugié en Avignon*. L'opiniâtre Luna, antipape, qui lui succéda sous le nom de Benoît XIII, essuya de l'Université un appel en 1396; mais ce n'était pas un appel comme d'abus, c'était un appel au futur pape légitime. Il fut suivi d'un autre appel à un concile œcuménique.

Ainsi tout cet article du *Testament politique* est en-

tièrement erroné, et l'auteur se trompe évidemment sur l'origine des appels comme d'abus.

3°. (page 127) *Les personnes qui s'attachent à Dieu, etc., sont si absolument exemptées de la juridiction temporelle des princes, qu'elles ne peuvent être jugées que par leurs supérieurs ecclésiastiques.*

M. de Foncemagne fait à cette occasion la remarque judicieuse, *que cette proposition, fausse dans tous ses points, est peu digne d'un législateur français.* Nous ajoutons que ce qui est si indigne d'un ministre ne doit point être présumé avoir été écrit par ce ministre.

4°. Nous en disons autant de cette assertion si évidemment fausse (page 128), *que l'Église donna pouvoir aux juges séculiers de prendre connaissance des cas appelés privilégiés.* Il n'est certainement ni dans la nature humaine, ni dans la nature ecclésiastique, de se dépouiller de ses droits pour en revêtir ceux qu'on croit ses compétiteurs; et M. de Foncemagne pense comme nous.

Ce chapitre des cas privilégiés nous paraît composé par un ecclésiastique beaucoup plus attaché à son état qu'à l'autorité royale, et qui n'avait aucune idée des principes du ministère.

5°. Nous dirons la même chose de l'article sur la régale, et de celui des trois sentences conformes, requises pour punir les clercs, et de l'article sur les exemptions. Ce sont des traités de jurisprudence ultramontaine, dont les maximes sont presque en tout l'opposé de nos lois. On y propose de faire révoquer toutes ces exemptions qui sont la plupart subreptices; et on y suppose (page 156) que ce remède serait improuvé par les parlemens.

Nous pensons que le cardinal devait être instruit combien tous les parlemens du royaume sont contraires à ces droits abusifs des moines.

6°. Les sections sur le droit des laïques de présenter aux cures, et sur la réforme des monastères, nous paraissent, comme à M. de Voltaire, moins dignes de l'attention d'un grand ministre, que les objets intéressans qui devaient occuper le roi et le cardinal, comme les négociations avec la Suède et avec une partie de l'Allemagne, l'éducation du dauphin, et tant d'autres matières véritablement politiques, sur lesquelles le Testament garde un silence absolu : et nous pensons que la cause évidente de ce silence sur des choses si nécessaires, et de cet appesantissement sur des choses inutiles, vient de ce que l'auteur théologien était un peu instruit des unes, et n'avait aucune connaissance des autres.

7°. Nous ne voyons pas que jamais la Société des jésuites ait donné *tant de jalousie à l'archiduc Albert :* comme il est dit (page 174) qu'elle en donna à l'Université de Louvain ; mais il nous semble qu'il n'est rien dit nulle part de cet ombrage donné à l'archiduc par les jésuites, si dévoués en tout temps à la maison d'Autriche.

8°. (page 175) Selon l'auteur du Testament, *l'ordre de Saint-Benoît a été autrefois si absolument maître des écoles, qu'on n'enseignait en aucun autre lieu.*

Le cardinal de Richelieu savait sans doute que Charlemagne institua l'École du palais. Il y eut des écoles attachées à toutes les cathédrales, et il y eut toujours des écoles à Paris, jusqu'à Guillaume de Champeaux qui illustra cette école, érigée bientôt après en université.

9°. (page 176) *L'Histoire du pape Benoît* XI *contre lequel les cordeliers, piqués sur le sujet de la perfection de la pauvreté, etc.*

Nous ne pouvons nous empêcher de relever avec M. de Voltaire cette erreur essentielle. Ce n'est pas ici une simple erreur de nom, une simple méprise en chronologie, un mot mis pour un autre. Benoît XI ou XII, à qui on attribue de grandes querelles avec l'empereur et les cordeliers, ne peut être pris pour le pape Jean XXII, qui fut accusé d'hérésie sur la vision béatifique, et qui long-temps auparavant s'étant déclaré contre l'empereur Louis de Bavière, osa le déposer en idée par une bulle en 1327. Il fut déposé à son tour, non moins vainement, par l'empereur, qui le condamna dans Rome à être brûlé vif le 22 mai 1328.

L'auteur du Testament brouille toute cette histoire avec une ignorance étonnante. Il suppose que les cordeliers engagèrent l'empereur à faire la guerre au pape. Il est seulement vrai que deux cordeliers, pendant cette guerre, offrirent leur plume à Louis de Bavière; mais il est assez connu que cette guerre était un intérêt d'état, et non un intérêt de moines, et qu'il s'agissait de la domination de l'empereur en Italie, et non d'une dispute de cordeliers sur la forme de leur capuchon.

Nous avouons que dans ce morceau il n'y a pas un mot qui ne soit une faute. Nous ne croyons pas le cardinal de Richelieu capable d'avoir laissé tant d'erreurs à la postérité.

10°. Nous ne dirons rien de la vénalité des charges de judicature, dont l'auteur paraît être le partisan. Il se pourrait qu'un ministre, sentant combien il est difficile de rembourser toutes ces charges, eût conclu à

laisser subsister un abus qui ne se pouvait corriger qu'avec un argent qu'on n'avait pas. Mais en ce cas, il nous semble que celui qui fait parler le ministre, l'aurait fait parler plus dignement, en déplorant la nécessité de ce trafic honteux, qu'en cherchant à pallier ce vice par quelques avantages, peut-être imaginaires, qu'on prétend en résulter.

Nous croyons remarquer une contradiction dans cet article. L'auteur dit à la page 205 *, que les esprits des magistrats qui sont d'une naissance trop médiocre, *ont une austérité si épineuse, qu'elle n'est pas seulement fâcheuse, mais préjudiciable*; et à la page 206, il dit *qu'il faut qu'un pauvre magistrat ait l'âme d'une trempe bien forte, si elle ne se laisse quelquefois amollir par la considération de ses intérêts.*

Nous invitons le lecteur à lire ce que dit M. de Voltaire sur ce sujet : il nous paraît qu'il s'explique en véritable citoyen.

Nous remarquons ici que le célèbre auteur de *l'Esprit des lois* n'a que trop abusé de ce passage du *Testament politique* (a). « Si dans le peuple, dit-il, il se trouve « quelque malheureux honnête homme, le cardinal de « Richelieu insinue qu'un monarque doit se garder de « s'en servir : tant il est vrai que la vertu n'est pas le « ressort de ce gouvernement ! »

Il met en marge, *que le* Testament politique *a été fait sous les yeux et sur les Mémoires du cardinal de Richelieu par MM. de Bourzeys et de.... qui lui étaient attachés.*

Nous convenons avec M. de Montesquieu que l'abbé

* Page 178 de la troisième édition de 1688.

(a) *Esprit des lois*, chap. v, liv. 3, dernières ligues.

de Bourzeys fit ce Testament, mais non pas sous les yeux du cardinal. Nous convenons encore moins que le Testament dise ce que M. de Montesquieu lui fait dire. Il le cite ainsi en marge : *Il ne faut*, y est-il dit, *se servir de gens de bas lieu ; ils sont trop austères et trop difficiles*. Ce n'est pas citer exactement ; le Testament dit dans cet endroit que les hommes d'une basse naissance sont d'ordinaire difficiles et d'une austérité épineuse : il ne dit point qu'il ne faut pas se servir d'un pauvre honnête homme ; et il se contredit dans le moment d'après, en disant *qu'un pauvre magistrat est trop exposé à se laisser amollir*.

Ainsi l'auteur du Testament tombe dans des contradictions, et l'auteur de *l'Esprit des lois* dans une grande erreur, et surtout dans une erreur très odieuse, en supposant que la vertu n'entre jamais dans le gouvernement monarchique. Il ne faut point être flatteur, mais il ne faut point être satirique. C'est encourager au crime que de représenter la vertu comme inutile ou comme impossible.

Rapportons ici le passage qui se trouve dans une note du *Siècle de Louis XIV*. (a)

« Il est dit dans *l'Esprit des lois*, qu'il faut plus de « vertu dans une république ; c'est en un sens tout le « contraire : il faut beaucoup plus de vertu dans une « cour pour résister à tant de séductions. Le duc de « Montausier, le duc de Beauvilliers étaient des hommes « d'une vertu très austère ; le maréchal de Villeroi joi- « gnit des mœurs plus douces à une probité non moins « incorruptible ; le marquis de Torci a été un des plus « honnêtes hommes de l'Europe, dans une place où la

(a) Tome XVIII, page 39.

« politique permet le relâchement dans la morale; les « contrôleurs généraux Le Pelletier et Chamillart passè-« rent pour être moins habiles que vertueux.

« Il faut avouer que Louis XIV, dans cette guerre « malheureuse, ne fut guère entouré que d'hommes « irréprochables. C'est une observation très vraie et très « importante dans une histoire où les mœurs ont tant « de part. »

Tout ce passage est dans la plus exacte vérité; nous croyons qu'on ne peut trop le citer. Il est si beau qu'il se soit trouvé dans une cour tant d'hommes vertueux à la fois, cela est si honorable pour la nation et pour le beau siècle de Louis XIV, si encourageant pour tous les siècles, qu'il y aurait de l'injustice et de l'ingratitude à ne savoir pas quelque gré à l'auteur, d'avoir, seul de tous les historiens, démêlé et mis dans son jour cette vérité utile au genre humain.

Saisissons avec plaisir cette occasion d'observer que dans tous ses ouvrages M. de Voltaire a toujours eu pour objet la vérité et la vertu. Sa *Henriade*, ses tragédies, ses histoires respirent l'humanité, la bienfesance, l'indulgence; il a toujours rendu justice au mérite malheureux et à la vérité persécutée. Nul auteur n'a jamais détruit plus de calomnies; nul, en écrivant l'histoire, n'a jamais tant confondu les auteurs des libelles. Nous devons faire pour lui ce qu'il a fait pour tant d'autres; nous devons la vérité à celui qui l'a dite.

11°. Nous n'entrons point ici dans la discussion des atteintes que le *Testament politique* (page 217) donne aux parlemens du royaume. Il n'était pas hors de vraisemblance que le cardinal de Richelieu eût de tels sentimens; mais aussi il est très vraisemblable que l'auteur,

en conseillant au roi d'envoyer dans les provinces des conseillers d'état et des maîtres des requêtes pour rendre la justice, écrivait après l'année 1665, lorsque Louis XIV eut fait tenir les grands jours dans quelques provinces par une commission extraordinaire. Il n'est guère possible qu'alors on eût suivi en cela les instructions du cardinal de Richelieu, dont le Testament ne parut qu'en 1688; et il est assez naturel que l'auteur déguisé sous le nom du cardinal, ait conseillé ce qu'on venait de faire.

12°. Après avoir lu attentivement le chapitre intitulé *Du conseil du prince*, nous sommes forcés d'avouer notre extrême étonnement de n'y avoir rien trouvé que de vague sur la probité nécessaire à un conseiller d'état, sur le cœur et la force d'un conseiller d'état, sur l'application que doivent avoir les conseillers d'état; et nous présumons qu'il n'est pas vraisemblable qu'un ministre ait perdu son temps à composer une déclamation si vaine et si fastidieuse, lorsqu'il avait tant de choses intéressantes à dire, et tant de grands intérêts à discuter.

Telle est notre opinion concernant la première partie du Testament, et tel a été l'avis de ceux qui l'ont lu avec nous, et que nous avons consultés. Venons à la seconde partie.

13°. Nous n'avons trouvé rien de relatif à la France, rien qui la concerne plutôt qu'un autre pays, dans les chapitres intitulés : *Le premier fondement du bonheur d'un état est l'établissement du règne de Dieu. La raison doit être la règle de la conduite d'un état. Les intérêts publics doivent être l'unique fin de ceux qui gouvernent les états. La prévoyance est nécessaire au*

gouvernement d'un état. La peine et la récompense sont deux points tout-à-fait nécessaires à la conduite des états. Une négociation continuelle ne contribue pas peu au bon succès des affaires, etc.

Tout cela convient à la Suède, à la Russie, à la Chine aussi bien qu'à la France.

Rien ne nous paraît porter davantage le caractère d'un déclamateur qui veut se faire valoir, rien ne ressemble moins à un ministre qui veut être utile.

14°. Nous remarquerons seulement une maxime bien cruelle (page 27, IIe partie) : il est dit qu'en plusieurs occasions on peut, sans preuve authentique, *commencer par l'exécution ;* c'est-à-dire qu'il faut d'abord faire mourir un homme soupçonné de crime d'état, sauf à examiner ensuite s'il est coupable.

Quelque despotique qu'ait été le cardinal de Richelieu, il est difficile de penser qu'il ait donné des conseils si abominables. Ce sont des barbaries qu'on a le malheur de commettre quelquefois, mais qu'on n'a jamais l'imprudence de dire. Cela est trop opposé au chapitre intitulé : *Du règne de Dieu.* C'est ici que l'auteur affecte de ressembler à Machiavel, pour se donner le relief d'un politique profond. Il croit qu'en prenant le nom d'un grand ministre, il doit le faire parler en tyran. Nous respectons trop la mémoire du cardinal, pour lui imputer des conseils qui rendraient à jamais sa mémoire odieuse à tous les peuples; et nous nous joignons à M. de Voltaire pour bénir le ciel que Fénélon ait fait son *Télémaque*, et que Richelieu puisse être lavé du soupçon d'avoir fait ce Testament.

Venons enfin au peu d'articles qui regardent précisément la France.

15°. Il est dit, au chapitre IX (section V) de la Puissance sur mer, non-seulement *que la Provence a beaucoup plus de grands ports et de plus assurés que l'Espagne et l'Italie ensemble* (ce que M. de Voltaire a très bien relevé); mais on assure encore *que la Bretagne contient les plus beaux ports qui soient dans l'Océan;* ce que M. de Voltaire ne devait pas moins reprendre.

Nous sommes entièrement de son avis sur cette exagération insoutenable, dont il n'a pas cru que le surintendant des mers pût être capable : et tout le reste de ce chapitre nous a paru être d'un homme qui affecte de connaître le mistral et la tramontane, et qui n'a aucune connaissance de la mer.

16°. Sur l'article du commerce, il nous paraît bien difficile que le cardinal de Richelieu soit entré dans le détail des soies et des cotons filés. Il se serait bien trompé s'il avait dit (page 130) que les velours rouges, violets et tannés, se fabriquaient à Tours beaucoup plus beaux qu'à Gênes ; ce qui est d'une fausseté reconnue par tous les marchands. On ne peut non plus soupçonner le cardinal d'avoir dit qu'il n'y avait point d'établissement à faire en Amérique.

17°. La section VII (page 141) annonce le projet *de décharger le peuple des trois quarts du faix qui l'accable maintenant.* Ce titre ressemble plutôt, il faut l'avouer, au projet d'un citoyen oisif, effrayé des charges de l'état, qu'aux idées justes d'un grand ministre qui sentirait l'impossibilité de diminuer les trois quarts de ces charges.

Nous ne pouvons condamner le doute que M. de Voltaire a élevé au sujet des comptans : on sent assez qu'il n'est pas naturel qu'un ministre traite d'*illicites*

des ordonnances qu'il signait lui seul, et qu'il s'accuse lui-même de péculat.

18°. Nous avons lu attentivement ce projet de finances; nous avons été bien étonnés de la proposition de retrancher toutes les pensions (page 161), et de reduire (même page) le comptant du roi à trois cent mille livres, tandis qu'à la page 145, il réduit ce même comptant à un million d'écus d'or. Cette énorme contradiction nous a paru impossible dans un ministre tel que le cardinal.

Il n'y a pas moyen de rien comprendre à la page 172 et suivantes, dans lesquelles on propose de rembourser trente millions de capitaux de rentes. *La suppression*, dit l'auteur, *d'un capital de sept millions à cinq pour cent se fera en sept années et demie par la seule jouissance.*

M. de Voltaire a très bien remarqué qu'il faut vingt années pour rembourser à cinq pour cent un capital par la jouissance. Il aurait dû faire voir aussi quelle serait l'énorme injustice de dépouiller une famille de son capital, sous prétexte qu'elle aurait reçu la valeur de ce capital en plusieurs années. Cette proposition revoltante serait la destruction de la société.

Tous les calculs qui suivent sont également fautifs. *De sept autres millions*, dit l'auteur, *qui ne devront être remboursés qu'au denier six, qui est le prix courant de telles charges, ils pourront être supprimés en huit années et demie.* Cet auteur n'entend pas un mot de la matière, et n'entend pas mieux l'arithmétique la plus simple qu'il ne sait le français. Au lieu du denier six il devait dire le denier seize et un quart, parce que six pour cent sont la seizième partie et un

quart de cent ; et il est bien clair qu'en huit années et demie un capital à six pour cent d'intérêt ne serait pas remboursé par la jouissance. Six fois huit et demi font cinquante et un ; de sorte qu'il s'en manquerait presque la moitié. Et que signifie *remboursés qu'au denier six?* six pour cent sont-ils moins que cinq pour cent? Autant de paroles, autant d'inepties.

Nous ne pouvons assez nous étonner que des absurdités si grossières aient été imputées au cardinal de Richelieu, et nous ne pouvons qu'applaudir à M. de Voltaire, qui a persévéré constamment à défendre sa mémoire.

19°. Nous avions pensé d'abord qu'il s'était exprimé avec trop peu d'exactitude et trop d'exagération, quand il a reproché à l'auteur du Testament d'avoir voulu imposer les cours souveraines à la taille : mais il n'est que trop certain que cette proposition se trouve expressément énoncée (page 175). La taille est une ancienne imposition établie par les seigneurs des terres sur leurs vassaux roturiers, sur les vilains nommés alors leurs *sujets,* impôt devenu humiliant, reste de servitude, titre de bassesse, auquel chacun cherche à se dérober aujourd'hui dès qu'il s'est élevé un peu par son industrie.

Assujettir toute la robe à cette humiliation, ce serait avilir la magistrature au point qu'aucun citoyen ne voudrait embrasser cet état. La noble fonction de rendre la justice serait confondue avec les dernières classes des hommes; l'honneur de juger la nation deviendrait un opprobre : le commis d'un receveur des tailles ferait trembler son juge. Une chimère aussi tyrannique rendrait le nom d'un ministre éternellement odieux, s'il avait pu la proposer.

Il est très vrai encore (page 101) que l'auteur du Testament propose d'ordonner *à tous les gentilshommes qui auront passé vingt ans de porter les armes*, et d'ordonner à tous les capitaines de cavalerie *d'enrôler dans leurs compagnies au moins la moitié de gentilshommes.*

C'est dans le même chapitre (page 103) que l'auteur dit *que si l'on veut avoir cinquante mille hommes, il en faut lever cent mille.*

Saisis d'étonnement à la lecture de tant d'étranges propositions, nous croirions en effet être coupables envers la nation comme envers la mémoire d'un grand ministre, si nous pouvions le soupçonner un moment d'avoir eu la moindre part à de tels systèmes, qui nous paraissent enfantés par un écrivain bien indigne du grand nom qu'il usurpe. Nous pensons que pour peu qu'on ait de justice, on doit des remercîmens à celui qui nous a ouvert les yeux.

Il reste à rechercher comment il s'est pu faire qu'on ait si long-temps attribué au cardinal de Richelieu ce *Testament politique.* Il est trop vrai, comme l'a dit M. de Voltaire, que bien qu'il y ait une foule immense de livres, on lit peu, et on lit mal : l'esprit se repose sur la foi d'un grand nom; il est plus aisé et plus commun de croire que d'examiner; le temps donne de l'autorité à l'erreur; ceux qui la combattent trop tard passent pour téméraires; et on emploie quelquefois, pour la soutenir, toutes les armes dont on ne devait se servir que pour défendre la vérité.

Enfin, pour résumer tout ce que nous avons dit, nous pensons que M. de Foncemagne a saisi le vrai, en fesant voir que le cardinal de Richelieu commanda, lut

et margina son manifeste sous le nom de *Narration succincte;* et que M. de Voltaire a prouvé que le *Testament politique*, joint à cette Narration, n'est ni ne peut être l'ouvrage d'un ministre dont le nom sera toujours illustre, et qui nous devient cher de jour en jour par les mérites et les services des héritiers de son nom et de sa gloire.

EXAMEN

DU

TESTAMENT POLITIQUE

DU CARDINAL ALBÉRONI.

1753.

Après tant de testamens cassés par le public, celui du cardinal Albéroni vient de paraître. Je souhaite à l'éditeur qu'en effet le cardinal Albéroni l'ait mis sur son testament. Cet éditeur, ou cet auteur, connaît sans doute assez les hommes, les affaires, et le train du monde, pour ne pas ignorer qu'un bon legs, qui procure une vie heureuse, vaut mieux que toutes les spéculations politiques. Un écrivain fait un beau livre plein de profonds raisonnemens sur le commerce ruineux de l'Europe avec les Grandes-Indes : un négociant d'un trait de plume y envoie, sans raisonner, des effets; il s'enrichit, et ne lit point le livre. Il en est de même dans la politique; l'homme d'esprit oisif fait des projets pour changer la face de l'Europe; ceux qui gouvernent suivent leur routine, et ne s'informent pas seulement si on a fait des projets.

L'abbé de Bourzeys, dans la crainte de n'être point lu, prit sans façon le nom du cardinal de Richelieu. D'autres ont pris le nom de Mazarin, de Colbert, de Louvois, du duc de Lorraine. Tous ces testamens sont faits dans le goût de celui de Crispin, qui prend la robe de chambre et le nom de Géronte dans *le Légataire*

universel. On voit bien que ce n'est pas Géronte qui a fait ce testament-là ; on y reconnaît bien vite Crispin.

Ce n'est pas un Crispin à la vérité qui a composé le Testament du cardinal Albéroni ; c'est un homme passablement instruit : mais il faut qu'il se détrompe de la vanité de faire accroire que ce Testament soit effectivement l'ouvrage du cardinal. Il a beau, dans sa preface, vouloir éluder la loi que j'ai fait valoir, que ce seul mot, *testament d'un ministre*, impose le devoir indispensable de déposer dans des archives publiques l'original de l'ouvrage, ou d'en constater l'authenticité par des voies équivalentes ; cette loi ne peut être violée sans que le public soit en droit de crier à la supposition. Il est absolument nécessaire de montrer au public qu'on ne le trompe pas, quand il s'agit d'ouvrages de cette importance. Lorsque je fis imprimer à La Haye l'*Anti-Machiavel*, j'en déposai l'original à l'Hôtel-de-ville, et il y est encore. Aussi l'auteur ne prétend pas que le *Testament du cardinal Albéroni* soit l'ouvrage de ce ministre ; il dit seulement que ce sont ses intentions ; que c'est un recueil de quelques pensées du cardinal, auxquelles l'éditeur a joint les siennes ; et par là c'est un ouvrage qui peut devenir doublement précieux. Qu'on l'appelle *testament* ou non, il n'importe : les titres des livres sont comme ceux des hommes aux yeux du philosophe ; il ne juge de rien par les titres.

Que ce soit le cardinal Albéroni, ou son truchement, qui propose au roi d'Espagne d'encourager l'agriculture, il est clair que c'est un très bon avis, et qu'il faut le suivre, soit qu'il vienne d'un ministre ou d'un fermier. L'auteur propose de cultiver les terres espagnoles par des nègres. Pourquoi non? ces terres, qui manquent

de laboureurs, accusent encore le malheureux roi qui les priva des mains des Maures, sous lesquelles elles étaient fertiles. Les déserts de la Prusse, cultivés par des étrangers, sont un reproche aux terres de la Castille.

Peu d'hommes connaissent mieux l'Espagne que l'auteur; on croirait presque que c'est le ministre de Philippe v, ou celui qui a été le compagnon de sa retraite et son malheureux ami, si l'on peut être l'ami d'un roi. Il compte toutes les causes de la dépopulation de l'Espagne : mais il me semble qu'il a tort de ne pas mettre parmi ces causes l'expulsion des Juifs et des Maures, et les transplantations en Amérique. L'émigration des protestans est insensible en France. Oui, parce que la France possède environ vingt-deux millions d'habitans industrieux; mais il n'y a guère plus de six millions d'âmes en Espagne; et la fière oisiveté y étouffe l'industrie. Otez beaucoup à celui qui a peu; que lui reste-t-il? et comment réparer ces pertes dans un pays où les pères transmettent aux enfans la maladie qui attaque le genre humain dans sa source, et où la superstition ensevelit la nature dans les cloîtres? Je me sers ici du mot de *superstition* que le cardinal emploie : je me ferais un scrupule de changer ses paroles. D'ailleurs l'auteur fait bien voir que l'Espagne est le pays de la grandeur et des abus. Il fait plus; il montre les ressources. L'ouvrage n'a pas été revu par les inquisiteurs : il y a tel pays qui exige qu'on soit à six cents milles de lui pour lui dire des vérités utiles.

Dans le chapitre VII, on voit une partie de ce plan immense conçu autrefois par le cardinal Albéroni. Cet homme, en 1707, n'avait été connu dans Anet (dont il refusa la cure), que sur le pied d'un *uomo faceto e*

piacevole, qui fesait des soupes à l'ognon excellentes. Campistron le protégeait alors; et en 1718 il allait bouleverser la terre. J'en parlai dans l'*Histoire de Charles XII*. Je lui rendis justice, et il me remercia avec d'autant plus de sensibilité qu'il était alors malheureux. Ce projet, prêt à éclore, était d'armer l'empire ottoman contre l'Autriche, Charles XII et le czar contre l'Angleterre; d'établir le prétendant à Londres par les mains du vainqueur de Narva; d'arracher la régence de la France au duc d'Orléans; de rendre pour jamais l'Italie indépendante de l'Allemagne, après sept cents ans de sujétion, ou d'esclavage, ou de soumission. Suivant ce dessein, un corps italique s'établissait, à l'exemple à peu près du corps germanique. Don Carlos devait posséder Naples et Sicile; son frère don Philippe avait la Toscane. La Lombardie fesait le partage des ducs de Savoie. Mantoue était ajoutée aux états de Venise. Le domaine du duc de Modène s'accroissait de plus de moitié par celui de Parme.

Les vues du commerce le plus étendu venaient à l'appui de ces arrangemens ou de ces dérangemens politiques. Le coup de fauconneau qui tua Charles XII renversa tout le projet : mais cette machine brisée fut encore assez forte, quelque temps après, pour porter don Carlos sur le trône des Deux-Siciles par de nouveaux efforts.

L'auteur voudrait que le prétendant se fût fait roi en Corse, au lieu de tenter inutilement d'être roi d'Angleterre; ensuite il lui propose la vice-royauté de Majorque : est-ce bien le cardinal Albéroni qui fait ces propositions?

Est-ce bien lui qui s'acharne contre la mémoire du cardinal de Fleury, et qui dit qu'on n'a entendu que les plaintes et les gémissemens des peuples pendant son

ministère? Si c'est le cardinal Albéroni qui parle ainsi, ou il est bien prévenu, ou il ne connaissait pas la France comme il connaissait l'Espagne. Il s'attache à décrier en tout le cardinal de Fleury. Il l'abaisse au-dessous du médiocre. Mais quand on voyage de Saint-Dizier à Moyenvic, on dit : *C'est le cardinal de Fleury qui a donné toutes ces terres à la France ; qu'aurait fait de mieux alors un grand homme?* Le cardinal Albéroni est devenu un censeur bien impitoyable depuis sa mort : son Testament est une satire.

Il blâme le cardinal de Fleury d'avoir voulu la guerre de 1741, et on sait qu'il ne la voulait pas, et qu'il s'y opposa autant qu'il put.

Il blâme l'empereur Charles VI d'avoir fait sa pragmatique sanction. Sa fille ne sera pas de cet avis. Il veut changer la constitution de l'Allemagne : c'est un homme qui a perdu son bien au jeu, et qui, se plaisant encore à regarder jouer, dit tout haut les fautes qu'il croit apercevoir.

Est-ce donc le cardinal Albéroni qui juge ainsi les vivans et les morts? On connaît dans l'Europe un maréchal de France qui s'est fait un nom célèbre par ses grandes vues, par son esprit d'ordre et de détail, par son génie, et par son activité *. Le prétendu testateur le traite bien durement. Je ne crois pas qu'il soit permis à l'histoire de parler des vivans : elle doit imiter les jugemens de l'Égypte, qui ne décidaient du mérite des citoyens que lorsqu'ils n'étaient plus. Les portraits des hommes publics sont toujours dans un faux jour pendant leur vie. Mais si quelqu'un voulait répondre aux reproches amers que fait le cardinal Albéroni à cet

* Le maréchal de Belle-Isle. B.

illustre Français, ne pourrait-il pas lui dire, cessez de reprocher à ce maréchal l'épuisement des trésors de la France dans la magnifique ambassade de Francfort, où Charles VII fut élu empereur. Cessez de représenter l'Allemagne en défiance de cette profusion prétendue. L'ambassadeur d'Espagne y fesait une aussi grande figure que celui de France. Le duc de Riperda avait paru avec plus d'éclat encore à Vienne; et jamais on n'a vu les nations prendre l'alarme sur le nombre des domestiques et sur la vaisselle d'un plénipotentiaire. Vous étiez malade apparemment quand vous dictâtes cet article de votre Testament; et vous donnez en mourant votre malédiction pour bien peu de chose. Votre éminence était de mauvaise humeur quand elle a dicté l'article par lequel elle réprouve en politique le projet de ce général. Ce n'est pas à elle à juger par l'événement. Des hommes qui auront plus de réputation que vous dans la postérité, parce qu'avec un génie égal au vôtre ils ont eu plus de bonheur, ont dit que ce plan qui vous paraît chimérique était le comble de la vraisemblance. En effet, quel était ce plan? c'était d'unir la France, l'Espagne, la Prusse, la Saxe, la Bavière, pour juger, les armes à la main, le procès de la succession de l'Autriche. Un jeune roi victorieux avait d'un côté cent mille hommes en armes et les mieux disciplinés de l'Europe; la Saxe en avait près de cinquante mille; deux armées françaises, d'environ quarante mille hommes chacune, étaient toutes deux au milieu de l'Allemagne. On était aux portes de Vienne. L'Espagne allait fondre dans l'Italie : et à peine paraissait-il alors qu'il y eût un ennemi à combattre. On avait proposé encore de faire agir d'autres ressorts que

l'histoire découvrira un jour. On demande après cela si jamais entreprise eut de plus belles apparences? on demande si ce projet n'était pas cent fois plus plausible que les vôtres? On a vu quelquefois de petites armées renverser de grands empires. Ici deux cent cinquante mille hommes attaquent une femme sans défense; et elle se soutient. Avouez-le, monsieur le cardinal, il y a quelque chose là-haut qui confond les desseins des hommes.

Vous êtes bien mal instruit pour un grand ministre, quand vous dites que ce général que vous condamnez, demanda cent mille hommes au cardinal de Fleury. Je peux assurer votre éminence qu'il n'en demanda que cinquante mille pour aller à Vienne, et dans cette armée il voulait vingt mille hommes de cavalerie. On ne lui donna que trente-deux mille hommes complets, parmi lesquels il n'y avait que huit mille cavaliers; mais cela composait, avec les troupes des alliés, une force à laquelle il paraissait que rien ne devait résister, puisque ceux qu'on attaquait n'avaient pas encore une armée rassemblée. Je pourrais sur ce point d'histoire apprendre à feu votre éminence bien des choses qu'elle ignore, et qui lui feraient connaître que celui qu'elle feint de mépriser est très digne de son estime.

Comme je suis encore en vie, il ne m'est pas permis d'être aussi libre que vous qui êtes mort, et qui pouvez tout dire impunément : mais je pourrais vous donner au moins des lumières sur le siége de Prague, qui vous feraient changer de pensée. Vous ne pourriez nier que les sorties n'aient été de véritables batailles, et que la retraite n'ait été glorieuse.

Je ne sais pas ce que le cardinal de Fleury et le géné-

ral dont vous parlez vous ont fait, mais il me semble, monseigneur, qu'un bon chrétien comme vous, qu'un cardinal devait en mourant se réconcilier avec ses ennemis. Il semble que votre Testament ait été fait *ab irato*; cela seul suffirait pour l'invalider.

Ce Testament sera plus utile aux politiques qu'aux historiens. Le testateur est loin de tomber dans la faute absurde du faussaire qui prit le nom du cardinal de Richelieu. Ce faussaire malhabile, en fesant parler le plus grand ministre de l'Europe dans la crise de la guerre avec l'empereur et le roi d'Espagne, ne dit pas un mot de la manière dont la France devait se conduire avec ses alliés et avec ses ennemis. C'était un étrange contraste de voir le cardinal de Richelieu passer sous silence les négociations, les intérêts de tous les princes, pour parler de l'Université et de la gabelle. C'est ici tout le contraire. L'auteur entre dans les intérêts de tous les potentats; il fait à chacun leur part; il arrange le monde à son gré, et se met à la place de la Providence. Il parle de tout ce qu'on aurait pu faire, de tout ce qui pourrait arriver; c'est le recueil des futurs contingens.

On ne voit dans cet écrit aucune notion simple et commune. Il y est dit que lorsque l'empereur Charles VII était sans états et sans armée, il aurait dû mettre la reine de Hongrie au ban de l'empire. Il paraît cependant que quand on rend un pareil arrêt, il faut avoir cent mille huissiers aguerris pour le signifier.

Au reste, jamais testament ne contint des legs plus considérables. Le cardinal donne et lègue la Bohême à l'électeur de Saxe, le duché de Zell au duc de Cumberland, le Tyrol et la Carinthie à l'électeur de Bavière, le Brisgau avec les villes forestières au duc des

Deux-Ponts, et le duché des Deux-Ponts à l'électeur palatin. Cela ressemble au testament que Cérisantes le Gascon fit à Naples du temps du duc de Guise. Il légua à ce prince ses pierreries et sa vaisselle d'or, cent mille écus aux jésuites, autant à un hôpital; il fonda un collége et une bibliothéque publique. Il n'avait pas de quoi se faire enterrer.

DES CONSPIRATIONS
CONTRE LES PEUPLES,
OU
DES PROSCRIPTIONS.
1767.

CONSPIRATIONS OU PROSCRIPTIONS JUIVES.

L'HISTOIRE est pleine de conspirations contre les tyrans; mais nous ne parlerons ici que des conspirations des tyrans contre les peuples *. Si l'on remonte à la plus haute antiquité parmi nous; si l'on ose chercher les premiers exemples des proscriptions dans l'histoire des Juifs; si nous séparons ce qui peut appartenir aux passions humaines, de ce que nous devons révérer dans les décrets éternels; si nous ne considérons que l'effet terrible d'une cause divine, nous trouverons d'abord une proscription de vingt-trois mille Juifs après l'idolâtrie d'un veau d'or; une de vingt-quatre mille pour punir l'Israélite qu'on avait surpris dans les bras d'une Madianite; une de quarante-deux mille hommes de la tribu d'Éphraïm, égorgés à un gué du Jourdain. C'était une vraie proscription; car ceux de Galaad, qui exerçaient la vengeance de Jephté contre les Éphraïmites, voulaient connaître et démêler leurs victimes en leur fesant

* Cette première phrase ne se trouvait pas dans l'édition de 1767; mais avant ce morceau on en trouvait un autre intitulé : *Du gouvernement et de la divinité d'Auguste*, qui forme aujourd'hui l'article VELLETRI, du *Dictionnaire philosophique*. B.

prononcer l'un après l'autre le mot *shibolet* au passage de la rivière ; et ceux qui disaient *sibolet*, selon la prononciation éphraïmite, étaient reconnus et tués sur-le-champ. Mais il faut considérer que cette tribu d'Éphraïm ayant osé s'opposer à Jephté, choisi par Dieu même pour être le chef de son peuple, méritait sans doute un tel châtiment.

C'est pour cette raison que nous ne regardons point comme une injustice l'extermination entière des peuples du Canaan ; ils s'étaient sans doute attiré cette punition par leurs crimes ; ce fut le Dieu vengeur des crimes qui les poursuivit ; les Juifs n'étaient que les bourreaux.

CELLE DE MITHRIDATE.

De telles proscriptions commandées par la Divinité même, ne doivent pas sans doute être imitées par les hommes ; aussi le genre humain ne vit point de pareils massacres jusqu'à Mithridate. Rome ne lui avait pas encore déclaré la guerre, lorsqu'il ordonna qu'on assassinât tous les Romains qui se trouvaient dans l'Asie Mineure. Plutarque fait monter le nombre des victimes à cent cinquante mille ; Appien le réduit à quatre-vingt mille.

Plutarque n'est guère croyable, et Appien probablement exagère. Il n'est pas vraisemblable que tant de citoyens romains demeurassent dans l'Asie Mineure où ils avaient alors très peu d'établissemens. Mais quand ce nombre serait réduit à la moitié, Mithridate n'en serait pas moins abominable. Tous les historiens conviennent que le massacre fut général ; et que ni les femmes ni les enfans ne furent épargnés.

CELLES DE SYLLA, DE MARIUS, ET DES TRIUMVIRS.

Mais environ dans ce temps-là même, Sylla et Marius exercèrent sur leurs compatriotes la même fureur qu'ils éprouvaient en Asie. Marius commença les proscriptions, et Sylla le surpassa. La raison humaine est confondue quand elle veut juger les Romains. On ne conçoit pas comment un peuple chez qui tout était à l'enchère, et dont la moitié égorgeait l'autre, pût être dans ce temps-là même le vainqueur de tous les rois. Il y eut une horrible anarchie depuis les proscriptions de Sylla jusqu'à la bataille d'Actium; et ce fut pourtant alors que Rome conquit les Gaules, l'Espagne, l'Égypte, la Syrie, toute l'Asie Mineure et la Grèce.

Comment expliquerons-nous ce nombre prodigieux de déclamations qui nous restent sur la décadence de Rome dans ces temps sanguinaires et illustres? Tout est perdu, disent vingt auteurs latins; *Rome tombe par ses propres forces, le luxe a vengé l'univers.* Tout cela ne veut dire autre chose, sinon que la liberté publique n'existait plus; mais la puissance subsistait; elle était entre les mains de cinq ou six généraux d'armée; et le citoyen romain, qui avait jusque-là vaincu pour lui-même, ne combattait plus que pour quelques usurpateurs.

La dernière proscription fut celle d'Antoine, d'Octave et de Lépide; elle ne fut pas plus sanguinaire que celle de Sylla.

Quelque horrible que fût le règne des Caligula et des Néron, on ne voit point de proscriptions sous leur empire; il n'y en eut point dans les guerres des Galba, des Othon, des Vitellius.

CELLE DES JUIFS SOUS TRAJAN.

Les Juifs seuls renouvelèrent ce crime sous Trajan. Ce prince humain les traitait avec bonté. Il y en avait un très grand nombre dans l'Égypte et dans la province de Cyrène. La moitié de l'île de Chypre était peuplée de Juifs. Un nommé André qui se donna pour un messie, pour un libérateur des Juifs, ranima leur execrable enthousiasme qui paraissait assoupi. Il leur persuada qu'ils seraient agréables au Seigneur, et qu'ils rentreraient tous enfin victorieux dans Jérusalem, s'ils exterminaient tous les infidèles dans les lieux où ils avaient le plus de synagogues. Les Juifs, séduits par cet homme, massacrèrent, dit-on, plus de deux cent vingt mille personnes dans la Cyrénaïque et dans Chypre. Dion et Eusèbe disent que non contens de les tuer, ils mangeaient leur chair, se fesaient une ceinture de leurs intestins, et se frottaient le visage de leur sang. Si cela est ainsi, ce fut, de toutes les conspirations contre le genre humain dans notre continent, la plus inhumaine et la plus épouvantable; et elle dut l'être, puisque la superstition en était le principe. Ils furent punis, mais moins qu'ils ne le méritaient, puisqu'ils subsistent encore!

CELLE DE THÉODOSE.

Je ne vois aucune conspiration pareille dans l'histoire du monde, jusqu'au temps de Théodose, qui proscrivit les habitans de Thessalonique, non pas dans un mouvement de colère, comme des menteurs mercenaires l'écrivent si souvent, mais après six mois des plus mûres réflexions. Il mit dans cette fureur méditée un artifice et une lâcheté qui la rendaient encore plus horrible.

Les jeux publics furent annoncés par son ordre; les habitans invités : les courses commencèrent : au milieu de ces réjouissances, ses soldats égorgèrent sept à huit mille habitans; quelques auteurs disent quinze mille. Cette proscription fut incomparablement plus sanguinaire et plus inhumaine que celle des triumvirs; ils n'avaient compris que leurs ennemis dans leurs listes; mais Théodose ordonna que tout pérît sans distinction. Les triumvirs se contentèrent de taxer les veuves et les filles des proscrits. Théodose fit massacrer les femmes et les enfans, et cela dans la plus profonde paix, et lorsqu'il était au comble de sa puissance. Il est vrai qu'il expia ce crime; il fut quelque temps sans aller à la messe.

CELLE DE L'IMPÉRATRICE THÉODORA.

Une conspiration beaucoup plus sanglante encore que toutes les précédentes fut celle d'une impératrice Théodora au milieu du neuvième siècle. Cette femme superstitieuse et cruelle, veuve du cruel Théophile, et tutrice de l'infâme Michel, gouverna quelques années Constantinople. Elle donna ordre qu'on tuât tous les manichéens dans ses états. Fleury, dans son *Histoire ecclésiastique*, avoue qu'il en périt environ cent mille. Il s'en sauva quarante mille qui se réfugièrent dans les états du calife, et qui, devenus les plus implacables comme les plus justes ennemis de l'empire grec, contribuèrent à sa ruine. Rien ne fut plus semblable à notre Saint-Barthélemi, dans laquelle on voulut détruire les protestans, et qui les rendit furieux.

CELLE DES CROISÉS CONTRE LES JUIFS.

Cette rage des conspirations contre un peuple entier sembla s'assoupir jusqu'au temps des croisades. Une horde de croisés dans la première expédition de Pierre-l'Ermite, ayant pris son chemin par l'Allemagne, fit vœu d'égorger tous les Juifs qu'ils rencontreraient sur leur route. Ils allèrent à Spire, à Vorms, à Cologne, à Mayence, à Francfort; ils fendirent le ventre aux hommes, aux femmes, aux enfans de la nation juive qui tombèrent entre leurs mains, et cherchèrent dans leurs entrailles l'or qu'on supposait que ces malheureux avaient avalé.

Cette action des croisés ressemblait parfaitement à celle des Juifs de Chypre et de Cyrène, et fut peut-être encore plus affreuse, parce que l'avarice se joignait au fanatisme. Les Juifs alors furent traités comme ils se vantent d'avoir traité autrefois des nations entières; mais selon la remarque de Suarez : *Ils avaient égorgé leurs voisins par une piété bien entendue, et les croisés les massacrèrent par une piété mal entendue.* Il y a au moins de la piété dans ces meurtres, et cela est bien consolant!

CELLE DES CROISADES CONTRE LES ALBIGEOIS.

La conspiration contre les Albigeois fut de la même espèce et eut une atrocité de plus; c'est qu'elle fut contre des compatriotes, et qu'elle dura plus long-temps. Suarez aurait dû regarder cette proscription comme la plus édifiante de toutes, puisque de saints inquisiteurs condamnèrent aux flammes tous les habitans de Béziers, de Carcassonne, de Lavaur, et de cent bourgs considé-

rables; presque tous les citoyens furent brûlés en effet, ou pendus, ou égorgés.

LES VÊPRES SICILIENNES.

S'il est quelque nuance entre les grands crimes, peut-être la journée des vêpres siciliennes est la moins exécrable de toutes, quoiqu'elle le soit excessivement. L'opinion la plus probable est que ce massacre ne fut point prémédité. Il est vrai que Jean de Procida, émissaire du roi d'Aragon, préparait dès lors une révolution à Naples et en Sicile; mais il paraît que ce fut un mouvement subit dans le peuple animé contre les Provençaux, qui le déchaîna tout d'un coup, et qui fit couler tant de sang. Le roi Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis, s'était rendu odieux par le meurtre de Conradin et du duc d'Autriche, deux jeunes héros et deux grands princes dignes de son estime, qu'il fit condamner à mort comme des voleurs. Les Provençaux qui vexaient la Sicile étaient détestés. L'un d'eux fit violence à une femme le lendemain de Pâques; on s'attroupa, on s'émut, on sonna le tocsin, on cria *meurent les tyrans :* tout ce qu'on rencontra de Provençaux fut massacré; les innocens périrent avec les coupables.

LES TEMPLIERS.

Je mets sans difficulté au rang des conjurations contre une société entière, le supplice des templiers. Cette barbarie fut d'autant plus atroce, qu'elle fut commise avec l'appareil de la justice. Ce n'était point une de ces fureurs que la vengeance soudaine ou la nécessité de se defendre semble justifier : c'était un projet réfléchi d'exterminer tout un ordre trop fier et trop riche. Je

pense bien que dans cet ordre il y avait de jeunes débauchés qui méritaient quelque correction ; mais je ne croirai jamais qu'un grand maître et tant de chevaliers, parmi lesquels on comptait des princes, tous vénérables par leur âge et par leurs services, fussent coupables des bassesses absurdes et inutiles dont on les accusait. Je ne croirai jamais qu'un ordre entier de religieux ait renoncé en Europe à la religion chrétienne, pour laquelle il combattait en Asie, en Afrique, et pour laquelle même encore plusieurs d'entre eux gémissaient dans les fers des Turcs et des Arabes, aimant mieux mourir dans les cachots que de renier leur religion.

Enfin, je crois sans difficulté à plus de quatre-vingts chevaliers, qui, en mourant, prennent Dieu à témoin de leur innocence. N'hésitons point à mettre leur proscription au rang des funestes effets d'un temps d'ignorance et de barbarie.

MASSACRES DANS LE NOUVEAU-MONDE.

Dans ce recensement de tant d'horreurs, mettons surtout les douze millions d'hommes détruits dans le vaste continent du Nouveau-Monde. Cette proscription est à l'égard de toutes les autres ce que serait l'incendie de la moitié de la terre à celui de quelques villages.

Jamais ce malheureux globe n'éprouva une dévastation plus horrible et plus générale, et jamais crime ne fut mieux prouvé. Las Casas, évêque de Chiapa dans la Nouvelle-Espagne, ayant parcouru pendant plus de trente années les îles et la terre ferme découvertes avant qu'il fût évêque, et depuis qu'il eut cette dignité, témoin oculaire de ces trente années de destruction, vint enfin en Espagne dans sa vieillesse, se jeter aux pieds

de Charles-Quint et du prince Philippe son fils, et fit entendre ses plaintes qu'on n'avait pas écoutées jusqu'alors. Il présenta sa requête au nom d'un hémisphère entier : elle fut imprimée à Valladolid. La cause de plus de cinquante nations proscrites, dont il ne subsistait que de faibles restes, fut solennellement plaidée devant l'empereur. Las Casas dit que ces peuples détruits étaient d'une espèce douce, faible et innocente, incapable de nuire et de résister, et que la plupart ne connaissaient pas plus les vêtemens et les armes que nos animaux domestiques. J'ai parcouru, dit-il, toutes les petites îles Lucaies, et je n'y ai trouvé que onze habitans, reste de cinq cent mille.

Il compte ensuite plus de deux millions d'hommes détruits dans Cuba et dans Hispaniola, et enfin plus de dix millions dans le continent. Il ne dit pas : J'ai ouï dire qu'on a exercé ces énormités incroyables, il dit : *Je les ai vues : j'ai vu cinq caciques brûlés pour s'être enfuis avec leurs sujets ; j'ai vu ces créatures innocentes massacrées par milliers ; enfin, de mon temps, on a détruit plus de douze millions d'hommes dans l'Amérique.*

On ne lui contesta pas cette étrange dépopulation, quelque incroyable qu'elle paraisse. Le docteur Sepulvéda, qui plaidait contre lui, s'attacha seulement à prouver que tous ces Indiens méritaient la mort, parce qu'ils étaient coupables du péché contre nature, et qu'ils étaient anthropophages.

Je prends Dieu à témoin, répond le digne évêque Las Casas, que vous calomniez ces innocens après les avoir égorgés. Non, ce n'était point parmi eux que régnait la pédérastie, et que l'horreur de manger de la

chair humaine s'était introduite ; il se peut que dans quelques contrées de l'Amérique que je ne connais pas, comme au Brésil ou dans quelques îles, on ait pratiqué ces abominations de l'Europe ; mais ni à Cuba, ni à la Jamaïque, ni dans Hispaniola, ni dans aucune île que j'aie parcourue, ni au Pérou, ni au Mexique où est mon évêché, je n'ai jamais entendu parler de ces crimes, et j'en ai fait les enquêtes les plus exactes. C'est vous qui êtes plus cruels que les anthropophages ; car je vous ai vus dresser des chiens énormes pour aller à la chasse des hommes, comme on va à celle des bêtes fauves. Je vous ai vus donner vos semblables à dévorer à vos chiens. J'ai entendu des Espagnols dire à leurs camarades : Prête-moi une longe d'Indien pour le déjeuner d[illegible] dogues, je t'en rendrai demain un quartier[illegible]n chez vous seuls que j'ai vu de la chair humaine étalée dans vos boucheries, soit pour vos dogues, soit pour vous-mêmes. Tout cela, continue-t-il, est prouvé au procès, et je jure par le grand Dieu qui m'écoute, que rien n'est plus véritable.

Enfin Las Casas obtint de Charles-Quint des lois qui arrêtèrent le carnage réputé jusqu'alors légitime, attendu que c'étaient des chrétiens qui massacraient des infidèles.

CONSPIRATION CONTRE MÉRINDOL.

La proscription juridique des habitans de Mérindol et de Cabrières, sous François Ier, en 1546, n'est à la vérité qu'une étincelle en comparaison de cet incendie universel de la moitié de l'Amérique. Il périt dans ce petit pays environ cinq à six mille personnes des deux sexes et de tout âge. Mais cinq mille citoyens surpassent

en proportion, dans un canton si petit, le nombre de douze millions dans la vaste étendue des îles de l'Amérique, dans le Mexique et dans le Pérou. Ajoutez surtout que les désastres de notre patrie nous touchent plus que ceux d'un autre hémisphère.

Ce fut la seule proscription revêtue des formes de la justice ordinaire; car les templiers furent condamnés par des commissaires que le pape avait nommés, et c'est en cela que le massacre de Mérindol porte un caractère plus affreux que les autres. Le crime est plus grand quand il est commis par ceux qui sont établis pour réprimer les crimes et pour protéger l'innocence.

Un avocat général du parlement d'Aix, nommé Guérin, fut le premier auteur de cette boucherie. *C'était*, dit l'historien César Nostradamus, *un homme noir ainsi de corps que d'âme, autant froid orateur que persécuteur ardent et calomniateur effronté.* Il commença par dénoncer, en 1540, dix-neuf personnes au hasard comme hérétiques. Il y avait alors un violent parti dans le parlement d'Aix, qu'on appelait les *brûleurs*. Le président d'Oppède était à la tête de ce parti. Les dix-neuf accusés furent condamnés à la mort sans être entendus; et dans ce nombre il se trouva quatre femmes et cinq enfans qui s'enfuirent dans des cavernes.

Il y avait alors, à la honte de la nation, un inquisiteur de la foi en Provence; il se nommait frère Jean de Rome. Ce malheureux, accompagné de satellites, allait souvent dans Mérindol et dans les villages d'alentour; il entrait inopinément et de nuit dans les maisons où il était averti qu'il y avait un peu d'argent; il déclarait le père, la mère et les enfans hérétiques, leur donnait la question, prenait l'argent, et violait les filles. Vous trouverez une

partie des crimes de ce scélérat dans le fameux plaidoyer d'Aubri, et vous remarquerez qu'il ne fut puni que par la prison.

Ce fut cet inquisiteur qui, n'ayant pu entrer chez les dix-neuf accusés, les avait fait dénoncer au parlement par l'avocat général Guérin, quoiqu'il prétendît être le seul juge du crime d'hérésie. Guérin et lui soutinrent que dix-huit villages étaient infectés de cette peste. Les dix-neuf citoyens échappés devaient, selon eux, faire révolter tout le canton. Le président d'Oppède, trompé par une information frauduleuse de Guérin, demanda au roi des troupes pour appuyer la recherche et la punition des dix-neuf prétendus coupables. François I[er], trompé à son tour, accorda enfin les troupes. Le vice-légat d'Avignon y joignit quelques soldats. Enfin, en 1544, d'Oppède et Guérin à leur tête mirent le feu à tous les villages : tout fut tué; et Aubri rapporte dans son plaidoyer, que plusieurs soldats assouvirent leur brutalité sur les femmes et sur les filles expirantes qui palpitaient encore. C'est ainsi qu'on servait la religion.

Quiconque a lu l'histoire sait assez qu'on fit justice; que le parlement de Paris fit pendre l'avocat général, et que le président d'Oppède échappa au supplice qu'il avait mérité. Cette grande cause fut plaidée pendant cinquante audiences. On a encore les plaidoyers; ils sont curieux. D'Oppède et Guérin alléguaient pour leur justification tous les passages de l'*Écriture*, où il est dit :

Frappez les habitans par le glaive, détruisez tout jusqu'aux animaux. (*a*)

Tuez le vieillard, l'homme, la femme, et l'enfant à la mamelle. (*b*)

(*a*) Deuteronome, chap. XIII. (*b*) Josué, chap. VI.

Tuez l'homme, la femme, l'enfant sevré, l'enfant qui tette, le bœuf, la brebis, le chameau et l'âne. (a)

Ils alléguaient encore les ordres et les exemples donnés par l'Église contre les hérétiques. Ces exemples et ces ordres n'empêchèrent pas que Guérin ne fût pendu. C'est la seule proscription de cette espèce qui ait été punie par les lois, après avoir été faite à l'abri de ces lois mêmes.

CONSPIRATION DE LA SAINT-BARTHÉLEMI.

Il n'y eut que vingt-huit ans d'intervalle entre les massacres de Mérindol et la journée de la Saint-Barthélemi. Cette journée fait encore dresser les cheveux à la tête de tous les Français, excepté ceux d'un abbé * qui a osé imprimer, en 1758, une espèce d'apologie de cet événement exécrable. C'est ainsi que quelques esprits bizarres ont eu le caprice de faire l'apologie du diable. *Ce ne fut*, dit-il, *qu'une affaire de proscription.* Voilà une étrange excuse! Il semble qu'une affaire de proscription soit une chose d'usage, comme on dit une affaire de barreau, une affaire d'intérêt, une affaire de calcul, une affaire d'église.

Il faut que l'esprit humain soit bien susceptible de tous les travers pour qu'il se trouve au bout de près de deux cents ans un homme qui de sang-froid entreprend de justifier ce que l'Europe entière abhorre. L'archevêque Péréfixe prétend qu'il périt cent mille Français dans cette conspiration religieuse. Le duc de Sulli n'en compte que soixante et dix mille. Monsieur l'abbé abuse du martyrologe des calvinistes, lequel n'a pu tout compter, pour affirmer qu'il n'y eut que quinze mille victimes.

(a) Premier livre des Rois, chap. xv.

* Caveirac.

Eh, monsieur l'abbé! ne serait-ce rien que quinze mille personnes égorgées en pleine paix par leurs concitoyens ?

Le nombre des morts ajoute sans doute beaucoup à la calamité d'une nation, mais rien à l'atrocité du crime. Vous prétendez, homme charitable, que la religion n'eut aucune part à ce petit mouvement populaire. Oubliez-vous le tableau que le pape Grégoire XIII fit placer dans le Vatican, et au bas duquel était écrit: *Pontifex Colignii necem probat?* Oubliez-vous sa procession solennelle de l'église de Saint-Pierre à l'église Saint-Louis, le *Te Deum* qu'il fit chanter, les médailles qu'il fit frapper pour perpétuer la mémoire de l'heureux carnage de la Saint-Barthélemi? Vous n'avez peut-être pas vu ces médailles ; j'en ai vu entre les mains de M. l'abbé de Rothelin. Le pape Grégoire y est représenté d'un côté, et de l'autre c'est un ange qui tient une croix dans la main gauche, et une épée dans la droite. En voilà-t-il assez, je ne dis pas pour vous convaincre, mais pour vous confondre?

CONSPIRATION D'IRLANDE.

La conjuration des Irlandais catholiques contre les protestans, sous Charles I[er], en 1641, est une fidèle imitation de la Saint-Barthélemi. Des historiens anglais contemporains, tels que le chancelier Clarendon et un chevalier Jean Temple, assurent qu'il y eut cent cinquante mille hommes de massacrés. Le parlement d'Angleterre, dans sa déclaration du 25 juillet 1643, en compte quatre-vingt mille : mais M. Brooke, qui paraît très instruit, crie à l'injustice dans un petit livre que j'ai entre les mains. Il dit qu'on se plaint à tort ; et il semble

prouver assez bien qu'il n'y eut que quarante mille citoyens d'immolés à la religion, en y comprenant les femmes et les enfans.

CONSPIRATION DANS LES VALLÉES DU PIÉMONT.

J'OMETS ici un grand nombre de proscriptions particulières. Les petits désastres ne se comptent point dans les calamités générales; mais je ne dois point passer sous silence la proscription des habitans des vallées du Piémont en 1655.

C'est une chose assez remarquable dans l'histoire que ces hommes, presque inconnus au reste du monde, aient persévéré constamment, de temps immémorial, dans des usages qui avaient changé partout ailleurs. Il en est de ces usages comme de la langue: une infinité de termes antiques se conservent dans des cantons éloignés, tandis que les capitales et les grandes villes varient dans leur langage de siècle en siècle.

Voilà pourquoi l'ancien roman que l'on parlait du temps de Charlemagne subsiste encore dans le patois du pays de Vaud, qui a conservé le nom de *pays roman*. On trouve des vestiges de ce langage dans les vallées des Alpes et des Pyrénées. Les peuples voisins de Turin qui habitaient les cavernes vaudoises, gardèrent l'habillement, la langue, et presque tous les rites du temps de Charlemagne.

On sait assez que dans le huitième et dans le neuvième siècle, la partie septentrionale de l'Occident ne connaissait point le culte des images; et une bonne raison, c'est qu'il n'y avait ni peintres ni sculpteurs: rien même n'était encore décidé sur certaines questions délicates, que l'ignorance ne permettait pas d'approfondir. Quand

ces points de controverse furent arrêtés et réglés ailleurs, les habitans des vallées l'ignorèrent; et étant ignorés eux-mêmes des autres hommes, ils restèrent dans leur ancienne croyance; mais enfin ils furent au rang des hérétiques, et poursuivis comme tels.

Dès l'année 1487, le pape Innocent VIII envoya dans le Piémont un legat nommé *Albertus de Capitoneis*, archidiacre de Crémone, prêcher une croisade contre eux. La teneur de la bulle du pape est singulière. Il recommande aux inquisiteurs, à tous les ecclésiastiques, et à tous les moines, « de prendre unanimement « les armes contre les Vaudois, de les écraser comme « des aspics, et de les exterminer saintement. » *In hæreticos armis insurgant, eosque, velut aspides venenosas, conculcent, et ad tam sanctam exterminationem adhibeant omnes conatus.*

La même bulle octroie à chaque fidèle le droit de « s'emparer de tous les meubles et immeubles des héré« tiques sans forme de procès. » *Bona quæcumque mobilia et immobilia quibuscumque licitè occupandi, etc.*

Et par la même autorité elle déclare que tous les magistrats qui ne prêteront pas main-forte seront privés de leurs dignités : *Seculares honoribus, titulis, feudis, privilegiis privandi.*

Les Vaudois, ayant été vivement persécutés en vertu de cette bulle, se crurent des martyrs. Ainsi leur nombre augmenta prodigieusement. Enfin la bulle d'Innocent VIII fut mise en exécution à la lettre en 1655. Le marquis de Pianesse entra le 15 d'avril dans ces vallées avec deux régimens, ayant des capucins à leur tête. On marcha de caverne en caverne, et tout ce qu'on rencontra fut massacré. On pendait les femmes nues à des

arbres, on les arrosait du sang de leurs enfans, et on emplissait leur matrice de poudre à laquelle on mettait le feu.

Il faut faire entrer sans doute dans ce triste catalogue les massacres des Cévènes et du Vivarais, qui durèrent pendant dix ans au commencement de ce siècle. Ce fut en effet un mélange continuel de proscriptions et de guerres civiles. Les combats, les assassinats, et les mains des bourreaux ont fait périr près de cent mille de nos compatriotes, dont dix mille ont expiré sur la roue, ou par la corde, ou dans les flammes, si on en croit tous les historiens contemporains des deux partis.

Est-ce l'histoire des serpens et des tigres que je viens de faire? non, c'est celle des hommes. Les tigres et les serpens ne traitent point ainsi leur espèce. C'est pourtant dans le siècle de Cicéron, de Pollion, d'Atticus, de Varius, de Tibulle, de Virgile, d'Horace, qu'Auguste fit ses proscriptions. Les philosophes De Thou et Montaigne, le chancelier de L'Hospital, vivaient du temps de la Saint-Barthélemi : et les massacres des Cévènes sont du siècle le plus florissant de la monarchie française. Jamais les esprits ne furent plus cultivés, les talens en plus grand nombre, la politesse plus générale. Quel contraste, quel chaos, quelles horribles inconséquences composent ce malheureux monde! On parle des pestes, des tremblemens de terre, des embrasemens, des déluges qui ont désolé le globe; heureux, dit-on, ceux qui n'ont pas vécu dans le temps de ces bouleversemens! Disons plutôt : heureux ceux qui n'ont pas vu les crimes que je retrace! Comment s'est-il trouvé des barbares pour les ordonner, et tant d'autres bar-

bares pour les exécuter? Comment y a-t-il encore des inquisiteurs et des familiers de l'inquisition?

Un homme modéré, humain, né avec un caractère doux, ne conçoit pas plus qu'il y ait eu parmi les hommes des bêtes féroces aussi altérées de carnage, qu'il ne conçoit des métamorphoses de tourterelles en vautours; mais il comprend encore moins que ces monstres aient trouvé à point nommé une multitude d'exécuteurs. Si des officiers et des soldats courent au combat sur un ordre de leurs maîtres, cela est dans l'ordre de la nature; mais que sans aucun examen ils aillent assassiner de sang-froid un peuple sans défense, c'est ce qu'on n'oserait pas imaginer des furies même de l'enfer. Ce tableau soulève tellement le cœur de ceux qui se pénètrent de ce qu'ils lisent, que pour peu qu'on soit enclin à la tristesse, on est fâché d'être né, et on est indigné d'être homme.

La seule chose qui puisse consoler, c'est que de telles abominations n'ont été commises que de loin à loin: n'en voilà qu'environ vingt exemples principaux dans l'espace de près de quatre mille années. Je sais que les guerres continuelles qui ont désolé la terre sont des fléaux encore plus destructeurs par leur nombre et par leur durée; mais enfin, comme je l'ai déjà dit, le péril étant égal des deux côtés dans la guerre, ce tableau révolte bien moins que celui des proscriptions, qui ont été toutes faites avec lâcheté, puisqu'elles ont été faites sans danger, et que les Sylla et les Auguste n'ont été au fond que des assassins qui ont attendu des passans au coin d'un bois, et qui ont profité des dépouilles.

La guerre paraît l'état naturel de l'homme. Toutes les sociétés connues ont été en guerre, hormis les brames

et les primitifs que nous appelons Quakers, et quelques autres petits peuples. Mais il faut avouer que très peu de sociétés se sont rendues coupables de ces assassinats publics appelés *proscriptions*. Il n'y en a aucun exemple dans la haute antiquité, excepté chez les Juifs. Le seul roi de l'Orient qui se soit livré à ce crime est Mithridate; et depuis Auguste il n'y a eu de proscription dans notre hémisphère que chez les chrétiens, qui occupent une très petite partie du globe. Si cette rage avait saisi souvent le genre humain, il n'y aurait plus d'hommes sur la terre, elle ne serait habitée que par les animaux, qui sont sans contredit beaucoup moins méchans que nous. C'est à la philosophie, qui fait aujourd'hui tant de progrès, d'adoucir les mœurs des hommes; c'est à notre siècle de réparer les crimes des siècles passés. Il est certain que quand l'esprit de tolérance sera établi, on ne pourra plus dire :

Ætas parentum pejor avis, tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiosiorem.

(HOR. L. III, od. 6.)

On dira plutôt, mais en meilleurs vers que ceux-ci :

Nos aïeux ont été des monstres exécrables,
Nos pères ont été méchans;
On voit aujourd'hui leurs enfans,
Étant plus éclairés, devenir plus traitables.

Mais pour oser dire que nous sommes meilleurs que nos ancêtres, il faudrait que, nous trouvant dans les mêmes circonstances qu'eux, nous nous abstinssions avec horreur des cruautés dont ils ont été coupables; et il n'est pas démontré que nous fussions plus humains en pareil cas. La philosophie ne pénètre pas toujours chez

les grands qui ordonnent, et encore moins chez les hordes des petits qui exécutent. Elle n'est le partage que des hommes placés dans la médiocrité, également éloignés de l'ambition qui opprime, et de la basse férocité qui est à ses gages.

Il est vrai qu'il n'est plus de nos jours de persécutions générales; mais on voit quelquefois de cruelles atrocités. La société, la politesse, la raison, inspirent des mœurs douces; cependant quelques hommes ont cru que la barbarie était un de leurs devoirs. On les a vus abuser de leurs misérables emplois, si souvent humiliés, jusqu'à se jouer de la vie de leurs semblables en colorant leur inhumanité du nom de justice; ils ont été sanguinaires sans nécessité : ce qui n'est pas même le caractère des animaux carnassiers. Toute dureté qui n'est pas nécessaire est un outrage au genre humain. Les cannibales se vengent, mais ils ne font pas expirer dans d'horribles supplices un compatriote qui n'a été qu'imprudent.*

Puissent ces réflexions satisfaire les âmes sensibles, et adoucir les autres!

* Allusion au supplice du chevalier de La Barre. (*Voyez* le tome II de *Politique et Législation*.)

RÉFLEXIONS

SUR

LES MÉMOIRES DE DANGEAU,

ET

EXTRAIT D'UN JOURNAL

DE LA COUR DE LOUIS XIV.

AVERTISSEMENT.

Un extrait des *Mémoires de Dangeau*, imprimé en 1770, et en 1807, sous le titre de *Journal de la Cour de Louis XIV*, contient des notes de Voltaire sur une partie des anecdotes dont se compose le volume. Ces notes et les Réflexions que l'on va lire, desquelles Voltaire est aussi l'auteur, devant trouver place dans la réunion complète de ses OEuvres, il a été indispensable de rapporter aussi les anecdotes et les passages qui y ont donné lieu, et sans lesquels beaucoup de notes perdraient presque tout leur intérêt. C'est ce qu'a fait M. Beuchot, dans son édition in-12, la première qui ait recueilli ces notes. On a cru devoir suivre son exemple, mais avec quelque légère différence dans la combinaison typographique, et toujours en revoyant le tout sur les éditions antérieures et primitives, ainsi qu'on l'a fait et que l'on continuera de le pratiquer pour les nombreux ouvrages de cette immense collection. R.

RÉFLEXIONS

SUR

LES MÉMOIRES DE DANGEAU.

On nous a prié de donner nos soins à l'édition; le nom seul de Louis XIV nous y a déterminé. Nous avons cru que tout serait précieux du grand siècle des beaux-arts. Nous savons qu'un Italien qui trouverait dans les décombres de Rome les pots de chambre d'Auguste et de Mécène, serait entouré de curieux et d'acheteurs.

Nous ne savons pas de quelle dignité était revêtu à la cour le seigneur qui écrivit ces Mémoires. On peut juger plus sûrement de l'étendue de son esprit que de celle des honneurs qu'il posséda de son vivant. Il y a quelque apparence qu'il avait un emploi de confiance dans Saint-Cyr, puisqu'il s'exprime ainsi, page 123 : *La supérieure lui ayant dit que nous demandions*, etc.

A ne considérer que son style, son orthographe qu'on a corrigée, et surtout l'importance qu'il met à tout ce qu'on fesait dans Versailles, il ne ressemble pas mal au frotteur de la maison qui se glisse derrière les laquais pour entendre ce qu'on dit à table.

Ce petit livre fait voir au moins quel était l'esprit du temps, et quel éclat Louis XIV avait su jeter sur tout ce qui avait quelque rapport à sa personne. On eut pour lui de l'idolâtrie depuis 1660 jusqu'en 1704. Il fut pendant près d'un demi-siècle l'objet des regards de l'Europe, et le seul roi qu'on distinguât des rois. Cette

splendeur a ébloui notre écrivain d'anecdotes, comme tant d'autres ; de sorte qu'aujourd'hui nous avons une bibliothéque de près de mille volumes sur Louis XIV.

Cette bibliothéque est principalement composée de deux sortes d'ouvrages; panégyriques, et injures. Parmi les esprits préoccupés, les uns n'ont vu que son faste, ses amours, son mariage secret, sa révocation de l'édit de Nantes. Les autres n'ont vu que cinquante ans de gloire, de magnificence, de plaisirs, d'actions généreuses; et surtout cette suite de grands hommes en tout genre qui honora son siècle depuis sa naissance jusqu'à ses dernières années. Il faut voir à la fois ces contrastes et les bien voir : ce qui n'est pas toujours aisé.

Le monde est inondé d'anecdotes, parce qu'il est curieux. Les écrivains mercenaires le servent selon son goût; ils en inventent, ils en falsifient. Un libraire de Hollande, qui commande ces ouvrages à un correcteur d'imprimerie, fait en effet la vie des rois.

On ne peut pas reprocher à notre auteur d'avoir inventé ce qu'il dit; rien ne serait plus injuste que de lui attribuer de l'imagination. On ne peut non plus l'accuser d'être indiscret; il garde un profond silence sur toutes les affaires d'état. Vous apprenez de lui que Louis XIV parla avant sa mort au ministre des affaires étrangères et à celui des finances; mais l'auteur fait un mystère impénétrable des choses très vagues que le roi pour lors leur communiqua. De pareils monumens n'offensent personne, ils ne ressemblent point aux *Commentaires de César*, dont quelques Romains pouvaient être mécontens, ni à ceux de Xénophon, qui auraient pu faire de la peine à quelques Perses; mais ils sont aussi exacts pour le moins.

A la vérité il manque à nos mémoires l'heure précise à laquelle le roi se couchait; et l'heure où il allait à la chasse; mais ce défaut est compensé par tant de grandes choses dites avec esprit, qu'on doit pardonner cette légère négligence.

Nous comptons donner incessamment au public une addition aux *Mémoires de l'abbé de Montgon*, par son valet de chambre, laquelle sera des plus curieuses; elle sera ornée de culs-de-lampe. *Les Mémoires de miss Farington* sont sous presse pour l'amusement des dames.

FIN DES RÉFLEXIONS SUR LES MÉMOIRES DE DANGEAU.

EXTRAIT D'UN JOURNAL

DE

LA COUR DE LOUIS XIV.

(3 avril 1684) Le roi à son lever parla sur les courtisans qui ne fesaient point leurs Pâques, et dit qu'il estimait fort ceux qui les fesaient bien (a); qu'il les exhortait tous à y songer bien sérieusement, et qu'il leur en saurait bon gré.

(7 avril) Le roi envoya le duc de Charost chez madame de Rohan qui se mourait, pour tâcher de lui faire écouter les gens qui lui parleraient de changer de religion. (b)

(4 mai) On apprit de Paris que Mademoiselle avait défendu à M. de Lauzun de se présenter devant elle, qu'il n'avait répondu à ses ordres que par une révérence, et s'en était allé au Luxembourg. (c)

(29 mai) Le roi apprit la mort de madame la duchesse de Richelieu, dame d'honneur de madame la dauphine, et sa majesté voulut dès le soir même donner la charge à madame de Maintenon, qui la refusa fort généreusement et fort noblement. (d)

(a) Heureux ceux qui les font bien! mais ce bon gré fait quelquefois des hypocrites.

(b) Ils n'y réussirent pas.

(c) Ce sont là de grandes anecdotes.

(d) Ces deux adverbes joints font admirablement.

(30 mai) Madame la dauphine alla dans la chambre de madame de Maintenon la prier d'accepter la charge de dame d'honneur; elle reçut avec respect des propositions si obligeantes, mais elle demeura ferme dans sa résolution. Elle avait prié le roi de ne point dire l'honneur qu'il lui avait fait de lui offrir cette charge (a); mais sa majesté ne put s'empêcher de le dire après dîné.

(24 juillet) Le bon homme Ruvigni était venu trouver le roi, et lui dit qu'il avait acheté la terre de Rayneval de M. de Chaulnes, mais qu'il lui manquait dix mille écus pour le payer, qu'il avait recours à lui comme à son meilleur ami pour lui prêter cette somme. Le roi lui répondit: Vous ne vous trompez pas, et je vous la donne de bon cœur. (b)

(26 août) Madame la dauphine refusa à un bal mylord Arran qui l'avait été prendre, et dit qu'elle voulait danser le branle de Metz, si bien que le bal finit. Le roi approuva ce qu'elle avait fait, parce que mylord n'était que fils de duc, et non pas duc. (c)

(14 octobre) On apprit à Chambord la mort du bon homme Corneille, fameux par ses comédies. (d)

(2 décembre) Le roi mit un habit sur lequel il y avait pour douze millions (e) de diamans.

(a) On croit ce fait très faux.

(b) M. de Ruvigni était protestant, et point du tout l'ami intime de Louis XIV : ce fut au duc de La Rochefoucauld, dont les affaires étaient embarrassées, que le roi dit : Que ne vous adressez-vous à vos amis?

(c) Quelle grandeur d'âme!

(d) Les savans courtisans appelaient *Cinna* et *Pompée* comédies, parce qu'on disait aller à la comédie, et non pas à la tragédie.

(e) C'est beaucoup. Douze de ce temps-là font vingt-quatre du nôtre.

(25 décembre) Le roi et monseigneur passèrent presque toute la journée à la chapelle. Le P. Bourdaloue prêcha, et dans son compliment d'adieu au roi, il attaqua un vice qu'il conseilla à sa majesté d'exterminer dans son cœur (a). Ce sermon-là fut remarquable.

(26 décembre) Le major (b) déclara que le roi lui avait ordonné de l'avertir de tous les gens qui causeraient à la messe.

(10 janvier 1685) On eut nouvelle que les Algériens avaient rendu à M. d'Anfreville beaucoup d'esclaves chrétiens de toutes nations en considération du roi; parmi ces esclaves il y avait quelques Anglais, qui soutenaient à d'Anfreville qu'on ne leur rendait la liberté que par la crainte que les Algériens avaient du roi leur maître, et qu'ils ne voulaient point en avoir l'obligation à la France. D'Anfreville les fit mettre à terre, et les Algériens les ont sur l'heure mis aux galères. (c)

(8 février) Mort de l'abbé Bourdelot, qui avait avalé de l'opium pour du sucre. (d)

(19 février) Mort du roi d'Angleterre (e). Le duc d'York est proclamé roi.

(20 février) Il n'y eut point de conseil. Le roi trouva le temps si beau qu'il en voulut profiter pour la chasse. Il renvoya messieurs les ministres; et se tournant du côté

(a) C'est un sermon sur l'impureté, plus mauvais en son genre que la satire des femmes dans le sien.

(b) C'est apparemment le major des bedeaux.

(c) Ce fait est très vrai.

(d) On n'avale point du sucre, on ne peut prendre de l'opium pour du sucre · le fait est qu'il s'empoisonna.

(e) Charles II.

de madame de La Rochefoucauld, il fit cette parodie :

Le conseil à ses yeux a beau se présenter,
Sitôt qu'il voit sa chienne, il quitte tout pour elle :
Rien ne peut l'arrêter
Quand la chasse l'appelle. (a)

Mylord Arran prit congé du roi pour retourner en Angleterre : il s'évanouit dans la chambre de madame la dauphine apprenant la mort du roi son maître. Il y perd beaucoup, parce que toutes les charges se perdent par la mort du roi. (b)

(27 mars) Madame la princesse de Conti vint dans le cabinet du roi lui apporter deux lettres, une de M. le prince de Conti, et l'autre de M. de La Roche-sur-Yon. Le roi lui dit : Madame, je ne saurais rien refuser de votre main ; mais vous allez voir l'usage que j'en vais faire : en même temps il prit les lettres et les mit dans le feu, quoique Monsieur fît tout ce qu'il put pour l'obliger à les lire. (c)

Les princes avaient demandé d'aller en Pologne chercher la guerre, auxquels (d) se joignirent plusieurs jeunes seigneurs de la cour avec M. de Turenne ; et le roi n'en fut pas content.

(16 avril) On sut que le roi d'Angleterre avait fait dire à mademoiselle Churchill, qu'il honorait de son amitié étant duc d'York, que si elle voulait se retirer

(a) Vous retrouverez cette petite anecdote dans le *Siècle de Louis XIV*. (Tome II, page 175.)

(b) Voilà une pauvre cause d'évanouissement.

(c) Et si ces lettres avaient contenu des choses importantes, comme cela pouvait être ?

(d) Chercher la guerre, auxquels ils se joignirent, n'était pas une action si condamnable.

en France, il lui donnerait de quoi y vivre magnifiquement; qu'elle avait répondu qu'elle ne voulait point porter sa honte (a) chez les étrangers. Et quand le roi la fit presser une seconde fois de prendre ce parti-là, afin qu'on ne pût pas dire, si elle demeurait en Angleterre, qu'elle eût quelque crédit sur son esprit; elle répliqua que sa majesté avait tout pouvoir, qu'elle pouvait la faire tirer à quatre chevaux (b), mais qu'elle ne pouvait sortir.

(28 avril) Monseigneur alla à Trianon sur les six heures (c), où madame la dauphine le vint joindre pour faire collation. Il avait eu dessein de faire cette petite fête à la Ménagerie, et changea d'idée, parce qu'il sut que M. le Duc y devait venir ce jour-là. Il eut l'honnêteté de ne point vouloir déranger cette partie-là.

(13 mai) On sut que le doge ne voulait point donner la main à un maréchal de France; ainsi on ne lui en envoya point. Le doge prétend qu'on ne doit point lui demander de donner la main à un maréchal de France, puisqu'il ne la donnerait pas aux souverains d'Italie, comme M. de Parme, M. de Modène, M. de Mantoue; et dit même, qu'il ne la donnerait pas à M. le grand Duc. (d)

(15 mai) Le roi entra à onze heures dans la galerie; il avait fait mettre le trône au bout du côté de l'appartement de madame la dauphine. Il ordonna que les pri-

(a) Était-ce la honte d'avoir été aimée de lui?

(b) Tirer à quatre chevaux une dame! ah, le roi Jacques ne le pouvait pas; et on ne tire pas à quatre chevaux en Angleterre.

(c) Voilà de ces choses qui doivent passer à la dernière postérité. J'ignore quel est le Tacite qui fit ce recueil.

(d) Il disait une étrange chose.

vilégiés entreraient par son petit appartement, et le reste des courtisans par le grand degré. Le grand appartement et la galerie etaient pleins à midi. Le doge entra avec les quatre sénateurs et beaucoup d'autres gens qui lui fesaient cortége; il était habillé de velours rouge avec un bonnet de même. Les quatre sénateurs étaient vêtus de velours noir avec le bonnet de même. Il parla au roi couvert; mais il ôtait son bonnet souvent, et ne parut point embarrassé, non plus qu'à toutes les audiences qu'il eut ce jour-là. Après que le roi lui eut répondu, chaque sénateur parla à sa majesté; et durant qu'ils parlaient, le doge fut toujours découvert comme eux, et ils ne se couvrirent point quand le doge parla. Le roi avait permis aux princes de se couvrir pendant l'audience; mais ils se découvrirent dès que le doge eut fini de parler, parce qu'il ne se couvrit plus. Le doge lui fit un discours dans les termes les plus respectueux et les plus soumis; il dit que les Génois avaient une douleur très vive des sujets de mécontentement qu'ils avaient donnés à sa majesté, qu'ils ne pourraient jamais s'en consoler qu'il ne leur eût donne ses bonnes grâces; et que pour marquer l'extrême désir qu'ils avaient de les mériter, ils envoyaient leur doge avec quatre sénateurs dans l'espérance qu'une si singulière démonstration de respect persuaderait à sa majesté jusqu'à quel point ils estimaient sa royale bienveillance. Il fut reçu et traité comme ambassadeur extraordinaire. Il alla l'après-dînée chez Monseigneur, chez madame la dauphine, chez les princes, et les princesses, qui le reçurent sur leur lit, afin de n'être pas obligées à le conduire. Il se plut fort chez madame la princesse de Conti, et comme il la regardait long-temps avec appli-

cation, un des sénateurs lui dit : Au moins, monsieur, souvenez-vous que vous êtes doge. (a)

(18 mai) On avait cru que le doge viendrait au lever du roi; mais un des sénateurs s'étant trouvé mal, retarda le départ du doge de Paris, si bien que le lever était fini quand il arriva à Versailles. Il vit les appartemens, et dit en sortant du cabinet de Monseigneur : Il y a un an que nous étions en enfer, et aujourd'hui nous sortons du paradis (b) : il y avait un an du bombardement de Gênes. En s'en retournant à Paris, il dit que le chagrin d'être obligé de quitter la France si tôt, était presque aussi grand que le chagrin qu'il avait eu d'être obligé d'y venir.

VERS QUI FURENT FAITS SUR L'ARRIVÉE DU DOGE EN FRANCE, PAR MADEMOISELLE DE SCUDÉRI.

Plus vite qu'une hirondelle,
Je viens avec les beaux jours,
Comme fauvette fidèle,
Avant le mois des amours.

J'ai trouvé sur mon passage
Un spectacle fort nouveau :
Pour m'expliquer davantage,
C'est le doge et son troupeau. (c)

Quoi! lui dis-je, entrer en France,
Et vous montrer en ces lieux !
Oui, dit-il, par la clémence
Du plus grand des demi-dieux.

Son cœur toujours magnanime,
Ne pouvant se démentir,

(a) Quoi! un doge ne doit point regarder une dame! voilà un sot sénateur.

(b) Ah! Tacite! il n'a pas dit cela.

(c) Le troupeau du doge!

Veut oublier notre crime,
Voyant notre repentir.

Ah! m'écriai-je ravie,
Ce héros, par (a) son grand cœur,
Pardonne à qui s'humilie,
Et de lui-même est vainqueur.

Dieux! quel bonheur est le vôtre,
D'aller recevoir sa loi!
Je n'en voudrais jamais d'autre;
Mais ce bien n'est pas pour moi.

C'est assez que ma maîtresse
Souffre que ma faible voix
Chante et rechante sans cesse
Qu'il est le phénix des rois.

Allez, doge, allez sans peine,
Lui rendre grâce à genoux,
La république romaine (b)
En eût fait autant que vous.

Le roi s'alla promener (c) l'après-dînée dans ses jardins, puis revint à Trianon, où Monseigneur et madame la dauphine, qui avaient fait collation en bas à la grille, le vinrent joindre. Le roi dit même à madame la dauphine qu'il lui fesait exprès cette petite méchanceté-là (c'est qu'elle n'aimait pas à marcher). Madame la dauphine lui répondit : Faites-nous souvent de pareilles méchancetés, monsieur, et vous verrez que je marche bien et volontiers.

(15 juin) Le roi cassa la compagnie des cadets de Charlemont, parce qu'ils s'étaient assemblés séditieu-

(a) J'aime tout-à-fait ce héros qui pardonne par son grand cœur. Les beaux vers!

(b) C'est précisément ce qu'elle fit quand elle réduisit la Gaule en province romaine.

(c) Quels grands événemens! Ce digne courtisan devait bien ajouter le discours de ce provincial : *Je l'ai vu, il se promenait lui-même.*

sement, et qu'ils avaient fait sauver un de leurs camarades qu'on allait faire mourir pour s'être battu (a); et même dix-sept d'entre eux, non contens de l'avoir tiré de l'échafaud, l'escortèrent jusqu'à Namur, et étaient ensuite revenus à Charlemont. On a fait tirer ces dix-sept au billet, et il y en aura deux passés par les armes; les cadets seront incorporés dans d'autres compagnies.

(10 août) On apprit qu'on avait mis à Rome à l'inquisition un prêtre nommé Molinos, accusé de se vouloir faire chef d'une nouvelle secte, qu'on appelle les quiétistes. Cette opinion approche de celle des illuminés d'Angleterre. (b)

(15 août) Un courrier d'Espagne apporta la nouvelle que la dame Quantin avait eu la question (c), et que ceux qui l'avaient faussement accusée avaient été plutôt récompensés que punis.

(18 août) On sut que la Quantin, nourrice de la reine d'Espagne, était arrivée à Bayonne; elle n'a pas les bras cassés comme on l'avait cru; mais elle est encore fort navrée de la question qu'elle a eue. (d)

(Septembre) Le roi a dit à M. le Prince qu'il voulait ôter à M. le prince de Conti les grandes entrées qu'il lui avait données, et qu'il le lui ferait dire par madame la princesse de Conti. M. le Prince répondit au roi qu'il fallait laisser à madame la princesse de Conti l'emploi de porter les bonnes nouvelles quand il y en aurait, et que c'était à lui à apprendre les mauvaises. (e)

(a) Il fallait ajouter, en duel.

(b) Elle en est fort loin.

(c) Tacite est mal informé.

(d) Il n'y a rien de si faux.

(e) Bel emploi.

(23 novembre) On apprit que le roi d'Espagne avait donné à la reine sa femme la clef à trois. Elle ouvre tous les appartemens du palais, et même les tribunes d'où l'on entend les délibérations qui se prennent dans les salles des conseils. C'est la plus grande marque de confiance que les rois d'Espagne puissent donner, et il est fort rare qu'ils la donnent aux reines. (a)

(5 décembre) M. le duc de Beauvilliers fut nommé chef du conseil de finance. Il représenta au roi qu'il n'avait nulle connaissance de ces affaires-là (b), et que peut-être sa majesté se repentirait de son choix, et qu'il le priait d'y vouloir faire réflexion. Le roi lui répliqua qu'il y avait bien pensé, et qu'il y songeât lui-même pour lui rendre une réponse positive.

On apprit la conversion de M. le marquis de Villette, ancien capitaine de la marine, et parent de madame de Maintenon. (c)

Vers le même temps madame de Miossens fit son abjuration. (d)

(5 janvier 1686) Le roi et Monseigneur allèrent dîner à Marli. Madame la princesse de Conti, mesdames de Maintenon, de Montespan et de Thianges étaient avec eux ; Monsieur et Madame y arrivèrent à cinq heures avec grand nombre de dames et de courtisans. On trouva

(a) Cela ne s'accorde pas avec le prétendu poison et avec la prétendue menace du ministre Croissi, d'envoyer cent mille hommes contre l'Espagne si la reine mourait. Ce sont là des discours d'antichambre.

(b) Le duc de Beauvilliers ne pouvait faire cette réponse, puisque cette place n'était qu'un vain titre.

(c) Conversion véritable, puisqu'il était parent de madame de Maintenon.

(d) Autre conversion véritable.

la maison fort éclairée, et dans le salon il y avait quatre boutiques de chaque saison de l'année. Monseigneur et madame de Montespan tenaient celle de l'automne; M. le duc du Maine et madame de Maintenon celle de l'hiver; M. le duc de Bourbon et madame de Thianges celle de l'été; madame la duchesse de Bourbon et madame la duchesse de Chevreuse celle du printemps. Il y avait des étoffes magnifiques, de l'argenterie et de tout ce qui convient à chaque saison, et les hommes et les femmes de la cour y jouaient et emportaient tout ce qu'ils gagnaient. On croit qu'il y avait bien pour quinze mille pistoles d'effets; et après qu'on eut fini le jeu, le roi donna ce qui restait dans les boutiques. (a)

(11 janvier) On sut qu'il y avait un arrêté rendu (b) contre ceux de la R. P. R. par lequel il est ordonné que tous les enfans qui sont au-dessous de seize ans seront élevés dans notre religion, et que pour cela on les ôtera de chez leurs pères et mères pour les mettre chez leurs plus proches parens catholiques.

(10 mai) Le roi a voulu donner cent cinquante mille livres de rentes pour fonder l'établissement qu'il fait à Saint-Cyr des filles qui sont encore à Noisi; et pour cela, sa majesté a affecté (c) l'abbaye de Saint-Denis.

(11 juillet) Le marquis de Gesvres demanda au roi la permission de le suivre à Maintenon, où il veut être seul; le roi lui refusa, et le roi le soir lui dit: Marquis

(a) L'idée de ces boutiques vient de la Chine. Mais......

(b) Mais on n'arrache point à la Chine les enfans des bras des pères et des mères pour les faire élever par des jésuites.

(c) Puisse-t-on affecter tous les revenus des couvens inutiles à des établissemens utiles!

de Gesvres, je vous ai vu ce matin si fâché de ce que je vous refusais de me suivre (a), que je vous le permets.

(19 août) On apprit la mort du doyen des auditeurs de Rote. Ce tribunal est composé de douze juges qu'on nomme auditeurs; il y entre un Français, deux Espagnols, un Allemand et huit Italiens. La Rote est un tribunal qui juge les causes importantes de l'état ecclésiastique (b). Ces douze auditeurs se partagent en trois bureaux, et l'affaire n'est point jugée définitivement qu'il n'y ait eu trois sentences en forme.

(26 septembre) On mande de Rome que la haquenée a été présentée au pape pour le royaume de Naples. Voici ce que c'est que cette haquenée. Les papes, ayant dans le douzième siècle favorisé les seigneurs normands qui entreprirent de chasser les Sarrasins de la Pouille et de la Calabre, leur donnèrent le titre de royaume (c).. Depuis ce temps-là ce royaume a toujours été regardé comme un fief dépendant du saint-siége, et ceux qui

(a) Rien n'élève plus l'âme que de telles anecdotes.

(b) Dites, des affaires ecclésiastiques.

(c) Tacite n'est pas au fait; jamais les papes n'érigèrent la Pouille et la Calabre en royaume. Les fils de Tancrède de Hauteville, conquérant de l'Apulie, que nous nommons la Pouille, en reçurent l'investiture, en 1047, de l'empereur Henri III. Devenus trop redoutables, cet empereur les fit excommunier par le pape Léon IX, son parent, nommé par lui. Il envoya une armée contre eux, et le pape fut assez mal conseillé pour aller donner la bénédiction à cette armée; elle fut défaite par Robert Guiscard et son frère Humfroi, et le pape fut pris en 1050. Robert s'empara de la Calabre, et se fit sacrer duc sans consulter l'empereur son ennemi.

Pour opposer un bouclier sacré aux prétentions impériales, il se mit sous la protection de saint Pierre, en qualité d'oblat, en 1059. Il ne pouvait être vassal du pape, puisque le pape n'était pas souverain de Rome. Les papes se prétendirent bientôt seigneurs suzerains de Naples; mais en revenant au premier contrat, tout changera quand on voudra, ou quand on pourra.

l'ont possédé ont toujours eu recours au pape. Il a été réglé dans les siècles passés qu'il paierait pour tribut tous les ans, le jour de saint Pierre, une haquenée blanche.

(18 novembre) Sur les sept heures du matin le roi se fit faire la grande opération (a) : Monseigneur étant à la chasse, en revint dans l'instant à toute bride, et en pleurant.

(11 décembre) Le roi apprit la mort de M. le prince; ce qui augmenta son mal : on ne saurait assez louer tout ce qu'a dit et fait M. le prince jusqu'au dernier moment; et sa mort est (s'il se peut) plus belle que sa vie. (b)

(16 février 1687) Le roi régla qu'il n'y aurait plus de comédie à Versailles les dimanches durant le carême, ni d'opéra ces jours-là à Paris. (c)

(Mars) M. de Roquelaure avait demandé les lods et ventes de quelques terres de M. de Lauzun; et le roi les refusa, disant qu'il ne fallait pas profiter de la disgrâce des malheureux. (d)

A la mort de Lulli, on lui trouva trente-sept mille louis d'or et vingt mille écus en espèces, et beaucoup d'autres biens. (e)

(a) C'est l'opération de la fistule, qui était alors très dangereuse, et qu'il soutint avec un grand courage.

(b) Ah! Monsieur, Rocroi, Lens, Fribourg, etc. etc., valent bien Bourdaloue.

(c) Ce règlement n'eut pas lieu; la nécessité d'occuper la jeunesse prévalut.

(d) Dites-nous-en souvent de pareilles : mais pourquoi rendre le duc de Lauzun malheureux?

(e) On n'en trouva pas tant chez Quinault, qui valait bien Lulli.

(30 octobre) En parlant des commerces de galanteries, le roi disait souvent à Monseigneur : Mon fils, n'en ayez jamais : car outre qu'on fait mal et qu'on scandalise, c'est qu'on n'y trouve pas le plaisir qu'on croit, et que c'est la source de mille chagrins. (a)

Madame la dauphine, se confessant, vit son confesseur qui chancelait : elle le retint tant qu'elle put ; mais sa faiblesse augmenta à tel point, qu'il tomba à ses pieds sans connaissance : un autre confesseur entra pour lui donner l'absolution ; et il mourut. Madame la dauphine, qui ne devait point aller ce jour-là à la comédie, à cause qu'elle fesait ses dévotions, y fut pourtant par complaisance pour Monseigneur, qui voulait lui ôter l'idée de la mort qu'elle avait vue de si près. (b)

Le roi dit à M. de Metz (c), qui le divertit fort : les autres me prient de les amener à Marli ; mais moi, je vous prie d'y venir.

(14 décembre) On apprit de Constantinople que le grand seigneur avait été dépossédé (d) et renfermé dans une prison où il tenait son frère depuis quarante ans : ce frère, qui fut mis à sa place, lui fit dire qu'il le tiendrait aussi quarante ans en prison comme il l'y avait tenu. On dit que deux heures après cette action, tout

(a) Rarement pour les princes.

(b) Cela fait diversion.

(c) Plaisante louange pour un évêque !

(d) C'est Mahomet IV; celui-là même qui aurait été maître de Vienne et de l'Autriche si son grand vizir avait été un peu plus vigilant. Les janissaires et les gens de loi le détrônèrent comme bien d'autres, et mirent à sa place son frère Soliman III. Voilà ces sultans prétendus despotiques. L'empire turc est gouverné à peu près comme la république d'Alger.

était tranquille dans Constantinople comme s'il ne fût rien arrivé.

(24 décembre) Le roi entendit trois messes : il avait fait ses dévotions et touché les malades des écrouelles (a); il fesait ainsi aux grandes fêtes.

(1688) Le roi dit à Monseigneur (b) : En vous envoyant commander mon armée, je vous donne les occasions de faire connaître votre mérite ; allez le montrer à toute l'Europe, afin que quand je viendrai à mourir, on ne s'aperçoive pas que le roi soit mort.

(5 octobre) Le roi a dit à madame la dauphine qu'il avait reçu des nouvelles d'Angleterre, par lesquelles il apprenait qu'enfin le prince d'Orange s'était déclaré protecteur de la religion anglicane, et qu'il s'allait embarquer arborant le pavillon anglais; que plusieurs mylords l'étaient déjà venus trouver. Voici l'adieu qu'on dit qu'il a fait à messieurs les états : Messieurs, je vous dis adieu pour jamais; je vais périr ou régner (c). Si je péris, je mourrai votre serviteur; si je règne, je vivrai votre ami.

(1er novembre) Le roi étant au sermon, M. de Louvois vint lui dire la nouvelle de la prise de Philipsbourg. Le roi pria le P. Gaillard, qui prêchait, de cesser un moment. Il écouta M. de Louvois; après quoi il dit : « Mon père, vous continuerez quand il vous plaira :

(a) C'est un beau privilége : une dame qu'il avait souvent touchée en était morte.

(b) Cela est très vrai, et rapporté ainsi mot à mot dans le *Siècle de Louis XIV*.

(c) Cela ne se dit que dans les tragédies : il n'était point du tout question alors de faire régner Guillaume; il eût dit une grande imprudence, et il n'en disait pas.

c'est la prise de Philipsbourg; il faut en remercier Dieu. » Le P. Gaillard reprit son sermon et en fesant son compliment au roi, il y a fait entrer la prise de Philipsbourg et les louanges de Monseigneur; ce qui plut fort à tout le monde. (a)

(24 novembre) Le roi a dit que le pape lui avait accorde la permission d'entendre la messe jusqu'à deux heures, et le permet aussi à Monseigneur et à madame la dauphine. C'est une ancienne tradition que les rois en France ont ce droit-là; cependant sa majesté a dit qu'elle en avait voulu avoir la confirmation du pape, ne sachant pas sur quoi cette tradition était fondée. (b)

(29 novembre) Monseigneur alla au lever du roi, et de là chez madame de Maintenon. (c)

(4 décembre) Madame de Brinon sortit de Saint-Cyr. (d)

(23 décembre) Le roi a écrit à mademoiselle de Montpensier qu'il fesait revenir M. de Lauzun à la cour, qu'elle n'en devait point être fâchée (e), et qu'il n'avait pu s'empêcher d'accorder la permission de le voir à un homme qui venait de faire une action si heureuse et si importante.

(25 décembre) La reine d'Angleterre vint de Calais

(a) Gaillard n'en était pas moins un assez plat orateur.

(b) Apparemment sur l'Évangile : d'ailleurs, les papes ont le droit incontestable de régler nos cadrans.

(c) A quelle heure alla-t-il à la garde-robe?

(d) C'était un bel esprit, ou une belle esprit (comme vous voudrez), qui composait des comédies détestables, qu'elle fesait jouer par les demoiselles de Saint-Cyr; mais elle ne fut chassée que pour ses intrigues.

(e) On voit bien qu'elle était sa femme.

à Boulogne, où elle attendit des nouvelles du roi son mari; résolue, dit-elle, s'il est arrêté, de repasser en Angleterre pour aller souffrir le martyre (a) avec lui.

(31 décembre) Le roi commença la cérémonie des chevaliers de l'ordre, parce qu'il en avait trop à faire et que cela aurait duré six ou sept heures de suite : M. le comte d'Aubigné (b) fut fait chevalier à cette promotion, qui était de soixante et quatorze.

(6 janvier 1689) Le roi après son dîner partit de Versailles avec Monseigneur et Monsieur, et vint jusque auprès du château où il attendit la reine d'Angleterre. Dès qu'on vit paraître les carrosses, le roi, Monseigneur et Monsieur mirent pied à terre : le roi fit arrêter le carrosse qui marchait devant celui de la reine où était le prince de Galles, et l'embrassa. Pendant ce temps-là la reine d'Angleterre descendit de carrosse, et fit au roi un compliment plein de reconnaissance : le roi répondit qu'il lui rendait un triste service dans cette occasion, mais qu'il espérait être en état de lui en rendre de plus agréables dans la suite (c). Le roi avait avec lui ses gardes, ses mousquetaires et ses chevau-légers, et tous les courtisans l'avaient accompagné. Le roi remonta en carrosse avec la reine, Monseigneur et Monsieur; ils descendirent au château de Saint-Germain où l'on trouva toutes les commodités imaginables. Tourolle, tapissier du roi, donna à la reine la clef d'un petit coffre où il y avait six mille pistoles.

(a) Le martyre ! vous n'y pensez pas.

(b) C'était le frère de madame de Maintenon : aussi l'auteur ne parle que de lui.

(c) Cela est vrai mot à mot.

(12 janvier) Le roi dit qu'il voulait qu'on rendît plus de respect au roi d'Angleterre malheureux, que s'il était dans la prospérité. (a)

M. de Croissi a reçu des nouvelles d'Angleterre. Les lords assemblés à Londres proposent de faire faire le procès au roi leur maître sur quatre chefs (b) : sur la mort du roi son frère où ils prétendent qu'il a contribué, sur la mort du comte d'Essex qui s'égorgea dans sa prison, sur la supposition du prince de Galles, et sur un traité d'alliance secrète avec la France. Il paraît, par cette mauvaise volonté, que le roi d'Angleterre a bien fait de venir en France.

(17 Janvier) Le roi d'Angleterre a été à Paris voir les grandes Carmélites, et a demandé la mère Agnès : parce que c'est la première personne qui lui a parlé pour le faire changer de religion. (c)

(15 février) Le roi, Monseigneur, Monsieur, Madame, Mademoiselle et les princesses allèrent encore à Saint-Cyr à la tragédie d'*Esther*, qu'on admire toujours (d) de plus en plus.

Le roi donna au roi d'Angleterre, qui va en Irlande (e), vingt capitaines, vingt lieutenans, et vingt

(a) Cela est vrai, et voilà de la véritable grandeur !

(b) Cela n'est pas vrai, jamais on ne fit ces propositions. Seulement le parti criait que le prince de Galles était supposé.

(c) La mère Agnès lui rendit, comme on sait, un grand service pour l'autre monde, et fort mauvais pour celui-ci.

(d) Voyez comme madame de Maintenon, figurée par Esther, dirigeait l'opinion des courtisans ! D'ailleurs l'intrigue de la pièce était si vraisemblable !

(e) Cela est vrai ; on ne put jamais secourir mieux un prince, et plus inutilement.

cadets pour servir dans ses troupes, et lui a fait donner des selles, des harnais, des pistolets, et toutes sortes de commodités : il lui donna aussi les armes qu'il avait à toutes les campagnes qu'il a faites; enfin, en grandes, en petites choses, il n'a rien oublié de ce qui pouvait lui être utile.

(Mars) La reine d'Angleterre a dit que le prince d'Orange avait ordonné qu'en parlant d'elle, et du roi son mari, on dît le feu roi, et la feue reine. (a)

(23 août) On apprit que le pape était mort le 12, fort repentant de n'avoir pas secouru le roi d'Angleterre (b) : il laissa beaucoup d'argent dans le trésor. Le roi ne voulut pas que le cardinal Le Camus allât à Rome, et dit qu'il était trop mécontent du pontificat qui venait de finir, qu'il ne voulait point employer les cardinaux que le dernier pape avait faits.

(2 août 1690) On fit des feux de joie à Paris, sur la nouvelle de la mort du prince d'Orange, que le roi n'a point approuvés; mais les magistrats ne purent retenir le peuple. (c)

(5 avril 1691) Le roi, en fesant le tour des lignes, passa à l'hôpital pour voir si l'on avait bien soin des blessés et des malades, si les bouillons étaient bons, s'il en mourait beaucoup, et si les chirurgiens fesaient bien leur devoir. (d)

(a) Elle ne dit point cette sottise : *the late king*, le ci-devant roi, ne signifie pas le feu roi.

(b) Non-seulement il ne le secourut pas; mais il prit le parti du prince d'Orange. Il aida à détrôner Jacques, et ne s'en repentit point.

(c) On tira le canon de la Bastille; ce ne fut pas le peuple qui le tira.

(d) Attention digne d'un roi; et d'autant plus indispensable, qu'elle ne coûte rien.

(Novembre) Le roi, en fesant la revue de ses gardes, se fit montrer ceux qui s'étaient distingués au combat de Leuse, pour les récompenser. Il leur parla et les loua. (a)

Le vendredi, conseil de conscience (b); et tous les autres jours conseil d'état : outre cela le roi travaille encore tous les soirs chez madame de Maintenon avec quelqu'un de ses ministres.

(16 juillet 1692) Après le combat de La Hogue où nous perdîmes tant de beaux vaisseaux, le roi dit tout haut à M. de Tourville, dès qu'il le vit paraître : Je suis très content de vous et de toute la marine : nous avons été battus ; mais vous avez acquis de la gloire, et pour vous, et pour toute la nation : il nous en a coûté quelques vaisseaux, cela sera réparé l'année qui vient ; et sûrement (c) nous battrons les ennemis.

(19 juillet) On manda de Hollande que Van Beuning avait dit, en parlant du combat naval et de la prise de Namur, qu'on avait coupé les cheveux au roi de France, qu'ils lui reviendraient l'année qui vient ; mais que le roi de France avait coupé un bras aux alliés, et qu'il ne reviendrait point. (d)

(3 octobre) Le roi fit distribuer gratuitement des grains et des farines aux peuples du Dauphiné qui avaient le plus souffert pendant que les ennemis étaient dans leur

(a) Voilà comment il en faut user, si on veut gagner des batailles et se faire aimer.

(b) Le jésuite La Chaise était l'âme de ce conseil. Il s'agissait de donner des bénéfices, et de persécuter les protestans.

(c) Pas si sûrement ; il ne faut jamais jurer de rien.

(d) Van Beuning n'était donc pas prophète, ou parlait comme les autres prophètes. Louis XIV a fini par perdre Namur et sa marine.

pays ; et il y eut des commissaires qui examinèrent les pertes qu'ils ont faites, pour y remedier. (a)

(Juillet 1693) Madame (b) eut la petite-vérole, et a toujours voulu boire à la glace : ses fenêtres sont ouvertes : elle change de linge quatre fois le jour ; ne veut point être saignée : elle prend beaucoup de poudre de la comtesse de Kent, et se porte aussi bien qu'on le peut en cet état.

(1er août) On apporta au roi la nouvelle d'un grand combat que nous avons donné et gagné en Flandre. M. de Luxembourg le manda au roi en ces termes, dans un méchant morceau de papier : *D'Artagnan, qui a vu aussi bien que personne l'action qui s'est passée, en rendra un bon compte à votre majesté : vos ennemis y ont fait des merveilles ; mais vos troupes y ont encore mieux fait qu'eux. Je ne saurais assez les louer en général et en particulier. Pour moi, sire, je n'ai d'autre mérite que celui d'avoir exécuté les ordres de votre majesté ; de prendre Huy, et de donner bataille.* (c)

(Août 1694) Le roi donna une pension de deux mille livres à mademoiselle de La Charce, qui défendit l'année

(a) Attention qui mérite d'être consacrée dans l'histoire, et qui démontre que Louis XIV n'était pas un tyran, comme tant de livres le disent. Ceux qui veulent flétrir sa mémoire ont plus de tort que ceux qui admiraient tout en lui.

(b) C'est la mère du duc d'Orléans, régent. M. Terrai était son médecin. Quand elle était malade, elle allait à pied à Bagnolet, et revenait de même.

(c) Il veut parler de la bataille de Nervinde, l'une de celles qui ont fait le plus d'honneur au maréchal de Luxembourg. Et c'était ce grand homme que Louvois fesait mettre dans un cachot à la Bastille, comme sorcier. C'est là surtout ce qu'il faut condamner dans l'administration de Louis XIV, et ce qui rendra la mémoire du secrétaire d'état Louvois peu aimable.

passée une entrée du Dauphiné aux barbets; elle se mit à la tête de quelques paysans qu'elle ramassa, et obligea les ennemis à se retirer. Elle est de la maison de Gouvernet. (a)

(15 septembre) Il arriva un courrier de Monseigneur qui doit être de retour samedi ou dimanche. On avait pris un aide-de-camp de M. l'électeur de Bavière; il avait sur lui deux cents pistoles, et beaucoup de bijoux. Monseigneur le fit souper avec lui, et à son coucher, il lui fit donner le bonsoir (b), et puis il lui dit qu'il était libre et qu'il pouvait aller le lendemain trouver M. l'Électeur. M. l'Électeur a été fort touché du procédé de Monseigneur, et lui a envoyé cinq des plus beaux chevaux qu'on puisse voir.

(15 août) Le roi alla à la procession: cette procession fut établie par Louis XIII quand il mit le royaume sous la protection de la sainte Vierge; avant cela il était sous la protection de saint Michel, et plus anciennement sous la protection de saint Martin. (c)

(31 décembre) M. de Luxembourg se trouva si mal que les médecins en désespérèrent: le roi en fut sensiblement touché, et dit à M. Fagon son premier médecin: Faites, monsieur, pour M. de Luxembourg tout

(a) Cela est très vrai, et n'est pas oublié ailleurs, à l'article *Femme*.* Mais on voit que le seigneur qui fit ces Mémoires n'était pas de l'Académie. *Mademoiselle de Gouvernet défendant une entrée aux barbets*, n'est pas une phrase fort correcte, non plus que le reste de son ouvrage.

(b) Apparemment qu'il lui fit rendre aussi ses pistoles et ses bijoux.

(c) Et avant saint Martin sous la protection de saint Denis, et avant saint Denis sous la protection des Romains, qui étaient sous la protection de Mars.

* C'est à l'article AMAZONES, dans le *Dictionnaire philosophique*.

ce que vous feriez pour moi-même si j'étais en cet état. (a)

(18 avril 1695) Il vint des nouvelles d'Andrinople qui apprirent que le grand seigneur voulait aller en personne à l'armée de Hongrie : on lui représenta que les affaires de l'empire ottoman n'étaient pas en état de faire la dépense qu'il convient de faire quand le sultan marche; il a répondu au vizir : « Quoi ! dans l'empire n'y a-t-il « pas de quoi acheter deux chevaux ? J'en prendrai un, et « vous donnerai l'autre, et avec cela nous marcherons. » Après cette réponse, le vizir s'est tu, et on ne songea plus qu'à le faire entrer en campagne de bonne heure comme il le souhaitait. (b)

On avait mis dans les provisions du gouvernement de Bretagne pour M. le comte de Toulouse, que ce prince avait été blessé à Namur à côté du roi; cependant le roi, par modestie, l'a fait ôter, et a dit que ce n'était qu'une bagatelle pour son fils qui ne méritait pas qu'on en parlât. (c)

(19 avril) Madame d'Uzès, quelque temps avant que de mourir, fit demander au roi, par l'abbé de Fénélon, de lui vouloir donner ce qu'elle pouvait avoir reçu de trop dans le temps qu'elle s'était mêlée de la garde-robe de Monseigneur. Le roi le lui donna, et loua même la délicatesse de sa conscience et son scrupule.

Le roi apprit ensuite que le monde avait fort empoi-

(a) Les médecins proportionnent donc les remèdes et les soins à l'importance des personnes.

(b) C'était Moustaphá II, qui succédait à son oncle Achmet. Il se peut qu'il ait parlé ainsi à son vizir; mais il est encore plus vrai qu'il fut déposé deux ans après.

(c) S'il avait été réellement blessé, il eût fallu le dire

sonné cette action de madame d'Uzès, et il eut la bonté de la justifier, et assura que cela n'allait tout au plus qu'à une pièce d'étoffe. (a)

(17 avril 1696) Monseigneur courut le loup; et une heure après il eut une petite faiblesse qui ne venait que de ce qu'il n'avait pas déjeuné. (b)

(31 décembre) Le roi avait conté qu'il donnait à M. de Montchevreuil (outre seize mille livres de pension qu'il lui donnait depuis long-temps) une pension de deux mille écus depuis qu'il l'a mis à la tête de la maison de M. le duc du Maine; et ayant su qu'il ne l'avait point touchée et que même il ne l'avait jamais demandée ni prétendue, sa majesté a voulu que non-seulement il eût cette pension de deux mille écus, mais qu'on lui payât dix mille écus pour les cinq années qu'il a été sans la toucher, et a dit à M. de Ponchartrain : Les autres gens se plaignent toujours de n'avoir pas assez, et le bon homme de Montchevreuil trouve toujours que je lui donne trop. (c)

(1697) Gallerande conta une action du prince Radzivill, qui mérite d'être sue. Après avoir donné sa voix pour M. le prince de Conti, à la tête de son palatinat, voyant que le palatinat de Mazovie avait donné sa voix à l'électeur de Saxe, il crut pouvoir le ramener parce qu'il a beaucoup de vassaux dans la Mazovie. Dans cette confiance, il y marcha pour leur parler; mais les plus séditieux lui crièrent que s'il avançait, ils le

(a) Cet article semble fait par un valet de garde-robe.

(b) Important pour la postérité.

(c) *N. B.* Ces pensions, ces gratifications se donnent toujours aux dépens du peuple.

tueraient ; cela ne l'intimida point ; il s'approcha, il leur parla, et voyant qu'ils étaient un peu ébranlés, il prit l'enseigne qui était à la tête du palatinat, et leur cria : « Mes frères ! il faut présentement ou me tuer ou « me suivre. » Tout le palatinat le suivit et se rangea du parti de M. le prince de Conti. Il n'a jamais voulu prendre d'argent, et souhaite seulement d'être à la tête du palatinat dans l'ambassade que la république enverra à M. le prince de Conti.

(16 septembre) Un Palatin de la grande Pologne écrivit au roi, et lui manda qu'il avait eu l'honneur d'être nourri dans ses mousquetaires, qu'il s'est trouvé bien heureux dans cette occasion de pouvoir marquer son respect pour sa personne sacrée, et son attachement pour la France, et qu'il assure sa majesté qu'il inspirera ses sentimens à tous les gens qui sont de sa dépendance. Ce Palatin est un de ceux qui se sont le plus distingués en faveur de M. le prince de Conti. Le roi nous dit qu'il lui ferait l'honneur de lui écrire une lettre de remercîmens et très obligeante. (a)

(25 décembre) Le duc de La Force est considérablement malade en Normandie, et on ne croit pas qu'il en revienne. Le roi a eu soin de faire tenir des gens (b) auprès de lui pour l'affermir dans la religion catholique, où, comme on l'a dit ailleurs, le roi l'avait fait instruire dès sa jeunesse.

(a) Il fallait aussi envoyer des lettres de change ; on manqua d'argent, et par conséquent le prince de Conti manqua la couronne. Au reste, je voudrais savoir si Louis XIV dit : *Je lui ferai l'honneur de lui écrire.*

(b) Ces gens-là étaient apparemment des missionnaires ; et le duc de La Force avait besoin d'être affermi. La grâce dépendait de ces gens-là.

(26 mars 1698) Le roi entendit le matin la passion du P. Gaillard, et puis il revint chez lui où il fut enfermé avec le P. de La Chaise, Monseigneur, et messeigneurs ses enfans. Après ténèbres, Monseigneur alla se promener à Chaville, et madame la duchesse de Bourgogne sortit de la chapelle, comme les deux jours d'auparavant, avant laudes, et alla à Saint-Cyr, d'où elle revint sur les sept heures avec madame de Maintenon. (a)

(24 avril) Le roi alla à la chasse au vol dans la plaine de Vesiné : le roi d'Angleterre et le prince de Galles y étaient; mais la reine d'Angleterre n'y était point, elle est assez incommodée depuis quelques jours; Madame, et madame la Duchesse y étaient à cheval. On prit un milan noir, et le roi fit expédier une ordonnance de deux cents écus pour le chef du vol. Il en donne autant tous les ans au premier milan noir qu'on prend devant lui. Autrefois il donnait le cheval sur lequel il était monté, et sa robe de chambre (b). L'année passée il fit donner la même somme pour un milan qu'on avait pris devant M. le duc de Bourgogne; mais il fit mettre sur l'ordonnance que c'était sans conséquence, parce qu'il faut que le roi soit présent.

(30 mai) Madame la duchesse de Bourgogne alla au salut à Saint-Cyr. (c)

(12 juin) On a joué tout ce voyage un jeu prodigieux; et le roi ayant su que le garçon qui a soin des cartes avait payé un mécompte qui s'était trouvé dans

(a) A la postérité, à la postérité.

(b) A la postérité, encore.

(c) A la postérité, vous dis-je.

les jetons, sa majesté l'a envoyé querir, l'a loué, et lui a fait rendre son argent. (*a*)

(1er août) Le roi ayant envoyé M. le maréchal de Boufflers pour visiter les endroits où doit être le camp auprès de Compiègne, le maréchal revint le premier août; il a rendu compte au roi de l'état des moissons de ces cantons-là, qui ne peuvent pas être faites si tôt; et sur cela le roi eut la bonté de différer ce camp jusqu'au commencement du mois qui vient. (*b*)

M. le duc de Bourgogne alla voir arriver le reste des troupes qui forment le camp : madame la duchesse de Bourgogne alla voir distribuer aux troupes le bois, la paille et le foin. (*c*)

Le roi, M. le duc de Bourgogne, madame la duchesse de Bourgogne, allèrent au camp tous séparément. Monseigneur y dîna chez M. le maréchal de Boufflers; madame la duchesse de Bourgogne y arriva la dernière; et dès qu'elle y fut arrivée, le roi fit faire les mouvemens qu'il avait ordonnés. La réserve que commande M. de Prancontal vint par derrière les bois attaquer les gardes du camp; les gardes se retirèrent : le piquet monta à cheval pour les soutenir, et rechassa la réserve, qui était composée de deux mille chevaux ou dragons. On tira beaucoup, et il y eut un capitaine du régiment de La

(*a*) Cela arriverait chez un maître des comptes, ou chez un conseiller de la cour. Mais le grand mal est ce jeu prodigieux, qui énerve l'esprit, qui ruine les fortunes, qui précipite dans tant de bassesses, et qui serait encore très pernicieux, quand il n'en résulterait que la perte irréparable du temps.

(*b*) Il fallait nécessairement que le roi différât, ou qu'il payât le dégât des campagnes.

(*c*) Toujours de grands exemples pour la postérité.

Vallière dangereusement blessé, malgré toutes les précautions qu'on avait prises pour empêcher qu'il y eût des balles. Toutes les troupes sont si belles, qu'on ne sait à qui donner la préférence. (a)

(14 septembre) Le roi ne voulait point que les troupes demeurassent dans la tranchée, de peur qu'elles ne perdissent la messe. (b)

Le roi fit remonter la tranchée. Il alla l'après-dînée dans la plaine qui est en deçà de la forêt où il avait fait venir la gendarmerie, dont il fit la revue en détail; ensuite il revint ici et monta sur le bastion à la gauche du château : Monseigneur, madame la duchesse de Bourgogne, les princes, les dames et tous les courtisans étaient avec lui. Il vit de là attaquer et prendre la demi-lune; et quand le logement des assiégeans fut bien établi, il fit battre la chamade, et on donna des otages de part et d'autre. Enfin on fit tout ce qu'il faut pour bien instruire M. le duc de Bourgogne, qui était dehors avec les assiégeans. (c)

(20 septembre) Le roi, pour témoigner aux troupes combien il était content d'elles, fait donner à chaque capitaine de cavalerie ou de dragons, deux cents écus, et cent écus à chaque capitaine d'infanterie : cela aidera à payer une partie de la dépense qu'ils ont faite pour l'habillement de leurs troupes. Quoique les majors n'aient point de troupes à habiller, le roi leur fait donner autant qu'aux capitaines. Il y a eu un si bon ordre dans le camp, qu'il n'y a pas eu le moindre châtiment à faire aux sol-

(a) Toujours de grands exemples pour la postérité.

(b) *Item.*

(c) *Item.*

dats. On a brulé dans le camp quatre-vingt milliers de poudre. (*a*)

(1699) Le roi a toujours l'honnêteté de faire couvrir les courtisans qui ont l'honneur de le suivre à la promenade, même quand madame la duchesse de Bourgogne est avec lui ; et alors il dit : « Messieurs, mettez « vos chapeaux, madame la duchesse de Bourgogne le « trouve bon. » Un jour à la promenade il ne le fit pas, à cause du grand nombre d'étrangers qui étaient au jardin. (*b*)

(1700) Monseigneur le duc de Bourgogne demanda ces jours passés de l'argent au roi, qui lui en donna plus qu'il ne demandait ; et en lui donnant, il lui dit, qu'il lui savait le meilleur gré du monde de s'être adressé à lui directement, sans lui faire parler par personne ; qu'il en usât toujours de même avec confiance ; qu'il jouât sans inquiétude, et que l'argent ne lui manquât pas. (*c*)

Le duché de Milan est plus considérable, par toutes sortes d'endroits, que la Lorraine : le duché de Milan vaut douze millions, et la Lorraine n'en vaut que deux tout au plus. (*d*)

(*a*) Cela fait gagner les entrepreneurs.

(*b*) En Espagne, qui n'est pas grand va nu-tête. A Constantinople, tout le monde a son turban devant le sultan. Monsieur, frère du roi, ne voulait pas qu'on mît son chapeau devant lui, il était grand observateur de l'étiquette ; et le roi disait quelquefois : Couvrez-vous, mon frère n'y est pas.

(*c*) Remarquez que cet argent est celui du peuple. Le roi n'en a pas d'autre. Pour que des princes jouent aux cartes, il faut qu'il en coûte au cultivateur sa substance. Depuis ce temps le duc de Bourgogne, élève du duc de Beauvilliers et de l'auteur du *Télémaque*, ne joua plus.

(*d*) Il se trompe sur la Lorraine.

(19 mai) Madame la duchesse devait dix ou douze mille pistoles du jeu; et ne pouvant les payer, elle écrivit à madame de Maintenon son embarras. Madame de Maintenon montra sa lettre au roi, qui fit payer toutes ses dettes. Le roi n'a pas voulu que madame la duchesse l'en remerciât; mais il l'a fait exhorter à ne plus faire de dettes. (*a*)

(31 juillet) Le matin à la messe, madame la duchesse de Bourgogne devait tenir un enfant avec Monseigneur, mais le curé de Marli ne trouva pas qu'elle fût en habit décent, parce qu'elle était en habit de chasse : le baptême fut remis, et on approuva le curé. (*b*)

(13 septembre) M. Le Nôtre, illustre dans sa profession pour les jardins, vint voir le roi avant de mourir (*c*) : il avait quatre-vingt huit ans. Le roi le fit mettre dans une chaise roulante comme la sienne, pour le faire promener dans ses jardins; et Le Nôtre disait : « Ah! « mon pauvre père, si tu vivais, et que tu pusses voir « un pauvre jardinier comme ton fils, se promener en « chaise à côté du plus grand roi du monde, rien ne « manquerait à ma joie. » Il était intendant des bâtimens.

(16 novembre) Le roi, après son lever, fit entrer l'ambassadeur d'Espagne dans son cabinet; puis il appela monseigneur le duc d'Anjou, et dit à l'ambassa-

(*a*) Il fit bien : autre argent pris sur le peuple.

(*b*) Observez qu'alors l'habit décent de la cour était d'avoir la gorge et les épaules entièrement découvertes, la chute des reins bien marquée, les bras nus jusqu'aux coudes, un pied de rouge sur les joues. L'habit de chasse cachait tout cela; et les dames étaient sans rouge : le curé avait raison.

(*c*) Il est clair, mon cher Tacite, qu'il ne pouvait voir le roi après sa mort.

deur : Vous le pouvez saluer comme votre roi. L'ambassadeur se jeta à deux genoux, et lui baisa la main à la manière d'Espagne. Sa majesté commanda à l'huissier d'ouvrir les deux battans, et de faire entrer tout le monde ; et dit : Messieurs, voilà le roi d'Espagne ; la naissance l'appelle à cette couronne, toute la nation l'a souhaité et me l'a demandé instamment ; c'était l'ordre du ciel. Puis en se tournant au roi d'Espagne, il lui dit : Soyez bon Espagnol ; c'est présentement votre premier devoir : mais souvenez-vous que vous êtes né Français, pour entretenir l'union entre les deux nations ; c'est le moyen de les rendre heureuses, et de conserver la paix de l'Europe. Puis s'adressant à l'ambassadeur, il dit, montrant le roi d'Espagne : « S'il suit « mes conseils, *vous serez grand seigneur* (a), et bientôt ; « il ne saurait mieux faire présentement que de suivre « vos avis. » M. le duc de Bourgogne et M. le duc de Berry embrassèrent le roi d'Espagne, et ils fondaient tous trois en larmes. L'ambassadeur d'Espagne fit un assez long compliment au roi son maître ; et quand il eut fini, le roi lui dit : Il n'entend pas encore l'espagnol, c'est à moi à répondre pour lui.

Le roi mena le roi d'Espagne à la messe, le mit à sa droite. Il s'aperçut qu'il n'avait point de carreau ; il voulut lui donner le sien ; le roi d'Espagne le refusa, le roi le fit ôter et ne s'en servit pas. Le roi permit aux jeunes courtisans de le suivre quand il partirait pour l'Espagne ; ce qui fit dire à l'ambassadeur, pour les y

(a) Je doute fort que le roi se soit servi de ces termes, *vous serez grand seigneur*, en parlant à un ambassadeur d'Espagne qui avait la grandesse.

encourager, que ce voyage devenait aisé, et que présentement les Pyrénées étaient fondues. (a)

Le roi donna une abbaye au fils d'un seigneur de la cour, avant la nomination des autres, lui disant : « Je « suis bien aise de vous traiter différemment des autres, « et de faire voir à votre fils combien je suis content de « le voir prendre le parti de devenir homme de bien. » (b)

(2 mars) Le roi eut l'honnêteté de mander à M. de Vaudemont, que monsieur (c) de Savoie proposait un traité avantageux à la France et à l'Espagne ; mais dont une des conditions était que son altesse royale serait généralissime de toutes les troupes de France en Italie, et qu'il n'avait pas voulu signer ce traité sans savoir s'il n'aurait pas quelque peine d'être sous Mons de Savoie. M. de Vaudemont a répondu qu'il était si charmé de cette action du roi sur ce qui le regardait, qu'il se sentait plus que jamais prêt à se mettre dans le feu pour son service ; qu'il lui suffisait de savoir qu'en servant sous monsieur de Savoie, il fesait une chose agréable au roi, pour n'en avoir aucune peine.

(29 mars) Le roi d'Espagne revenant de la Casa del Campo, et passant dans Madrid, trouva un prêtre qui venait de porter le saint sacrement à un malade. Il des-

(a) Louis XIV avait dit : Il n'y a plus de Pyrénées. Cela est plus beau.

(b) Sans doute le bénéfice était considérable, afin que le pourvu fût plus homme de bien. Je crois que c'était l'abbé de Montgon.

(c) Monsieur de Savoie, c'est Victor Amédée, roi de Sicile, et depuis roi de Sardaigne. Les courtisans disaient toujours, monsieur de Savoie, monsieur de Parme, monsieur de Lorraine. L'un d'eux, à table avec l'électeur de Mayence, voyant qu'on était un peu pressé, lui dit : Mons de Mayence, un petit coup de fesse. On disait Mons de Brandebourg, en supprimant le *sieur*.

cendit aussitôt de cheval; et marcha à pied à la portière du carrosse, où le saint sacrement était porté par le prêtre, et l'accompagna jusqu'à l'église. (a)

Monseigneur et madame la duchesse de Bourgogne pensèrent perdre la messe un dimanche, parce que le chapelain qui la devait dire se trouva mal. (b)

(3 septembre) On a découvert que le roi Guillaume avait fait consulter M. Fagon sur sa maladie sous le nom d'un curé; et M. Fagon, qui n'avait aucun soupçon, a répondu naturellement qu'il n'avait qu'à songer à mourir. (c)

(5 septembre) Le roi d'Angleterre (d) se trouva très mal; et après ayant été un peu mieux, il parla avec beaucoup de piété et de fermeté à son fils, lui disant: « Quelque éclatante que soit une couronne, il vient un « temps où elle est fort indifférente; il n'y a que Dieu à « aimer, et l'éternité à désirer. » Il lui recommanda le respect pour la reine sa mère, et la reconnaissance pour le roi de France, dont il avait reçu tant de grâces.

(13 septembre) Le roi alla à Saint-Germain voir le roi d'Angleterre, qui ouvrit les yeux un moment quand on lui annonça le roi, qui lui dit qu'il venait pour l'as-

(a) Les princes catholiques n'y manquent jamais; cela charme la populace. L'archiduc Charles fit bien mieux. Un soldat anglais ne s'étant point mis à genoux, il cria : *matar, matar. No matar*, pardieu, dit le comte Péterborough, commandant des Anglais; ils le rendraient au plus vite.

(b) A la postérité la plus reculée.

(c) Fagon répondit qu'il n'avait qu'à recevoir l'extrême-onction. Et c'est en cela que consiste la méprise plaisante : notre Tacite n'entend pas la plaisanterie.

(d) Il veut parler ici du roi Jacques.

surer qu'il pouvait mourir (*a*) en repos sur le prince de Galles, et qu'il le reconnaîtrait roi d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse. Le roi déclara la même chose à la reine d'Angleterre, et proposa de faire venir le prince de Galles pour le mettre dans cette confidence. On le fit venir, et le roi lui parla avec des bontés dont il parut bien pénétré.

LETTRE DU ROI AU ROI D'ESPAGNE.

(2 janvier 1702) « (*b*) J'ai toujours approuvé le dessein « que vous avez de passer en Italie. Je souhaite de le voir « exécuter. Mais plus je m'intéresse à votre gloire, plus « je dois songer aux difficultés qu'il ne vous convien- « drait point de prévoir comme à moi. Je les ai toutes « examinées : vous les avez vues dans le mémoire que « Marsin vous a lu ; j'apprends avec plaisir que cela ne « vous détourne pas d'un projet aussi digne de votre « sang, que celui d'aller vous-même défendre vos états « en Italie. Il y a des occasions où l'on doit décider soi- « même. Puisque les inconvéniens que l'on vous a repré- « sentés ne vous ébranlent pas, je loue votre fermeté, « et je confirme votre décision. Vos sujets vous aime- « ront davantage ; et vous seront encore plus fidèles, « lorsqu'ils verront que vous répondez à leurs attentes ; « et que bien loin d'imiter la mollesse de vos prédéces- « seurs, vous exposez votre personne pour défendre les « états les plus considérables de votre monarchie. Ma

(*a*) Le roi ne lui dit point qu'il pouvait *mourir* ainsi à son aise, et ne promit point au prétendant de le reconnaître. Au contraire, il fut décidé dans le conseil qu'on ne le reconnaîtrait pas : ce fut madame de Maintenon qui fit tout changer. Voyez les *Mémoires de Torci*, *de Bolingbroke*, et le *Siècle de Louis XIV*.

(*b*) Cette lettre est très fidèlement rapportée ; elle doit être au dépôt.

« tendresse augmente pour vous à proportion que je « vois qu'elle vous est due. Je n'oublierai rien pour votre « avantage. Vous savez les efforts que j'ai faits pour « chasser les ennemis d'Italie. Si les troupes que j'y « destine encore y étaient arrivées, je vous conseillerais « d'aller à Milan, et de vous mettre à la tête de mon « armée ; mais comme il faut auparavant qu'elles soient « supérieures à celles de l'empereur, je crois que votre « majesté doit passer dans le royaume de Naples, où sa « présence est plus nécessaire qu'à Milan. Vous y atten- « drez le commencement de la campagne ; vous y cal- « merez l'agitation des peuples de ce royaume : ils sou- « haitent ardemment de voir leur souverain : ils ne sont « excités à la révolte que par l'espérance d'avoir un roi « particulier. Traitez bien la noblesse. Faites espérer du « soulagement au peuple, lorsque les affaires le permet- « tront. Écoutez les plaintes. Rendez justice, et vous « communiquez avec bonté, sans perdre votre dignité. « Distinguez ceux dont le zèle a paru dans ces derniers « mouvemens. Vous connaîtrez bientôt l'utilité de votre « voyage, et le bon effet que votre présence aura pro- « duit. Je fais armer quatre vaisseaux qui iront à Barce- « lone, et vous porteront à Naples avec la reine. Je vois « que votre amitié pour elle ne vous permet pas de vous « en séparer. Marsin vous informera des troupes que « j'envoie à Naples, et des autres détails dont je l'ai « instruit au sujet de votre passage. Dieu, qui vous pro- « tége visiblement, bénira la justice de votre cause ; et « j'espère qu'après vous avoir appelé au trône, il vous « donnera son assistance pour défendre les états dont il « a remis le gouvernement entre vos mains. Je le prierai « de rendre heureux les desseins que vous formez pour

« sa gloire (a). Il ne me reste qu'à vous assurer de ma « tendresse, de mon amitié, et du plaisir que j'ai de « voir que tous les jours vous vous en rendez digne. »

LETTRE DU ROI D'ESPAGNE A VENDÔME.

(2 juin) « Mon cousin, j'ai appris par votre lettre, « et par ce que m'a dit le comte de Colnenero, les mou« vemens que vous vous donnez pour entrer en cam« pagne, je ne m'en donne pas moins de mon côté pour « vous aller joindre au plus tôt; et si des affaires très « essentielles que j'ai ici ne me retenaient, jointes à « l'arrivée du légat que j'attends, je serais déjà parti, « car j'appréhende que vous ne battiez les ennemis « avant que je sois arrivé. Je vous permets pourtant de « secourir Mantoue; mais demeurez-en là, et attendez« moi pour le reste. Rien ne peut mieux vous marquer « la bonne opinion que j'ai de vous, que de craindre « que vous n'en fassiez trop pendant mon absence. Je « compte de me rendre à Ferrol à la fin du mois. Assu« rez tous les officiers français de ma part de la joie que « j'aurai de me trouver à leur tête, et soyez bien per« suadé, mon cousin, de la véritable estime que j'ai « pour vous (b). »

(a) On ne voit pas comment il était plus glorieux à Dieu de voir le duc d'Anjou en Espagne que l'archiduc; mais il est sûr que cela était plus glorieux pour Louis XIV.

(b) Le duc de Vendôme, à qui Philippe V dut sa couronne, méritait quelque chose de mieux.

RÉPONSE DU ROI DE SUÈDE A L'ENVOYÉ DE L'ÉLECTEUR DE BRANDEBOURG.

« (*a*) Je sais que votre maître n'attendait que le succès de la ligue [illegible] le roi de Danemarck, le Moscovite et la Pologne, pour se déclarer contre moi. J'ai « châtié le roi de Danemarck jusque dans Copenhague, « et lui ai pardonné en bon voisin : j'ai dompté le Moscovite, et l'obligerai bien à rester en paix : j'ai chassé « le roi de Pologne de sa capitale. J'irai à votre maître « le dernier, pour lui montrer le cas qu'il fallait faire « de mon amitié, et qu'il devait la mériter avant de « l'obtenir. Retirez-vous. »

(Août 1704) Le roi soutint la perte de la bataille d'Hochstedt avec toute la constance et la fermeté imaginables; on ne saurait marquer plus de résignation à la volonté de Dieu, et plus de force d'esprit; mais il ne put comprendre que vingt-six bataillons français se fussent rendus prisonniers de guerre. (*b*)

(31 août) Le roi avait mis à son côté une épée de diamans magnifique. Il dit à M. le duc de Mantoue : « Je « vous ai fait généralissime de mes armées en Italie, il est « juste que je vous mette les armes à la main; » en même temps le roi tira son épée de son côté et la lui donna. « Je suis persuadé, ajouta le roi, que vous la tirerez de « bon cœur pour mon service. » (*c*)

(*a*) Cette lettre était de Grimarest; la fausseté fut bientôt reconnue.

(*b*) Cela était aisé à comprendre, puisqu'ils étaient dans un village, sans recevoir d'ordre, entourés de trente mille hommes, et le canon pointé contre eux.

(*c*) Elle ne fut point tirée.

(6 octobre) On proposa au roi d'Angleterre de demeurer un jour de plus à Fontainebleau pour la chasse et la comédie; mais quelque envie qu'en eût le jeune roi, il crut qu'il serait plus sage de ne pas quitter la reine sa mère, qui s'en allait ce jour-là de Fontainebleau, et il s'en alla avec elle. (a)

(23 juin 1706) M. le duc d'Orléans partant pour aller commander en Lombardie, madame la duchesse d'Orléans le pressa de prendre toutes ses pierreries, en ayant pour des sommes immenses. M. le duc d'Orléans lui répondit que s'il ne trouvait pas chez ses amis tout l'argent dont il avait besoin, il ne ferait nulle difficulté de les accepter, sachant qu'elle les lui offrait de bon cœur. (b)

(3 août) On apprit par un courrier d'Espagne que les Espagnols témoignaient plus de fidélité que jamais. La reine étant sur son balcon à Burgos, le peuple cria: Vive Philippe v; et la reine leur cria: Vive la fidélité des Castillans (c). Le peuple se mit à genoux, et recommença à crier: Vivent le roi et la reine.

(10 janvier 1707) Le duc d'Albe vint dire au roi la grossesse de la reine d'Espagne, qui avait été annoncée au peuple avec les cérémonies ordinaires. Voici l'usage: on sonne la grosse cloche du palais, le peuple y accourt en foule; le roi, la reine paraissent sur un balcon, et déclarent que la reine est grosse. Outre cette cérémonie-là, il s'en fait une autre encore qui n'était pas encore faite: cette seconde cérémonie est que la reine va en

(a) C'est le prétendant; à la postérité, à la postérité.

(b) Toujours à la postérité.

(c) Et le roi, que cria-t-il?

chaise à Notre-Dame d'Atocha (a), suivie de tous les grands à pied, qui environnent sa chaise, pour remercier Dieu.

(1709) Il y eut en Angleterre des harangues du parlement contre ceux qui gouvernent. Mylord Aversham est toujours un de ceux qui parlent le plus fortement contre le ministère. Il était de la chambre basse du temps du roi Guillaume, qui le fit lord, croyant par là le contenir; mais à la première assemblée du parlement, il parla dans la chambre haute avec la même force qu'il parlait dans la basse. Le roi Guillaume lui dit : « Mylord, « j'espérais au moins qu'après la grâce que je vous ai « faite, vous vous contraindriez la première fois. — Sire, « lui répondit-il, quand vous m'auriez fait roi, je n'en « soutiendrais pas moins les intérêts de l'état et du peu- « ple. » (b)

(Décembre 1711) Le roi étant à la promenade fort « gai, dit à ses courtisans : « Je me crois le plus ancien offi- « cier de guerre du royaume, car j'ai été au siége de « Bellegarde en 1649. » (c)

En Angleterre, le nommé (d) Shepping, membre de

(a) Cette Notre-Dame est de bois; elle pleure tous les ans le jour de sa fête, et le peuple pleure aussi. Un jour, le prédicateur, apercevant un menuisier qui avait l'œil sec, lui demanda comment il pouvait ne pas fondre en larmes, quand la sainte Vierge en versait. Ah! mon révérend père, répondit-il, c'est moi qui la rattachai hier dans sa niche. Je lui enfonçai trois grands clous dans le derrière; c'est alors qu'elle aurait pleuré si elle avait pu.

(b) Et comment Guillaume aurait-il pu le faire roi?

(c) Le duc d'Antin ajouta : *Et le meilleur.* Le roi ne se fâcha pas.

(d) Le nommé Shepping valait bien le courtisan auteur de ces Mémoires. La cour de Louis XIV était très polie, comme son maître; mais, dans les occasions, la sotte vanité et l'ignorance lui fesaient oublier sa politesse.

la chambre basse, fit une harangue dans laquelle il dit, en parlant du feu roi Jacques, que ç'aurait été le meilleur roi qui eût jamais monté sur le trône; qu'à la vérité il était trop honnête homme et trop sincère pour un roi d'Angleterre; que sa bonté avait été scandaleusement trahie par des fripons (a) auxquels il se fiait, lesquels, à la honte éternelle de l'Angleterre, avaient été récompensés de leurs trahisons et de leurs infamies, pendant que le prince a été puni, lui qui par les lois de la nation est impunissable.

(Avril 1712) Le roi voulut aller à la chasse au vol; mais il fit réflexion que les terres étaient fort humides; cela lui fit remettre la partie. (b)

M. le duc de Berri ayant eu le malheur de blesser M. le Duc à la chasse (), alla se jeter aux genoux de madame la duchesse sa mère, et assura madame la dauphine qu'il ne manierait jamais fusil, quoique ce soit son plus grand plaisir. (d)

(2 décembre 1713) M. le maréchal de Villars dit au prince Eugène, lorsqu'il le joignit à Rastadt pour traiter de la paix : « Vous avez rendu de grands services à votre « maître par les actions éclatantes (e) que vous avez faites « en Hongrie, en Flandre et en Italie. — Monsieur, lui ré- « pondit le prince Eugène, les heureux succès que j'ai

(a) Le discours de Shepping est dans le recueil du parlement. Il est beaucoup plus mesuré, quoique vigoureux. S'il avait prononcé le discours qu'on lui impute ici, la chambre l'aurait envoyé à la Tour.

(b) A la postérité, vous dis-je.

(c) Il lui creva un œil.

(d) Il y retourna huit jours après.

(e) Le maréchal dit mieux : Vos ennemis sont à Vienne, et les miens à Versailles.

« eus sont déjà d'ancienne date ; on ne doit plus songer « qu'aux dernières campagnes, dont vous avez eu toute « la gloire. »

(1714) Le roi ayant fait entrer dans son cabinet les commissaires du clergé, qui s'assemblaient à Paris chez M. le cardinal de Rohan, il leur dit qu'il les remerciait, et qu'il était très content d'eux ; qu'il soutiendrait leurs avis de toutes ses forces, qu'ils priassent Dieu de les lui continuer et de les augmenter, et qu'il les emploîrait toutes à soutenir une si bonne œuvre. (a)

Le roi, ayant trouvé sur sa table une lettre d'un homme qu'il venait d'exiler, la rejeta d'abord; mais aussitôt il la reprit et la lut tout entière, disant : « Il « faut du moins donner aux malheureux la consolation « de lire leurs excuses. » (b)

Le roi, ayant fait M. de La Rochefoucauld premier gentilhomme de sa garde-robe, lui écrivit ce billet de sa main : « Je me réjouis comme votre ami de la charge « que je vous ai donnée ce matin comme votre roi, de « premier gentilhomme de ma garde-robe. » (c)

Un page qui portait un flambeau, ayant eu un bras gelé, le roi ordonna qu'on leur donnerait à tous de grands manchons, pour éviter de pareils accidens. (d)

Le roi dit un jour à madame de Maintenon qu'on trai-

(a) C'était la bulle *Unigenitus*.

(b) Pourquoi donc brûler les lettres des princes de Conti, au lieu de les lire?

(c) Cette lettre à antithèse est du président Rose, secrétaire du cabinet.

(d) Mais on n'a point de manchon à la main qui porte un flambeau.

tait les rois de majesté, et que pour elle on devait la traiter de solidité. (a)

Le roi, parlant un jour de quelque dessin de broderie qu'il fesait faire sur des habits, dit : « Je ne devrais « pas être occupé de ces bagatelles; mais je suis obligé « par mon rang d'être bien vêtu. » (b)

Le roi à vingt ans n'avait point encore bu de vin. (c)

Quelques gens d'affaires prétendaient que les maisons bâties sur les anciennes fortifications de Paris appartenaient au roi. Cette prétention avait troublé une infinité de familles, non seulement à Paris, mais encore dans les provinces. Les commissaires du conseil examinèrent les raisons de part et d'autre pendant quatre mois, et y trouvèrent beaucoup de difficulté. Enfin l'affaire fut rapportée et balancée pendant dix heures entières : les voix se trouvèrent partagées; et lorsqu'il n'y eut plus que le roi à parler, il décida contre ses propres intérêts, en faveur des peuples. (d)

Le roi, trouvant madame de Maintenon fort affligée de la prise de Namur, lui dit : « Vous êtes accoutumée « à me voir toujours victorieux; mais il faut bien vous « attendre que le succès des armes n'est pas toujours « favorable. » (e)

Des seigneurs s'entretenant au lever du roi d'une

(a) C'est une ancienne plaisanterie faite à Messine, au duc de Vivonne, qui était excessivement gros.

(b) A la postérité.

(c) Il veut dire apparemment de vin pur.

(d) Cela est très vrai, et fort à l'honneur de Louis XIV, dans un temps très fiscal.

(e) Cela est neuf.

entreprise qu'on croyait devoir réussir infailliblement, à cause du courage et du grand nombre de troupes, le roi dit : « Ce n'est point en cela que nous devons mettre « notre confiance, mais dans le secours de Dieu. » (a)

L'archevêque de Paris avait rendu une ordonnance qui défendait à ceux qui étaient obligés de faire gras en carême, d'user de ragoûts. (b)

Madame la duchesse de Bourgogne ayant fait une sauce avec du vinaigre et du sucre, sur du bœuf bouilli, le roi dit : « Madame la duchesse de Bourgogne n'est « pas scrupuleuse, elle fait fort bien les sauces. » (c)

M. Colbert a protesté que pendant vingt-cinq ans qu'il avait eu l'honneur d'être au service du roi et de l'approcher de fort près, il ne lui avait jamais entendu dire qu'une seule parole de vivacité, et jamais aucune qui ressentît la médisance. (d)

MORT DU ROI.

(1715) Lorsqu'on proposa au roi de recevoir les derniers sacremens, il répondit : « Ah ! très volontiers, « j'en serai bien aise ; » et après sa confession il dit : « Je suis en paix, je me suis bien confessé. »

Quelque temps après il dit à une personne de confiance : « Je me trouve le plus heureux homme du monde,

(a) Les impériaux attendaient le même secours.

(b) Quoi ! l'archevêque de Paris ne mangeait-il pas des carpes à l'étuvée, du saumon à la béchamel ? On ne parlait que des ragoûts que fesait l'archevêque Harlai de Chamvalon avec madame de Lesdiguières.

(c) Plus que jamais à la postérité.

(d) C'est cela qui mérite de passer à la postérité, et de servir d'exemple à tous les princes. Ils tuent quelquefois par leurs paroles.

« j'espère que Dieu m'accordera mon salut : qu'il est aisé « de mourir! » Il dit ces dernières paroles en fondant en larmes. (a)

Il dit aux médecins qui paraissaient affligés : « M'aviez-« vous cru immortel ? Pour moi, je ne me le suis pas « cru. » (b)

Le roi ayant perdu connaissance, quand elle lui fut revenue, il dit à son confesseur : « Mon père, donnez-« moi encore une absolution générale de tous mes pé-« chés. » (c)

Son confesseur lui ayant fait faire attention à ces dernières paroles du *Pater* (d) *nunc et in horâ mortis nostræ*, le roi les répéta souvent, et dit à madame de Maintenon qui était auprès de lui : « C'est donc main-« tenant, présentement, à l'heure de ma mort. » Ce furent là aussi ses dernières paroles ; il les prononça à l'agonie avec celles-ci : « Faites-moi miséricorde, mon « Dieu ; venez à mon aide, hâtez-vous de me secourir. »

Le roi étant revenu d'une grande faiblesse, et voyant auprès de lui madame de Maintenon, il lui dit : « Il faut,

(a) Les domestiques pleuraient ; mais aucun ne dit que Louis XIV eût pleuré. De plus, les approches de la mort dessèchent trop pour qu'on pleure.

(b) On nous assura que ce fut à ses premiers valets de chambre, baignés de larmes, qu'il avait adressé ces paroles si justes et si fermes : M'avez-vous cru immortel ? *Pour moi, je ne me le suis pas cru*, aurait trop gâté ce noble discours.

(c) C'était le jésuite Letellier : il avait à se reprocher plus de péchés que le roi.

(d) On ne sait ce que l'auteur de ces Mémoires veut dire ; ce n'est point dans la prière appelée *Pater* que sont ces paroles. On soupçonne que le courtisan, auteur de ces Mémoires, ne savait pas plus de latin que Louis XIV.

« madame, que vous ayez bien du courage et bien de « l'amitié pour moi, pour demeurer là si long-temps. » (a)

Le roi fit venir M. le Dauphin, à qui il dit : « Mon « enfant, vous allez être un grand roi ; ne m'imitez pas « dans le goût que j'ai eu pour la guerre ; songez tou- « jours à rapporter à Dieu toutes vos actions, faites-le « honorer par vos sujets : je suis fâché de les laisser dans « l'état où ils sont. Suivez toujours les bons conseils ; « aimez vos peuples : je vous donne le P. Letellier pour « confesseur (b). N'oubliez jamais la reconnaissance que « vous devez à madame la duchesse de Ventadour : pour « moi, madame, ajouta le roi, je ne puis trop vous « marquer la mienne. » Il embrassa le dauphin par deux fois, il lui donna sa bénédiction ; et comme il s'en allait, il leva les mains au ciel, et fit une prière en le regardant.

Le roi ayant entendu la messe le lendemain qu'il eut reçu ses sacremens, il fit approcher les cardinaux de Rohan et de Bissi, et il leur dit en présence d'un grand nombre de courtisans, qu'il était satisfait du zèle et de l'application qu'ils avaient fait paraître pour la défense de la bonne cause (c) ; qu'il les exhortait à avoir la même conduite après sa mort, et qu'il avait donné de bons ordres pour les soutenir. Il ajouta que Dieu connaissait

(a) Cela est vrai, et se retrouve ailleurs.

(b) Ce discours de Louis XIV à son successeur n'est pas exactement rapporté, il s'en faut de beaucoup. Il est très faux qu'il dît au dauphin : *Je vous donne le P. Letellier pour confesseur.* On ne donne point d'ailleurs un confesseur à un enfant qui n'a pas six ans. Il faut avouer que ces Mémoires sont d'un homme d'un esprit très faible, qui paraît affilié des jésuites.

(c) Il oublie que le roi dit à ces deux cardinaux : « Si on m'a trompé, on est bien coupable. » Il a été avéré en effet qu'on l'avait trompé, et

ses bonnes intentions et les désirs ardens qu'il avait d'établir la paix dans l'Église de France; qu'il s'était flatté de la procurer cette paix si désirée; mais que Dieu ne voulait pas qu'il eût cette satisfaction; que peut-être cette grande affaire finirait plus promptement et plus heureusement dans d'autres mains que dans les siennes; que quelque droite qu'ait été sa conduite, on aurait cru qu'il n'eût agi que par prévention, et qu'il aurait porté son autorité trop loin; et enfin, après avoir encore fortement exhorté ces deux cardinaux à soutenir la vérité avec la même ferveur qu'ils avaient fait paraître jusqu'à présent, il leur déclara qu'il voulait mourir comme il avait vécu, dans la religion catholique, apostolique et romaine; et qu'il aimerait mieux perdre mille vies que d'avoir d'autres sentimens. Ce discours dura long-temps; et le roi le fit dans des termes si nobles et si touchans, et avec tant de force (quoiqu'il fût déjà très mal), qu'il était aisé de connaître qu'il était pénétré de ce qu'il disait.

Il recommanda à M. le Duc et à M. le prince de Conti, de contribuer à l'union qu'il désirait qui fût entre les

que c'était son confesseur Letellier qui avait lui-même fabriqué la minute de cette malheureuse bulle qui troubla la France. Jamais homme ne calomnia plus effrontément, ne joignit tant de fourberie à tant d'audace, et ne couvrit plus ses crimes du manteau de la religion. Il fut sur le point de faire condamner le vertueux cardinal de Noailles; et il abusa de la confiance de Louis XIV jusqu'à lui faire signer l'exil ou la prison de plus de deux mille citoyens. Ce scélérat fut exilé lui-même après la mort du roi; punition trop douce de ses noirceurs et de ses barbaries. Le grand malheur de Louis XIV fut d'avoir été trop ignorant. Pour peu qu'il eût lu seulement l'histoire du président De Thou, il se serait défié de son confesseur, au lieu de le croire. Il aurait vu que jamais, à la cour, un religieux ne fit que du mal. L'ignorance et la faiblesse ternirent, dans ses dernières années, cinquante ans de gloire et de prospérités.

princes, et de ne point suivre l'exemple de leurs ancêtres sur la guerre. (a)

Il parla à M. le duc du Maine et à M. le comte de Toulouse. (b)

Il recommanda les finances à M. Desmarêts, et les affaires étrangères à M. de Torci. (c)

(a) Vous voulez dire apparemment qu'il leur recommanda de ne jamais faire la guerre civile : mais ils ne pouvaient certainement mieux faire que d'imiter les belles actions de leurs aïeux.

(b) Il fallait au moins nous instruire de ce qu'il leur dit.

(c) Voilà une gazette de cour pleine d'anecdotes admirables.

FIN DE L'EXTRAIT D'UN JOURNAL DE LA COUR DE LOUIS XIV.

RÉFLEXIONS SUR L'HISTOIRE,

ET EN PARTICULIER

SUR L'HISTOIRE D'ANGLETERRE

DE M. HUME.

JAMAIS le public n'a mieux senti qu'il n'appartient qu'aux philosophes d'écrire l'histoire. Le philosophe ne doit point, comme Tite-Live, entretenir son lecteur de prodiges; il ne doit point, comme Tacite, imputer toujours aux princes des crimes secrets: c'est bien assez des crimes publics.

Il y a de la différence entre un historien fidèle et un bel esprit malin, qui empoisonne tout dans un style concis et énergique. Le philosophe ne recueillera point les bruits populaires comme Suétone : il ne dira point que Tibère voyait clair la nuit comme le jour : il doutera qu'un prince infirme, âgé de soixante et douze ans, se retira dans Capree uniquement pour s'y abandonner à des débauches monstrueuses, inconnues mêmes à la jeunesse dissolue de ce temps-là, et pour lesquelles il fallut des expressions nouvelles.

Le philosophe n'est d'aucune patrie, d'aucune faction. On aimerait à voir l'histoire des guerres de Rome et de Carthage écrite par un homme qui n'aurait été ni Carthaginois ni Romain.

Mézerai dégoûte les Français mêmes, quand il dit : *Taisez-vous, écrivains allemands; vos histoires sentent plus le vin que l'huile.* Daniel laisse toujours trop

voir de quel pays et de quelle profession il est. M. Hume, dans son histoire, ne paraît ni parlementaire, ni royaliste, ni anglican, ni presbytérien ; on ne découvre en lui que l'homme équitable.

On voit avec un plaisir mêlé d'horreur, dans l'*Histoire de Henri VIII*, ces commencemens du développement de l'esprit humain qui doit un jour adoucir les mœurs, et cette ancienne férocité qui les rendait alors si atroces. L'Angleterre change de religion quatre fois, sous Henri VIII, Édouard, Marie, et Élisabeth. Les parlemens, qui depuis sont si jaloux de la liberté naturelle aux hommes, et qui la maintiennent avec tant de courage et même avec tant d'excès, sont sous Henri VIII et Marie sa fille les lâches instrumens de la barbarie. On ne voit que des gibets, des échafauds et des bûchers ; faut-il donc qu'on ait passé par de tels degrés pour arriver au temps où les Locke ont approfondi l'entendement humain, et où les Newton ont développé les lois de la nature, et où les Anglais ont embrassé le commerce des quatre parties du monde?

Quelles scènes présentent les temps de Henri VIII, du jeune Édouard et de Marie! Henri VIII, ainsi que ses prédécesseurs, s'est soumis long-temps au pouvoir de la cour de Rome ; il ne se sépare d'elle que parce qu'il est amoureux [1], et parce que le pape Clément VII, intimidé par Charles-Quint, ne veut pas favoriser son amour. Ce même prince fait brûler d'un côté tous ceux qui croient encore à la suprématie du pape, et tous ceux qui ne croient pas à la transsubtantiation. Il a rompu

[1] Cet événement fameux est développé avec beaucoup de finesse et de sagacité dans l'*Histoire du divorce de Henri VIII*, par M. l'abbé Raynal.
(*Note de M. Suard.*)

avec Rome pour une femme, et il fait mourir cette même femme sur un échafaud : il envoie ensuite une autre épouse au même supplice. La dernière princesse de la maison de Plantagenet, la mère du cardinal La Pole, est traînée sur l'échafaud à l'âge de quatre-vingts ans : prêtres, évêques, pairs, chanceliers, tout est sacrifié de même aux barbares caprices de ce fou sanguinaire. S'il eût été particulier on l'eût enfermé, et enchaîné comme un furieux; mais parce qu'il est fils d'un Tudor usurpateur, qui fut vainqueur du tyran, il ne trouve pas un seul juge qui ne s'empresse d'être l'organe de ses cruautés et le ministre de ses assassinats judiciaires.

Après la mort de ce monstre, les Anglais qui étaient encore catholiques séparés du pape deviennent protestans; mais l'esprit de persécution qui abrutissait les hommes depuis si long-temps, subsiste toujours, et la coutume de venger ses querelles particulières par des meurtres juridiques, prend encore une nouvelle force. Le duc de Somerset, protecteur d'Angleterre, fait trancher la tête au grand amiral Seymour son propre frère ; lui-même perd bientôt la vie sur un échafaud par le jugement du duc de Northumberland, qui périt ensuite par le même supplice. L'archevêque de Cantorbéry brûle des sectaires, et est brûlé à son tour. La reine Marie fait exécuter la reine Jeanne Gray et toute sa famille. La reine Marie Stuart, accusée d'être complice du meurtre de son mari, est condamnée, après dix-huit ans de captivité, à perdre la tête par les ordres de la reine Élisabeth. Le petit-fils de la reine Marie Stuart est enfin condamné au même supplice par son peuple.

Qu'on songe au nombre prodigieux de citoyens périssant par la même mort que leurs chefs et leurs maî-

tres; et on verra que cette partie de l'histoire était, si on ose le dire, digne d'être écrite par le bourreau, puisqu'il avait recueilli les dernières paroles de tant d'hommes d'état qui lui furent tous abandonnés.

Si on s'arrêtait à ces objets d'horreur, si on ne connaissait de l'histoire anglaise que ces guerres civiles, cette longue et sanglante anarchie, cette privation de bonnes lois et ces horribles abus du peu de lois sages qu'on pouvait avoir alors, quel homme ne présagerait pas une décadence et une ruine certaine de ce royaume! Mais c'est précisément tout le contraire ; c'est de l'anarchie que l'ordre est sorti : c'est du sein de la discorde et de la cruauté que sont nées la paix intérieure et la liberté publique.

Voilà ce qui distingue le peuple anglais de tous les autres peuples, et ce qui rend son histoire si intéressante et si instructive. Ce peuple rentre de lui-même dans l'ordre; et, quelques années après la catastrophe de Charles Ier, on voit les fanatiques absurdes et féroces, qui ont trempé leurs mains dans son sang, changés en philosophes. La raison humaine se perfectionne dans la même ville où il n'y avait peut-être pas, du temps de Charles Ier, un seul homme qui eût des notions raisonnables.

Un des plus étonnans contrastes de l'esprit humain, c'est celui de l'autorité que Cromwell avait dans les parlemens, ainsi que dans les armées, avec ce galimatias absurde et dégoûtant qui régnait dans tous ses discours. Toutes les paroles qu'on a recueillies de lui sont audessous de ce que les prophètes des Cévènes ont jamais prononcé de plus bas et de plus extravagant; ce sont des expressions qui n'ont aucun sens, et des termes de

la plus vile populace. C'est ainsi qu'il parlait dans le parlement ainsi que dans la chaire, et peut-être, à la honte des hommes, c'est ainsi qu'il fallait parler alors; car le jargon presbytérien et la folie prophétique étant à la mode, un discours raisonnable n'aurait point ému des hommes dont l'enthousiasme avait éteint la raison. Quelle prodigieuse différence entre le style des bons écrivains de la nation et celui de Cromwell, c'est-à-dire, entre leurs idées! Cependant, c'est ce style qui le met sur le trône; car la valeur n'en eût fait qu'un colonel ou un major : c'est avec le galimatias prophétique qu'il a régné.

Après cette épouvantable confusion dans l'état, dans l'Église, dans la société, dans la manière de penser, la raison a enfin repris son empire, et l'a étendu même au-delà des bornes ordinaires, c'est aujourd'hui surtout qu'on peut dire de cette nation :

> Trois pouvoirs étonnés du nœud qui les rassemble,
> Les députés du peuple, et les grands, et le roi,
> Divisés d'intérêts, réunis par la loi, etc.
>
> (HENRIADE, chant Ier, v. 314.)

La fureur des partis a long-temps privé l'Angleterre d'une bonne histoire comme d'un bon gouvernement. Ce qu'un tory écrivait était nié par les whigs, démentis à leur tour par les torys. Rapin Thoyras, étranger, semblait seul avoir écrit une histoire impartiale; mais on voit encore la souillure du préjugé jusque dans les vérités que Thoyras raconte, au lieu que dans le nouvel historien on découvre un esprit supérieur à sa matière, qui parle des faiblesses, des erreurs et des barbaries, comme un médecin parle des maladies épidémiques.

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME
DES MÉLANGES HISTORIQUES.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

LETTRES CHINOISES, INDIENNES ET TARTARES.

LES HONNÊTETÉS LITTÉRAIRES.

FRAGMENS SUR L'HISTOIRE.

FIN DE LA TABLE.

